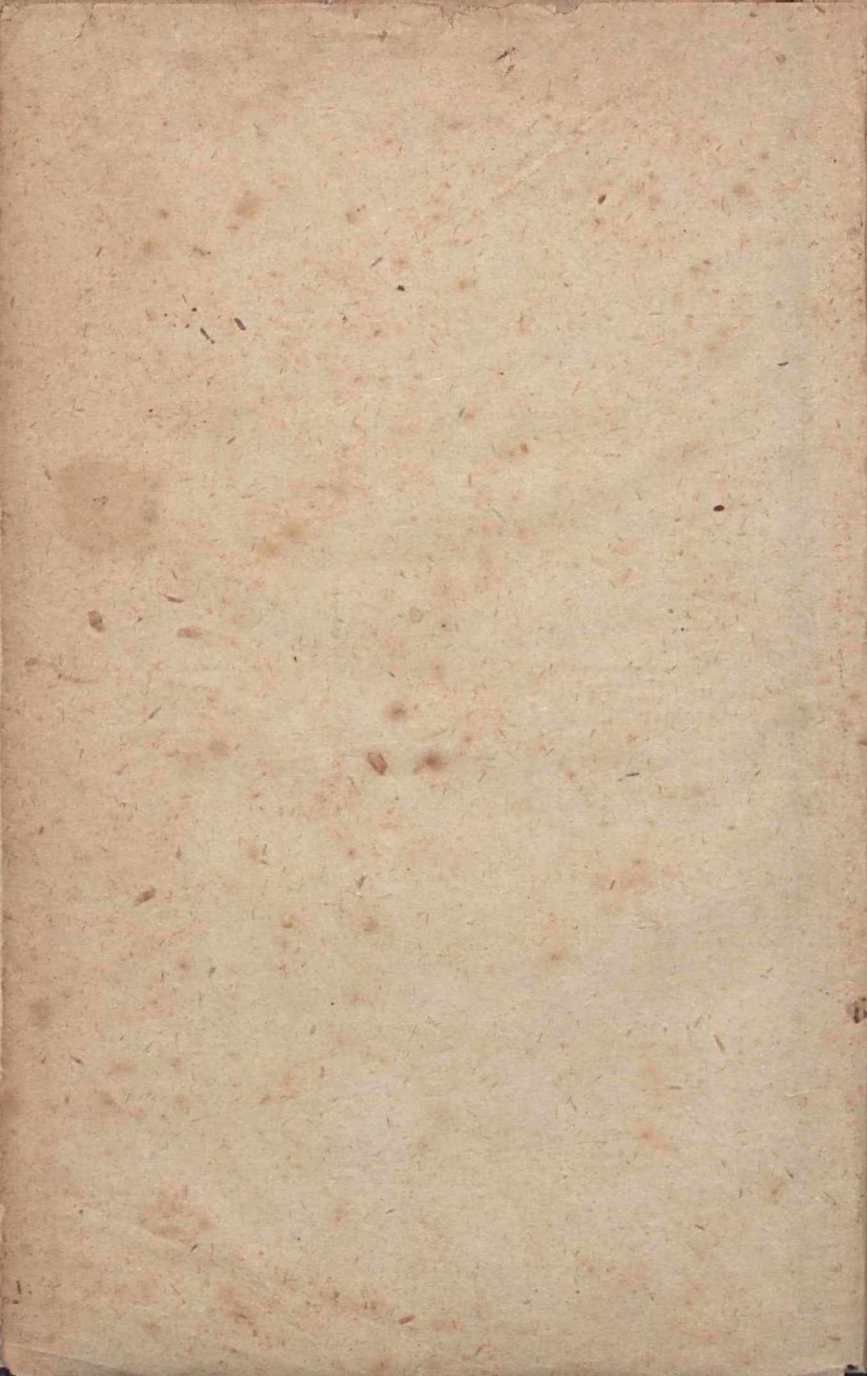


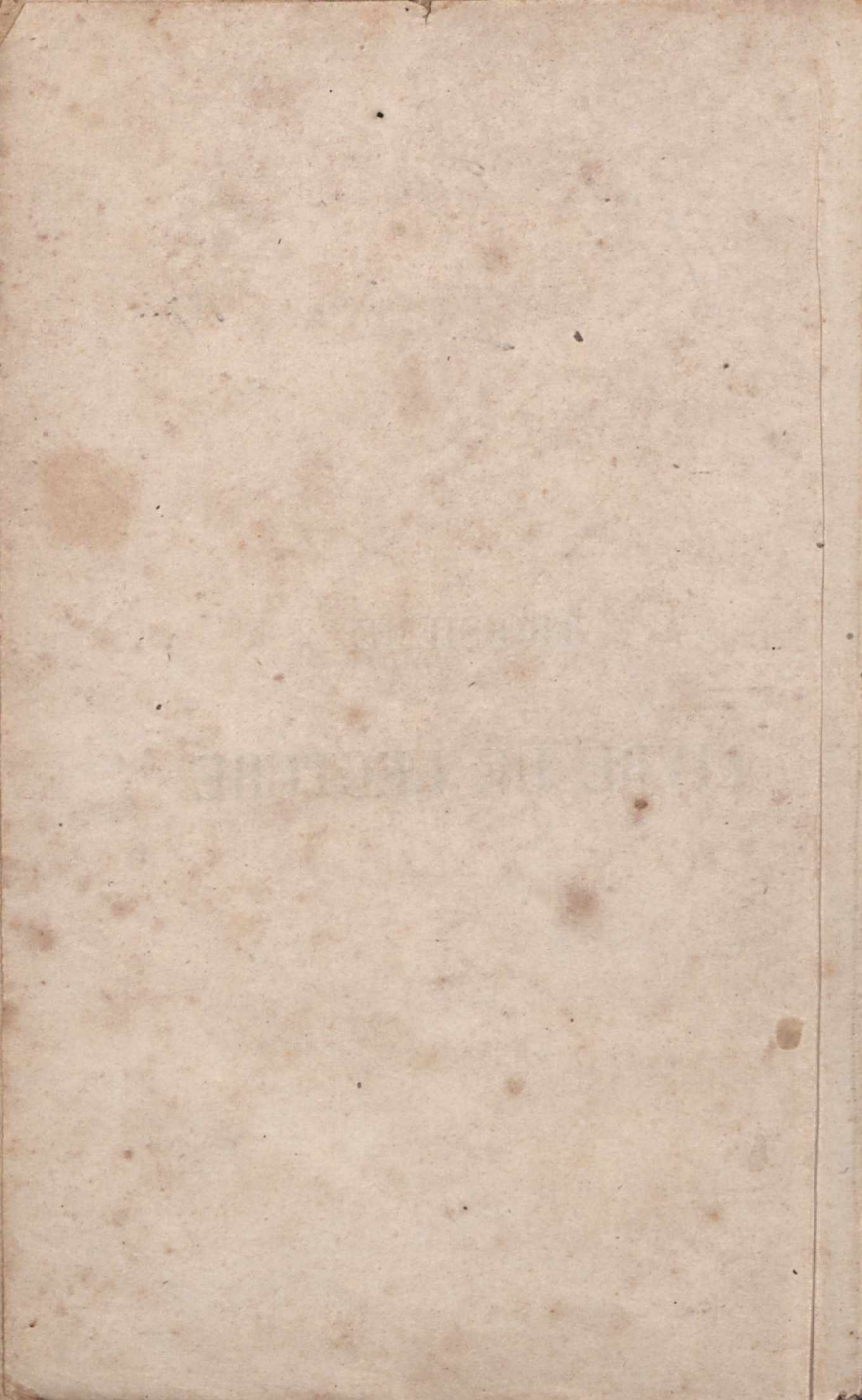
22.
A5734



João Thomaz de
Almeida 1873

TROISIÈME

LIVRE DE LECTURE



INTRODUCTION A LA LECTURE DE LA BIBLE

TROISIÈME
LIVRE DE LECTURE

A L'USAGE

DES JEUNES GENS ET DES FAMILLES

PAR

J.-F. ANDRIÉ

Ancien Pasteur dans le canton de Neuchâtel, actuellement un des Pasteurs de
l'Eglise française du refuge de Berlin.

TOME II

NEUCHÂTEL

CHEZ SAMUEL DELACHAUX, ÉDITEUR

1866

NEUCHÂTEL. — IMPRIMERIE DE JAMES ATTINGER.

DEPOSITO

Ac 959884

Universidade de Brasília	
Compra P. Moura	
08/01/2009	R\$ 20,00
40163769	

22.01

A5737

S

V.2

ex.1

Universidade de Brasília	
C. P. Moura	
66.03.15	
=48611	

TROISIÈME LIVRE DE LECTURE

A L'USAGE

DES JEUNES GENS ET DES FAMILLES

CHAPITRE XXII.

Habitations, villes, villages. — Aliments, boissons, vêtements, parures.

Abraham se reposait à l'entrée de sa tente pendant la chaleur du jour, dans la forêt de Mamré.

(GEN. XVIII, 4.)

En quelque ville ou quelque village que vous entriez, informez-vous s'il y a quelque homme digne de vous recevoir.

(MAT. X, 44.)

Ce que je vous dis à l'oreille, prêchez-le du haut des toits.

(MAT. X, 27.)

Abraham dit à Sara : pétris vite trois mesures de farine et fais-en des gâteaux ; il courut lui-même à son troupeau, y prit un jeune veau bon et tendre et le donna à son serviteur avec ordre de l'apprêter, il le présenta aux messagers célestes, avec du beurre et du lait.

(GEN. XVIII, 6-8.)

La femme forte se procure de la laine et du lin, elle se plaît à les travailler.... elle ceint ses reins.... d'une main elle tient la quenouille, de l'autre le fuseau, elle fait des tuniques et les vend, et livre des ceintures au Cananéen.

(PROV. XXXI, 15., etc.)

Eliézer prenant des bijoux d'argent et d'or avec des habits, il les donna à Rebecca.

(GEN. XXIV, 55.)

Quand tu jeunes, oins ta tête et lave ton visage.

(MATT. VI, 17.)

Les habitations des hommes ont varié d'après leur genre de vie, le degré de culture et le climat du pays où ils s'éta-

blissaient. De l'abri naturel qu'ils trouvaient sous des arbres touffus ils ont dû en venir facilement à la construction des huttes formées de branchages.

Ils se sont servis de cavernes pour demeures, lorsque la contrée en offrait de vastes, de commodes, où l'on trouvait à la fois un gîte pour les hommes et pour les animaux, refuge contre les bêtes féroces et fraîcheur contre les rayons d'un soleil brûlant. On agrandissait même ces grottes naturelles, on les ornait et on les disposait de manière à les rendre des habitations agréables. De tels peuples portent le nom de Troglodites; parmi eux il faut ranger les Horiens, mentionnés par Moïse et habitant les montagnes de Séhir en Idumée. En revanche, les nombreuses cavernes craieuses ou calcaires qui se trouvent en Palestine n'ont jamais servi de demeures fixes aux Israélites, mais d'asiles temporaires, soit à des malheureux, soit à des bergers, pendant que leurs troupeaux paissaient en rase campagne, soit à des laboureurs, pendant la moisson, soit à des voyageurs, soit à des brigands pour guetter leur proie ou échapper aux poursuites, soit dans les temps de guerre à des soldats qui s'y réfugiaient et au besoin s'y fortifiaient même contre leurs ennemis. Les ermites seuls en firent des habitations permanentes. Qui de vous, jeunes amis, ne se souvient de la caverne d'Hadullam, non loin de Bethléhem, où, persécuté par Saül, David se retira avec les gens de son parti, et de la caverne d'Hengueddi, non loin de la mer Morte, où David, tenant en ses mains la vie de son adversaire, respecta et son beau-père et l'oint de l'Eternel.

La vie des bergers nomades exigeait des demeures portatives, s'il était possible. Là où croissaient des arbres ou de simples buissons, on avait bientôt trouvé ou érigé un asile pour les hommes et préparé une enceinte pour les animaux. Ainsi Jacob revenant de chez Laban construisit un logement pour son monde et des huttes pour ses troupeaux. Ce lieu-là reçut le nom de Succoth, c'est-à-dire huttes. Que faire si le bois, les branchages, manquaient dans des plaines vastes et herbeuses, ou si l'on était surpris par l'orage, par quelque événement inattendu? Dans l'esprit des bergers, qui ne manquaient pas de peaux de brebis et de bœufs, l'idée dut natu-

rellement naître de se servir de ces dépouilles d'animaux domestiques pour en fabriquer des abris en tout temps utiles. Un descendant de Caïn, Jabal, fut le père de ceux qui habitaient dans des tentes en soignant des troupeaux. Venant de la Mésopotamie, Abraham, berger nomade, n'eut dans le pays de Canaan aucune demeure permanente; il y était étranger et voyageur et demeurait sous des tentes.

Celles des Bédouins modernes sont sans aucun doute, comme celles des anciens Israélites, non plus simplement formées de simples peaux grossièrement apprêtées, mais de tissus de poils de chèvres ou de feutres et d'étoffes plus fines. Ces tentes antiques étaient étendues sur des pieux et retenues solidement au sol par des cordes et des piquets, de telle sorte que le haut de la tente fût en général parallèle à l'horizon. Leur forme variait; elles étaient tantôt rondes, tantôt oblongues, tantôt plus grandes, tantôt plus petites; celles des bergers étaient d'ordinaire noires, celles des marchands qui voyageaient en caravanes ou qui suivaient parfois les bergers pour faire un commerce d'échange, étaient blanches ou bigarrées. Nous avons, dans un autre chapitre, donné des détails de la vie des nomades, de leurs tentes, de leurs scheiks, de leurs émirs, de la rapidité avec laquelle, sur l'ordre d'un chef, toute la horde enlevait les tentes, chargeait les bêtes de somme et se transportait en un autre lieu. Cette vie en plein air, favorable à la santé et à la liberté, est pleine d'attraits. Des rois, Saül, David, un prophète, Amos, sont sortis de la condition des pâtres. Du temps des derniers rois de Juda, les Réchabites, que Jérémie cite comme modèle à son peuple, n'avaient cessé d'être nomades (2 Rois X, 15, Jérémie III, 5). Ces peuplades méprisaient les habitants des villes. Chez ces bergers se trouvent aujourd'hui des possesseurs de grandes richesses, comme du temps des patriarches et de Nabal, de Barzillai, contemporain de David. Les filles des chefs paissaient aussi les troupeaux, surveillaient les servantes, ne dédaignaient pas de porter l'eau dans des cruches, pas plus que Nausicaa, princesse célébrée par Homère, ne se croyait avilie en lavant à la fontaine ses vêtements. Un domestique ou un esclave élevé au dessus des autres, ce que nous appelons aujourd'hui un maître-valet, répartissait le

travail à ses subordonnés ou à des mercenaires, exerçait l'inspection sur eux, leur payait un salaire, était responsable des dommages et recevait aussi pour ses peines le prix convenu. Est-il besoin de nommer ici Rebecca, les filles de Jéthro, Eliézer, Jacob et Laban ?

La laine des brebis est d'une remarquable finesse, comme la toison des mérinos d'Espagne, parce que les moutons, ainsi que les chameaux et les chèvres, parquent, le jour, la nuit, l'été et l'hiver en rase campagne. Ailleurs, chapitre XV, nous avons parlé des tentes.

Comment passa-t-on de la tente, de la hutte, à la maison, aux murs, aux parois de bois ou de pierre ? On en vint là d'après les matériaux que fournissait la contrée, d'après le but que l'on se proposait et d'après la richesse de celui qui bâtissait. Le laboureur, attaché au sol qu'il cultive, parce qu'il désire recueillir après avoir semé, tient à avoir une demeure qui soit de durée, et il choisit naturellement, autant que possible, de solides matériaux. Chez les Israélites, les maisons des simples particuliers étaient, comme encore de nos jours en Palestine, bâties en briques cuites au four ou tout simplement séchées au soleil. Les maisons les plus solides étaient de pierres calcaires ou de grès ; celles des riches et les palais étaient de pierres de taille, parfois de marbre blanc, qu'on unissait ou cimentait avec de l'argile, de la chaux, du plâtre ou même de l'asphalte. En Orient, les maisons de bois sont fort coûteuses et fort rares. Celles de pierre étaient recouvertes, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'un crépit de chaux ou de plâtre, les palais d'un enduit de couleur claire et brillante. Les poutres, les portes, l'escalier, les treillis des fenêtres étaient de bois de sycomore ; dans les palais, tout cela était de bois d'olivier, de cyprès, de cèdre ou de sandal. Les maisons particulières n'étaient élevées ordinairement que d'un étage. Dans les hameaux et dans les petits bourgs, les maisons étaient si basses que des garçons qui s'amusaient sur le toit pouvaient sauter dans la rue et grimper sans peine au sommet de leur habitation. Aujourd'hui, comme probablement cela existait souvent dans les temps anciens, ce n'est quelquefois qu'un simple bâtiment en pierre, voûté à l'intérieur comme une cave et ne recevant de lumière que

par la porte. Elle ne contient qu'une pièce, mais à divers compartiments et de diverses hauteurs, où maîtres, serviteurs, enfants, animaux domestiques, provisions de ménage, meubles ont leurs places déterminées (F. B.).

Les toits de toutes les maisons sont plats et la loi de Moïse obligeait de les entourer d'un balustre pour prévenir les accidents. Vu ce peu de hauteur des édifices, on comprend que, pour haranguer le peuple, on s'en serve comme d'une tribune, et que Jésus ait dit à ses apôtres, en se servant d'une locution usitée : ce que je vous dis à l'oreille, prêchez-le du haut des toits ; en d'autres termes, enseignez-le publiquement. Les toits sont légèrement inclinés d'un côté pour que la pluie, y glissant, puisse s'écouler dans une citerne. Rarement les toits sont de pierre, de tuile, de plomb ou de quelque autre métal, mais pour l'ordinaire de bois, recouvert d'une couche de terre glaise, de chaux et de paille qui, bien battue, ne laisse point de passage à l'eau. On comprend dès lors le psalmiste (Ps. CXXIX) et Esaïe (XXXVII, 27) quand ils parlent de l'herbe, du Llé qui croissent sur les toits ¹.

Sur le toit, qu'on pourrait aussi nommer terrasse, plateforme, on arrangeait une chambre haute qu'abritait souvent quelque couverture de toile ou de bois. Parfois un figuier de ses rameaux ou un cep de vigne de ses sarments et de ses feuilles tenaient lieu d'abri. Les saints livres parlent souvent de cette chambre haute ; elle était un lieu de retraite solitaire, de recueillement, de prières, ou bien une place où l'on recherchait la fraîcheur et où l'on se livrait à quelque travail, ou bien un logement pour des hôtes, ou bien un lieu de réunion, même un endroit où l'on déposait les corps morts avant la sépulture. Jésus célébra la Pâque avec ses disciples dans une chambre haute. Après l'ascension de leur maître, on les voit rassemblés dans une chambre haute, peut-être la même, et, selon toute apparence, c'est là qu'ils étaient le jour de la Pentecôte, lorsqu'à l'heure de la prière du matin ils reçurent le saint Esprit. On comprend très-bien comment la

¹ Cela arrive en hiver à Rome, où les toits sont couverts d'herbe, à peu près comme les vieux toits de chaume de nos paysans, dit Châteaubriand. (Lettre à Fontanes, *Génie du Christianisme*, T. III, p. 376.)

multitude put voir descendre des flammes de feu sur les apôtres qui se trouvaient en plein air¹.

Quelquefois, lorsque les maisons étaient de la même hauteur et rapprochées l'une de l'autre, on pouvait, par des espèces de sentier, passer de l'une à l'autre le long d'une rue entière. Une maison avait par des escaliers deux issues, l'une conduisant à la rue, l'autre dans la cour intérieure du logis. Quand Jésus prédisant à ses disciples la ruine de Jérusalem leur recommande, au cas qu'ils se trouvassent dans la chambre haute, de ne pas descendre pour prendre quoi que ce soit dans la maison, le sens de ces paroles est fort intelligible d'après ce que je viens d'exposer. A Saphet, où les maisons, adossées à une colline, sont bâties en terrasses, les toits des maisons inférieures servent de terrasse et même de rue aux habitants des maisons supérieures. Cela arrive même à Jérusalem. Pour prévenir cet inconvénient ou ce danger, l'achat du sol qui domine la maison, soit contre lequel elle est adossée, est indispensable². Aujourd'hui, à Jérusalem, les maisons sont bâties sans qu'on observe aucun ordre régulier pour l'alignement des rues. La cour intérieure, où l'on se réunit pour des fêtes ou dans d'autres buts, est parfois garantie des rayons du soleil par une toite qui s'étend d'un toit à un autre.

Des rues, surtout celles où se trouvent des bazars, sont parfois couvertes de cette manière, à Damas, à Alexandrie, à Jérusalem, etc. Un jour que Jésus enseignait à Capernaüm dans la cour d'une maison, quatre hommes bienveillants qui désiraient que le grand prophète guérit un paralytique, ne purent pénétrer jusqu'à Jésus à cause de la foule qui se tenait devant la porte; ces hommes ne se découragent point : ils montent sur le toit plus élevé d'une maison voisine, ne se font aucune scrupule d'enlever toute boiserie, toute pierre ou toute couverture qui les séparait de la cour où Jésus enseignait et ils dévalent à ses pieds, à l'aide de cordes, le paralytique.

¹ Selon quelques-uns, ce lieu serait le temple même dans une des nombreuses salles duquel les premiers disciples étaient réunis. J'ai peine à le croire.

² Lionnel.

Des maisons de plus d'un étage étaient rares, surtout dans les temps anciens; les palais seuls en avaient plusieurs. Ceux-ci, tout comme les édifices des grands et des riches, avaient d'ordinaire la forme d'un carré, au centre duquel était une cour pavée, vaste, avec des parvis et des galeries soutenues par des colonnes travaillées artistement. Il y croissait des arbres touffus ou odoriférants; des jets d'eau y rafraîchissaient l'air; des fontaines y coulaient; même on pouvait y prendre des bains. La disposition de ces cours est pareille encore aujourd'hui. Elles servent, comme les chambres hautes, de lieu où les familles se réunissent pour se reposer, se récréer ou pour se livrer à des travaux domestiques. Quand on voit de la rue l'extérieur de ces maisons, on ne se douterait pas de la magnificence qui brille dans l'intérieur ni de la beauté des cours. De l'entrée, où se trouvait un portier ou une portière, on arrivait à une petite avant-cour qui servait de vestibule, d'où l'on pouvait, par un petit escalier tournant, monter sur la terrasse ou le toit, ou bien par une seconde porte parvenir à la cour et dans les autres pièces de la maison.

Les portes étaient, autrefois comme aujourd'hui, fort basses et en forme de voûte sombre. Hausser son portail attestait la vanité du maître et pouvait, par bien des raisons, causer sa ruine. — Voilà pourquoi cela est condamné dans le livre des Proverbes (XVII, 19). La Sublime Porte, par opposition aux portes autrefois généralement basses, désigne le palais de l'empereur des Turcs et le sultan lui-même. Comme par ces portes étroites on arrive dans des cours délicieuses, Jésus y fait peut-être allusion dans des paroles qu'il faut prendre en un sens spirituel, quand il recommande (Luc XIII, 24) de s'efforcer d'entrer par la porte étroite qui conduit dans la demeure, dans la cour du père de famille, dans le ciel. Lorsque David conduisit l'arche de l'alliance sur la montagne de Sion, avec des danses et des chants, poète, il avait composé un hymne pour cette solennité, le psaume XXIV. Les portes de la forteresse du bourg de Sion, étant très-anciennes, lui semblaient trop basses, trop étroites pour l'arche, signe de la protection divine accordée à Israël. Aussi exige-t-il qu'elles soient agrandies et s'écrie-t-il : Portes, éle-

vez vos linteaux, portes éternelles (très-antiques), haussez-vous et le Roi couvert de gloire entrera ¹ !

Souvent même les portes des villes sont fort basses, de sorte qu'on ne peut passer qu'en s'inclinant; elles en sont plus faciles à défendre. Si, dit M. F. Bovet, les portes de Gaza étaient comme celles de Tibériade, par où je ne pus passer qu'en m'inclinant sur la crinière de mon cheval, le tour de force de Samson, qui les chargea sur ses épaules, serait toujours remarquable, mais n'aurait rien d'inconcevable.

Au sommet des portes étaient, d'après la loi (Deut. VI, 9), inscrits des passages bibliques, coutume que vous avez vue adoptée, jeunes amis, dans un grand nombre de villages de la Suisse allemande et qui certes n'est pas sans utilité. Dans les grands édifices seuls, les portes avaient deux battants, tournaient sur des gonds et se fermaient par des verroux et des clefs. Les clefs, comme encore aujourd'hui en Orient, étaient en bois, grosses et fortes. Les maîtres de la maison les portent encore sur l'épaule ou les font porter devant eux sur l'épaule de quelqu'un. Porter ou faire porter ainsi la clef de la maison fournissait la preuve qu'on était propriétaire du logis. On comprend dès lors le sens de cette expression d'Esaië (XXII, 22) : Je mettrai sur son épaule (celle d'Eliakim) la clef de la maison de David, il sera le possesseur, le maître de ce palais. Ces paroles sont appliquées, mais dans une signification spirituelle, à Jésus-Christ (Apocalypse III, 7)². On ne se contentait pas de clefs, mais on se servait aussi de cordes; de là l'expression de lier et de délier, c'est-à-dire d'attacher et de détacher la corde, pour fermer ou pour accorder l'entrée de la maison. On comprend ainsi très-bien les paroles de Jésus à Pierre : Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel; tout ce que tu délieras sur la terre sera délié au ciel (Matth. XVI, 19). Ceux-à qui tu refuseras ici-bas l'entrée de l'Eglise, ne seront point reçus dans le ciel; ceux que tu admettras dans l'Eglise seront admis dans le ciel. (Sepp. 452.) La même autorité est donnée à l'Eglise. (Matth. XVIII, 18.)

¹ Guerlach.

² Félix Bovet.

Les fenêtres sans carreaux de vitres, mais treillissées comme nos jalousies, donnaient et sur la rue et sur la cour. Les habitants de la maison, sans être vus, voient ce qui se passe au dehors. Ainsi la mère de Sisera regardait par les treillis, impatiente de l'arrivée de son fils. Ainsi Salomon vit un jeune homme immodéré courir à sa perte. (Prov. VII, 6.) Dans l'Orient moderne, les fenêtres ne s'ouvrent le plus souvent que sur cette partie intérieure de la maison. — On n'aperçoit ce qui passe dans la rue que par des ouvertures étroites, ou qu'en montant sur le toit. Les parois des appartements dans les palais et dans les demeures des grands et des riches étaient lambrissées, richement ciselées, avec art, même l'ivoire les embellissait. Le plancher était formé d'une couche de plâtre, de pierres cuites ou de dalles de marbre bigarrées. La disposition des maisons est restée à peu près la même en Orient dès les temps anciens. L'appartement principal, qui est carré avec un appendice quadrangulaire, se compose de deux chambres ou plutôt d'une seule avec deux subdivisions; le bas en est du côté de la porte, le haut du côté des fenêtres, ordinairement au nombre de quatre de front, on le nomme alcôve; il peut avoir aussi deux fenêtres latérales, mais disposées symétriquement l'une vis-à-vis de l'autre; des pièces qui communiquent entre elles par des portes n'existaient pas. Les femmes occupent une chambre, la plus reculée et la plus belle de la maison, c'est le harem interdit aux étrangers. — En descendant d'un degré de l'alcôve, on se trouve dans l'espace réservé à la famille et aux domestiques. — Mais l'alcôve, qui est la chambre proprement dite, est entourée d'un divan ou large sofa sur lequel on dispose des coussins qui atteignent les tablettes des fenêtres où l'on peut poser facilement le bras. La place du milieu est celle du maître de la maison, les hôtes s'asseyent à sa droite et à sa gauche. Sont-ils d'un plus haut rang que lui, ils se mettent à sa droite, sinon, à sa gauche.

Les maisons des grands avaient salles d'été et salles d'hiver. Celles-ci se chauffaient par le moyen d'un brasier qui ne manquait nulle part, dont on entretenait la flamme aussi longtemps qu'on le désirait, et qui était placé dans un trou du plancher. Dès que le feu s'éteignait, on cherchait à main-

tenir la chaleur des cendres à l'aide d'un petit échafaudage sur lequel on plaçait un couvercle et sur le tout un tapis. Les poêles de fer et les cheminées de salon sont inconnues en Orient. La maison dans la cour de laquelle Samson dut servir de jouet aux Philistins, pourrait bien n'avoir été qu'un édifice, un kiosque comme on dit de nos jours, où l'on se réunissait durant la belle saison. Au lieu d'une salle quadrangulaire, c'était un vaste espace entouré d'un porche avec toit de bois qui reposait d'un côté principalement sur deux solides colonnes et qui des autres côtés n'était soutenu que par de légers appuis. Cet homme, d'une force prodigieuse, parvint-il à embrasser, à ébranler et à renverser les deux colonnes entre lesquelles on l'avait placé pour qu'il fût mieux aperçu de toutes parts? On comprend quel désastre dut causer la chute d'un édifice dont le toit était surchargé d'ennemis comblés de joie à la vue du prisonnier. Je ne reviendrai pas sur les khans, dont j'ai parlé au chapitre 15.

L'homme est un être sociable, il recherche naturellement la compagnie d'autres hommes. L'isolement est contraire à sa nature. Des besoins réciproques, des secours mutuels ont opéré des rapprochements. Mais à quelle époque les hommes ont-ils eu des demeures fixes, les ont-ils réunies les unes près des autres? On l'ignore. On sait pourtant que Caïn bâtit la première ville, c'est-à-dire le premier groupe permanent de maisons par opposition aux tentes portatives et à la vie errante des nomades. On peut admettre ou non qu'une enceinte entourait cette ville primitive¹. Il faut se rappeler que plusieurs siècles s'étaient déjà écoulés depuis la création de l'homme et que Caïn était fils de nos premiers parents, qui n'étaient pas sortis comme des brutes des mains du créateur, mais doués de raison, d'intelligence, de conscience, de forces qui les mettaient en état de pourvoir à leurs besoins,

¹ Ainsi, en Amérique, on rencontre par centaines des villes composées de dix, douze, ou seulement de trois ou quatre maisons, habitées par quelques familles. Ce sont des villes naissantes. Mais quand chaque homme vivait plus d'un siècle, les descendants d'une seule famille devaient procurer à une ville population et accroissement. (Lire la courte et charmante brochure *la Femme de Caïn et la première Ville.*)

d'admirer les merveilles de la nature, de connaître, d'aimer et de servir Dieu. Adam et Ève ont dû être créés grands, forts, intelligents, ou bien c'en était fait de la race humaine, car, petits comme les enfants au berceau, ils auraient infailliblement péri. Un miracle, deux miracles sont nécessaires, la Genèse nous l'enseigne : toute la création a dû être une chaîne non interrompue de miracles. Mais quand ces groupes de maisons voisines les unes des autres prirent-elles une extension différente et telle qu'on établit une distinction entre villes et villages ? Qui pourrait le dire ? Comment étaient-elles bâties ? Peut-être n'étaient-ce d'abord que des constructions cyclopéennes, c'est-à-dire formées de blocs de pierre entassés les uns sur les autres, sans mortier ni chaux, mais se soutenant par leur propre poids, comme il en reste çà et là des monuments. Dans le Hauran, contrée au-delà du Jourdain, les maisons, comme nous l'avons dit (chap. 4), étaient de blocs basaltiques ; les portes, les gonds, les lits, les crèches, les mangeoires, bien des ustensiles étaient de basalte. Entre les villes anciennes mentionnées dans la Bible, il faut nommer Ninive, Sidon, bâtie par Canaan, fils de Cham, Damas en Syrie, qui existait déjà du temps d'Abraham, ainsi que Hébron, Sichem et Salem, la même que Jérusalem, toutes situées en Palestine ; Tsohan, résidence des Pharaons, qui y avaient des palais ; le peuple qui les avait bâties et qui érigea les pyramides, demeurait dans des cabanes d'argile comme les Israélites. Un mur, qui embrassait dans son enceinte des maisons plus nombreuses et mieux bâties, paraît avoir établi la différence entre les villes qu'il entourait et les villages qui n'avaient point cette muraille extérieure. Quelques villages avoisinaient d'ordinaire les villes et étaient sous leur autorité. Une ville plus grande que nous nommerions aujourd'hui capitale, était appelée la mère d'autres villes plus petites qui étaient nommées ses filles, quand celles-ci dépendaient de la première. Il en était de même en Phénicie et dans le pays des Philistins. La population et l'étendue des villages élevaient parfois les villages au rang des villes, comme celles-ci pouvaient prendre une extension plus considérable, surtout lorsque leur position les rendait favorables au commerce. Lors de la conquête du pays de Canaan, les Israélites s'emparè-

rent de villes, que ni eux ni leurs ancêtres n'avaient bâties. Le nombre de ces villes, ainsi que l'indique le livre de Josué, s'élevait à 600.

Ai comptait 12,000 habitants, Gabaon en avait davantage. Les villes des Israélites ressemblaient la plupart à celles de nos jours en Orient; les rues en étaient étroites, tortueuses, avec des places dans le voisinage des portes, où se tenait le marché et où se rendait la justice. Des puits ou des fontaines étaient, comme encore aujourd'hui, à l'entrée des villes et des villages. Un voyageur veut-il un gîte? auprès d'un puits il trouvera des gens qui lui en procureront un, comme jadis Rébecca à Eliézer et la fille de Jéthro à Moïse. (F. B.) Les rues étaient rarement pavées. L'historien Josèphe dit que Salomon fit paver Jérusalem de pierres noires (de basalte?) et le roi Hérode Agrippa II de pierres blanches. Aujourd'hui les rues de cette ville, comme le plus grand nombre de celles de l'Orient, sont étroites et mal pavées. Toutefois, dans les temps anciens comme dans les modernes, il existait des villes immenses qui renfermaient dans leur circuit de grandes places, des jardins fort étendus, de vastes palais, etc., des aquedues et des canaux d'irrigation établis et entretenus avec soin. Des villes étaient fortes par leur position sur un rocher escarpé, quand même un simple mur les entourait. D'autres étaient fortifiées, avaient de hautes murailles, de solides tours avec créneaux, des portes avec des barres d'airain, des remparts avec des fossés.

Avec l'accroissement du bien-être, les villes, surtout les résidences des princes et des rois, prirent de l'extension et s'embellirent. Les dévastations considérables et répétées auxquelles le pays d'Israël fut exposé en punition de ses désobéissances à l'Eternel, n'empêchèrent pas les villes et les villages de renaître plus tard de leurs cendres, et les campagnes cultivées de nouveau de répandre leurs trésors. Cela fut évident surtout après la captivité de Babylone, lorsque Dieu eut rendu sa faveur au peuple repentant. — Plus tard, Hérode-le-Grand et ses successeurs mirent leur gloire à réparer, embellir d'anciennes villes, à en fonder de nouvelles, en imitant l'architecture des Grecs et des Romains dans les palais, les théâtres, les gymnases, les temples. Ils ne man-

quaient pas non plus de fortifier quelques-unes de ces villes avec soin. Dans le chapitre des beaux arts chez les Hébreux, nous avons dit quelques mots de leur architecture.

Les meubles et les ustensiles d'une famille israélite étaient un lit, une table, des sièges, mais non pas toujours, car on couchait souvent par terre, sur un tapis et enveloppé d'un manteau; on mangeait souvent assis également par terre et on prenait sans fourchette les mets des plats mis sur le plancher ou sur une pièce de cuir. On y avait comme indispensables un moulin à bras, une grande cruche d'eau, une cruche où l'on cuisait les mets, quelques assiettes, pots, coupes, vases, des armes, des harnais, un chandelier dont la lampe brûlait la nuit entière. A défaut de table, on la posait sur un boisseau retourné; de là la comparaison de Jésus: on n'allume pas une lampe pour la mettre sous un boisseau. Ce meuble qui a servi de table, servira aussi de coupe ou de plat pour les mets d'une famille peu aisée (F. B.). Dans les maisons des riches, quelques-uns de ces meubles étaient en grand nombre, artistement travaillés et de métaux précieux. Il ne devait pas manquer d'armoires convenables pour serrer ces objets de luxe à grands frais et d'autres encore tous payés chèrement. Les magnifiques divans, les tapis, les coussins servaient souvent de lits. Ces lits étaient parfois ornés d'ivoire. Les tables et les sièges dont les Israélites anciens se servaient, plus que cela n'arrive dans l'Orient moderne, étaient embellis avec art. C'est fut depuis le retour de la captivité que les Juifs prirent avec les vêtements babyloniens l'habitude de prendre leurs repas couchés sur des divans plutôt qu'assis. Ces divans étaient assez longs pour que les pieds étendus en arrière pussent s'y reposer. Sur ces espèces de sofa se plaçaient jusqu'à cinq personnes, mais ordinairement trois. Comme nous le voyons aux noces de Cana, celui qui présidait aux repas portait un nom qui signifie établi pour surveiller trois divans, car on en plaçait ordinairement trois autour d'une table. Les convives s'appuyaient sur le bras gauche pour avoir le bras droit libre; le convive de droite avait donc la tête inclinée sur le sein de son voisin de gauche et qui était son meilleur ami. On comprend la place qu'occupait au souper de la Pâque Jean le disciple bien-aimé.

On comprend aussi comment, d'après la manière dont les convives reposaient à table, une femme put répandre une huile odoriférante sur les pieds de Jésus. Les femmes israélites et les enfants ne se conformèrent pas à l'usage de s'étendre sur des divans pour prendre leur repas ; comme les Romaines, elles jugèrent cette coutume peu séante, quoique Esther dût s'y soumettre à la cour du redoutable Assuérus.

Vous le savez sans doute, les Orientaux modernes prennent leurs repas les pieds croisés sur leurs talons autour d'une table de bois haute d'un pied, sur laquelle est un cabaret rond de cuivre étamé, qui supporte les mets ; au milieu de la salle couverte d'un tapis ou bien sur le sol, on place une pièce de cuir aussi coupée en rond, ou une natte de jonc, entourée d'anneaux, en sorte qu'après le repas on peut les suspendre à un clou par une corde ou par une courroie qui traverse les anneaux.

On ne prenait d'ordinaire que deux repas par jour, le premier entre la troisième et la sixième heure et le second le soir. Une prière d'actions de grâce précédait le repas. On se lavait les mains avant et après ; Jésus ne blâme point cette coutume (Marc VII), mais bien l'importance excessive qu'y attachaient les Pharisiens, lesquels se conformaient à la tradition et à des commandements d'hommes, et transgressaient sans scrupule et même en s'y croyant autorisés par leurs docteurs, les préceptes les plus clairs et les plus positifs de la loi divine. Les ablutions avant et après les repas devaient être si strictement observées, que celui qui mangeait un seul morceau avant de s'être lavé les mains était semblable à un adultère, et celui qui ne se lavait point après le repas était aussi coupable qu'un meurtrier. Mais observait-on ces prescriptions, on pouvait être assuré de trouver place au banquet du royaume des cieux. Les formalités à suivre en se lavant les mains étaient aussi considérables que minutieuses (Sepp., 39).

Encore aujourd'hui chez presque tous les Orientaux on ne se sert à table ni d'assiettes, ni de cuillers, ni de couteaux, ni de fourchettes ; on n'y mange guères non plus de potage ; on apporte dans un plat la viande et les autres mets déjà coupés, chacun en prend avec les doigts une portion et la place

devant soi sur un petit pain rond qui sert d'assiette; les aliments sont-ils liquides, comme nous disons en sauce, on y plonge pain ou viande. La viande est presque toujours hâchée. Est-elle rôtie, on la déchire avec les doigts. Veut-on pendant le repas donner à quelqu'un une marque d'attention, on lui présente un morceau qu'on a trempé dans le plat, comme aujourd'hui on heurte les verres. Vous savez ce que Jésus fit à l'égard de Judas pour l'exciter à rentrer en lui-même et pour lui donner à entendre que, malgré son coupable dessein, le disciple perfide ne cessait d'être l'objet de la bienveillance de son maître (Jean XIII, 26).

Veut-on honorer un hôte? on place devant lui les meilleurs morceaux et en plus grande quantité qu'aux autres convives. Ceux-ci, à l'occasion de repas solennels ou de circonstances particulières, y étaient priés par des serviteurs. Les convives y étaient alors plus nombreux et plus somptueusement servis.

On se nourrissait, cela va sans dire, d'après sa fortune. Tandis que les pauvres se contentaient de pain qu'ils trempaient dans le vinaigre, de lait et de grain rôti, sur la table des gens aisés et des riches paraissaient des pâtisseries, des viandes cuites, des légumes comme pois et lentilles, du lait, du miel, du vin, des raisins secs, des figues et d'autres fruits, même de la volaille, du gibier et diverses viandes rôties.

On plaçait les convives selon leur rang et leur position sociale. En Orient aujourd'hui on attache une haute importance aux premières places, même dans les festins. L'orgueil est la source de telles prétentions. Jésus, par une réflexion générale, en montre les dangers, comme aussi les avantages de l'humilité (saint Luc XIV, 7-11; Matth. XXIII, 6-12). A l'arrivée des convives, le maître de la maison leur donnait le baiser de bienvenue, on leur lavait les pieds, qui, chaussés d'une simple sandale, s'étaient sur la route couverts de poussière ou de boue, et on répandait sur leur tête des parfums odoriférants. Vous savez sans doute plusieurs de ces détails, ne fût-ce que par la scène qui se passa dans la maison du pharisien Simon (saint Luc VII). Un passage que vous comprendrez sans doute mieux maintenant est celui du ch. XIII de saint Jean, où Jésus lave les pieds de ses apôtres. Celui

qui a été lavé, dit le Sauveur, n'a plus besoin sinon qu'on lui lave les pieds. L'habitude de prendre des bains, surtout avant de participer à une fête, était ordinaire dans la Judée. Or les apôtres, avant de célébrer la Pâque, s'étaient lavés, baignés. En se rendant au repas, ils n'avaient plus besoin d'autre chose que de se laver les pieds, souillés par la poussière ou la boue des chemins. Quand un prince ou un roi, à l'occasion d'une solennité nationale ou d'un grand événement de famille, donnait un festin, il envoyait aux convives un vêtement d'honneur, ce qu'on appelle de nos jours chez les Orientaux le caftan. Paraître au repas sans porter ce manteau, c'était manquer au plus haut point de respect au monarque. C'est à quoi il est fait allusion dans la parabole bien connue, où l'homme qui avait paru au festin sans la robe de noce, cadeau du monarque, fut impitoyablement renvoyé.

Les repas étaient assaisonnés parfois du sel de conversations piquantes qui plaisent en général aux peuples de l'Orient.

Les femmes, les enfants assistaient aussi aux repas; mais s'ils dégénéraient en chants licencieux, en débauche, et se prolongeaient bien avant dans la nuit, comme les prophètes le reprochent quelquefois aux Israélites, on comprend que les enfants et les femmes n'y prissent aucune part, habituées que sont celles-ci, surtout en Orient, à vivre dans la retraite. Dans les festins qui avaient lieu à l'occasion des sacrifices ordonnés par la loi, figuraient non-seulement les femmes, mais aussi les serviteurs, les esclaves des deux sexes, les Lévites, les étrangers, les veuves et les orphelins; il fallait inviter le nombre de personnes nécessaires pour consommer les victimes. C'est vraisemblablement à de tels repas surtout que Jésus recommande de convier les pauvres, les estropiés, les boiteux, les aveugles. Ce conseil n'exclut ni les parents, ni les amis. Les autres repas d'amitié entre égaux ne sont pas interdits (Luc XIV, 21).

Si de nos jours les circonstances ont changé, si, comme le dit Bernardin de Saint-Pierre, on n'invite à dîner que ceux qui n'ont pas faim, le devoir de procurer des jours de joie aux malheureux subsiste.

Les aliments de l'homme varient selon le pays qu'il ha-

bite et le degré de civilisation où il est parvenu. Dans le paradis il ne se nourrissait que des fruits de la terre, que de végétaux. L'usage de la viande remonte à une très-haute antiquité. Les Israélites assaisonnaient de sel leurs mets. Ils tiraient leur principale alimentation du blé, entre autres du froment, de l'orge, de l'épeautre, du millet, dont on préparait des pains ou des gâteaux ou dont on rôtissait les épis ou les grains. Dans un pays riche en pâturages, le lait diversement apprêté, aigre, caillé, transformé en fromage, rarement en beurre, était une nourriture journalière. On ne se servait pas uniquement du lait des vaches mais aussi de celui des brebis et des chèvres. On aimait aussi beaucoup le miel, soit des abeilles domestiques, soit celui que les abeilles sauvages déposaient dans les creux des arbres ou des rochers. Les fruits, ou frais, ou secs, ou conservés, du figuier, du dattier, de la vigne, de l'amandier, du pistachier, étaient recherchés. De quelques-uns de ces fruits on préparait des gâteaux. L'olivier fournissait une huile exquise. Du raisin on fabriquait un sirop excellent.

Pour légumes on avait des pois, des lentilles, des fèves, des melons, des poireaux, des concombres, des oignons et d'autres végétaux cultivés dans les jardins ou qui croissaient en plein champ. Le riz, aliment ordinaire de nos jours en Orient, n'était pas cultivé par les Israélites.

Dans les pays chauds, on n'aime pas la nourriture animale comme dans les pays froids. La viande la plus recherchée en Israël était celle des bœufs, des brebis, des chèvres, surtout des veaux et des agneaux, puis celle des pigeons domestiques et sauvages. Sur la table des riches on servait du gibier de cerf, de gazelle, de daim et diverses espèces de volailles. Les œufs de poules étaient rares, parce qu'en Palestine on élevait peu de gallinacées. Chose étrange ! on recherchait les œufs des autruches, des oies, des canards sauvages, des perdrix, des vanneaux¹, etc. Agréable souvenir d'enfance ! A Jérusalem les chrétiens à Pâques donnent à leurs enfants des œufs teints en rouge, on s'amuse là aussi à les piquer. Les musulmans leur en distribuent de même teints en jaune à

¹ Calv.

une de leurs fêtes en été. Au printemps cela semble plus naturel (F. B.).

Le lac de Génézareth fournissait en abondance toute sorte d'espèces de poissons qui, rôtis ou salés, servaient de pitance. Les Phéniciens amenaient sur le marché de Jérusalem du poisson de mer.

Un des mets assez ordinaires dans la classe peu aisée ou pauvre était les sauterelles. Moïse eut soin de distinguer les espèces qu'on pouvait manger de celles qui étaient impures. Vous vous souvenez sans doute du grand prophète qui, quoique d'une famille sacerdotale, se nourrissait de sauterelles et de miel sauvage. Encore de nos jours, chez des tribus de l'Arabie et dans diverses contrées de l'Orient, on les sale, on les sèche, on les moule, on les rôtit, on les cuit avec de l'huile, du miel, de la graisse, ou simplement dans l'eau ; on en fait des provisions qu'on garde dans des sacs pour l'hiver, on en apporte à vendre sur les marchés. Nous en avons déjà parlé chap. XIV.

La distinction d'animaux purs et impurs, c'est-à-dire, de ceux qu'il était permis et de ceux qu'il était défendu de manger, ou bien encore de ceux qu'on pouvait et de ceux qu'on ne pouvait offrir en sacrifice, remonte déjà à l'époque du déluge. Moïse établit avec grand soin cette différence. Quel en est le but ? Bien des opinions règnent à cet égard parmi les savants. Les uns ont voulu y voir l'interdiction d'animaux par eux-mêmes dégoûtants ou malsains en divers pays, les autres un moyen de rendre difficiles les rapports des Israélites avec les peuples voisins, dont ils auraient été tentés d'imiter l'idolâtrie, d'autres encore pensent que, comme l'interdiction existe surtout à l'égard d'animaux féroces ou malfaisants, d'oiseaux voraces, d'insectes dangereux, le législateur a voulu inculquer au peuple d'Israël appelé à la sainteté l'horreur du péché. Pourquoi n'admettrait-on pas ce triple but ?

Sans entreprendre la nomenclature de tous les animaux purs et impurs, et sans entrer dans tous les détails qui s'y rapportent et qui se trouvent en très-grande partie Lévitique XI et Deut. XIV, on pouvait manger les quadrupèdes ruminants et dont la corne des pieds était séparée en deux

parties, mais étaient déclarés impurs le chameau, quoique la chair en soit saine, qu'il rumine et qu'il ait le pied fourchu, le lièvre, le lapin, le porc, nourriture des Arabes avec qui Israël ne devait pas trop frayer, de plus tous les poissons sans écailles et sans nageoires comme l'anguille et les crustacés, comme écrevisses, huîtres, etc., les oiseaux de proie et ceux de marais qui se nourrissent de vers et de chair corrompue, tous les petits quadrupèdes comme le rat, la taupe, et tous les reptiles à l'exception de quelques espèces de sauterelles, même aussi la chair de toute pièce de bétail qui aurait péri ou qui aurait été dévorée par quelque bête sauvage, enfin tout aliment sur lequel serait tombée une partie quelconque du cadavre d'un animal impur.

Une nourriture qui plus que toutes les autres était sévèrement défendue, c'était le sang d'un animal, quel qu'il fût, ou la chair d'un animal qui eût encore son sang. Les parties grasses du bœuf, de la brebis, du chevreau, victimes offertes sur l'autel en sacrifice, ne devaient point être mangées, mais consumées par le feu (Lévitique III, 17). Même les Israélites, en souvenir de la lutte mystérieuse de Jacob avec Dieu, ne mangent point de la chair qui est près de la hanche de quelque animal que ce soit. Tout sang et plus particulièrement celui qui coulait sur l'autel devait être envisagé comme une expiation pour le péché. La peine de mort était fulminée contre quiconque en Israël mangerait du sang d'un animal. Cela est répété dans plusieurs passages du Pentateuque. Je ne vous citerai que celui-ci (Lévitique XVII, 10-11). « Si un Israélite ou un étranger habitant parmi vous mange du sang, je tournerai ma face contre lui (je le regarderai avec indignation) et je le retrancherai du peuple, car l'âme (ou la vie) de la chair est dans le sang; prive-t-on du sang la chair, on lui ôte la vie. Je vous ai ordonné de m'offrir ce sang sur l'autel en expiation pour vos âmes, car le sang sert à expier. » Cela devait durer jusqu'au sacrifice de la grande victime, qui devait les remplacer toutes et être offerte en expiation pour tout le genre humain. Manger la graisse des animaux offerts à Dieu sur l'autel était sévèrement interdit; celui qui transgressait ce commandement devait être retranché du peuple (puni de mort. — Lévitique VII, 23-27). Cette graisse devait

être comme un parfum destiné à compléter le sacrifice de réconciliation, emblème symbolique de l'acceptation de l'offrande par l'Éternel. Il y est fait allusion au Psaume CXLI, 2. « Que ma prière, comme l'encens, arrive jusqu'à toi et l'élévation de mes mains, comme l'offrande du soir. » Quelques interprètes pensent que la manducation de la graisse d'animaux non présentés en sacrifice était permise.

En Orient, l'eau tient le premier rang parmi les boissons salutaires; on y préfère une cruche d'eau à plusieurs flacons du meilleur vin. On n'oubliait jamais l'eau dans un voyage, on en offrait à ses hôtes. Ces détails que renferment nos Écritures montrent quel prix on attachait à cette boisson. On comprend d'autant mieux pourquoi Jésus compare sa doctrine à l'eau vive, découlant d'une source pure. Sa doctrine est propre à étancher la soif du bonheur après lequel soupire toute âme humaine.

Le commun peuple se désaltérait avec une espèce de vinaigre auquel on joignait un peu d'huile, ou même il buvait un vin très-acide, qui est encore une boisson commune en Orient. Les Romains donnaient à un mélange de vinaigre et d'eau le nom de posca. Les soldats chargés de demeurer auprès des croix du Calvaire en avaient auprès d'eux dans un vaisseau, comme nous l'avons déjà dit.

Les Israélites à leur aise buvaient du vin vraisemblablement étendu d'eau, comme l'usage en existait chez les Grecs et chez les Romains. Cependant on n'en est pas bien sûr. Le vin de la Judée était excellent, jouissait d'une grande réputation même à Rome. Que des marchands le falsifiasent avec de l'eau, cela est certain, par les allusions qu'y fait Esaïe ch. I, v. 22. Souvent on aromatisait le vin avec des épices, avec des dattes ou du vin de dattes; on le filtrait parfois à travers un linge pour le clarifier ou pour le débarrasser d'insectes. Les Pharisiens poussaient ce soin jusqu'au ridicule, comme le leur reproche Jésus-Christ. Nos versions ont traduit par cervoise un terme hébreu qui désigne toute boisson qui, comme le vin, pouvait causer l'ivresse et qui était le produit de la fermentation du froment, de l'orge, du miel ou de divers fruits. Était impure toute boisson prise d'un vase qui aurait été souillé par l'attouchement du cadavre d'un animal impur.

La préparation des mets suppose l'usage du feu, qui s'est trouvé chez la plupart des peuples, même des plus stupides, sans qu'on sache comment on est parvenu à le découvrir. Il est des contrées où des sources de naphte ne cessent de brûler, il est des volcans, comme il est des feux naturels allumés en bien des pays. Qui devinera comment Dieu aura appris aux hommes à connaître le feu, ou les aura mis sur la voie de le découvrir et de l'employer à leur usage? On sait que des peuples n'en avaient aucune idée; ainsi les habitants des îles Mariannes, découvertes par Magellan en 1521, regardant le feu comme une espèce d'animal, le considéraient de loin et avec terreur, parce que quelques-uns s'en étant approchés sans précaution en avaient été brûlés. (*Dictionnaire des origines et des éléments.*) La cuisson des aliments est moins commune en Orient que parmi nous, car là on préfère les fruits, le laitage, le miel. Pour faire le pain, on brisait le grain dans un mortier ou le plus souvent dans des moulins à bras, car ceux à vent ou ceux que l'eau met en mouvement n'étaient pas connus en Israël. La farine mêlée avec du levain était pétrie dans une sébile, écuelle de bois ronde et creuse. La farine levée, on en formait des gâteaux minces et arrondis, que l'on cuisait sur des charbons, sur des pierres ou des plaques de fer chauffées ou dans des fours. Les pains étaient d'ordinaire petits (F. B.). Des femmes de haut rang, comme Sara, comme Tamâr, princesse fille de David, pétrissaient même aussi des gâteaux. — Y avait-il hâte, on ne mettait point de levain, on formait des espèces de galettes qu'on plaçait sur du sable ou des pierres chauffées, le dessus de ces gâteaux était cuit à l'aide de charbons ou de cendres chaudes, c'est encore la nourriture des Bédouins et des pauvres. On se sert aussi de poêles qu'on place sur le feu et dans lesquelles on cuit en les tournant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, la pâte du pain. Les pains fabriqués par les enfants d'Israël au sortir de l'Égypte n'avaient pas eu le temps de lever; de là l'ordre de célébrer la fête commémorative de cet événement extraordinaire, miraculeux, en mangeant des pains sans levain. Les Juifs modernes nomment ce pain mazza et le fabriquent de pur froment; ils en envoient en présent à leurs amis, à quelque religion qu'ils appartiennent (Lionnel).

On tirait la farine non-seulement du blé et de ses diverses espèces, mais aussi du millet, des pois et des lentilles. On apprêtait de fines pâtisseries de froment pétries à l'huile ou bien ointes d'huile, des beignets où l'huile tenait lieu de beurre, des gâteaux de miel, de raisins mûrs ou secs, etc. Les Israélites avaient appris l'art de la boulangerie en Egypte, où il était porté fort loin. Du pain fabriqué des premiers blés de l'année, on devait offrir à Dieu par reconnaissance un gâteau, prémices des grains, de la pâte (Nombres XV, 19-20). On les sanctifiait en quelque sorte. C'est à quoi fait allusion saint Paul (Rom. XI, 16. — Rilliet).

Vous demanderez peut-être, comme je me le suis demandé à moi-même, ce qu'étaient les moulins à bras et ces fours à cuire. Ces moulins, employés déjà chez les anciens Grecs et Romains et qui ne manquent aujourd'hui même dans aucune maison de l'Orient, exigent un travail pénible et fatigant, surtout dans les grands ménages. C'est l'occupation journalière des pauvres, des servantes, des esclaves, des prisonniers. On ne moule que ce qu'on veut cuire chaque jour. Esaïe, pour dépeindre la chute de Babylone, recourt à cette belle prosopopée : « Descends, assieds-toi dans la poussière, vierge, fille de Babylone ; prends les meules et moule de la farine. » La femme est surtout employée à ce travail, très-rarement l'homme (F. B.). Cependant vous savez que les Philistins, pour humilier Samson, le forcèrent à tourner la meule d'un tel moulin dans sa prison. Le moulin à bras est formé de deux pierres rondes, dont l'une, l'inférieure, est en forme de mortier et dont l'autre se meut à l'aide d'un manche. Le mouvement de l'une sur l'autre brise le grain, que l'on introduit par une sorte d'entonnoir. On sépare sans doute la farine du son à l'aide d'un crible ou d'un tamis.

Moïse, nous l'avons dit, avait expressément défendu de prendre en gage les deux meules du moulin ou même la meule de dessus, car ce serait prendre la vie du prochain, l'empêcher de moudre du blé pour sa nourriture (Deut. ch. XXIV, v. 6). Dans les âges postérieurs, les Juifs, comme aussi les Romains et les Grecs, eurent des moulins d'une plus grande dimension, que des ânes mettaient en mouvement, comme on en voit encore en Orient.

Dans la maison du commun peuple, le four est une cruche de pierre sans fond, d'environ trois pieds de hauteur, placée même parfois dans un trou creusé au milieu de la salle à manger, mais d'ordinaire sur un trépied, ou même sur une plaque de fer; on y allume du feu; quand les parois de ce singulier four sont chauffées, on applique contre elles la pâte amincie en gâteau, et sans enlever le combustible, on pose sur le tout un couvercle, jusqu'à ce que le gâteau soit cuit.

N'a-t-on pas un four pareil, on fait un creux qu'on remplit de cailloux sur lesquels on allume du feu; sont-ils chauds, on éteint, et l'on étend en gâteaux minces la pâte sur ces pierres, on les retourne plusieurs fois jusqu'à la cuisson complète. Ces fours très-primitifs portent chez les Arabes le nom de Tannur, comme chez les anciens Hébreux.

Nous lisons dans la Genèse que du temps d'Isaac on savait apprêter les mets d'une manière appétissante. D'ordinaire les légumes étaient cuits dans des pots et assaisonnés à l'huile; la viande était rôtie à la broche ou bien dans des chaudrons, d'où on la retirait avec une fourchette à trois dents, le bouillon étant mis à part. L'agneau pascal devait être rôti. Le motif de la défense répétée de bouillir le chevreau (Deut. XIV, 21) dans le lait de sa mère a donné lieu à toutes sortes d'explications, depuis celle qui y voit une tendance à interdire en général les apprêts au lait, jusqu'à celle qui y voit une exhortation indirecte à la pitié, ou même une leçon de respect des enfants pour les parents.

Les ustensiles de cuisine mentionnés dans la Bible, et que nous n'énumérerons pas, étaient d'argile, ou de cuivre, ou d'airain; ce qui nécessitait pour ces derniers surtout une grande propreté, afin de les garantir du vert-de-gris si dangereux. La poêle à frire était de fer ou de tôle.

Les esclaves et leurs maîtresses même s'occupaient de la cuisine. Dans les grandes maisons on avait des cuisiniers et dans les grandes villes des boulangers.

Pour combustibles, les Israélites employaient le bois de leurs forêts, comme le chêne, le sapin, le platane, les buissons épineux, les arbres secs ou qui ne portaient pas de bons fruits, les plantés desséchées qui ne pouvaient fournir ni

aliment, ni fourrage. Vous connaissez ces paroles de Jésus-Christ : Si Dieu prend soin de vêtir de la sorte l'herbe des champs, qui fleurit aujourd'hui et qui demain est jetée au four, combien plus prendra-t-il soin de vous vêtir, gens de petite foi ! — Le charbon était connu. Dans les contrées qui manquaient de bois, ou bien lorsque, par quelques circonstances on en était privé, on recourait à la fiente animale, à la bouse de vache desséchée, comme cela a lieu de nos jours encore dans des pays où le bois ne manque pas, dans l'Inde, par exemple, même dans certains départements de la France. (*Magasin pittoresque*, tome XXIV, p. 312. — *Bibliothèque universelle*, mai 1851.) On comprend dès lors comment Ezéchiel peut prédire aux Israélites (ch. IV) à quel dénûment ils seraient réduits un jour, lors du siège de Jérusalem, puisqu'ils seraient contraints de cuire leurs aliments avec de si dégoûtants combustibles. Les pains ou gâteaux sont mis immédiatement dans la cendre chaude et dès lors en contact avec ces combustibles impurs. En Egypte, on recueille aujourd'hui de la fiente de chameaux et d'ânes, on la pétrit en tourteaux qu'on fait sécher au soleil avant de les employer à la place de bois à brûler. Je n'ai vu nulle part la tourbe ni la houille mentionnées dans la Bible.

L'homme n'a pas seulement besoin de nourriture et de logement, il a besoin d'être vêtu; l'intempérie des saisons, la fraîcheur des nuits même dans des climats chauds et la décence obligent l'homme à porter des vêtements qui varient selon les pays et les saisons. Quoique les premiers vêtements de l'homme chassé du paradis aient été de peaux de bête, plus tard la toison des brebis a dû être naturellement employée avant le lin, le coton, le byssus, pour vêtir l'homme. La laine dans ce but remonte à une aussi haute antiquité que le soin qu'a pris l'homme des troupeaux de menu bétail.

Comment étaient habillés les patriarches et les anciens Israélites? On l'ignore. Depuis des milliers d'années les vêtements des Orientaux ont peu changé, comme le prouve, d'après les monuments de Ninive, de Persépolis, etc., la ressemblance du costume des hommes de cette époque avec celui des Arabes libres du désert, des Bédouins modernes. Les vê-

tements n'étaient déjà plus de peaux de bêtes mais de tissus, d'étoffes. Hommes et femmes, comme aujourd'hui encore en Orient, étaient vêtus à peu près de la même manière. Il existait néanmoins quelque différence, puisqu'il était interdit aux hommes de porter des habits de femme, et vice versa. Il était défendu de fabriquer des étoffes de différentes matières textiles; comme laine et lin. En général, le mélange de substances hétérogènes quelconques est partout défendu dans la loi de Moïse. Ainsi il n'était pas permis de semer dans un même champ des graines de plantes de nature diverse. Cela tenait sans doute au grand principe gravé de toutes sortes de manières dans l'esprit des Israélites de demeurer séparés des autres peuples.

Aux femmes, même à celles des riches et des personnages d'un rang élevé, était dévolu presque uniquement le soin de confectionner les vêtements. C'est là un éloge donné à la femme forte dans le livre des Proverbes. Du temps des patriarches, les habits n'avaient déjà plus une simplicité toute primitive. La robe bigarrée que Jacob donna à Joseph en est une preuve entre bien d'autres que fournit la Genèse. En Egypte les enfants d'Israël avaient appris à filer, à tisser, à fabriquer des tapis, à broder, à faire entrer même de l'or dans les broderies, comme on le lit dans quelques endroits du Pentateuque. Les vêtements ordinaires furent simples durant plusieurs siècles; le luxe s'introduisit au temps des rois.

Les habits, comme l'exige un climat chaud, étaient légers, traînant presque sur le sol, à plis flottants que l'on rapprochait quand on devait se garantir du froid.

Les pièces principales des vêtements et de la toilette des Hébreux consistaient en une tunique, une ceinture, un manteau, une coiffure et des sandales. Dans les monuments qui restent de l'ancien Orient et de la Grèce antique on retrouve souvent une assez grande ressemblance avec les vêtements des Hébreux.

La tunique ou vêtement de dessous était une espèce de chemise large, à plis, bleue ou blanche, de lin ou de coton, d'ordinaire à courtes manches, même sans manches, descendant jusqu'aux genoux. Celle des femmes était généralement

plus longue et d'une étoffe plus fine. Les riches avaient outre cela des chemises de fin lin et d'autres habits qui accompagnaient la tunique. Les femmes israélites portent parfois de nos jours un pantalon introduit du temps des rois à l'imitation des Babyloniennes. La tunique des prêtres était de byssus (de coton).

La tunique du Sauveur était sans couture, d'un seul tissu depuis le haut jusqu'en bas ; il eût été dommage de la partager ; voilà pourquoi on la jeta au sort. Ainsi fut accomplie une parole de l'Écriture par ceux même qui ne la connaissaient pas.

La tunique était retenue autour des reins par une ceinture de cuir, comme celle de Jean-Baptiste, ou de lin. Celle-ci était pourvue d'une boucle et avait deux fois la largeur de la main. Celle des femmes, d'une étoffe plus fine, était serrée plus près des hanches ; dans le haut elle était un peu bouffante ; on y mettait du luxe. La ceinture était nécessaire pour la décence, elle l'était aussi pour la marche, pour le travail, que la tunique ou de longs vêtements auraient gênés ; on les retroussait, puis on les liait par la ceinture. De là l'expression : ceins-toi, c'est-à-dire serre ta tunique avec ta ceinture, ce qui signifiait : mets-toi à l'œuvre, prépare-toi à travailler ou à entreprendre une course. Se ceindre est aussi employé dans un sens spirituel, comme quand il est écrit : Ayez vos reins ceints et vos lampes allumées. — Dans les fêtes, la ceinture était le principal ornement de toilette, d'une étoffe précieuse, brochée même d'or et garnie de bijoux. Le don d'une ceinture était un cadeau précieux, un signe d'amitié, comme lorsque Jonathan donna la sienne à David. Dès lors ceindre signifie aussi en langage figuré revêtir d'une charge importante ou d'une vertu. Une vertu est une ceinture. Dans Esaïe ch. XI, v. 5, il est dit du rejeton d'Isaï : la justice et la vérité seront sa ceinture, et dans l'épître aux Ephésiens ch. VI, v. 14 : Soyez fermes, ayant la vérité pour ceinture.

La ceinture elle-même et les plis des vêtements retroussés formaient une sorte de poche où l'on mettait de l'argent, de la nourriture, divers autres objets. A la ceinture était fortement lié le glaive ; de là l'expression : ceindre l'épée ; à la

ceinture, comme encore aujourd'hui en Orient, pend l'écriture de ceux dont il est l'instrument journalier et indispensable. Le cachet était ou mis dans la ceinture, ou imprimé sur l'anneau qu'on portait au doigt, ou suspendu au cou par un cordon (F. B.). — Quelquefois la tunique ou la chemise, fendue sur le devant, laissait la poitrine découverte; le pli bouffant et retenu par la ceinture formait ainsi une espèce de poche où l'on pouvait mettre différentes choses, ainsi que nous le voyons quelquefois parmi nous chez des ouvriers ou des laboureurs. On comprend dès lors cette parole du Christ (Luc ch. VI, v. 38) : On vous versera dans le sein une bonne mesure pressée et entassée et qui se répandra par dessus. — Les ceintures recevaient des noms différents suivant leur élégance, leur emploi et le rang des personnes qui les portaient. Si un Israélite n'allait guère sans sa ceinture, il n'entreprenait pas de course et encore moins de voyage sans son bâton à la main.

Le vêtement de dessus ou le manteau n'était d'ordinaire qu'une grande pièce de drap carrée, plus ample, plus longue, plus fine, plus ornée chez les femmes; quelquefois on s'en enveloppait simplement tout le corps; quelquefois le manteau, formé de deux pièces, s'agrafait autour du cou et, lorsqu'il était entr'ouvert, il laissait voir la nature et la richesse des vêtements de dessous et de la ceinture. Ces manteaux, formés de deux seules pièces ou couvertures, lors même qu'elles sont cousues, peuvent aisément se partager entre deux personnes qui chacune n'ont à soi qu'une seule pièce ou demi-manteau qu'ils jettent sur l'épaule. Le costume oriental explique l'usage des Juifs de déchirer leurs vêtements en forme de deuil ou de douleur (F. B.). Il y avait bien des sortes de manteaux qui différaient par l'étoffe et par la couleur : le plus riche avec des manches et quelquefois orné d'une pelisse, était le caftan ou manteau de cérémonie. Le manteau était pour le pauvre une couverture. Aussi était-il défendu par la loi de garder pour gage pendant la nuit le manteau du pauvre, on devait le lui rendre avant le coucher du soleil : car, est-il écrit, c'est sa seule couverture, il n'a autre chose pour se garantir du froid de la nuit. S'il m'adressait ses plaintes, dit l'Éternel, je l'écouterais, car je suis mi-

séricordieux. Voulait-on honorer quelqu'un à l'occasion d'un repas, d'un mariage, ou de quelque circonstance solennelle, on lui faisait présent d'un manteau. Ainsi Joseph à ses frères; ainsi Samson à ses amis de noces, s'ils devinent l'énigme qu'il leur propose; ainsi Naaman à Guéhazi, etc.; ainsi dans la parabole des noces, comme nous l'avons dit, la robe du convié sans laquelle on n'ose paraître au festin sans manquer de respect à l'hôte. Faire échange de manteau avec quelqu'un ou lui donner celui qu'on portait était un signe d'amitié. Jonathan donna le sien et même ses autres vêtements à David, que le fils de Saül aimait comme son âme. Quelles étaient les couleurs des étoffes, des vêtements? elles étaient sans doute très-variées, sans qu'on puisse désigner celle à laquelle on donnait la préférence. Affaire peut-être de mode.

Les manteaux des Israélites, surtout aux quatre coins, devaient être bordés de franges de couleur pourpre, tirant sur le bleu. Ces franges avaient pour les Orientaux quelque chose de sacré. Moïse, pour en détacher toute idée superstitieuse, veut qu'en les voyant les Israélites se souviennent des commandements de l'Eternel pour les observer. C'étaient les franges du manteau de Jésus que toucha l'hémorroïsse. Les Pharisiens qui, par vanité et par l'importance attachée à l'extérieur, exagéraient tout, portaient de longues franges, croyant en valoir mieux pour cela. Les Arabes et les Juifs modernes en ornent leur coiffure. Le prêtre officiant à l'autel devait porter un pantalon. Hormis ce cas, il n'en est point parlé dans nos Ecritures, quoiqu'il fût en usage chez les Mèdes et les Perses, mais non pas même chez les anciens Grecs. Dans l'Orient moderne, cette pièce de l'habillement devient à la mode, tant chez les femmes que chez les hommes.

Le vêtement de deuil des deux sexes était une pièce de drap noir ou brun foncé, de laine grossière ou de poils de chameau, étroite, sans manches, avec des ouvertures pour les bras et la tête; elle descendait jusqu'aux genoux. Elle était cousue en forme de sac et elle en portait le nom. Jacob pleurant Joseph se couvrit d'un sac. Vous connaissez, jeunes amis, cette expression qui désigne une tristesse profonde :

prendre le sac et la cendre; la cendre emblème de la destruction finale de notre corps.

On se couvrait la tête d'un bonnet qui variait dans la forme, vraisemblablement pareil à celui des Orientaux et des Arabes modernes, qui le serrent avec un cordon, et duquel descend sur les épaules une houpe bleue et triangulaire, laquelle est un objet sacré pour eux. Le commun peuple ne portait point de bonnet, retenait les cheveux avec un lien quelconque ou les couvrait d'un morceau d'étoffe.

On ignore comment les femmes autrefois se couvraient la tête, mais dès la plus haute antiquité elles portaient un voile, si ce n'est quand elles s'occupaient du ménage dans l'intérieur de leur maison, comme encore aujourd'hui en Arabie et en Palestine; mais la fiancée se voilait devant son fiancé. Ces voiles différaient par le tissu, la forme, la couleur, la longueur, le prix. Les femmes riches en portaient même plusieurs à la fois; on les assujettissait par des cordons ou par de grandes aiguilles plus ou moins précieuses; tout le visage était couvert sauf les yeux. Les diverses apparences que présentent les femmes encore aujourd'hui en Orient avec leurs vêtements et leurs voiles en font des masses informes et bizarres. Cela est plus particulièrement vrai encore des voiles de la fiancée le jour des noces.

Le turban était autrefois, comme il l'est aujourd'hui, la coiffure des riches, tant des hommes que des femmes. Il est d'une étoffe de coton d'une grande largeur et d'une longueur considérable, qu'on entortille et qu'on plisse avec plus ou moins d'art autour de la tête. Les différentes formes que recevaient les turbans, d'après la manière dont on les arrangeait, leur faisaient donner des noms différents. Celui du prêtre serrait la tête, couvrait les cheveux et ressemblait à un vase rond couché. Celui du grand-prêtre ou souverain sacrificateur, s'élevait en forme de tour; lui seul avait le droit de le porter ainsi. L'Israélite ne se découvrait que dans les jours d'un deuil profond. Entrer tête nue dans la maison de quelqu'un, surtout d'un grand, était d'une excessive inconvenance; même de nos jours, les Orientaux qui demeurent parmi nous restent tête couverte dans les occasions les plus solennelles, même à la cour des princes et des rois, quand chacun est découvert.

Les vêtements ne restèrent pas dans leur simplicité primitive. Chez les notables, la tunique courte s'allongea en soutane à larges plis et descendit jusqu'à la cheville du pied elle avait des manches bouffantes recouvrant les mains. Parfois on portait au-dessous de la tunique une chemise d'un fin tissu de lin ou de coton et au-dessus un vêtement plus long mais sans manches. Quelques interprètes pensent que c'était ce vêtement de fin lin ou de coton, jeté sur la tunique, que les soldats prirent au jeune homme qu'on croyait un disciple et qui, au bruit qu'il avait entendu, s'était levé et avait par curiosité suivi Jésus. Le jeune homme s'enfuit nu, c'est-à-dire n'ayant que sa simple tunique, comme nous dirions en chemise. On croit que c'est saint Marc lui-même. Pierre, lors de la dernière pêche miraculeuse (Jean ch. XXI, v. 7), n'ayant autour des reins qu'une ceinture ou bien le tablier ordinaire de pêcheur, est appelé nu par cette raison ; pour s'élançer à la nage au-devant de Jésus, il se couvrit pourtant, soit de la simple tunique, soit du vêtement de dessus, particulier aux pêcheurs (Godet, Andrié). — Saül, en revanche, saisi de saints transports à l'ouïe des prophètes qui chantaient les louanges de Dieu, se débarrassa de ses vêtements royaux, et fatigué, il resta couché par terre nu, ne portant que la simple tunique. Les auteurs anciens, romains et grecs, disent aussi d'un homme qui n'est couvert que des vêtements de dessous, qu'il est nu. Un conseil donné par un agronome antique aux cultivateurs était celui-ci : Sème étant nu, n'étant plus gêné par les vêtements de dessus. Mention est faite quelquefois d'un large manteau de poils ou en forme de pelisse, comme en portent encore aujourd'hui les Orientaux riches même en été. Les manteaux Babyloniens étaient brodés et d'un tissu précieux. Ceux des prophètes étaient de peaux de brebis, la laine tournée en dehors. Le manteau de pourpre usé, que par dérision les soldats romains jetèrent sur les épaules du Christ, était celui des officiers et des généraux. Le manteau blanc dont Hérode fit couvrir Jésus le désignait ironiquement à Pilate comme un candidat à la royauté ; car, selon la coutume romaine, ceux qui aspiraient à une haute charge dans l'état s'habillaient de blanc. Telle est l'opinion de quelques érudits. D'autres croient que, comme

des souverains de l'Orient, en signe de leur royauté, portaient un manteau d'une éclatante blancheur, Hérode, pour se moquer du Christ, le renvoya couvert d'un des insignes du pouvoir à Ponce Pilate (de Gerlach, etc.) Celui que saint Paul réclame de Timothée était un petit manteau de voyage ou contre la pluie, sans manches, avec une ouverture pour passer la tête et un capuchon pour la couvrir.

Ces riches vêtements de lin, de pourpre, de coton (byssus), même de soie, car on croit qu'elle était connue des Israélites, étaient brodés, même brochés d'or. Ils étaient ou l'ouvrage des femmes libres ou esclaves en Israël, ou importés du dehors. Les rois, les riches en avaient en grand nombre, soit pour eux-mêmes, soit pour en faire des cadeaux. On lavait les vêtements avec une sorte de lessive dans laquelle entrait du savon ou du natron, ou bien le foulon était chargé de les rendre nets. On sait que près de Jérusalem était le champ d'un foulon dans le voisinage d'un étang. On comprend dès lors l'expression de Jérémie ch. II, v. 22 : Quand tu te laveras avec du natron et avec beaucoup de savon, ton iniquité ne paraîtrait pas moins à mes yeux, dit l'Éternel.

Non seulement les étoffes diverses dont les vêtements étaient fabriqués, mais les vêtements eux-mêmes devenaient des objets de commerce, ils étaient gardés dans des magasins, où ils n'étaient pas à l'abri de l'atteinte de la teigne, comme le dit Jésus, quand il recommande de ne pas s'amasser des trésors sur la terre.

Pour chaussure, les Israélites des deux sexes avaient des sandales de bois, de cuir de diverses couleurs, de maroquin, de veau marin, et elles étaient retenues aux pieds par des courroies. Les riches se les faisaient lier et délier et porter à leur suite par des esclaves. De là l'expression bien connue du précurseur : Je ne suis pas digne de délier les courroies des souliers (des sandales) de celui qui vient après moi. Les Orientaux ne portent pas de bas. Les personnes faibles ou vivant dans la mollesse enveloppaient leurs pieds de larges bandes d'étoffe. On a même des tableaux où les rois et les prêtres vont nu-pieds. — Les pauvres seuls en Israël et les personnes profondément affligées allaient sans chaussures quelconques. On n'osait entrer dans un lieu saint ou dans

une maison où l'on était convié sans se déchausser. De là l'ordre donné à Moïse près du buisson ardent et à Josué près de Jéricho. Dans une maison particulière où le tapis sert de siège et parfois de table, on se déchausse par mesure de propreté. Dans un lieu saint on quittait ses sandales pour ne pas mêler une poussière profane à une terre sacrée. Quand les Israélites rentraient d'un pays étranger dans leur propre pays, ils secouaient la poudre de leurs pieds avant de franchir la frontière. Quand Jésus dit à ses disciples de secouer la poudre de leurs pieds en sortant de la ville qui ne voudrait point les recevoir, c'était dire d'envisager ce lieu-là comme étranger à l'alliance nouvelle annoncée par l'Évangile (F. B.). Point d'acte de violence, point de persécution. Dans un festin, on ne se mettait à table qu'après que les pieds avaient été lavés; on restait chaussé au repas de la Pâque. Goliath avait une chaussure d'airain comme les héros du temps d'Homère. La première fois que les Grecs virent des souliers, ce fut dans la guerre Persique et l'historien Xénophon ne sait comment les dépeindre à ses lecteurs.

Pour maintenir la propreté, on se lave et on se baigne, ce qui est aussi favorable à la santé; Moïse même avait donné des lois à cet égard. L'attouchement de tout objet réputé impur, comme d'ossements de morts, de lépreux, etc., telle ou telle maladie ou indisposition, condamnaient non-seulement à demeurer isolé un jour ou plusieurs, mais obligeaient par des lois à se laver ou à se baigner. Cette propreté extérieure élevait à l'idée de la pureté de l'âme. On se lavait les mains et les pieds avant le repas. Un esclave lavait les pieds des conviés à un festin. S'agissait-il de paraître chez un grand personnage ou d'accomplir quelque devoir religieux important, comme la Pâque, on avait l'habitude de prendre un bain. On préférait pour cela l'eau courante. On avait aussi des bains dans sa maison, dans la cour de la maison. Plus tard, à l'imitation des Grecs et des Romains, les Juifs avaient des bains publics. On en établit aussi dans les lieux connus par les propriétés thérapeutiques de leurs eaux et il n'en manquait ni sur les rives du Jourdain, ni ailleurs dans la Terre promise. On se servait aussi d'eau de neige, ou bien on mêlait à l'eau quelque substance détersive. De la lotion

d'eau on avait emprunté divers emblèmes. On se lavait les mains en signe d'innocence, en preuve de non-participation à quelque crime. Ainsi crut le faire le faible et inique Pilate. Le baptême était un symbole de purification. Usité chez les prosélytes païens qui embrassaient le judaïsme, il fut introduit dans l'église chrétienne par le Sauveur, qui le sanctifia en lui donnant la signification de la plus complète, de la plus sublime pureté.

En Orient, dès la plus haute antiquité, et chez les Grecs et chez les Romains, on avait l'habitude de s'oindre le corps en tout ou en partie d'huile d'olive rendue parfois odoriférante par le mélange de parfums. L'onction servait à rendre la peau plus souple, le corps plus agile et à modérer dans les climats chauds une trop abondante transpiration. On s'oignait régulièrement, hormis dans les jours de deuil et de profonde tristesse, mais dans les jours de joie et de fête, on prodiguait les parfums soit indigènes, soit étrangers. Le nard pur dont Marie oignit les pieds de Jésus était le plus précieux de tous les parfums. De la tête sur laquelle parfois on les répandait, ils descendaient sur la barbe et sur tout le corps (Ps. CXXXIII, v. 2). La préparation des parfums en Orient est un des arts les plus usuels. Chacun s'oint ou se parfume le corps, depuis le souverain jusqu'au plus humble esclave. Le pourboire donné ici aux domestiques pourrait être appelé en Orient le pour-s'oindre, car ils s'achètent des parfums des bonnes mains qu'ils reçoivent.

Que d'expressions figurées tirent leur origine de l'onction ! Tout ce qui procure de la joie est onction. La sévère censure du juste est appelée par David une huile odoriférante (Ps. CXLI, v. 5) répandue sur la tête. Saint Paul, pour exprimer le bonheur d'avoir été affermi avec les Corinthiens en Jésus-Christ, dit que Dieu les a oints, comblés de joie (1 Corinthiens ch. I, v. 21). Saint Jean (1 Jean ch. II, v. 20) dit aux chrétiens auxquels il s'adresse, qu'ils ont reçu l'onction — une abondance de joie, du Saint de Dieu par Jésus-Christ. Quand le Sauveur veut qu'on n'affecte point dans les jeûnes un air triste et abattu, il dit : oins ta tête et lave ton visage, comme chaque jour. Le guerrier béni de Dieu est oint d'une huile d'allégresse (Ps. XLV, v. 8). Les rois sont nommés oints

du Seigneur, parce qu'ils ont reçu du Seigneur une charge dont ils doivent remplir les devoirs avec allégresse. Cyrus est l'oint du Seigneur (Esaïe ch. XLV). Dans combien de passages David est ainsi nommé. Mais l'oint du Seigneur par excellence est Jésus, le nom de Christ signifie Oint (Ps. II, v. 2. Actes ch. IV, v. 26 ; ch. II, v. 36). Il a reçu de Dieu la charge de nous sauver. Les apôtres avaient obtenu du Christ le don miraculeux de guérir des maladies en les oignant d'huile (voir ce que j'ai dit à cet égard article *olivier*, chapitre XIV).

L'Hébreu, Caucasiens de race, branche sémitique, taille moyenne et svelte, constitution robuste, beaux yeux noirs, peau et dents blanches, attachait une grande importance à la chevelure et à la barbe. On se moquait sans raison d'une tête chauve. Dans les temps anciens les jeunes gens seuls et les Nazaréens pendant la durée de leurs vœux laissaient croître et flotter leurs cheveux, tandis que les hommes les coupaient avec un rasoir, mais non de manière à ce que la tête fût chauve comme les anciens Egyptiens et comme la plupart des Orientaux modernes. Il était honorable à la femme d'avoir une longue chevelure, mais du temps des apôtres (1 Cor. XI, 15), elle donnait aux hommes chez les Grecs un air efféminé et elle était interdite aux prêtres juifs. On soignait les cheveux, ou on en formait des tresses. A l'imitation des dames romaines, les Juives frisaient leur chevelure, mode que saint Pierre et saint Paul (Tit. III, 3 ; Tim. II, 9) blâment comme inconvenante. C'était toilette affectée et coquetterie. En Israël, la barbe de l'homme était regardée comme une parure. On ne la rasait pas, ainsi que cela avait lieu chez les Egyptiens, [mais on en prenait grand soin, on l'oignait, on la parfumait. On ne coupait barbe et chevelure que dans les jours de grande affliction ; on la négligeait, ne l'oignait point, quand on était dans la tristesse. Raser à quelqu'un la barbe, ou lui en arracher les poils sans sa volonté, passe pour un très-grand affront (2 Samuel ch. X, v. 4 ; Esaïe ch. L, v. 6). Esaïe (ch. VII, v. 20) annonce que le Seigneur rasera avec un rasoir pris à son service le corps de son peuple ; ce rasoir c'est le roi d'Assyrie. C'était le menacer des plus terribles outrages. En Orient, on jure par sa barbe. on

répand des parfums sur celle de l'hôte qu'on reçoit dans sa maison. Baiser, toucher de la main, caresser la barbe de quelqu'un est une preuve de respect ou d'affection. Le farouche Joab (2 Samuel XX, 9) prit par hypocrisie la barbe d'Amasa, la baisa et le frappa mortellement d'un coup d'épée. Couper la chevelure et la barbe de manière à ce qu'il n'en restât qu'un cordon sur les bords de la tête (Lévitique XIX, 27), selon une coutume des Egyptiens, était défendu aux Hébreux; probablement qu'à cette coutume était attachée quelque idée superstitieuse. En Egypte, les bergers de brebis seuls laissaient croître leur barbe. Les prêtres égyptiens se rasaient les cheveux, la barbe, les bras et la poitrine. Les rois et les guerriers portaient une petite moustache. Personne ne pouvait paraître devant un Pharaon sans être fraîchement rasé, ce que fit Joseph lorsque, sorti de prison, il dut paraître devant le roi.

Il était défendu de se faire des incisions dans la chair à l'occasion d'une mort ou d'y imprimer quelques caractères en quelques circonstances que ce fût, deux coutumes antiques auxquelles était vraisemblablement attachée quelque superstition ou quelque idée de consécration à une divinité et dont la seconde, sorte de tatouage, est encore pratiquée et en Egypte et chez les Bédouins; ou bien prétendait-on par là relever la beauté du corps? Le fard, dont les femmes de l'Orient se servent si fréquemment aujourd'hui et dont elles teignent même d'une couleur orange les extrémités de leurs ongles et de leurs doigts, était employé jadis par les Israélites coquettes ou de mauvaises mœurs. Les prophètes condamnent cet usage. On sait que Jézabel s'était peint les sourcils pour effacer les traces de la vieillesse et pour essayer de plaire au farouche Jéhu, qui n'ordonna pas moins de précipiter par la fenêtre la meurtrière de Naboth, la femme impie d'Achab; elle fut foulée aux pieds et les chiens la dévorèrent.

Les femmes israélites firent de bonne heure entrer dans leur parure des objets d'argent et d'or, d'ivoire, de corne; elles ne portèrent pas seulement des boucles d'oreilles de différentes formes, grandeurs et substances, mais des anneaux qui, traversant l'une ou l'autre ou les trois parois du nez,

pendaient jusqu'à la bouche ¹, des anneaux pour le front, des colliers de métal, de perles ou de pierres précieuses qui descendaient jusqu'à la poitrine et même jusqu'à la ceinture. A ces colliers tenaient des ornements en demi-lune ou demi-soleil, des amulettes, des flacons de senteur. Elles portaient aussi des bracelets de diverses sortes, des espèces de chaînettes et des cercles dont elles entouraient leurs pieds, de telle sorte qu'un bruit de métal retentissant était entendu quand elles marchaient, ce qui était signe de richesse et de luxe. A tous ces ornements, qui étaient d'or chez les femmes de haut rang, s'ajoutaient encore parfois des miroirs d'airain poli, qu'elles tenaient à la main en guise de parure. Le prophète Esaïe parle de presque tous ces ornements pour condamner le luxe de son temps, à la fin du ch. III de ses révélations. La plupart de ces objets de toilette sont encore aujourd'hui fort recherchés en Orient.

C'est par allusion sans doute à quelques-uns de ces ornements ou à ces anneaux que Moïse parle des préceptes du Seigneur, qui doivent être comme des fronteaux entre les yeux des Israélites (Deut. VI, 4-8). A la place des figures de diverses couleurs, espèce de tatouage dont les femmes se teignaient les mains, regardant cela comme garantissant des maléfices, ce sont les ordonnances du Très-Haut qui doivent rappeler sa bonté (Exode XIII, 9-16). Les Juifs, prenant dans un sens tout matériel le précepte d'avoir toujours la loi du Très-Haut devant les yeux et dans le cœur, portaient des passages de l'Écriture écrits sur des bandelettes de parchemin et les lisaient surtout lorsqu'ils étaient en prières, ou entre leurs sourcils, ou à leur bras gauche du côté du cœur (R.). La loi de Dieu dans le cœur est le véritable phylactère. En Egypte aujourd'hui, les mains des femmes du peuple sont couvertes de signes qui figurent quelques passages du Coran ou quelque talisman préservateur (F. B.). En Palestine, les

¹ Selon quelques archéologues et d'après quelques voyageurs modernes, l'anneau au nez ou à la lèvre de la femme était primitivement un signe de soumission, de servitude; plus tard, il devint un ornement. (Savary, T. I, p. 298; Lefebvre, T. I, p. 58. Voir la *Bible l'Humanité*, de Michelet, livre dont il faut pourtant se défier, p. 588.)

femmes impriment encore une légère marque sur la paume de leurs mains, entre les yeux, au menton et quelques-unes le long de la lèvre inférieure. A Bethléhem, les femmes, aux traits plus fins et plus réguliers que dans d'autres populations de ces contrées, portaient un bonnet assez élevé, un voile blanc, la robe bigarrée des campagnardes ou une robe bleu-clair avec un manteau court couleur rouge tuile, comme les peintres les plus anciens représentent la vierge Marie.

Il paraît qu'en Israël les jeunes garçons portèrent des pendants d'oreilles, mais jamais les hommes, ainsi que cela était usité chez quelques nations orientales. Les grands personnages portaient quelquefois des bracelets. Saül en avait un le jour de sa défaite sur la montagne de Guilboah. Les rois en Israël n'avaient pas non plus l'habitude de revêtir de colliers d'or les hauts dignitaires qu'ils voulaient honorer ou auxquels ils confiaient des charges importantes, comme c'était l'usage en Egypte, en Médie et en Perse. Vous n'ignorez pas que Pharaon, voulant manifester sa haute bienveillance à Joseph et lui donner une grande autorité, ôta de son doigt l'anneau qu'il portait, anneau qui servait sans doute aussi de cachet royal (voir ch. X de l'Egypte), qu'il le remit au doigt de Joseph, le fit revêtir d'une robe de byssus (coton) et entourra son cou d'un collier. Belzatsar, roi de Babylone, promit à celui qui lirait les mystérieuses paroles écrites sur les murailles de son palais un collier d'or et l'administration de la troisième partie du royaume. Au reste, jeunes amis, je suis assuré que souvent, à mesure que je vous expliquais quelques coutumes orientales, quelques lois des Israélites touchant les points qui font le sujet de ce chapitre, il vous est revenu en mémoire quelques faits à l'appui de ces usages ou de ces ordonnances de l'Eternel. Tant il est vrai que, si partout le cœur humain se ressemble, grandes sont les différences qui existent entre les mœurs, le genre de vie, la législation des diverses contrées de la terre, surtout entre les peuples occidentaux et orientaux. Combien il serait donc téméraire, comme non-seulement des ignorants, mais des prétendus savants se le sont permis, de nier la vérité d'un fait de l'antiquité ou même des temps modernes de l'Orient, parce que ce fait était sans analogie parmi nous. Combien d'absurdes

attaques de cette sorte on a dirigées contre la Bible ! Le bon sens ordinaire et quelque instruction suffisent pour les repousser victorieusement.

SOURCES : Keil ; Saalschütz ; Calv ; de Guerlach ; F. Bovet ; Michaëlis.

CHAPITRE XXIII.

La famille. — Mariage. — Polygamie. — Divorce. — Parents et enfants. — Serviteurs et esclaves. — Hospitalité. — Plaisirs et peines. — Maladies et mort.

L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils ne seront qu'une seule chair (Gen. II, 24.)

Je connais Abraham, je sais qu'il ordonnera à ses enfants et à sa maison après lui de suivre la volonté de l'Éternel et de s'attacher à la justice et à la droiture, afin que l'Éternel accomplisse envers lui tout ce qu'il lui a promis. (Gen. XVIII, 19.)

Instruis le jeune enfant dès l'entrée de sa voie; quand il sera devenu vieux, il ne s'en écartera point. (Prov. XXII, 6.)

N'épargne point la correction au jeune enfant. (Prov. XXIII, 13.)

Écoute l'instruction de ton père et n'abandonne point l'enseignement de ta mère. (Prov. I, 8.)

Maudit est celui qui aura méprisé son père ou sa mère. (Deut. XXVII, 16.)

Je me rappelle, dit saint Paul à Timothée, cette foi sincère qui est en toi, qui a été auparavant dans Loïs, ton aïeule, et dans Eunice, ta mère; je suis persuadé qu'elle sera toujours en toi, car tu as dès ton enfance la connaissance des saintes lettres qui peuvent te rendre sage à salut par la foi en Jésus-Christ (2 Tim. I et II, 1.)

Vous célébrerez la fête... en l'honneur de l'Éternel... Vous vous réjouirez en sa présence... Vous, vos fils, vos filles, vos serviteurs, vos servantes, les Lévites, l'étranger, l'orphelin, la veuve... et vous vous souviendrez que vous avez été esclaves en Égypte. (Deut. XVI, 10-12.)

Enfants, obéissez à vos pères et à vos mères, selon le Seigneur, car cela est juste. Honore ton père et ta mère, c'est le premier commandement qui ait une promesse. (Eph. VI, 1-2.)

Nos pères nous les ont racontées, les merveilles des temps anciens, nous ne les taïrons point à nos enfants, ils publieront à la génération suivante les louanges de l'Éternel et les prodiges qu'il a opérés (Ps. LXXXVIII, 3.)

Vous ne vous ferez point d'incisions dans la chair à l'occasion d'un mort et vous n'y imprimerez aucun caractère. (Lévit. XIX, 28.)

Comme Jésus approchait de la porte de la ville (Naïn), on portait en terre un mort fils unique d'une veuve, et il y avait avec elle un grand nombre de gens de la ville. (Luc VII, 12.)

La famille ou la société domestique se forme par le mariage. De la sainteté de ce lien dépendent les bonnes mœurs.

S'il n'est pas respecté, des discordes de toutes sortes en sont les conséquences. Un grand nombre de lois de Moïse tendaient à entretenir la pureté des mœurs dans les familles et dès lors dans l'Etat. Les abominations qui, au témoignage des historiens païens, se commettaient chez les peuples voisins d'Israël et jusque dans les temples et sous la protection des lois et des dieux à Babylone, à Thèbes, en Egypte, etc., étaient impitoyablement condamnées par Moïse, auquel on ne rend pas assez justice sous ce rapport comme sous tant d'autres. Grâce à ses commandements et à ses défenses qu'il promulgua au nom du Dieu de sainteté, il empêcha Israël de se souiller par d'affreuses débauches à l'imitation des autres peuples. Aussi en général la conduite des femmes israélites était-elle honnête et décente; si elles s'écartaient du devoir, des lois sévères, la voix tonnante des prophètes, et plus encore les justes jugements de Dieu les rappelaient à l'ordre et à la dignité de leur vocation. Dans les annales des Hébreux nous voyons d'ordinaire la femme laborieuse, économe, modeste, prudente, conseillère sage, élevant bien ses enfants, même quelquefois héroïne. En étudiant ce que nous dit la Bible de Sara, de Rebecca, de Lea, de Rachel, des Maries, de Noémie, de Ruth, d'Anne la mère de Samuel et d'Anne la prophétesse, de Déborah, d'Abigaïl, de la Thérokoïte, de la Sunamite, d'Hulda, de Suzanne, d'Elisabeth, de Marthe, de Loïs, d'Eunice, de Phébé, de Perside, de Jeanne, des saintes femmes qui suivirent le Sauveur, on trouverait sûrement des caractères qui soutiendraient avec avantage la comparaison avec les femmes si célèbres de Rome et de la Grèce antique. Un ouvrage sous ce point de vue exciterait sans nul doute un grand intérêt.

La dignité de la femme israélite n'était néanmoins pas à la hauteur de la femme chrétienne, ce qui tenait à l'existence de la polygamie, et à ce qu'il vint un temps où les femmes furent achetées par les époux. La monogamie est l'institution primitive, Dieu l'établit en ne donnant qu'une femme au premier homme. Les maux qui résultent de la polygamie sont tels qu'elle ne doit pas être permise dans un pays chrétien, ce qui est universellement reconnu. Lemec, un descendant de Caïn, fut le premier polygame. Moïse la toléra cependant comme

d'autres usages que l'Évangile devait faire disparaître. La dureté du cœur du peuple, une pratique ancienne adoptée même par les patriarches et qui se trouvait chez tous les peuples de l'antiquité, furent les causes qui empêchèrent l'établissement de la monogamie à la sortie d'Israël du pays d'Égypte. Mais Moïse avait au sujet de la polygamie fait des réglemens si sages, qu'elle finit par disparaître à peu près complètement en Israël, sinon dans la loi, au moins dans les mœurs. Quelquefois les femmes avaient toutes le même rang, comme Léa et Rachel, comme Anne et Pennine. Quelquefois elles étaient tenues pour inférieures, comme Bilha et Zilpa; elles pouvaient être alors envisagées comme des concubines. Mais on devait les entretenir et en prendre soin; on avait des obligations légales à remplir envers elles, et leurs enfants ne devaient point être abandonnés, pas plus qu'Ismaël ne l'avait été d'Abraham, pas plus que ne l'avaient été dans la famille de Jacob les fils nés de ses deux servantes (Genèse XXV, 5). Des lois particulières déterminaient à cet égard les devoirs des époux et des pères et les droits des épouses et des enfants. Des détails seraient ici longs et inutiles.

Un singulier sujet de honte pour une femme mariée était de n'avoir point d'enfants. Pour essayer de diminuer ce déshonneur, qui n'était qu'un préjugé absurde, les épouses consentaient à regarder, à adopter comme leur enfant qui naîtrait d'une autre femme qu'elles auraient donnée à leur mari. Ainsi Abraham eut d'Agar Ismaël, ainsi Jacob eut de Bilha Dan et Nephtali et plus tard de Zilpa par la jalousie de la sœur de Rachel, Gad et Ascer. L'histoire nous apprend que cela ne contribua pas plus que la polygamie à faire d'heureux ménages. Les auteurs sacrés ne manquent pas de citer des scènes de ces troubles domestiques pour détourner les Israélites de ces funestes usages.

Sara, qui avait désiré adopter l'enfant qui naîtrait d'Abraham et d'Agar, ne tarda pas à voir de mauvais œil cette Égyptienne. Devenue mère à son tour, Sara engagea Abraham à la renvoyer avec Ismaël. Chez des peuples plus rapprochés de l'état de nature, des vieillards sont devenus pères à l'âge de quatre-vingt-dix ans et des filles mères à quatre-vingts (Guenée). Serait-il vrai que la mère de Newton le mit au

monde le 25 décembre 1642, âgée qu'elle était de 64 ans ? (Sepp. III, 377.)

On a cru longtemps que, comme dans l'antique Orient et dans l'Orient moderne les femmes étaient achetées par les maris, cet usage avait existé aussi chez les anciens Israélites. Un examen plus attentif du texte sacré a prouvé, semble-t-il, en général le contraire. Ce qu'on envisageait comme argent remis ou valeur donnée pour acheter une femme n'était autre chose que les cadeaux de noce offerts à la fiancée et à ses parents. Cela est si vrai que Léa et Rachel reprochent à Laban de les avoir vendues, comme si elles étaient des étrangères et non ses filles. Les quatorze ans de travaux de Jacob étaient l'équivalent d'une somme qu'il aurait dû payer, s'il eût été riche, pour devenir le gendre de Laban. Parce que quelquefois de nos jours en Orient un garçon pauvre travaille un certain temps pour obtenir en mariage la fille de son maître, ainsi que l'a vu le voyageur bâlois Burekhardt, on en a conclu que chez les anciens Hébreux la femme devait être toujours achetée du père, ou à son défaut des plus proches parents. Chez les chrétiens nestoriens qui demeurent dans le Kurdistan, le prix de la femme est taxé à trente sicles, comme du temps de Moïse, ou bien à quinze sicles et à une valeur égale en orge.

Dès les temps anciens, dès l'époque des patriarches où l'autorité paternelle était absolue sur les enfants, le mariage de ceux-ci était l'affaire des parents, du père d'abord, puis à son tour de la mère et même parfois des frères, s'il s'agissait d'une fille. Saint Paul même parle de cette autorité paternelle dans le septième chapitre aux Corinthiens. Les parents avaient coutume de s'occuper de la recherche d'une femme pour leur fils, ils se conformaient quelquefois aussi à la volonté de ce dernier. Si le père pouvait s'opposer au mariage de ses enfants, il ne les contraignait pas toujours à se marier contre leur gré. On le voit entre autres d'une manière frappante par la question adressée à Rebecca : Veux-tu aller avec cet homme ? Elle ne quitta que de son plein gré sa famille et son pays.

La vie retirée des femmes et le voile qu'elles portaient en présence des hommes étaient cause qu'elles se mariaient

souvent sans avoir vu leur futur époux. Il n'était pas question de se faire la cour comme aujourd'hui. L'espèce de servitude où étaient les femmes chez les Orientaux et qui existe encore aujourd'hui, excluait l'idée de l'amour avant le mariage. Des présents étaient donnés à la fiancée et à ses proches. Ce n'était que par exception que dans les temps anciens la fiancée apportait une dot (Josué XV, 18); plus tard cela eut lieu plus fréquemment. Il pouvait même arriver parfois que les filles apportaient à leur mari une dot qui pouvait être considérable. Quand un homme n'avait que des filles, celles-ci ne pouvaient s'unir par mariage qu'à des hommes de leur tribu, afin qu'un domaine d'une tribu ne passât point dans une autre, ce qui aurait amoindri l'étendue de la première. Il résultait de là que des filles apportaient la propriété paternelle à leurs maris (Nomb. XXXVI). En Egypte c'était assez l'usage que l'épouse reçût une dot. On ne savait pas autrefois ce qu'était une mésalliance. Dans la suite, avant les noces on fit parfois des contrats de mariage. Dès que la fille et ses parents avaient consenti à un mariage, elle devait fidélité au fiancé; l'infidélité, même avant les noces, était envisagée comme adultère et punie de mort. La chasteté, même chez la jeune fille non fiancée, était un devoir dont la violation pouvait entraîner les plus terribles conséquences, tant Moïse avait attaché de prix au maintien de la pureté des mœurs!

Les noces, dès les temps anciens déjà, étaient une occasion de réjouissances. Le fiancé en habits de fête allait, accompagné d'amis, chercher la fiancée, qui était parée et couverte d'un voile. Il la conduisait avec les amies de la fiancée au milieu de chants, de musique, de danses, et quand c'était le soir, à la lueur de flambeaux ou de lampes, dans sa maison ou bien dans celle de ses parents, où était préparé un repas en une salle souvent brillamment éclairée. Quelques-uns de ces détails se trouvent dans la parabole des dix vierges, où nous voyons même que les amies de l'épouse allumaient aussi des lampes pour aller au-devant de l'époux, dès qu'elles apprenaient qu'il venait chercher son épouse. La fête durait quelques jours, souvent sept, même quatorze, et des invités plus ou moins nombreux, selon la fortune des époux, y pre-

naient part. Que ces joies de famille n'aient rien que de légitime, Jésus le prouve par sa présence aux noces de Cana. Rien d'humain, a-t-on dit, ne lui demeura étranger. Il a sanctifié les sentiments et les joies honnêtes de l'existence. L'abus seul en est condamnable. Jamais d'abus là où est l'esprit de Christ, où il est présent à la pensée de ceux qui s'accordent des récréations légitimes (saint Jean, par un chrétien, p. 47).

Il n'y avait pas, à proprement parler, de bénédiction nuptiale. Des vœux et des prières accompagnaient la fiancée au sortir de la maison paternelle. Le père prenait dans ses mains celles des fiancés et implorait sur eux la bénédiction divine. Entre les souhaits qui étaient formés, celui d'une postérité nombreuse était un des principaux. Ces vœux et prières des parents tenaient lieu de la bénédiction nuptiale dans l'église chrétienne primitive. Une autre coutume fort étrange, dont il est nécessaire de parler parce que nous la voyons observée dans le charmant livre de Ruth, était la loi du lévirat, qui se retrouve chez d'anciens peuples, les Hindous, les Perses, les Druses, et d'autres habitants du Caucase. Lévir est un terme latin qui signifie beau-frère. Si deux frères demeuraient ensemble et que l'un d'eux mourût sans enfants, sa veuve devait épouser son beau-frère et le premier enfant mâle qu'elle en avait succédait au frère mort et portait son nom, afin que ce nom ne fût pas effacé en Israël. Cette coutume remontait à une très-haute antiquité; on envisageait ce mariage comme une marque d'attachement conservée au frère défunt; cela prouve aussi l'importance qu'on attachait à perpétuer la branche et le nom d'une famille, espèce de symbole visible de la prolongation éternelle de la vie. On a donné d'autres raisons de cette coutume, que Moïse dut sans doute maintenir, enracinée qu'elle était dans les esprits, mais qu'il ne rendit point obligatoire. Le beau-frère se refusait-il à ce mariage, la veuve, en présence des anciens du peuple, lui ôtait un de ses souliers, lui crachait au visage et lui disait: Ainsi traitera-t-on quiconque ne rebâtit pas la maison de son frère; sa maison sera appelée la maison du déchaussé. En ce cas, les biens du défunt restaient la propriété de la veuve jusqu'à sa mort, à moins qu'un parent de son mari

défunt ne voulût l'épouser, mais il ne pouvait retirer ces biens, soit exercer les droits de retrait-lignager, sans épouser la veuve; ce que refusa le plus proche parent de Ruth. Booz, d'un degré plus éloigné de parenté, épousa la belle-fille d'Elimélec et de Nahomi et acquit avec elle la portion d'un champ dont elle avait l'usufruit. La cession eut lieu aux portes de Bethléhem, en présence de dix anciens, mais elle se fit par le plus proche parent, qui ôta son soulier et le remit à Booz, en lui disant: Acquier ce champ, je te cède mon droit. Le symbole de la cession était heureusement choisi. Celui qui jouissait le premier du droit de marcher en propriétaire sur le champ en remettant son soulier au parent devenu l'acquéreur volontaire lui accordait la liberté de parcourir de son pied ce terrain. Il paraît que la coutume de cracher au visage n'existait déjà plus du temps de Booz. Moïse, ne voulant point contraindre le frère à épouser la belle-sœur, dut, pour ne pas trop blesser l'opinion qui aurait aimé imposer l'obligation du mariage, consentir au moins à ce que la femme témoignât publiquement son mépris au déchaussé.

Mais passons à des lois d'une tout autre importance. Chacun sait combien les bonnes mœurs, la paix domestique, la prospérité des familles et dès lors le bonheur public dépendent de la pureté et de la sainteté de la vie conjugale. Aussi Moïse fit-il bien des ordonnances au sujet des mariages. Il était défendu d'épouser des fils ou des filles de ces sept peuplades qui devaient être ou détruites ou chassées du pays de Canaan, de peur que de telles unions n'entraînassent à l'idolâtrie et à ses funestes conséquences. Si quelques descendants de ces tribus païennes demeuraient en Israël et s'y mariaient, c'est qu'ils avaient renoncé au culte des fausses divinités; cela explique l'existence du brave Urie le Héthien dans le camp de David. Quoique les mariages entre des Israélites et des membres d'autres nations que celles que nous venons de nommer ne fussent pas interdits par la loi, ils étaient cependant vus de mauvais œil: les femmes païennes devaient alors renoncer à l'idolâtrie, et les femmes israélites ne pouvaient être mariées qu'à des étrangers qui demeuraient dans la terre promise et qui avaient abjuré le culte des idoles. Salomon porta la peine de sa désobéissance à ces

lois de l'Eternel en se laissant entraîner par ses femmes idolâtres à servir des dieux étrangers. Au retour de la captivité, Esdras et Néhémie, craignant que ces unions des Juifs avec des païennes n'altérassent la pureté du culte du vrai Dieu, ordonnent avec une rigueur ultra-légale, mais nécessaire peut-être, le renvoi des femmes avec qui il n'était pas défendu aux Juifs de se marier, mais qui auraient dû devenir membres de l'alliance d'Israël avec le Très-Haut.

Fort sévèrement interdits, même parfois punis de mort, étaient certains mariages entre de très-proches parents, par exemple entre frères et sœurs, ce qui était ordinaire chez plusieurs anciens peuples. Cela explique comment Abraham, né en Chaldée, avait épousé avant sa vocation par l'Eternel sa demi-sœur, mariage plus tard défendu par la loi de Moïse. La conduite bien autrement criminelle des filles de Lot se comprend mieux encore, quand on pense quelle dépravation de mœurs régnait dans les villes de Sodome et de Gomorrhe. Nécessaires dans la première époque de l'humanité, puisque Dieu voulait faire descendre d'un même sang et d'un même couple tous les hommes, ces unions entre enfants issus de mêmes parents devaient ne pas tarder à cesser et à être défendues à cause des grands maux, tant sous le rapport de la santé que sous le rapport de la morale, qui en seraient résultés. Aussi sont-ils condamnés et sévèrement punis, non-seulement dans tous les pays chrétiens, mais dans tous ceux où l'on attache quelque prix au maintien de la pureté des mœurs. On trouve dans les ouvrages de jurisprudence tout ce qui est relatif à ces unions incestueuses, comme dans les écrits qui ont été composés sur les lois matrimoniales de Moïse les sages raisons pour lesquelles il avait dû défendre, même sous des peines très-graves, tels et tels mariages. Il ne peut entrer dans le plan de cet ouvrage de développer tout ce qui se rapporte à cette matière, quelque importante qu'elle soit.

Chez les Hébreux, il n'existe aucun exemple que la femme ait été traitée comme une esclave par son mari; partout on la voit comme son aide, sa compagne, qui partage avec lui joie et peine, plaisirs et douleurs. Quoique sous la dépendance de son mari, la femme n'était point soumise à un des-

pote. Toutes les fois qu'il est fait mention de la femme dans ses rapports avec son époux, avec sa famille, même quelquefois avec la société civile et politique, à peu près toujours il en est parlé avec respect et non comme étant d'une condition inférieure. Elle participe aux fêtes religieuses et nationales. Le rôle qu'elle joue, le devoir qu'elle remplit, sont parfois même très-honorables. Souvent elle agit à sa tête, sachant qu'elle n'aura rien à craindre de son mari, comme si elle eût été une esclave. Sara, qui appela Abraham son Seigneur, a cependant sa volonté propre à laquelle se conforme le patriarche. Rebecca n'est que trop impérieuse. Jacob consulte Léa et Rachel avant que de quitter Laban. Débora, après avoir été libératrice de son peuple, en devient le juge. Anne a la liberté d'aller à Silo offrir ses prières et ses offrandes. Abigaïl agit avec une sagesse prudente et d'une manière opposée à celle de son mari, sans s'inquiéter qu'il la blâme ou non. La Sulamite trouve son mari disposé à recevoir et à loger le prophète Elisée. Mical, qui adressa à David des reproches, déplacés il est vrai, ne l'aurait osé, si la femme n'eût joui d'une grande autorité dans la famille. Hulda la prophétesse, femme de Sallum, est consultée par le souverain sacrificateur et les principaux officiers du roi : elle jouissait d'un crédit que n'aurait pas eu une femme esclave. Elizabeth, femme de Zacharie, et Marie, femme de Joseph, se montrent par leur conduite sinon indépendantes de leurs maris, au moins leurs égales. Jeanne, femme de l'intendant d'Hérode, Suzanne et plusieurs autres femmes qui aidaient Jésus de leurs biens et qui avaient préparé des parfums et des aromates pour l'embaumer, avaient de l'argent dont elles disposaient à leur gré. Aucune trace, je le répète, de servilité de la part des femmes israélites à l'égard de leurs maris. Il est vrai que les rabbins interdisaient à l'homme d'avoir avec la femme, même le mari avec son épouse, un entretien religieux ; qu'on brûle les paroles de la loi, plutôt que de les enseigner aux femmes, — mais les rabbins ne suivent pas la loi, ils l'altèrent. De quelle époque date ce préjugé rabbinique ? Je l'ignore. Que de faits de l'Ancien-Testament qui le condamnent ! Le bon sens suffit pour combattre une telle opinion. La foi, semble-t-il, est plus naturelle à la femme

qu'à l'homme. Elle s'élève à un haut degré dans Eunice, la mère, et Loïs, l'aïeule de Timothée (Godet 496). Les disciples s'étonnent de voir Jésus s'entretenir avec la Samaritaine. Peut-être était-ce la première fois qu'ils le voyaient se mettre au-dessus de ce préjugé. Peut-être leur étonnement venait-il de ce que Jésus parlait à une Samaritaine.

Les concubines occupaient un rang inférieur dans la famille, mais elles jouissaient aussi de certains droits et les maris n'étaient pas dispensés de toute obligation envers elles.

Au mari était recommandée la fidélité à sa femme, à la compagne de sa jeunesse. Les qualités et les vertus de la femme sont retracées en plus d'un endroit de nos saints Livres. On peut hériter de ses pères une maison et des richesses, est-il écrit, mais la femme sensée est un présent de l'Eternel. La femme forte est la couronne de son mari. La femme sage bâtit sa maison, l'insensée la détruit. Une femme bienfaisante soutient la gloire de sa maison. Qui ne connaît le tableau tracé de la femme forte dans le dernier chapitre du livre des Proverbes et qui se termine par ces mots : Les grâces trompent, la beauté s'évanouit, mais la femme qui craint l'Eternel est la seule qui sera louée.

Qu'il n'y ait eu en Israël que des femmes irréprochables, ce serait trop prétendre de la faiblesse humaine. Que du temps de Salomon déjà leurs mœurs furent bien relâchées, cela se voit par la critique qu'il en fait dans ses écrits, surtout dans l'Ecclésiaste. Les traits qu'il lance sur elles sont fort acérés. Les femmes étrangères, qu'à l'exemple des souverains de l'Orient et par un luxe déplorable, Salomon avait introduites dans un harem, contribuèrent sans doute à altérer les mœurs publiques par l'empressement que mettent les grands et la ville à imiter la cour autant que possible. Les prophètes ne gardent point le silence à l'aspect de ces désordres-là, ils flagellent les coupables avec la verge d'une mâle et sainte éloquence. Plus d'une fois les apôtres, dans leurs écrits, rappellent aux femmes leurs devoirs et les tiennent en garde contre les diverses tentations auxquelles elles pourraient succomber par vanité, par désœuvrement ou par d'autres passions quelconques.

De sages lois veillaient à la pureté des mœurs avant et pendant le mariage. La vierge, la fiancée, la jeune femme étaient sous leur sauvegarde. Des châtimens, des amendes pécuniaires étaient imposés à quiconque portait atteinte à l'honneur de la femme. L'adultère était puni de mort. La jalousie est une passion terrible chez les Orientaux. Pour préserver la femme des fureurs d'un mari soupçonneux, elle était soumise à l'épreuve des eaux de jalousie (Nomb. V, 14); innocente, elle n'avait rien à craindre. Le serment qu'elle prêtait, les cérémonies qui l'accompagnaient étaient propres à frapper son imagination, à réveiller sa conscience et à lui faire avouer son crime. Coupable, elle portait la peine de son péché, peine terrible qui était infligée par l'Eternel lui-même. C'était un jugement de Dieu. L'histoire de la jurisprudence offre plus d'un exemple de coupables qui avouaient leurs forfaits, lorsque le serment leur était intimé avec des formalités graves et saisissantes.

Une loi pleine de débonnairété dispensait d'aller à la guerre pour un an le nouveau marié et même le fiancé, auquel liberté était laissée de retourner chez lui pour épouser celle à qui il avait engagé sa parole.

Le mariage avait autrefois déjà quelque chose de si intime et de si sacré, que les prophètes, pour représenter l'alliance de Dieu avec son peuple, ont emprunté des images de l'union conjugale. Dieu est comparé à un époux et Israël à une épouse tendrement aimée. (Esaïe LIV, 6-8 et suivans.) On comprend dès lors que l'idolâtrie soit appelée un adultère. On sait que l'Eglise chrétienne est quelquefois comparée à une épouse, dont Jésus est l'époux.

Plus le mariage est sacré, plus le divorce est une affaire grave. Moïse ne l'introduisit pas au milieu de son peuple, il l'y trouva existant, et le toléra à cause de la dureté de cœur du peuple, comme dit Jésus-Christ (Matth. XIX, 8). Le mari ne pouvait pas répudier sa femme sans accomplir envers elle quelque formalité. Il devait lui donner une lettre de divorce, chose autrefois assez difficile, puisque si peu de gens savaient écrire; il devait donc aller auprès d'un homme qui en fût capable, probablement auprès d'un lévite, d'un scribe, d'un docteur de la loi. L'usage avait dû régulariser le mod à sa

vre en pareil cas. L'homme d'office, soit le fonctionnaire public, ne devait sans doute pas manquer de présenter des observations au mari, de s'enquérir de ses motifs, de chercher à le détourner de son dessein. D'autres passages de la législation mosaïque montrent qu'il ne pouvait pas, selon son caprice, renvoyer pour une raison quelconque la compagne de sa vie, quoique l'école de Hillel le prétendit du temps de Jésus, en opposition à celle de Schammaï, qui était raisonnable, qui ne permettait le divorce que dans des cas très-graves et à laquelle le Sauveur donna gain de cause, rétablissant ainsi le mariage dans toute sa pureté et la femme dans toute sa dignité primitive. Mais ce n'est pas le lieu de faire ici un traité ou une dissertation sur le divorce.

Quoique des divorces aient eu lieu en Israël, ainsi qu'on le conclut d'après les reproches du prophète Malachie (II, 14), on n'en voit aucun exemple rapporté dans l'Ancien-Testament; il a toujours été et il est encore de nos jours rare chez les Juifs. Quelle leçon donnée aux chrétiens ! Une ordonnance concernant le divorce interdisait au mari de reprendre la femme répudiée, quand elle aurait été mariée à un autre homme, qui l'aurait aussi renvoyée ou qui serait mort. Ce serait une abomination aux yeux de l'Eternel, car des désordres graves pour les bonnes mœurs en auraient été les conséquences.

Quel que fût le rang occupé en Israël par la femme, elle n'y était pourtant point encore de manière à ce qu'elle eût, au cas de plaintes légitimes d'infidélité surtout à porter contre son mari, le droit de devenir partie plaignante et de donner à son mari la lettre de divorce. Le christianisme a donné à cet égard, comme à beaucoup d'autres, les mêmes droits à l'épouse qu'à l'époux. Ils sont une même chair, une même personne, et peuvent donc prétendre à une même justice. Dans la famille, on doit bien voir qui est le chef, mais non qui est le maître.

Avoir une nombreuse postérité, était envisagé comme un bonheur et un honneur dans toutes les familles, même chez les pauvres. Un mariage sans enfants était regardé comme un malheur, même comme une punition divine. Les femmes surtout s'en trouvaient désolées et elles adoptaient comme

leurs les enfants que leurs maris avaient d'une concubine ou d'une esclave. Cela est bien connu par l'histoire du patriarche Jacob. Vous serez sans doute étonnés d'apprendre qu'une coutume semblable devait exister encore en Orient au rapport de milady Montague, femme de l'ambassadeur anglais à Constantinople, au commencement du XVIII^{me} siècle. Une femme, dit-elle, sans enfants, se croit déshonorée ; les unes se rendent malades par les remèdes qu'elles emploient pour devenir mères ; une mort précoce en est souvent la suite ; les autres adoptent les enfants de leurs esclaves et les nomment leurs héritiers. Il n'existe pas d'exemple en Israël que les enfants nouveau-nés aient été mis à mort ou exposés par leurs parents, comme la barbare coutume en existait dans l'antiquité et encore aujourd'hui en Chine. Si Moïse fut placé dans un coffret de jonc au bord du Nil, le but était de l'arracher par là à la cruauté d'un tyran.

Il y avait des sages-femmes, quoiqu'elles ne fussent pas nécessaires à cause de la constitution robuste des mères en Israël. On recevait le nouveau-né à son entrée dans le monde comme de nos jours, on l'enveloppait de langes, mais après l'avoir baigné et frotté de sel. Les mères les allaitaient. Mention est faite quelquefois de nourrices ; Rebecca en eut une nommée Débora, qui fut aimée, soignée et pleurée dans la famille de Jacob. Joas, l'enfant royal arraché à la fureur d'Athalie, en avait une. La maladie ou la mort de la mère obligeaient seules à recourir à un lait étranger.

Les garçons étaient circoncis au huitième jour et recevaient un nom, soit celui d'un de leurs ancêtres, soit celui d'un personnage distingué, soit d'après quelque circonstance remarquable de sa naissance, soit d'après les vœux et les espérances des mères. Ainsi Jacob est le supplanté, Benjamin le fils de la droite, de la bien-aimée. Samuel signifie : Dieu exaucé. Il fut accordé aux prières d'Anne, femme d'Elkana, et consacré à l'Eternel. Je ne résiste pas au plaisir de vous raconter à ce sujet, jeunes amis, une anecdote. A Neuchâtel, au commencement de ce siècle, le besoin de ministres du saint Evangile se faisait sentir. Peu de jeunes gens embrassaient cette sainte charge. Un pasteur, M. Gallot, prêcha un dimanche sur l'importance et la nécessité d'avoir des pasteurs et

sur le devoir imposé aux parents de consacrer au Seigneur leurs enfants, quand ceux-ci en auraient la vocation par leur piété et par leurs talents. Le texte du sermon était le désir de la femme d'Elkana d'avoir un fils, et le vœu qu'elle prononça de le consacrer au Seigneur. Une noble dame qui était enceinte et qui aurait aimé avoir un fils pour perpétuer la famille de son mari, assistait au culte public et fut émue de la prédication qu'elle entendit; elle promit dans son cœur à Dieu que, dans le cas où elle donnerait le jour à un fils, elle le nommerait Samuel et le consacrerait au Seigneur pour être ministre du saint Evangile, s'il en était digne par sa piété et capable par ses lumières. Tous les souhaits de cette mère s'accomplirent, et, dans une vie malheureusement trop courte, M. Samuel de Petitpierre a été un de nos prédicateurs les plus distingués. On a publié un volume de ses sermons qui attestent l'union de la foi et de l'éloquence chrétienne. Le fils unique de ce prédicateur éminent est mort à la fleur de l'âge, universellement regretté.

Pour en revenir aux enfants nouveau-nés en Israël, la mère, au bout de 40 jours de purification, si c'était un fils, et de 80, si c'était une fille, se rendait dans le temple ou dans le lieu saint consacré à l'Eternel, pour présenter l'offrande prescrite par la loi et qui était proportionnée à la fortune des parents. Marie ne put offrir que deux jeunes pigeons (Lévitique 12). Il fallait aussi racheter au prix de cinq sicles d'argent, poids du sanctuaire, ce qui fait environ 16 fr. de notre monnaie, le premier enfant mâle qui naissait, en commémoration de ce que les premiers nés des enfants d'Israël avaient été épargnés dans le pays de Goscen lors de la dernière plaie qui frappa les Egyptiens.

Les mères allaitaient elles-mêmes leurs enfants. Ainsi, malgré son âge avancé, Sara nourrit de son lait son fils Isaac; ainsi Jocabeth allaite l'enfant sauvé des eaux, Moïse; ainsi Anne, femme d'Elkana, mère de Samuel. Quelquefois on était obligé de prendre une nourrice; Débora l'avait été de la mère d'Isaac, cette nourrice ne quitta point la famille patriarcale; l'arbre sous lequel elle avait été enterrée fut appelé le chêne des pleurs.

Les enfants n'étaient sevrés que tard, au bout de deux,

même de trois ans, une fête de famille était célébrée à cette occasion. Tous restaient auprès de leur mère, qui les élevait dans les premières années de leur vie. Plus tard, les mères gardaient leurs filles jusqu'à leur mariage, tandis que les fils étaient remis aux soins de leurs pères. Dans les familles royales ou très-opulentes il paraît que les enfants avaient des précepteurs ou gouverneurs, pris quelquefois d'entre les prophètes, ou même comme chez les Grecs, d'entre des esclaves instruits. L'éducation était ferme et au besoin sévère. La faiblesse des parents était blâmée, comme entraînant après elle l'inconduite des enfants, tandis qu'une correction sage est louée. La verge n'était point épargnée. Cependant les pères doivent se garder d'aigrir leurs enfants par des punitions trop rigoureuses.

Pas d'écoles avant la captivité de Babylone. On ne peut fixer au juste l'époque où l'on commença à en établir dans les grandes villes. L'éducation était l'affaire des parents, qui enseignaient à leurs enfants la lecture, l'écriture, surtout la connaissance de la loi et des grandes merveilles opérées par le Tout-Puissant en faveur de son peuple. Ces commandements, que je vous donne aujourd'hui, avait dit Moïse, au nom de l'Eternel, vous les enseignerez à vos enfants. On attachait dès lors une haute importance à lire et comprendre la loi dans le texte original. De six à dix ans, les garçons surtout parlaient hébreu avec leurs pères; à dix ans, ils commençaient à lire la loi. Considéré comme un simple mortel, Jésus, dans sa douzième année, pouvait donc s'entretenir avec les docteurs dans le temple. et quand plus tard il entra dans les synagogues, y faire la lecture de l'Ancien-Testament en langue hébraïque, selon l'usage. Pour être compris du plus grand nombre, le Christ parlait quelquefois en langue araméenne, comme entr'autres quand il s'écria : Eli, Eli, ou Eloï, Eloï, lamma sabactani; à ces paroles les évangélistes joignent une traduction de ces mots pour les lecteurs étrangers. L'éducation domestique sagement et pieusement dirigée est supérieure, comme nous l'avons dit, à l'éducation publique, qui ne suffit pas elle seule pour former le caractère au bien, et pour retenir les jeunes gens dans les sentiers du devoir, dans la crainte de Dieu. Cette crainte de Dieu, qui

est le commencement de la sagesse, y achemine de plus en plus. Comment entendre parler des bontés de Dieu et de ses bienfaits multipliés, sans être porté à l'aimer par-dessus tout et à vivre pour accomplir sa volonté. Y eut-il chez les Juifs, comme chez les Romains et les Grecs, des pédagogues, c'est-à-dire des maîtres, ordinairement des esclaves, chargés de l'éducation des enfants d'hommes libres, les conduisant à l'école, les en ramenant, les accompagnant partout, les dirigeant, les châtiant même ? Je ne sais pas si l'on peut le conclure des deux passages où se trouve le mot de pédagogue (1 Cor. IV, 15 ; Gal. III, 24).

Les devoirs des enfants envers leurs parents leur sont souvent rappelés. L'honneur dû au père et à la mère fait l'objet du premier commandement de la seconde table du décalogue. On a remarqué avec raison que la mère est nommée comme ayant droit aussi bien que le père à cet honneur, parce qu'elle en est aussi digne que lui, qu'elle s'intéresse autant que lui au bonheur de ses enfants, parce que sa bonté et son indulgence sont souvent cause que les enfants s'en prévalent pour lui manquer de respect. Joignez à cela que dans les pays polygames, et dans l'Orient en général, où les femmes sont moins considérées que les hommes, il importait que les enfants comprissent que leur mère avait droit à leur respect tout comme leur père. Aussi, dans les malédictions prononcées contre les enfants rebelles, est-il dit : Maudit est celui qui aura méprisé son père et sa mère. Les menaces des jugements de Dieu à l'égard des enfants coupables envers leurs parents se trouvent répétées souvent et sous différentes formes et images des plus énergiques dans nos saintes Ecritures. Il y a plus : sous l'ancienne loi, un enfant incorrigible, sur qui n'auraient agi ni les exhortations, ni les châtiements des auteurs de ses jours, et qui aurait persévéré dans ses désordres notoires, pouvait être dénoncé aux tribunaux, lesquels avaient le droit de le condamner au supplice de la lapidation (Deut. XXI, 18). Comme l'autorité paternelle était absolue dans les temps anciens, et qu'il eût été à craindre que, dans un premier accès de fureur, à la vue des désordres d'un de ses enfants, le père ne l'eût frappé à mort, la loi exigeait que plainte de l'inconduite du fils fût portée devant les tri-

bunaux par le père et par la mère, et que des juges impartiaux et calmes prissent connaissance de toute l'affaire, de sorte qu'on pouvait être certain qu'alors la condamnation était bien méritée. Nous en avons déjà parlé. Mais l'enfant traité avec douceur et fermeté a confiance en ses parents, il les aime, les écoute et croit en eux. Voilà pourquoi Jésus les propose comme des modèles de foi et d'humilité et défend qu'on repousse ceux qu'on lui présente pour qu'il les bénisse.

J'ai dit que l'autorité paternelle était autrefois absolue. Cela était vrai du temps des patriarches. Elle fut restreinte plus tard. Le père, comme chef de la famille, en était en même temps le juge, le ministre qui présidait au culte, le capitaine qui, dans des conflits avec d'autres familles ou d'autres tribus, conduisait à la guerre ses enfants et ses esclaves en état de porter les armes. Abraham nous en offre un frappant exemple. Le droit paternel ne cessait pas, quand il s'agissait du mariage des enfants. Le père pouvait marier ses filles à son gré, même les vendre comme servantes, mais non point à une famille d'une nation avec laquelle tout mariage était interdit. L'indigence devait seule porter un père à vendre ses filles, car, ainsi que nous l'avons vu, ordinairement les filles pouvaient refuser ou accepter un mari. Les enfants n'étaient jamais exposés ou abandonnés ; ils étaient plutôt vendus. Le profit qu'une femme de mauvaise vie comptait retirer d'un enfant qui ne lui appartenait pas, explique sa demande à Salomon, fait qui serait inexplicable de nos jours. Un père pouvait dégager sa fille des vœux qu'elle avait faits, tout comme il en avait le droit à l'égard de ceux qu'avait prononcés sa femme, s'il les rompait, dès qu'il en avait eu connaissance.

Cependant cette autorité paternelle n'était point illimitée, comme elle le fut jusqu'au temps de Solon chez les Grecs, et jusqu'à la loi des douze tables¹ chez les Romains, qui avaient sur leurs enfants le droit de vie et de mort, quand ceux-ci s'étaient rendus coupables de quelque faute ; car les pères n'étaient responsables à personne de leur conduite envers

¹ Solon vivait 594 avant Jésus-Christ et les douze tables furent données 450 avant Jésus-Christ.

leurs fils et leurs filles. Bien des siècles auparavant, Moïse, comme nous l'avons dit, crut devoir, et avec raison, limiter cette puissance paternelle et prévenir des injustices et des violences, résultat de coupables passions. Bien plus, le père n'avait pas le droit de dépouiller le fils aîné de ses prérogatives aux dépens d'un cadet qu'il aurait préféré.

Les soins, l'entretien, les égards des enfants envers des parents âgés ou infirmes étaient tout naturels, ils étaient dus au chef de la famille, qui en mourant donnait ou pouvait refuser sa bénédiction. Dans l'Écclésiastique de Jésus, fils de Sirach, dans le livre des Proverbes, et ailleurs encore dans nos saints livres, sont de sages conseils sur les obligations des enfants. Elles sont bien résumées par saint Paul dans sa première épître à Timothée: « Que les enfants apprennent avant toutes choses à pratiquer les devoirs de la piété envers leurs familles et à marquer leur reconnaissance à ceux qui leur ont donné la vie, car c'est une chose honnête et agréable à Dieu. » Je ne crois pas qu'il se trouve dans la Bible des passages desquels on puisse conclure que des enfants aient laissé leurs parents mendier leur pain, ou les aient abandonnés à la charge du public. Mais il n'y avait pas alors des fonds pieux auxquels des enfants indignes renvoient leurs parents, qui, même d'après les lois humaines, devraient être entretenus par leurs fils et leurs filles.

Nous nous réservons de parler des héritages et des successions dans le chapitre relatif à l'organisation sociale des Israélites.

Dans les familles se trouvent ordinairement des domestiques, soit, d'après l'étymologie de ce terme, des gens qui sont de la maison. En Israël, comme chez tous les peuples de l'antiquité, les domestiques des deux sexes étaient soit des esclaves achetés des voisins, soit des prisonniers de guerre, soit des enfants nés dans la maison du maître, mais de parents esclaves. Des Israélites pouvaient aussi être esclaves, soit de leurs compatriotes, soit d'étrangers, même en temps de paix, lorsque par pauvreté ils aliénaient leur liberté individuelle et celle de leurs familles, ou qu'à la suite d'un larcin dont ils ne pouvaient restituer la valeur fixée par la loi, ils étaient vendus, jusqu'à ce que par le travail ils eussent gagné une somme équivalente au prix de l'objet volé.

L'esclavage est assurément un mal. Un esclave est la propriété d'un homme comme lui, descendant comme lui d'Adam et d'Ève, ayant le même Sauveur, ayant comme lui les mêmes devoirs à remplir et les mêmes droits au bonheur du ciel. Un esclave est une propriété qu'il dépend du maître de traiter selon ses caprices et d'aliéner ou non. Dans l'antiquité, les maîtres avaient sur leurs esclaves le droit de vie et de mort. Rien de plus compréhensible que les révoltes des esclaves contre leurs oppresseurs. L'Évangile, par ses enseignements, a été favorable à l'émancipation des esclaves. Cependant elle ne devait point être opérée par la violence, mais être un des effets de l'action de la charité chrétienne sur les âmes. Onésyme, esclave fugitif, reçoit de saint Paul l'ordre de retourner auprès de Philémon, son maître, auprès duquel l'apôtre intercèda en faveur de cet homme, devenu chrétien. Saint Paul dit dans une de ses épîtres : Si vous pouvez acquérir la liberté par des moyens légitimes (cela s'entend d'après sa conduite à l'égard d'Onésyme), profitez en » (1 Corinthiens VII, 21). Il envisage donc la liberté comme préférable à l'esclavage.

Moïse, sans abolir l'esclavage, en adoucit considérablement la rigueur, quoiqu'il établisse quelque différence entre les Israélites et les étrangers. Tandis que les esclaves d'une autre nation demeuraient de génération en génération dans la servitude d'un maître hébreu, un Israélite, soit homme, soit femme, esclave d'un de ses compatriotes, pouvait en tout temps être racheté par son parent le plus proche, et si cela n'arrivait pas, il était sans rachat rendu à la liberté au bout de sept ans ; il ne devait pas être renvoyé les mains vides, ni sans sa femme et ses enfants. Il n'en était pas de même si la femme avait été donnée par le maître à un homme pendant sa servitude et qu'il en eût eu des enfants. Cette femme et ces enfants demeuraient esclaves. Mais l'homme, par attachement à son maître, à sa femme et à ses enfants, préférerait-il rester auprès d'eux, alors on lui perceait les oreilles, auxquelles on suspendait une boucle en signe de dépendance ou de propriété perpétuelle à laquelle il consentait. En Orient, les oreilles percées ne sont pas uniquement une marque de l'assujétissement à un maître, mais aussi de la consécration

à une divinité. Il faut vraisemblablement prendre en cette acception les paroles du v. 7 du psaume 40: tu m'as percé les oreilles, c'est-à-dire tu m'as pris à ton service; tout l'ensemble du psaume me semble favorable à cette explication.

Une fille israélite vendue comme esclave, ou même tombée comme prisonnière de guerre entre les mains d'un Israélite, au cas qu'elle fût devenue concubine du maître ou du fils du maître, devait être traitée avec beaucoup d'égards, des droits lui étaient réservés et la liberté devait en certains cas même lui être rendue. De nos jours, en Arabie, renvoyer une concubine, surtout quand elle a été mère, est une action qui rend méprisable.

Au surplus, les esclaves israélites recevaient tous la liberté dans l'année du jubilé. Quand la pauvreté les avait forcés à se vendre comme esclaves, les parents pouvaient les racheter en tout temps. L'esclave pouvait même s'acquérir un pécule et se racheter lui-même de la servitude. Qu'un esclave fût israélite ou étranger, il devait être traité avec humanité, comme les mercenaires qui se vendent d'année en année. Tous les esclaves, hommes, ou femmes nationaux ou étrangers, devaient jouir du repos du sabbat, recueillir pour eux tous les fruits qui, l'année sabbatique, croissaient sans culture, participer aux repas des sacrifices et aux réjouissances des fêtes solennelles. Avec des lois si douces, il n'y eut jamais en Israël des révoltes d'esclaves comme chez les autres peuples. On n'aurait jamais vu en Israël, comme à Rome, entre autres mauvais traitements, des esclaves de l'un et de l'autre sexe le visage couvert d'une muselière, afin qu'en brisant le blé dans des moulins à bras, ils ne pussent en avaler quelques grains. Les Romains, comme bien des peuples modernes, imprimaient sur le corps de leurs esclaves une marque, signe de la servitude. Saint Paul aux Galates, chap. 6, v. 17, fait allusion sans doute à cette coutume, quand il dit qu'il porte sur son corps les flétrissures du Seigneur Jésus, les cicatrices des coups, des mauvais traitements qu'il a soufferts pour la cause de son divin maître.

Le maître avait sans doute le droit de châtier l'esclave paresseux ou rebelle, mais avec mesure et sans avoir l'autorisation de le maltraiter jusqu'à le faire mourir; en ce cas-là.

le maître devait être puni. Si, en châtiant son esclave, il le blessait d'une façon cruelle, au point, dit la loi, de le priver d'un œil ou d'une dent, l'esclave devenait libre. Aucune loi n'obligeait de livrer un esclave fugitif à un maître cruel, il avait le droit de séjourner dans le lieu qu'il avait choisi pour y habiter. Vous ne l'y inquiétez point, dit la loi (Deutéronome ch. XXIII, v. 16).

Etaient aussi envisagés comme membres de la famille, les veuves, les orphelins, les pauvres, les étrangers sans asile et qui n'étaient pas réclamés de leurs parents. Que de lois qui recommandent à leur égard miséricorde et bienveillance ! Que de menaces contre ceux qui les opprimeraient ! Les mercenaires devaient être traités aussi avec bonté, et ordre exprès était donné de leur payer le salaire convenu le jour même, avant le coucher du soleil — car il est pauvre, dit la loi, et c'est à quoi son âme s'attend, il a besoin de cet argent pour vivre, de peur qu'il ne crie contre toi à l'Eternel et que tu ne pèches.

L'intimité qui régnait en Israël dans l'enceinte d'une famille, les égards et les soins que les membres avaient les uns pour les autres, l'intérêt que les frères prenaient à leurs sœurs, l'importance qu'ils mettaient à ce qu'elles fussent bien mariées et à ce qu'aucune atteinte ne fût portée à leur honneur, tout cela explique, sans l'excuser, l'atroce vengeance qu'exercèrent Siméon et Lévi contre les Sichémites à cause de l'outrage fait à Dina leur sœur.

Des rapports de bienveillance et d'amitié s'établissaient entre les diverses familles. On ne se rencontrait pas sans se saluer, sans faire des vœux les uns pour les autres, sans se dire par exemple : la paix soit avec toi ! que l'Eternel te bénisse ! Les connaissances se demandaient réciproquement des nouvelles de leurs proches. Après une longue séparation, les conversations se prolongeaient beaucoup. Interrompre celui qui parlait était une extrême impolitesse ; les parents et les amis, en se revoyant, se donnaient un baiser et s'embrassaient. Le baiser de Judas n'avait rien à l'extérieur que de conforme à l'usage. On comprend que, si quelqu'un était chargé d'une mission urgente, l'ordre lui était donné de ne saluer personne en chemin, comme le dit Elisée à Guéhazi et

Jésus dans une occasion solennelle à ses disciples. Ces salutations étaient accompagnées parfois de démonstrations respectueuses : l'inférieur se courbait, même s'inclinait jusqu'à terre devant le supérieur, ou descendait de sa monture devant lui. Quand on heurtait de son front le sol, c'était une sorte d'adoration, dont la nature dépendait de la qualité de celui devant qui on se prosternait. L'inférieur parlait de lui à la troisième personne du singulier et se nommait serviteur de celui à qui il s'adressait et qu'il nommait son seigneur. Une marque de respect consistait à donner des présents en produits du pays, en bijoux, en parure, en vêtements.

Celui qui les recevait, tenait à honneur de faire aussi des cadeaux. En se séparant, répétition de souhaits, de baisers, de paroles de bénédictions et de révérences. Les mêmes usages se retrouvent encore en grande partie en Orient. Une des salutations actuelles les plus expressives usitées dans quelques contrées, est celle par laquelle on porte la main droite à son cœur, à sa bouche, à son front, en se tournant du côté des personnes à qui l'on veut donner une marque de respect et de bienveillance (F. B).

Que les jeunes gens se levassent par respect devant les vieillards et devant des personnages considérés, c'était une coutume antique, que Moïse sanctionne dans sa loi.

On envisageait comme temporairement membres de la famille les personnes à qui l'on donnait l'hospitalité. Cette vertu antique, née d'un sentiment de compassion envers un étranger sans asile, à une époque où il n'existait pas d'hôtellerie, fut exercée d'abord par des peuples nomades, qui dans leur solitude étaient réjouis de voir un étranger. Entre les Orientaux modernes, les Arabes, ceux-là surtout qui demeurent loin des villes, sont très-hospitaliers. Laisser un voyageur sur le chemin sans lui ouvrir la porte de sa tente ou de sa maison, fournirait une preuve de sordide avarice. On forçait même les passants étrangers, soit seuls, soit en caravanes, d'accepter l'hospitalité, on leur lavait les pieds, on les nourrissait, on leur donnait à boire de l'eau si précieuse et si rare dans des climats brûlants, on prenait soin de leurs serviteurs ou esclaves et de leurs troupeaux. On supportait même que les plus graves outrages fussent faits à

quelque membre de la famille, plutôt que de souffrir que l'étranger à qui l'on avait accordé l'hospitalité reçût quelque dommage. Cela explique, comme nous l'avons dit, sans l'accuser, l'étrange et immorale conduite de Lot, après avoir reçu dans sa maison les envoyés de l'Eternel. En se quittant, on se donnait parfois réciproquement des cadeaux. On accompagnait aussi à son départ l'étranger jusqu'à quelque distance pour le protéger au besoin contre des ennemis.

On attachait du prix à ce que l'accord régnât dans les familles. La bonne harmonie dans la vie domestique est célébrée entr'autres dans le Psaume 133, la bénédiction de l'Eternel y est attachée.

On sait très-peu de chose des divertissements des Israélites. Les récréations des Orientaux modernes, les cafés, les bains publics, leur étaient inconnus. Les endroits où se réunissaient d'ordinaire les habitants d'un même lieu étaient des places libres aux portes des villes. La jeunesse se récréait en chantant, en poussant des cris de joie accompagnés de battements des mains, en jouant de la flûte ou d'autres instruments de musique et en formant des rondes joyeuses et des danses. Les femmes et les jeunes filles célébraient de cette manière les faits glorieux ; ainsi Marie et ses compagnes après le passage de la Mer Rouge ; ainsi l'infortunée fille de Jephthé, qui ne se doutait guère qu'elle entonnait avec ses amies un chant de mort ; ainsi des femmes de toutes les villes d'Israël répétaient pour célébrer de grands exploits : Saül en a tué mille, David en a tué dix mille.

Dans des circonstances solennelles ou après une victoire, les monarques étaient reçus avec des cris d'allégresse, au son de flûtes, d'instruments harmonieux et aux cris de vive le roi ! Les rues qu'ils traversaient étaient couvertes de fleurs, de vêtements, d'étoffes précieuses, et dans la nuit éclairées par des flambeaux. Le célèbre voyageur moderne Robinson dit que cette coutume n'a point encore totalement disparu de la Palestine. Vous savez avec quels honneurs et quelles démonstrations d'une reconnaissance joyeuse, Jésus, monarque débonnaire, fit son entrée royale dans la cité qui ne voulut, hélas ! pas reconnaître les choses qui appartenaient à sa paix.

Des festins étaient donnés dans la famille à l'occasion d'événements importants, aux anniversaires de naissances, au jour où l'on sevrerait l'enfant, à la célébration d'un mariage, à l'arrivée d'amis ou de personnes à qui l'on voulait témoigner égards et affection, à l'époque de la tonte des brebis, de la vendange, de la fin des travaux champêtres, etc. Mais les plus grandes de toutes les fêtes se célébraient et étaient accompagnées de repas aux solennités annuelles près du sanctuaire, surtout à Jérusalem. On s'y réjouissait devant l'Eternel; le sentiment de sa présence, le souvenir de ses bienfaits sanctifiaient les réunions nationales et empêchaient qu'elles ne dégénéraient en d'odieux et coupables excès. Nous en parlerons dans un autre chapitre.

Qu'ici, jeunes amis, je vous présente une observation importante, non-seulement à propos des récréations usitées chez les Israélites et mentionnées dans la Bible, mais au sujet des coutumes qui y étaient en vigueur et même de certaines lois et cérémonies qui ne devaient durer qu'un temps. Je parle de plusieurs de ces usages, de ces plaisirs, de ces règlements comme de faits certains, sans les approuver ou les désapprouver, laissant à chaque chrétien raisonnable le soin de les juger d'après l'Évangile, qui est la loi de la perfection.

Mais dans quelles familles la joie règne-t-elle toujours? où ne se trouve-t-il jamais de malades? où les pleurs ne coulent-ils pas? où la mort n'étend-elle pas son funèbre linceul?

Que le péché, le mal moral ait engendré le mal physique en détruisant l'équilibre nécessaire à l'entretien des forces vitales, en altérant la santé, la Bible nous l'enseigne, la raison et l'expérience le confirment. Que de fois il est arrivé de nos jours aussi qu'une mauvaise action a non-seulement provoqué le remords, mais a aussi bouleversé la constitution la plus robuste et causé des maladies graves, même mortelles! A cet égard, comme à tout autre, le salaire du péché c'est la mort. On exagérerait étrangement cette doctrine tout à fait vraie si, à l'occasion de chaque maladie, on en cherchait la cause dans un péché de celui qui souffre. Que de maladies héréditaires auxquelles les enfants sont exposés avant d'avoir la connaissance du bien et du mal! Jésus lui-même a

dit : ce n'est point que lui ou ceux qui l'ont mis au monde aient péché, si cet homme est né aveugle ; cette infirmité n'est point la conséquence d'une faute commise, mais c'est afin que les œuvres de Dieu paraissent en lui. Les souffrances physiques peuvent donc être ou des châtimens ou des épreuves. Les jugemens de Dieu s'exercent parfois sur tout le peuple d'Israël ou d'une façon particulière sur quelques individus, par des fléaux causes de maladies et de mort. La lèpre dont furent frappés Guéhazi et le roi Hozias, la peste qui suivit le dénombrement de David, soit la mise sur pied de tout le peuple, en sont entr'autres des preuves convaincantes. Moïse annonce aux Israélites que l'Eternel les frappera de toutes sortes de maladies, s'ils sont rebelles à ses commandemens (Deut. XXVIII).

En général, les enfans d'Israël, sous le climat salubre de la Palestine, jouissaient d'une bonne santé. Tacite parle en ce sens des habitans de ce pays. Il n'y régnait aucune maladie endémique, c'est-à-dire particulière à la contrée, comme l'était la lèpre en Egypte. Les épidémies y étaient rares et duraient peu. Là, comme presque partout, au printemps et en automne, on pouvait être atteint de fièvres ou de maladies aiguës, mais passagères, et en été de coups de soleil, d'inflammations cérébrales, d'apoplexie, de dysenterie. Les maux d'yeux et la cécité n'y étaient pas rares. Ces infirmités redoutables étaient produites par la poussière, par les molécules de sable que l'air agité soulève, par le contraste entre la chaleur, l'éclat du jour et la fraîcheur de la nuit, par le voisinage de la mer. Le manque de précaution causait ou augmentait le danger. Mais les ophthalmies, communes en Orient et sur les côtes de la Syrie, ne sont nulle part aussi funestes qu'en Egypte, où la malpropreté et la négligence aggravent le mal. Quoiqu'elle soit dans un des livres apocryphes, vous connaissez tous assurément, jeunes amis, l'histoire de Tobie, comment il devint aveugle et comment il fut guéri. Eh bien ! encore de nos jours on se sert comme moyen curatif, en cas analogue, de fiel de poisson, de bœuf ou de brebis. Dans le livre des Actes, nous voyons deux personnes, Saul et Bar Jésus, frappées instantanément, et pour un temps, de cécité d'une manière miraculeuse, en châtimement de leur incréd-

dulité. L'aveuglement des habitants de Sodome, qui voulaient violer les droits sacrés de l'hospitalité, comme celui des habitants de Samarie, qui n'aperçoivent ni Elisée ni son serviteur, est une sorte d'aveuglement intellectuel où, même les yeux ouverts, on ne voit ni ne fait point ce qu'on pourrait voir et faire. Que de fois nous n'apercevons pas ce qui est à la portée de notre vue !

Que l'art de guérir fût pratiqué, même dans les temps anciens, chez les Israélites, toute leur histoire en fournit des preuves. L'Égypte, au rapport d'Hérodote, fourmillait de médecins. Il est très-vraisemblable que, déjà dans le pays de servitude, les enfants d'Israël avaient des hommes adonnés aux sciences médicales. Les prescriptions relatives à la lèpre et à ses diverses espèces suffiraient à le prouver. A peine les Israélites sont-ils rentrés dans le désert, qu'à la suite de premiers murmures le Tout-Puissant leur fit cette déclaration : Israël, si tu es attentif à la voix de ton Dieu... si tu écoutes ses commandements,... tu ne seras exposé à aucun des maux dont j'ai affligé l'Égypte ; je suis l'Éternel, je suis ton médecin (Exode ch. XV, v. 26). Jusqu'à quel point les Israélites étaient-ils savants dans l'art de guérir, on ne peut le dire. Il est souvent fait mention dans nos saints livres de plaies bandées, de cataplasmes, d'onctions, où l'on emploie l'huile, le vin, le baume, diverses plantes. Une masse de figes est placée durant trois jours sur la plaie d'Ezéchias. Elisée, pour ranimer le fils de la Sunamite, s'étend sur le corps de l'enfant, jusqu'à ce qu'il l'ait réchauffé et qu'il ait repris vie. On conseille à David, pour restaurer ses forces épuisées, de recourir à un moyen peu moral sans doute, mais permis dans un pays polygame et employé avec succès même de nos jours par ordre des médecins. Elisée prescrit à Naaman de se baigner dans le Jourdain pour se guérir de la lèpre. Les eaux thermales qui se trouvent en Palestine étaient souvent recommandées. Pas d'exemple qu'on recourût en Israël à la magie pour obtenir des guérisons. Les lévites, les prêtres, les sacrificateurs n'étaient point obligés d'être médecins, quand même ils étaient préposés d'office à l'inspection des lépreux et à prononcer sur leur guérison. Si les soins médicaux ne sont point interdits, si nous les voyons mention-

nés plusieurs fois dans la Bible, cependant la guérison procède de Dieu, qui fait la plaie et qui la bande. Le pieux roi Asa fut blâmé pour avoir mis plus de confiance dans les médecins qu'en l'Éternel.

Toutes sortes de maladies sont énumérées dans la Bible, paralysie, hémorrhagie, épilepsie, hydropisie, monomanie, folie, etc. — On a étudié ces maladies sous le point de vue scientifique; elles ressemblent en général à celles qui portent aujourd'hui les mêmes noms. Un pieux et savant médecin anglais, Mead, a composé en latin un ouvrage intitulé: Médecine sacrée. Je crois devoir entrer dans quelques détails sur trois espèces de maladies, qui sans doute ont excité plus d'une fois votre étonnement, les lépreux, les lunatiques, les démoniaques.

La lèpre, répandue jadis dans les diverses parties du monde et surtout en Orient, où elle était endémique, se retrouve encore çà et là, et notamment à Jérusalem; près de la porte de Sion, sont des cabanes où logent une centaine de lépreux, qui y vivent en famille et qui demandent l'aumône (Str.). La lèpre est une maladie cutanée, dégoûtante, contagieuse, contre laquelle on n'a point encore trouvé de remède certain. Elle se guérit, mais très-rarement, d'elle-même. La malpropreté la développe et l'entretient. Cette maladie redoutable, et dont il y a plusieurs espèces, se manifeste d'abord par des taches blanchâtres sur la peau, particulièrement dans les cheveux; quelquefois elles sont de la grosseur d'une tête d'épingle, quelquefois dartreuses, elles gagnent peu à peu tout le corps qui se couvre d'ulcères fétides, de boutons où s'engendrent des vers; l'haleine devient puante, les paupières enflent, quelquefois les extrémités du corps, les orteils, les doigts, même les mains et les pieds tombent. Angoisse, insomnie, ou rêves pénibles. Une des variétés de la lèpre est la léontiasis, parce qu'elle défigure tellement les traits du visage qu'on peut les comparer à ceux du lion. L'éléphantiasis produit dans les extrémités des rugosités ou des renflements qui rendent la peau semblable à celle de l'éléphant. On croit que telle était la maladie de Job. La lèpre n'atteint pas toujours le même degré de malignité, elle n'empêche pas de travailler, de parvenir à un âge avancé. Des lé-

preux se mariaient entre eux ; cette maladie est héréditaire jusqu'à la troisième ou quatrième génération, mais quelquefois une génération en est exempte et celle qui suit en est atteinte de nouveau. — On comprend que des précautions devaient être prises contre cette épouvantable maladie, Moïse ne manqua pas d'en indiquer quelques-unes. Les sacrificateurs étaient chargés de constater les cas de lèpre. Au premier symptôme d'éruption cutanée qui pouvait avoir quelque rapport avec la lèpre, le malade devait se rendre ou être conduit chez un des sacrificateurs, qui, dans les cas douteux, le soumettait à diverses épreuves, à la réclusion, jusqu'à ce qu'on sût quelle était la nature du mal. La lèpre était-elle évidente, le malade était déclaré souillé, impur, ses vêtements déchirés en signe de deuil ; il était contraint d'habiter dans des lieux retirés, ne pouvait avoir de communication qu'avec des malheureux comme lui ; ses vêtements le faisaient reconnaître et si quelqu'un s'approchait de lui, il devait avertir en criant : impur, souillé. La commisération publique pourvoyait à leur entretien, quand ils étaient pauvres. Un rang élevé ne dispensait pas de l'obligation de se soumettre aux règlements relatifs aux lépreux. Marie, sœur de Moïse, fut jusqu'à sa guérison reléguée hors du camp d'Israël. Aaron intercède, il craint que cette lèpre, dont elle est atteinte, n'atteigne un tel degré de malignité, que son corps, se décomposant, ne ressemble à l'enfant sorti mort du sein de sa mère. Moïse invoque l'Eternel, dont voici la réponse en substance : Si son père, dans son indignation pour une faute commise, eût manifesté son mécontentement en lui crachant au visage, n'en aurait-elle pas été couverte de honte pendant sept jours, en n'osant pas reparaitre devant lui. Que Marie soit donc aussi sept jours hors du camp, puisque Dieu a manifesté contre elle une indignation en la frappant de la lèpre. Le roi Hosias, pour avoir voulu usurper les fonctions du sacerdoce, fut couvert de lèpre (la colère, ou une passion violente peut la provoquer, la développer), et il fut séparé du reste des hommes, mais il ne put être inhumé dans les tombeaux des rois.

Si le lépreux était guéri ou croyait l'être, il devait se montrer au sacrificateur, qui, après l'avoir reconnu net, le puri-

était en se conformant à certaines prescriptions légales, et le lépreux devait présenter à l'Eternel une offrande en signe de guérison. Était-il dans l'aisance, il devait remettre deux agneaux sans défaut, une brebis d'un an, trois mesures de farine et une mesure d'huile : était-il pauvre, il donnait un agneau, une mesure d'huile, une mesure de farine et deux colombes. Des plantes odoriférantes, par exemple l'hysope, étaient employées dans la purification des lépreux. De là vient qu'au Psaume 51, David, qui après sa double chute se compare dans son esprit à un lépreux et désire rentrer en grâce devant l'Eternel, s'écrie : nettoie-moi avec l'hysope, et je serai pur. De là vient encore l'ordre de Jésus au lépreux qu'il venait de guérir de se montrer au sacrificateur et de présenter l'offrande prescrite par Moïse en signe de guérison. Mais on est surpris de la défense qui lui fut faite de le dire à personne, au moins avant que la guérison n'eût été constatée légalement, car il eût été à craindre que la nouvelle, s'en répandant avec rapidité, ne fût parvenue aux oreilles du sacrificateur avant que le lépreux ne se fût présenté à lui et que celui-ci, qui ne voyait pas de bon œil Jésus, n'eût déclaré encore impur le malheureux qui cependant était guéri. Il en est qui croient que la défense faite quelquefois par Jésus de publier ses miracles était nécessaire, jusqu'à ce que l'on sût que le but de sa venue était spirituel, de peur qu'on ne le considérât comme un Messie terrestre et que, des émeutes politiques ayant lieu à son sujet, il n'eût été accusé d'être un fauteur de troubles et de rébellion, lui qui déclare que son règne n'est pas de ce monde. N'avons-nous pas aussi à retirer de là une leçon d'humilité ? Il est facile à comprendre quel immense service Jésus rendait aux lépreux qu'il guérissait ; néanmoins des dix qui simultanément sur sa parole devinrent nets, un seul, un Samaritain, fut reconnaissant.

Jésus guérissait aussi des lunatiques, personnes atteintes d'une maladie dont le siège paraît être dans le système nerveux. Les phases de la lune exercent, semble-t-il, une puissante influence sur cette étrange infirmité. Ils se lèvent tout endormis, les yeux ordinairement fermés et se livrent soit à leurs occupations ordinaires, soit à des actes d'une témérité

surprenante et avec une sûreté prodigieuse, supérieure à celle qu'ils auraient s'ils entreprenaient ces choses-là éveillés et de plein jour. C'est une espèce de somnambulisme, dont assurément la plupart de vous avez, sinon vu, du moins ouï raconter de merveilleux exemples. En 1844, à l'hôpital royal de la Charité à Berlin, se trouvait une lunatique, de 36 ans, et qui l'était depuis sa seizième année. Elle était excellente domestique et gagnait sa vie comme journalière. Nous la vîmes se réveiller pendant la nuit, se lever, parcourir avec rapidité la vaste salle, les yeux fermés, sans se heurter contre les lits nombreux qui s'y trouvaient, s'élancer entre deux lits vers une croisée dont elle leva le store, et, en face du flambeau des nuits, elle s'écria : « Du schöner Mond ! » toi, belle lune ; une fois elle s'arrêta devant une des lampes suspendues au plafond, fit une grimace, et souffla pour chercher à l'éteindre. Elle cherchait à grimper sur les personnes qui l'entouraient, montait sur leurs épaules, en descendait, courait avec précipitation d'un bout de la salle à l'autre, en avant, en arrière, prenait parfois par la main ou par l'habit une personne et la conduisait quelques instants, puis s'élançait de nouveau vers la croisée ; elle traça une image de la lune sur le plancher et indiqua par un signe qu'elle n'était pas tout à fait ronde ; elle ne l'était plus en effet depuis deux jours. On lui présenta du papier allumé, elle souffla dessus et s'élança de nouveau à la croisée en s'écriant : « Du schöner.... » Elle s'approcha d'un lit vide, en prit les oreillers, les pétrit en guise de pâte, la goûta, fit des gâteaux au lard pour des soldats qu'il fallait loger, disait-elle ; car sa première crise eut lieu lorsque, étant servante dans un village, elle s'éveilla pleine d'angoisse, craignant de ne pas avoir fabriqué assez tôt le pain pour les militaires qu'on attendait. Elle raconta des faits de sa jeunesse, brossa la chambre, fit grand nombre d'actes d'une fidèle servante sans brusquerie, puis elle éprouva une crise nerveuse, et on la porta dans son lit ; tout cela avait duré près de trois quarts d'heure. La crise passée, elle devait recommencer encore une fois la même scène avec quelques variations, mais un grand nombre de spectateurs et moi avec eux nous nous retirâmes. Plusieurs docteurs et étudiants étaient là. Le médecin en chef nous dit

qu'à mesure que la lune décroissait, les crises étaient plus faibles, nulles à la nouvelle lune et qu'elles augmentaient d'intensité à mesure que l'astre s'arrondissait. On a tout essayé, mais en vain pour la guérir. Des femmes qui servent dans l'hôpital sont toujours dans la salle pour garantir de tout accident la lunatique. La guérison d'une telle maladie par le Sauveur était assurément un bienfait, et il l'opérait d'un seul mot.

La guérison des démoniaques était un miracle qui rendait aux possédés un service beaucoup plus grand encore. Un démoniaque, un possédé du démon, un homme qui a un esprit impur, immonde, un homme de qui sort le démon, sont des expressions synonymes dans le Nouveau-Testament. Des savants ont envisagé ces possessions comme certaines maladies graves, prolongées, opiniâtres, telles que la démence, l'épilepsie, de violents maux de nerfs que les Juifs attribuaient à l'influence, à l'action de Satan. D'autres savants, et cette opinion est évidemment plus scripturaire, regardent ces possessions comme réelles, et croient que Dieu permit au démon de déployer toutes ses forces pour s'opposer à l'établissement du règne du Christ qui devait porter à l'empire du mal les plus rudes coups et en triompher. Ce n'est pas ici le lieu de dissenter sur cette matière, hérissée de difficultés, et qui au fond ne tient pas à l'essence du christianisme. Tout autre est la question de l'existence du diable et de ses anges, qui est évidemment enseignée dans l'Évangile et par Jésus-Christ lui-même. Puisqu'il existe des anges bons et fidèles, pourquoi n'y aurait-il pas des anges rebelles et mauvais ? Mais je n'écris pas un traité de théologie. Que les possessions fussent réelles ou non, les malades parlaient avec l'intime conviction qu'ils étaient sous la puissance de Satan, et ceux qui les entendaient ne doutaient nullement que Satan ne parlât par la bouche de ces malheureux. Ils étaient envisagés, dans quelques cas extraordinaires, comme étant sous l'influence de plusieurs démons, que cette influence fût réelle ou imaginaire. Ainsi Marie-Madeleine, de qui étaient sortis sept démons ; ainsi le malheureux qui brisait ses liens, qui se retirait dans des lieux écartés, près des tombeaux, et qui se nommait lui-même Légion ; le plus grand bonheur de ces es-

prits impurs eût été d'aller loger dans le corps d'animaux immondes, ce que Jésus leur permet. Mais ils reviennent parfois à la conscience d'eux-mêmes. ils ont des moments lucides, des intervalles de clairvoyance, ce qui explique les discours contradictoires de certains démoniaques, qui tantôt parlent selon la vérité et reconnaissent le Sauveur, et tantôt prononcent des discours insensés. Pour les guérir, il était nécessaire d'entrer dans leur manière de voir et de parler, comme dit le livre des Proverbes, au fou selon sa folie. Le malade avait-il de bons moments, on croyait et on disait à tort ou à raison que l'esprit impur était sorti du malheureux pour errer dans des lieux déserts. La maladie reparaisait-elle avec des crises plus violentes, on disait que l'esprit impur était revenu accompagné d'autres malins esprits. Ce que je viens de dire servira à faire comprendre un passage assez obscur de saint Matthieu ch. XII, v. 43-45. — Jésus, pour montrer aux Juifs les dangers de leur méchanceté, qui allait croissant, les compare, malgré quelques intervalles de relâche, à un esprit immonde qui sort d'un homme qu'il laisse quelques jours tranquille, s'en va dans des lieux déserts pour y chercher du repos. Comme il n'y en trouve point, il préfère retourner dans la maison qu'il appelle la sienne (tant il y séjourne depuis longtemps), le corps de l'homme qu'il tourmente ; il la trouve vide, balayée ornée, l'homme devenu tout à fait calme ; voyant qu'il y a place pour d'autres que pour lui, il repart et revient avec d'autres esprits plus méchants que lui et ils rendent la condition de cet homme pire que la première. Jésus se sert de ces idées admises, comme d'échelons propres à conduire ses auditeurs à des vérités de la plus haute importance ; il passe d'une maladie ou d'une possession physique à une maladie morale, à l'état de corruption du peuple. C'est ce qui arrivera, dit-il, à cette méchante race. Les hommes de cette génération deviennent sans cesse pires, ils augmentent le nombre de leurs iniquités ; ils ne se relâchent par intervalles que pour agir ensuite avec plus de fureur. Ils parlent mal de Jésus ; bientôt ils le traiteront mal ; ils l'accusent d'opérer des miracles par le prince des démons ; bientôt ils condamneront Jésus à mort. L'amour de la domination et de la gloire du monde

était la passion dominante des Pharisiens; elle les anime contre Jésus, elle n'existe pas seule: tout en acquérant plus d'intensité, elle ne tarde pas à être accompagnée de l'envie, de la haine de la vérité, de la calomnie, de la vengeance, de la fureur qui les portera à crier: crucifie, crucifie-le! Ces passions diaboliques entraîneront la ruine d'un peuple convié en vain à la repentance.

Ce que Jésus dit de l'état moral du peuple juif est une peinture fidèle du cœur humain, chaque fois qu'une passion qui le domine n'est point combattue. Le cœur empire de jour en jour. Dans les intervalles de tranquillité, la passion se renforce, acquiert une nouvelle vigueur et d'autres passions se joignent à elle, la rendent des plus redoutables et des plus difficiles à vaincre. On sait que le diable porte divers noms dans l'histoire sainte, ceux de Satan (adversaire, ennemi), de Bélial (méchanceté).

Quoique d'ordinaire l'homme soit tenté, quand il est attiré et amorcé par sa propre convoitise, quoique, lorsque la convoitise a conçu, elle enfante le péché, et que le péché engendre la mort, ainsi que le dit positivement l'Écriture sainte, il est dans la parole de Dieu tant de déclarations positives qu'il est impossible de nier dans de certaines circonstances l'action encore actuelle du démon sur les âmes. En l'âme de qui ne s'est-il pas élevé quelquefois des pensées, des sentiments très-coupables, contraires à nos idées et à nos affections habituelles? Nous ne les avons point provoquées ni recherchées, elles tombaient en nous inopinément, non du ciel, mais arrivaient de l'enfer. Comment cela? Qui l'expliquera? Ces phénomènes tiennent aux rapports mystérieux pour nous qui existent entre les différents êtres du monde des esprits. Mais nous savons aussi que nous pouvons sortir victorieux de la lutte que nous sommes appelés à soutenir contre le prince des anges rebelles, si nous nous revêtons de toutes les armes de Dieu qui nous mettent en état de résister au diable, et il s'enfuira de nous. En revanche, tout à fait erronée me semble l'opinion de gens qui prétendent que le démon et ses satellites tourmentent le corps et qu'il y a de nos jours, comme autrefois, des démoniaques. Rien dans l'Écriture n'appuie cette croyance qui donne lieu à tant de

terreurs superstitieuses et à tant d'actes ou ridicules ou dangereux.

De telles possessions n'existent plus que dans l'imagination de quelques cerveaux malades ou dans quelques esprits faibles et égarés. Qu'y a-t-il de plus opposé à cette croyance que ces déclarations de l'Écriture : C'est Dieu qui fait la plaie et qui la bande ; Dieu afflige celui qu'il aime et il frappe de ses verges ceux qu'il regarde comme ses enfants.

On sait qu'il existait chez les Juifs des hommes qui exerçaient le métier d'exorcistes, c'est-à-dire qui, par des remèdes secrets, par des procédés prétendus magiques, par des prières, par des paroles appelées conjurations, s'imaginaient pouvoir expulser les démons du corps des possédés. Des guérisons avaient lieu quelquefois, comme on voit de nos jours des malades auxquels des charlatans rendent la santé, comme le tireur le plus maladroit peut faire un coup de cible excellent, comme un esprit borné peut dire un très bon mot.

On reconnaît une puissance divine et miraculeuse lorsque, sans préparation quelconque, et à la suite d'un ordre émané de la bouche de Jésus ou de ses disciples, on voit les démoniaques délivrés de leurs maux. Quelle immense grâce qu'une pareille guérison !

Mais quelque bien que Jésus ait fait aux malades en leur rendant la santé, ils ont néanmoins dû mourir ; aussi les guérisons physiques ne sont-elles point les plus grandes de ses bénédictions ; le salut qu'il a apporté à nos âmes est la plus éminente de ses faveurs, elle se prolonge jusque dans l'éternité. Notre corps tiré de la poudre doit rentrer dans la poudre. Si j'ai cité l'Anglais Chead pour avoir composé la médecine sacrée, je puis vous nommer un Suisse, savant, éminent et pieux, Jean-Jacques Scheuchzer, Zuricois, qui, entr'autres écrits distingués, a publié un grand ouvrage traduit en plusieurs langues, la physique sacrée (*Physica sacra*). On l'a appelé avec raison le plus religieux des naturalistes ; il vivait à la fin du XVII^e et au commencement du XVIII^e siècle. (*Monuments historiques suisses*, t. XV, p. 4.)

La douleur, quelle qu'en soit la cause, se manifeste par des gémissements, des sanglots, des larmes, cela est tout naturel. Mais, outre cela, les Israélites se déchiraient surtout la pièce

de vêtement qui couvrait leur poitrine, jetaient en l'air de la poussière, du sable, même des cendres et les laissaient retomber sur eux; poudre et cendres, emblème de notre néant devant Dieu et de ce que deviendra un jour notre corps; ils marchaient nu-pieds, tête baissée, jeûnaient, portaient des habits d'une couleur sombre, d'une étoffe grossière et une sorte de vêtement sans manches qui ressemblait à un sac, ils ne s'ignoient pas, renonçaient à toute parure, se rasaient les cheveux et la barbe. Elle est bien connue cette expression : jeûner en prenant le sac et la cendre, dans le vif sentiment des péchés dont on s'est rendu coupable. Vous n'avez pas oublié que le souverain sacrificateur, prenant pour un blasphème la déclaration de Jésus, qui avait dit qu'il était fils de Dieu, déchira ses vêtements en signe d'une profonde affliction.

Toutes ces démonstrations de tristesse apparaissaient avec avec plus d'évidence à la mort d'une personne vivement regrettée. On s'étendait sur de la cendre ou de la poudre répandue par terre; on s'enveloppait le visage jusque sous le nez, pour indiquer qu'on ne parlerait pas, ou même on se couvrait toute la tête. La loi défendait aux Israélites d'imiter d'autres peuples qui, à l'occasion d'un mort, se faisaient des incisions dans la chair, y imprimaient des caractères (se taoutaient) et se rasaient d'une façon étrange. Un grand deuil accompagné de jeûne durait sept jours, dans des cas extraordinaires trente, rarement davantage; en Egypte, cela s'étendait jusqu'à septante.

A la mort des héros et des souverains, parfois on composait et l'on chantait des hymnes élégiaques et tout le peuple manifestait sa douleur, comme aux funérailles d'Abner, à l'honneur de qui David composa un cantique funèbre. Ces expressions naturelles de la tristesse dégénérèrent en démonstrations purement extérieures. Les notables et les gens à leur aise louaient des pleureuses, qui pendant les jours de deuil et dans la maison et près de la tombe chantaient des airs lugubres qu'accompagnaient des joueurs de flûte. — Chose étrange! le jeûne, cette expression si vraie de la douleur, pendant laquelle on n'éprouve pas le besoin de prendre des aliments, se transforma en repas funèbres. Du désir naturel qu'éprouvaient les parents et les amis des affligés de

les voir se nourrir de nouveau et de l'habitude de leur présenter quelques mets ou quelques boissons nommés pain du deuil, coupe de la consolation¹, la coutume se transforma en un usage contraire ; les affligés, peut-être afin de rendre la pareille à ceux qui leur avaient offert de la nourriture, finirent par leur apprêter un repas.

Pour les anciens Hébreux, la mort n'avait rien d'effrayant ; ils ne la nommaient pas le roi des épouvantements ; mourir, c'était être réuni à ses pères. Quelqu'un venait-il d'expirer, ses plus proches parents lui fermaient les yeux et lui donnaient un dernier baiser. Dans la suite on lavait le corps des trépassés, on l'enveloppait d'un linceul, ou bien on l'entourait de bandes, puis on le plaçait recouvert d'un linceul dans un cercueil, sorte de bière ou litière ouverte, qui était portée dans le sépulcre au milieu des larmes et des gémisséments des proches et des amis qui formaient le convoi funèbre, comme on le voit aux funérailles du fils de la veuve de Naïn. Un des plus grands outrages qui pussent rejaillir sur un mort était la privation de la sépulture ; le cadavre ne tardait pas à devenir la pâture des bêtes sauvages ou des chiens dévorants, comme cela arriva à Jésabel. La loi de Moïse ordonnait d'inhumer même les malfaiteurs punis du dernier supplice. On ne brûlait les corps morts que dans de rares circonstances, en temps de guerre, pour les garantir de mutilations d'ennemis ou pour préserver l'air de l'infection que produirait une multitude de cadavres, ou dans des cas de très-graves forfaits. On brûlait quelquefois des substances odoriférantes sur les cercueils des rois qu'on voulait honorer. L'embaumement, coutume égyptienne, n'était pratiqué chez les Juifs que rarement et à l'égard de personnes respectées et chéries, comme on s'y préparait pour le Christ descendu de la croix. Les anciens Hébreux ne se hâtaient pas d'inhumer les morts ; la loi de Moïse ne le prescrivait pas non plus ; mais comme l'attouchement d'un mort, ou le séjour, ou une visite dans la demeure d'un mort étaient des impuretés légales qui séquestraient en quelque sorte et pour sept

¹ Ce qui prouve que dans les jeûnes on s'abstenait aussi de vin et de toute boisson enivrante.

jours de la société l'homme ainsi souillé, on en vint à enterrer très-promptement et avec trop de précipitation les cadavres.

Quelques savants ont cru que signaler comme une souillure légale le voisinage ou l'attouchement d'un mort serait un moyen d'empêcher les Israélites de laisser trop longtemps sans sépulture les corps morts et de prévenir ainsi l'infection qui pouvait en résulter, surtout dans les climats chauds. Que cela fût une conséquence de la loi, on le comprend, mais elle avait un but plus relevé, elle rappelait que la mort est la conséquence du péché, que le péché souille non point l'âme seulement, mais aussi le corps dont la désobéissance à la loi de Dieu avait causé la ruine. L'aspect d'un cadavre devait rappeler de telles idées, convaincre de péché, de la punition justement encourue pour le péché, des péchés dont on continuait à se rendre coupable jusqu'à ce qu'on fût soi-même atteint par la mort, et convaincre du besoin d'une purification, comme le prescrivait la loi.

Cette séparation du reste de la société durant sept jours ordonnée aux parents qui avaient ou touché un mort ou habité dans la même demeure, sert à expliquer un passage du Nouveau-Testament. Jésus avait dit à un jeune homme : Suis-moi, ordre qu'il donnait à ceux qu'il désirait avoir ou pour apôtres, ou plus particulièrement pour disciples. Le jeune homme répondit : Permets qu'auparavant j'aie enseveli mon père. Laisse les morts ensevelir leurs morts, répartit Jésus, pour toi, va annoncer le règne de Dieu. Cet ordre étonne au premier abord, mais, comme nous l'avons déjà dit, il ne surprendra pas si la demande du jeune homme a été, comme elle l'était en effet, la même que celle-ci : permets qu'avant que je demeure habituellement avec toi, je reste auprès de mon père, jusqu'à ce qu'il meure et que je l'aie enseveli. On se sert encore d'une expression pareille, quand on dit d'un homme qui remet un projet jusqu'à la mort de l'auteur de ses jours : Il fera cela quand il aura enterré son père. Les considérations suivantes prouvent qu'il faut expliquer ainsi ce passage. Les Juifs du temps de Jésus-Christ (ils le font encore aujourd'hui là où la police n'y met pas obstacle) enterraient un homme quelques heures après son décès,

ils couraient après le cadavre, comme si on les chassait, afin que l'âme, disaient-ils, parvînt plus promptement au lieu de son repos. Nous voyons dans l'histoire d'Ananias et de Saphira que, trois heures après le trépas du mari, ceux qui l'avaient inhumé revinrent. Si donc le père eût été déjà mort, le fils aurait eu le temps de lui rendre les derniers devoirs avant d'être au nombre de ces disciples qui se plaisaient à écouter Jésus. De plus, si le père eût été mort, le jeune homme ne se fût pas trouvé là, car il eût été souillé, et toute communication avec les autres hommes lui eût été interdite pendant sept jours, c'était la loi. Comment concevoir en outre que Jésus eût blâmé un fils qui désirait assister pendant quelques heures aux funérailles d'un père? L'amour et le respect des parents sont prescrits aux enfants non-seulement par Moïse, mais par Jésus-Christ, qui censure les Juifs de ce qu'ils altéraient le cinquième commandement par leurs traditions. Enfin, quoique les apôtres et certains disciples dusent être habituellement auprès de Jésus, il ne leur était pas défendu de communiquer avec d'autres hommes et d'être quelques jours éloignés de lui. Le jeune homme aurait donc pu quitter Jésus pour le temps nécessaire aux funérailles et pour l'accomplissement de la purification légale, et revenir auprès du Christ. Mais le père n'étant pas mort, tout devient compréhensible et sage dans les paroles de Jésus; elles reviennent à celles-ci : Ne diffère pas d'exécuter une bonne résolution; plus tard les circonstances pourraient changer et et ton sage dessein s'évanouir. Fils, ne pourrais-tu pas mourir avant ton père? Sans doute que Jésus voyait pour ce jeune homme des dangers dans une prolongation de séjour dans la maison paternelle et qu'il eût été détourné de la vocation d'annoncer le règne de Dieu, à quoi le Christ l'appelaît (Luc IX, 60). Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, dit ailleurs Jésus, n'est pas digne de moi. Laisse les morts ensevelir leurs morts. Laisse ceux qui sont étrangers au royaume des cieux ensevelir les corps de ceux qui mourront en persévérant à refuser d'y entrer. Toute considération devait disparaître devant l'importante charge de l'apostolat ou de la prédication de l'Évangile. Jésus prescrit-il au jeune homme de cesser de remplir envers son père les

devoirs de la piété filiale, de l'aimer, de le supporter, de le visiter, de lui être utile, de prier pour lui? Nullement. L'ordre revient à celui-ci : Pour annoncer l'Évangile, tu ne peux attendre la mort de ton père, tu dois me suivre incontinent. Nul retard ni pour la conversion aux vérités de l'Évangile, ni pour la prédication de la bonne nouvelle. On comprend que cet ordre ne concerné point les enfants, les fils et les filles qui, dans des pensées orgueilleuses ou mondaines, ou par manque de support, voudraient quitter la maison paternelle. Ils ne la quitteraient d'ordinaire qu'à leur dommage et perte.

Les souillures légales à l'occasion d'une mort ou de funérailles n'étaient pas particulières aux Hébreux; des réglemens pareils se trouvent chez bien d'autres peuples et les ordonnances de purification y étaient encore plus sévères. A Rome, par exemple, quand elle était païenne, aucun prêtre n'osait assister à un convoi funèbre, et si le principal d'entr'eux (flamen dialès, le flamine de Jupiter) entendait, fût-ce même de fort loin, les accents lugubres d'une flûte de funérailles, il était souillé et devait se soumettre à certains rites de purification.

On déposait les corps morts ou bien dans des sépulcres tout simplement creusés dans la terre, ou bien dans des cavernes, des grottes, soit naturelles, soit artificielles, avec des allées, de chaque côté desquelles on taillait dans le roc des niches où l'on plaçait les morts entourés de linges, dont l'un, le suaire, couvrait le visage. Les tombeaux étaient la propriété des familles, qui les érigeaient hors des villes et des bourgs, quelquefois dans des lieux ombragés ou dans des jardins. Le lieu de sépulture de Joseph d'Arimatee est justement célèbre. Les cimetières publics étaient destinés aux pauvres et aux étrangers. Les monarques seuls étaient enterrés dans les villes. Josèphe rapporte que David fut inhumé avec grande pompe, couvert de ses vêtements royaux, la couronne sur la tête, et que Jean Hyrcan, un peu plus d'un siècle avant l'ère chrétienne, avait retiré de ce tombeau trois mille talents d'argent. Les grottes sépulcrales étaient fermées avec de grandes pierres.

Les vallées étroites et rocheuses qui avoisinent Jérusalem

sont pleines de tombeaux, dont plusieurs sont très-anciens et quelques-uns encore magnifiques. On en voit aussi dans les montagnes de Juda, d'Ephraïm et de Nephthali, mais jamais on n'y trouve d'images ni même d'inscriptions. Au lieu de monuments de simple pierre taillée qu'on dressait jadis, on érigea plus tard de superbes mausolées avec pyramides et emblèmes de toutes sortes. Au retour de la captivité, on se mit à rétablir et à orner les tombeaux des prophètes et d'autres personnages réputés saints ; les Phariséens déployaient à cet égard beaucoup de zèle. Après la saison des pluies, on blanchissait à l'extérieur les tombeaux, tant pour les maintenir en bon état que pour que les passants pussent les reconnaître et éviter de s'en approcher, car en les touchant on était souillé. Était-ce peut-être, d'après l'opinion de quelques-uns, pour qu'on pût s'en approcher sans inconvénients, qu'on enduisait, qu'on couvrait la surface des tombeaux d'une matière étrangère (R) ? L'épithète de sépulcres blanchis, que Jésus donne aux Scribes et aux Phariséens hypocrites, est facile à comprendre. Pour souiller les hauts lieux vis-à-vis de Jérusalem, où des autels avaient été dressés à Babal et à l'armée des cieux, le pieux roi Josias y fit répandre des ossements d'hommes, moyen qu'il jugeait propre à en éloigner, crainte de souillure, ceux qui auraient été tentés de revenir dans ces endroits, où ils avaient rendu un culte à de fausses divinités.

Comment ne pas dire ici encore quelques mots des lieux de sépulture des Egyptiens¹ ? Leurs corps embaumés, entourés de bandelettes, les momies, comme nous les appelons, ensevelies dans des cercueils précieux, étaient déposés dans des tombeaux. Tout homme un peu aisé en faisait construire un pour soi et les siens : il s'en occupait tout le cours de sa vie. Ceux qu'on trouve inachevés ont appartenu à des personnes mortes peu avancées en âge. Aux parois de ces tombeaux plus ou moins vastes, ceux qui devaient les habiter un jour faisaient peindre leurs occupations, les outils de leurs métiers, leurs inventions, leurs œuvres, afin que leur âme pût se réjouir de ce spectacle après leur mort, ou dans

¹ Voir notre chapitre X, *des Egyptiens*.

on ne sait quel autre but. Que d'intéressantes découvertes on a faites par ce moyen sur la vie, les mœurs, les arts et l'histoire des anciens Egyptiens! Dans un de ces tombeaux on voit représentés dix hommes étrangers au teint blanc, en costume de bergers, portant la barbe, voyageant avec un âne, les uns tenant une massue ou une fronde, les autres une flûte ou une harpe. Un écrivain les compte et les note sur un papier. Qui ne reconnaîtrait là les frères de Joseph se rendant en Egypte? On lit aussi le nom du monarque régnant, Osirtasen. Dans un autre tombeau on voit les enfants d'Israël travailler aux briques, surveillés par des agents égyptiens, armés de bâtons, et par des inspecteurs, même israélites, avec des fouets. Des Egyptiens esclaves sont condamnés aux mêmes occupations. On reconnaît l'Egyptien à sa couleur d'un brun cuivré, à son menton sans barbe, à sa physionomie sombre et à sa tenue hautaine; l'Israélite à sa figure plus cordiale, à sa barbe, à son teint blanc, à son activité au travail. On voit aussi l'art de la fabrication des tuiles, depuis le moment où elles sont pétries dans un creux d'argile jusqu'à ce qu'elles soient achevées. Quelle que soit la raideur des figures, les traits en sont caractéristiques. Ce sont des portraits d'Israélites reconnaissables au bout d'un intervalle de 3 à 4000 ans. Dans le palais du roi Sisak à Thèbes, ce souverain est représenté revenant victorieux et traînant à sa suite des vaincus qu'il tient liés par une corde et qu'il conduit auprès des images de ses dieux. Chacun de ces captifs porte sur son bouclier une inscription hiéroglyphique qui fait connaître sa nation et l'on y voit le nom du roi de Juda (Jehouda Malek). C'était Roboam, qui avait été vaincu, quoiqu'il n'eût pas été fait prisonnier (2 Chr. XII, 1-4). Sur des boucliers ou écussons de ces captifs selit le nom d'une des forteresses que Roboam avait construites: Megiddo, Ajalon, Socho, Bethoron, etc. (2 chron., XI, 10.) (*Musée neuchâtelois*, mars, 1866, p. 66. Explication de l'inscription hiéroglyphique qui se trouve sur le couvercle d'une momie au Musée de Neuchâtel.) Ainsi de la nuit des tombeaux de l'Egypte sort une lumière qui confirme des faits de l'histoire sacrée. Plus on étudiera les antiquités orientales, plus on y trouvera de monuments qui attesteront la vérité des récits

de nos saintes Ecritures. Elles n'ont pas besoin assurément de cet appui, mais un pareil témoignage offre de l'intérêt et ne nuit point à la foi.

SOURCES : Keil ; Saalschütz ; Calv ; Brockhaus.

Où est le chapitre XXIV ?

CHAPITRE XXV.

Organisation civile du peuple d'Israël. — Dénombrements. — Propriétés, pauvreté. — Successions, héritages. — Théocratie. — Les juges. — Royauté terrestre. — Prophètes.

Jacob appela ses fils, les chefs des douze tribus d'Israël ; il les bénit et donna à chacun d'eux une bénédiction particulière. (Gen. XLIX, 1 et 28.)

Vous prendrez dans chaque tribu un homme pour en être le chef. (Nomb. I, 4.)

On dénombra le peuple d'après ceux qui pouvaient porter les armes depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, en prenant leurs noms et en les rangeant chacun selon leurs familles et selon les diverses branches des maisons qu'elles formaient. (Nomb. I.)

Moïse et Aaron s'étant rendus en Egypte, assemblèrent tous les anciens du peuple d'Israël. (Ex. XVIII, 21.)

Tu feras le partage du pays de Canaan entre tous les Israélites et tu leur assigneras un héritage selon leur nombre, en sorte que la famille la plus nombreuse ait la plus grande portion et que la moins nombreuse ait la plus petite. (Nomb. XXVI, 55.)

Vous ne transporterez point les bornes des possessions de votre prochain. (Deut. XIX, 14.)

Tu ne déroberas point. (Ex. XX, XV.)

Un homme ne pourra pas transporter le droit d'aînesse au fils de la femme qu'il aime, au préjudice du fils de celle qu'il n'aime pas et qui est son premier-né, mais il reconnaîtra pour premier-né le fils de celle qu'il n'aime pas, en lui donnant une double portion de ses biens. (Deut. XI, 15-17.)

Si vous écoutez ma voix et gardez mon alliance, dit l'Éternel, vous serez mon peuple chéri, celui que je préférerai à tous les autres, quoique la terre entière m'appartienne. (Ex. IX, 5.)

Que le peuple de l'Éternel ne soit pas comme un troupeau de brebis sans berger. (Nomb. XXVII, 17.)

Quand vous serez entrés dans le pays que l'Eternel votre Dieu vous donne. . . si vous dites : nous établirons un roi sur nous, comme tous les peuples qui nous environnent, vous établirez celui qu'aura choisi l'Eternel votre Dieu, qui sera pris d'entre vos frères. (Deut. XVII, 14 et 15.)

L'Eternel dit à Samuël : Accorde à ce peuple sa demande, ce n'est pas toi, c'est moi qu'ils regrettent, ils ne veulent plus que je règne sur eux. (1 Samuel VIII, 7.)

L'Eternel votre Dieu vous suscitera, au milieu de vous et d'entre vos frères, dit Moïse, un prophète tel que moi, vous l'écouteriez, il le suscitera, selon la demande que vous fîtes en Horeb à l'Eternel, lorsque dans l'assemblée du peuple vous dites : Que nous n'entendions plus la voix de l'Eternel notre Dieu, de peur que nous ne mourrions. Alors l'Eternel me dit : ce qu'ils viennent de dire est bien : Je leur susciterai du milieu de leurs frères un prophète semblable à toi. (Deut. XVIII, 15, etc.)

L'homme est un être sociable. Les premières sociétés ont été des sociétés domestiques auxquelles le mariage a donné naissance¹. Chaque famille était présidée d'abord par le père, puis par le plus âgé de ses membres, le patriarche, qui résumait en lui, comme on le dirait de nos jours, tous les pouvoirs, ceux de père, de ministre de la religion, de juge, de chef militaire. L'autorité paternelle fut donc le premier fondement de la société civile, politique, religieuse. Une famille contient les éléments d'un empire. La dépendance, où, par ses besoins, l'enfant se trouve de ses parents, lui dicte l'amour et l'obéissance. L'obligation où le père se trouve de diriger, de gouverner sa famille, est dans l'essence de l'espèce humaine, date d'aussi loin que la société domestique, a donné naissance aux divers pouvoirs que nous venons de mentionner, sans qu'il y ait eu de stipulation, de contrats quelconques; on n'en trouve dans l'origine aucune trace, le souvenir ne s'en est conservé nulle part; il n'en était pas besoin, cette organisation naissait de la force même des choses.

Les enfants ayant grandi et formé de nouvelles familles n'ont pu demeurer tous dans la maison ou la tente paternelle, mais n'ont cessé de conserver au patriarche, durant sa vie,

¹ Paley, *Morale*.

respect, soumission, déférence ; il continuait d'être le chef, comme il était le père. Après sa mort, des liens d'affection et des besoins communs retinrent alliés les membres de la même famille, et, soit pour prier ensemble le Créateur et le bienfaiteur suprême, soit pour terminer des disputes, soit pour diriger des opérations qui exigeaient le concours de tous, ils choisirent, ou sans élection reconnurent pour chef celui qui par son âge et dès lors par son expérience commandait le respect et inspirait la confiance. Voilà une tribu dans sa forme originelle réunie en un seul corps, sous un seul chef.

Que par diverses circonstances quelques membres de la tribu qu'unissaient des liens plus étroits s'éloignent de la famille primitive, ils formeront une autre tribu, il y en aura insensiblement un grand nombre. Quelques-unes pourront continuer à soutenir entr'elles des relations, s'associer pour tendre à un but commun, ou pour se défendre contre une tribu rivale, envieuse, jalouse d'acquérir un sol fertile, une source d'eau ou quelque autre bien.

Le patriarche, à cause de son âge, ne sera pas toujours le plus propre à conduire une expédition guerrière. On aura choisi l'homme que la tribu aura regardé comme le plus courageux, le plus habile. Quoique élu seulement pour la guerre, il aurait, s'il était vainqueur, conservé durant la paix une influence qui aurait balancé, sinon surpassé, celle du patriarche. L'autorité de ce dernier pouvait être affaiblie si, dans le culte rendu au Créateur, il avait moins d'onction qu'un plus jeune, ou si, appelé à prononcer dans des querelles entre des membres de la famille, il paraissait moins juste que ne l'eût été un autre membre de la tribu. Tout cela devait acheminer peu à peu à ce que nous nommons la division des pouvoirs, sans que l'on s'en formât l'idée le moins du monde. Quoique bien des siècles après l'origine des sociétés, nous voyons Abraham maintenir dans toute son intégrité la dignité patriarcale. Dans la querelle entre ses bergers et ceux de Loth, il prononce comme arbitre, mais avec quel désintéressement ! Dans l'entreprise guerrière formée pour délivrer son neveu, il arme trois cent-dix-huit de ses serviteurs, se met à leur tête et allié avec d'autres chefs de tribus Hanes, Es-

col et Mamré, il revient victorieux. Qu'il fut dans sa famille un pieux ministre de la religion, nous le savons par cet éloge qui lui est donné de la part de Dieu : Je connais Abraham, je sais qu'il ordonnera à ses enfants et à sa maison après lui de suivre la volonté de l'Eternel et de s'attacher à la justice et à la vertu.

Volumes sur volumes ont été composés, jeunes amis, pour expliquer comment du gouvernement patriarcal sont issus tous les autres gouvernements avec leurs formes si variées ; je me suis borné à des considérations générales qui me semblent utiles à l'intelligence de nombreux passages, surtout de l'Ancien-Testament, d'autant plus que la constitution civile du peuple hébreu conserve des traces visibles du gouvernement patriarcal.

Le peuple hébreu descendant des douze fils de Jacob formait une grande famille, appelée maison d'Israël ou de Jacob, qui se composait de douze tribus ; celles-ci se subdivisaient en groupes ou races, celles-ci en familles ou maisons, lesquelles étaient composées à leur tour des pères de chacune de ces familles, des mères et de leurs enfants et descendants. Un exemple de ces embranchements se voit entr'autres dans la triste histoire du crime et de la punition d'Hacan (Josué VII, 14-18). A la tête de la tribu par droit de primogéniture, en comptant déjà les fils que Jacob eut de ses femmes, étaient des supérieurs nommés chefs ou princes de la tribu. Ils n'étaient pas les seuls représentants du peuple, à eux se joignaient surtout dans des occasions solennelles les chefs des races, des familles et des branches même des familles. Ils sont en général connus sous le nom d'anciens du peuple. Du milieu des anciens étaient pris les scribes, ou écrivains, d'abord simples inspecteurs des travaux du peuple en Egypte, plus tard chargés de l'importante fonction de tenir les registres des familles. Moïse, par le conseil de son beau-père Jéthro, pour rendre plus facile l'administration de la justice et la surveillance du peuple, avait établi des chefs les uns sur mille hommes, les autres sur cent, les autres sur cinquante, les autres sur dix. On en référait pour les questions les plus graves, pour les importantes affaires, à Moïse, et dans la suite à celui qui était à la tête de tout le peuple.

Le nombre mille était le plus élevé dans cette organisation. Bethléhem est envisagée par un prophète comme petite entre les milliers de Juda, à cause de sa faible population comparée à celle des autres cités ou du reste de la tribu. Des savants pensent que les villes étaient les lieux de résidence des principaux chefs de familles des tribus.

Soixante et dix anciens avec Aaron, Nadab et Abihu accompagnèrent sur la montagne Moïse, à qui seul il fut permis d'en gravir le sommet. Dans la suite, Moïse choisit soixante et dix anciens, que Dieu anima du même esprit que ce grand prophète et législateur, et qui l'aiderent à soutenir le poids qu'un seul homme ne pouvait porter.

Dans toute l'histoire les anciens du peuple jouent un rôle important, en Egypte, au pied du Sinäi, dans le désert, dans les derniers temps de la vie de Josué, lors de l'élection de David pour roi par les dix tribus qui avaient refusé d'abord de se soumettre à son autorité et dans bien d'autres circonstances. L'assemblée de tout le peuple est quelquefois représentée par les anciens du peuple. Entre les tribus, celle de Juda fut toujours la principale. Un forfait commis par Ruben le priva du droit de primogéniture.

L'organisation dont nous venons de parler, qui formait de chaque tribu un tout et qui les assujettissait toutes aux mêmes lois, subsista en Israël malgré les vicissitudes auxquelles il fut exposé sous les juges, sous les rois et au retour de la captivité, de sorte qu'il n'y eut jamais de changements essentiels dans la législation.

Il y eut plus d'un dénombrement du peuple d'Israël. Tous ne sont pas mentionnés sans doute dans la Bible. Un fut opéré à la sortie des Hébreux hors de l'Egypte, un à la fin de leur séjour dans la péninsule de Sinäi, afin de faciliter entre chaque famille le partage du pays de Canaan. Des membres de la tribu de Lévi étaient chargés de ce soin. Celui qu'ordonna David eut un caractère particulier. Joab, qui s'y était opposé selon son pouvoir, et d'autres généraux parcoururent le pays pour cette opération, qui porte un nom particulier et qui donne à entendre que c'était une espèce d'enrôlement, de conscription. Pourquoi la colère de l'Eternel s'enflamma-t-elle contre David ? Ce monarque voulait mettre

son peuple sur un pied de guerre dans des vues d'orgueil, d'ambition, de conquête. Jusqu'ici il n'avait fait que des guerres justes et légitimes. Il s'éleva dans son âme des projets d'agrandissement, favorisés sans doute par un peuple que ce monarque avait si souvent conduit à la victoire. L'un et l'autre des trois fléaux destinés à frapper et lui et les Israélites en confondant leur ambition et un fol amour de gloire étaient des châtimens, suites naturelles de la grande faute politique qui avait été commise. Trois mois de fuite devant des ennemis ! Les préparatifs de guerre par un roi redoutable auraient pu irriter des peuples voisins, les porter à s'armer à leur tour et à combattre Israël, qui aurait dû fuir devant des troupes si souvent vaincues. Trois ans de famine ! Tant d'hommes arrachés aux travaux des champs pour aller en guerre auraient pu, en laissant le sol sans culture suffisante, avoir pour conséquence la disette. Au milieu de grands rassemblements d'hommes, ainsi qu'ils deviennent nécessaires pour organiser une armée, une peste mortelle peut causer en peu de jours d'affreux ravages. David choisit le malheur qui devait être de la plus courte durée : Que nous ne tombions point, dit-il, entre les mains des hommes (ainsi que cela aurait eu lieu dans une guerre malheureuse ou dans une famine, durant lesquelles on est dans la dépendance souvent tyrannique et cruelle de nations voisines fort avares) mais que nous tombions entre les mains de l'Eternel, dont les compassions sont infinies ! Qui ne connaît cette touchante exclamation de David à la vue de la mortalité qui décimait le peuple : « J'ai péché, mais ces brebis qu'ont-elles fait ? Eternel ! je te prie, que ta main se tourne contre moi et contre ma famille ! » Qui sait si, à la suite de tant de guerres précédentes, le peuple n'était pas favorable à ces projets ambitieux de son roi ? L'Eternel frappa justement de nombreux coupables. Les rois sont les bergers de leurs peuples ; ceux-ci subissent toujours plus ou moins les conséquences de la conduite de leurs chefs. Mais les fléaux ne frappent une nation que quand elle l'a mérité, quelle que puisse être l'occasion de ces terribles châtimens. C'est dans un sens fort restreint qu'il faut prendre ces paroles d'un poëte. *Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.*

Un dénombrement tout à fait pacifique s'opéra à l'époque de la naissance du Christ, comme on le voit au chapitre II de saint Luc. Cyrenius ou Quirinus fut gouverneur de Syrie, dans laquelle la Judée était comprise, environ dix ans après la naissance de Jésus-Christ. Lorsque ce magistrat romain entra en charge, il ordonna un dénombrement, qui produisit une grande sensation. L'évangéliste en parle, parce que cela était bien connu. Il y avait eu un dénombrement antérieur, qui fit moins de bruit, mais que saint Luc rapporte, parce qu'il eut lieu à la naissance du Sauveur. Le dénombrement de Quirinus avait été le premier depuis que la Judée était devenue une province romaine; des Romains avaient présidé à cette opération, signe d'assujettissement, scandale pour les Juifs, tandis que le précédent, ordonné par l'empereur Auguste, sous Hérode-le-Grand, avait été fait selon le mode de procéder des Juifs (Paley t. 2, p. 177 et de Gerlach sur ce passage; Plautier 46-49). On peut traduire sans faire violence au texte: ce dénombrement précéda celui de Quirinus; ainsi lit-on dans la version de Genève. Kepler et Tholuck comprennent ce passage de la même manière (Sepp. 74). Le savant Zumpt a démontré que Quirinus a été deux fois gouverneur de Syrie; sa seconde administration s'est étendue de 760 à 765, soit de 6 à 11 ans après Jésus-Christ (*Etrennes religieuses* 1865, p. 52).

Une parfaite égalité régnait entre les familles d'Israël. Point de classes privilégiées, point de castes. Pendant longtemps point de distinction entre les bergers, les laboureurs, les ouvriers, les marchands. A la tribu de Ruben, à celle de Gad et à la demi-tribu de Manassé, qui possédaient de nombreux troupeaux, avaient été donnés les pays dont Israël avait fait la conquête à l'orient du Jourdain. Entre les autres tribus avait été partagé au sort le pays de Canaan d'après la grandeur de la tribu et la qualité de familles de chaque tribu, car chaque famille ou chaque souche de famille recevait aussi une étendue de terrain proportionnée au nombre de ses membres. Des villes, des bourgs, des villages faisaient aussi partie du lot de chaque tribu. Josué, le sacrificateur Eléazar et les douze chefs des tribus présidaient à cette opération importante. Pendant qu'elle avait lieu, il fut jugé nécessaire

d'envoyer trois hommes par tribu pour dresser le plan du pays qu'il restait à partager. La tribu de Lévi seule ne posséda pas un territoire particulier, mais seulement quarante-huit villes, et pour ses troupeaux quelques pâturages, le tout disséminé dans les diverses tribus, car les Lévites avaient à y remplir les fonctions de leur ministère. La jouissance de quelques portions du pays ne put avoir lieu que lorsque la conquête fut achevée, soit presque universellement peu après la mort de Josué. Et Canaan pouvait nourrir un bien plus grand nombre d'hommes qu'il n'y avait d'Israélites, lorsque ceux-ci s'en emparèrent. Une assistance divine et miraculeuse les avait rendus maîtres de Canaan, qui restait la propriété de l'Eternel, et dont la postérité d'Abraham ne jouirait qu'aussi longtemps qu'elle demeurerait fidèle observatrice des lois de son puissant protecteur.

Comme chaque semaine un jour sur sept était destiné à rappeler d'une façon particulière l'œuvre admirable de la création, une année sur sept, l'année sabbatique, pendant laquelle les terres se reposaient, restant sans culture, devait faire ressouvenir les Israélites que Dieu était le souverain propriétaire du pays qu'ils habitaient; et au bout de sept fois sept années, l'an du jubilé, chaque famille rentrait en possession du fonds de terre qui lui était échu primitivement en partage, dans le cas où elle eût été contrainte d'aliéner sa propriété¹. Une tribu ne pouvait point s'agrandir aux dépens d'une autre, ni une famille ajouter domaines à domaines aux dépens d'autres familles. L'inaliénabilité du terrain que chacune d'elles avait obtenu par le sort était une loi en Israël. Pressée par le besoin ou par des circonstances quelconques, une famille avait bien le droit de vendre sa propriété, mais seulement jusqu'à l'année du jubilé, époque où le vendeur lui-même, ses descendants ou ses plus proches parents dans la famille rentraient en possession du fonds primitif. On peut lire dans le Lévitique, aux chapitres 25 et 27, tous les règlements relatifs à cette loi, ainsi que les quelques exceptions qui les modifiaient. Je crois un tel ordre de choses unique dans l'histoire; il avait pour but de prévenir l'appauvrisse-

¹ Voir chapitre XII.

ment total et parfois longtemps durable de bien des maisons. Réduits à l'indigence, les membres d'une famille reprenaient courage à la pensée que des jours meilleurs se lèveraient infailliblement pour eux ou pour leur postérité. Chez quelques peuples de l'antiquité on avait procédé au partage des terres, pour établir une sorte d'égalité entre les fortunes des citoyens, mais l'absence d'une organisation semblable à celle du jubilé avait empêché que chez ces nations le partage des terres ne produisît des fruits durables. Au reste, on a peu de données sur l'exécution de cette loi en Israël. Nul doute, d'après la censure des prophètes, que l'avarice ne cherchât à se soustraire à cette institution si sage et si bienveillante.

D'après le second livre des Chroniques, XXXVI, 21, comparé avec Lévitique XXVI, 34, la dévastation du pays de Canaan pendant soixante et dix ans est envisagée comme une punition infligée au peuple qui n'avait pas respecté la loi sabbatique. Quoique négligée, elle avait jeté de profondes racines en Israël; d'après le premier livre des Macchabées, VI, 49 et 53, les années sabbatiques étaient observées. D'après divers passages de l'historien Josèphe dans ses *Antiquités*, on voit qu'Alexandre-le-Grand et Jules-César n'exigeaient pas en Palestine le paiement des impôts ces années-là, parce que alors les Juifs ne semaient ni ne recueillaient. On y lit aussi qu'ils n'entreprirent pas le siège d'une ville, parce que l'année sabbatique commençait, et que sous Hérode-le-Grand on souffrait de la disette à cause d'une année sabbatique, juste châtement de Dieu à l'égard de son peuple ingrat et rebelle, car Dieu ne bénissait de telles années que quand les Juifs gardaient ses commandements.

D'autres lois encore contribuaient à prévenir ou à adoucir la pauvreté. Le prêt à intérêt était défendu entre Israélites. On ne pouvait prendre en gage ni le vêtement du pauvre, ni les deux meules entre lesquelles il brisait son grain. On ne devait point retenir, même jusqu'au lendemain, le salaire de l'ouvrier indigent. A l'époque de la maturité des fruits il était permis à chacun, dès lors aux pauvres avant tout, lorsqu'ils traversaient un champ ou une vigne, de cueillir et de manger des épis, pourvu qu'ils n'en emportassent point avec eux; loi débonnaire, si jamais il en fût, et qui rappelait à la posté-

rité d'Abraham que, descendant d'un même père, ils étaient membres d'une même famille. A l'époque de la moisson, de la vendange, des récoltes, on devait laisser dans les champs, dans les vignes, sur les arbres, fruits, blé, raisin pour le pauvre, l'orphelin, la veuve et l'étranger. Ceux-ci, dans l'année sabbatique, pouvaient recueillir à leur usage tout ce que produisait spontanément la terre. Tous les trois ans, la dîme de tous les fruits de cette année-là devait être mise à part pour les Lévites, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui sont dans vos villes, dit la loi, et qui viendront en manger à souhait, afin que l'Eternel, votre Dieu, vous bénisse dans tous vos travaux. De là sans doute le proverbe : Donner n'appauvrit pas. Bien plus, aux festins des trois fêtes solennelles devaient être invités les diverses classes d'indigents dont nous venons de parler, afin qu'ils se réjouissent devant l'Eternel. Cette bienfaisance, prescrite par Moïse, est recommandée souvent dans d'autres livres de l'Ancien-Testament. Elle fut tellement exercée qu'en Israël le nom même de mendiant était inconnu, et que de nos jours encore les Juifs assistent largement et les pauvres de leur nation et parfois des indigents étrangers. Comme nous l'avons dit ailleurs, le prêt sans intérêt à des compatriotes, même aux étrangers pauvres, qui demeuraient parmi les Israélites, était un bienfait pour la classe indigente. Comme dans l'année sabbatique il était défendu de réclamer aucune dette, la législation avait bénévolement adressé cette recommandation : « Gardez-vous d'être assez méchants pour dire en vous-mêmes : la septième année, qui est l'année de relâche, approche ; ne soyez point assez durs envers votre frère indigent pour lui refuser par cette raison ce qu'il vous demande, car il invoquerait l'Eternel contre vous et vous vous rendriez coupables ; vous ne manquerez pas de lui donner sans regret. Alors l'Eternel, votre Dieu, vous bénira dans tout ce que vous entreprendrez. » Cette promesse était en parfait accord avec toute l'économie de l'ancien peuple, qui était récompensé de sa piété par des bénédictions temporelles.

Il y aura toujours des pauvres dans le pays, poursuit Moïse, c'est pourquoi je vous commande d'ouvrir votre main à ceux de vos frères qui seront dans l'indigence. Arrivait-il qu'un

Israélite fût forcé par la misère, ou pour acquitter une dette, de s'engager au service d'un de ses compatriotes ou d'un étranger et de se vendre à eux, tu ne le feras point travailler comme un esclave, dit la loi, tu ne le tiendras point dans une dure servitude, mais tu craindras ton Dieu. Si aucun de ses parents ne le rachetait, il devait servir son maître, mais dans aucun cas au-delà de l'année du jubilé.

Le fonds de terre échu par le sort à une famille, lors du partage du pays de Canaan, était inaliénable et ne pouvait point passer à une autre famille. D'après un ancien usage, le fils aîné héritait une double portion du bien paternel, et les autres frères recevaient chacun une part égale, prise sur le reste de la succession. Supposons six fils, l'aîné aura deux sixièmes de l'héritage, les cinq autres partageront entr'eux les quatre sixièmes restants. Une bénédiction particulière était du temps des patriarches attachée au droit d'aînesse. L'aîné représentait la famille dans diversès circonstances et pouvait être du nombre des anciens du peuple. L'aîné après la mort de son père était chargé de pourvoir à l'entretien de ses sœurs jusqu'à leur mariage et du soin de sa mère jusqu'à ce qu'elle mourût. Dans les temps les plus anciens, le patriarche jouissait de la pleine disposition de ses biens et il pouvait les répartir à son gré. Abraham se borna à faire des dons au fils d'Agar et à ceux de Kétura. Par un accord conclu entre les deux fils d'Isaac, le droit d'aînesse passa du premier au second. Jacob retire à cause d'un crime le droit d'aînesse à Ruben. Les filles de Job eurent une part à l'héritage de leur père. Dans des temps postérieurs, nous voyons Caleb faire à sa fille un don assez considérable, à la suite d'un acte de bravoure de son mari. Comme il eût été à craindre* que, dans ces siècles de polygamie, le père ne privât de ses droits d'aînesse le fils d'une épouse qu'il aimait moins qu'une autre, la loi interdit à cet égard toute préférence (Deut. ch. XXI, v. 15-17). Le privilège de l'aîné étant réservé, les droits de tous les fils des différentes femmes ou concubines étaient égaux, sauf les fils de femmes de mauvaise vie, comme l'était le vaillant Jephthé Galaadite. A défaut d'enfants mâles dans la famille, l'héritage passait aux filles, lesquelles, en ce cas, ne pouvaient se marier hors de leur tribu, car une tribu ne de-

·vait pas s'accroître aux dépens d'une autre, et il importait d'éviter tout ce qui aurait pu occasionner entre elles quelque conflit. Un homme mourait-il sans enfants, son bien passait à ses frères et à défaut de frères au plus proche parent dans la famille. Une veuve sans enfants jouissait jusqu'à sa mort de l'héritage de son mari, à moins qu'il ne fût racheté par le plus proche parent, par celui qui avait le droit de retrait lignager, comme on le voit dans l'histoire de Ruth. On ne trouve aucune trace de testament ni dans la loi de Moïse, ni dans aucun des livres de l'ancienne alliance. Il n'en est question que longtemps après, comme on le voit dans l'historien Josèphe et dans les épîtres aux Galates et aux Hébreux.

Toutes les lois, toute l'organisation, comme la constitution politique et religieuse, domestique et sociale du peuple hébreu émanaient d'un gouvernement d'une forme unique et toute particulière, d'un gouvernement théocratique. Le mot théocratie a été inventé par l'historien Josèphe qui, en parlant des diverses formes de gouvernement admises chez les autres peuples de l'antiquité, la monarchie, l'oligarchie, la démocratie et ne trouvant aucune expression qui rendît fidèlement l'idée du gouvernement qui, selon la loi de Moïse, régissait Israël, l'appela théocratie. Par là il faut entendre (ce que prouve toute l'histoire de ce peuple) que Jéhovah, le seul Eternel, le seul Seigneur et dominateur suprême, était le Dieu qui avait traité une alliance particulière avec cette nation, qu'il lui avait donné ses lois, qu'il en était le juge, le gouverneur, qu'il réunissait en lui toutes les branches du pouvoir et qu'il les confiait à ses serviteurs, sous les noms de législateur, de juges, de chefs de tribus, d'anciens, de prêtres, de sacrificateurs, de souverains sacrificateurs, de prophètes, de rois. Toutes les autorités humaines étaient, dans le sens strict et dans toute l'étendue du terme, des ministres de Jéhovah, chargés d'expliquer, d'accomplir et de faire exécuter la loi divine. De là il résultait qu'un transgresseur d'une loi quelconque péchait contre Jéhovah, comme Dieu et comme roi et législateur suprême du peuple ; il était rebelle à la fois contre le monarque de l'univers et contre le chef de l'état d'Israël, ce qui imprimait à quelques transgressions de la loi un caractère tout particulier de gravité et nécessitait de plus

sévères châtimens à l'égard de certains coupables. Ainsi l'adoration des dieux étrangers était un acte par lequel l'idolâtre détrônait, autant qu'il était en lui, le roi du ciel et le roi du peuple d'Israël. Dès lors on comprend les punitions terribles qu'encourageaient et l'idolâtrie et tout acte qui y conduisait.

On aurait tort de confondre cette théocratie avec la hiérarchie sacerdotale ou la domination des prêtres, telle qu'elle a existé chez certains peuples où les prêtres dirigeaient tout, étaient à la tête de tout. Il est vrai que chez les Israélites les sacrificateurs ou prêtres, comme les Lévites, devaient veiller à l'observation de la loi et l'enseigner au peuple; il est vrai que le souverain sacrificateur devait, dans des cas de haute importance et qui intéressaient la nation toute entière, consulter l'Eternel par l'Urim et le Thummim (nous en parlerons ailleurs), mais la tribu de Lévi n'avait aucun droit de se mêler de l'administration intérieure des tribus, laquelle était remise aux chefs, aux anciens, aux juges, aux capitaines, aux rois. Les droits des prêtres étaient parfaitement déterminés par la loi, et la tribu de Lévi, dispersée dans tout le pays, où elle n'avait que des habitations sans un territoire spécial, comme les autres tribus, ne pouvait pas s'entendre pour tenir le peuple sous le joug. Aussi ne voyons-nous jamais chez le peuple hébreu des rivalités, des luttes comme ailleurs entre le trône et l'autel. Seulement, sous l'affreux despotisme des rois de Syrie, nous voyons les sacrificateurs se mettre à la tête du peuple pour conquérir leur liberté religieuse et politique. Les premiers qui élevèrent le drapeau de l'indépendance furent des héros, les Macchabées. Il était tout simple aussi que dans un gouvernement théocratique le peuple d'Israël fût nommé assemblée du Seigneur, de Jéhovah, de Dieu. Par là l'on entendait non pas seulement la postérité de Jacob, ni seulement les chefs et les anciens qui représentaient le peuple, mais aussi tous ceux qui étaient entrés dans l'alliance du Seigneur en portant le signe de la circoncision. N'étaient exclus entre ceux qui habitaient au milieu d'Israël que les eunuques, que les descendants d'une femme de mauvaise vie, ceux-ci jusqu'à la dixième génération, à toujours que les Hammonites et les Moabites, et jusqu'à la troisième génération que les Iduméens et les Egyptiens.

Des récompenses particulières, individuelles, n'étaient point promises par la loi à celui qui avait bien mérité de la religion ou de la patrie, qui avait vaillamment combattu, contribué plus que personne à la prise d'une ville ou donné un exemple saillant de vertu, de piété au milieu de l'idolâtrie ou de la corruption générale. Point de statues, point de couronnes civiques ou murales, point de chars de triomphe comme chez les Grecs et chez les Romains. Les récompenses étaient nationales, assuraient la longue possession de la terre donnée aux Israélites, s'ils gardaient les commandements de Dieu. Cette bénédiction leur était surtout promise, s'ils ne tombaient point dans l'idolâtrie, s'ils adoraient le seul Eternel et s'ils observaient les lois, bases de toute longue prospérité sociale, par exemple le respect de l'autorité paternelle et maternelle. Le second et le cinquième commandement appuient ce que je viens de dire. C'était à tout Israël que le Seigneur s'adressait, quand il lui disait : Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face, tu ne feras point d'image taillée, honore ton père et ta mère, souviens-toi du jour du repos, etc. Tout Israël recueillait ou les doux fruits de l'obéissance, ou les fruits amers de la désobéissance aux lois du Très-Haut. Ainsi, pour en revenir encore au cinquième commandement, où il est dit : afin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Eternel, ton Dieu, te donne — tes jours sont ceux d'Israël, de tout le peuple, ce qui signifie que son séjour serait de longue durée dans le pays de Canaan, ce qui ne détruisait point la responsabilité personnelle, selon qu'il est écrit : Celui qui péchera sera celui qui mourra, le père ne portera point l'iniquité du fils, ni le fils l'iniquité du père, chacun sera puni pour son propre péché.

Israël, comme peuple de l'Eternel, du seul vrai Dieu, n'avait pas besoin d'un monarque terrestre et visible qui le gouvernât, mais il devait avoir confiance en Jéhovah, qui ne le laisserait pas comme un troupeau sans berger et qui lui susciterait au besoin, dans des circonstances difficiles, un chef pour le conduire, comme le fut Moïse, comme le fut Josué, comme le furent les juges depuis Othniel jusqu'à Samuel.

On se crée en général de ces juges une bien fausse idée, en les envisageant comme des magistrats uniquement char-

gés de rendre la justice. Il n'en était point ainsi au commencement. En temps ordinaire, Israël se gouvernait d'après la loi reçue, chaque tribu avait son prince, ses juges, ses administrateurs, ses chefs de dixaines, de centaines, de milliers. Jéhovah était le lien invisible qui unissait les tribus. L'autorité visible qui le représentait, était le Souverain-Sacrificateur; dans des cas graves, on s'adressait à celui-ci, qui consultait l'Eternel par l'Urim et par le Thummim. Chaque tribu, indépendante des autres, n'avait que trop la tendance d'oublier l'intérêt, le bien général de la nation entière; même quelquefois elles se faisaient entr'elles la guerre. N'observant pas l'ordre de Dieu, qui lui avait prescrit de chasser les Cananéens, Israël restait paisible à l'ombre de ses vignes et de ses figuiers. Il fit même alliance avec ces peuples et il ne tarda pas à adorer leurs fausses divinités. De là ses malheurs. Les restes de la nation cananéenne vaincue reprenaient courage et subjuguèrent leurs vainqueurs. Ceux-ci, dans l'esclavage, sentaient-ils leurs fautes et criaient-ils à l'Eternel, il leur suscitait des libérateurs, mais Israël ne tardait pas à retomber dans ses anciens égarements. Le chapitre second du livre des Juges raconte d'une manière générale les transgressions du peuple et ces délivrances merveilleuses. Dans le commencement du chapitre troisième on voit qu'Israël fut, à cause de cela, obligé de s'exercer au métier des armes pour résister à ses ennemis et que sa fidélité fut constamment mise à l'épreuve. Ainsi, dans les plans de la Providence, quelque bien naît souvent des fautes que commettent les hommes. Ainsi, comme nous le lisons dans le chapitre XXIII, v. 29-30 de l'Exode, aucune portion du pays ne devint déserte et les bêtes sauvages ne s'y multiplièrent pas, quoiqu'elles eussent été moins dangereuses que les Cananéens aux mœurs corrompues. Les terres non conquises furent habitées, jusqu'à ce que les Israélites fussent devenus assez nombreux pour les occuper. Tout eût été plus heureux, s'ils eussent chassé leurs ennemis, ou si, ne les chassant point, ils n'eussent fait avec eux aucune alliance et n'eussent point imité leur idolâtrie. Les libérateurs d'Israël sont nommés juges, dont le mot hébreu ressemble à celui de suffètes, qui, chez les Carthaginois, issus d'une race phénicienne, désignait

les hauts fonctionnaires, les consuls de leur république. Les juges d'Israël n'étaient point élus par le peuple, leur charge n'était pas héréditaire, ils n'appartenaient point à une famille, à une tribu particulière. A l'exception d'Héli, aucun juge ne fut de race sacerdotale, car Samuel n'en était pas. A leur office n'étaient point attachés de revenus. L'Eternel les suscitait de temps en temps, réveillait en eux un ardent amour de la religion et de la patrie. Plusieurs furent de grands capitaines, qui conduisirent leurs concitoyens à la victoire. On peut les comparer aux dictateurs romains, avec cette différence que ceux-ci, la paix conclue avec l'ennemi, rentraient dans la condition privée, tandis qu'en Israël les libérateurs patriotes jouissaient d'une grande considération jusqu'à leur mort, et remplissaient en effet la charge de juges, d'administrateurs de la justice. L'oppression des Israélites par leurs ennemis ne s'étendit peut-être jamais à la fois sur tout Canaan, et les juges ne l'étaient au moins d'abord que sur les tribus, ou sur la seule tribu ou même sur une partie de la tribu qu'ils avaient délivrée de la servitude. La considération acquise par un courageux exploit relevait le guerrier aux yeux des tribus, qui l'envisageaient alors toutes peut-être comme leur juge. La phrase qui revient souvent dans les derniers chapitres du livre des Juges : *Alors il n'y avait point de chef en Israël et chacun faisait ce qui lui semblait bon* en dehors de sa tribu (et ce qui lui semblait bon ne l'était guères), prouve qu'on sentait le besoin d'une autorité supérieure sur toute la nation. Héli, Samuel et ses fils furent juges de tout le peuple.

On a appelé l'époque des juges le temps héroïque des Hébreux ; à la bonne heure, pourvu qu'on n'y ajoute aucune idée qui tienne à la mythologie, car tout y est vérité. On a comparé avec raison la lutte entre les Cananéens et les Israélites à celle des Espagnols et des Maures, avec la différence que les premiers reconquirent leur patrie et expulsèrent les seconds. Dans de telles époques on ne doit pas s'attendre à des mœurs douces. Comme le guerrier respecte peu sa vie, il respecte peu celle de ses adversaires ; la liberté, l'indépendance est le premier des biens auquel il tend : tout moyen, stratagème, ruse ou valeur lui semble légitime. Ce qu'il res-

pecte, c'est le serment, c'est la parole donnée. Ce qu'il a juré, ce qu'il a promis, est pour lui sacré. Israël, lié envers les Gabaonites par un serment, ne s'en croit pas dégagé, quand même leur mensonge est découvert. Le Benjamite Ehud poignarde l'opresseur d'Israël, Héglon, souverain de Moab, auquel on n'avait en aucune manière juré fidélité. Ainsi fit le Romain Mucius Scévola, dans la tente du roi des Etrusques. On ne doit point juger des mœurs générales d'une nation d'après ce qu'elle est en temps de guerre; elle sort de ses limites naturelles, elle est dans un état d'excitation qui la modifie à un haut degré, surtout si la guerre se prolonge. Les Allemands ne doivent pas être jugés d'après ce qu'ils furent dans la guerre de trente ans, ni les Français dans leurs guerres de religion. Les juges en Israël ne furent ni infail- libles, ni inspirés, au moins pas dans tout le cours de leur vie. L'Esprit de l'Eternel les animait quelquefois, pour qu'ils fussent capables d'opérer de grandes choses, de procurer à leur peuple d'admirables délivrances. Quelquefois cette ex- pression : l'Esprit de l'Eternel était avec le juge, signifie sim- plement qu'il réveillait leur patriotisme, qu'il les remplissait d'une puissante énergie, d'une force extraordinaire. Ainsi il est écrit, que l'Eternel fut avec Samson et qu'il déchira le lion; de là vient que quelques interprètes ont traduit : Samson, doué de forces surnaturelles, déchira le lion. Dans les lan- gues anciennes, pour dépeindre un objet remarquable par sa beauté ou par quelque dimension extraordinaire, on ajou- tait volontiers au mot qui l'exprimait le terme *de l'Eternel*. Un jardin de l'Eternel est un jardin d'une rare magnificence. Une montagne de l'Eternel est une montagne d'une prodi- gieuse hauteur; nous disons aujourd'hui, qui touche le ciel. Dieu ne se révélait que rarement aux Juges de la même manière qu'à ses prophètes; je crois que ce n'est qu'à propos de Samuel (aussi est-il appelé prophète) que nous lisons ces mots : l'Eternel lui dit. Ce qu'il lui dit, était inspiré, dès lors vrai, sage, juste et bon. Dès lors, pour prononcer sur le mérite moral des actions des Juges, nous devons nous servir des mêmes principes d'après lesquels nous discernons le bien du mal.

Les Israélites avaient déjà manifesté du temps de Gédéon

le désir d'avoir un roi, car après qu'il les eut délivrés du joug de leurs ennemis, ils lui dirent : règne sur nous, toi, ton fils et les fils de tes fils. Mais il refusa la couronne. C'est l'Eternel qui sera votre roi, leur répondit-il. Accepter la royauté, c'eût été porter atteinte à la majesté du roi invisible qui les gouvernait, changer la théocratie en monarchie; ils auraient quitté le roi du ciel pour des rois de la terre. La conduite déréglée des fils des deux derniers juges augmente en Israël le désir d'avoir, comme les autres nations, un roi qui marche à leur tête et les juge. Les rois seront-ils toujours sans reproches? Le peuple, représenté par ses anciens, s'adresse à Samuel à Rama et lui expose ses vœux. Le prophète affligé consulte l'Eternel, qui lui dit : Ce n'est pas toi, c'est moi qu'ils rejettent. Dêfère à leur demande, mais non sans protester et sans leur déclarer comment les traitera le roi qui règnera sur eux. On peut dire que dans ce changement de constitution, dans cette espèce de révolution, il y eut de la régularité. Malgré leur ingratitude, envers Dieu et envers Samuel, le peuple, conservant encore pour lui du respect, lui adresse par l'intermédiaire des anciens la demande d'avoir un roi. L'histoire de l'élection de Saül, puis de David, est suffisamment connue. Il avait été déjà prédit aux patriarches qu'il naîtrait des rois parmi leurs descendants, et Moïse, prévoyant le cas où son peuple voudrait être gouverné par des chefs, revêtus d'un tel titre, leur avait dicté par avance les principes d'après lesquels ils devaient régner. (Deut. ch. XVII, v. 14-20). Le roi ne devait point être un étranger, mais pris d'entre les Israélites; le choix en était remis à Dieu lui-même. Sa confiance devait être en l'Eternel; il ne devait point se reposer sur des appuis terrestres, sur des amas d'argent et d'or, sur une nombreuse cavalerie; le luxe et la sensualité devaient rester étrangers à sa cour. Pour être en état de régner avec sagesse, il devait écrire lui-même une copie de la loi de Dieu, afin de la mieux connaître et de garder fidèlement tout ce qu'elle ordonne. Heureux et le roi et le peuple, si ces ordonnances avaient été observées!

A la suite de l'élection de Saül, nous lisons que la loi d'après laquelle il devait gouverner fut écrite dans un livre qui fut mis en dépôt devant l'Eternel, près de l'arche de l'alliance,

et qu'après que David eut été reconnu roi par toutes les tribus, un traité fut fait entre lui et les anciens du peuple en présence de l'Eternel. Roboam, n'ayant pas voulu adhérer aux propositions faites par les anciens, vit la nation presque tout entière échapper à son autorité. L'onction était le symbole de la consécration divine, le signe du pouvoir qu'il recevait d'en haut, d'accomplir ses importantes fonctions. Il est dit des trois premiers rois, qu'ils furent oints. Une telle cérémonie eut-elle lieu à chaque nouveau règne? on l'ignore. Cela est néanmoins vraisemblable, puisque les rois (même Cyrus) sont toujours nommés Oints de l'Eternel, et tel est le sens des termes de Messie et de Christ, traduits l'un de l'hébreu, l'autre du grec. Des cris de Vive le Roi! poussés par le peuple, étaient l'acte d'hommage rendu au nouveau monarque. Une couronne ou un diadème, un sceptre, au lieu duquel Saül portait une lance, un trône (celui de Salomon était d'une rare magnificence), étaient les insignes ordinaires de la royauté.

Saül, ayant été rejeté de Dieu à cause de sa désobéissance, David, son successeur, régna avec piété et avec gloire. Après qu'il eut chassé les Jébusiens de la forteresse de Sion, qui dominait Jérusalem, il y fixa sa demeure, l'appela la ville de David, parce qu'il y fixa sa résidence, y transporta l'arche de l'alliance, s'y bâtit un palais et voulait même y bâtir un temple à l'Eternel, honneur réservé à Salomon. David montrait par là qu'il voulait régner sous l'œil et au nom de Jéhovah. Aussi Nathan lui annonça-t-il, au nom de celui par qui règnent les rois, que sa maison serait stable et que son royaume subsisterait à perpétuité, ce qui s'est réalisé de la manière la plus complète, dans le plus illustre de ses descendants, dans Jésus-Christ, à qui tout pouvoir est donné au ciel et sur la terre et qui règne aux siècles des siècles!

Jérusalem devint le point central de la royauté terrestre en Israël. Le trône sur lequel était assis le monarque était appelé le trône de l'Eternel (2 Chr. XXIX, 23) ou le trône du royaume de l'Eternel (2 Chron. XXVIII, 5), parce qu'il rendait la justice au nom de Dieu, veillait à l'entretien et au rétablissement du culte légitime et du sanctuaire, exerçait une certaine inspection sur les prêtres, réglait leur ministère,

priaît Dieu dans le lieu saint au nom du peuple, bénissait l'assemblée, offrait des sacrifices d'actions de grâces et des holocaustes, sans rien usurper des fonctions sacerdotales dans tout ce qui regardait l'autel et ce qui est au-delà du voile, comme d'y offrir de l'encens, ainsi que l'avait tenté le roi Hosias, ce dont il fut puni, tout son corps ayant été sur-le-champ couvert de lèpre.

La royauté, comme chez la plupart des anciens peuples, devint héréditaire depuis David. La règle était, mais elle ne fut pourtant point invariable, que le fils aîné succédait au père. Le roi était-il par quelque maladie empêché de régner, son fils le remplaçait dans ses fonctions. Pendant une minorité, une régence était sans doute établie, à moins que la reine-mère ou le souverain-sacrificateur ne fût tuteur du jeune monarque. Une preuve du crédit dont jouissaient les mères des rois, c'est qu'à l'avènement de ceux-ci à la couronne, elles sont presque toujours nommées par leurs noms particuliers. Bathséba était toujours assise à la droite de son fils, le roi Salomon.

Si la postérité de David devait continuer d'occuper le trône du royaume de Juda, il n'en fut point de même dans le royaume d'Israël. La postérité de Jéroboam, le premier roi des dix tribus qui s'étaient séparées, ne lui succéda point. Si Dieu, pour châtier l'orgueil du fils de Salomon, avait permis qu'il y eût deux trônes, il n'avait pas permis deux temples. Jéroboam eût-il été fidèle à la loi, Dieu lui aurait établi une maison ferme, comme celle de David (1 Rois XI, 34-39), et les dix tribus seraient rentrées un jour de plein gré sous l'obéissance des successeurs de David, réunion qui eût été conforme aux intérêts publics et à la prospérité nationale, car, dit l'Eternel, j'humilierai la postérité de David, mais ce ne sera pas pour toujours.

L'histoire des rois d'Israël n'est qu'une suite presque non interrompue d'impiétés, de désordres, de crimes. Le trône est parfois envahi par un conspirateur ou un soldat heureux. Parfois un prophète annonçait à un homme qu'il serait roi, mais le prophète ne l'autorisait pas à employer de mauvais moyens pour parvenir au trône. Il fallait attendre la mort du monarque, comme David attendit celle de Saül, à moins que

le prophète n'ordonnât de détruire la famille régnante, coupable de grands crimes, ainsi que le fit Jéhu à l'égard de la maison d'Achab. Les usurpateurs portaient aussi pour l'ordinaire la peine de leur ambition et de leurs forfaits. Nous ne tarderons pas à parler du rôle des prophètes dans l'Etat, mais achevons ce qu'il nous reste à dire de la royauté chez les Hébreux.

Sous David et Salomon, la royauté fut entourée d'un certain éclat. Mais quoique les monarques des Hébreux fussent regardés par le peuple comme les oints de l'Eternel, jamais ils ne furent ni divinisés ni adorés, comme cela eut lieu chez plusieurs nations de l'Orient, et toujours ils étaient accessibles à leurs sujets. On voit en Israël les rois rendre la justice en dernière instance, conduire souvent en personne les troupes à la guerre, paraître au milieu du peuple, diriger les cérémonies, etc. Autour des rois était une sorte de gardes du corps (les Kéréthims et les Pelethims, c'est-à-dire vraisemblablement les exécuteurs et les coureurs), chargés de remplir les ordres du souverain et de le protéger surtout en guerre.

Affectant la royauté, Absalom et Adonija se faisaient précéder de cinquante hommes qui couraient devant eux (2 Samuel XV, 1, 1 Rois I, 5). Aujourd'hui encore, en Orient, des personnes de qualités ont une telle avant-garde, qui leur fraie au besoin le passage et atteste leur élévation au-dessus du vulgaire (F. B.).

Dans l'administration de l'Etat, les rois étaient secondés par des fonctionnaires sous le nom de princes ou de conseillers. Il est bien difficile de déterminer aujourd'hui en quoi consistaient leurs charges. Il est parlé d'un général de l'armée, d'un chef des gardes du corps, d'un chancelier qui veillait sans doute à la conservation des archives, d'un secrétaire d'état, du souverain sacrificateur, d'un inspecteur des travaux publics, d'un gardien du trésor et des domaines royaux, d'un préfet du palais, d'un échanson, d'autres employés en sous-ordre, comme aussi de conseillers et d'amis intimes des rois. Quoique la loi leur défendit d'avoir un grand nombre de femmes, ils eurent, à l'exemple des autres monarques, un harem, objet de luxe (mais nullement gardé par des eunuques,

selon la coutume orientale), et qui revenait comme propriété au successeur du monarque défunt. Il paraît même qu'épouser la veuve d'un roi pouvait donner quelque droit au trône ou revêtait l'époux d'un lustre propre à entretenir en lui les plus grandes espérances. Cela est évident entr'autres dans la demande qu'avait faite Adonija par le conseil de Joab et d'Abiathar, d'épouser Abisag, la Sunamite, qui avait été femme de David et qui l'avait soigné dans ses vieux jours (1 Rois II, 13-35).

En quoi consistaient les revenus, indispensables aux rois pour subvenir aux dépenses de la cour, aux besoins de l'Etat et pour récompenser des serviteurs fidèles ? Rien ne l'apprend dans les actes qui instituent la royauté. On imita sans doute aussi les coutumes des états voisins. D'après quelques indices, fournis par l'Ancien-Testament, on voit que des présents étaient offerts aux rois par ceux qui leur demandaient des audiences et par ceux qui voulaient leur rendre hommage ; que les sujets étaient appelés à des redevances en nature ; que les peuples vaincus et soumis payaient un tribut aux rois vainqueurs ; que la portion de ceux-ci au butin pris sur l'ennemi devait être de grande valeur ; qu'ils possédaient comme propriétés particulières des domaines, en champs, en vignes, en forêts, en troupeaux, et qu'ils percevaient certains droits de péage sur la navigation, divers genres de commerce, etc.

Que des rois iniques aient abusé de leur autorité, vexé leurs sujets par des corvées arbitraires, par des confiscations, cela ne doit pas surprendre, car il n'est aucun gouvernement, surtout dans les temps anciens et plus encore en Orient, à qui l'on ne puisse adresser de pareils reproches. L'avarice, l'ambition, la vengeance, la passion en un mot, expliquent de telles iniquités, mais ne les justifient pas. Un Etat est sagement gouverné, quand de tels abus de pouvoir y sont impossibles.

Les trésors amassés par David pendant de longues guerres contre de riches nations, même contre des Etats voisins de l'Euphrate (2 Samuel VIII), furent considérables, mais il ne faut point les exagérer, car on ne peut en apprendre le montant, puisqu'on ne sait point ce que valait la monnaie d'or et

d'argent en Palestine. Il y avait sans doute de grands et de petits talents comme chez les Grecs ; comme chez bien des peuples des monnaies de même nom différaient considérablement de valeur (voir notre chapitre XV). David avait consacré ses trésors à l'Eternel à qui il voulait ériger un temple, dessein pieux dont l'exécution fut remise à Salomon, son fils.

La postérité de David régna à Jérusalem jusqu'à Sédécias, époque de la captivité de Babylone. On peut dire que la royauté légitime fut suspendue jusqu'à la venue de celui à qui le Seigneur donna le trône de David son père, de celui qui régnera éternellement sur la maison de Jacob et dont le règne n'aura point de fin (Luc I, 32). Les rois Asmonéens n'étaient ni de la famille de David, ni même de la tribu de Juda, et les Hérodes, d'origine iduméenne, n'avaient aucun droit théocratique au trône, puisque Moïse avait dit au peuple de la part de l'Eternel : Vous ne pourrez prendre pour roi aucun étranger, ni aucun homme qui ne soit pas votre frère (Deut. XVII, 45).

Quoique le principe théocratique eût reçu en Israël une grave atteinte par l'établissement du monarque visible, Dieu ne cessa de veiller, comme roi des rois, et d'une façon merveilleuse, sur les destinées du peuple élu, comme l'atteste toute l'histoire sainte. Entre les instruments dont Dieu se servit pour entretenir en Israël le monothéisme, l'attachement à la loi et l'attente d'un Sauveur, il faut ranger les prophètes. Tout vrai prophète auquel est donné parfois le nom de voyant, était inspiré de Dieu, parlait et agissait pour l'édification des hommes ; c'est par le mouvement de l'esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé, dit saint Pierre. Dieu ayant parlé à nos pères, en divers temps et en diverses manières, par les prophètes, nous a parlé en ces derniers temps par son fils, est-il dit au commencement de l'épître aux Hébreux. De là vient qu'ils sont appelés parfois hommes de Dieu ; de là vient leur droit de s'exprimer en ces termes : ainsi a dit l'Eternel. Ils ne formaient ni une caste, ni une corporation spéciale qui s'accrût ou se maintint par l'admission de nouveaux membres, mais ils étaient suscités par le vrai Dieu de toutes les classes de la société selon le besoin des

temps. Amos était berger. Sophonie était de la famille des rois, Jérémie, Ezéchiel et Zacharie étaient de race sacerdotale, Elisée labourait avec ses douze paires de bœufs, lorsqu'il reçut d'Elie l'ordre de le suivre. On voit du temps de Samuel et plusieurs siècles après dans le royaume des dix tribus, du temps d'Elie (2 Rois 6), des groupes se former autour de ces prophètes éminents, recevoir leurs enseignements, s'enflammer de leur zèle, sans qu'on puisse envisager ces réunions comme des séminaires de théologie ou des écoles de prophètes et encore moins comme des institutions permanentes, puisque nulle part ailleurs dans la Bible il n'en est fait mention. Le nom de fils, c'est-à-dire de disciples, de prophètes, est donné à ceux qui recevaient des directions de leurs aînés et s'attachaient à eux, comme des disciples se rassemblaient autour de Socrate, de Jean-Baptiste, etc., quelques-uns même étaient mariés. Elisée est le seul disciple de prophète qui soit indiqué comme devenu prophète et qui hérita de l'esprit d'Elie, son maître.

Il se trouvait en Israël des prophètes déjà du temps de Moïse, même peut-être antérieurement chez les patriarches. On ne parle ordinairement que de quatre grands et de douze petits prophètes, ainsi appelés d'après l'étendue plus ou moins considérable des livres qui nous restent de ces seize prophètes, dont vous connaissez sûrement les noms, jeunes amis. Il en est beaucoup d'autres qui ont rempli ces augustes fonctions, mais dont les discours ne sont point parvenus jusqu'à nous ou n'ont jamais été rédigés par écrit, ou ne l'ont été qu'en partie. Nathan, Gad, Elie, Elisée, etc., étaient des prophètes. Les soixante-dix anciens, surtout Eldad et Medad, à qui Dieu fit part de l'esprit qui animait Moïse, furent aussi prophètes pendant leur temps. De saintes femmes, remplies de l'amour de Dieu, de zèle pour sa gloire, d'attachement à leur patrie, et qui parlaient et agissaient avec un noble courage pour la cause de la religion, sont appelées prophétesses. De ce nombre furent Marie, sœur de Moïse, Débora, Hulda, et Anne, contemporaine du Christ, et les quatre filles du diacre Philippe. Le nom de prophétesse est quelquefois donné à l'épouse d'un prophète (Esaïe VIII, 3).

D'après la définition qui a été donnée des prophètes, on se

tromperait si l'on croyait qu'en cette qualité ils devaient toujours et nécessairement prédire l'avenir. Non. Poussés par l'esprit de Dieu, ils célébraient les louanges du Très-Haut par de pieux cantiques et contribuaient ainsi à la dévotion, comme Asaph, ou bien ils entretenaient par leurs éloqu岸tes exhortations la piété et le respect de la loi, ou bien ils écrivaient les annales de leur époque, où puisèrent des historiens hébreux postérieurs, ou bien ils étaient des censeurs intrépides et incorruptibles de l'idolâtrie et des mœurs dépravées. Rien n'arrête leur zèle, rien ne les empêche de dénoncer les malheurs qui, par un juste jugement de Dieu, devaient fondre sur les coupables. Ils disent hardiment la vérité, quoiqu'ils aient à souffrir de leur courage, à toutes les classes de la société, aux rois, qui cherchent en vain par des menaces et des supplices à leur imposer silence, au peuple, malgré ses emportements et ses fureurs contre ceux qui ne caressent point ses passions, aux sacrificateurs, quand ceux-ci sont infidèles ou se persuadent avoir accompli leur tâche en satisfaisant à l'extérieur de la dévotion. Les devoirs de leur sainte et courageuse mission sont tracés à Jérémie par le Tout-Puissant, le roi des rois lui-même, en ces termes : Toi donc, ceins tes reins, lève-toi et dis à mon peuple ce que je te commanderai ; ne crains point ceux devant qui tu paraîtras, je ne souffrirai point que tu sois intimidé en leur présence. Je t'établis aujourd'hui pour être dans tout le pays comme une ville forte, comme une colonne de feu, comme un mur d'airain contre les rois de Juda, contre ses chefs, contre ses sacrificateurs et contre le peuple ; ils combattront contre toi, mais ils ne seront pas les plus forts, parce que je suis avec toi, c'est l'Eternel qui te parle (Jér. I).

Quand rédigeaient-ils les discours qu'ils avaient prononcés ? Cela dépendait des circonstances, de la nécessité du moment, peut-être n'était-ce que sur la fin de leur vie et comme un legs qui rappelait au peuple ses devoirs, ses fautes, les suites du péché, les récompenses promises à la piété, les futures destinées de la maison d'Israël et la venue du Messie.

Les prophètes paraissent quelquefois s'immiscer dans la politique de leur pays, mais ils ne s'en sont mêlés que dans l'intérêt national, que quand les rois et les peuples, par leur

idolâtrie, leur perfidie, leur immoralité, entraînaient la ruine du corps social. Dans un état qui ne cessa jamais d'être théocratique, la voix des prophètes était l'oracle de Dieu même, et ils me paraissent remplir à l'égard des rois impies d'Israël les mêmes fonctions que les éphores à Sparte et que les censeurs à Rome, lesquels surveillaient les mœurs publiques et avaient le droit de châtier et même de dégrader les plus hauts personnages de l'Etat. Amis de leur patrie comme de leur religion, ils ne sont jamais les agents de conquérants ou de monarques étrangers.

Etonnant phénomène moral que l'apparition, durant près de six siècles, de ces hommes désintéressés, pieux, qui, sans redouter la haine publique et ses terribles conséquences, se montrent chaque fois que la législation divine reçoit des atteintes et qui ne cessent de faire entendre ces paroles : Ainsi a dit l'Eternel. Ils auraient pu avec raison tous être appelés chariots d'Israël et sa cavalerie, comme Elisée le dit de son maître, en ce qu'ils étaient tous pour leur nation des protecteurs aussi puissants que les plus valeureux combattants montés sur les meilleurs coursiers.

On ne peut rien lire de meilleur à cet égard que ce qu'a écrit M. Cellérier, sur les prophètes, sur leur caractère et sur leurs fonctions, dans son introduction à la lecture des livres de l'Ancien-Testament.

Pour accomplir un si important, un si redoutable ministère, les prophètes devaient être accrédités et fournir des preuves de la divinité de leur mission. Plusieurs d'entr'eux furent revêtus du pouvoir d'opérer des miracles. Moïse avait déjà indiqué deux caractères auxquels on pourrait discerner le véritable du faux prophète, afin qu'Israël s'attachât à Jéhovah son Dieu et n'imitât point les païens, qui consultaient les devins, les augures, les astrologues, les magiciens, les enchanteurs, les diseurs de bonne aventure, ceux qui évoquaient les morts et interrogeaient les esprits (Deut. IX, 22). Il est étrange combien dans l'antiquité, encore plus que dans les temps modernes, les hommes étaient curieux de chercher à connaître l'avenir. Moins une nation est éclairée, plus elle paraît avide de percer les voiles qui le couvrent. Israël n'eût-il eu aucun prophète, il n'eût pas manqué de consulter les

oracles du voisinage, école d'idolâtrie. Mais la coutume s'était introduite dans la terre promise de s'adresser à l'homme de Dieu, au prophète, appelé aussi quelquefois le voyant, pour s'enquérir des plus petites choses. On en voit un exemple saillant dans Saül, lorsqu'il allait à la recherche des ânesses de son père. Les prophètes ne manquaient pas sans doute de profiter de ces occasions pour donner de pieux conseils et de sages avis. Mais quels étaient les caractères auxquels on pouvait reconnaître un vrai prophète ? Il devait parler au nom de l'Eternel, de Jéhovah, du seul vrai Dieu, et les prédictions devaient avoir leur accomplissement. Si tu reviens en paix, dit Michée à Achab, l'Eternel n'aura point parlé par ma bouche et il ajouta : Soyez tous témoins de ce que je dis (1 Rois XXII, 28). Amos prédit à Amatsja, sacrificateur à Béthel, les malheurs qui fondraient sur ce prêtre du veau d'or et sur sa famille (Amos VII). Esaïe prédit la prolongation des jours d'Ezéchias.

Cet accomplissement prochain de la prophétie était nécessaire, pour qu'on reconnût l'homme de Dieu, pour qu'on ajoutât foi aux prédictions qui ne devaient se réaliser que dans un lointain avenir et qu'on gardât précieusement les écrits des saints prophètes. Ainsi se sont conservés les oracles messianiques, qui nous fournissent une preuve si forte de la divinité de la mission de Jésus-Christ. L'époque, le lieu de sa naissance, la famille de laquelle il devait descendre, les principaux traits de sa vie, ses souffrances, sa mort, sa résurrection, la connaissance du vrai Dieu se répandant depuis la venue du Christ sur toute la terre, sont autant de prédictions non équivoques bien propres à fortifier notre foi au fils unique issu du père et rédempteur du genre humain. Il n'entre point dans le plan de ce livre de traiter des prophéties ; elles exigeraient un livre spécial, et vous vous en occupez, jeunes amis, dans vos leçons de religion. — Il ne faut pas oublier que toute prédiction n'est pas nécessairement une prophétie divine, car la science humaine peut annoncer l'avenir. On n'est pas un prophète parce qu'on a prédit une éclipse, on ne l'est pas non plus quand, voyant la corruption des mœurs, l'absence de la piété chez un peuple, on lui pronostique des malheurs, des troubles politiques, des

mouvements révolutionnaires et l'anarchie. Une prophétie vraiment digne de ce nom est une prédiction d'événements futurs et contingents — c'est-à-dire pouvant arriver ou ne pas arriver — et avec des détails assez nombreux pour qu'ils ne puissent être ni le produit du hasard, ni le produit de la science humaine, mais l'effet de la science divine communiquée par l'Eternel à des hommes éclairés par son esprit. Tels sont les caractères des prophéties que renferment les saintes Ecritures.

Si les prophètes préparaient la voie du Christ en l'annonçant plusieurs siècles à l'avance et en rendant toute la nation attentive aux signes auxquels elle pourrait le reconnaître, ces hommes de Dieu les préparaient encore par leurs enseignements à attacher une plus haute importance au cœur religieux qu'aux cérémonies du culte, à l'esprit plus qu'à la lettre de la loi, à la miséricorde plus qu'aux sacrifices. Les prophètes étaient ainsi des précurseurs du fils de Dieu ; leurs leçons préludaient à celles de l'Evangile. Au reste, il a été remarqué que les prophètes de Juda sont les seuls qui annoncent le Messie qui devait naître de cette tribu, tandis que ceux d'Israël ne parlent que des jugements que Dieu exercerait sur le royaume coupable des dix tribus, où s'était perpétuée l'idolâtrie de Jéroboam, le culte des veaux d'or. Les prophètes jouissaient aussi parfois de la considération des peuples étrangers. Le livre de Jonas le montre. On en a des preuves dans le voyage de Naaman, général syrien, auprès d'Elisée, pour que cet homme de Dieu le guérît de la lèpre, et dans la mission d'Hazael de la part de son maître, le roi Benhadad, qui était malade et qui désirait savoir s'il se rétablirait. Elisée répondit entr'autres : L'Eternel m'a révélé qu'il mourra. Puis le prophète regardant fixement Hazael jusqu'à lui donner de la confusion, avait lu dans sa physionomie le dessein qu'il nourrissait secrètement dans son cœur de détrôner son maître, et l'homme de Dieu pleura à l'idée des crimes que par ambition commettrait Hazael. Ces atrocités, qu'on lui montre d'avance, et les larmes d'Elisée étaient bien propres à l'en détourner, comme quand Jésus dit : L'un de vous me trahira, et à l'apôtre perfide : Fais au plus tôt ce que tu as à faire. La liberté morale d'Hazael, pas plus que celle de Judas.

n'étaient par là entravées; au contraire, l'horreur de ces crimes, qui leur sont par là retracés vivement, devait les en éloigner. Si Elisée dit à Hazael : Tu seras roi de Syrie, il ne lui ordonnait pas de tuer son maître ; il pouvait le devenir après la mort de Benhadad, comme David après Saül, etc.

Les divinités païennes avaient aussi de prétendus prophètes, ceux de Bahal sont bien connus dans l'histoire sainte. Des hommes se donnaient aussi pour prophètes du vrai Dieu et ne l'étaient pas. Le chapitre XVIII du second livre des Chroniques en offre un frappant exemple : aussi furent-ils confondus par Michée.

Des châtimens terribles atteignaient quelquefois ceux qui se moquaient des prophètes et par là de l'Eternel, qui les envoyait. Vous vous rappelez la fin malheureuse des jeunes gens qui avaient insulté Elisée. A la parole d'Elie, le feu du ciel tomba à deux reprises différentes sur deux escouades de cinquante hommes, commandées chacune par un capitaine, qui, d'un ton où la raillerie se mêlait à l'impiété, s'adressa au prophète en ces termes : Homme de Dieu, le roi (Achazias) t'ordonne de descendre. C'est comme s'ils lui eussent dit : Tu as beau prétendre être le ministre de Dieu, le roi et moi et ma compagnie nous sommes plus forts que toi et que ton Dieu. Le capitaine d'une troisième bande de cinquante hommes, comprenant que ce n'était pas le hasard qui deux fois de suite avait disposé de la foudre, se prosterna devant Elie et n'implora pas en vain sa clémence. Jésus blâme-t-il Elie en disant à ses disciples : Vous ne savez de quel esprit vous êtes animés (Luc IX, 55). Non, mais ses disciples eux-mêmes, qui n'apercevaient pas la différence entre la haine nationale des Samaritains et la haine d'Achazias et de ses satellites contre l'Eternel et son prophète.

L'idolâtrie, l'impiété étaient au comble à Samarie, dans toutes les classes de la société. Les prophètes de Bahal jouissaient de la faveur du monarque et de sa femme Jézabel qui avait fait mourir les prophètes du vrai Dieu. Ils furent confondus publiquement, ces idolâtres, sur le mont Carmel, dans un endroit peu distant de la mer, où l'on put puiser l'eau pour arroser le bûcher qu'alluma le feu du ciel à la prière de l'homme de Dieu. Le chapitre XVIII du premier livre des

Rois, où cette scène est décrite, montre dans tout son jour les extravagances de l'idolâtrie, ses idées superstitieuses et ses fureurs. A leur tour furent mis à mort par leur peuple et sur l'ordre d'Elie les prophètes de Bahal, qui avaient persécuté et massacré tant de prophètes de Jéhovah. L'histoire profane offre plus d'un exemple de ces représailles religieuses et politiques.

On connaît peu de détails sur la vie particulière des prophètes. Rien n'annonce qu'ils aient vécu dans des monastères et qu'ils aient été soumis à quelque discipline propre à leur vocation. Ils étaient dans le monde, mais ne se conformaient pas aux maximes du monde. Qu'ils aient médité dans la retraite, en présence de Dieu, sur les vices du temps, et qu'enflammés d'un zèle qu'animait et que soutenait l'esprit saint, ils aient ensuite sans peur, comme sans reproche, paru au milieu de leurs contemporains, pour leur adresser des exhortations, des menaces, des censures et pour leur dévoiler l'avenir, cela se comprend. Un seul d'entr'eux paraît avoir été remarquable par un vêtement particulier : Elie, qui était couvert d'un habit de poils et portait une ceinture de cuir. A ce prophète se trouva ressembler aussi pour l'extérieur Jean-Baptiste, né et élevé à Hébron ou à Juda, villes sacerdotales de la contrée peu fertile appelée le désert de Judée ; mais le vœu du Nazaréat astreignait le précurseur à une plus grande austérité de mœurs, à laquelle Jésus-Christ lui-même ne se soumit point.

Le style de chaque prophète, comme on le voit par leurs livres, varie d'après leur caractère particulier et d'après l'époque où ils écrivent. Les savants versés dans la langue hébraïque ont reconnu cette différence, preuve de l'authenticité de leurs écrits, qui joignent dès lors au sceau de l'inspiration divine le cachet de l'humanité. Quelle diversité, a dit un célèbre critique allemand (Eichhorn), dans la grammaire, les tournures, l'imagination, la poésie des prophètes ! Leurs livres ressemblent à une couronne tressée de fleurs dont chacune répand un parfum qui lui est propre. Habakuk a le vol de l'aigle, Esaïe s'avance avec une dignité royale, Jérémie ne compose que des élégies, Ezéchiel trace des visions avec une imagination ardente, Daniel parle dans le cercle des mages.

Osée forme de petits bouquets de fleurs fortement odoriférantes, Amos erre dans les prairies et autour des troupeaux, Zacharie marche au milieu d'anges et d'esprits, Malachie ne peut s'élever aussi haut que ses prédécesseurs, etc. Chaque âge aussi a un style et une poésie qui lui sont propres. Jonas n'écrit point comme Esaïe, qui vivait à une autre époque; la langue d'Amos diffère de celle de Jérémie, de Sophonie, qui n'étaient pas ses contemporains, etc. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit au chapitre XX sur le langage figuré et sur la poésie de la Bible.

Nous avons aussi parlé au chapitre II des moyens dont Dieu se servait pour se révéler aux prophètes: Dieu leur montrait l'avenir et les prophètes racontaient, chacun à sa manière, les choses qu'ils avaient vues ou entendues: de là, la diversité de leur style, de leurs images, de leur poésie. Il est des hommes doués d'une telle perspicacité que souvent leurs conjectures sur l'avenir se réalisent. Evidemment il y a là un don de Dieu, un talent qui suffit à expliquer des faits ordinaires de la vie, mais nullement ces phénomènes singuliers, étonnants, merveilleux, prédits par les prophètes et accomplis dans l'histoire du peuple d'Israël, dans celle de Christ et de l'église chrétienne.

On se demande aussi parfois quelles idées les prophètes se faisaient des choses futures qu'ils annonçaient. Qui le saura? Ils pressentaient sous l'influence de l'Esprit saint un meilleur avenir, qu'ils dépeignaient sous des images variées, et Dieu leur montrait le grand prophète, qu'ils caractérisaient en traits qui le font aisément reconnaître par quiconque ne ferme pas volontairement les yeux à la lumière.

Avant l'événement, une prophétie est quelquefois, par sa nature même, enveloppée d'une certaine obscurité, surtout quand elle annonce un fait ou un personnage merveilleux. L'accomplissement justifie l'oracle. Trop de clarté pourrait même avoir des inconvénients. On reprocherait à la prophétie d'avoir amené l'événement. Vous connaissez la prophétie des 70 semaines d'années du chapitre IX de Daniel. On y lit au verset 26...: Le Christ sera retranché, mais non pas pour soi; après cela le peuple d'un chef qui viendra détruire la ville et le sanctuaire, etc. Supposé que le peuple et le chef,

les Romains et Titus, eussent été nommés, on eût pu dire qu'ils avaient été excités à combattre et à écraser la nation juive par la certitude qu'ils avaient eue de la victoire prédite, et que le découragement qui n'aurait pas manqué de se répandre chez les Juifs avait précipité la ruine de ces derniers.

Mais si quelque obscurité accompagne parfois des prophéties renfermées dans nos saints livres, on n'y voit jamais ces équivoques auxquelles avaient souvent recours les oracles païens pour maintenir leur crédit. Par des réponses à double sens qu'ils donnaient à ceux qui les consultaient, les oracles de Delphes en Grèce, et de Sérapis en Egypte, etc., conservaient leur réputation auprès de peuples ignorants. L'ambiguïté de certaines réponses des oracles païens est connue de tous les jeunes gens qui ont quelque connaissance de l'histoire ancienne. Pyrrhus, désirant savoir l'issue de son entreprise guerrière contre les Romains, consulte l'oracle qui répond par une phrase latine qui signifiait, qu'il vaincrait les Romains ou que les Romains le vaincraient. *Dico te vincere Romanos*. Même équivoque dans la réponse faite à Crésus, roi de Lydie, en guerre contre le roi des Perses, Cyrus: Je te prédis qu'au-delà du fleuve Halys, tu détruiras un grand empire. Lequel serait-ce dans cette lutte à mort entre ces deux monarques et ces deux nations? Assurément, l'un des deux. La déroute de Crésus et la ruine de son empire sont connus. Quel précepteur donnerai-je à mon fils? demande un père à un de ces hommes qui, chez les païens, se donnaient pour prophètes? — Pythagore et Homère, c'est-à-dire leurs écrits. Peu après le jeune homme mourut. — Eh bien! dit l'interprète prétendu des dieux: Ton fils trouvera Pythagore et Homère dans le séjour des ombres. Rien de semblable chez les prophètes de l'Éternel. On comprend aussi qu'en certains cas l'événement eût été une conséquence, un résultat de ce qui était envisagé comme un oracle divin. On sait que les Romains n'entreprenaient rien d'important et engageaient rarement une bataille sans consulter le vol ou le chant des oiseaux, ou les poulets sacrés qui accompagnaient les armées. Un général, Claudius, fils d'Appius, ayant pris ses dispositions pour attaquer les ennemis en mer sur les côtes de Sicile, dut, pour se conformer à l'usage, interroger ces

singuliers interprètes des dieux. On offrit de la nourriture aux poulets, ils n'en voulurent point prendre. Irrité, et croyant favorable le moment de livrer la bataille: s'ils ne veulent pas manger, s'écria-t-il, je les ferai boire, et il les noya. L'armée superstitieuse, apprenant ce double fait, le refus des oiseaux sacrés et l'impiété du général, fut vaincue. Au cinquième siècle de l'ère chrétienne, Attila, roi des Huns, avant d'engager une bataille qui devait être décisive, consulte ses sacrificateurs, puis même un paysan chrétien, qui se donnait pour un prophète, tous lui annonçaient la défaite de son armée; elle fut effectivement mise en déroute dans les champs catalauniens par le vaillant *Ætius*¹. Comment ne l'eût-elle pas été avec le sentiment que les dieux lui étaient contraires? Je ne m'explique pas autrement le prétendu oracle divin de la rusée pythonisse d'Endor. Elle savait la disposition de l'armée, puisque l'Eternel consulté n'avait répondu ni par l'Urim ni par le Thummim, ni par les prophètes; elle savait la vaillance de Saül et de ses fils; il était facile de conjecturer ce à quoi poussait le désespoir et le découragement; et même les fils de Saül ne moururent pas tous, comme l'avait annoncé la pythonisse, Isboeth survécut. Rusée, comme l'étaient et comme le sont encore les devineresses au fait de ce qui arrive dans leurs alentours, elle n'ignorait pas ce qui s'était passé dans le camp de Saül: elle contrefit la voix d'un vieillard, de Samuel, qu'elle déclara voir revenir du séjour des morts et couvert d'un manteau, car le roi lui-même ne le vit point: d'après la description que lui en fit cette femme, il connut que c'était Samuel.

Chez les prophètes hébreux, rien qui sente la fraude ou l'imposture dans leurs prophéties, rien qui ne rappelle l'intervention miraculeuse du Dieu vivant. Mais combien Israël fut toujours un peuple de col roide, comme il paya toujours par l'ingratitude les plus grands bienfaits! Délivré par une suite de prodiges de la servitude de l'Egypte, il est saisi de frayeur au pied du Sinaï, lors de la promulgation de la loi, au milieu des éclairs et des tonnerres, et il désire que l'homme soit un intermédiaire moins redoutable de Jéhovah. L'Eternel obtempère à ce vœu. Des prophètes sont chargés de parler

¹ *Vie d'Attila*, par Thierry.

en son nom. Alors dans le désert est déjà prédite la venue de celui qui de tous les prophètes devait être le plus semblable à Moïse, qui devait même surpasser par sa nature divine, par ses lois ou par sa doctrine, par ses miracles, par la sainteté de sa vie, par ses prophéties (Deutér. XVIII, 15-22). On sait comment Israël traita les prophètes; la plupart furent outragés, persécutés, mis à mort, eux dont le monde n'était pas digne! On put étouffer leur voix, mais non la vérité qu'ils annonçaient, car elle subsiste dans leurs écrits; les passions peuvent entourer de nuages la lumière divine, mais elles ne peuvent l'éteindre, elle perce et dissipe tôt ou tard les ténèbres.

Pendant quelques siècles, de Malachie à Jean-Baptiste, la parole d'aucun prophète n'avait retenti dans la Judée, et en mettant à mort le fils unique de Dieu, les Juifs ont comblé la mesure des crimes de leurs pères, ils portent aussi dès lors la peine de leurs iniquités, ce qu'attestent hautement leur étonnante dispersion sur la face de la terre, les tribulations de tous genres auxquelles ils ont été exposés. Ils ont altéré la loi et les prophètes, ils ont anéanti les commandements de l'Eternel par des commentaires superstitieux et absurdes, par de fausses traditions. Cependant le temps viendra où les enfants d'Israël entreront dans l'Eglise; ils sont aimés à cause de leurs pères qui ont vécu dans la foi. Ne les éloignons pas de l'Evangile par une conduite opposée aux principes de ce Livre de vie, mais attirons-les à Christ en étant remplis envers eux de sa charité. Prions que bientôt arrive le jour où ils croiront en celui qu'ils ont percé, et dont le sang a coulé pour leurs iniquités, comme pour celles de tout le genre humain. Nous vivons dans une époque où le zèle pour la conversion des Juifs se manifeste; même de savants Israélites, entr'autres les professeurs Néander et Stahl à Berlin et le docteur Cappadose en Hollande, ont embrassé le christianisme. Ce serait manquer à la justice que de ne pas nommer un des hommes auxquels tient le plus à cœur le salut de ce peuple, M. le professeur Pétavel, Neuchâtelois, dont la science et l'activité brûlante porteront, avec la bénédiction divine, tôt ou tard d'heureux fruits. D'autres moissonneront un jour où sème le digne serviteur de Christ.

SOURCES : Keil ; Saalschütz ; Cellérier ; Paley ; Calv ; Michälis ; Herzog ; Coquerel.

CHAPITRE XXVI

Lois civiles, criminelles, politiques, militaires d'Israël. — Sanhédrin. — Crucifixion.

Moïse choisit d'entre tous les Israélites des hommes vertueux et les établit chefs du peuple, les uns sur mille, les autres sur cent, les autres sur cinquante, les autres sur dix. Ces chefs devaient juger à l'ordinaire le peuple, terminer les affaires de peu d'importance, et rapporter à Moïse les plus difficiles. (Exode XVIII, 23-26.)

Dans toutes les villes que l'Eternel votre Dieu vous donnera, et dans chaque tribu on établira des juges et des officiers qui rendront au peuple une exacte justice : vous ne vous écarterez point de la loi, vous n'aurez nul égard à l'apparence des personnes et vous n'accepterez aucun présent (Deut. XVI, 18-19.)

C'est de la part de Dieu que vous exercerez la justice. (Deut. I, 17.)

Vous ne ferez point mourir les pères pour les enfants, ni les enfants pour les pères ; mais chacun portera la peine de son péché. (Deut. XXIV, 16.)

Un seul témoin ne suffira point contre un homme pour qu'il soit convaincu d'un crime ou de quelque faute commise, l'affaire ne sera décidée que sur la déposition de deux ou trois témoins. (Deut. XIX, 15.)

Quand vous irez attaquer une ville, vous lui offrirez d'abord la paix. Si elle vous répond qu'elle l'accepte, et si elle vous ouvre ses portes, tout le peuple qui s'y trouvera vous sera tributaire et assujetti ; si elle ne veut pas traiter avec vous et qu'elle entre en guerre contre vous, alors vous l'assiégerez, etc. (Deut. XX, 10-12.)

Pour l'intelligence de ce chapitre, il serait utile de relire le douzième, qui traite de la législation de Moïse.

Les hommes, réunis en société, ont besoin de lois qui les régissent. L'homme qui vit isolé en agissant à sa fantaisie, ne nuit pas au prochain. Il jouit d'une liberté complète, dont

l'abus peut lui être fatal, mais il ne cause en ce cas de dommage qu'à lui seul. Vit-il avec ses semblables, il aliénera une partie plus ou moins grande de sa liberté, pour l'ordinaire à son propre profit, et il devra éviter tout ce qui porterait préjudice à la société dont il est un des membres. Seul, comment un homme se défendrait-il contre une troupe nombreuse d'assaillants? Il lui est donc avantageux de s'unir avec d'autres hommes, qui pourront protéger au besoin et lui et sa propriété, fruit de son travail. Mais il devra s'astreindre aussi à des règles, qui entraveront dans bien des cas sa liberté; il ne lui sera pas permis, par exemple, d'aller à la chasse, ou à la pêche, ou à la récolte de ses moissons, quand on craindrait une attaque des ennemis et qu'il importerait d'être bien unis et en grand nombre pour leur résister. L'ensemble de ces règles, auxquelles les membres d'une société doivent se soumettre, porte le nom de lois, lesquelles lois sont le résultat des rapports des êtres entre eux. On les appelle lois civiles, lorsqu'elles expliquent les devoirs réciproques des membres d'une société, des citoyens d'un même état; lois criminelles, lorsqu'elles indiquent les châtimens à infliger aux coupables; lois politiques, lorsqu'elles déterminent surtout la nature des obligations d'un pays envers les autres pays; lois militaires, lorsqu'elles organisent les forces nationales en cas de guerre.

Ces lois diverses s'établissent d'abord comme instinctivement, basées qu'elles sont sur le sentiment moral du juste et de l'injuste, sans qu'elles soient renfermées dans un code écrit, lequel plus tard succède à la coutume, afin de laisser le moins possible prise à l'arbitraire des citoyens, et afin d'avoir des principes d'après lesquels on puisse juger. L'histoire de bien des peuples rappelle l'époque où ils reçurent leurs lois. Les noms mêmes de quelques-uns des législateurs sont connus. Qui de vous, jeunes amis, n'a ouï parler de Numa, de Lycurgue, de Confucius, de Zoroastre, de Dracon, de Solon? Moïse, inspiré de Dieu, fut le législateur des Israélites, et ses lois, plus anciennes que celles des hommes célèbres que nous venons de nommer, remontent à environ quinze siècles avant l'ère chrétienne.

Dans le temps des patriarches, le père ou le chef de fa-

mille était juge, même il avait le droit de prononcer une condamnation à mort. Il est vraisemblable qu'en Egypte, au moins autant que le permettait la servitude, les Israélites conservèrent maintes coutumes de leurs ancêtres, comme aussi il est hors de doute qu'ils en adoptèrent plusieurs des Egyptiens.

D'après le conseil de Jéthro, son beau-père, comme nous l'avons vu, Moïse établit des chefs sur dix, puis sur cinquante, puis sur cent, puis sur mille personnes. Ils devaient prononcer, d'après leur rang, sur des choses de plus en plus importantes, mais les plus graves étaient déférées à Moïse. Après sa mort fut institué un tribunal qui prononçait, non point comme une cour d'appel supérieure, mais dans les affaires les plus difficiles. Ce tribunal était composé de prêtres et d'autres juges; il était présidé par le souverain-sacrificateur et par un chef laïque. (Deut. XVII, 8-12, XIX, 16-18, Lévitique X, 11.) Il siégeait dans le lieu où était le sanctuaire.

Chaque ville avait aussi son tribunal particulier, formé de juges et de quelques scribes (Schotterim). Ceux-ci, non seulement parce qu'ils copiaient et gardaient les tables généalogiques, mais pour leur connaissance des lois, étaient utiles aux juges. Outre cela, chaque ville avait des anciens; ils formaient une sorte de sénat ou de magistrature, qui représentait les villes, veillait à l'observation des lois et de l'ordre public, prononçait, par exemple, dans des questions de lévirat, de rébellion d'un fils contre son père ou sa mère, livrait le meurtrier au vengeur du sang, décidait là où il n'était pas besoin de juges pour examiner une affaire.

On voit que David et Josaphat entre autres attachèrent une haute importance à l'administration de la justice. Le dernier de ces deux monarques établit même à Jérusalem un tribunal supérieur que présidait le souverain-sacrificateur, pour les affaires qui regardaient l'Eternel, et un chef de la maison de Juda pour celles qui concernaient le roi. (2 Chron. XIX, 8-11.)

Les juges, établis par Moïse dans le désert, devaient rendre la justice en tout temps, et les affaires graves leur étaient rapportées près du tabernacle, où étaient rassemblés parfois le sacrificateur et des chefs du peuple (Nomb. XXVII). D'après

l'ancienne coutume de l'Orient, les juges rendaient la justice aux portes des villes, qui étaient en même temps places publiques et lieux de marché. Les personnes en procès exposaient chacune verbalement leurs raisons, sans avocat, ni procureur ; au moins il n'en est pas trace dans l'Ancien-Testament. Les juges les plus élevés dans la hiérarchie judiciaire siégeaient en plein air, Débora, par exemple, sous un palmier, les rois devant la porte ou dans la cour de leurs palais. Quelquefois les juges sont assemblés à la porte du temple de l'Eternel.

Il leur était expressément recommandé d'examiner avec soin l'affaire qui leur était soumise ; d'entendre, s'il était nécessaire, surtout dans des questions criminelles, non pas un seul, mais deux ou trois témoins. Il ne paraît pas qu'un serment dût être intimé à ceux-ci, mais foi ne devait leur être ajoutée qu'après des informations exactes, et on condamnait le faux témoin à la peine qu'aurait dû subir l'accusé, s'il eût été coupable. Dans certains cas, faute de témoins, on adjurait ou sommait le prévenu de déclarer la vérité devant l'Eternel. Manquait-on d'autres moyens de s'assurer de la vérité, on consultait le sort sacré, qu'on envisageait comme prononçant une sentence divine. Si un homme niait par serment d'avoir reçu un dépôt, etc., et qu'il se repentît de son parjure, il pouvait réparer son crime en rendant l'objet et un cinquième de plus, puis en offrant un bélier en expiation de son péché. Il est impossible à l'homme de connaître tous les parjures, mais plusieurs fois, dans l'Ecriture sainte, il est dit que l'Eternel ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris son nom en vain. Dieu ne manque pas de moyens de châtier ceux que ne peut atteindre la justice humaine.

Chaque Israélite pouvait être appelé à prêter serment comme témoin. Un accusé ne pouvait pas se soustraire au serment purgatoire, c'est-à-dire à celui par lequel il était appelé à déclarer s'il était coupable ou non. Le serment que devait prêter la femme accusée d'adultère était terrible ; était-elle coupable, la punition était effrayante. Il ne paraît pas que les fonctionnaires publics dussent prêter serment d'être fidèles dans l'accomplissement des devoirs de leurs charges, qu'ils n'en étaient pas moins obligés d'accomplir conscien-

cieusement. Quand il intimait le serment, le juge se servait de cette formule : Je te somme devant Dieu de déclarer si le fait est vrai. A quoi celui qui était interrogé répondait, en cas de réalité du fait : Amen, ou bien : tu l'as dit. Vous savez que telle fut la réponse de Jésus au souverain-sacrificateur, qui l'avait adjuré de la part du Dieu vivant de dire s'il était le Christ, le fils de Dieu. Dans la vie ordinaire, quand on accompagnait d'un serment une promesse, on disait : l'Eternel est vivant, c'est-à-dire, aussi vrai que Dieu vit, ou bien qu'ainsi me traite l'Eternel, si je n'accomplis pas ma promesse. On jurait aussi par la vie du roi ou par la vie de la personne à qui l'on promettait quelque chose, ce qui revenait à dire : Ce que je déclare est aussi vrai qu'il est certain que le roi, ou que celui à qui l'on parlait, est vivant. Je dis la vérité devant Jésus-Christ, je prends Dieu à témoin sur mon âme ; ainsi se liait saint Paul. Le serment juré était chose si sacrée, qu'on se croyait obligé de le tenir même à des fourbes à qui on l'avait prêté. L'histoire des Gabaonites en est entre autres une preuve.

Le respect du nom de l'Eternel, la crainte de le prendre en vain furent poussés si loin, qu'on évitait même de le prononcer et qu'on recourait à des circonlocutions, de peur de le profaner, de blasphémer. Les Juifs juraient par le ciel ; c'était comme s'ils eussent juré par le Dieu du ciel (nous prenons aussi le ciel à témoin) ; d'autres fois par la terre, c'était jurer par le Dieu créateur de la terre ; quelquefois par une des villes saintes, Jérusalem, Hébron, Béthel, etc., où Dieu s'était miraculeusement révélé ; c'était jurer par le Dieu invoqué dans ces villes ; d'autres fois ils juraient par le temple ou par l'autel du temple ; c'était encore par celui à qui le temple et l'autel étaient consacrés. Quiconque entendait de tels serments, croyait que celui qui les avait prononcés avait juré par l'Eternel. Quelques-uns juraient aussi par leur tête ; c'est comme s'ils avaient invoqué le Dieu de qui dépendent nos destinées et qui doit venger sur des têtes coupables le parjure. Jusqu'ici scrupule exagéré, superstition peut-être, cependant rien de condamnable. Mais voici jusqu'où en vint la mauvaise foi ? On se servait de ces circonlocutions pour tromper avec plus d'audace, et on recourait à un singulier

raisonnement pour tranquilliser sa conscience. On n'est coupable que quand on est parjure, disait-on. On n'est parjure que quand on prend en vain le nom de l'Eternel. Mais en jurant par le ciel ou d'une autre manière quelconque, où n'intervient pas le nom de l'Eternel, on n'est point parjure. On est tout au plus coupable d'un mensonge que Dieu pardonnera. De tels serments étaient des instruments de tromperie, surtout quand les Juifs traitaient avec des gens qui ne s'attendaient pas à pareilles fourberies. Les Romains le leur reprochent. Un poète, Martial, en fait le sujet d'une de ses épigrammes : *Ecce negas, jurasque mihi per tectum tonantis. Non credo, jura verpe per Anchialum.* (Voilà, tu nies et tu jures par la voûte de celui qui tonne. Je ne te crois pas, jure, circoncis, par Anchiale, divinité ou idole que les Romains envisageaient absurdement comme un objet du culte des Juifs). Quelle honte devait en rejaillir sur les descendants d'Abraham !

Jésus devait condamner comme de raison non le serment, mais ces interprétations, sources de tromperies et de corruption. (Math. V, 33-37, XXIII, 16-21.) Saint Jaques répète la même défense dans son épître V, 12.

L'administration de la justice, d'après les ordonnances de Moïse, se maintint en général sans changement jusqu'à la ruine du royaume de Juda. Même pendant la captivité et à leur retour de l'exil, les Juifs, quoique soumis à une puissance étrangère, eurent des juges de leur nation. Leur grand sanhédrin ou grand conseil, dont les Rabbins font remonter l'origine aux soixante et dix anciens qui dans le désert furent remplis de l'esprit de Dieu et parlèrent en prophètes, ne date, selon toute vraisemblance, que de l'époque des rois de Syrie et des Macchabées. Ce tribunal supérieur, administratif et judiciaire, était composé des principaux sacrificateurs, c'est-à-dire des chefs des vingt-quatre ordres de sacrificateurs, des souverains-sacrificateurs, d'anciens, c'est-à-dire de chefs de tribus et de familles, et de scribes ou docteurs de la loi pharisienne ou sadducéenne. Le Sanhédrin comptait jusqu'à septante membres, plus un président, pour l'ordinaire le souverain-sacrificateur et un vice-président. Ils avaient sous leurs ordres des serviteurs. Ce fut un de ces serviteurs

qui donna un soufflet à Jésus-Christ. Le tribunal tenait ses séances dans le voisinage du temple, mais en cas d'urgence dans la maison du souverain-sacrificateur. Il jugeait les questions les plus importantes de droit concernant une tribu, ou relatives à un faux prophète, ou à des crimes politiques, ou à la guerre, etc. Le jugement de Jésus-Christ était, on le conçoit, du ressort du Sanhédrin. Celui-ci avait le droit de prononcer la peine capitale, quoique sous la domination romaine les sentences de mort dussent être ratifiées par le procureur ou gouverneur envoyé de Rome. On le voit dans la condamnation de Jésus-Christ, qui fut confirmée par Pilate. Si la lapidation d'Etienne et l'exécution de Jacques-le-Juste, le frère du Sauveur, eurent lieu sans cette importante formalité, l'absence du procureur en était cause; au surplus saint Etienne subit la mort à la suite d'une agitation et d'un tumulte populaire. M. F. Bovet dit que les pierres abondent tellement en Judée, que l'on conçoit aisément que le peuple agité de quelque passion violente, lapide ou menace de lapider les personnes contre lesquelles il s'irrite.

Dans les affaires religieuses, le Sanhédrin exerçait son autorité bien au dehors des limites de Jérusalem, de la Judée, de la Palestine. Nous le voyons, dans le chap. IX du livre des Actes, donner des ordres aux synagogues de Damas. Il paraît aussi que le Sanhédrin a subsisté même après la ruine de Jérusalem.

S'agissait-il de crimes dignes de mort, quand les témoins avaient été entendus, que l'enquête était terminée, sans que l'on recourût pour connaître la vérité à la violence, à la torture (laquelle ne fut introduite que sous les Hérodes), ou à ce qu'on a appelé les jugements de Dieu, pratiqués chez les peuples ignorants et longtemps aussi durant le moyen-âge, on exécutait sans retard le coupable, qui subissait sa peine en présence des juges, probablement par les mains des valets de la justice. Le vengeur du sang avait le droit de tuer le meurtrier partout où il le rencontrerait. Dans les lapidations, tout le peuple, pour manifester son horreur du crime, s'associait à l'exécution de la sentence. Les premières pierres étaient jetées par les témoins qui, par cette obligation que leur imposait la loi, étaient engagés à ne parler que d'après

leur conscience et selon la vérité. Dans les cas de blasphème, les témoins devaient au préalable poser les mains sur la tête du coupable, pour montrer que toute l'horreur du crime ne devait retomber que sur lui seul. On a comparé la lapidation, à laquelle toute une foule prend part, aux exécutions militaires modernes, où le soldat criminel est battu de verges ou passé par les armes et fusillé par des camarades. Sous les rois, les gens de leur garde, même les premiers officiers (et ils tenaient cela à honneur), recevaient l'ordre de mettre à mort les criminels de lèse-majesté.

Le peuple d'Israël, pendant 400 ans esclave en Egypte, n'était pas facile à gouverner ; il ne le fut pas même plus tard, son histoire le prouve ; il fut toujours une nation de col roide. Les lois qu'il reçut par le ministère de Moïse étaient destinées et propres à le retenir dans la route de la sainteté, de la piété, de la justice, de l'ordre indispensable à toute société. Vous ne vous attendez pas à ce que je vous énumère toutes ces lois. Elles ont été minutieusement étudiées par des philosophes, par des légistes, par des hommes capables de prononcer sur de pareilles matières ; ils en ont reconnu la sagesse, l'excellence et leur appropriation à l'état et aux besoins du peuple. Nous l'avons dit, ce sont les meilleures que ce peuple pût recevoir.

La loi de Moïse, nous l'avons dit aussi, n'accordait aucune récompense honorifique, soit en paix, soit en guerre, à ceux qui avaient ou rendu d'importants services à la patrie, ou sauvé la vie d'un de leurs semblables, ou s'étaient distingués en manière quelconque. Vous savez que c'était l'usage chez plusieurs peuples de l'antiquité, comme cela existe encore chez bien des nations modernes. Les couronnes civiques, murales, triomphales, etc., les croix d'honneur, les décorations, les titres, les prix, des dotations en argent ou en fonds de terre, étaient inconnus dans la loi. L'histoire du peuple hébreu n'en offre que quelques rares exemples. Abraham, revenant vainqueur des rois qui traînaient Lot en captivité, n'avait voulu recevoir pas même un fil, ni une courroie de souliers du butin pris sur l'ennemi. Par ce généreux désintéressement du chef de la nation et par le silence complet de la loi sur les rémunérations spéciales à accorder à quiconque

aurait accompli son devoir, même dans les circonstances les plus difficiles, les Israélites se préparaient à pratiquer cet admirable précepte évangélique : Quoi que vous fassiez, faites-le de bon cœur, pour le Seigneur et non pour les hommes. Toutefois, il importe d'établir une distinction entre les récompenses individuelles, qui ne sont nulle part promises à l'observateur de la loi, lequel trouvait en lui la satisfaction de l'avoir accomplie, et les récompenses nationales, des prospérités temporelles de toute espèce assurées au peuple s'il obéissait aux commandements du Très-Haut, à qui la nature entière est soumise. Entre les membres de la nation existait dès lors une grande solidarité ; ils devaient exercer les uns sur les autres une sorte de surveillance, et empêcher que la transgression des lois n'attirât sur le peuple coupable de grandes calamités et n'éloignât les faveurs promises par la bonté divine.

Aucun législateur sage ne peut laisser impuni le coupable, ou bien c'en serait fait de lui. De là la triste, la désolante nécessité des châtimens, des condamnations, des supplices. Les peines infligées par la loi n'étaient pas nombreuses ni cruelles, surtout si on les compare à celles qui étaient en usage chez la plupart des nations, surtout en Orient. On pouvait être puni dans sa vie, dans son corps, dans ses biens. La lapidation était le supplice ordinaire. L'exécution par le glaive était surtout faite par le vengeur du sang, le goël, lorsque les tribunaux l'autorisaient à frapper de mort le meurtrier d'un de ses plus proches parents. C'était pour le goël une affaire d'honneur, comme un devoir de famille. Les habitants des villes qui s'adonnaient à l'idolâtrie devaient être passés par l'épée. Que son sang soit sur lui, que le coupable soit tué, qu'il soit retranché du milieu du peuple ; ces expressions et d'autres analogues qui se trouvent dans la loi et dans les écrits de l'ancienne alliance, doivent être généralement entendues par la peine de la lapidation. Quelquefois le cadavre du supplicié était livré aux flammes, quelquefois pendu, mais seulement jusqu'au soir ; quelquefois un monceau de pierres indiquait le lieu où il avait été inhumé. Ainsi de Hacan, ainsi d'Absalon. — Un lieu spécial destiné aux exécutions des malfaiteurs n'existait nulle part en Israël ; il n'y

aurait pas même été souffert. Le nom de Golgotha, c'est-à-dire crâne, lui avait été donné vraisemblablement à cause de sa forme arrondie, comme celle de la partie supérieure de la tête humaine, et nullement, prétendent plusieurs savants, parce qu'on avait l'habitude d'y exécuter les condamnés à mort. Tous les autres supplices, mentionnés tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament, comme celui d'être jeté dans une fournaise ardente, ou dans la fosse des lions, ou d'être noyé, ou d'être exposé à combattre contre les bêtes féroces, ou en temps de guerre celui de précipiter du haut des rochers, même de scier les prisonniers de guerre, d'écraser les enfants, d'ouvrir le ventre des femmes enceintes, etc., autant d'actes de barbarie usités chez les Babyloniens, les Perses, les Egyptiens, les Romains, sont d'introduction étrangère. Les Israélites eurent le tort de les imiter, parfois en forme de représailles et dans des moments de vengeance et de fureur guerrières, mais ni la loi ni les prophètes ne les avaient prescrits; tant le code et les enseignements donnés aux Hébreux l'emportent en humanité sur les législations des autres peuples!

La crucifixion, en usage même dans les pays les plus civilisés des temps anciens, même chez les Grecs, fut introduite par les Romains en Palestine; elle ne s'appliquait qu'aux plus insignes malfaiteurs, ou qu'à ceux qui étaient réputés tels; aux esclaves fugitifs, aux séditeux, etc. Un citoyen romain ne pouvait jamais être cloué à une croix. Jésus, d'abord condamné comme blasphémateur, aurait dû, d'après la loi, être lapidé, mais il fut accusé comme séditeux devant Pilate; de là la mort cruelle qu'il dut endurer.

Les malheureux qui devaient subir cet épouvantable supplice, recevaient d'abord des coups d'un fouet formé de lanières de cuir, quelquefois armées de pointes aiguës; le sang coulait et souvent le malheureux succombait sous les meurtrissures, sinon il devait porter le bois de son supplice jusqu'au lieu de l'exécution, quelquefois aussi ses forces épuisées n'y suffisaient pas. Arrivé sur la place fatale, il était dépouillé de ses vêtements jusqu'à la ceinture, hissé avec des cordes sur la croix, qui d'ordinaire n'était pas bien haute, de sorte qu'il pouvait voir ceux qui lui parlaient et se faire en-

tendre d'eux. On lui clouait les mains et les pieds. Les souffrances étaient atroces; on ne vivait guères au delà de douze heures, mais on dit que quelques-uns vivaient encore au troisième jour. Donner aux crucifiés une boisson enivrante n'était pas une coutume romaine, mais un usage des femmes juives compatissantes, comme aussi, d'après la loi de Moïse, on ne laissait pas suspendu au bois un condamné après le coucher du soleil; il devait être enterré le même jour; n'était-il pas mort, on lui brisait les jambes pour terminer ses souffrances et sa vie.

Que le supplice de la croix fût, dans l'antiquité, envisagé comme un des plus atroces, sinon des plus cruels de tous, nous en avons entr'autres une preuve dans le tableau que Platon trace du juste qui doit être prêt à endurer le plus affreux malheur: « Qu'un juste se montre, dit-il, qui ne se contente pas de le paraître, mais qui le soit vraiment, il s'avancera parmi les contradictions et finira par mourir sur une croix! » Ne dirait-on pas qu'il ait prévu le sort du Christ? (Glaucou, *République de Platon*, II, p. 361).

Jésus étant déjà mort, les soldats ne voulurent pas se donner la peine de lui rompre les jambes, mais l'un d'eux lui perça le côté d'un coup de lance, pour mettre fin à ses douleurs au cas qu'il vécût encore. Il en sortit du sang et de l'eau, preuve non douteuse que Jésus avait cessé de vivre, car le sang se sera décomposé, et la partie aqueuse déjà coagulée, signe de mort, ou bien, ce qui en est une preuve non moins certaine, le péricarde aura été percé. Le péricarde est une membrane qui enveloppe le cœur, elle est en partie pleine d'une espèce d'eau; s'écoule-t-elle, on est mort. Aucun des os du Christ ne fut brisé. Les Juifs verront celui qu'ils ont percé. (Exode XII, 46, Zach. XII, 10.)

On suspendait au cou de l'homme qu'on voulait crucifier une planche, sur laquelle était inscrite la cause de sa condamnation; il la portait jusqu'au lieu du supplice, ou bien une inscription au-dessus de la croix indiquait pourquoi il subissait une telle peine. Les insultes, les avanies auxquelles Jésus fut exposé après sa condamnation, tiennent à la dureté des mœurs antiques; même chez les Grecs si policés, même à Athènes, on se permettait d'indignes outrages envers les

hommes dont une mort ignominieuse terminait la vie. Cela n'a pas complètement disparu de nos jours, même dans des pays chrétiens. — Alexandre fit crucifier deux mille jeunes hommes de Tyr, après s'être rendu maître de cette ville. Auguste condamna à ce supplice six mille prisonniers de guerre, et après la prise de Jérusalem, Titus, le bon Titus ! fit crucifier plusieurs jours de suite quelques centaines de Juifs. Chez les Romains, comme chez les Grecs, l'expression de croix servait souvent à désigner toutes les douleurs les plus cruelles de la vie. Qu'est-ce qui amenait la mort dans ce supplice affreux ? était-ce une congestion sanguine au cerveau ? étaient-ce des crampes nerveuses ? on l'ignore, mais c'est avoir assez parlé de cette peine, à laquelle le Saint et Juste fut condamné.

Mais comment ne pas dire un mot d'un passage généralement mal compris de nos évangélistes, à l'article de la crucifixion du Sauveur ? On se trompe, quand on s'imagine qu'il eut alors un mouvement d'impatience, ou qu'il douta de la bonté de Dieu. Jésus, en Géthsémané, fut saisi d'une indicible tristesse en pensant à tous les péchés des hommes pour lesquels il devait mourir, mais il se résigne à la volonté de son père et à boire la coupe des douleurs, seul moyen de réconciliation de l'humanité pécheresse avec la justice divine. Sur la croix, nourri de saintes pensées, il commence le psaume XXII, où le roi prophète David exprime les sentiments de l'homme pieux, qui, en proie d'abord au plus grand malheur, voit plus tard luire des jours plus heureux. Que de fois, de nos jours, l'affligé commence sa prière avec larmes, comme si Dieu l'avait laissé ; mais à mesure qu'il s'entretient avec son père céleste, sa foi augmente et il finit par des actions de grâces, et la plus radieuse espérance remplit son âme. Que de vrais chrétiens qui, dans leurs douleurs, ont récité ou même chanté le psaume LXXXVI ou le CXXX, ou d'autres encore dans lesquels à l'abattement succède la plus admirable confiance. Si le Christ prononce les premières paroles du psaume XXII, que la douleur ne lui laisse pas la force d'achever, c'est parce que c'est un psaume prophétique, où se trouvent prédites quelques-unes des circonstances de la crucifixion du Sauveur et son influence sur le sort futur

des humains. « Mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi m'as-tu abandonné ?... » Telles sont les premières paroles de ce psaume. En langue hébraïque : « Eli, Eli, lamma sabachtani ? » — Ces paroles se trouvent avec une légère modification : Eloï, Eloï, etc. . . . dans saint Marc. C'est le dialecte syriaque qui différerait un peu de celui que nous avons dans saint Matthieu. On sait par quel abominable abus de ce dernier, les moqueurs cherchent à étouffer la compassion de l'homme généreux qui tendait à Jésus une éponge trempée de vinaigre : « Attends ! voyons si Elie viendra le délivrer. »

Chez les Juifs, les peines corporelles, autres que la peine de mort, reposaient sur le droit naturel et primitif du talion, œil pour œil, dent pour dent, meurtrissure pour meurtrissure, etc. Mais on ne voit nulle part dans l'histoire du peuple hébreu que le juge ait permis au coupable de se racheter à prix d'argent d'une condamnation légale, comme cela eut lieu dans le moyen âge par des arrangements connus sous le nom de compositions. La peine avait aussi pour but, comme le dit la loi (Deut. XIX, 20), de remplir de crainte ceux qui seraient informés d'un tel châtement, afin que dans la suite des crimes pareils ne fussent plus commis. Dans certains cas où la peine du fouet était infligée, le juge, qui devait rester présent, faisait appliquer un certain nombre de coups, selon la gravité de la faute, mais pas plus de quarante, de peur, est-il dit, que le châtement ne soit excessif et ne nuise trop à votre frère (Deut. XXV, 1-3). La peine du fouet est souvent mentionnée dans le Nouveau-Testament. Il est parlé de trente-neuf coups, car, de peur d'aller au delà de quarante, on préférerait rester au-dessous de ce qu'avait permis la loi.

Certains dommages occasionnés par le vol ou par la perte d'objets confiés au prochain, une atteinte à l'honneur, d'autres délits encore attiraient sur les coupables ou sur les négligents des peines pécuniaires que déterminait la loi. Mais la législation mosaïque ne parle ni de la prison ni de bannissement comme de peines à infliger. Quoiqu'il y eût des prisons en Egypte, on n'en voit en Israël, comme lieux de condamnation, que sous les rois et qu'après le retour de la captivité, et assez souvent dans les livres de la nouvelle alliance. Les prisons se trouvaient dans la maison du chef des gardes

du roi, ou près du palais, ou près des portes, et consistaient en fosses profondes et fangeuses ou en caveaux souterrains. Les prisonniers étaient chargés de chaînes au cou, aux bras, aux pieds.

Dans l'emprisonnement militaire, selon la coutume des Romains, le détenu avait les pieds dans des cepts ou était enchaîné avec les soldats qui le gardaient. Au fond d'un cachot de la ville de Philippe de Macédoine, Paul et Silas, forts de leur innocence, quoique les pieds dans les cepts, chantaient les louanges de Dieu, pour la cause de qui ils souffraient. Quant au bannissement du pays, il est mentionné pour la première fois dans le livre d'Esdras VII, 26, X, 8.

De quoi fallait-il s'être rendu coupable pour être passible des peines prononcées par la loi? Le respect pour la propriété d'autrui était fortement recommandé. Ne pas empiéter sur le domaine du prochain, lui rendre, eût-on même contre lui de la haine, une pièce de bétail ou autre objet quelconque qui lui appartint et qu'on eût trouvé, ne pas convoiter ce qu'il possédait, ce sont là des ordres pleins de sagesse et de bienveillance sociale.

Avait-on, par négligence ou par imprudence, causé quelque tort au prochain, on lui devait un dédommagement, que déterminait la loi (Exode XXI, 23-36, XXII, 4 et Lévit XXIV, 18). Je ne puis citer tous les textes, ni tous les détails relatifs à cette réparation de torts, non plus qu'aux autres fautes, aux crimes et aux châtimens, dont je dois encore parler. Qui lira le code mosaïque s'en instruira.

N'aviez-vous pas gardé avec assez de fidélité un objet quelconque, argent, meuble, pièce de bétail, qui vous avaient été ou prêtés ou remis à vos soins, ou n'avez-vous avoir trouvé ce que votre prochain avait perdu, les juges devaient prendre connaissance de ces actions et prononcer d'après la loi.

Le larron, suivant la nature du vol commis et d'après les circonstances, devait rendre ou quatre ou cinq fois la valeur de l'objet dérobé; ne le pouvait-il pas, il était vendu et réduit en une sorte d'esclavage, jusqu'à ce qu'il eût remboursé par son travail le prix de ce qu'il avait volé; punition admirable, mais propre à guérir de l'avarice et de la paresse, deux causes principales du larcin. Trouvait-on l'objet encore intact

entre les mains du larron, celui-ci ne devait en rendre que le double de la valeur, parce que le législateur admettait que la restitution eût encore été possible. Le voleur se repentait-il de sa faute avant d'avoir été découvert, il n'était obligé qu'à restituer avec l'objet dérobé le cinquième de sa valeur, et d'offrir à l'Eternel une offrande en expiation du péché.

Le talion était appliqué dans les cas où l'on avait fait au prochain quelque blessure corporelle ou mis sa vie en danger. Cependant la loi est modifiée parfois d'après les circonstances qui pouvaient être ou aggravantes ou atténuantes. Une différence est toujours établie entre les lésions faites à des gens de condition libre ou à des esclaves; cela tenait aux idées de l'époque et cela faisait attacher plus d'importance à la liberté individuelle; néanmoins, dans la plupart des cas, l'esclave qui avait reçu quelque blessure était rendu à la liberté. A défaut de la compassion, l'intérêt inspirait de la douceur au maître.

Des atteintes portées, soit par des actions, soit par des paroles calomniatrices, soit par de faux témoignages à la liberté personnelle, à l'honneur ou d'un homme, ou d'une femme, ou d'une vierge, ou d'une fiancée, étaient punies avec une grande et juste sévérité, même quelquefois de mort (Deut. XXII, 23-28, XXIV, 7).

Le meurtrier devait, moins que tout autre coupable, échapper à la vindicte des lois. Moïse rappelle la défense, faite déjà aux fils de Noé, de répandre le sang humain. Qui avait répandu le sang de l'homme, par l'homme aussi son sang devait être répandu, car Dieu a créé l'homme à son image. L'animal même qui aura blessé un homme à mort ne devra pas demeurer en vie. La loi renouvelle, développe et sanctionne avec force toutes les lois anciennes relatives au meurtre. Tout dans la loi imprime un tel respect de la vie du prochain, que même le meurtrier involontaire doit subir une espèce de punition, en habitant dans une ville de refuge, jusqu'à la mort du souverain sacrificateur. Là il était à l'abri des poursuites du vengeur du sang, mais malheur à lui, s'il quittait cette ville avant le temps légal! Encore ne pouvait-il être reçu dans un de ces asiles, que quand les juges avaient reconnu que le

meurtre avait été involontaire. Tout autre meurtrier, n'eût-il pas eu même l'intention de tuer le prochain, en le frappant, souillait le pays et devait être condamné à mort. Point de rançon pour de tels forfaits. L'animal, cause de la mort d'un homme, devait être tué, et si l'animal, le taureau par exemple, avait accoutumé auparavant de frapper de la corne, et que son maître, en ayant été formellement averti, ne l'eût point tenu renfermé, et que cette bête eût ensuite tué un homme, une femme, le propriétaire du taureau devait être condamné à mort. Si (vu des circonstances atténuantes sans doute) on lui permettait de racheter sa vie, il payait le prix qui lui était imposé (Exode XXI, 28-32). Ici encore est établie une différence entre la vie d'une personne libre et la vie d'un esclave. On devait payer une somme d'argent au maître de l'esclave blessé à mort par l'animal dangereux.

Si un esclave, frappé par son maître, mourait sous les coups, le maître devait être puni. Comment? La loi ne détermine rien. Les circonstances devaient influencer sur la décision du juge.

Toutes ces ordonnances concernant le meurtre ne regardaient pas uniquement l'Israélite, mais aussi l'étranger qui demeurait dans la terre promise.

Les précautions recommandées pour prévenir tout accident qui aurait pu causer la mort (Deut. XXII, 8), la malédiction fulminée contre le meurtrier inconnu (Deut. XXVII, 24), les cérémonies (Deut. XXI, 1-9) expiatoires prescrites dans le lieu où l'on avait trouvé le cadavre d'un homme assassiné, sans qu'on pût savoir par qui, tout cela était propre à agir sur l'esprit d'un peuple, même grossier, à lui inspirer à la fois le respect de la vie de l'homme et l'horreur de l'hommeicide.

Peine de mort était prononcée aussi contre l'adultère, l'inceste, des crimes contre nature, assez fréquents autrefois, même dans les temples, même en Egypte, crimes qui attirèrent les jugements de Dieu contre les Cananéens. L'impudicité d'une fille de sacrificateur était punie de mort; le cadavre de cette femme coupable était ensuite brûlé, tant il importait qu'une famille sacerdotale eût des mœurs pures; car le sacrificateur, dit la loi, est une personne sacrée, et lui et

sa femme sont consacrés à Dieu. — Tout ce qui pouvait acheminer à la souillure de l'impureté était sévèrement interdit et même puni; on comprend dès lors la défense qui était faite de se travestir.

Peine de mort contre les enfants qui persistaient dans leur rébellion contre les auteurs de leurs jours. Voici les termes de la loi. Lorsqu'un homme aura un enfant désobéissant et rebelle, qui ne voudra écouter ni son père ni sa mère, et qui, en ayant été châtié, s'obstinera dans la désobéissance, son père et sa mère le prendront et le mèneront aux anciens de la ville et dans le lieu où ils s'assemblent et ils diront aux anciens : Voici notre fils, qui est désobéissant et rebelle, qui ne veut point nous écouter; c'est un débauché et un ivrogne. Alors tous les hommes de la ville le lapideront, il mourra et vous ôterez ainsi le méchant du milieu de vous, afin que cet exemple remplisse de crainte tout Israël qui en aura été témoin.

Défense était faite de maudire les magistrats et les chefs de la nation; peine de mort était prononcée contre quiconque par orgueil refusait de se soumettre à la sentence du sacrificeur et du juge. Vous ôterez ainsi, est-il dit, le méchant du milieu d'Israël, afin que cet exemple remplisse le peuple de crainte, et que dans la suite il ne s'en orgueille point. Plus tard, sous les rois, le crime de lèse-majesté fut aussi vraisemblablement puni de mort.

Dans une théocratie, où l'Éternel était en même temps et le Dieu et le roi, toute idolâtrie étant à la fois un crime contre la religion et un crime politique, était punie de mort; même peine contre tout ce qui, soit directement, soit indirectement, pouvait y acheminer; car l'imitation de pratiques idolâtres était le premier pas vers l'adoration de dieux étrangers. Malédiction était prononcée contre toute action secrète qui aurait conduit à l'idolâtrie. Défense de faire des images par lesquelles on aurait voulu représenter le Dieu invisible. Défense de consulter des devins, des devineresses, des magiciens ou ceux qui prétendaient pouvoir évoquer les morts, etc. Toute personne qui pratiquait de tels arts était punie de mort. Quiconque parlait d'adorer des dieux étrangers, devait subir la même peine. Toute une ville même, se laissât-elle entraî-

ner à l'idolâtrie, ne devait pas être épargnée; l'exemple qu'elle donnait n'en pouvait être que plus pernicieux; elle devait être brûlée, les habitants passés au fil de l'épée, la ville, transformée en un monceau de cendres, ne devait jamais être rebâtie (nous en parlerons encore ailleurs).

Les ordonnances relatives au sabbat et aux fêtes solennelles, à la circoncision et à d'autres pratiques sacrées, si propres à entretenir le culte du vrai Dieu, devaient être observées avec soin. En de certains cas, la peine de mort était prononcée contre les coupables, surtout quand ils avaient péché avec audace.

Dans certains cas ce pouvait être faiblesse, égarement momentané, plutôt que dessein arrêté de transgresser effrontément les lois de Dieu; alors on devait en expiation offrir des sacrifices pour le péché.

La peine de mort était prononcée contre le blasphémateur. Mais on pouvait en secret, en l'absence de tout témoin, prendre en vain le nom de l'Eternel, maudire, crier contre ses dispensations. Dieu, qui connaît toutes choses, ne tiendrait pas un tel coupable comme innocent, il saurait l'atteindre, le punir. Dans la législation mosaïque, que de commandements, préceptes, défenses, qui n'ont aucune sanction temporelle et visible! Dieu ne tiendra pour innocent aucun violateur de ses lois. On peut échapper à la justice humaine, mais jamais à la justice divine. Tôt ou tard on tombe entre les mains du Dieu vivant qu'on a offensé, de quelque manière que ce soit, à moins qu'on ne recoure à sa miséricorde par la repentance et par la conversion.

Comme Dieu sait ce qui se passe dans les ténèbres, les désordres commis dans les lieux les plus cachés, il sonde aussi les replis des cœurs, il lit dans les consciences; aussi, seul entre les législateurs, avait-il le droit de défendre aux hommes de nourrir de mauvaises pensées, parce que seul il pouvait savoir si l'on obtempérait ou non à ses ordres, et il pouvait châtier le coupable. De là le dixième commandement : Tu ne convoiteras point, etc. De l'observation de ce commandement dépend celle de presque tous les autres. C'est la convoitise non réprimée sur-le-champ qui conduit au mal; après avoir pensé au mal, après avoir désiré en son cœur le mal,

on en vient à le commettre. De là ces paroles de l'Écriture : après que la convoitise a conçu, elle enfante le péché, et le péché étant consommé, il produit la mort. De là ce conseil du sage : Garde ton cœur plus que tout autre chose qu'on garde, car c'est de lui que procèdent les sources de la vie. L'homme est ce qu'est son cœur. Tel est le cœur, telle est la vie. Le cœur dirige la main. Le cœur est l'atelier, où se fabriquent les vertus et les vices. Jésus l'a dit : L'homme de bien tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur, le méchant tire de mauvaises choses de son mauvais trésor.

On a longtemps disserté sur le but et l'utilité de certaines lois, comme celles qui défendent de cultiver dans un champ ou dans une vigne des plantes de diverses sortes, de ne pas atteler sous un même joug des animaux d'espèces différentes, un bœuf et un âne par exemple, de n'en mutiler aucun, de ne pas élever des métis, de ne pas porter des vêtements de deux sortes de fils, de laine et de lin, de ne pas cuire l'agneau dans le lait de sa mère, de ne pas égorger en un même jour, dans un sacrifice, du gros ou du menu bétail, les mères et leurs petits, de ne pas prendre dans un nid d'oiseaux les petits et la mère, mais de laisser s'envoler celle-ci, de ne se nourrir que dans la cinquième année des fruits d'arbres qu'on a plantés, etc., etc. On y a vu des préceptes d'économie domestique et rurale, des leçons indirectes de ne pas former des alliances trop intimes avec d'autres peuples, des règlements propres à inspirer la douceur et l'humanité, etc. La confiscation des produits était la peine infligée à qui avait cultivé dans un même champ des plantes d'espèces diverses. Toutes ces ordonnances avaient un but, peut-être plusieurs, quand même nous ne les apercevons pas aujourd'hui.

Aucun peuple ne vit ni ne peut vivre isolé sur la terre, il est contraint d'entretenir quelques relations avec ses voisins. On appelle internationales les lois qui règlent les rapports des peuples entr'eux. Quoique Israël dût se garantir de la contagion de l'idolâtrie, qui était générale, et que les ordonnances qu'il reçut eussent pour but de l'en détourner, cependant, afin de remplir sa mission d'entretenir sur la terre le grand principe du monothéisme, le peuple de Dieu devait pouvoir vivre avec les autres peuples. Par sa position géo-

graphique au centre de l'ancien monde, il était comme un foyer d'où devaient se répandre successivement et en divers lieux une lumière et une chaleur bienfaisantes. Ses lois internationales étaient si sages, qu'il pouvait se mêler avec les autres peuples sans se confondre avec eux, leur communiquer ses principes religieux et moraux, sans être contraint d'adopter les leurs. La haine du genre humain dont on a accusé les Juifs, comme on le lit dans Tacite et dans Juvénal, était si peu dans l'esprit de leur législation, que je ne crois pas que dans l'antiquité il en existe une où tant de bienveillance et de justice soit recommandée envers les étrangers, que dans le code mosaïque. Tandis que les païens regardaient les autres pays comme barbares et faits pour la servitude, que même Platon, dans sa *République*, trouve tout simple qu'il y ait guerre entre Grecs et Barbares, qu'Aristote prétend que l'esclavage est dans la nature et que les Grecs doivent dominer les Barbares, Moïse recommande qu'on soit plein de bienveillance avec l'étranger, surtout lorsqu'il demeure en Israël (Herzog, *Real-Encyclopédie*, article : Prochain ou Nächste).

Hormis l'ordre d'exécuter les jugements de Dieu à l'égard des sept peuples de Canaan, dont les iniquités étaient montées jusqu'au ciel, les Hébreux devaient vivre en paix avec les autres peuples, respecter leur territoire, et ne point devenir une nation conquérante. Des traités d'alliance et de commerce pouvaient être faits et l'ont été réellement entre Israël et d'autres peuples. De la terre fertile de Canaan étaient exportés de riches produits, vendus avec avantage au dehors, et quoique le prêt d'argent avec intérêt fût interdit entre Israélites, il ne l'était pas et il n'aurait pu raisonnablement l'être à l'égard des nations étrangères.

On solennisait une alliance par un serment et par l'immolation d'une victime, dont les pièces étaient placées les unes à droite et les autres à gauche; les parties contractantes passaient entre ces pièces et faisaient entendre par là que, si l'on violait le serment, on consentait à être immolé, mis à mort, comme la victime qu'on venait d'égorger. Un repas accompagnait quelquefois la conclusion d'un traité: pour le rendre encore plus inviolable, on joignait quelques grains de sel à la

nourriture qu'on prenait alors (Genèse XV, 9. XXIV, 28, etc. Jér. XXXIV, 18. Nomb. XVIII, 19. 2 Chr. XIII, 5).

Quoiqu'il en soit, depuis la conquête du pays de Canaan, Israël dut vivre en paix avec les autres peuples, il devait néanmoins se défendre, quand il était attaqué. Ainsi Abraham déjà, par sa bravoure et par celle de ses alliés et de ses gens, délivra Loth de la servitude où le traînaient des rois vainqueurs. La guerre devient parfois un mal nécessaire, quelque affreux qu'il soit. Les Israélites attaqués devaient être en mesure de se défendre. Ils trouvèrent des ennemis et dans le désert, et dans le pays de Canaan, et au dehors de ce pays, qui prirent les armes contre eux. Ils sortirent de l'Égypte sous le nom d'armée de l'Éternel.

Avant de s'emparer de la terre promise, nous voyons que dans leurs campements (Nomb. I, 1-4) ils formaient un vaste carré, dont chaque côté était composé de trois tribus. Chacune avait son supérieur ou prince, et au-dessous de lui des officiers d'un grade de plus en plus inférieur, le chef de 1000 hommes, puis celui de 100, puis celui de 50, puis celui de 10. A la tête de toute l'armée était un commandant, nous dirions aujourd'hui un général. Au centre du carré étaient les Lévites, tous exemptés du service militaire. A un signal donné, ou l'armée entière, ou quelques tribus, ou un certain nombre d'hommes par tribu seulement, marchaient à l'ennemi. Tout homme, dès sa vingtième année, était appelé à porter les armes et, au rapport de Josèphe, jusqu'à la cinquantième. L'entretien de l'armée était à la charge de chaque tribu (Juges XX, 10), ou abandonné parfois à chaque famille (1 Samuel XVII, 17). La plus grande pureté et une extrême propreté devaient régner dans le camp; des détails minutieux, qui nous étonnent aujourd'hui, étaient nécessaires autrefois. Peut-être resta-t-il toujours quelque chose de cette organisation primitive du camp dans les guerres qu'eut à soutenir Israël après la conquête du pays de Canaan. De Moïse jusqu'au temps de David, l'armée n'avait que de l'infanterie. A la fin d'une guerre, chacun retournait dans sa maison et y vaquait à ses travaux habituels, comme cela se vit souvent dans le moyen âge. En cas d'une attaque soudaine de l'ennemi, des messagers, des signaux sur les montagnes,

le bruit de la trompette, appelaient le peuple aux armes, comme dans les anciens clans de l'Ecosse.

Soit pour que les champs ne restassent pas sans culture, soit par b nignit , la loi permettait aux fianc s, aux nouveaux mari s,   celui qui avait b ti une maison sans l'avoir encore habit e, plant  une vigne sans en avoir recueilli les fruits, de ne point marcher en guerre ; m me celui qui avait peur, pouvait retourner chez soi, de crainte qu'il ne fit perdre courage   ses fr res.

L'arm e rang e en ordre de bataille, le sacrificateur les haranguait. Isra lites, disait-il,  coutez, vous allez combattre nos ennemis, point de l chet , ne craignez rien, que la frayeur ne vous saisisse point. L' ternel votre Dieu marche avec vous pour combattre vos ennemis et vous prot ger. Dans les temps anciens, une guerre ne s'engageait que sur un ordre divin ou qu'apr s avoir consult  l' ternel par l'interm diaire du souverain sacrificateur ou par le commandement d'un proph te. En g n ral, la campagne s'ouvrait au printemps. On prenait avec soi l'arche de l'alliance, comme symbole de la protection divine ; des pr tres sonnaient de leurs trompettes d'argent, ce qui  tait comme une sorte d'invocation du Tout-Puissant qui donne la victoire, et qui avait promis d' tre le Dieu de son peuple, si le peuple lui demeurait fid le.

A commencer par Sa l, jusqu'  la fin de la monarchie, on voit   la disposition des souverains des hommes de guerre, soit qu'ils formassent une arm e permanente, soit que, pendant la paix, ils pussent gagner leur vie   d'autres travaux. La solde ne se payait pas en argent, mais en subsistances, en v tements et en une portion d termin e du butin pris sur l'ennemi. David avait une garde du corps compos e de vaillants hommes et d'habiles capitaines. Souvent en guerre, il avait d , pour sa s ret  et pour celle de ses Etats, avoir une esp ce d'arm e nationale, form e de douze divisions de 24,000 hommes, mais chacune ne servait en temps ordinaire que pendant un mois (1 Chr. 27). David prit m me des  trangers   son service (3 Sam. XI, 17, XV, 18, etc.).

Quoiqu'il f t d fendu aux rois de garder beaucoup de chevaux, Salomon eut une cavalerie et des chars de guerre, sur-

tout dans les villes fortes aux frontières de son royaume. Selon quelques savants et pieux interprètes, le nombre des chevaux peut avoir été exagéré par une erreur de copiste, ce qui se comprend facilement; une lettre ajoutée ou changée en aura été la cause. Au reste, 52,000 chevaux répartis dans plus de 4,000 écuries ou loges n'offrent pas un nombre extraordinaire chez un roi riche et ami des grandeurs comme Salomon, sous le règne de qui se faisait un immense commerce de chevaux (1 Rois IV. 26. ou 2 Chr. IX, 24-28. 2 Rois IX, 19 et X, 25. Guénée 3^e vol.). Les monarques ses successeurs maintinrent cet ordre de choses; quelques-uns augmentèrent leur armée, même leur cavalerie. Du temps de Moïse, les Pharaons avaient déjà des chars de guerre et des troupes à cheval. Quoiqu'on ne puisse les employer que dans des plaines, les Cananéens, les Philistins, les Syriens, se rendirent par là plus d'une fois redoutables aux Israélites. Néanmoins ceux-ci ne devaient rien craindre, s'ils plaçaient leur confiance dans le Dieu fort et s'ils obéissaient à ses lois. Telle était la promesse de celui qui est fidèle. Ces chars de guerre avaient deux roues, étaient trainés par deux chevaux, quelquefois par trois, et portaient, outre le conducteur, deux combattants. Au moyen des chars armés ou plutôt garnis de fer étaient adaptées des faux bien redoutées par les troupes à pied. Du temps des Macchabées, les Juifs, dans leurs luttes contre les rois de Syrie, eurent aussi à résister aux éléphants dressés pour la guerre. Sur le dos de ces animaux reposait une tour de bois, dans laquelle se trouvaient deux à trois combattants. Un guide intelligent, un cornac, souvent de l'Inde, conduisait l'éléphant. Avant la bataille, on rendait l'animal furieux en lui donnant une boisson enivrante, ou simplement en lui montrant du vin aromatisé.

On lit dans l'Ancien-Testament que les Israélites mirent quelquefois sur pied des armées prodigieuses; comme nous venons de le dire, des erreurs de copistes sont faciles à comprendre; des chiffres ne sont pas des articles de foi dans des choses peu importantes; la réunion de tant d'hommes armés qui, au moment du danger, arrivaient avec leurs subsistances, et qui n'étaient rassemblés que quelques semaines, parfois que quelques jours, n'offre rien d'impossible. Accourait à la

bataille quiconque était en état de porter les armes ; c'étaient des levées en masse pareilles à celles du moyen-âge. L'harmonie, les rapports qui existent entre la plupart de ces nombres ont été prouvés par de savants commentateurs, entre autres Keil.

Les armes offensives, soit destinées à l'attaque de l'ennemi, étaient l'épée parfois à deux tranchants, serrée dans un fourreau et suspendue par une ceinture à la hanche gauche, la lance, la pique et le javelot dont il n'est pas facile d'indiquer exactement la différence, l'arc d'airain ou de bois flexible, avec la corde et les flèches ; on le bandait avec la main, quelquefois avec le pied ; les flèches étaient renfermées dans un carquois porté sur le dos ; quelquefois, avant de lancer des flèches ou des traits, on les enveloppait de matières inflammables auxquelles on mettait le feu au moment où on les dardait sur l'ennemi ; de là cette expression éteindre les traits enflammés du malin (Ephésiens VI, 16). La fronde, arme primitivement employée par les bergers, servit aussi plus tard à la guerre. Vous savez l'usage qu'en fit David contre Goliath. La tribu de Benjamin fournissait d'excellents frondeurs et d'excellents archers. Plusieurs peuples de l'antiquité avaient la réputation d'être d'excellents frondeurs. Vous avez sans doute, jeunes amis, entendu parler de ceux des îles Baléares, où l'on rendait les jeunes gens habiles dans ce métier en ne leur donnant que le déjeuner qu'ils avaient abattu à coups de fronde.

Les armes défensives des Israélites étaient le grand bouclier, qui garantissait tout le corps, et l'écu qui ne le couvrait qu'en partie. Ils étaient vraisemblablement comme ceux des peuples voisins, de forme ronde, ou ovale, ou oblongue, faits de bois ou d'un tissu d'osier que recouvraient ou bien un cuir épais souvent oint d'huile, ou bien une lame de métal, par exception d'airain ou d'or. Les boucliers d'or massif devaient, on le comprend, être fort rares. Ceux des officiers d'Hadadhézer, roi de Syrie, et ceux que Salomon ordonna de fabriquer, étaient de ce précieux métal (2 Samuel VIII, 7 ; 1 Rois X, 16). Pendant qu'on était en marche, on portait le bouclier sur le dos, pendant la bataille, on le liait au bras gauche avec une courroie. Le casque et la cuirasse, qu'on ne voit

d'abord que chez les rois, les chefs, les héros, devinrent peu à peu d'un usage général, comme toutes les autres armes; ils étaient de formes diverses et d'airain uni ou travaillé en écailles chez les officiers supérieurs; chez les simples soldats le casque était de cuir, la cuirasse d'un tissu de fil ou de cordons de lin, qui recouvrait une plaque de métal sur la poitrine. Les chaussures et bottines d'airain qui couvraient une partie de la jambe, fort communes dans l'antiquité, ne sont mentionnées qu'une fois dans l'Ancien-Testament, à l'occasion de Goliath, et ne paraissent pas avoir été employées par les Israélites. Les différentes pièces de l'armure de ce géant montrent que ses compatriotes avaient déjà des armuriers habiles dans l'art de travailler les métaux. On voit encore dans le récit du chapitre XIII, 19-22 du premier livre de Samuel, que les Philistins cherchaient à se réserver autant que possible le monopole de cette industrie. Au reste, la nature, la forme, le nombre des armes ont dû varier avec le temps chez les Hébreux. Il a existé à cet égard des différences au temps des patriarches, à celui de Moïse, à celui des Juges, à celui des Rois, au retour de la captivité. Toutes sortes de choses peuvent au besoin servir d'armes. Sçamgar se saisit du redoutable aiguillon des bouviers, et, s'avancant le premier contre les Philistins, il encourage ses compatriotes, quelques centaines d'ennemis sont défaits et Israël est délivré de leur joug. Toutes sortes de ruses de guerre sont employées. L'attaque nocturne du corps des Madianites par Gédéon avec trois cents guerriers est couronnée d'un plein succès.

L'armée des Juifs fut réorganisée d'après les lois de Moïse par les Macchabées. L'un d'eux, Simon, entretint une armée de ses propres deniers. Jean Hyrkan enrôla des étrangers, même des Arabes, tandis que les Juifs, ses compatriotes, s'engageaient au service d'autres puissances. Plus tard, les princes de cette famille, et ensuite les Hérodiens, pour maintenir leur autorité et pour brider les partis qui divisaient le peuple, prirent à leurs gages des soldats mercenaires, jusqu'à ce qu'enfin des légions romaines vinrent dans le pays pour y établir l'ordre et la servitude.

On ne peut lire l'Ancien ni même le Nouveau-Testament sans avoir remarqué que souvent des images, des comparai-

sons, des métaphores y sont empruntées des armes et du métier de la guerre. Il faut s'y attendre de la part de David, qui, de berger devenu roi, compare Dieu qui le protège, tantôt à un berger qui avec un bâton et une houlette le conduit près des eaux courantes et dans des pâturages herbeux, tantôt à un guerrier puissant qui le couvre d'un bouclier contre ses ennemis et qui les repousse par l'arc et les flèches, par la lance et par l'épée. Le cri de confiance de David se comprend quand, entouré de nombreux adversaires, il dit dans un de ses psaumes : « Que des milliers d'ennemis campent contre moi, je ne les craindrai pas, » persuadé qu'il est que l'Eternel est assez puissant pour le sauver lui et les siens, si cette délivrance entre dans les plans de sa sagesse et de sa justice (Ps. V).

Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous, dit saint Paul. Aussi nous recommande-t-il de nous fortifier dans le Seigneur ; comparant le chrétien à un guerrier appelé à lutter contre les artifices du diable et contre toutes sortes d'adversaires puissants, il veut que nous prenions toutes les armes de Dieu, afin que nous demeurions fermes. Mais ces armes sont spirituelles, la ceinture de vérité, la cuirasse de la justice, le casque du salut, l'épée de l'esprit qui est la parole de Dieu, le bouclier de la foi, qui peut éteindre les traits enflammés du malin et faire avancer sans crainte contre l'ennemi, la chaussure qui affermit nos pas dans la carrière que nous montre et pour laquelle nous prépare par d'excellentes dispositions l'Évangile de paix (Eph. VI, 10-17).

Encore quelques mots sur la manière de combattre de l'ancien peuple. Avant de commencer une guerre, on avait l'habitude, sans que ce fût une règle fixe, de la déclarer à l'ennemi, à la suite de négociations préalables. Avant la bataille, le sacrificateur offrait une victime, puis les soldats, ayant été harangués, s'élançaient contre les troupes ennemies en poussant de grands cris selon l'usage de presque tous les peuples de l'antiquité.

L'armée était composée d'un centre et de deux ailes qui attaquaient ordinairement les flancs et le centre de l'ennemi, On en venait à combattre corps à corps ; ici la bravoure et l'adresse l'emportaient. On n'ignorait ni les attaques subites

ou nocturnes, ni l'art de dresser des embuscades, ni celui de tourner les positions, ni l'envoi d'éclaireurs et d'espions pour connaître les sentiments et les forces de l'ennemi, ainsi que les places qu'il occupait. Les combats singuliers entre les deux camps n'étaient pas inconnus. Aux vainqueurs dans de telles luttes, ou à la suite d'actes de courage analogues, étaient promises de magnifiques récompenses. On sait quelles étaient celles que devait recevoir l'homme vaillant qui triompherait de Goliath. L'ennemi fuyait-il, on le poursuivait jusqu'à ce que la trompette eût donné le signal de la retraite dans le camp, lequel était gardé durant la bataille contre toute agression.

Des sièges de places fortes entraînaient parfois la guerre en longueur. Avant d'attaquer une ville, on lui offrait la paix; c'est-à-dire qu'on l'engageait à se rendre sans combattre; cédait-elle à la sommation, ses habitants devenaient tributaires de l'ennemi. Fallait-il l'attaquer et la prenait-on, les hommes étaient passés au fil de l'épée, mais femmes, enfants, troupeaux, tout ce qu'elle renfermait, devenait la propriété des vainqueurs. D'une ville qui devait être détruite à la façon de l'interdit pour cause d'idolâtrie ou pour d'autres raisons majeures et impérieuses, les métaux seuls devaient être réservés pour le sanctuaire; malédiction était prononcée contre qui la rebâtirait. Dans le siège d'une ville, on devait épargner les arbres fruitiers qui l'entouraient. On l'entourait ensuite d'une ligne de circonvallation pour empêcher l'arrivée de vivres aux assiégés, puis on élevait des terrasses d'où l'on pût, à coups de bélier, faire des brèches aux remparts ou escalader les murailles à l'aide d'échelles. Quelquefois des tours mobiles à quatre ou à six roues, aussi hautes que les murs et qui portaient des combattants que l'on protégeait le mieux possible, s'approchaient de la place et lui causaient de grands dommages. Pendant que des guerriers montaient à l'assaut, des archers lançaient des flèches contre les assiégés qui défendaient la place du haut des murs en dirigeant aussi des traits sur les assaillants et cherchaient à les écraser en faisant tomber sur eux d'énormes pierres ou de grosses pièces de bois. On plaçait aussi sur les remparts, comme le fit le roi Ozias (2 Chr. XXVI, 15), des machines qui

lançaient au loin des flèches et des pierres, espèce de catapultes ou de balistes connues dans l'histoire des Grecs et des Romains, et que ceux-ci, paraît-il, avaient prises des Phéniciens et des Syriens. — On trouve des détails sur l'attaque et la défense antiques des places en Orient, surtout dans les monuments découverts de l'Égypte et de l'Assyrie; on y voit même déjà l'art de creuser des mines pour pénétrer au milieu des villes assiégées. Étaient-elles fortes et bien défendues, elles ne pouvaient être prises qu'au bout d'un long espace de temps et par la famine. Le siège de Samarie par les Assyriens dura trois ans, celui de Jérusalem par les Chaldéens un an et demi. Nébucadnézar avait employé des béliers contre cette ville. Dans l'histoire profane, que d'exemples de sièges de bien longue durée! Les villes emportées d'assaut étaient rasées jusqu'aux fondements, ou bien on les pillait et on se bornait à en détruire les fortifications.

De retour d'une guerre, l'armée devait se purifier des souillures légales contractées surtout par l'attouchement de corps morts. On devait inhumer ceux des amis et ceux des ennemis. Demeurer sans sépulture et devenir la proie des bêtes des champs et des oiseaux du ciel, était envisagé comme un opprobre ou comme une punition divine. Les héros et les chefs tombés sur un champ de bataille étaient pleurés par l'armée; déposés parfois dans les sépulcres de leurs pères, et leurs armes, selon la coutume d'autres peuples, étaient déposées auprès d'eux dans leurs tombes.

Dans les guerres d'extermination contre les Cananéens et contre les villes d'Israël qui s'abandonnaient à l'idolâtrie, les lois étaient terribles, mais elles furent rarement exécutées dans toute leur rigueur, si ce n'est contre Jéricho. D'après l'usage pratiqué chez les peuples anciens, les ennemis, tant les chefs que les simples soldats, étaient mis à mort ou réduits en esclavage; mais, à l'exception de quelques cas où les Israélites, des rois et même David furent cruels par représailles et imitèrent les coutumes des autres nations, ils étaient portés à être humains par la loi de Moïse et par les ordonnances qui prescrivaient de traiter même les esclaves avec bonté. Les rois d'Israël passaient pour être humains (1 Rois XX, 31). Les officiers du roi de Syrie Benhadad lui dirent :

Nous avons appris que les rois de la maison d'Israël ont de la clémence, permets-nous de nous présenter au vainqueur. Quels actes de barbarie commirent Adonibézek (Juges I, 17), Hazaël (2 Rois VIII, 12), les Assyriens (Osée X, 14 — XIII, 16), les Chaldéens (Esaïe XIII, 16; Nahum III, 14; Amos I, 13), etc.

A l'issue de la guerre contre les Madianites, le butin fut partagé d'après certaines règles, qui ne firent pas loi pour la suite (Nomb. XXXI, 25); car du temps de David la coutume était de faire du butin deux parts, l'une pour ceux qui avaient combattu, l'autre pour ceux qui avaient dû garder le camp pendant la bataille; l'or, l'argent, les vases de métal précieux étaient consacrés à l'Eternel et déposés dans le sanctuaire (Samuel VIII, 7-12; 1 Chr. 26-27) pour des usages sacrés. Dans la suite, une portion du butin était réservée pour les pauvres, tant vieillards que veuves et orphelins. Le jour du partage du butin était un jour de fête nationale. De là cette expression d'Esaïe (IX, 2), « se réjouir comme quand on partage le butin », et celle du Psaume (CXIX, 162), « prendre plaisir à la loi de l'Eternel autant que si l'on avait fait un riche butin », et celle de Jérémie, « conserver sa vie pour butin » (Jér. XXXVIII, 2; XXXIX. 18; XLV, 5).

Les victoires étaient célébrées par des actions de grâce au Dieu par qui on les avait obtenues, par des hymnes à sa gloire, et les femmes en chœur avec des chants et au son d'instruments de musique allaient parfois à la rencontre des vainqueurs. Qui ne se rappelle ce refrain des femmes d'Israël: Saül en a tué mille et David en a tué dix mille! Qui ne se souvient de la fille de Jephthé allant au-devant de son père avec des tambours et des flûtes, et comme cette joie fut changée en la plus amère des douleurs! On déposait ou l'on suspendait dans le sanctuaire, comme trophée, des armes prises sur l'ennemi; ainsi l'épée de Goliath, etc.

Non-seulement les peuples vaincus devaient se reconnaître tributaires du vainqueur, mais ils devaient parfois, en signe de fidélité, donner pour otages quelques-uns des principaux du peuple (2 Rois XIV, 14).

Quelquefois le vainqueur mettait des garnisons dans le pays conquis pour s'en assurer d'autant mieux la possession,

comme le fit David dans la Syrie et dans l'Idumée (2 Samuel VIII, 6-14). Pour implorer la clémence du vainqueur et en signe d'une complète soumission, se présentaient à lui les principaux officiers des vaincus, la corde au cou et un sac autour des reins (1 Rois XX, 31). Les petits princes des Etats voisins, afin de s'assurer la protection d'un roi puissant et victorieux, lui envoyaient des ambassadeurs chargés de le féliciter et de lui offrir des présents. En paix comme en guerre, la personne des ambassadeurs était inviolable chez tous les peuples. L'outrage fait par les Hammonites aux officiers de David députés à Hanun, fut une raison légitime de guerre. Comment se concluaient les traités de paix? Quoique l'histoire ne fournisse pas de détails sur les formalités usitées en cas pareil, il est vraisemblable que, comme dans tous les pactes que l'on contractait, on immolait des victimes.

Si, en lisant l'Ancien-Testament, on est attristé par le récit de tant de guerres et d'horribles guerres, on est réjoui cependant en voyant les prophètes prédire à l'humanité une ère de paix sous le règne du rejeton issu de la souche d'Isaï. Que de belles images sont employées pour dépeindre cette époque heureuse! Nous les avons déjà citées: le loup habitera avec l'agneau, le léopard et le chevreau se coucheront l'un près de l'autre, le jeune taureau, le jeune lion et le bétail engraisé chemineront ensemble et un petit enfant les conduira: ces bêtes venimeuses ne nuiront à personne et ne feront point de mal dans toute l'étendue de ma sainte montagne, parce que tout le pays sera rempli de la connaissance de l'Eternel, comme le fond de la mer par les eaux qui la recouvrent. En ce temps-là, les nations rechercheront le rejeton d'Isaï, qui sera comme un étendard pour les peuples, et il procurera un glorieux repos (Esaïe XI, 1-11, etc.). Ce rejeton d'Isaï est Jésus. De plus en plus se réaliseront les paroles du même prophète. De leurs glaives ils forgeront des socs de charrue et de leurs lances des serpes; une nation ne tirera plus l'épée contre une autre nation et ils ne s'adonneront plus à la guerre (Es. II, 2-5).

A la naissance de Jésus dans la crèche de Bethléhem, les anges entonnèrent cet hymne: gloire à Dieu aux lieux très-

hauts, paix sur la terre, bienveillance envers les hommes ! Tous les enseignements du christianisme tendent à répandre parmi les humains les principes de la paix, et elle ne manquera pas d'arriver, cette période heureuse, où il n'y aura qu'un seul troupeau sous la houlette du bon berger, du grand et pacifique pasteur de nos âmes !

L'influence de l'Eyangile s'est déjà fait sentir puissamment à cet égard comme à tant d'autres. Pour peu qu'on sache l'histoire, on voit que le christianisme a adouci les horreurs de la guerre. Montesquieu l'a dit : On laisse maintenant à ceux qui sont faits prisonniers les deux plus grands biens, la vie et plus tard la liberté. Après les batailles, le vainqueur prodigue des soins aux blessés ennemis qui tombent entre ses mains ; on nourrit les prisonniers. Qui agit autrement, est déshonoré.

Chez les anciens peuples, on les tuait, on les mutilait, on les crucifiait, on les réduisait en esclavage, à moins qu'ils ne pussent payer une forte rançon. Chez les Orientaux, on vend ceux que le sort des combats a rendus captifs, surtout les femmes, quelle que soit leur condition, à moins que les vainqueurs ne se les adjugent pour leur part du butin. Il ne suffit pas que le fléau de la guerre soit moins terrible, il faut qu'il cesse, et il cessera. Ayons foi aux divins oracles. Hâtons par nos prières la venue de cette époque qui sera véritablement une époque de gloire, et répandons, chacun autant qu'il est en nous, par nos discours et par nos exemples, l'évangélique doctrine de la paix.

SOURCES : Calv ; Saalschütz ; Michälis ; Brockhaus ; Hoffmann ; surtout Keil.

CHAPITRE XXVI

**Culte, prières, religion, morale, idolâtrie, offrandes.
lieux de culte, personnel du culte, sacrifices, vœux,
temps sacrés, purification, consécration, circoncision, la loi et la grâce.**

L'Eternel parla à Moïse et lui dit : Parle à toute l'assemblée des enfants d'Israël et dis leur : Soyez saints car je suis saint, moi l'Eternel votre Dieu. (Lévit. XIX, 1-2.)

Tu feras une lame d'or fin, et tu graveras sur cette lame ces mots : Sainteté à l'Eternel Cette lame sera toujours sur le front d'Aaron, afin de concilier aux Israélites la faveur de l'Eternel . . . (Exode, XXVIII, 36-38.)

Quand Aaron aura achevé de purifier le lieu saint . . . il fera approcher le bouc vivant, il posera les deux mains sur la tête de ce bouc, et fera sur lui une confession générale des iniquités des Israélites, de leurs rébellions et de tous leurs péchés, il en chargera la tête de ce bouc, . . . ce bouc emportera avec lui dans un lieu escarpé et entouré de précipices toutes les iniquités des Israélites, il sera chassé dans le désert. (Lévit. XVI, 20-22.)

Tu feras venir Aaron et ses fils, tu le revêtiras des vêtements sacrés, tu l'oindras, tu le consacreras ; il sera mon sacrificateur ; tu feras ensuite approcher ses fils, tu les revêtiras de leurs tuniques ; tu les oindras, comme tu auras oint leur père, afin qu'ils soient mes sacrificateurs ; cette onction établira à toujours le sacerdoce dans leur postérité. Moïse exécuta fidèlement ce que l'Eternel lui avait commandé. (Exode XL, 12-15.)

Vous travaillerez six jours et vous vous reposerez le septième, vous observerez le jour du repos, même au temps du labour et de la moisson. (Exode XXXIV, 21.)

Vous observerez avec soin la fête des pains sans levain, vous mangerez pendant sept jours ces pains sans levain dans le temps que je vous ai prescrit au mois d'abib, parce que c'est dans ce mois que vous êtes sortis d'Egypte. (Ex. XXXIV, 18.)

Tu offriras sur l'autel à perpétuité et chaque jour deux agneaux d'un an (pour le sacrifice d'expiation.) (Exode XXXI, 38.)

Quand vous offrirez à l'Eternel un sacrifice d'actions de grâces, offrez-le de bon cœur. (Lévit., XIX, 5.)

Quand vous aurez recueilli les fruits de vos terres, vous célébrerez en l'honneur de l'Éternel une fête de sept jours... Vous prendrez au premier jour des branches d'arbres fruitiers, des branches de palmiers, des rameaux d'un feuillage épais et de saules qui croissent auprès des ruisseaux... Vous demeurerez sept jours sous des feuillages... afin que vos descendants apprennent que j'ai fait habiter Israël sous des tentes après les avoir retirés d'Égypte. (Lévit. XXIII, 59-45.)

Depuis le lendemain du Sabbat, jour où le sacrificeur aura offert à l'Éternel les prémices de la moisson, vous compterez sept semaines entières ou cinquante jours jusqu'au lendemain de la septième semaine, et vous ferez ce jour-là une nouvelle oblation à l'Éternel. (Lévit. XXIII, 15-16.)

Le dixième jour du septième mois sera appelé le jour des expiations; il est destiné à expier vos péchés devant l'Éternel votre Dieu... ce jour-là est un sabbat extraordinaire; vous commencerez dès le soir du neuvième jour à vous humilier, ... cette ordonnance sera observée par votre postérité dans tous les lieux où vous habiterez, etc. (Lévit. XXIII, 26-32.)

L'Éternel dit à Moïse : Parle à Aaron et à ses fils et dis-leur : Voici en quels termes vous bénirez les enfants d'Israël : Que l'Éternel vous bénisse et vous conserve, que l'Éternel vous regarde d'un œil favorable et vous soit propice : que l'Éternel tourne sa face vers vous et vous conserve en paix et en perpétuité. C'est ainsi qu'ils m'invoqueront en imposant les mains sur les enfants d'Israël et je les bénirai. (Nomb. VI, 22-27.)

Au départ de l'arche, Moïse disait : Lève-toi, ô Éternel, tes ennemis seront dissipés et ceux qui te haïssent prendront la fuite devant toi. Lorsqu'on la posait, il disait : Demeure, ô Éternel, au milieu des milliers du peuple d'Israël. (Nomb. X, 35-36.)

Quand un homme aura fait un vœu à l'Éternel ou se sera lié par serment, il ne violera point sa parole, mais il exécutera tout ce que sa bouche aura prononcé. (Nomb. XXX, 5.)

Vous pouvez vous abstenir de faire des vœux, sans vous rendre coupable d'aucun péché, mais vous aurez soin d'accomplir exactement ceux que vous aurez faits à l'Éternel votre Dieu. (Deut. XXIII, 25.)

Dieu dit à Abraham : La circoncision sera le signe de l'alliance que je traite avec vous... ce sera le signe de mon alliance dans la suite de vos générations. (Genèse XVII, 9-14.)

Mettez mes paroles dans votre cœur, imprimez-les dans votre esprit, liez-les comme une marque dans vos mains et qu'elles soient sous vos yeux comme des signes qui se gravent dans la mémoire. Enseignez-les à vos enfants, parlez-en lorsque vous serez dans vos maisons ou en voyage, quand vous vous coucherez et quand vous vous lèverez, et écrivez-les sur les portes de vos maisons et de vos villes, afin que vous et votre postérité viviez longtemps dans le pays que l'Éternel a juré à vos pères de leur donner. (Deut. XI, 18-21.)

Il y aura un lieu que l'Eternel votre Dieu choisira pour y résider, c'est là que vous offrirez tous ce que je vous commande, vos holocaustes, vos victimes, vos dimes, vos oblations, tout ce que vous aurez voué de plus précieux à l'Eternel; c'est là que vous vous réjouirez en présence de l'Eternel, votre Dieu, vous, vos fils, vos filles, vos serviteurs, vos servantes, avec les Lévites qui seront au milieu de vous . . . prenez bien garde de ne pas offrir vos holocaustes dans tous les lieux indifféremment. (Deut. XII, 11-14)

Tous les mâles d'entre vous se présenteront trois fois dans l'année devant l'Eternel votre Dieu, au lieu qu'il aura choisi, à la fête des pains sans levain, à la fête du 50^{me} jour après paque, et à celle des tabernacles, etc. (Deut. XVI, 16)

Les sacrificateurs qui sont de la race de Lévi et toute la tribu de Lévi elle-même n'auront ni part ni héritage avec le reste d'Israël, ils se nourriront des oblations qu'on doit consacrer par le feu en l'honneur de l'Eternel et qui lui appartiennent. Voici ce que les sacrificateurs auront droit d'exiger du peuple et de ceux qui offrent des victimes de menu bétail; on donnera au sacrificateur l'épaule, les mâchoires et le ventre; vous lui donnerez les prémices de votre froment, de votre vin, de votre huile et de la toison de vos brebis, parce que l'Eternel votre Dieu l'a choisi entre toutes vos tribus pour faire à jamais, lui et ses fils, le service au nom de l'Eternel. (Deut. XVIII, 1-5)

Tout le chapitre 26^{me} du Deutéronome pourrait être ici transcrit: touchante exhortation à la reconnaissance du peuple envers l'Eternel.

Tu ne te feras point d'images taillées, . . . tu ne te prosterner point devant elles et tu ne les serviras point.... (Exode XX, 4-5.)

La reconnaissance est un sentiment inné dans l'homme; l'éprouve-t-on avec quelque vivacité, on a besoin de le manifester au dehors. La reconnaissance envers Dieu a été la première source du culte qu'on lui a rendu. L'Eden dut retentir des hymnes d'actions de grâce de nos premiers parents. Qu'ils aient accompagné leurs chants de louanges d'offrandes à leur Créateur et à leur Père, on peut le conclure des oblations que leurs enfants, hors du Paradis, présentèrent à l'Eternel des prémices de leurs fruits et de leurs troupeaux. Les autels n'étaient primitivement qu'une pierre, qu'un tertre, sur lesquels, comme sur une sorte de table, on déposait les offrandes que Dieu était prié d'agréer comme participant à l'invitation, au repas, à la fête d'une famille reconnaissante. Prières et offrandes, premiers actes de tout culte; prières, pour

remercier des faveurs reçues et pour en implorer la continuation ; offrandes, comme signes visibles de gratitude.

De quelle nature étaient les offrandes ? Quand les sacrifices furent-ils sanglants et des victimes y furent-elles immolées ? On les fait remonter, sans preuve suffisante, jusqu'à Abel, qui vraisemblablement présentait à Dieu, sans les égorger, les plus belles brebis de son troupeau ou même simplement leur lait et leur toison. Au temps d'Enos, fils de Seth, l'Être suprême fut invoqué sous le nom de Jéhovah, de celui qui est, dont l'essence est d'exister, qui donc a toujours été. Au temps de Moïse, Jéhovah fut le nom sous lequel Dieu se révéla aux Israélites et voulut être désigné et honoré. Les autels ne cessèrent de lui être érigés, au moins par les descendants de Seth demeurés pieux, puisqu'au sortir de l'arche Noé offrit sur un autel un holocauste, hommage de sa vive gratitude envers Dieu, qui avait préservé et lui et sa famille des eaux du déluge. Abraham érigeait aussi quelquefois des autels là où Dieu s'était révélé à lui et lui avait fait quelques promesses particulières, et il invoquait le nom de l'Éternel (Genèse XII, 7-8, XIII, 18). Dans l'histoire des patriarches, mention est souvent faite d'autels élevés au Très-Haut, comme aussi de monuments, de simples pierres sur lesquelles on versait parfois de l'huile et que l'on consacrait ainsi au Dieu, de qui l'on avait reçu quelque grâce signalée ou en présence de qui l'on solennisait une promesse. (Genèse XXVIII, 18, XXXV, 1-14 et XXXI, 44-53) Une libation, un repas accompagnaient quelquefois cette consécration.

Que des prières où l'on sollicite de Dieu des grâces, sa protection, où l'on implore son pardon, où on le bénit de ses faveurs, fissent partie du culte, soit particulier, soit public, qu'on lui rendit dès les temps anciens, cela est si naturel qu'on l'admettrait, quand même ni Moïse, ni les psaumes, ni les prophètes n'en fourniraient une foule d'exemples. Des prières plus solennelles étaient présentées, quand on confessait ses péchés à Dieu au jour de la grande fête des expiations (Lév. XVI, 21), quand on lui consacrait les prémices des fruits de la terre, ou bien quand, chaque matin et chaque jour, au moment où l'on offrait les parfums, toute l'assemblée, soit les Lévites qui la représentaient, était réunie

dans un lieu sacré (1 Chr. XXIII, 30 ; Luc I, 10). Une partie essentielle du culte public était la bénédiction sacerdotale, prescrite dans le livre des Nombres VI, 22, etc. Elle était prononcée par le sacrificateur, lequel étendait les mains sur le peuple qui répondait Amen ! à l'imitation de ce qui eut lieu lors de la consécration d'Aaron (Lév. IX, 22). Elle était répétée le matin et le soir au moment de l'oblation légale. Elle terminait aussi tout culte célébré dans une synagogue. Cette prière et cette coutume ont passé dans l'église chrétienne.

Dans la dévotion privée, ou dans le culte particulier, on priait, dès le temps de David, trois fois le jour : le matin, à la troisième heure ; à midi, à la sixième heure ; le soir, au moment de l'oblation, à la neuvième heure. C'était sûrement aussi une coutume fort ancienne que de prier avant et après le repas. Jésus et les apôtres s'y conforment.

Les Israélites priaient en particulier ou dans leur chambre, surtout dans la chambre haute de la maison, ou en plein air et dans des endroits écartés pour être plus recueillis. Se trouvait-on près d'un lieu consacré à la religion ou près du temple, on priait dans le parvis, le visage dirigé vers le lieu très-saint. Loin du temple, on portait ses regards du côté où il était bâti à l'honneur de l'Eternel. Ordinairement on priait debout ; dans une dévotion profonde, à genoux, ou même le visage prosterné contre la terre ou la touchant du front. En priant debout ou à genoux, on étendait les mains vers le ciel ou vers le lieu très-saint. Dans le profond sentiment de ses péchés, on se frappait la poitrine ou bien on tenait la tête penchée sur son sein. Aucune loi ne fixait de telles positions ; elles étaient dictées par l'émotion qu'on éprouvait. Mais il est facile de comprendre comment l'hypocrite pouvait feindre la piété, en avoir les apparences, en prendre les dehors, user de vaines redites dans ses prières, honorer Dieu des lèvres et non du cœur. Les prophètes condamnent un tel culte chez les anciens Israélites et Jésus le censure chez les Pharisiens. Lorsque les sacrifices eurent cessé chez les Juifs, les prières en prirent complètement la place.

Le culte est l'expression du sentiment religieux manifesté de diverses manières, avec des formes et des cérémonies qui ont varié selon l'âge, la culture, la civilisation des peuples.

Aucune religion n'a existé sans culte; même sous l'Évangile, qui recommande l'adoration en esprit et en vérité, un culte a toujours et nécessairement existé. S'il est enfanté par la piété, il réagit à son tour sur elle et l'augmente; il est propre à la développer en ceux chez qui elle ne se trouve encore qu'en germe; il resserre par des liens plus intimes ceux qui sont animés des mêmes pensées, des mêmes sentiments pieux. Des jours, des heures, des lieux sont fixés pour la célébration du culte. Dans l'origine, comme nous l'avons dit, le culte, quoique issu des mêmes sentiments, était accompagné d'offrandes et de cérémonies en rapport avec l'enfance du genre humain et avec ses idées touchant la reconnaissance et les hommages dus à la divinité. Plus tard on multiplia ces démonstrations extérieures, on les poussa jusqu'à la bizarrerie, même en divers lieux jusqu'à la barbarie. Pendant un temps, au sein d'un peuple qui avait pour mission d'entretenir au milieu du monde idolâtre le monothéisme et l'attente d'un Sauveur qui expie les péchés, dont la conscience du genre humain exige la réparation, la pompe du culte, les cérémonies typiques, les offrandes, les sacrifices, ombres de ce qui devait arriver dans l'accomplissement des temps, étaient nécessaires à la nation d'Israël et lui servaient comme d'un rempart contre les cérémonies des païens qui l'entouraient.

Partout où il y a une religion (quel peuple n'en eut point?) il y a un culte, qui consistait presque partout en sacrifices d'expiation pour le péché, ou de reconnaissance pour les faveurs divines. Prêtres ou sacrificateurs, intermédiaires réputés plus saints que le vulgaire entre l'homme et la divinité; lieux sacrés, autels, temples, envisagés comme saints et plus dignes du Très-Haut, jours mis à part et où l'on doit vivre plus religieusement que dans les jours ordinaires, ces mêmes principes, expression des besoins du cœur de l'homme, se retrouvent proclamés dans le judaïsme, mais dégagés de tout élément impur au milieu d'un peuple conduit par Dieu Tout-Puissant et Tout-Saint lui-même. L'Évangile devait élever ces principes à leur plus haute puissance et au plus haut degré de pureté et de spiritualité pour des hommes qui ont à la fois un corps et une âme.

La connaissance des actes essentiels du culte mosaïque et des modifications principales qu'il subit dans la suite des âges est indispensable à l'intelligence tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Sans entrer à cet égard dans des détails trop minutieux, je vous dirai, jeunes amis, uniquement ce qu'il importe d'en savoir et ce qui offre de l'intérêt. Mais il est indispensable de posséder quelque connaissance, sinon de l'état religieux, au moins des divinités des nations au milieu desquelles vécurent les Israélites depuis les jours d'Abraham jusqu'au retour de la captivité de Babylone, où commença pour eux une ère religieuse nouvelle.

Avant le siècle du père des croyants, la religion s'était peu à peu altérée; le vrai Dieu fut insensiblement méconnu. A la place de l'impiété qui régnait avant le déluge, l'idolâtrie s'introduisit dans le monde, où elle devint à peu près universelle. Tout était Dieu, excepté Dieu lui-même. L'idolâtrie, soit le culte des idoles (terme général qu'on applique aussi à la religion des Païens ou des Gentils, au paganisme ou au polythéisme), consiste à adorer comme Dieu ou comme représentation de Dieu ce qui n'est pas Dieu ou ce qui ne saurait le représenter. Quelles ont été les causes d'une telle aberration de l'esprit humain? Comment de l'adoration primitive d'un seul vrai Dieu, les hommes en sont-ils venus, comme le dit saint Paul, à changer la gloire du Dieu immortel en le représentant sous l'image de l'homme mortel et des oiseaux et des quadrupèdes et des reptiles? Une seule cause n'expliquerait pas tout, et la vraie religion ne se transforma qu'à la longue en cette multitude de cultes bizarres, souvent monstrueux et cruels.

De l'adoration de l'Eternel au milieu des œuvres de la nature, de l'invocation du Dieu tout puissant et tout bon, auteur de tant de merveilles qui reparaissent chaque jour dans toute leur beauté, les hommes en vinrent à se prosterner devant ces merveilles. Je n'ai jamais oublié comment, dans les leçons de religion que nous reçûmes à Neuchâtel comme catéchumènes, le diacre vénérable qui nous instruisait, M. Heinzely, nous expliqua fort simplement l'origine de cette transition. On se réunissait en famille pour remercier Dieu au lever du soleil, dont la présence semblait faire sortir la nature entière

du chaos, du néant. Le patriarche priait l'Être invisible, dont les perfections se voient comme à l'œil dans ses ouvrages. Adorez, ne manquait-il pas de dire, l'Éternel, auteur de toutes choses, celui qui nous envoie, avec le bel astre qui nous éclaire, la santé et la vie. Ils l'oublèrent et le soleil fut adoré. L'habitude affaiblit, émousse le sentiment de la reconnaissance ; on pria pour avoir prié, non en aimant davantage le dispensateur de tous biens. Plus tard des hommes vinrent qui, parce qu'ils ne pouvaient comprendre (qui le comprend ?) la nature du Dieu infini, présent partout et revêtu de la souveraine puissance, imaginèrent, que non-seulement le soleil, mais chaque astre était guidé par un esprit particulier, esprit qu'on adora avant de passer à l'adoration de l'astre lui-même. A mesure que se matérialisa l'existence, que l'homme ne s'éleva plus au delà de ce qui frappe les sens, que la terre devint son tout, il ne crut qu'à ce qu'il voyait et qu'il entendait : il se créa un Dieu à son image, il le fit matière. L'adoration des astres fut la première idolâtrie ; la plus naturelle, c'est le sabéisme. De là à l'adoration des autres merveilles de la nature, de tout ce qui paraissait renfermer quelque chose de divin, d'utile, soit homme, soit animal, soit plante, le passage était facile ; ce culte est le fétichisme. Qui n'a ouï parler du bœuf Apis et des nombreuses divinités de cette Egypte, où l'on adorait le chat, l'ichneumon, jusqu'aux légumes des jardins ? Des faits étonnants, extraordinaires attiraient-ils l'attention, on les attribuait à des puissances, à des génies particuliers, bons ou mauvais, qu'on plaçait sous les ordres de la Providence, mais qu'on adora ensuite uniquement, qu'on personnifia, et auquel son donna des noms particuliers. Une maladie, une contagion, répandaient-elles l'épouvante, on les envisageait comme envoyées par une divinité spéciale, par la déesse de la fièvre ou de la peste. La disparition du fléau était due, pensait-on, à la déesse de la santé. Des peuples dégénérés et vivant d'une existence de plus en plus matérielle, ne pouvaient concevoir l'idée d'un être unique spirituel, qui réunissait en lui toutes les perfections ; de là vint qu'on regarda chaque perfection comme l'attribut spécial d'une divinité, la déesse de la justice, celle de la piété, celle de la sagesse. La corruption des

mœurs inspira le désir d'avoir des divinités favorables aux passions ; de là le dieu de la guerre, le dieu du vin, la déesse des amours impudiques. Des inventeurs d'arts utiles, des héros, libérateurs de leur nation, honorés durant leur vie, furent placés après leur mort au nombre des dieux et invoqués comme jouissant encore du pouvoir de répandre des bienfaits sur la terre. En revanche, les rois cruels furent rangés parmi les divinités malfaisantes et capables de nuire même après leur mort. L'altération de certains faits du premier âge du monde, comme l'histoire du serpent et de la chute dans l'Eden, aura enfanté quelques superstitions et quelques cultes idolâtres.

Mais l'homme ayant cessé de voir Dieu dans les merveilles de la création, dut vouloir se représenter sous quelques formes sensibles les dieux qu'il s'était faits. De là toutes sortes d'images, celles du soleil, de la lune, des astres, de tant d'êtres qu'on envisageait comme renfermant quelque chose de divin, et qu'on ne se contentait pas de contempler et d'adorer dans la nature, mais qu'on voulait toucher dans des temples, et auxquels on pourrait offrir de l'encens, des dons, des marques de respect et des supplications pour obtenir leurs faveurs. Les forces par lesquelles Dieu manifeste son action dans la nature, conformément aux sages lois qu'il a établies, furent représentées sous les figures emblématiques de quelques animaux, du taureau, du lion, de l'aigle, etc. ; ces animaux furent réputés sacrés et devinrent des objets de culte. L'union de toutes ces forces dans la divinité suggéra l'idée d'images, composées de plusieurs de ces animaux et formant des assemblages ou des combinaisons propres à fournir une idée plus juste et plus complète de la divinité. De là en Egypte le dieu Anubis, représenté sous la figure d'un animal quelconque, mais avec une tête de chien, symbole de la vigilance. De là, chez les Philistins, le dieu Dagon, avec un corps de poisson et une tête et des mains humaines, image de domination sur la terre et sur l'eau. Si quelques hommes comprenaient ces divers symboles, la multitude ne voyait que ce qui frappait ses sens. On a beaucoup écrit sur ces matérialisations de l'Être seul Eternel chez les païens, et des savants ont trouvé souvent dans ces images et ces symboles un sens

et un esprit dont les inventeurs n'eurent sans doute jamais l'idée.

Assez de considérations générales. Voyons de plus près quels étaient les dieux et les idoles des principaux peuples avec qui les Israélites soutinrent les rapports les plus habituels.

Les divinités des Cananéens sont bien connues sous les noms de Bahals et d'Aschères ou d'Astaroth, dont il y avait bien des espèces. Le premier de ces dieux, celui duquel les autres Bahals dérivent, est le Bahal-Soleil, représenté tantôt comme principe créateur, tantôt comme conservateur, tantôt comme destructeur, selon que le soleil paraît produire ces phénomènes dans la nature. C'est le dieu Bel de quelques peuples, c'est le dieu transformé chez les Grecs et chez les Romains en Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, etc. A Tyr, Bahal avait dans son temple non une statue, mais deux colonnes qui lui étaient consacrées, l'une d'or et l'autre d'émeraude. Pour plaire à son épouse, Jésabel, princesse phénicienne, Achab avait introduit à Samarie ce Bahal avec son temple, ses autels, ses emblèmes, son culte, ses prêtres et ses prophètes nombreux, pas moins de 450, qui cherchaient à se rendre leur dieu propice par des cris, des sauts, des danses, des parfums, des incisions dans leur chair, etc. A Sichem, il avait un temple, où il était invoqué sous le nom de Bahal-Berith, c'est-à-dire, dieu de l'alliance, qui veille sur l'observation des traités; ailleurs il portait le nom de Beelzebub, c'est-à-dire, dieu des mouches, auquel on s'adressait pour être délivré des essaims d'insectes qui désolent parfois les climats chauds; il était aussi le dieu des devins; ailleurs il s'appelait Bahal-Pehor, celui qu'adorèrent les Israélites dans les plaines de Moab, en s'abandonnant à toutes sortes de souillures, à l'instigation de Balaam. Vraisemblablement c'est la même divinité que Kamos, dieu de la guerre des Moabites, auquel, dans les grands dangers, on immolait des créatures humaines. Il était aussi adoré des Ammonites; c'était peut-être le même que Milcom, Maloam ou Moloch, c'est-à-dire, roi, auquel on offrait parfois des sacrifices humains, surtout des enfants, qu'on ne se bornait pas à faire passer par le feu, mais qu'on brûlait après les avoir tués; abomination

commise sur son propre fils par le roi Achaz lui-même dans la vallée de Hinnom, près de Jérusalem. Vous ne devez pas avoir oublié que c'est de là que tire son nom la Géhenne, Géhenne du feu. Apparentés de Moloch sont évidemment Adrammélech, Anammélech, à qui l'on immolait aussi des enfants. Mentionnés sont aussi dans la Bible Nergal, adoré sous l'image d'un coq, Asima sous celle d'un bouc, Nibehas sous celle d'un chien, Thartak sous celle d'un âne, Nisroch sous celle d'une divinité à tête d'aigle. Le nom du dieu Nébo se trouvait en Assyrie à côté de ceux de Bel et d'Astarté. On voit aussi celui de Succoth-Benoth (2 Rois XVII, 28-31).

Dans d'autres religions, on voit aussi la même divinité invoquée sous des noms différents.

Les divinités dont nous venons de parler étaient des dieux, tandis que les Aschères, Astaroth, Astoreth ou Astarté étaient des déesses. Bahal était le soleil, Astaroth était la lune ; là où l'un avait un temple, une statue, un culte, l'autre en avait aussi ; on allait jusqu'à leur ériger des autels sur les toits des maisons, d'où on leur adressait des prières et leur présentait des offrandes. La principale de ces déesses était celle des Phéniciens et Sidoniens, que Salomon, devenu vieux, introduisit à Jérusalem, et que les Grecs et les Romains invoquaient sous les noms de vierge céleste, de Junon, même parfois de Vénus. Achab lui érigea un temple à Samarie, où 400 prêtres la servaient. Elle est la même que la reine du ciel, que les Juifs honoraient en lui offrant de l'encens, des libations de vin et des gâteaux, pétris par les femmes qui y imprimaient l'image de la déesse (Jérémie VII, 18 ; XLIV, 17-19). Cette image était ou bien une tête de bœuf, où ne devaient pas manquer les cornes, emblème du croissant de la lune, ou bien une tête de femme, entourée du croissant.

Les Aschères des Cananéens n'étaient que de simples idoles de troncs d'arbres, qui correspondaient aux colonnes de Bahal. L'ordre répété de jeter au feu de telles idoles se comprend dès lors aisément.

Au culte de Bahal tenait aussi avec des modifications celui de Thammus, l'Adonis de la Phénicie, adoré surtout à Byblos, à l'honneur duquel les femmes célébraient une fête de deuil à cause de son départ et une fête de joie à cause de son re-

tour, soleil d'hiver et soleil du printemps. Ce culte d'Adonis était célébré dans l'île de Chypre, en Grèce, en Epire, dans la Judée et ailleurs (Ezéchiel VIII, 3-14).

Dès que l'homme voulut avoir ses dieux plus près de soi que ne l'étaient les astres, par exemple, il se représenta sous une forme sensible quelque attribut de ses dieux; il fabriqua des images qui lui rappelaient ses divinités; il les invoquait, il les consultait, il se plaçait sous leur protection à l'heure du danger. Nous venons de parler de quelques-unes de ces images.

En Chaldée, dans la famille de Laban, on possédait de ces divinités protectrices, des sortes de pénates; témoin Rachel, qui enleva par superstition les Thérâphims de son père et les cacha sous le bât de son chameau; c'étaient des statuettes, vraisemblablement de figure humaine, que la femme de Jacob regardait comme propres à favoriser la famille en voyage, et à la garantir de tout péril. Dans les chapitres XVII et XVIII du livre des Juges, on voit quelle importance Mica, l'Ephraïmite, et des hommes de la tribu de Dan attachèrent superstitieusement aux Thérâphims, que dans le cas particulier on avait sans doute voulu consacrer à Jéhovah, ainsi qu'un éphod qu'on s'était permis de faire. Jusqu'au temps de la captivité, chaque fois que le peuple tomba dans l'idolâtrie, il ne manquait pas d'avoir et de consulter des Thérâphims, dont les figures variaient suivant les divinités qu'ils représentaient.

A l'imitation des deux divinités vivantes de l'Egypte, des taureaux, dont l'un, Apis, était le symbole d'Osiris, et l'autre, Mnevis, représentant du dieu soleil à Héliopolis, les Israélites, au pied du Sinaï, fabriquèrent un veau d'or, statue de bois ou de pierre ou d'airain et couverte d'une lame d'or; idolâtrie qui attira de terribles châtimens sur le peuple coupable.

Jéroboam, qui avait séjourné en Egypte, introduisit par politique en Israël le culte des veaux d'or, qui dura jusqu'à la dissolution du royaume des dix tribus. Le serpent d'airain, auquel les Israélites offrirent de l'encens, fut mis en pièces par ordre d'Ezéchias, qui fit cesser toute idolâtrie, brisa les statues, abattit les bocages et détruisit les hauts lieux.

Les Cananéens avaient l'habitude d'adresser leur culte à leurs divinités surtout dans des endroits élevés, au milieu de bocages, où étaient des statues et des autels. Des sacrifices humains y étaient offerts et des abominations diverses s'y commettaient. De là l'interdiction sévère de célébrer un culte à Jéhovah, de lui immoler des victimes, de brûler de l'encens à son honneur dans des hauts lieux et sur d'autres autels que là où la loi le prescrivait. Dans des époques de troubles et jusqu'à l'établissement d'un culte régulier, on ne voyait rien de contraire à la loi à offrir un culte et des sacrifices à Jéhovah, dans tous les lieux où il s'était révélé, et là où se trouvait le tabernacle. Dès que le temple de Salomon eut été construit et que l'arche de l'alliance eut été placée dans le lieu très-saint, tout autel, toute offrande à Jéhovah même, étaient interdits en quelque endroit que ce fût. Mais, sans parler de la révolte des dix tribus, que de transgressions dans le royaume de Juda ! Quelques monarques détruisirent en partie ces hauts lieux, Ezéchias et Josias seuls totalement. Avec leur règne cessa la réforme.

A ce culte idolâtre étaient attachés de faux oracles, la divination, la magie, qu'exerçaient les prêtres des faux dieux ; tout cela, quoique sévèrement interdit en Israël, n'y fut pas moins en honneur. On prétendait pouvoir évoquer les esprits des morts, en contrefaisant leur voix avec artifice ou par la ventriloquie, comme le fit, selon toute vraisemblance, la femme rusée connue sous le nom de pythonisse d'Endor, qui, consultée par Saül, lui dit le personnage qu'elle prétendait voir et que le roi ne vit point, mais dont elle imita habilement le son de voix. Des personnes, comme encore de nos jours en Orient, conjuraient, endormaient les serpents et les vipères, auxquels ils avaient arraché les crochets dangereux, et d'après les mouvements de ces animaux ces gens adroits prétendaient connaître l'avenir. Il ne manqua pas en Israël d'hommes qui se croyaient capables de le prédire par l'astrologie, l'observation des astres, le mouvement des nuages, l'inspection des entrailles des victimes, par la manière dont retombait à terre un bois lancé en l'air, ou en interprétant les songes, en remuant des flèches, etc. La plupart des superstitions païennes, sur lesquelles on a écrit des volumes,

n'eurent en Israël que trop d'imitateurs. Elles disparurent avec l'idolâtrie, à l'époque de la captivité de Babylone, et au retour de l'exil elles ne purent s'introduire de nouveau à Jérusalem avec quelque durée, malgré les efforts d'Antiochus Epiphane. Les Juifs rejetèrent même la doctrine des deux divinités, l'une auteur du bien, de la lumière, l'autre auteur du mal, des ténèbres, Oromaze et Arimane, qu'avait adoptée Cyrus et à laquelle ils auraient dû, ce semble, incliner, puisqu'elle était celle du monarque leur protecteur, et qu'Abraham, le père de la nation d'Israël, était originaire de la Chaldée, d'où cette croyance paraît être venue. Elle avait eu, paraît-il, quelques partisans à Jérusalem, d'après l'admirable vision d'Ezéchiel, au chapitre VIII de ses prophéties. Cette religion dualiste, dont l'adoration du soleil était un des actes, est proclamée par le prophète comme une abomination plus grande que d'autres cultes idolâtres. Pourquoi cela? Parce qu'en adorant et en invoquant deux créateurs, on anéantissait tout ce que Moïse et les prophètes avaient annoncé d'un Dieu unique et saint; on établissait une sorte d'égalité entre les deux puissances créatrices, et dès lors entre le bien et le mal, quoique, à la fin du monde, Oromaze dût triompher d'Arimane.

Israël méritait bien d'être appelé un peuple de col roide, une nation rebelle, puisqu'il avait secoué le joug de la loi divine et brisé ou franchi toutes les barrières sagement élevées entre lui et les idolâtres, entre le monothéisme et le polythéisme. Nous avons déjà répété quelle était la mission d'Israël sur la terre. Les cérémonies du culte lévitique, partie importante de la loi que reçut le peuple, étaient admirablement appropriées au but de sa mission. Dans cette théocratie des Hébreux, où Jéhovah était en même temps Dieu et roi, il était, sous le rapport religieux, le Dieu tout saint qui seul doit être adoré. A la sainteté de Dieu correspond dans notre cœur le sentiment du devoir, qui n'est autre chose que l'idée de la sainteté, déposée en nous par l'Être qui nous créa à son image. Retenir le peuple dans les limites du devoir, exiger des sacrifices de quiconque manque au devoir, tel est à peu près uniquement le double but des lois cérémonielles du code mosaïque; adoration du Dieu saint, expiation pour le péché, c'est à quoi se rapportent toutes ces lois.

Sortant de l'Égypte, où abondaient d'absurdes divinités visibles, les Israélites, qui ne devaient adorer que le vrai Dieu, que nul œil mortel ne peut voir, avaient pourtant besoin d'un sanctuaire, auprès duquel ils pussent se réunir pour célébrer leur culte à Jéhovah, leur créateur, leur bienfaiteur, ou bien ils auraient été tentés de prendre un objet quelconque, les astres, les animaux, les plantes, pour symboles de la divinité; de là retour facile à l'idolâtrie. Un temple, soit un palais, où le Très-Haut, qui était leur Dieu et leur roi, manifesterait sa volonté, et autour duquel le peuple se rassemblerait, était propre à entretenir le respect, l'attachement et la crainte du seul Éternel. Mais dans le désert de Sinäi, où les Israélites durent errer quarante ans, comment construire un temple, un palais !

Ce fut une tente, assez semblable à celle des patriarches, et quelquefois appelée tabernacle; elle était plus magnifique même que celle d'Abraham, plus vaste, plus solide; le bois, des étoffes précieuses et de diverses couleurs, de riches métaux entraient dans sa structure. Elle avait la forme d'un parallélogramme rectangulaire, de cent coudées de longueur sur cinquante de largeur et sur cinq de hauteur; la partie supérieure reposait sur des colonnes; des voiles tissus de fin lin devaient l'entourer en façon de draperies. Tous les détails relatifs à la construction du tabernacle se trouvent dans l'Exode, du chapitre XXV^e au XXVII^e et du XXXV^e au XL^e. Bethsaléel et Oholiab, que Dieu avait remplis d'habileté et d'intelligence, dirigèrent les ouvriers et les travaux, d'après le modèle montré à Moïse par Jéhovah sur la montagne. Ce tabernacle était portatif et pouvait se démonter comme une tente.

Dans le tabernacle, l'intérieur ou la résidence avait une longueur de trente coudées sur dix de largeur et dix de hauteur. L'échafaudage était d'un bois qui ne se trouve plus aujourd'hui dans le désert de Sinäi, de bois d'acacia recouvert en partie de lames d'or. Cet intérieur était composé de deux parties, le lieu saint et le lieu très-saint; le premier occupait un espace plus considérable que le second. Quatre couvertures de diverses étoffes précieuses reposaient sur le tout; probablement elles étaient enlevées à l'occasion des gran-

des solennités religieuses. Deux rideaux, artistement tissus du lin le plus fin et teint de brillantes couleurs, étaient placés, l'un à l'entrée du lieu saint, et l'autre, sur lequel étaient représentées des figures de chérubins, au devant du lieu très-saint.

Le parvis était l'espace qui, sur une étendue de cent coudées de long sur cinquante de large, était entouré de soixante colonnes de bois, hautes de cinq coudées, avec des bases d'airain et des chapiteaux argentés. Il était environné de voiles tissus de fin lin; de l'entrée descendait, soutenu par quatre colonnes, un large rideau brodé, de couleur bleu foncé, de pourpre et de cramoisi. La position du parvis et de la résidence était telle, que l'entrée et le côté antérieur en étaient dirigés vers l'Orient, les faces postérieures vers l'Occident, les deux longs côtés, l'un vers le Sud, l'autre vers le Nord.

Dans le lieu très-saint était l'arche de l'alliance, soit du témoignage; c'était un coffre de bois de sittim ou d'acacia, de deux et demie coudées de longueur sur une et demie de largeur et de hauteur, recouvert d'or à l'intérieur et à l'extérieur et entouré des quatre côtés d'une bordure ou guirlande d'or; il reposait sur des pieds; à chaque angle était un anneau d'or; des barres de bois d'acacia, plaquées d'or, étaient passées dans les anneaux; on ne devait pas les en retirer et elles servaient au transport de l'arche. Dans l'arche était conservé le témoignage, c'est-à-dire, les deux tables de pierre, sur lesquelles était écrit le décalogue. Sur toute la surface de l'arche reposait un couvercle d'or pur, le propitiatoire (le Capporeth), arrosé une fois l'an par le souverain sacrificateur avec le sang de la victime immolée pour les péchés du peuple; au-dessus de celui-ci étaient placés deux chérubins d'or, qui l'ombrageaient tout entier de leurs ailes et qui se regardaient en face. C'était là, d'entre les chérubins et de dessus le couvercle, que Jéhovah se révélait à Israël par le ministère des serviteurs de Dieu. De là vient que cet endroit de l'arche est appelé le trône de grâce, le lieu du pardon. De là cette épithète, donnée parfois dans nos saints livres à l'Eternel: toi qui sièges entre les chérubins! Qu'étaient ces chérubins? Comme Moïse ne les décrit pas, rien d'étonnant

que l'imagination se soit donné carrière pour les dépeindre, et qu'on les ait représentés sous toutes sortes de formes. Je crois qu'il faut se borner à admettre ce que dit le texte sacré : qu'ils avaient des ailes, que leurs visages avaient une figure humaine et qu'ils devaient représenter des êtres intelligents. Ce trône de grâce est comme le centre de l'ancienne alliance, puisque Jéhovah s'y révélait pour instruire, sanctifier son peuple et lui pardonner. De là l'expression d'arche du témoignage, employée non seulement parce que la loi y était déposée, mais sans doute aussi parce que Dieu y donnait des témoignages de sa protection et de sa sainteté; de là le terme de tabernacle d'assignation ou de tente de la réunion, du rendez-vous, puisque Dieu daignait condescendre à y communiquer d'une façon miraculeuse avec ses ministres pour le bonheur d'Israël.

Dans le lieu saint, près du rideau intérieur, était l'autel des parfums, carré, de deux coudées de haut sur une de long et une de large, de bois d'acacia, avec des cornes de la même matière, le tout recouvert d'or; de ce métal étaient aux quatre côtés des anneaux qui recevaient, pour le porter, des barres de même bois et aussi recouverts d'or. A mi-hauteur, il était environné d'un ornement en forme de couronne d'or. On ne pouvait y offrir ni holocauste, ni oblation, ni libation, encore moins un encens étranger. Chaque matin et chaque soir devait être brûlé, par le sacrificateur, sur l'autel, un encens spécial, composé de quatre aromates, que l'on ne connaît plus avec certitude aujourd'hui. Il devait être salé, pur de tout ingrédient étranger, saint, c'est-à-dire, employé uniquement à un usage sacré. Personne ne devait l'imiter; le coupable d'un tel acte illicite était extirpé du peuple.

Dans la même enceinte était une table de bois d'acacia, recouverte d'or, d'une coudée et demie de hauteur, de deux de longueur et d'une de largeur; elle reposait sur quatre pieds, avait des anneaux et des barres d'or pour être aisément transportée; le rebord de la table avait la hauteur d'un empan et une bordure d'or. Les ustensiles qui en dépendaient étaient des plats, des coupes, des tasses, des calices, aussi d'or pur. Sur la table, en deux rangs ou en deux piles, étaient posés, d'après le nombre des tribus, douze pains sans

levain, chacun de deux dixièmes d'épha de la plus pure farine. De l'encens dans des coupes devait être placé à côté des pains, qui sont nommés pains de proposition ou de présentation. Chaque sabbat, les pains étaient renouvelés; les vieux pains revenaient aux prêtres, qui s'en nourrissaient.

Vis-à-vis de la table, au Sud, était le célèbre candelabre ou chandelier d'or pur, à sept tubes, bras ou branches, qui, sortant de divers points de la même tige, arrivaient différemment recourbés à une même hauteur. Des calices, des boutons et des fleurs d'amandier, taillés dans l'or, l'embellissaient; sept lampes étaient placées sur les branches du chandelier; une huile pure en entretenait la flamme. Des mouchettes et des cendriers, aussi d'or pur, étaient à côté du candelabre. Un talent de ce métal précieux avait été employé pour le faire avec tous ses accessoires. Après la prise de Jérusalem, Titus érigea à Rome un arc de triomphe qu'on voit encore et où l'on remarque, sur une table de marbre en relief, entre les objets conquis dans la capitale de la Judée, une représentation de deux trompettes, du chandelier d'or et de la table des pains de proposition, ce qui sert à en donner quelque idée.

Dans le parvis du tabernacle était l'autel des holocaustes, carré, de cinq coudées de longueur, d'autant de largeur et de trois de hauteur. Le cadre était de bois d'acacia recouvert de cuivre; l'intérieur, qui constituait principalement l'autel, était rempli de terre ou de pierre; aux quatre côtés étaient des cornes d'airain.

A mi-hauteur de l'autel et tout à l'entour des parvis était une corniche saillante en forme de banc, sur laquelle montait le prêtre pour exécuter plus aisément ses travaux sur l'autel. De cette corniche descendait jusqu'au bas de l'autel un treillis de cuivre. Sous ce banc étaient fixés quatre anneaux d'airain, par lesquels on passait des barres d'acacia, plaquées d'airain, quand on voulait transporter l'autel. Un petit tertre ou amas de terre au sud de l'autel facilitait l'arrivée à cette corniche. Tous les ustensiles dépendant de l'autel, les coupes, les écuelles, les pelles, les fourchettes, les brasiers, les pincettes, etc., devaient être de cuivre, soit d'airain.

Entre la porte du parvis et l'autel était une cuve, en forme

de chaudière, dans laquelle était contenue, pour les ablutions. l'eau, à laquelle, au besoin, une ouverture donnait passage. Chaque fois que les prêtres devaient officier à l'autel, ils étaient obligés de se laver les mains et les pieds. Cette cuve reposait sur un support, vraisemblablement en forme de bassin, où peut-être on laissait couler l'eau de la cuve. Betzaléel employa, pour fabriquer cette cuve et son support, l'airain des miroirs des femmes qui venaient faire leur service au tabernacle.

Dans quel but furent construits le tabernacle et toutes les dépendances de cette tente merveilleuse? Évidemment (Exode XXV, 8), c'était un sanctuaire, gage de la présence particulière de Jéhovah au milieu d'Israël, présence qu'il manifesta dans les campements du désert par la nuée qui, la nuit, devenait lumineuse, et par la manifestation à Moïse de la volonté divine, de dessus le propitiatoire. C'était comme le centre visible de la théocratie. Dans l'état de péché, Israël ne devait pas habiter dans la maison de Dieu, mais se tenir dans le parvis. Les prêtres pouvaient y entrer, comme intercesseurs du peuple et chargés de ses dons; encore n'osaient-ils aller dans le lieu très-saint; le souverain sacrificateur seul, et une fois dans l'année, pénétrait au delà du voile avec le sang de l'expiation et avec un encensoir rempli de parfums. Dieu et son peuple habitent bien dans une même demeure, mais ils ne furent complètement unis, que quand le voile qui séparait le lieu saint du lieu très-saint fut déchiré à la mort du Christ et que ce sacrificateur éternel réconcilia l'humanité pécheresse avec le Dieu de sainteté. Jésus a remplacé tous les sacrifices et toutes les oblations; par lui l'accès au trône de grâce est ouvert à tout le genre humain.

On a cherché une signification à tous les objets et à tous les ustensiles qui étaient dans le tabernacle; on a vu des symboles dans la figure de l'arche de l'alliance, des divers autels, dans les rapports entre leurs dimensions; on a trouvé des emblèmes jusque dans les espèces de bois et de métaux dont ils étaient formés, dans la couleur des diverses étoffes employées comme couvertures, etc. L'imagination s'est exercée activement et n'a pas craint d'aboutir au ridicule. Les explications les plus simples et les plus en harmonie avec le code lévitique seront assurément les plus vraies.

Dans le parvis, l'autel des holocaustes, où toutes les offrandes devaient être consumées par le feu, apprenait que ce qui était donné à Dieu devait l'être sans partage, et les personnes pieuses en devaient naturellement conclure que leur cœur entier, que toute leur vie devaient être consacrés à Dieu. La cuve d'airain, où les sacrificateurs devaient, sous peine de mort, se laver les mains et les pieds avant de remplir leurs augustes fonctions, montrait quelle pureté le Très-Haut exigeait de ses serviteurs et dès lors de tout Israël, qui devait être un peuple de sacrificateurs au seul vrai Dieu.

Dans le lieu saint, les parfums, brûlés deux fois par jour sur l'autel, représentaient surtout les prières adressées au Tout-Puissant. David s'écrie au psaume CXLI : « Que ma prière monte devant toi comme l'encens de l'autel, et l'élévation de mes mains comme l'oblation du soir. » Dans l'Apocalypse V, 8 et VIII, 3, les coupes d'or, pleines de parfums, désignaient les prières des saints. Le chandelier d'or à sept branches, qu'on devait allumer chaque soir et qui devait brûler toute la nuit, apprenait que l'accès auprès de l'Eternel était sans cesse ouvert, qu'au sein même des ténèbres il était lumière. La table sur laquelle étaient placés douze pains sans levain et de l'encens, témoignait de la gratitude qu'en chaque jour de sabbat le peuple offrait avec des prières à son bienfaiteur suprême. On ne peut lui offrir que ce qu'on a reçu de lui.

Dans le lieu très-saint, l'arche de l'alliance ou du témoignage, qui renfermait les deux tables de pierre du décalogue, était la base du traité que Jéhovah avait conclu avec son peuple et par lequel il lui avait manifesté sa bienveillance. Au-dessus, le propitiatoire avec les chérubins prosternés devant le Dieu invisible, qui y révélait sa volonté, figure le trône de l'Eternel, qui unit à la justice la miséricorde. Les chérubins rappelaient ces intelligences, supérieures à l'homme, qui sont rapprochées du Très-Haut qu'elles adorent dans le sentiment et la connaissance de ses perfections infinies. Les anges contemplant les merveilles que le fidèle admirera un jour, quand il verra Dieu face à face, et qu'il connaîtra comme il a été connu.

Le tabernacle et ses dépendances furent déjà terminés la

seconde année du séjour des Israélites dans le désert (Exode XL). La nuée couvrit alors le tabernacle et la gloire de l'Eternel le remplit. Après qu'Aaron eût été installé dans sa charge sainte et que la première victime eût été placée sur l'autel, la gloire de Dieu apparut à l'assemblée, et un feu sortit de devant l'Eternel et consuma l'holocauste aux cris de joie de tout le peuple, qui se prosterna le visage contre terre (Lévitique IX).

Au départ de Sinäi, le tabernacle, dont toutes les pièces pouvaient être séparées et réunies, suivit Israël dans ses campements; elles étaient gardées, enveloppées soigneusement et portées par des Lévites ou traînées par des taureaux. Après la conquête de Canaan, le tabernacle fut dressé à Silo, jusqu'au temps d'Héli; plus tard on le voit à Nob, puis, au commencement du règne du successeur de David, à Gabaon; il fut enfin placé dans le temple, lorsque Salomon en fit la dédicace.

Quant à l'arche de l'alliance, les Israélites la prirent quelquefois dans leurs guerres, afin de s'assurer d'autant mieux la protection de l'Eternel. Mais qu'est une bannière, même sainte, sans la piété! Jéhovah, pour châtier et instruire le peuple, la fit tomber entre les mains des Philistins; dès lors elle ne fut plus déposée dans le tabernacle. Rendue par eux, elle fut durant vingt ans dans la maison du sacrificateur Aminadab, à Kirjath Jéharim, trois mois dans celle d'Obed Edom, pour qui elle fut une source de bénédiction; ensuite dans la ville de David, où elle fut placée sous une tente. Un culte y était célébré en même qu'un autre culte à Gabaon. près du tabernacle, ce qui dura jusqu'à la construction du temple, dans le lieu très-saint duquel la placèrent les sacrificateurs. Elle disparut, ainsi que les tables de la loi, après la destruction du temple par Nébucadnézar.

Mais, plusieurs siècles avant cette catastrophe, David, devenu roi et habitant à Jérusalem dans un palais de cèdre, gémissait de voir l'arche sainte sous une tente. Il conçut le dessein de construire à l'Eternel un temple qui recevrait ce divin sanctuaire. Il en fut détourné par le Très-Haut lui-même, qui réserva cet honneur à Salomon. David se borna à préparer les immenses matériaux, surtout l'or, l'argent, le

cuivre, le fer, pour la structure de cette maison sainte. Son fils, par un traité avec Hiram, roi de Tyr, obtint de retirer du Liban les pierres de taille, le bois de cèdre et de cyprès nécessaires pour un édifice magnifique, en échange de blé, de vin et d'huile, que Salomon fournissait à ce monarque voisin. Celui-ci permit à un artiste habile de ses états, Hiram, fils d'un Tyrien et d'une veuve de la tribu de Nephthali, de se rendre à Jérusalem pour y fondre, travailler les métaux, s'occuper de sculpture et préparer tous les objets et ustensiles indispensables à l'ornementation du temple et à la célébration du culte. Les travaux furent poussés avec tant d'activité, et tant de milliers d'ouvriers y furent employés, que sur la colline de Morija le temple fut terminé au bout de sept ans et demi, la onzième année du règne de Salomon et environ 480 ans depuis la sortie d'Égypte. Outre ce que nous avons déjà dit du temple au chapitre VI, nous ajouterons non tous les détails relatifs à la construction de cet édifice, comme on peut au reste les voir dans le premier livre des Rois, chap. VI et VII, et dans le second livre des Chroniques, chap. III et IV, mais les contours les plus saillants et les dimensions principales du temple et de sa dépendance, ainsi que des objets divers qui s'y trouvaient.

Le temple, avec ses cours ou parvis, occupait une surface d'au moins 400 coudées de long sur 200 de large, soit en carré environ 80,000 coudées. Il n'était en quelque sorte que le tabernacle agrandi; il était construit sur le modèle de cette tente portative: un édifice stable au lieu d'une maison mobile. Aussi par le temple faut-il entendre quelquefois non seulement le temple proprement dit, mais tout l'ensemble des bâtiments, cours, portes, portiques qui en dépendaient.

Le temple proprement dit était de pierres de taille; il avait soixante coudées de long sur vingt de large et trente de haut; les murs intérieurs étaient lambrissés de bois de cèdre et de cyprès, de sorte qu'on n'apercevait aucune pierre. Les parois n'étaient pas nues, mais avaient des ciselures qui représentaient des chérubins, des palmes, des coloquintes, des boutons de fleurs, le tout revêtu d'une mince lame d'or. Le toit plat était de bois de cèdre avec incrustations en marbre; le plafond et le plancher étaient aussi recouverts d'or. Une paroi

de cèdre séparait le lieu saint du lieu très-saint; les dimensions du premier étaient plus grandes que celles du second; il restait encore un espace pour des chambres d'en haut. Une porte à deux battants de bois d'olivier sauvage, qui était ornée comme les parois et qui se mouvait sur des gonds d'or, ouvrait la communication entre le lieu saint et le lieu très-saint; un rideau épais et précieux empêchait les regards de pénétrer au delà du voile. Une porte, aussi à deux ailes, avec ornements comme la précédente, mais cependant moins riche, donnait accès au lieu saint.

Au devant du temple, près d'un parvis de la même hauteur que l'édifice, Salomon fit ériger deux épaisses colonnes d'airain, dont les chapiteaux avec leurs ornements offraient l'aspect d'un bouquet de fleurs de lys; la hauteur totale de ces colonnes pouvait être de vingt-trois coudées. Il nomma la colonne de droite Jachin, c'est-à-dire, il fonde, Dieu étant d'après Salomon le véritable fondateur; la colonne de gauche Boas, c'est-à-dire, en lui la force. A l'entrée de quelques temples de l'Inde, de Perse, de l'Égypte, étaient aussi de pareilles colonnes.

Sur les côtés et sur la face postérieure du temple étaient des constructions de trois étages, où l'on déposait les ustensiles et les provisions du temple; mais le temple dominait le tout. Le lieu saint avait des fenêtres, le lieu très-saint, comme celui du tabernacle, n'en avait point. Plusieurs trouvent des symboles instructifs dans les dimensions du temple et de ses dépendances, dans les figures carrées, rondes, triangulaires, cubiques qu'on y aperçoit, et dans les combinaisons du nombre quatre avec le nombre trois, mais je ne puis m'arrêter à détailler un tel système.

Du tabernacle on avait transporté dans le lieu très-saint l'arche de l'alliance, le propitiatoire, et l'on avait placé au-dessus d'énormes figures de chérubins, en bois d'olivier recouverts d'or; ils étaient debout, avaient leurs ailes déployées, leurs visages étaient tournés du côté du lieu saint, et leurs regards, un peu inclinés, s'abaissaient sur l'arche de l'alliance, qui était placée entre eux.

Dans le lieu saint étaient des objets et des ustensiles semblables à ceux qui avaient été dans le lieu saint du taber-

nacle, mais plus nombreux, d'une plus grande dimension et plus riches : l'autel des parfums, de bois de cèdre recouvert d'or, dix chandeliers d'or avec sept lampes, cinq à la droite et cinq à la gauche du lieu très-saint, dix tables pour les pains de proposition, placés comme les chandeliers, cinq à droite et cinq à gauche. Il ne manquait aucun ustensile accessoire; la plupart étaient d'or, comme mouchettes, coupes, bassins, aiguières, plats, couteaux, etc.

Les parvis entouraient le temple. Il y en avait deux, l'intérieur et l'extérieur. Le premier était environné d'un mur de trois rangées de pierres de taille et surmonté d'un rang de pièces de bois de cèdre, probablement un peu inclinées pour l'écoulement des eaux de pluie. Personne n'y avait accès que les prêtres et les Israélites qui présentaient une offrande, et qui avaient ainsi communication avec l'autel.

Dans ce parvis intérieur était l'autel des holocaustes; il était de vingt coudées de long sur vingt de large et dix de haut; l'enceinte en était d'airain et l'intérieur rempli de terre et de pierre: des degrés conduisaient au sommet de l'autel.

Là, en remplacement du bassin, chef-d'œuvre de Bethséléel, était la cuve de cuivre appelée, à cause de son immense périphérie de trente coudées, la mer d'airain; elle avait cinq coudées de hauteur et pouvait contenir deux mille baths d'eau; elle était placée sur douze bœufs d'airain, qui reposaient sur une plateforme métallique; ces animaux n'étaient pas tous dirigés du même côté, mais trois étaient tournés vers l'Orient et autant vers chacun des autres points cardinaux. Les bords de cette cuve étaient en forme de fleurs de lys et au-dessous, sur le contour de ce vaste bassin, étaient deux rangées de coloquintes sculptées, en forme d'ornement. Par un robinet on pouvait avoir l'eau nécessaire aux diverses ablutions légales.

Des deux côtés de l'autel, à droite et à gauche, étaient encore dix grands bassins d'airain, reposant sur des roues; ils étaient vastes, carrés, tous d'une même grandeur, avaient sur leurs côtés des sculptures représentant des lions, des bœufs, des chérubins, des palmes et des couronnes; ils avaient des couvercles bombés et surmontés aussi d'une couronne. L'eau de ces bassins était destinée à laver la chair

des victimes. Dans ce parvis intérieur tout était disposé de façon qu'on pût immoler les animaux offerts en sacrifice.

Comparé à nos cathédrales, le temple de Salomon peut paraître petit et étroit, mais on ne doit point oublier que le souverain sacrificateur entraient seul dans le lieu très-saint, et que les prêtres seuls, appelés à officier, entraient dans le lieu saint. Dans le parvis intérieur, qui était réservé aux prêtres, n'osaient pénétrer, comme nous venons de le dire, que ceux qui offraient des oblations ou des sacrifices.

Au peuple appartenait le parvis extérieur, dont une partie était réservée aux femmes; il entourait de tous côtés le parvis intérieur. Des murs avec des portes en limitaient l'enceinte. Il était vaste, avait des galeries, des portiques, des salles, lieux de rassemblement, où les docteurs enseignaient, où l'on s'entretenait de sujets religieux¹.

L'usage, la destination du temple, de toutes ses parties, de ses alentours, de ses autels, de ses bassins, de ses ustensiles, étaient les mêmes que dans le tabernacle. Les deux sanctuaires différaient seulement comme une tente d'un palais, comme une demeure mobile d'une habitation fixe; les dimensions sont moins vastes, les meubles moins nombreux, les ornements moins magnifiques dans la maison portative que dans l'édifice bâti sur une montagne et assis sur de solides fondements. Plusieurs voient des emblèmes dans les objets nouveaux introduits dans le temple; ils trouvent un sens allégorique aux nombreux chandeliers d'or, aux bœufs qui soutiennent la mer d'airain, aux fleurs et aux animaux sculptés, etc. Ici, comme trop souvent, l'imagination peut aisément s'égarer.

La dédicace du temple se fit avec une très-grande solennité. Une multitude immense d'Israélites accoururent à Jérusalem pour y participer. Des victimes furent immolées par milliers même dans le parvis, qui fut consacré à cet usage,

¹ En Occident, une cathédrale vaste et riche était plutôt un témoignage de la puissance spirituelle et temporelle de l'évêque, seigneur féodal. En Orient, l'église est un lieu consacré où le prêtre rend son culte à Dieu et où le chrétien isole du monde ses pensées. Aux jours des grandes manifestations chrétiennes, à Pâques par exemple, la place publique sert d'église. (*Magasin pittoresque*, 1861, p. 266.)

parce que l'autel des holocaustes était insuffisant. Des béliers et des bœufs ne manquaient pas à un peuple qui s'occupait en grande partie du soin des troupeaux. La fête dura quatorze jours. Après la sublime prière que Salomon prononça agenouillé devant l'autel dans le parvis intérieur, le feu du ciel consuma l'holocauste, signe de l'acceptation du temple, la gloire de l'Eternel le remplit et tout le peuple prosterné célébra le Très-Haut en disant : l'Eternel est bon et sa miséricorde dure éternellement.

Après que, sous Roboam, se fut opérée la déplorable séparation en deux royaumes des tribus d'Israël réunies auparavant sous un seul monarque, le temple de Jérusalem ne servait de sanctuaire qu'aux tribus demeurées fidèles aux descendants de David. Mais que de pillages, que de dévastations du temple à différentes époques ! La plus affreuse profanation eut lieu sous Manassé, indigne fils du pieux Ezéchias. Des autels à l'armée des cieux furent dressés dans le parvis et jusque dans le temple du vrai Dieu !

Sous le règne de Josias, on retrouva dans la maison de l'Eternel le livre de la loi écrit par la main de Moïse, un réveil religieux se manifesta ; le roi fit purifier le temple avec le plus grand soin. Mais, à la mort de ce saint monarque, la flamme de la piété qu'il avait rallumée s'éteignit ; et peu d'années après, les Chaldéens, conduits par Nébucadnézar, détruisirent Jérusalem, et, avant de brûler le temple, en emportèrent l'or, l'argent et tout ce qu'il renfermait de précieux, environ 466 ans après qu'il eût été bâti.

Poussé par l'esprit de Dieu, Cyrus, roi de Perse, qu'Esaié désigne aussi sous le nom d'oïnt de l'Eternel, permet, la première année de son règne, que les Israélites, depuis 70 ans captifs à Babylone, retournent dans leur patrie pour la repeupler, rebâtir Jérusalem et son temple. Ce roi les autorise à reprendre les objets sacrés enlevés par Nebucadnézar, et leur fournit de l'argent de son trésor pour les soutenir dans leur entreprise. Quelque motif supérieur à des considérations humaines poussait sans doute à un acte aussi étonnant ce monarque de la Perse, qui venait de s'emparer de Babylone. Les Israélites, au nombre d'environ 50,000, étaient conduits et dirigés par le souverain sacrificateur Josué (Jesquah) et

par Zorobabel, issu de la famille royale, puisqu'il était arrière petit-fils de Josias. On reconstruisit incontinent, et sur la place qu'il avait occupée autrefois, l'autel des holocaustes ; on recommença à offrir le sacrifice journalier prescrit dans la loi.

L'activité fut si grande, tant d'ouvriers avaient été loués, des cèdres du Liban avaient été achetés en telle quantité, qu'on put célébrer une fête joyeuse à l'occasion des premiers fondements jetés de la maison de l'Eternel, la seconde année du retour de Babylone. La haine des Samaritains, que par des principes de piété les Israélites ne voulurent point admettre au nombre de leurs compatriotes et de leurs coreligionnaires, porta les premiers à accuser à la cour du roi de Perse, Smerdis, les seconds d'être amis des séditions et des troubles. Pendant près de 15 ans l'ouvrage fut interrompu, jusqu'au règne de Darius, fils d'Hystaspes (520 ans avant l'ère chrétienne), qui permit de le continuer, et quatre ans plus tard, la maison de l'Eternel fut achevée et la dédicace en fut faite au milieu de l'allégresse générale. On sait quel zèle et quelle piété déployèrent, pour hâter la reconstruction de Jérusalem et du temple, Esdras, descendant d'Aaron, et Néhémie, d'abord échanson du roi Artaxercès, puis gouverneur de la Judée au nom de ce souverain.

De cette époque date surtout le changement du nom d'Israélites en celui de Juifs, c'est-à-dire de membres, de citoyens de la tribu de Juda. Leur langue subit aussi, pendant les 70 ans de la captivité, quelque altération. Depuis les jours de Moïse jusqu'à ceux de Jérémie, elle était restée telle, que celui qui comprenait le Deutéronome comprenait aussi le prophète qui se lamentait sur les malheurs de sa patrie. La langue hébraïque et celle des Chaldéens étaient des langues sœurs, mais le dialecte de la nation victorieuse fut tellement adopté par le peuple vaincu, que, lors de la célébration de la fête des tabernacles, des interprètes furent obligés d'expliquer en chaldéen la loi que la plupart ne comprenaient plus en langue hébraïque dans la lecture qui en était faite (Néhémie VIII).

Les dimensions du nouveau temple l'emportaient sur celles du précédent, mais la magnificence en était bien moindre :

il lui manquait les objets les plus précieux de celui de Salomon, entr'autres l'arche de l'alliance et le propitiatoire, qui avaient été détruits sous Nébucadnézar, l'Urim et le Thummim. Le lieu très-saint demeura vide. A la place de l'arche de l'alliance on mit une pierre, sur laquelle, au grand jour des expiations, le souverain sacrificateur posait l'encensoir. Dans le lieu saint n'étaient qu'un chandelier d'or, une table des pains de propositions et l'autel des parfums. Dans le parvis intérieur, on construisit en pierres l'autel des holocaustes. Ce nouveau temple avait deux parvis, des portiques, des galeries, des salles, des portes, etc. Le parvis extérieur fut plus tard agrandi et même fortifié. En comparant le temple de Salomon à celui de Zorobabel, les Juifs disaient que le dernier était une coque sans amande (Schale ohne Kern).

Le nouveau temple et le rétablissement du culte du vrai Dieu à Jérusalem y attirèrent une multitude de pèlerins israélites, non-seulement de Babylone, mais de tous les lieux où plus tard encore ils avaient été dispersés. Si les peines que prirent les successeurs de Roboam pour faire arriver les enfants d'Israël aux grandes solennités furent inutiles, si les rois cherchèrent par là vainement à réunir en un seul faisceau les descendants d'Abraham, depuis le retour de la captivité la plupart de ceux-ci conservèrent une telle vénération pour Jérusalem et son temple, qu'ils ne craignaient pas un voyage lointain pour visiter, au moins une fois dans leur vie, la cité sainte. Encore aujourd'hui ce zèle n'a point tout à fait disparu, et plusieurs s'arrangent pour aller mourir à Jérusalem.

Le nouveau temple fut non-seulement pillé par le roi Antiochus-Epiphanes, mais aussi souillé par le culte des idoles. Un héros, ami de son Dieu et de sa patrie, Judas Macchabée, environ 168 ans avant l'ère chrétienne, chassa les Syriens, rétablit le sanctuaire profané pendant trois ans et demi, ordonna des réparations au temple, qui fut de nouveau consacré au culte du vrai Dieu. Il paraît même que cet édifice fut fortifié contre des attaques extérieures, et que plus tard une grille sépara le parvis des sacrificateurs de celui du peuple. Tout cela n'empêcha pas que Pompée, après trois mois de siège, ne s'emparât du temple, au jour même de la grande

fête des expiations, que des flots de sang ne coulissent dans ses parvis ; mais point de pillage (environ 64 ans avant Jésus-Christ).

Hérode, dit le Grand, nommé par les Romains roi de Judée, dut vaincre la résistance des habitants de ce pays, et, 37 ans avant Jésus-Christ, il s'empara de Jérusalem après 55 jours de siège ; des milliers de Juifs périrent ; le temple fut pris d'assaut et la flamme y occasionna quelques désastres. Les divisions intestines des Juifs, tant dans le peuple qu'à la cour des rois Asmonéens (ainsi furent nommés les descendants des vaillants Macchabées), plus que cela, les vices de la nation recouverts d'une piété hypocrite, attirèrent sur le peuple de Dieu toutes ces calamités.

Ami de la magnificence, Hérode voulut avoir dans la capitale de son royaume un temple plus beau que celui de Zorobabel ; il l'agrandit, l'embellit d'après le goût architectural du temps, donna aux galeries, aux parvis, aux appartements, à toute l'enceinte extérieure une étendue considérable ; il ne recula devant aucun frais ; mille chariots, dix mille ouvriers intelligents y furent employés, il avait fait apprendre à mille prêtres l'art de tailler la pierre et le bois. On travailla longtemps encore après Hérode, de sorte que l'édifice ne fut complètement achevé que l'an 64 de l'ère chrétienne. Il avait été commencé environ 16 ans avant la naissance de Jésus-Christ. Le Sauveur était âgé d'environ 30 ans, lorsque, dans une fête de Pâque, ayant chassé les marchands du temple et annoncé d'une manière figurée sa résurrection, en comparant son corps à un temple, les Juifs lui dirent : on a été 46 ans à construire ce temple, et tu le rebâtirais en trois jours ! Il s'était alors en effet écoulé à peu près un tel laps de temps depuis que Hérode avait commencé la restauration de cet édifice, auquel on a continué à donner le nom de second temple. L'historien Josèphe donne sur cette réédification beaucoup de détails dans lesquels je n'entrerai pas, d'autant moins qu'il règne quelque incertitude à divers égards. Je dirai pourtant que la circonférence entière du temple, de ses portiques, de ses entours, renfermait l'espace de 500 coudées en carré, que le tout était disposé en terrasses, de telle sorte qu'un parvis était un peu plus élevé que l'autre et que la

maison de Dieu était sur le plus haut sommet de Morija, d'où elle était aperçue de fort loin et présentait un aspect magnifique.

Des colonnes de marbre, le bois de cèdre n'y manquaient pas. Des murs séparaient les divers parvis; il y avait celui des prêtres et celui des femmes, celui des Israélites et celui des Gentils. On y comptait sept portes, dont la principale, à l'orient, nommée la grande ou la porte de Nicanor, était d'airain de Corinthe, couverte d'ornements en métaux précieux. Le temple lui-même reposait sur neuf énormes blocs carrés de marbre blanc, couverts de dorure. Au-dessus du portail du lieu saint était un cep de vigne colossal avec pampres et grappes de raisin, le tout en or. De la porte à deux battants, toujours ouverte, descendait un magnifique tapis de Babylone. Une paroi de bois avec un superbe rideau séparait le lieu saint du lieu très-saint. Il n'est pas nécessaire de rappeler les objets sacrés que renfermait ce temple, ni les salles et appartements qui l'entouraient.

Jésus, plus d'une fois, et déjà à l'âge de 12 ans, se rendit dans les parvis et les portiques du temple. Là il instruisait et ses disciples et le peuple. Là il fit attention à la pite de la veuve, que personne n'avait remarquée que lui (Luc XXI, 1-4; Macc. XII, 41-44). Le trône ou le trésor du temple était nommé aussi corban, parce que, d'après la signification de ce dernier terme, qui veut dire: don offert à Dieu, on y mettait l'argent consacré au saint usage; ce trésor était composé de treize boîtes, nommées trompettes à cause de leur forme. Une inscription indiquait la destination de l'argent déposé dans chacune d'elles. Ces dons n'étaient pas des aumônes, mais des offrandes pour des œuvres pies, pour le sanctuaire. La veuve faisait un sacrifice que lui dictait un cœur pieux. Le sacrifice constitue la valeur de ce qu'on donne. La veuve s'imposa même la privation du nécessaire, jusqu'à ce qu'elle eût pu par le travail gagner de nouveau sa subsistance (Gerlach, Sepp, Montandon).

En vain Jésus chercha-t-il à rassembler tout Israël pour en faire un peuple saint et le préserver d'affreuses calamités, comme la poule à l'aspect du danger réunit ses poussins sous ses ailes, en vain recommanda-t-il de rendre à César

ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, l'attente d'un Messie temporel, l'impatience d'un joug étranger fomentaient l'esprit de révolte chez les Juifs; les rébellions se multiplièrent. Les Romains, sous la conduite de Titus, comme nous l'avons vu, assiégèrent Jérusalem, la prirent, et, malgré l'ordre donné par le général de respecter le temple, réputé une merveille du monde, il devint la proie des flammes et il n'y resta pierre sur pierre qui ne fût démolie, comme Jésus l'avait prophétisé. Les objets précieux du sanctuaire, notamment le livre de la loi, le chandelier d'or, la table des pains de propositions et deux trompettes des sacrificateurs servirent à orner le triomphe du vainqueur, lors de son entrée à Rome. On peut les voir aujourd'hui représentés dans cette capitale, sur l'arc de triomphe de Titus. On assure que quand les Juifs passent auprès de cet arc, ils maudissent intérieurement ce féroce vainqueur.

Outre le temple, et indépendants du temple, étaient çà et là des synagogues et des lieux de prière. La tradition juive les fait remonter aux temps les plus anciens. Que chacun ait prié dans sa tente ou dans sa maison; que le père de famille ait présidé au culte domestique et rappelé à ses enfants et à ses serviteurs et à ses esclaves les devoirs de la religion, imitant plus ou moins l'exemple d'Abraham; que les prêtres aient lu et expliqué avec plus ou moins de zèle la loi au peuple dans les villes et bourgades; que les prophètes aient insisté encore avec plus de force sur l'observation des préceptes du Seigneur et censuré avec une courageuse énergie les transgresseurs de ces préceptes saints, cela se comprend aisément.

Il est certain qu'à l'époque où vivait Jésus on voit des synagogues et des lieux de prières, non seulement dans toutes les villes de la Palestine, mais aussi dans tous les pays étrangers où les Juifs étaient établis. Dans l'origine, les lieux de prière étaient distincts des synagogues et ordinairement en plein air, près d'un cours d'eau, pour faciliter aux Juifs leurs ablutions. Le terme de synagogue, qui signifie assemblée, rassemblement, désigna aussi plus tard la maison où l'on célébrait le culte. D'abord ces réunions de piété n'eurent lieu que dans de vastes salles de maisons particulières, plus tard

on construisit pour cela des édifices spéciaux, dont la structure a varié selon les temps et les pays. Même les premiers chrétiens donnaient quelquefois le nom de synagogue aux lieux de culte où ils se réunissaient, peut-être étaient-ce parfois d'anciennes synagogues (Jacq. II, 2). La principale synagogue juive à Alexandrie était d'une grande magnificence.

A Jérusalem il y en avait un nombre considérable, surtout à l'époque des fêtes solennelles, où accouraient des Juifs de toutes les contrées. Mention est faite, Actes des Apôtres VI, 9, des diverses synagogues qui s'y trouvaient, de celle des Libertins, c'est-à-dire de prisonniers juifs affranchis, ou de descendants de ces prisonniers, de celle des Cyrénéens et des Alexandrins, c'est-à-dire de Juifs des environs de Cyrène et d'Alexandrie, de celle des Juifs de la Cilicie et d'autres provinces de l'Asie-Mineure. Ce furent ces Juifs étrangers qui disputèrent contre Etienne et qui ne purent résister à sa sagesse et à l'esprit avec lequel il parlait. Le Talmud prétend que, partout où se trouvaient une dizaine de Juifs libres et majeurs d'âge, on devait établir une synagogue.

Toute synagogue devait avoir une armoire qui renfermât les rouleaux ou volumes sacrés, qui fût toujours placée du côté de la maison qui faisait face à Jérusalem, de plus une chaire, appelée quelquefois chaire de Moïse; outre cela, pour l'assemblée, des sièges, dont le premier rang était occupé par les docteurs de la loi (les femmes étaient séparées des hommes), un ou plusieurs chandeliers pour illuminer la synagogue dans les jours de sabbat ou dans les fêtes solennelles. Les synagogues étaient entretenues par tous les membres qui en faisaient partie, quelquefois par des particuliers riches, même par des païens bien disposés en faveur du judaïsme.

Chaque synagogue avait: *a)* un président, un chef, chargé du soin de l'édifice et de la direction des assemblées; *b)* un collège d'anciens, dont le nombre s'élevait parfois jusqu'à sept, lesquels, réunis au président, formaient une sorte de tribunal chargé d'exercer la discipline, de surveiller les mœurs, de châtier les coupables en les faisant battre de verges et en les chassant de la synagogue, *c)* un serviteur qui y entretenait la propreté, l'ouvrait, la fermait et présentait les

écrits à celui qui voulait les lire et les expliquer, après en avoir obtenu la permission du président; *d*) un lecteur régulier qui célébrait le culte ordinaire, qui priait Dieu, qui lisait les écritures du haut de la chaire; dans les jours de sabbat et de fêtes, on y lisait une portion de la loi et des prophètes (les paraches et les haphtares), dans de certaines solennités quelques morceaux des hagiographes; par des développements et des explications, espèce de sermons, les livres saints étaient mis à la portée de tous; chacun pouvait, avec l'autorisation du président, adresser à l'assemblée des exhortations et des conseils. On sortait de la synagogue après avoir reçu la bénédiction dite d'Aaron, comme cela se fait encore dans nos églises. Plus tard, le culte fut aussi célébré le deuxième et le cinquième jour de la semaine. Tous les jours l'Israélite adressait le matin et le soir à Dieu une prière fixée par l'usage; elle était en quelque sorte la récitation des versets du Deutéronome VI, 4-9; XI, 13-21.

Quand Jésus, parlant de ceux qui sont assis dans la chaire de Moïse (Matth. XXIII, 2), dit: observez et faites ce qu'ils vous diront et ne les imitez point, il s'agissait de ce que les docteurs et les Pharisiens lisaient dans la Bible et non des ordonnances et des traditions qu'ils ajoutaient à la loi et que Jésus condamne si souvent; les explications, et surtout les exhortations s'adressaient non de la chaire, mais de toute autre place qu'on occupait dans la synagogue. On recueillait aussi des aumônes au sortir de l'assemblée. Il y aurait encore beaucoup à dire sur les synagogues: je me suis borné à l'essentiel et, comme d'habitude, à ce qui pouvait faciliter l'intelligence des Ecritures.

Les Juifs, même après la ruine de Jérusalem et de son temple, n'ont pas cessé de communiquer entre eux et de former un peuple séparé au sein des autres nations. Toutes les synagogues avaient en général les mêmes livres religieux et entre autres, à côté des Ecritures, la Mischna et le Talmud, lesquels étaient envisagés par la plupart comme supérieurs à la loi. A la tête de chaque synagogue étaient un ou plusieurs rabbins. La terre entière fut partagée longtemps en trois vastes provinces, à la tête de chacune desquelles était un grand rabbin; la première était celle de Jérusalem, qui

eut pour chef le président du Sanhédrin, tant que ce conseil put s'assembler dans la cité sainte; la seconde fut la dispersion (diaspora) d'Asie, dont la capitale était Babylone; la troisième fut la dispersion des Hellènes ou des Grecs, dont le chef-lieu était Alexandrie d'Égypte. De chacune de ces trois cités s'exerçait la surveillance sur toutes les synagogues de leur province et étaient adressées des missives et des exhortations, qui se transmettaient de proche en proche. Le président du Sanhédrin de Jérusalem, soit le souverain-sacrificateur, avait seul le droit d'écrire et de donner des ordres à toutes les provinces. Eusèbe dit avoir vu un manuscrit antérieur même au voyage de saint Paul à Rome et adressé à toutes les synagogues, dans lequel elles étaient fortement exhortées à se tenir en garde contre les prédications des apôtres du Christ. Si cette union des synagogues offrait une résistance compacte et puissante aux progrès de l'Évangile, elle favorisait d'un autre côté la rapide diffusion de la vérité chrétienne dans les diverses parties du monde. Ce qu'apprenait une synagogue ne tardait pas à être connu de toutes les autres.

Pour remplir les nombreuses fonctions et célébrer les cérémonies variées du culte en Israël, pour instruire le peuple et veiller au maintien des lois, la tribu de Lévi toute entière avait été chargée de ces soins. Elle ne possédait pas de terres comme les autres tribus, mais dans chacune d'elles les Lévitites possédaient quatre villes, en tout donc 48, pour y demeurer avec un petit territoire pour les troupeaux. Là ils serraient les dîmes des champs et du bétail, les prémices, etc., qui étaient réservées pour des offrandes à Jéhovah et pour l'entretien des membres de cette tribu.

Mais les Lévitites n'avaient pas tous les mêmes devoirs à remplir, ni les mêmes prérogatives. La famille d'Aaron, qui était de cette tribu, avait été choisie pour être à toujours chargée des fonctions sacerdotales et à toujours aussi le chef successif de la famille était le grand prêtre ou le souverain sacrificateur. Celui-ci avait seul le droit d'entrer dans le saint des saints pour y officier; le service dans le lieu saint et dans les parvis était réservé aux prêtres ou sacrificateurs; les autres fonctions saintes, mais non aussi sacrées, étaient rem-

plies par les simples Lévites, qui étaient comme des aides et des serviteurs. Comme chez la plupart des anciens peuples, les charges de la sacrificature ou de la prêtrise étaient héréditaires. Cependant ni les prêtres ni la tribu ne formèrent, comme en Egypte, dans l'Inde et à Babylone, une caste qui se croyait d'un plus noble sang, d'une origine supérieure à celle des autres familles et branches de la nation.

La tribu de Lévi savait qu'elle était sœur des autres tribus. Il est vrai qu'elle était la tribu savante, mais, comme nous l'avons dit au chap. XII, de peur qu'elle n'abusât de sa supériorité intellectuelle et de la considération que lui donnaient ses fonctions sacrées, elle n'avait pas reçu comme ses sœurs d'héritage en Israël et elle dépendait pour son entretien de ce que le peuple lui payait en redevances diverses, lesquelles n'eussent pas été acquittées, si la tribu de Lévi eût abusé de son autorité ou foulé le peuple. Des prévarications purent bien avoir lieu, mais elles étaient le fait de quelques individus et non le résultat d'un plan formé par les Lévites et les sacrificateurs pour opprimer la nation. Les Macchabées se levèrent non pour l'assujettir, mais pour la délivrer. Les abus de pouvoir de leurs successeurs causèrent de grands maux aux Juifs, mais cela n'est point de notre sujet, ou exigerait de trop longs développements.

D'entre les Lévites les sacrificateurs étaient plus particulièrement consacrés à Jéhovah, pouvaient s'approcher de lui d'une manière plus intime et remplir de saintes fonctions, comme le peuple entier d'Israël était entre tous celui que Dieu avait choisi pour être un royaume de sacrificateurs, comme une nation sainte, qui lui appartint en propre et qui lui fût consacrée (Exode XIX, 5-6; Deut. VII, 6, 8; XIV, 2).

Les simples Lévites, qui se partageaient en trois grandes branches issues de Gerson, Kahath et Merari, trois fils du premier père de la tribu recevaient des autres tribus, pour leur entretien, les dîmes des fruits de la terre et des troupeaux, dont ils devaient à leur tour payer une dîme aux sacrificateurs. Les Lévites devaient être invités aux repas des sacrifices et des fêtes des dîmes (Deut. XII, 17, 18). Ils furent appelés à servir Aaron d'abord, puis sa postérité, dans ce qui concernait la garde du tabernacle, à le transporter, à y

entretenir la propreté, à l'ouvrir et à le fermer, à apprêter les pains de proposition et d'autres mets pour les sacrifices, à diriger le chant sacré et les instruments de musique pour le culte, à seconder les sacrificateurs dans leurs offices, comme d'immoler les victimes, d'examiner et de juger dans les cas de lèpre, de surveiller le temple, d'en être les gardiens et plus tard même à être parfois juges et instituteurs. Ils furent déchargés en partie des soins les plus humbles, comme de porter l'eau et le bois pour les cérémonies et les sacrifices, par les Gabaonites, en punition de la fourberie dont ceux-ci s'étaient rendus coupables lors de la conquête de Canaan. Mais les Lévites n'osaient, sous peine de mort, s'approcher de l'autel ni toucher aux vases sacrés du lieu saint. Ils commençaient ordinairement leurs fonctions à l'âge de 25 ans, parfois un peu plus tôt ou un peu plus tard; à 50 ans ils étaient quittes de tout service, n'avaient plus aucune fonction fixe et se bornaient à aider leurs frères.

L'entrée en charge des Lévites et leur consécration publique se firent avec beaucoup de solennité (Nombre VIII, 5-22). Ils furent lavés par une eau de purification, le rasoir passa sur tout leur corps, leurs habits furent soigneusement nettoyés; propreté extérieure, symbole de la pureté intérieure qui est l'essentielle. Des veaux furent immolés au devant du tabernacle en présence de toute l'assemblée qui, par ses représentants, imposa les mains sur les deux victimes, dont l'une était offerte en oblation pour le péché et l'autre en holocauste. Tout le peuple dut assister à la solennité, parce que les Lévites, d'entre tout le peuple, étaient consacrés à l'Eternel à la place des premiers nés des Israélites qui furent épargnés lorsque l'ange frappa les premiers nés des Egyptiens. Les Lévites étaient la propriété de l'Eternel, qui se les était réservés pour faire l'expiation des péchés du peuple, pour remplir à la place des autres Israélites des fonctions sacrées, auxquelles ceux-ci auraient été obligés, et pour s'approcher du sanctuaire à la place des autres tribus, à qui cela était sévèrement interdit.

Les sacrificateurs ou prêtres étaient tous de la tribu de Lévi; mais à cette charge n'étaient appelés que les descendants d'Aaron, c'est-à-dire des deux fils Eléazar et Ithamar,

qui lui étaient restés après la mort de Nadab et d'Abihu, punis de mort pour avoir manqué à la loi. Pour être sacrificateurs il fallait n'avoir aucune difformité ou infirmité naturelle, ce qui n'empêchait cependant pas qu'ils ne fussent nourris, comme les autres descendants d'Aaron. Ils entraient vraisemblablement en fonctions au même âge que les Lévites. Des 48 villes assignées à ceux-ci, les sacrificateurs en avaient pour eux 13, où ils habitaient et où ils serraient les dîmes, les prémices en blés, fruits, vin, pain, pièces de bétail, toisons, viandes des sacrifices, etc., qui leur étaient dues.

Ils recevaient aussi quelque argent, entre autres cinq sicles au plus pour le rachat des enfants mâles premiers nés, en souvenir de ce que les leurs n'avaient pas été frappés en Egypte. Les premiers nés, tant du gros que du menu bétail, devaient être offerts en sacrifice, mais si la bête était impure, comme l'âne, le chameau, les premiers nés devaient être rachetés et l'argent appartenait aux sacrificateurs.

Leurs fonctions consistaient à brûler, au lever et au coucher du soleil, de l'encens sur l'autel des parfums, à allumer chaque soir et à approprier les lampes, à placer chaque sabbat sur la table destinée à cela les pains de proposition, à entretenir sur l'autel des holocaustes, qui devait toujours être propre, le feu perpétuel, à présenter régulièrement l'offrande du matin et du soir, à prononcer les bénédictions sur tout le peuple, à placer sur l'autel les victimes, à y allumer le feu, etc. Ils devaient faire retentir les trompettes d'argent dans de certaines solennités; bien plus, s'occuper des cas d'impureté légale, surtout de la lèpre, déclarer nets ceux qui en seraient guéris, dégager les Nazaréens de leurs vœux, apprécier la valeur des objets voués au sanctuaire, prononcer dans les cas graves de jalousie du mari à l'égard de sa femme, avant une bataille adresser aux troupes des paroles d'encouragement, instruire le peuple dans la loi et juger en dernière instance.

Ils n'osaient remplir aucune de leurs fonctions sans être dans un état de grande pureté légale, mener une vie qui répondît à la sainteté de leur ministère, s'abstenir de la nourriture de toute bête morte naturellement ou déchirée par quelque animal, ne point se souiller par l'attouchement d'un

mort, hormis de leurs plus proches parents, ne jamais porter des signes extérieurs de deuil, sans doute parce qu'ils devaient avoir, plus que tout autre Israélite, la certitude que tous les morts vivent devant Dieu. Ils ne devaient épouser que des femmes de mœurs irréprochables. Si une fille de sacrificeur s'abandonnait à l'impudicité, elle était condamnée à être brûlée. Quand ils accomplissaient quelques-unes de leurs fonctions, ils ne devaient boire ni vin ni aucune liqueur enivrante, être à tout égard d'une excessive pureté. S'étaient-ils souillés par mégarde, ils n'osaient manger des choses consacrées qu'après s'être purifiés. Toute transgression d'ordonnances relatives à la pureté lévitique était une profanation qui méritait la mort.

Leurs vêtements ordinaires étaient semblables à ceux des autres Israélites, mais dans l'exercice de leurs fonctions ils portaient un costume officiel d'une éclatante blancheur. C'étaient une longue tunique avec des manches, un caleçon qui descendait des reins jusqu'aux jambes, un bonnet ou turban, une ceinture, le tout de coton, soit byssus tissé ou retors, la ceinture brodée en laine d'azur, de pourpre ou de vermillon. Point de chaussure; on n'osait point en porter dans un lieu saint. Tels étaient les vêtements sacrés des prêtres. On a voulu voir des emblèmes dans chaque couleur, non seulement dans le blanc, image de la pureté, mais aussi dans les autres.

A la tête du sacerdoce était le souverain-sacrificateur, dont le premier fut Aaron, puis son fils aîné Eléazar, puis ses descendants par droit de primogéniture. Ce haut fonctionnaire possédait, avec les avantages de chaque sacrificeur, quelques prérogatives comme représentant de toute la classe des prêtres, et il devait plus encore qu'à tous les autres mener une vie irréprochable.

Outre les vêtements ordinaires des sacrificeurs, celui qui était leur chef en portait, comme costume officiel, quatre qui lui étaient propres, la robe de dessus, l'éphod, le pectoral, la couronne ou diadème.

La robe de dessus était un tissu couleur d'azur; au milieu, comme à une cuirasse pour passer la tête, une ouverture bordée pour qu'elle ne pût se déchirer; point de manches;

sur la bordure inférieure étaient des grenades d'azur, de pourpre et de vermillon, avec des clochettes d'or entre les grenades ; elle descendait jusqu'aux genoux, de sorte qu'on pouvait voir le vêtement de simple sacrificateur. Ces figures de fruits rappelaient peut-être la douceur et la force de la parole de Dieu que le grand prêtre devait annoncer, et les clochettes avertissaient de l'approche du ministre principal de la divinité auprès du peuple. L'éphod était un tissu de fils d'or et de lin de couleur pourpre, azur et vermillon ; il était composé de deux pièces, l'une couvrant le dos, l'autre la poitrine ; elles étaient retenues sur les épaules au moyen d'agraffes d'or, dans chacune desquelles était enchassée une pierre d'onix : sur chaque pierre étaient gravés les noms de six tribus d'Israël, de sorte que le fardeau des douze tribus, la peine de les gouverner reposait sur les épaules du souverain-sacrificateur. Une ceinture de même étoffe liait au corps l'éphod par l'extrémité inférieure. Revêtir l'éphod est synonyme de remplir la charge de souverain-sacrificateur. Le pectoral était tissu comme l'éphod ; il couvrait la poitrine ; de là son nom ; il était double, carré, d'une paume ou empan de longueur sur autant de largeur ; chaînettes, cordons, anneaux d'or n'y manquaient pas ; il portait quatre rangs de pierres précieuses différentes, trois par rang, sur chacune desquelles était gravé le nom d'une tribu. Sur la poitrine ou le cœur du premier ministre de la religion reposait le soin de juger le peuple ; de là vient que la pièce qui couvrait la poitrine est appelée le pectoral du droit ou du jugement ; car c'était ou au dedans ou au dessus du pectoral qu'étaient placés l'Urim et le Thummim, qui signifiaient lumière et justice ou intégrité. On ignore aujourd'hui ce qu'étaient ces deux objets, qui jouent cependant un si grand rôle en Israël : on sait toutefois que par le moyen de l'Urim et du Thummim le souverain-sacrificateur consultait l'Eternel dans des affaires d'une haute importance. Outre son bonnet ordinaire, qui différait quelque peu de celui des simples prêtres, le souverain-sacrificateur portait dans les grandes solennités un diadème en forme de turban, d'un tissu couleur d'azur. Au devant était attachée par des cordons aussi d'azur une mince lame d'or avec cette inscription : Sainteté (ou consécration)

à l'Éternel; — importante leçon qui rappelait au peuple la dignité du souverain-sacrificateur et la sainteté à laquelle tous les Israélites devaient tendre.

Dans le grand jour des expiations, le souverain-sacrificateur, pour entrer dans le lieu très-saint, devait porter un vêtement particulier et fort simple, tunique, caleçon, ceinture, diadème, le tout de lin, symbole de la profonde humilité d'un pécheur qui paraît au nom d'un peuple de pécheurs devant le Dieu qui est sainteté.

Au souverain-sacrificateur seul appartenait le droit d'offrir les divers sacrifices pour ses propres péchés et pour ceux du peuple; lui seul osait faire la propitiation pour les péchés à la grande fête des expiations; lui seul pouvait entrer dans le lieu très-saint; lui seul, dans des occasions d'une haute importance, consultait l'Éternel par l'Urim et le Thummim. Il exerçait la surveillance sur le culte et sur les sacrificateurs, avait le droit d'officier comme eux, quoiqu'il ne le fit que dans les grandes solennités et aux jours de sabbat. A lui était réservée la décision suprême dans des cas judiciaires difficiles: de là vint que plus tard il fut le président du Sanhédrin. Plus encore que tous les autres sacrificateurs, il était appelé à mener une vie irréprochable et à ne manquer à aucune des prescriptions de pureté légale qui leur étaient imposées. Il ne devait épouser qu'une vierge de son peuple, n'approcher d'aucun corps mort, fût-ce même de celui de son père et de sa mère, ne point se découvrir la tête, ni déchirer ses vêtements, ni interrompre ses fonctions saintes, ni sortir du sanctuaire, dans les jours de deuil. Il conservait sa charge durant sa vie, à moins qu'il ne fût incapable ou indigne de la remplir, comme cela arriva du temps de Salomon à Abiathar; elle était héréditaire.

L'installation des sacrificateurs et de leur chef se faisait avec une pompe sainte, comme on voit que cela eut lieu lorsque Moïse consacra à leurs ministères Aaron et ses quatre fils. On peut en lire les rites minutieux, dans lesquels je n'entrerai pas, dans Exode XXIX, 1-34; XL, 12-15; Lévitique VIII, 1-36. Ils furent lavés avec soin, revêtus de leurs habits sacerdotaux, oints d'huile d'olive, à laquelle on avait ajouté quatre essences odoriférantes qui ne devaient être employées

à aucun autre usage, sous peine de mort. Elle fut répandue sur la tête d'Aaron. David, au psaume CXXXIII, le rappelle : le front seul des fils du souverain-sacrificateur en fut oint. Holocaustes, sacrifice pour le péché, sacrifice d'actions de grâces, pieds, mains, oreilles des récipiendaires, autels arrosés du sang des victimes, manducation de gâteaux azymes à l'huile, de pains sans levain et des viandes des animaux immolés, etc., rien n'est omis de tout ce qui se passa dans cette solennité extraordinaire qui dura sept jours. Au huitième ils entrèrent en fonctions, offrirent un holocauste et un sacrifice pour leurs propres péchés, puis pour les péchés d'Israël. Moïse et Aaron bénirent le peuple. La gloire de l'Eternel apparut à toute l'assemblée; une flamme de feu, un éclair sortit de devant de l'Eternel du milieu de la nuée qui couvrait le tabernacle d'assignation. Les pièces des victimes qui étaient sur l'autel furent consumées; tout le peuple, qui vit en cela un signe de l'acceptation des offrandes par l'Eternel, poussa des cris de joie et se prosterna le visage contre terre (Lévitique IX).

Les sacrificateurs n'avaient aucune portion de terre dans le pays de Canaan, comme nous l'avons vu; c'est moi, dit l'Eternel à Aaron, qui suis ta portion et ton héritage. Ils étaient entretenus par les dîmes, les prémices, etc., que l'Eternel, souverain propriétaire de toutes choses, avait imposé aux autres tribus l'obligation de payer à ses serviteurs, appelés qu'ils étaient à soigner le sanctuaire, à expliquer la loi, à instruire le peuple et surtout à être saints comme Dieu est saint. On n'a pas manqué de chercher et de croire avoir trouvé des leçons, des emblèmes dans tout ce qui concerne la consécration des Lévités, des sacrificateurs et du souverain-sacrificateur dans les divers actes de leur installation, dans les ablutions, dans les victimes, dans les couleurs diverses des objets, dans les métaux et les pierres précieuses, dans la forme des autels, etc.; l'imagination n'a pas craint de recourir même aux plus étranges suppositions. A de plus perspicaces que moi le don de faire de telles découvertes. Sans pénétrer dans des détails où il est facile de s'égarer, qu'il suffise de savoir que tout était destiné à donner au culte une certaine pompe nécessaire à un peuple enfant, dont il fallait

frapper les sens, et surtout à rappeler à Aaron et à ses descendants, avec le sentiment du besoin d'expiation pour les péchés, la reconnaissance, la pureté, la sainteté dues à l'Éternel.

Tant que subsista la loi de Moïse, peu de changements furent introduits dans la sacrificature. La charge de souverain-sacrificateur resta dans la famille d'Aaron et passa une fois ou deux, par suite de diverses circonstances, de la branche aînée d'Eléazar à celle d'Ithamar, mais elle revint à la première jusqu'au temps d'Hérode, qui prenait ces hauts fonctionnaires d'Israël parmi les simples sacrificateurs et qui, selon son bon plaisir, les nommait à cette charge ou les destituait.

Pendant un temps, lorsque le tabernacle fut séparé de l'arche de l'alliance et que celle-ci eut été transportée sur la montagne de Sion, comme il y avait deux sanctuaires, il y avait deux souverains-sacrificateurs (2 Samuel VIII, 17; XV, 24. 35; XVII, 15; 1 Chr. XV, 11).

Tous les sacrificateurs descendaient des deux fils d'Aaron, Eléazar et Ithamar, et ils devaient remplir, vraisemblablement à tour de rôle, les fonctions sacerdotales. Mais leur postérité s'étant fort multipliée, David partagea les sacrificateurs en vingt-quatre classes, seize de la branche aînée et huit de la cadette, avec un président à la tête de chaque classe; chacune d'elles, d'après le rang qu'avait fixé le sort, vaquait aux devoirs de la sacrificature pendant une semaine.

Lors de la séparation de l'Etat d'Israël en deux royaumes, sous Jéroboam, les Lévités et les sacrificateurs, habitant le pays des dix tribus révoltées, se rendirent dans celui qui était demeuré fidèle à la famille de David et ils y remplirent aussi des fonctions saintes et instruisirent le peuple dans la loi (2 Chr. XVII, 7-9). Josaphat établit même à Jérusalem un tribunal supérieur, composé de chefs de famille, de sacrificateurs et de Lévités (2 Chr. XIX, 8). Tant que les rois et le peuple restèrent fidèles à la loi de Moïse, le sacerdoce jouit d'une grande considération et exerça une influence heureuse dans l'Etat. Mais les prêtres dégénérèrent, tombèrent dans l'idolâtrie, dans toutes sortes de désordres, que flétrirent courageusement les prophètes. Après la construction du temple,

les sacrificateurs en charge demeuraient dans les chambres voisines de la maison de Dieu; au retour de l'exil, des familles sacerdotales s'établirent dans la ville de Jérusalem.

Les fonctions des Lévites se multiplièrent avec le temps. Dès que David eut transporté sur la montagne de Sion l'arche de l'alliance dans le lieu qu'il lui avait destiné, ils furent chargés de veiller sur elle et sur le tabernacle, resté à Gabaon, de faire partie des chœurs de chantres et de musiciens qui célébraient les louanges de Dieu sous la direction d'Asaph, d'Héman, de Jéduthun et du souverain-sacrificateur Tsadok (1 Chr. 16). Les Lévites qui étaient appelés surtout à seconder les sacrificateurs dans les fonctions relatives au service de la maison de l'Eternel, furent divisés en classes par le sort; les uns furent chantres et musiciens, les autres scribes et juges, d'autres veillaient à la propreté du sanctuaire, des vases sacrés, et préparaient ce qui était nécessaire pour les oblations; d'autres étaient gardiens des trésors du temple, portiers, etc. Cette organisation et ces classes subsistèrent jusqu'au temps du roi Agrippa II, où les Lévites, chantres et musiciens, obtinrent de porter les mêmes vêtements que les sacrificateurs, ce qu'ils envisageaient comme un honneur insigne; chanter d'un cœur pieux les louanges de l'Eternel était sans doute pour eux une affaire de moindre importance.

Quant aux services les plus pénibles et les plus humbles, comme de porter l'eau et de couper le bois pour le sanctuaire, il y avait des serviteurs particuliers, une espèce de serfs, comme le furent du temps de Josué les Gabaonites, en punition de leurs tromperies, etc. Ces domestiques permanents sont nommés Nethiniens, c'est-à-dire donnés à Dieu, et demeuraient les uns à Jérusalem, les autres dans les villes des Lévites; ils sont mis sur la même ligne que les serviteurs de Salomon. Ils étaient moins à plaindre encore que les esclaves, dont le sort, comme on le sait, avait été rendu fort doux par la loi de Moïse.

Existe-t-il encore des Lévites et des descendants d'Aaron? Question qui n'est point complètement résolue. Des Juifs soutiennent, mais sans preuve, qu'il y a encore de nos jours des membres de cette tribu. Ces Lévites jouissent de quelques

privilèges dans les synagogues; quelques-uns prétendent être même de la race sacerdotale, voire de celle du premier souverain-sacrificateur. Quiconque en descend a le droit de retirer cinq sicles de chaque enfant mâle premier-né d'une famille juive, et il n'a d'autre devoir à remplir que de prononcer une bénédiction sur le peuple aux cinq grandes fêtes qu'Israël célèbre encore chaque année.

Les prières, les offrandes, le culte, les sacrifices furent d'abord des actes individuels, expression des sentiments et des besoins de l'âme et du cœur humain, avant que d'être présentés à Dieu et célébrés au nom d'une famille, d'une tribu, d'un peuple, par les personnes les plus pieuses, les plus dignes de remplir des fonctions aussi saintes.

Nous venons de voir l'organisation de la sacrificature en Israël. Mais qu'offrait-on à l'auteur de toutes grâces en signe de la reconnaissance dont on était pénétré? Que de coutumes chez les divers peuples de la terre! Pour prévenir l'invasion de l'idolâtrie parmi les descendants d'Abraham, Moïse fut chargé de la part de Jéhovah de régler aussi tout ce qui était relatif aux oblations et aux sacrifices. Lui donner, lui immoler ce qu'on a de plus cher, on doit y être préparé, comme le fut Abraham, quand Dieu lui eut demandé son fils en holocauste. L'Eternel fut satisfait du sacrifice accompli de cœur et d'intention, il n'exigea point qu'il le fût en réalité; tous les sacrifices humains, dont l'histoire de l'antiquité profane fournit tant d'exemples et auxquels poussaient la superstition et de fausses idées sur la divinité et sur l'expiation du péché, étaient sévèrement interdits par la loi divine.

Avant Moïse, les offrandes et les sacrifices dépendaient de la volonté des individus et des familles. Ce législateur dut tout régler pour l'instruction du peuple et pour l'empêcher d'imiter des coutumes superstitieuses et funestes. Les offrandes étaient prises en partie du règne animal, en partie du règne végétal. Comme elles étaient des actes par lesquels on rendait hommage ou l'on se consacrait à Dieu, ou bien qu'elles étaient des symboles d'expiation pour les péchés commis, elles devaient être aussi pures, aussi parfaites que possible. Ne faut-il pas donner à Dieu, digne d'être aimé par dessus tout, ce qu'on possède de plus excellent, de meilleur?

Les animaux devaient être purs, sans défaut quelconque, pris d'entre le gros ou le menu bétail, ni trop jeunes, ni trop vieux, d'un âge fixé par la loi, qui donnait diverses autres prescriptions. Des tourterelles ou des pigeonneaux étaient les dons du pauvre, ou offerts dans certains cas. Les oblations du règne végétal étaient des épis de blé rôtis au feu, de la fleur de farine, des pains ou des gâteaux sans levain ; à ces oblations on devait ajouter de l'huile, de l'encens, et surtout du sel, qui était un symbole de l'alliance d'Israël avec Dieu, alliance qui préservait du mal, comme le sel garantit les aliments de la corruption. Le miel, sujet à s'aigrir, était interdit comme le lait. L'encens, souvent employé, transformait en senteur agréable les vapeurs des oblations et des sacrifices. Le vin servait à de certaines libations. Les oblations du règne végétal étaient offertes ou seules ou avec des sacrifices. Elles différaient selon qu'elles étaient présentées en un sabbat ou dans des jours de fête ou dans certains cas spéciaux. Quelquefois ces oblations devaient être consumées par le feu ; quelquefois une portion en était destinée aux sacrificateurs, d'autres fois il en revenait aux personnes qui les avaient offertes et elles étaient mangées dans les festins qui suivaient ordinairement certains sacrifices. La loi et l'usage réglaient tout cela.

Celui qui offrait un sacrifice immolait d'ordinaire lui-même la victime ; le sacrificateur observait des cérémonies qui variaient selon la nature, selon le but de l'offrande et qui sont indiquées dans la loi. Dans divers cas, une portion de la victime revenait à qui l'avait présentée et une autre portion au sacrificateur. La loi réglait aussi les observations à suivre lorsque les oblations étaient prises du règne végétal, et la répartition à faire entre ceux qui les présentaient et les sacrificateurs.

Tous les rites prescrits dans les sacrifices et les offrandes quelconques avaient une signification et devaient réveiller dans ceux qui les présentaient certaines idées et certains sentiments, dont le principal était la grâce que Dieu accordait à des pécheurs de s'adresser à lui et de se réconcilier avec lui. Amener auprès de l'autel la victime était la première faveur accordée à l'homme de s'approcher de Dieu ; la

conduire ailleurs qu'à l'endroit ordonné, c'était nier que Dieu résidât en Israël. Imposer les mains sur la victime, c'était la charger de porter la peine du péché de celui qui l'offrait ; l'immoler, c'était accomplir le sacrifice ; n'en point manger le sang, c'était apprendre que le sang était le signe principal de l'expiation ; ou bien on en arrosait soit l'autel, soit les cornes de l'autel, ou bien on le laissait couler à l'entour ; c'était une des tâches importantes du sacrificateur. Brûler la victime, en tout ou en partie, était un symbole de purification ; on pourrait encore trouver d'autres significations aux sacrifices.

La loi mosaïque parle de bien des espèces d'offrandes ; on peut les distinguer en sanglantes ou non sanglantes, en légales ou volontaires, en publiques ou particulières, mais on peut les réduire toutes en deux classes, en offrandes ou sacrifices d'expiation, pour se réconcilier avec Dieu, et en offrandes ou sacrifices d'actions de grâces, pour lui témoigner la reconnaissance qui lui est due. Nous suivrons cette classification sans entrer dans de trop minutieux détails et dans les explications qu'ils exigeraient. Ici comme toujours, je m'appliquerai à ne parler que de ce qui sera nécessaire à faciliter l'intelligence des Ecritures.

Les offrandes ou sacrifices d'expiation étaient de deux sortes, les unes pour le péché, les autres pour le délit. La nature des premières consistait à reconnaître l'atteinte portée à la majesté divine par la transgression de la loi, la nature des secondes à réparer autant que possible le dommage causé par le transgresseur. Ainsi le larron péche contre Dieu qui a défendu de s'emparer du bien d'autrui, et cause du tort au prochain, auquel il enlève sa propriété. Le sacrifice pour le péché faisait retomber en quelque sorte sur la victime, d'une manière symbolique, la peine que méritait le coupable : le sacrifice pour le délit était un dédommagement de la perte qu'on avait occasionnée. On peut lire dans le Lévitique les règlements relatifs à ces sacrifices, la différence établie entre ces deux espèces d'expiation, la manière de les accomplir, les animaux qui devaient être immolés, les offrandes à présenter, la valeur des victimes ou des oblations ; ce qui dépendait du rang ou de la fortune du coupable, etc. Ainsi le

sacrificateur devait offrir un jeune taureau, le prince de la tribu un bouc, le simple Israélite une brebis ou chèvre, le pauvre deux tourterelles ou pigeonneaux, ou même une simple poignée de farine. Dans les solennités, surtout dans le grand jour des expiations des péchés du peuple, un bouc dans la force de l'âge devait être égorgé. L'autel, les cornes de l'autel, devaient être arrosés du sang de la victime, même jusqu'à sept fois, dans quelques circonstances, comme au grand jour des expiations, ou pour effacer un péché commis par tout le peuple. Dans les sacrifices d'expiation, aucun festin ne devait avoir lieu. Il était des portions de chair qui ne devaient point être consumées par le feu ; elles revenaient aux sacrificateurs ; mais les vases dans lesquels elles avaient été cuites devaient être brisés, s'ils étaient de terre, et, s'ils étaient de cuivre, lavés très-proprement et jusqu'à sept fois. Le prêtre avait-il offert lui-même un sacrifice pour son péché, la chair de la victime devait être brûlée hors du camp, hormis la graisse qui avait alimenté la flamme de l'autel. L'immolation de la victime apprenait que la peine du péché était la mort. C'était la leçon essentielle à retirer des sacrifices d'expiation. Les autres cérémonies symboliques qui l'accompagnaient avaient aussi une signification comprise autrefois sans doute mieux que de nos jours.

Un sacrifice d'expiation bien propre à faire comprendre la grandeur du péché, était l'holocauste, où la victime tout entière, sauf la peau qui revenait au sacrificateur, était consumée par le feu sur l'autel, nommé pour cela autel des holocaustes. Plus que toute autre la victime devait être sans défaut et sans tache, un jeune taureau, un bélier, un bouc, ou pour les pauvres de jeunes pigeons. Celui qui l'offrait l'amenait auprès du tabernacle, posait sa main sur la victime, transportait sur elle la punition qu'il avait méritée lui-même, l'immolait ; le prêtre en répandait le sang autour de l'autel ; les pièces de l'animal entier, convenablement lavées, étaient placées dessus et consumées par le feu. Ce sacrifice était le symbole à la fois de l'expiation des péchés et d'un dévouement, d'un abandon complet à l'Eternel, comme aussi d'une purification, dont le feu était le signe. Le sentiment du péché et la connaissance de tels et tels péchés commis de-

vaient accompagner tous les sacrifices expiatoires et surtout l'holocauste. Nulle part cela n'est exprimé avec autant de force que dans le psaume LI, où David pleure avec tant de sincérité et de componction son forfait, où il reconnaît que les sacrifices et les holocaustes ne sont point agréables à l'Éternel sans un cœur contrit et brisé, qu'alors seulement il les agrée et qu'on peut lui offrir sur l'autel des victimes entières et de jeunes taureaux. Dans les fêtes solennelles, les holocaustes étaient les plus nombreux des sacrifices. Le feu était perpétuellement entretenu sur l'autel où on les présentait; chaque matin et chaque soir un holocauste devait être offert à Dieu au nom du peuple. Qu'enseignait tout cela, sinon ces deux grandes vérités, que le péché a besoin d'expiation, et qu'Israël devait être constamment et complètement dévoué à son bienfaiteur suprême? Ces deux grandes vérités ne doivent-elles pas pénétrer nos esprits et nos cœurs aussi bien que l'ancien peuple? La grande, la sainte victime offerte pour les péchés du genre humain, ne doit-elle pas exciter en nous la plus vive gratitude manifestée par le plus entier dévouement à celui qui a porté nos iniquités en son corps innocent sur le bois et par les meurtrissures duquel nous avons été guéris?

Car, s'il est un sentiment inné dans l'âme humaine, c'est celui du devoir; le remords est la conséquence de la transgression du devoir. S'il est aussi un instinct qui se retrouve chez presque toutes les nations et presque dans toutes les religions, c'est la nécessité de l'expiation des fautes commises, pour se réconcilier avec la justice divine. De là les victimes sur lesquelles le pécheur transporte la peine du péché. De là les sacrifices et les holocaustes quelquefois atroces; le sang humain répandu sur les autels. L'animal qui n'a ni la connaissance de Dieu, ni la conscience du péché, pourrait-il tenir la place de l'homme et effacer l'iniquité? L'homme qui a besoin d'une victime pour ses propres fautes, pourrait-il être offert en sacrifice pour autrui? L'impur pourrait-il purifier ce qui est souillé? Le fils de Dieu fait homme pour vivre au milieu des hommes a pu seul être victime réconciliatrice du pécheur avec la justice de Dieu, au prix de souffrances et d'une mort cruelles. La charité de Jésus-Christ a accompli

l'œuvre de la justification. Un amour immense, infini, a fléchi la rigueur du droit. Nous sommes sauvés, il n'y a plus de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, qui marchent non point selon la chair, mais selon l'esprit.

Les sacrifices d'actions de grâces ou de louanges, nommés aussi sacrifices de prospérité, n'étaient prescrits nulle part et dès lors nullement obligatoires. Le choix des animaux, pourvu qu'ils fussent purs, du gros ou du menu bétail, dépendait davantage de celui qui les présentait; il n'était pas nécessaire qu'ils fussent à tous égards sans défaut. Des pigeons seuls ne pouvaient être offerts pour de tels sacrifices. On y observait à peu près les mêmes rites que dans les holocaustes. On enlevait de la victime toutes les parties grasses, on les brûlait sur l'autel; la cuisse droite revenait au sacrificateur qui fonctionnait en cette circonstance, la poitrine était tournée de côté et d'autre, comme disent quelques interprètes, ou plutôt en avant et en arrière, c'est-à-dire que, placée dans les mains de celui qui l'offrait et dans celles du sacrificateur, qui les plaçait au dessous, elle était offerte d'une manière symbolique à l'Eternel, qui était censé la rendre pour être aussi la portion des prêtres; ils pouvaient la cuire et la manger dans un lieu saint, quoique non dans le sanctuaire. Le reste de la chair de la victime était mangé dans un repas, auquel pouvaient participer tous les membres de la famille de celui qui avait offert le sacrifice, ses serviteurs, ses servantes, des lévites, des pauvres, pourvu qu'on n'eût contracté aucune souillure légale, mais le tout devait être mangé le même jour; ce qui ne l'était pas, était consumé par le feu. Une invitation, même de pauvres, devait paraître préférable à la combustion. Lors de la dédicace du temple, Salomon offrit en sacrifice d'actions de grâce des milliers de taureaux et de brebis, dont il régala la multitude qui avait pris part à la solennité. Chez d'autres peuples, dans de grandes occasions, on faisait aussi de tels sacrifices. Lorsque Caligula monta sur le trône, on immola à Rome, en trois jours, 160 mille victimes. A Jérusalem, une fête dura quatorze jours et tout le peuple s'en retourna chacun dans sa maison, comblé de joie pour toutes les grâces que Dieu avait accordées à Israël et à David, en lui donnant un fils tel que Salomon.

Dans la suite, quand des Juifs opulents offraient de tels sacrifices d'actions de grâce, plusieurs le publiaient au son de la trompette et y invitaient les pauvres. Touchante coutume patriotique, que la gloire du monde et le désir d'être loué des hommes firent dégénérer en actes hypocrites, que dut naturellement condamner Jésus-Christ. Les sacrifices d'actions de grâce ne pouvaient être offerts que près du tabernacle, sur l'autel qui s'y trouvait, et dans la suite que près du temple. Il était défendu d'en présenter sur les hauts lieux, sous les bocages et des arbres verts, coutume païenne qui favorisait l'idolâtrie, en ce qu'on érigeait dans ces bois sacrés des statues aux faux dieux. Vous savez, jeunes amis, que des prêtres, nommés Aruspices, immolaient parfois des animaux et en inspectaient les entrailles pour prophétiser l'avenir, disaient-ils. Je ne crois pas que ni l'Ancien, ni le Nouveau Testament renferment les moindres traces d'une pareille superstition, que Moïse et les prophètes auraient sévèrement condamnée.

Si c'était à cause d'un vœu que le sacrifice d'actions de grâce était offert, il devenait obligatoire. Ce qui restait du repas pouvait être conservé et mangé le lendemain, mais pas plus tard, car le feu aurait dû alors consumer ce qui était demeuré de reste. Les sacrifices d'actions de grâce étaient offerts ou à la suite d'une bénédiction inattendue ou vraisemblablement à la suite d'une prière exaucée. La joie est naturellement expansive. La loi indiquait à l'Israélite comment il devait la témoigner à Dieu, comment les membres de sa famille, des étrangers, des lévites et des pauvres devaient y participer. Le cœur pénétré d'une pieuse reconnaissance rendait seul les sacrifices de louanges agréables à l'Eternel. Un tel sentiment est exprimé avec force et vérité au Psaume CXVIII. L'auteur de ce cantique, touché des bontés de Dieu, invite tout le peuple à célébrer la bonté de l'Eternel. « Je l'ai invoqué dans ma détresse, dit le psalmiste, il m'a exaucé, il m'a mis au large, il a été mon libérateur, le bras de l'Eternel a fait de grands exploits, je ne mourrai point, je vivrai, je publierai les œuvres de l'Eternel. C'est ici la porte de la maison de Dieu, les justes y entreront; c'est ici la journée de l'Eternel, qu'elle soit une journée d'allégresse. »

Voilà l'essentiel de la dévotion, de la reconnaissance. Seulement, à la fin du cantique, le psalmiste parle de sacrifice qui doit être offert selon la loi; « liez la victime, dit-il, qu'elle soit attachée aux cornes de l'autel. » Il termine en exprimant les mêmes sentiments qui l'avaient porté à composer cet hymne d'actions de grâce : « Louez l'Eternel, car il est bon et sa bonté subsiste éternellement. » Là où le cœur n'est pas, la dévotion extérieure n'est qu'une vaine forme, en abomination à l'Eternel. Que de fois les prophètes s'élèvent contre un tel culte sans piété ! Nulle part il n'est condamné avec plus de sévérité que dans Amos V, 21. « Je hais, je dédaigne vos fêtes, dit l'Eternel, je n'ai point égard à vos solennités; car, lorsque vous me présentez des holocaustes et vos offrandes, je ne les agrée pas, je ne regarde pas vos sacrifices de louange faits avec vos plus grasses victimes. Ecartez loin de moi le bruit de vos chants, je ne veux pas entendre le son de vos harpes. » Pour que l'Eternel puisse prendre plaisir à de tels sacrifices, le prophète ajoute : « que la droiture prenne son cours comme les eaux, et la justice comme un fleuve qui ne cesse pas de couler. » Les mêmes censures et les mêmes conseils se retrouvent au ch. LVIII du prophète Esaïe. Déjà quelques siècles auparavant Samuel le prophète avait dit : « l'Eternel prend-il plaisir aux holocaustes et aux victimes comme à l'obéissance qu'on lui rend ? » La soumission est préférable au sacrifice, l'obéissance aux plus précieuses victimes. Les sacrifices d'actions de grâce étaient des symboles de réconciliation avec Dieu. Ce qui lui était offert sur l'autel était rendu en très-grande partie et servait à un festin d'allégresse. Dieu était l'hôte qui invitait à sa table des convives qu'il regardait comme membres de sa famille. Au reste, l'homme ne peut rien offrir à Dieu, qu'il ne l'ait reçu de Dieu.

Avant qu'aucun sacrifice eût été offert à l'Eternel par le peuple, le peuple lui-même tout entier avait été consacré à Jéhovah par un acte d'une haute importance et d'une grande solennité, comme nous le lisons dans le XXIV^e chapitre de l'Exode. Le peuple, effrayé à l'ouïe des tonnerres au milieu desquels le Tout-Puissant manifestait sa présence, avait désiré entendre l'Eternel par l'intermédiaire de son serviteur. Moïse écrivit dans le livre de l'alliance tout ce que l'Eternel

lui avait dit. Au pied de la montagne est dressé un autel. Douze pierres, d'après le nombre des tribus, l'entourent. Des Israélites à la fleur de l'âge, représentants du peuple dans son adolescence, offrent des holocaustes et immolent de jeunes taureaux en sacrifice de prospérité, signe de la consécration de tout Israël au Très-Haut. Moïse lit le livre de l'alliance au peuple qui, d'une voix unanime, promet d'observer tout ce qu'avait ordonné l'Eternel. Une partie du sang des victimes est répandue sur l'autel et une autre sur le peuple. C'est le sang de l'alliance. On n'en contractait aucune sans effusion du sang, symbole de la mort que mériterait le violeur du serment de l'alliance. Cette solennité accomplie, Moïse, Aaron, deux de ses fils, et soixante et dix anciens du peuple montèrent sur la montagne et virent Dieu, autant que des yeux mortels peuvent le voir, car personne ne saurait voir Dieu dans toute sa gloire et vivre. Personne ne vit jamais Dieu, dit l'Écriture; ils aperçurent un signe de la majesté divine, un symbole de sa présence, comme une plaque de saphir poli et de la couleur d'un ciel serein; manifestation de la présence divine plus sensible que la nuée qui en était le signe ordinaire. On l'a dit : les termes du récit sont figurés et trahissent la difficulté de décrire cette vision resplendissante où aucune figure ne paraissait. Après cette vision, ils mangèrent et burent dans le repas qui suivait ordinairement le sacrifice, preuve de la sérénité dont jouissaient ceux qui avaient vu de si près la gloire de Dieu.

Aussi anciens que les sacrifices sont les vœux, qu'on peut envisager comme une sorte de sacrifice. On les retrouve chez tous les peuples. Dans un grand danger ou dans des entreprises dont l'issue était douteuse, ou dans l'espoir d'obtenir ce qu'on souhaitait ardemment, on s'engageait d'une manière solennelle et par un serment spécial à consacrer à la divinité un objet précieux ou bien à s'abstenir pendant un temps plus ou moins long de quelque jouissance légitime. Ces promesses sont appelées des vœux. Ceux de Jacob fuyant la colère d'Ésaïe, de Jephthé allant combattre les Hammonites, d'Anne, femme d'Elkana, si Dieu lui donne un fils, sont bien connus.

La loi de Moïse ne les ordonne pas, elle laisse à chacun sa liberté de faire des vœux ou non, mais elle condamne comme

un péché, qui attirera le châtement de Dieu sur un coupable, l'inexécution d'un vœu. La loi obvie aux inconvénients de vœux faits avec précipitation ou par des personnes dépendantes. Le vœu devait être formellement exprimé. Des femmes mariées, des enfants, des esclaves ne pouvaient en prononcer sans le consentement des époux, des pères, des maîtres. On pouvait vouer au Seigneur sa propre personne, sa femme, ses enfants, ses esclaves, ses propriétés, son bétail, ses champs, ses maisons, tout, hormis ce qui appartenait déjà au Seigneur, comme les premiers nés, hormis encore le salaire de la prostitution, ou d'un animal immonde. On pouvait racheter à prix d'argent, à un taux fixé par la loi, tout ce qui avait été voué. L'argent produit du rachat était déposé dans le trésor des dons, le trésor du temple, appelé Korban. — Les champs et les maisons étaient rachetés et la valeur en était appréciée d'après le temps qui devait s'écouler encore jusqu'à l'année du jubilé, après quoi ils rentraient en la possession des propriétaires. Les animaux voués au sacrifice devaient être immolés. S'était-on voué soi-même au Seigneur, on pouvait aussi se racheter, ou bien on devait être esclave, soit serviteur dans le sanctuaire, comme le fut Samuel, qui était déjà, au reste, de la tribu de Lévi.

Quelques-uns pensent que Jephté aurait pu racheter sa fille unique et bien-aimée, mais ayant habité une terre étrangère, n'ayant vraisemblablement jamais connu la loi à cet égard, envisageant son vœu comme un serment inviolable et comme la parole d'honneur d'un soldat, il accomplit la promesse qu'il avait faite. A quoi sert la loi, quand on ne la connaît pas ou qu'on ne la médite pas? Tout ce qui est relatif aux vœux se trouve développé avec d'abondants détails Lévitique XXVII; Deut. XXIII, 18-23; Nombre XXX, etc.

Les vœux, plus encore que tout autre sacrifice, devaient être des fruits d'une piété sincère, par où l'homme confessait qu'il était sous la dépendance de Dieu, à qui il était redevable de tout, et qu'il avait besoin du secours et de la bénédiction divine. Si les vœux, à quoi rien n'obligeait, n'étaient pas inspirés par de tels sentiments, ils étaient de véritables actes d'hypocrisie.

Un des vœux les plus étranges, et dont on ignore l'ori-

gine, que Moïse n'ordonne pas, qu'il croit devoir maintenir comme un ancien usage, mais qu'il accompagne, semble-t-il, de formalités difficiles à remplir, afin d'en détourner, est le Nazaréat, mot qui signifie dévouement. Pendant toute la durée du vœu, car il pouvait ne pas être fait pour la vie, le Nazaréen ne devait se raser ni les cheveux ni la barbe, s'abstenir de tout fruit de la vigne, de toute boisson forte quelconque, ne s'approcher d'aucun cadavre, pas même de celui de ses plus proches parents. Une souillure, même involontaire, comme cela arriverait dans le cas où un homme mourrait subitement auprès de lui, l'obligeait à renouveler son vœu, à se purifier, à offrir un holocauste et un sacrifice pour le péché. Après l'expiration du vœu, des oblations et des sacrifices de diverses sortes étaient obligatoires; voir tous les détails qui s'y rapportent, Nomb. VI.

Quoique la loi ne prescrivit rien à cet égard, nous lisons dans l'Écriture sainte que des hommes furent, déjà même avant leur naissance, consacrés à Dieu par le Nazaréat, ainsi Samson, Samuel, Jean-Baptiste; ils l'étaient pour toute leur vie. Samson, endormi dans les bras de la volupté, s'aperçoit à son réveil que sa chevelure est coupée, que le vœu du Nazaréat est violé; son courage, ses forces l'abandonnent, il ne peut briser les chaînes d'airain dont on le charge, et il tombe entre les mains des Philistins qui lui crèvent les yeux et lui font tourner, comme à un esclave, la meule dans la prison. Dans le livre des Actes, nous voyons que saint Paul deux fois se lie par un vœu temporaire de cette nature, d'abord à Cenchrée, port de Corinthe, lorsqu'il revenait d'un de ses voyages missionnaires de la Grèce à Jérusalem, et ensuite lors de son dernier séjour à Jérusalem. Dans ce dernier récit on voit que l'Israélite aisé couvrait tout ou partie des dépenses de l'homme pauvre qui avait fait un tel vœu.

Des femmes n'étaient point employées au service du sanctuaire. On voit bien (Exode XXXVIII, 8) que dans le désert elles offrirent en foule leurs miroirs d'airain pour la cuve de ce métal qui devait être fondu, et qu'elles consacrèrent ainsi à un saint usage ce qui avait servi à flatter leur vanité; on voit bien aussi que des femmes se rendaient auprès du tabernacle ou dans le temple par dévotion, comme dans le temps

du sacrificateur Héli, comme Anne, la femme d'Elkana, et comme, à la naissance du Messie, la fille de Phanuel, Anne, qui était assidûment dans le temple, servant Dieu jour et nuit, jeûnant et priant, qui loua le Seigneur et parla de Jésus à tous ceux qui attendaient la délivrance d'Israël. Mais nulle part on n'y voit des femmes remplir quelques fonctions sacerdotales comme, par exemple, chez les païens, les prêtresses de Vesta.

Au rang des vœux on peut placer les jeûnes, actes d'abstinence de certains aliments pendant un temps déterminé. On trouve ce genre d'abstinence chez tous les peuples. Le jeûne tire son origine de la douleur qu'on ressent dans des malheurs, soit particuliers, soit publics, ou dans le sentiment de fautes graves commises, ou à la veille de grandes tribulations, dont on est menacé, ou bien aussi de ce qu'on éprouve quand on forme des entreprises importantes. Dans ces divers cas ou dans d'autres analogues, on n'a ni le désir ni la force de manger ou de boire. De là vient que chez bien des peuples anciens et modernes, chez les païens comme chez les Israélites, à l'occasion de calamités nationales qui les frappaient ou dont ils étaient menacés, on ordonnait des jours de repentance et de prières accompagnés de jeûne. Rien en cela que de très-naturel ; l'abstinence est conforme à la tristesse universellement ressentie et semble même disposer à s'humilier plus profondément devant le Très-Haut, à s'amender, à fléchir sa juste colère. On se sent porté aussi à jeûner, quand on se prépare à exécuter de grands et de pieux desseins (Actes des apôtres XIII, 3; XIV, 23; 1 Corinth. VII, 5); nos saints livres abondent en exemples à l'appui de ces diverses espèces de jeûne. Hormis le jeûne solennel et public au grand jour des expiations, la loi de Moïse n'en prescrit aucun. Ils étaient abandonnés à la volonté des individus ou des chefs du peuple. Après le retour de la captivité, les Juifs prirent l'habitude de célébrer chaque année par des jours de jeûne le souvenir de certaines grandes catastrophes dont ils avaient été frappés, ou de diverses délivrances extraordinaires par lesquelles Dieu avait signalé sa miséricorde envers son peuple. Ces fêtes commémoratives portaient d'un côté à la reconnaissance et de l'autre à éviter les fautes, les péchés.

les crimes qui attireraient des châtimens de la justice divine. Comme les jeûnes ont quelque chose de solennel et sont de nature à réveiller des sentimens de repentance et de componction, quelques personnes s'imaginaient qu'il fallait des jours d'abstinence et en célébraient de particuliers, jeûnaient chaque semaine, même deux fois, le second et le cinquième jour. Des sectes juives, comme les Esséniens et les Thérapeutes, envisageaient le jeûne comme la partie essentielle du culte. Mais les Juifs ne jeûnaient pas aux jours du sabbat de la nouvelle lune, dans les fêtes commémoratives de joyeux événemens, ni dans les jours qui précédaient le sabbat ou les fêtes.

Le jeûne durait-il un jour, on s'abstenait de toute nourriture d'un soir au soir du lendemain. Durait-il plus longtemps, on se privait de sa nourriture ordinaire. En signe d'humilité et de repentance dans les jeûnes, on déchirait ses vêtements, on se couvrait d'un sac de crin, espèce de cilice, on répandait de la cendre sur sa tête, en signe de notre néant devant Dieu ; de là l'expression biblique : se repentir en prenant le sac et la cendre.

Les Pharisiens attachaient à de tels jeûnes particuliers un mérite spécial, comme l'homme est enclin à en attacher à tout ce qui appelle à quelque abstinence ; ils croyaient en être plus dignes du ciel. Non satisfaits des avantages spirituels que ces jeûnes pouvaient leur procurer, plusieurs voulaient à cause de cela être loués par les hommes et cités comme des modèles de sainteté. Jésus blâme cette ostentation, défend non d'être triste, mais de prendre un air triste, un air de gens exténués par l'abstinence, d'affecter l'abattement pour qu'on remarque que l'on jeûne. De tels hommes auraient déjà reçu ici-bas leur récompense. Quand tu jeûnes, dit Jésus, oins (parfumes) ta tête et lave ton visage comme d'ordinaire, n'affecte rien de singulier. Quand tu seras affligé de tes péchés ou de maux quelconques et que tu voudras t'abstenir d'aliments, jeûne, mais pour plaire au Seigneur, et ton Père céleste, qui connaît ce qui se passe dans notre cœur comme dans l'intérieur de nos maisons, t'en bénira ici-bas, t'en récompensera un jour dans la vie future publiquement. Un jeûne nécessaire et de chaque jour consiste dans

l'abstinence de tout aliment, de toute boisson qui entretiendrait, favoriserait même le plus légèrement en nous une passion coupable.

Que penser de nos jours des jeûnes annuels et de l'abstinence qui y est recommandée ? Autrefois, dans nos églises, à l'occasion de grands malheurs, de fléaux dont on était frappé ou dont on était menacé, soit dans l'Etat, soit dans l'Eglise, on ordonnait des jours de jeûne extraordinaires, on en célébra plusieurs encore dans le siècle passé ; j'en ai même un vague souvenir. Les sermons prêchés et publiés dans de telles circonstances attestent le prix qu'on attachait à de pareilles solennités. De notre temps, un jour de jeûne, de repentance nationale, qui rappelle avec plus de force qu'à l'ordinaire les vices dominants au milieu d'un peuple, qui l'excite à s'humilier, à se convertir, à s'amender, est sans nul doute une institution salutaire et qui porte de bons fruits. L'abstinence d'aliment jusqu'au soir, souvenir d'un usage antique et respectable, est chose de peu, si elle n'est accompagnée de la tristesse selon Dieu ; que serait-ce même que cette tristesse, si elle ne produisait pas la repentance à salut, dont parle un apôtre ? On mérite alors le reproche, adressé à l'ancien peuple par Esaïe de la part de l'Eternel : Est-ce là le jeûne que j'ai choisi, que tu courbes ta tête comme le jonc et que tu t'affliges un seul jour ?

Un des vœux les plus terribles qui pût être prononcé par les Israélites, c'était celui du Chérem, par lequel ils s'engageaient à mettre à mort tout ce qui avait été voué à l'Eternel, tant les hommes que les bêtes. Ce n'étaient point les particuliers qui prononçaient de tels anathèmes, mais les chefs du peuple contre des villes ou des peuplades ou des nations idolâtres ou coupables de quelques grands crimes ; les villes même devaient être détruites par le feu et ne plus être rebâties. Cet anathème était une conséquence de celui que Dieu avait lui-même prononcé contre les Cananéens et les Amalékites à cause de leur idolâtrie et de leurs abominations. Il fut exécuté dans toute sa rigueur contre la ville de Jéricho, à l'exception de l'or, de l'argent, de l'airain, du fer, qui devaient être déposés dans le trésor du sanctuaire pour servir à des objets d'utilité publique. Les Israélites laissaient

d'ordinaire debout des villes ainsi dévouées et même, quoi que dans de rares occasions, partageaient entre eux le butin. Les habitants de Jabès de Galaad, qui ne s'étaient pas joints aux autres tribus pour marcher contre les Benjamites, gravement coupables d'avoir protégé le crime, furent livrés presque tous à la destruction par le vœu du Chérem. La peine de mort était prononcée contre quiconque dérobaît quelque objet ainsi dévoué. Hacan et sa famille furent lapidés à Jéricho pour s'être emparés de l'interdit. Disons-le en passant, Jephthé n'avait pas fait le vœu du Chérem; il aurait donc pu racheter sa fille.

Il ne faut point confondre cet anathème avec l'excommunication, soit l'expulsion de la synagogue, prononcée bien des siècles plus tard contre tout Juif coupable d'hérésie, de blasphème ou d'autres fautes plus ou moins graves; on comptait jusqu'à vingt-quatre causes d'excommunication. Un excommunié était mal vu et exclu de la société de ses coréligionnaires. Cette excommunication paraît remonter au temps d'Esdras, où tous ceux qui étaient revenus de la captivité devaient se rendre à Jérusalem pour une grande solennité, sous peine de confiscation de leurs biens et d'exclusion de l'assemblée des Juifs (Esdras X, 8). Dans le Nouveau Testament nous lisons divers passages où cette excommunication est mentionnée. Jésus annonce à ses disciples qu'on les chasserait des Synagogues (Luc VI, 22; Jean XVI, 2). Le père et la mère de l'aveugle-né, même des magistrats, craignent de reconnaître Jésus pour le Christ, afin de n'être pas expulsés de la synagogue (Jean IX, 22; XII, 42-43). En cas de repentance on pouvait y être réadmis. L'exclusion ordinaire durait 30 jours. L'excommunication la plus redoutable était accompagnée des plus effrayantes malédictions, fulminées avec une imposante solennité.

A l'Eternel devaient être consacrés les prémices, c'est-à-dire les premiers fruits de la terre, les premiers-nés du bétail et tout enfant mâle premier-né. Celui-ci devait être racheté au bout d'un mois à un prix estimé par le sacrificateur et qui ne devait pas dépasser cinq sicles d'argent, poids du sanctuaire. Le premier-né d'une pièce de bétail impure, comme l'ânesse, devait être racheté à prix d'argent, d'après

l'estimation du sacrifice ou remplacé par un animal pur, sinon il devait être tué. Le premier-né d'un animal pur, comme de la vache, de la chèvre, devait être immolé sur l'autel au bout de huit jours; une part en était réservée au sacrifice et le reste devait être mangé dans un festin d'actions de grâce par les personnes qui avaient offert la victime. L'animal avait-il quelque défaut, il n'était pas immolé sur l'autel, il était mangé dans la maison même du propriétaire.

Les prémices de tous les fruits qui servaient à la nourriture de l'homme, soit en nature, comme le blé, soit déjà préparés à servir d'aliment, comme la farine, l'huile, le vin, même la toison des brebis, devaient être apportées au sacrifice, qui les plaçait sur l'autel où ces prémices étaient consommées, pendant que ceux qui les avaient offertes présentaient à l'Éternel une prière d'actions de grâce. On en lit la formule touchante, Deut. XXVI, 2-11. En voici quelques paroles : « Je reconnais publiquement devant l'Éternel que je suis entré dans ce pays qu'il avait promis à nos pères de nous donner. Mon père était un Araméen nomade qui, pressé par la disette, alla en Egypte avec un petit nombre de gens. Sa postérité devint une grande nation... Les Egyptiens nous ayant assujettis à une dure servitude, nous criâmes au Dieu de nos pères.... L'Éternel nous fit sortir d'Egypte à main forte et à bras étendu.... Il nous a amenés dans ce pays où coulent abondamment le lait et le miel. C'est pourquoi j'apporte maintenant les prémices des fruits de la terre que tu m'as donnés, ô Éternel ! » La loi ne fixe pas le quantum des prémices; cela était remis à la volonté individuelle. On ne cueillait aucun fruit d'un arbre avant la quatrième année; les fruits de cette année étaient consacrés à l'Éternel. Ceux des années suivantes appartenaient à l'homme qui avait planté l'arbre.

Outre cela, Israël devait annuellement, à l'ouverture de la moisson, présenter à l'Éternel, à Pâque, une gerbe de blé comme prémice, et à la fin de la moisson, à Pentecôte, des pains faits des prémices-grains, en signe d'actions de grâce. De toutes ces prémices des fruits de la terre, placées d'abord sur l'autel, aucune n'y était brûlée, mais elles étaient la portion des sacrificeurs et des Lévites, qui n'osaient s'en nourrir que quand aucune impureté légale ne les souillait.

La dîme des troupeaux et des fruits de la terre était due à l'Éternel, mais on pouvait s'en acquitter en argent en y ajoutant un cinquième de la valeur. Ces dîmes étaient données par l'Éternel aux Lévites pour leur entretien, car ils avaient été déshérités dans le partage du pays de Canaan, mais ils devaient, à leur tour, en donner un dixième aux sacrificateurs.

De plus, Israël avait à payer au sanctuaire une seconde dîme des produits de la terre, qui devaient être mangés avec les premiers-nés de ses troupeaux déjà consacrés, mais elle était destinée à des festins d'actions de grâce, auxquels devaient participer tous les membres de la famille, même les serviteurs, les servantes, les esclaves et les Lévites. Demeurait-on loin du sanctuaire, cette seconde dîme était convertie en argent, et de cet argent on achetait tout ce qu'il fallait pour le festin. Chaque troisième année, cette dîme était destinée, non au sanctuaire, mais à l'entretien des pauvres, des veuves, des orphelins et des étrangers qui habitaient au milieu des Israélites.

On s'étonne de ce que le peuple eût tant à payer en dîmes et en offrandes de toutes sortes; mais, réunies, ces redevances pouvaient s'élever aux deux dixièmes ou trois dixièmes du revenu; ce qui était peu de chose, vu la fertilité du sol; à quoi il faut ajouter que celui qui offrait des sacrifices d'actions de grâces devait en conserver une partie pour célébrer en famille une fête de réjouissance.

Le but de ces offrandes, de ces sacrifices, de ces dîmes, n'était pas seulement de pourvoir à l'entretien des sacrificateurs et des Lévites, qui rendaient à Israël de nombreux services et qui contribuaient à l'éducation intellectuelle, religieuse et morale du peuple, mais le but en était surtout de l'exciter à manifester à Jéhovah sa reconnaissance pour les bienfaits dont il avait dans tous les temps comblé Israël, comme aussi de lui faire sentir sa dépendance de Celui qui envoie les pluies du ciel et les saisons fertiles, de Celui qui l'avait mis en possession de Canaan. Des offrandes et des sacrifices à la divinité se voient chez tous les peuples, tant ils ont senti ce qu'ils lui devaient. Israël avait de plus puissants et de plus nombreux motifs de gratitude envers le Très-Haut

que les autres nations. Quelques-unes de ces offrandes rappelaient des faveurs spéciales de Dieu envers son peuple; ainsi le rachat des premiers-nés faisait ressouvenir qu'à l'époque de la délivrance de la maison de servitude, les premiers-nés des Israélites avaient été épargnés par l'Ange destructeur.

La célébration d'un culte et de cérémonies religieuses avait lieu à de certaines époques. La loi de Moïse avait tout réglé à cet égard. Chaque matin et chaque soir étaient offerts à l'Eternel, en holocauste, un agneau d'un an avec une oblation de farine blanche, d'huile d'olive et de vin, au nom du peuple. Chaque jour, dans le lieu saint, devait être brûlé du parfum sur l'autel; le matin, quand on préparait les lampes, le soir, quand on les allumait et qu'on les plaçait sur le chandelier à sept bras; elles devaient brûler toute la nuit. Après le sacrifice du matin, le sacrificateur donnait la bénédiction au peuple, qui devait avoir toujours, dans le parvis, quelques représentants. Les particuliers pouvaient ensuite présenter des oblations et des sacrifices pour l'accomplissement de certains vœux ou pour quelque purification.

L'holocauste et l'oblation du matin et du soir ne devaient pas être interrompus, même dans les jours de sabbat et de grandes fêtes; c'était le sacrifice perpétuel. Après l'introduction du chant dans le culte, les Lévites entonnaient au son d'instruments de musique des psaumes en l'honneur de l'Eternel, au moment où l'on offrait l'holocauste et l'oblation du matin et du soir. Ces offrandes, ces cérémonies étaient bien significatives et rappelaient au peuple qu'il devait constamment être dévoué à l'Eternel, et que ses pensées devaient se diriger habituellement vers son bienfaiteur suprême. Souvent, dans nos livres saints, allusion est faite à ces offrandes. Ainsi David, au psaume CXLI, s'écrie dans sa détresse : Que ma prière monte devant toi comme l'encens de l'autel, et l'élévation de mes mains comme l'oblation du soir!

Outre le sacrifice journalier et perpétuel, la loi ordonnait d'autres jours de fête. Ils forment un tout organique, un cycle dont le point de départ est le sabbat, qui remonte à l'époque de la création, où Dieu, après avoir achevé son œuvre admirable, cessa de créer et se reposa et sanctifia le sep-

tième jour. Sabbat signifie septième. Le septième mois devait être plus particulièrement consacré à Dieu par le repos du premier jour de ce mois. La septième année était l'année sabbatique, ou du repos de toutes les terres. Au bout de sept fois sept années on célébrait le jubilé. L'année sabbatique et celle du jubilé commençaient et finissaient au septième mois. Les deux principales fêtes solennelles, celle de Pâque et celle des tabernacles, duraient chacune sept jours. Outre le repos hebdomadaire du sabbat, il n'y avait en tout, dans l'année, que sept autres jours fériés où l'on suspendit tout travail et où il y eût une sainte réunion. Il est nécessaire de parler avec quelques détails de chacune de ces fêtes.

Le sabbat, qui distinguait comme peuple de Dieu les Israélites des autres peuples, était, ainsi que nous venons de le dire et ainsi que vous le savez, un jour où tout travail était interdit, où non-seulement le maître, mais aussi le serviteur, la servante, l'esclave, l'étranger en Israël, bien plus, les animaux domestiques, devaient se reposer. Quel bienfait que ce repos après plusieurs jours d'un travail plus ou moins fatigant ! Quelle bonté dans la loi qui dit (Exode ch. XXIII, v. 12) : afin que ton bœuf et ton âne aient du relâche et que le fils de ta servante et l'étranger puissent reprendre haleine. Qui ignore qu'un travail, qui n'est interrompu que par le sommeil de la nuit, use les forces avant le temps, abat, décourage et rend l'âme incapable de s'occuper de choses spirituelles et saintes ! Quelle barbarie de la part des maîtres, de refuser à ceux qui sont sous leur dépendance, un repos nécessaire à leur santé ! Qui ne sait que la perspective d'un jour de repos encourage à supporter les peines même d'un rude travail ! Je me rappelle que, dans l'âge où j'allais au collège, plus d'une fois, dans des heures d'abattement, mon zèle se ranimait à la pensée que le dimanche arriverait bientôt et que j'aurais un peu de bon temps et des heures de récréation ! Ce que j'ai éprouvé, jeunes amis, je suis sûr que vous l'avez de même pensé. La loi de Moïse était impitoyable contre tout violateur du sabbat : il était puni de mort. On ne pouvait allumer du feu, ni dès lors apprêter un repas en ce jour. Si l'on y donnait un festin, comme nous le voyons dans saint Luc XIV, 1, ce n'était qu'après le coucher du soleil, quand,

à la rigueur du terme, le sabbat avait cessé. Même le travail était défendu à l'époque des moissons et des vendanges, car en Palestine il ne pleut pas dans ces deux époques de l'année. En Israël, on renouvelait ce jour-là les pains de proposition; outre l'holocauste perpétuel, on devait offrir deux agneaux d'un an, sans défaut, deux dixièmes de fleur de farine trempée d'huile, avec des libations de vin. Le sabbat était surtout un jour de sainte réunion, soit de célébration d'un culte public, destiné à rappeler et le repos de l'Eternel après avoir achevé l'œuvre de la création, et la délivrance de la servitude de l'Égypte, et l'alliance particulière de Dieu avec son peuple, et tous les bienfaits dont ces grands événements avaient été la source.

Le soir du sabbat, à la porte du temple ou des synagogues, une distribution d'aumônes se faisait aux pauvres du produit des dons recueillis dans ce but, ce qui était annoncé au bruit des trompettes. Quelquefois de simples particuliers appelaient au son de la trompette sur les places publiques les pauvres auxquels ils voulaient distribuer quelque argent. (V. Calvin sur ce passage.) De là le proverbe: faire sonner les trompettes devant soi, faire une bonne œuvre avec ostentation; ce que Jésus condamne. (Math. VI, 23; Sepp 342.)

Le culte cérémoniel a cessé pour les chrétiens, la rigueur des ordonnances sabbatiques n'existe pas pour nous; le jour même est changé, le sabbat a été remplacé par le dimanche¹, c'est-à-dire le jour du Seigneur en souvenir du Christ sortant du tombeau; l'œuvre de la rédemption, consommée par la résurrection du Sauveur, était une manifestation des perfections et de la sainteté de Dieu, manifestation dont l'éclat fait pâlir la gloire de la création. Les apôtres instituèrent le dimanche comme mémorial des deux événements et surtout du dernier, le plus grand des deux. L'importance, la nécessité du dimanche comme jour de repos et jour de sanctification, sont évidentes dans divers passages du Nouveau Testament, où nous voyons le dimanche distingué des jours de la

¹ En latin, *domini dies* ou *dies dominica*, d'où, par corruption, sont dérivés successivement dominique, dimanche, dimenche et dimanche, termes qu'on retrouve dans les anciens auteurs français.

semaine : saint Jean ch. XX, v. 19, 26; Apocalypse ch. 1, v. 9, 10; Actes des apôtres ch. II, jour de la Pentecôte, ch. XX, v. 7-12; 1 Corinthiens ch. XVI, v. 1, 2. Tout cela vous a été enseigné dans vos leçons de religion, dans les catéchismes publics, dans les sermons; tous les prétextes par lesquels l'intérêt, l'avarice, l'amour des plaisirs, cherchent à excuser la violation du respect dû au jour du Seigneur, vous sont connus et ont été victorieusement réfutés. Mais je vous dirai, jeunes amis, vous êtes heureux, vous qui savez ces choses, pourvu que vous les pratiquiez. Le dimanche saintement employé fait la semaine et ainsi le dimanche fait la vie, a-t-on dit, non sans raison, et avec bien plus de raison encore : Si tu sanctifies le dimanche, le dimanche te sanctifiera. Le dimanche est un des privilèges du chrétien. Aucun maître, aucun supérieur n'a le droit de priver ses domestiques, ses inférieurs, des avantages de ce saint jour. Dans le Nouveau Testament, mention est souvent faite du jour du sabbat, et Jésus et ses disciples sont parfois accusés de violer la loi concernant ce jour. Jésus ne l'abolit pas, mais le confirme en le ramenant au but de son institution et en condamnant les abus qu'un formalisme superstitieux et ridicule avait introduits dans l'observation du sabbat, au point que telles et telles bonnes œuvres ne pouvaient être pratiquées en ce jour-là. Aussi Jésus dit-il : le sabbat a été fait pour l'homme, et non point l'homme pour le sabbat; l'homme ne doit point être sacrifié au sabbat. Vous savez comment Jésus montra l'absurdité d'un rigorisme extravagant à cet égard. On voit dans les livres des Macchabées que les Juifs n'attaquaient pas leurs ennemis et ne se défendaient pas contre leurs attaques en ce jour-là. Même chose durant le siège de Jérusalem par Titus. Les rabbins, dans le Talmud, ont encore exagéré les observances relatives au sabbat; ils ont réuni sous trente-neuf chefs principaux toutes les choses qu'il est défendu de faire ce jour-là. Ils ne peuvent ni peler une pomme, ni tuer un insecte, ni porter le moindre fardeau, ni toucher d'argent, ni aller soit à cheval, soit en bateau, ni se baigner, ni s'éloigner de plus de deux mille coudées (1 kilomètre environ — chemin d'un sabbat) de la ville qu'ils habitent, etc., etc. J'en ai connu qui n'auraient pas ouvert une

lettre, c'eût été une œuvre ; mais ils la lisaient quand un chrétien l'avait décachetée ; ils n'auraient pas voulu déficeler un paquet, c'eût été une œuvre ; mais ils examinaient, palpaient, louaient ou décriaient la marchandise contenue dans le paquet, quand un chrétien leur avait rendu le service de l'ouvrir. Défendu d'écrire le jour du sabbat ; ce serait un travail, une œuvre, un péché ; cependant on pourrait écrire deux lettres de l'alphabet, pourvu qu'on n'aille pas au-delà de deux, dans le jour entier, et que ces deux lettres fussent insignifiantes et prises au hasard pour passer le temps, mais si elles forment un sens, c'est un mot, un péché. Les Juifs observent quelques pratiques, dont la plupart sont mieux en rapport avec l'esprit du commandement et qui peuvent faire réfléchir tant de chrétiens violateurs du jour du dimanche.

Les Juifs pieux n'entreprennent point d'ouvrage le vendredi, qu'ils ne puissent achever avant le soir où commence le sabbat. Une heure avant le coucher du soleil, ils mettent en un lieu chaud ce qu'on a préparé pour manger le lendemain ; une demi-heure avant le coucher du soleil tout travail cesse. Les femmes allument dans la chambre une lampe qui, d'ordinaire, a six lumignons et qui brûle une grande partie de la nuit. Elles dressent une table, couverte d'une nappe blanche, et y mettent le pain sur lequel on étend un linge. Tous se rendent ensuite à la synagogue, où on lit les prières marquées pour ce jour. Rentrés au logis, ils se souhaitent un bon sabbat. Les pères bénissent leurs enfants ; on se met à table ; le maître de la maison, en bénissant le pain et le vin, rappelle l'institution du sabbat ; il boit un peu de vin et la coupe circule à la ronde. Le matin du sabbat on se lève plus tard que de coutume, on retourne à la synagogue pour assister au culte, etc. Quand la nuit vient et qu'on peut découvrir dans le ciel trois moyennes étoiles, le sabbat est fini et chacun peut travailler. On allume un flambeau ou une lampe de deux mèches au moins ; une cérémonie accompagnée de bénédictions clôt la fête, et ceux qui se rencontrent se souhaitent une bonne semaine. Voir les écrits de MM. Cellerier et Montandon. Celui-ci, qui a écrit tant de livres religieux pour la jeunesse, dit : Beau tableau que présente l'observation religieuse du jour du repos ; délassément pour le corps

et pour l'esprit; assemblées des enfants de Dieu, délices de la piété, allégement des inquiétudes et des peines, repentance, saintes résolutions pour l'avenir; joies des bienheureux et des anges s'unissant à celles des fidèles; union de la terre et du ciel. Le premier indice de l'égarement d'une âme formée à la piété, c'est de s'éloigner de l'observation du dimanche.

Le premier de chaque mois ou de chaque nouvelle lune était un jour de fête. Dans toutes les villes où se trouvaient soit des prêtres, soit des lévites, ils annonçaient l'apparition de l'astre, soit le nouveau mois, au son de trompettes d'argent, sans que ce jour-là dût être chômé. On offrait en holocauste un chevreau, en sacrifice pour le péché deux jeunes taureaux, un bélier et sept agneaux d'un an avec des oblations de vin et de fleur de farine pétrie d'huile. Des festins particuliers avaient lieu quelquefois en ce jour-là. Mais le premier jour ou la nouvelle lune du septième mois, était plus solennel encore par des sacrifices et par des oblations extraordinaires, par la défense de travailler; c'était un jour de sainte réunion; on l'annonçait au bruit des trompettes qu'on devait sonner d'un son entrecoupé. Voilà pourquoi on l'appelait jour des trompettes, et le mois tout entier se nommait mois sabbatique. Le peuple était plus particulièrement excité en ces premiers jours de chaque mois à se souvenir des bienfaits de Dieu, à lui en témoigner de la gratitude et à s'humilier dans le sentiment de ses péchés. — Le péché! quoi de plus juste que d'en entretenir le sentiment! n'est-il pas plus habituel que la reconnaissance?

Chaque septième année était l'année sabbatique, un sabbat en l'honneur de l'Eternel, où la terre devait rester sans culture quelconque; ce que rapportaient spontanément les prairies, les champs, les vignes, les arbres fruitiers, était commun à tous (Lévit. ch. XXV, v. 1-7), à l'esclave comme à l'homme libre, au serviteur comme au maître, à l'étranger comme à l'Israélite, aux bêtes sauvages comme aux bêtes domestiques. Toute poursuite de dettes était suspendue. Ils se sont trompés ceux qui ont cru que l'esclave devait être remis en liberté cette année-là. C'était chaque septième année, à dater de celle où avait commencé sa servitude, ce qui pou-

vait tomber à une autre époque qu'en l'année sabbatique. Mais à la fête des tabernacles de cette année-ci, la loi devait être lue très-solennellement à tout le peuple, aux hommes, aux femmes, aux étrangers, afin que tous apprissent à craindre l'Eternel. (Deut. ch. XXXI, v. 9-13.) Des savants ont cru trouver dans cette loi toutes sortes de moyens de favoriser l'agriculture, l'économie domestique, la conservation d'animaux utiles, etc. ; cette loi avait une tendance plus élevée, elle rappelait à Israël que la destination de l'homme n'était pas de rapporter tout à la terre, de n'employer ses forces que pour les choses de la terre, mais qu'étant consacré à l'Eternel, il devait vivre avec lui dans une sainte alliance, en nourrissant des pensées et des sentiments supérieurs aux biens de la terre ; elle rappelait aussi que, sans le travail de l'homme, Dieu peut pourvoir aussi à l'entretien de ceux qu'il aime et qui lui sont fidèles. — « Gardez mes ordonnances.... la terre vous donnera ses fruits, vous serez rassasiés.... Si vous dites : De quoi vivrons-nous la septième année, puisque alors nous ne sèmerons point et ne ferons point de récolte ? car je commanderai à ma bénédiction de se répandre sur la sixième année, afin qu'elle rapporte de quoi vous nourrir trois ans ; vous sèmerez la huitième année et vous vivrez encore de la récolte précédente jusqu'à la neuvième année ; vous mangerez de vos provisions jusqu'à la nouvelle récolte » (Lév. ch. XXV, v. 18-22).

Ne fallait-il pas, comme un savant l'a prouvé, que Moïse fût vraiment envoyé de Dieu pour donner à Israël une semblable assurance, qui n'eût pas manqué de discréditer sa législation, et en fort peu d'années, si la promesse de l'année sabbatique ne s'était pas réalisée ?

Au bout de sept fois sept ans, au dixième jour du septième mois, donc dans la quarante-neuvième année, au grand jour des expiations de la septième année sabbatique, le son des trompettes devait retentir dans tout le pays de Canaan et annoncer la cinquantième année, l'année du jubilé, l'année de la délivrance, où chaque possesseur de terre rentrait dans le patrimoine de la famille dans le cas où il eût été aliéné, où chaque Israélite que la pauvreté avait contraint de se vendre comme esclave, recouvrait sa liberté, tant la sienne que celle

de ses enfants. Donc deux années se succédaient où les terres restaient sans culture, et, comme pour l'année sabbatique, la providence pourvoyait merveilleusement à l'entretien du peuple, s'il était fidèle.

Le nom de jubilé (dérivé du mot Jobel, nom d'un instrument de musique, d'une trompette, au son retentissant de laquelle on annonçait la fête), rappelait solennellement la glorieuse manifestation de Dieu en Sināi, l'alliance traitée entre Jéhovah et son peuple, toutes les grâces répandues à cette occasion sur les Israélites, de sorte que cette année pouvait bien être nommée l'année de bienveillance de l'Éternel — en attendant une miséricorde plus grande, accordée à tout le genre humain par Jésus-Christ (Esaïe LXI).

Chaque semaine, chaque mois, chaque septième mois, chaque septième année, chaque cinquantième année, avaient leurs fêtes, mais chaque année en avait quatre d'une souveraine importance et imprégnées d'un plus profond sentiment de piété, la fête de Pâque, celle de Pentecôte, celle du grand jour des expiations et celle des tabernacles.

Le mot pâque, en hébreu passah ou pesach, signifie passer, traverser, épargner. La fête de Pâque se célébrait le quatorzième du premier mois de l'année, nommé Abib ou Nisan. Elle était annoncée du haut du temple au son des trompettes, dans le moment du coucher du soleil; il y avait joie sur tous les toits et dans toutes les maisons et la fête de Pâque commençait. Chaque père de famille avait déjà dû choisir au dixième jour une pièce de menu bétail, ordinairement un agneau d'un an sans défaut; il l'immolait le quatorzième, au coucher du soleil, entre les deux vèpres — entre trois et six heures du soir, pour sa famille, à laquelle devaient s'adjoindre d'autres personnes, si la famille n'était pas assez nombreuse pour manger tout l'agneau. On plongeait dans le sang de l'animal égorgé une branche ou un bouquet d'hysope, avec laquelle on teignait les montants et le linteau de la porte de la maison où se célébrait la fête. L'agneau devait être rôti tout entier, sans qu'aucun de ses os fût rompu. On le mangeait avec des pains sans levain et des herbes amères, ordinairement des laitues sauvages. Toutes les personnes de la maison, même les esclaves et les étrangers, pouvaient

participer au repas ; les incirconcis seuls exceptés. Ceux qui y prenaient part devaient avoir les reins ceints, les pieds chaussés, un bâton à la main, équipés comme les Israélites à la sortie de la maison de servitude. Ce qui n'avait pas été mangé de l'agneau devait être, le lendemain, consumé par le feu. Fête commémorative qui devait être célébrée par Israël dans tous les âges.

Dans le pays de Canaan, des modifications furent introduites dans la célébration de cette fête. L'agneau ne devait pas être immolé dans chaque maison, mais par les sacrificateurs, près du sanctuaire, soit près du tabernacle ou du temple ; le sang ne devait plus arroser les montants et le linteau des portes des maisons, mais être répandu sur l'autel, et les parties grasses devaient être consommées par le feu, comme dans les sacrifices pour le péché ou dans ceux de prospérité. Toutes les personnes souillées, même d'une impureté légale, en étaient exclues ; mais ces personnes-là et les Israélites qui étaient en voyage à la fête de Pâque devaient la célébrer le quatorzième jour du mois suivant, sous peine d'être retranchés du peuple.

Les hommes étaient obligés de se rendre, pour cette fête, au sanctuaire ; les femmes, dès l'âge de douze ans, pouvaient participer au festin. Les Israélites non domiciliés à Jérusalem recevaient gratuitement des habitants de la ville la salle nécessaire pour manger l'agneau pascal en famille ; seulement les Israélites étrangers laissaient à leurs hôtes la peau et la toison de l'animal égorgé et les vases de terre employés dans la circonstance. Vous comprenez ainsi très-bien, jeunes amis, ce que Jésus dit à ses disciples, qui lui demandaient : où veux-tu que nous préparions ce qu'il faut pour manger la Pâque ? et comment, en suivant l'homme qui portait une cruche d'eau, ils trouvèrent une chambre haute, meublée et toute prête, où ils apprêtèrent la Pâque. Cependant le nombre des Israélites qui accouraient à Jérusalem était trop considérable, pour qu'ils pussent tous recevoir la salle nécessaire pour le festin. La plupart campaient hors de la ville, dans des tentes, pour manger l'agneau pascal, ainsi que le font les Mahométans qui se rendent en pèlerinage à la Mecque pour célébrer leur fête.

La solennité de Pâque rappelait aux Israélites la délivrance de la maison de servitude et la délivrance de l'extermination. L'agneau, immolé d'abord par le père de famille et plus tard par le prêtre, était un sacrifice pour le péché, le repas qui le suivait était l'emblème de la communion d'Israël avec son Dieu.

Voici quelques détails — non tous assurément — sur la célébration de la Pâque à l'époque où vivait notre Seigneur. L'agneau, préparé comme nous l'avons dit, le dixième jour du premier mois de l'année, était immolé le quatorze au soir et mangé en famille après le coucher du soleil, c'est-à-dire au commencement du quinzième jour. Ce jour était le premier de la fête, appelée aussi la fête des pains sans levain; on n'en mangeait que de tel soit au repas de la Pâque, soit durant les sept jours de la fête du quinze au vingt-un de Nisan. Le quatorzième jour, à cause des préparatifs pour la Pâque, était souvent compté comme le premier de la fête; de là quelques équivoques dans la désignation : le premier jour de la fête. Le quinzième et le vingt-unième de Nisan, il y avait assemblée solennelle. Chaque jour de cette semaine, outre le sacrifice perpétuel, on offrait en holocauste deux veaux, un bélier, sept agneaux d'un an sans défaut, avec oblation de fleur de farine trempée d'huile, et avec du vin pour l'aspersion. Pour le dire en passant, on appelait préparation d'une fête et le jour qui précédait le sabbat et le jour d'avant les grandes solennités, à cause des préparatifs faits en ce jour-là, qui, ainsi que je viens de le dire, était quelquefois envisagé comme le premier de la fête. Il arrivait parfois que le sabbat ordinaire coïncidait avec le premier jour de la fête de Pâque, ce qui donnait à ce sabbat une grande importance (Jean XIX, 31).

La coupe dont les Juifs faisaient usage au temps de Jésus-Christ n'appartenait point à l'institution primitive. On préparait quatre coupes de vin ordinaire, même rouge, mélangé à un quart d'eau; la première était bénie par le père de famille, qui la faisait circuler dans l'assemblée, en disant : Loué soit l'Éternel qui a créé le fruit de la vigne! On se lavait les mains, on mangeait les herbes amères, on lisait l'institution de la Pâque. On préparait la seconde coupe; un des jeunes

enfants demandait l'explication de la cérémonie (Exode XII, 25); on la lui donnait; on chantait la première partie de l'hallel ou du cantique d'actions de grâce, les psaumes CXIII et CXIV qui commencent par alléluiah (louez l'Eternel). On buvait la coupe; la bénédiction divine était implorée sur chaque aliment et sur chaque membre de l'assemblée. Alors se faisait le repas, les convives n'étaient plus debout, le bâton à la main, comme dans l'origine, mais à demi-couchés sur des lits à la manière orientale. On mangeait l'agneau rôti et les pains sans levain, le père de famille les distribuait en disant : C'est ici le pain d'affliction que nos pères ont mangé en Egypte. Il disait aussi : Béni soit l'Eternel qui a créé les fruits de la terre! Les herbes amères, chicorée, cresson, radis, etc., en étaient aussi l'emblème. Le père de famille disait : Nous les mangeons en souvenir de la vie d'amertume de nos pères en Egypte. Le repas terminé, le père se lavait les mains, remerciait Dieu, bénissait la troisième coupe, appelée le calice d'actions de grâces ou de bénédictions; il en buvait et la distribuait à l'assemblée; une quatrième coupe était versée, puis on entonnait le reste de l'hallel, du psaume CXV au CXVIII; la coupe, bénie par le père de famille, était bue et par lui et par les assistants. Ces quatre coupes étaient de rigueur, même dans les plus pauvres familles. Quelquefois une cinquième coupe était bue après le chant du grand hallel, du psaume CXX au CXXXVII. A ce sujet, je vous rappellerai un passage fort court, que sans doute vous avez lu longtemps comme moi sans attention, sans vous dire que la bouche de notre Seigneur s'est aussi ouverte pour célébrer, par des hymnes, les louanges de Dieu, et qu'il a autorisé, sanctifié, dirais-je, par son exemple, le chant sacré. Voici ce passage : Math. ch. XXVI, v. 30 : Après qu'ils eurent chanté le cantique (de la fête de Pâque), ils sortirent pour aller à la montagne des oliviers.

Hormis le premier et le septième jour de la fête, qui étaient fériés, on pouvait travailler les autres jours. Mais pendant toute la durée de la fête il était défendu non-seulement de manger du pain levé, mais d'en avoir même dans sa maison, même dans toute l'étendue du pays; quiconque en aurait mangé, aurait été retranché du milieu du peuple. La

manducation des pains azymes (sans levain) rappelait aux Israélites non-seulement la précipitation avec laquelle ils sortirent de l'Égypte, ce qui les avait empêchés de mettre du levain dans leur pâte, non-seulement le pain d'affliction, les malheurs de la maison de servitude, mais la pureté de la vie qu'ils devaient mener après leur délivrance, une vie dégagée de tout principe de corruption. Dans nos saintes Ecritures le terme de levain est quelquefois employé dans un sens métaphorique pour désigner une maxime, une doctrine dangereuse. Ainsi Jésus recommande à ses disciples de se garder du levain des Pharisiens et des Sadducéens, c'est-à-dire de leurs enseignements. Saint Paul (1 Corinth. ch. V, v. 6-8), faisant allusion aux pains azymes de la fête de Pâque, qui se célébrait au temps où il adressait son épître à l'église de Corinthe, où se conservait encore la coutume juive et où l'on n'avait pas de pain levé, leur dit que, comme ils sont sans levain, sans pain fermenté dans leurs maisons, ils doivent ôter de leur cœur tout vieux levain de méchanceté, de malice, — car même un peu de ce vieux levain ferait lever toute la pâte, corromprait leur vie, et ils doivent célébrer la fête avec des pains sans levain de sincérité et de vérité, devenir ainsi une pâte nouvelle, des êtres renouvelés, régénérés; car, ajoute-t-il, Christ, notre Pâque, a été immolé pour nous; ce n'est plus l'agneau pascal qui a été offert pour nous, mais le sang du Saint et du Juste qui a coulé pour nos iniquités, afin que, la grandeur de la victime nous faisant sentir la grandeur du péché, nous soyons touchés de la grandeur immense du sacrifice et de la nécessité d'être renouvelés à la ressemblance de Celui qui est pureté et sainteté et qui nous a appelés des ténèbres à la merveilleuse lumière de son Evangile. Depuis la ruine de Jérusalem, le sacrifice et l'oblation ont cessé, comme l'avait prédit Daniel (ch. IX, v. 27); les Juifs ne peuvent plus célébrer leur Pâque selon que leur législateur l'avait prescrit; mais les Juifs modernes, conservant quelques coutumes antiques, mangent encore quelquefois l'agneau pascal, qu'ils ne nomment plus le sacrifice, mais le mémorial du sacrifice.

Au second jour de la fête des pains sans levain, ordinairement le seizième de Nisan, à la lueur de la pleine lune, les

sacrificateurs et les Lévites sortaient de Jérusalem pour couper les prémices de la moisson nouvelle, la première gerbe d'orge, qui, au milieu des cris de joie de la foule, était présentée au Seigneur, mais non brûlée sur l'autel, où l'on offrait en holocauste un agneau d'un an sans défaut avec des oblations de fleur de farine et d'huile. Avant cette cérémonie, personne n'osait manger du blé ou du pain de l'année. Tous les jours de la fête on pouvait offrir des sacrifices et faire des invitations à des repas. Comme la fête commençait à la pleine lune, le premier jour de la Pâque tombait successivement sur les différents jours de la semaine. Était-ce sur le septième, le sabbat était appelé un grand jour de sabbat, puisqu'alors seulement commençait la fête, et le sixième jour était appelé la préparation du sabbat. Ce n'était plus alors le seize de Nisan, mais un jour plus tard, le dix-sept, que l'on coupait la première gerbe d'orge. Ce fut le dix-sept de Nisan que Jésus ressuscita. (Jean ch. XIX, v. 14, 31, 42.)

Si la Pâque tombait sur le sixième jour de la semaine, la Pentecôte tombait, cinquante jours après, sur le premier jour de la semaine, un dimanche.

A compter du jour où l'on avait mis la faucille dans la moisson, on comptait sept semaines entières, et l'on solennisait le cinquantième jour par la suspension de tout travail, par une sainte convocation, par le sacrifice d'un bouc pour le péché, par l'holocauste d'un veau, de sept agneaux d'un an sans défaut, de deux bœufs avec l'oblation et les libations ordinaires, mais surtout par l'offrande de deux pains, que chaque famille présentait à Dieu et qui étaient boulangés de la fleur de farine de la récolte nouvelle et cuits avec du levain. On immolait encore deux agneaux de l'année. Ces pains des prémices et les deux agneaux, consacrés à l'Éternel, revenaient aux sacrificateurs seuls. La Pentecôte était une fête d'allégresse. Les particuliers offraient volontairement des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâce. Hommes, femmes, enfants, serviteurs et servantes, esclaves, pauvres, veuves, orphelins, étrangers, lévites, prenaient, en présence du Seigneur près du sanctuaire, part à des repas dont la somptuosité était en rapport avec l'abondance de l'année et la piété des chefs de famille. Après la captivité de Babylone, les

Juifs étrangers surtout assistaient en grand nombre à cette fête, comme on en a un exemple dans le second chapitre des Actes des apôtres. Elle portait différents noms, celui de Pentecôte, mot grec qui signifie cinquantième, parce qu'elle est célébrée cinquante jours après Pâque, celui de fête des prémices, soit des premiers fruits, celui de fête de la moisson, parce qu'elle arrivait à la fin de la moisson, ouverte sept semaines auparavant, ou celui de fête des semaines, solennisée une semaine de semaines après Pâque. Plus tard, cette fête fut combinée avec celle de la commémoration de la loi donnée du haut du Sinä.

Dans le chapitre VI de saint Luc, un sabbat est appelé second premier. Qu'était-ce que ce jour-là ? Comme il y avait sept sabbats de Pâque à Pentecôte et que ces sabbats étaient très-importants, on les désignait par leur rang. Ce second premier était le premier sabbat à compter du second jour de la fête de Pâque où l'on mettait la faucille à la moisson. — C'est l'explication la plus vraisemblable.

Au dixième jour du septième mois, Israël célébrait la fête de sa réconciliation avec le Seigneur ; c'est ce que nous nommons le grand jour des expiations. Sabbat très-solennel avec sainte convocation, suspension de tout travail avec abstinence de tout aliment, soit jeûne complet. Était retranché du peuple quiconque n'observait pas ces lois. Le souverain-sacrificateur devait fonctionner sans l'assistance de ses fils. A la place de ses riches ornements sacerdotaux, il portait une tunique, un caleçon, une ceinture, une tiare de lin, dont il n'osait se revêtir qu'après s'être baigné dans de l'eau pure. Il devait d'abord offrir à ses frais, pour lui et sa maison, c'est-à-dire pour l'ensemble des sacrificateurs, un veau pour le péché et un bélier pour l'holocauste. Des aromates devaient être brûlés dans le lieu très-saint, de manière à former une nuée au-dessus du propitiatoire, au-devant duquel il faisait avec son doigt des aspersions du sang du veau. Il recevait ensuite de l'assemblée d'Israël deux boues pour le péché et un bélier pour l'holocauste. L'holocauste accompli, le souverain-sacrificateur menait les deux boues à l'entrée du tabernacle d'assignation, il décidait par le sort lequel des deux devait être consacré à l'Éternel et immolé pour le péché,

et lequel devait être présenté vivant devant Dieu, puis envoyé dans le désert pour Azazel. Le souverain-sacrificateur immolait le bouc pour le péché du peuple, entrant de nouveau dans le lieu très-saint, y faisait des aspersion de sang, puis, étant sorti, il en faisait aussi pour la purification du lieu saint, du tabernacle d'assignation et de l'autel, à cause des souillures du peuple et de ses transgressions de la loi. Le souverain-sacrificateur plaçait dans le parvis le bouc vivant, posait les mains sur la tête de cet animal, confessait toutes les iniquités du peuple, toutes ses violations de la loi et remettait le bouc à un homme qui était désigné pour cela et qui le conduisait au désert. Le souverain-sacrificateur se retirait dans le tabernacle, quittait ses vêtements blancs, se baignait dans un lieu saint, reprenait ses habits sacerdotaux, brûlait dans le parvis sur l'autel la graisse des deux béliers : on portait hors du camp, où on les consumait par le feu, la peau, la chair, les excréments des victimes pour le péché. La personne qui avait conduit le bouc dans le désert et celles qui avaient brûlé les victimes hors du camp devaient, avant d'y entrer, se baigner et laver leurs vêtements. (Lévit. XVI et XXIII.) Tout cela fait, on offrait encore le soir un bouc, un taureau, un bélier et sept agneaux en holocauste, avec une oblation de fleur de farine et du vin pour l'aspersion, puis la fête de ce jour solennel était terminée. Pendant la durée de la cérémonie, au moins pendant qu'on offrait le sacrifice pour le péché, le peuple restait rassemblé au-devant du tabernacle d'assignation. L'habitude de porter en ce jour des vêtements de deuil remonte vraisemblablement à l'époque de la ruine de Jérusalem. La loi n'ordonnait de jeûne qu'au grand jour des expiations, mais dans les temps de dures calamités, les Juifs célébraient des jeûnes solennels — preuve, comme nous l'avons dit, de ce que l'abstinence de tout aliment dans de grands malheurs tient à la nature du cœur humain.

Les divers actes de la cérémonie dans le grand jour des expiations s'expliquent assez aisément. On sait que, lorsque le coupable offrait une victime pour le péché, il plaçait la main sur la tête de la victime, indiquant par cette action qu'il transportait la punition qu'il méritait sur l'animal qui allait

être immolé. Mais quand, une seule fois dans l'année, une victime était immolée pour les iniquités du peuple, le grand sacrificateur se purifiait d'abord lui-même autant que possible, comme il le manifestait par des symboles extérieurs, en se baignant, en se revêtant d'habits blancs, emblème de l'innocence, en offrant des sacrifices pour ses propres péchés et pour ceux de sa maison, en entrant dans le lieu très-saint avec du sang et des parfums d'aromates, puis il mettait la main sur la tête du bouc immolé à la place du peuple. Que tous les endroits, même le lieu saint, le lieu très-saint, où l'homme pécheur portait ses pas, dussent être purifiés, c'est ce qu'indiquent les aspersiones de sang qui y étaient faites. Le souverain-sacrificateur, en posant les deux mains sur la tête du bouc vivant, le chargeait en quelque sorte des péchés que l'on confessait publiquement. Comme l'animal devait être conduit au loin dans des contrées sauvages, ainsi les péchés devaient être enlevés et disparaître du milieu du peuple. Azazel signifie l'acte d'emporter, d'enlever, d'éloigner et aussi esprit méchant et pervers, qui pousse et excite au mal. C'était aussi hors du camp que les restes du bouc et du veau immolés pour le péché devaient être brûlés, symbole de la destruction du péché. Le souverain-sacrificateur et l'homme qui avait conduit le bouc au désert devaient se baigner, laver leurs vêtements, afin qu'il ne restât sur eux et en eux aucune trace de souillure. Les oblations et les sacrifices, offerts ensuite, annonçaient la joie du peuple d'être rentré en grâce auprès de Jéhovah !

La dernière fête de l'année, cinq jours après celle des expiations, était celle des tabernacles ; elle durait sept jours, du quinze au vingt-un du septième mois. Le premier jour, une pleine lune, était un sabbat ; une sainte convocation avait lieu ; les jours suivants, on se réjouissait auprès du sanctuaire, en demeurant dans des tabernacles faits de rameaux verts d'arbres fruitiers, de palmiers, de saules, de branches d'un feuillage épais ; elles étaient dressées dans les rues, sur les places publiques, dans les cours et sur les toits des maisons, en souvenir du séjour des Israélites dans des tentes au désert du Sinaï après être sortis de l'Égypte (Lévit. ch. XXIII, v. 31, etc.). Outre le sacrifice de prospérité, on devait offrir

des victimes pour le péché, des holocaustes, des oblations, les libations que prescrivait la loi. Le huitième jour, aussi un sabbat, qui terminait la fête et où avait lieu une sainte convocation, se célébrait avec une grande solennité. Si à Pâque Jérusalem offrait l'aspect d'un camp de tentes, cette cité, à la fête des tabernacles, ressemblait à une forêt peuplée de milliers et de milliers d'habitants qui se réjouissaient devant l'Éternel⁴. La comparaison entre les privations qu'endurèrent leurs ancêtres dans le désert et l'abondance actuelle dans la terre promise devait exciter la gratitude des Israélites, d'autant plus que la fête se célébrait à l'époque des récoltes des fruits de la terre. De là vient qu'il était naturel qu'on offrit en plus grand nombre des sacrifices de prospérité et qu'on dût inviter à participer à l'allégresse générale les serviteurs, les servantes, les esclaves, l'orphelin, la veuve, le Lévite et l'étranger. Cette fête et la sainte convocation qui l'accompagnait et dans laquelle on devait sans doute rappeler la loi divine, étaient bien propres à exciter le peuple à aimer Dieu et à observer ses commandements.

Comme cette solennité était la plus brillante et la plus joyeuse, les Juifs prirent l'habitude de la nommer simplement *la fête*; c'était pour eux la fête par excellence. Dans le cours des âges ils y ajoutèrent diverses cérémonies; ainsi ceux qui y assistaient portaient dans la main gauche un citron, dans la droite des branches de myrtes, de saules, de palmiers. Ainsi, au moins en un jour de la fête, dans le parvis des femmes, un grand candelabre d'or était allumé et les hommes, avec musique et chant, traversaient cette enceinte, faisant ainsi une sorte de procession, de sérénade aux flambeaux. Peut-être était-ce en faisant allusion à ces feux que Jésus dit peu après, qu'il était la lumière du monde. (Jean VIII, 12.)

Ainsi un sacrificateur puisait à la fontaine de Siloé, dans une cruche d'or, de l'eau qu'il mêlait avec du vin des sacrifices et qu'il répandait sur l'autel au milieu de cantiques de

⁴ Aujourd'hui encore en Palestine non-seulement les pèlerins, mais les habitants des villes qui le peuvent, s'établissent pendant la saison chaude en plein champ, sous des tentes; ils en dressent même sur le toit de leur maison. (F. B.)

louange accompagnés de musique ; c'était une allusion aux eaux qui avaient miraculeusement coulé dans le désert. Jésus assistait à cette cérémonie, quand il dit à haute voix (Jean ch. VII, v. 37), selon sa coutume, d'élever l'âme des choses visibles aux invisibles et spirituelles. Si quelqu'un a soif, d'une autre soif que celle que l'eau étanche, soif du vrai bonheur, qu'il vienne à moi, qu'il boive, qu'il s'abreuve des eaux de ma doctrine, et il sortira de celui qui croit en moi des fleuves d'eau vive, comme dit l'Écriture. (Esaïe ch. XII, v. 3 ; ch. LV, v. 1 ; ch. LVIII, v. 11.) Les paroles de sa bouche seront comme des eaux bienfaisantes qui rafraîchiront les âmes altérées ; non-seulement il sera désaltéré, instruit, consolé, mais il pourra être pour autrui une source d'édification. Qu'il faille comprendre en ce sens le discours du Christ, l'évangéliste le déclare, quand il ajoute : Ce que Jésus entendait de l'Esprit saint, que devaient recevoir (le jour de la Pentecôte et plus tard) ceux qui croiraient en lui. Les apôtres et les disciples arrosés des eaux de la grâce, sanctifiés par l'esprit, pouvaient contribuer à la sanctification des autres hommes. Comme l'eau versée sur l'autel se répandait à l'entour, ainsi l'esprit saint qui serait donné, serait pour une multitude une source de bienfaits.

L'église chrétienne célèbre quelques fêtes qui portent le même nom que celles des Juifs, mais dont le but est différent. Nous avons celle de Pâque et celle de Pentecôte. Dans la première, nous nous rappelons que le sang de Christ a coulé pour nos péchés, que par-là nous sommes délivrés de la condamnation et affranchis de l'esclavage du péché, fête plus imposante et plus excellente que la Pâque des Juifs par la grandeur de la victime, le fils de Dieu, par la grandeur de la délivrance, qui n'affranchit Israël que de la maison de servitude. Dans la seconde, nous nous rappelons l'effusion du Saint-Esprit sur les apôtres et sur l'église, l'anniversaire du jour où les Juifs solennisaient la promulgation de la loi en Sinai. La loi nouvelle peut être mise en vigueur, quand on a reçu les dons du Saint-Esprit. Quelques-uns ont trouvé une corrélation entre le grand jour des expiations et notre jour de jeûne, de repentance et de prière. Il me semble que, pour nous, le grand jour des expiations devrait être le vendredi saint,

anniversaire de la mort de notre Sauveur. Nous venons de dire, jeunes amis, que, sous l'ancienne loi, quand le coupable, poussé par le remords, désirait être déchargé de la condamnation qu'il méritait, il offrait à l'Éternel une victime qu'il immolait souvent lui-même ; il mettait la main sur la tête de la victime, déclarait par-là qu'il transportait sur l'animal la condamnation que le coupable méritait. Dans le grand jour des expiations, quand le souverain-sacrificateur mettait la main sur le bouc qu'il allait immoler, il transportait sur l'animal l'iniquité de tout le peuple. Mais ce n'était là qu'un symbole, l'ombre des biens à venir ; car, comme l'a dit un auteur inspiré, le sang des taureaux et des bœufs ne saurait ôter le péché. Jésus seul l'a pu. Car, s'étant uni à nous, étant devenu comme l'un de nous, comme le plus infortuné des enfants des hommes, représentant de l'humanité, il a porté nos péchés en son corps innocent sur le bois. Ainsi l'annonce le Sauveur dans l'institution de la sainte Cène ; en distribuant le pain à ses disciples il dit : Ceci est mon corps donné pour vous. . . . En faisant circuler entre eux la coupe il dit : Buvez-en tous, et : ceci est mon sang ; cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang répandu pour vous, pour plaider en rémission des péchés ; faites ceci en mémoire de moi. On l'a dit : Nous avons tous pris part à ce sacrifice, l'humanité tout entière a été concentrée en ce seul homme, il la portait en lui sur le Calvaire ; l'expiation universelle a été résumée en Jésus, ainsi que saint Paul le déclare 1 Corinth. ch. V, v. 14 : Si un est mort pour tous, tous sont aussi morts. L'expiation d'un seul a été l'expiation de tous. Mais si nous avons été unis en lui par la mort, nous devons être unis en lui par la vie. Par son incarnation il s'est approché de nous, par la foi nous devons nous approcher de lui, être un avec lui.

Dans un certain nombre d'églises on célèbre, en automne, la fête des moissons, qui correspondrait assez à celle des tabernacles, surtout si, dans l'abondance, on se souvenait de ceux qui sont dans le besoin pour les soulager.

Dans la suite des âges, les Juifs ont solennisé d'autres fêtes commémoratives que ne pouvait prescrire la loi. Nous en nommons deux que mentionnent nos saints livres, celle de Purim ou des sorts, en souvenir de la délivrance merveil-

leuse des Juifs, qu'Aman avait voués à l'extermination et qui furent sauvés par Esther. Le treizième jour du mois d'Adar était un jour de jeûne, mais le quatorzième et le quinzième étaient des jours d'allégresse, on lisait dans les synagogues le livre d'Esther, puis des festins avaient lieu dans les familles. L'autre fête était celle de la dédicace du temple (Jean ch. X, v. 22), en souvenir de la purification du temple qu'avait souillé le culte des idoles, comme aussi en souvenir de la consécration d'un autre autel des holocaustes. Judas Machabée avait décidé qu'on la solenniserait le vingt-cinquième du mois de Kisleu, en décembre. La première fois elle fut célébrée avec une pompe semblable à celle des tabernacles et par une illumination des maisons qui se fit durant huit jours. Dans la suite on se borna à illuminer les maisons, symbole de la joie qui avait succédé à la tristesse.

Pour pouvoir participer aux cérémonies du culte lévitique et jouir de tous les avantages qui découlaient de la loi de l'Eternel, il fallait être Israélite, soit dès sa naissance, parce qu'on avait été circoncis huit jours après être venu au monde, soit pour avoir été admis plus tard dans l'alliance divine en en recevant le sceau, c'est-à-dire la circoncision. Cette cérémonie remonte au père du peuple hébreu, à Abraham, à qui Dieu l'avait ordonnée; même les enfants nés d'esclaves étrangers au peuple hébreu devaient être circoncis dans la maison des Israélites auxquels ils appartenaient. Ainsi dit l'Eternel à Abraham : Vous porterez dans votre corps le signe de mon alliance perpétuelle, et tout mâle qui n'aura pas été circoncis sera retranché du peuple chez lequel il était né, il aura violé mon alliance. (Genèse ch. XVII.) Dans la règle, le père de famille circoncisait, mais tout Israélite, homme ou femme, pouvait faire cette opération; elle n'était interdite qu'aux Gentils. Plus tard, des hommes experts en furent chargés; plus tard aussi, le jour de la circoncision, on donnait à l'enfant le nom qu'il devait porter. (Luc I, 59.) Comme la circoncision a été pratiquée chez quelques peuples de l'antiquité, en Egypte, par exemple, où la caste des prêtres était circoncise, comme elle l'est encore chez quelques nations modernes, par exemple de l'Afrique, de l'Amérique, dans des îles de la mer du Sud, chez tous les

disciples de Mahomet, de savantes recherches ont été faites, mais jusqu'ici sans résultat certain, pour savoir si elle fut d'abord usitée chez les Israélites, ou bien si elle le fut auparavant chez d'autres peuples: en d'autres termes, si Israël l'a empruntée de quelques autres nations, ou si les païens l'ont prise des Hébreux; cela importe peu; ce n'est que chez ces derniers qu'elle a été ordonnée et introduite comme signe de l'alliance contractée entre eux et l'Eternel. En y entrant, on était obligé de n'adorer que le seul vrai Dieu, créateur des cieux et de la terre, de faire profession du monothéisme. Quels que soient les avantages sanitaires et physiques que des savants aient cru voir dans la circoncision, cela ne serait que fort secondaire; le but principal était de rappeler à la postérité d'Abraham qu'elle était consacrée à Dieu et qu'elle devait se purifier de toute souillure, non seulement du corps, mais aussi du cœur, comme il est dit dans le Deutéronome ch. X, v. 16: Circoncisez vos cœurs, dépoillez-les de toute passion criminelle, de tout désir contraire à la loi divine, à l'amour de Dieu. On comprend très-bien cette recommandation de Jérémie ch. IV, v. 4: Consacrez-vous à l'Eternel par la circoncision de votre cœur, et ch. IX, v. 25: Je punirai, dit l'Eternel, tous ceux qui n'ont que la circoncision extérieure. Tout cela revenait à l'ordre donné à Abraham dans le temps que Dieu institua la circoncision (Genèse ch. XVII): Marche en ma présence et sois pieux. — Cette cérémonie fut toujours observée avec beaucoup de soin par les Israélites — elle ne fut suspendue que pendant leur séjour au désert et l'usage en fut rétabli à leur entrée dans le pays de Canaan; dès lors il ne fut jamais interrompu. Les Israélites tenaient à honneur de porter en leur corps ce signe de l'alliance avec l'Eternel. Etre incirconcis était un opprobre; appeler quelqu'un incirconcis, c'était l'outrager. — Par malheur Israël attachait trop souvent plus d'importance au signe extérieur de son alliance avec Dieu qu'à son union intime avec l'Eternel, qu'à la purification du cœur.

Les Juifs mettaient une telle importance à la circoncision, que ceux d'entre eux qui étaient devenus chrétiens exigeaient que même les gentils qui embrassaient le christianisme se fissent circoncire. De tels Juifs sont connus sous le nom de

chrétiens-hébraïques ou de judéo-chrétiens. Ils suscitèrent toutes sortes d'embarras aux églises naissantes et aux apôtres. On voit que saint Paul, dans presque toutes ses épîtres, est obligé de combattre leur erreur à cet égard. L'apôtre établit qu'en se faisant circoncire on s'obligeait à observer toute la loi de Moïse, loi donnée à un peuple et qui ne pouvait être pratiquée en tous temps et en tous lieux. Au reste, Paul ne parlait que conformément à la décision qui avait été prise dans l'assemblée tenue à Jérusalem et connue sous le nom de premier concile de la chrétienté (Actes ch. XV), où il avait été résolu par les apôtres, les anciens et les frères, de n'imposer aux chrétiens sortis du milieu des Gentils d'autres charges que celles qui étaient nécessaires dans les circonstances d'alors, savoir de s'abstenir de ce qui avait été sacrifié aux idoles, c'est-à-dire de ces portions de la chair des victimes qui, n'ayant pas été brûlées sur l'autel, devenaient la propriété des prêtres ou étaient rendues à ceux qui avaient offert le sacrifice et mangées souvent par eux avec des amis, même dans les temples païens, ou vendues dans les marchés publics. (Rilliet.) Les chrétiens devaient s'abstenir de manger du sang et des animaux étouffés, s'abstenir enfin de la fornication, c'est-à-dire de certains mariages entre proches parents, qui étaient interdits par la loi de Moïse et regardés comme des actes d'impureté. Comme que l'on entende au reste ce terme de fornication, la fornication est formellement condamnée comme un péché, une souillure, dans tout le Nouveau Testament. Il est utile de remarquer que l'église n'agit point à la légère, qu'elle implora l'assistance divine avant de prendre cette décision. Aussi dans la lettre adressée aux chrétiens d'entre les gentils, est-il dit : Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous. En terminant la lettre par cette recommandation : *desquelles choses vous ferez bien de vous garder*, le ton de cet avis montre que c'est moins un ordre qu'une prière, et qu'il fallait observer de telles abstinences pour ne point scandaliser les faibles, ainsi que saint Paul le recommande dans ses épîtres aux Romains et aux Corinthiens. Cette décision du concile de Jérusalem eut une portée immense, incalculable.

Un concile est une assemblée dans un même lieu de supé-

rieurs ou de députés de l'Eglise pour s'occuper de ses intérêts spirituels. Si ces assemblées ont des députés d'une province, d'une certaine étendue de pays, le concile est provincial, particulier; il porte alors aussi le nom de synode. Si ces assemblées ont des députés ou sont censées avoir des députés de toutes les églises du monde chrétien, le concile est universel, œcuménique. D'ultérieurs détails sont du ressort de l'histoire ecclésiastique. Ainsi, d'après la décision du premier concile, tenu à Jérusalem, l'Evangile, né et prêché d'abord en Judée, sera annoncé à toutes les nations qui sont sous le ciel. Cette décision débarrassait le christianisme de tout l'attirail du culte lévitique, qui eût non-seulement retardé mais arrêté les progrès de l'Evangile. Elle faisait du christianisme non une secte juive, mais une religion indépendante, qui avait sa doctrine, ses principes, ses lois, qui, quoique née au sein du mosaïsme, l'avait accompli et porté à la perfection, de sorte que, pour parler avec saint Paul, l'enfant devenu homme s'est défait de tout ce qui tenait de l'enfance. Un vaisseau n'est pas destiné à rester dans le chantier où il a été construit, mais, une fois achevé, on le lance en pleine mer et il peut faire le tour du monde et rendre de nombreux services, s'il est monté par des hommes chargés d'importantes missions pour toutes les contrées où il abordera.

Dans tous les temps il se trouva au milieu d'Israël des étrangers; la loi ne leur accordait pas le droit de nationalité, mais les tolérait et leur concédait certains privilèges, ainsi que nous l'avons vu plus d'une fois, à condition qu'ils se conformassent à certaines pratiques religieuses, notamment à l'ordre de ne point être idolâtres, de ne point blasphémer le nom de Jéhovah, de ne point se souiller par des actes impudiques, de respecter le sabbat, de n'avoir que des pains azymes à la fête de Pâque.

L'administration de la justice était la même pour l'étranger que pour l'Israélite (Lévitique XXIV, 10-22), mais ils ne jouissaient pas des mêmes droits politiques; ainsi ils ne pouvaient acquérir des domaines (peut-être des maisons). L'Israélite pouvait leur prêter de l'argent à intérêt. (Michaelis, *Droit mosaïque*.) Les ch. XV, 16, IX, 14 du livre des Nombres ne concernent pas la loi tout entière, mais des cérémonies à ob-

server dans les présentations d'offrandes à l'Eternel et dans la célébration de la Pâque, à laquelle l'étranger ne pouvait participer sans porter le signe extérieur de l'alliance. (Exode XII, 43-49.)

Désiraient-ils être incorporés, en effet, à la nation, tous, hormis deux classes d'hommes et deux peuples (Deut. XXIII), pouvaient l'être, à condition qu'ils fussent circoncis. Par cet acte, ils s'engageaient à observer toute la loi. A mesure que les Juifs communiquaient davantage avec les autres peuples, le nombre des étrangers s'accrut en Israël. Plusieurs, que dégoûtait l'idolâtrie, étaient attirés au culte de Jéhovah qui répondait à leurs besoins religieux, comme le dit Salomon dans la dédicace du temple de Jérusalem. (1 Rois VIII, 41-43.) Le centenaire Corneille et l'eunuque de la reine Candace étaient de ce nombre. Tous ne se soumettaient pas à la circoncision, de sorte qu'on distinguait deux classes de prosélytes, ceux de la justice et ceux de la porte; deux classes, à chacune desquelles étaient imposées des obligations particulières, ainsi que nous l'avons vu au chapitre XXI. Nulle part Moïse ou les prophètes n'avaient interdit toute communication avec les étrangers hors de la terre promise. Il était défendu d'imiter leurs mœurs, d'adopter leur religion. Mais le rigorisme pharisaique en vint jusqu'à ne pas permettre à un Israélite d'entrer dans la maison d'un étranger ou de se lier avec lui. (Actes des apôtres X, 28.) On sait quelle haine invétérée divisait les Juifs et les Samaritains.

La propreté, la pureté extérieure, si souvent prescrites dans la loi, même sous des peines sévères, pour qui n'observait pas les règlements à cet égard, devaient servir d'emblème de la pureté intérieure. Cette propreté physique, recommandée avec tant de soin, était utile sans doute sous le point de vue hygiénique, mais elle tendait à élever les pensées à une propreté d'un ordre supérieur; elle excitait l'Israélite à se nettoyer de toute souillure de chair et d'esprit. La mort, comme il a été dit dans notre ch. 22, rappelait le péché, dont elle est le salaire. De là vient que, pour inspirer une plus grande horreur du péché, tout attouchement d'un mort, d'ossements de morts, de sépulcre, tout séjour, tout passage dans la tente ou dans la maison où se trouvait un mort, étaient autant de

souillures légales; même un vase découvert dans le domicile d'un mort était souillé. On était net au bout de sept jours, on pouvait rentrer dans la société des autres hommes, quand on avait observé toutes les prescriptions de la loi et qu'on avait été arrosé de l'eau de purification. On peut lire tous les détails relatifs aux précautions à prendre en cas pareil dans le chapitre XIX du livre des Nombres, où l'on voit aussi que cette eau était préparée de cendres de bois de cèdre, d'hysope, de laine teinte en cramoisi, et surtout de cendres d'une vache rousse qu'on avait immolée et brûlée. On a trouvé dans chacun de ces objets un emblème particulier; ce qu'il y a de certain, c'est que dans la Bible souvent les couleurs vives sont des symboles du péché et que la couleur blanche est l'emblème de l'innocence. Nous lisons dans Esaïe ch. I, v. 18 : Quand tes péchés seraient comme le cramoisi, dit l'Eternel, ils seront blanchis comme la neige, et quand ils seraient rouges comme l'écarlate, ils deviendront blancs comme la laine.

La souillure était moindre quand on avait touché une bête morte; on n'était impur que jusqu'au soir; il suffisait de se baigner et de laver ses vêtements. Les meubles, vases, etc., qui avaient été en contact avec des cadavres d'animaux, étaient souillés et devaient être ou lavés ou brisés. (Lévitique ch. XI, v. 24-40; ch. XVII, v. 15.) Il va sans dire qu'il n'est pas question des animaux que l'homme avait tués ou immolés.

En général, le sang et tout écoulement de sang étaient, dans des vues sanitaires, réputés souillure; les ordonnances auxquelles il fallait se soumettre et les bains qui étaient prescrits alors, donnaient l'idée de la pureté morale à laquelle on devait tendre. Il en était de même à d'autres égards; toute impureté, tout ce qui en avait l'apparence, tout ce qui pouvait altérer les forces physiques et affaiblir les facultés intellectuelles, était souillure; des règlements qui nous semblent minutieux, mais qui étaient indispensables dans un climat chaud et chez un peuple témoin de tant de désordres en Egypte, étaient éminemment propres à entretenir en Israël les bonnes mœurs et la santé publique. A la naissance d'un fils, les purifications, les soins particuliers qu'une mère de-

vait prendre pour se porter bien, étaient de 40 jours; à la naissance d'une fille de quatre-vingts. Les jours de la purification terminés, la mère devait offrir en holocauste un agneau d'un an et une jeune colombe ou une tourterelle pour le sacrifice expiatoire. Si la dépense d'un agneau est au-dessus de ses moyens, elle offrira deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, l'un pour l'holocauste et l'autre pour le sacrifice expiatoire. (Lévitique XII, 6, 8.)

Ces bains réitérés, prescrits dans la loi, lesquels gêneraient dans des pays septentrionaux, n'étaient qu'agréables et sains dans des climats chauds, et la laine dont étaient faits d'ordinaire les vêtements, car l'usage du lin était rare, devait rendre ces ablutions nécessaires. Guéri d'une maladie, purifié d'une souillure légale, on offrait dans bien des circonstances l'oblation, le sacrifice prescrits par la loi et qui étaient proportionnés à la fortune de ceux qui les présentaient.

Comme nous l'avons déjà dit au ch. XXII, à l'article des maladies, les précautions les plus grandes étaient ordonnées contre la lèpre, et ce n'était qu'après un examen réitéré de la personne qui en avait été atteinte qu'il lui était permis de quitter son lazaret et de rentrer dans sa famille. Quelquefois sur des vêtements, des étoffes, des toiles, des cuirs, quelquefois sur les murs des maisons apparaissaient des taches rougeâtres ou verdâtres, qui portaient aussi le nom de lèpre. On ignore aujourd'hui ce qu'on entendait par-là. Inspection en était faite par le sacrificateur, et si, après un examen approfondi, le cas de lèpre était évident, on brûlait les substances infectées et l'on démolissait les édifices, dont les pierres, le bois étaient jetés hors de la ville dans un lieu impur. Tout ce qui est relatif aux différentes espèces de lèpres et à la purification des lépreux, se trouve dans les ch. XIII et XIV du Lévitique; ils sont pour nous plutôt curieux qu'utiles à connaître.

Après avoir parlé du culte lévitique et des lois de Moïse en général, il est naturel qu'on se demande si ces ordonnances ont toujours été mises en pratique au milieu du peuple d'Israël. Il y eut à cet égard des époques de relâchement, des époques de zèle, des interruptions. Mais la célébration du

culte, tel que le code mosaïque l'ordonnait, devint impossible après la ruine de Jérusalem et de son temple, lorsque les armées romaines eurent anéanti l'Etat des Juifs. La mort expiatoire du Christ, une quarantaine d'années auparavant, avait rendu inutiles les sacrifices pour le péché. La loi avait été le pédagogue qui conduisit à Christ.

D'après un principe inné en l'homme de ramener tout à l'unité, dans les sciences, dans les arts, dans la vie, il était naturel que chez les Juifs on recherchât quel était, entre les nombreux commandements de la loi, le principal, celui duquel tous les autres dépendaient et auquel tous pouvaient se rattacher. De là ces questions faites à Jésus : que faut-il faire pour avoir la vie éternelle ? quel est le plus grand commandement ? (Matth. XIX, 16 ; XXII, 36 ; Luc X, 25.) Quoique ces questions ne fussent pas toujours adressées dans des intentions pures, on voit qu'elles avaient occupé les docteurs de la loi ; plusieurs avaient déjà entrevu, même admis, que l'amour de Dieu et du prochain devait tenir une grande place entre les préceptes divins, puisqu'un de ces docteurs, interrogé là-dessus à son tour par Jésus, répondit : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de toute ta pensée, et tu aimeras ton prochain, comme toi-même. Jésus ratifie et sanctionne par son autorité divine cette pensée, et il la développe tant dans la parabole du bon Samaritain que dans sa réponse à un autre docteur. (Math. XXII, 36.) Ainsi, dans une autre circonstance, à l'occasion des querelles élevées au sujet du divorce entre l'école de Hillel, qui donnait au mari le droit de répudier sa femme, même pour le sujet le plus frivole, et l'école de Schammaï, qui n'accordait ce pouvoir que dans le cas d'adultère. Jésus, en plus d'une rencontre, ne déclare le divorce comme légitime que dans le cas d'adultère. Remarque importante et qui m'est, je crois, particulière, Jésus (Math. XXII, 35-40) ne donne le sommaire que de la loi et des prophètes, le résumé de l'ancienne alliance. Dans la nouvelle il est allé plus loin ; combien elle est supérieure à l'ancienne ! Avec lui est venue la perfection, tout ce qui était imparfait dans la loi devait disparaître. Il l'a accomplie, comme il a accompli les prophéties. L'Évangile n'a conservé de la loi et des prophètes que les principes éternels

de foi et de morale, base de la religion destinée à être l'apanage comme le salut du genre humain.

Grand rapport, étonnante mais nécessaire liaison entre le Vieux et le Nouveau Testament! Ils ne forment qu'un tout; car il n'y a qu'un seul règne de Dieu, un seul royaume des cieux promis, fondé, figuré dans l'ancienne alliance et venu dans les temps de la nouvelle, faisant des progrès et devant s'étendre jusque dans l'éternité. Le vieux testament contient les préparatifs du nouveau. Le vieux testament est le fondement de l'édifice, le nouveau est l'édifice achevé; le vieux testament renferme la promesse, le nouveau en est l'accomplissement. On l'a dit: Dans l'ancien testament se transmet de génération en génération l'attente d'un grand personnage, le nouveau proclame son arrivée. Le vieux testament annonce qu'il viendra, le nouveau annonce qu'il est venu. Dans l'ancien testament l'éducation du genre humain débute; dans le nouveau elle se termine; l'ancien est pour un seul peuple, le nouveau est pour tous les peuples. L'Évangile n'est point une religion nationale, où la vie religieuse et la vie civile étaient confondues, comme c'était le cas dans les religions avant Jésus-Christ. L'Évangile n'est point non plus une théocratie: le pouvoir politique et le pouvoir spirituel y sont séparés. Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. (*Méditations* de Guizot, 307.)

La loi a été donnée par Moïse de la part de Dieu à une nation grossière encore et qui, au sortir de l'Égypte, avait besoin d'être détournée du mal et excitée au bien par des châtimens et des récompenses terrestres. Comme c'eût été peu connaître le cœur humain que de promettre aux Israélites, quand ils avaient été observateurs de la loi, les trésors du ciel, et de les menacer, s'ils étaient désobéissans, de punition au-delà du tombeau! Aussi voyons-nous que les bénédictions et les malédictions, prononcées dans l'ancienne alliance, sont toutes relatives à la vie présente, et que le peuple était puni ou récompensé temporellement, selon qu'il avait été observateur ou violeur des commandemens de Dieu. Dans l'Évangile, au contraire, et c'est un caractère distinctif du christianisme, les récompenses sont essentiellement spirituelles. « Travaillez, est-il dit, non pour la nourriture qui

périt, mais pour celle qui est permanente en vie éternelle. Amassez-vous des trésors dans le ciel. Quand vous serez persécutés, tressaillez de joie, parce que votre récompense sera grande auprès de votre père qui est dans les cieux. Quoi que vous fassiez, faites-le de bon cœur, pour le Seigneur et non pour les hommes, sachant que vous recevrez pour récompense l'héritage du ciel. Cherchez les choses qui sont en haut, où Christ est assis à la droite de Dieu; attachez-vous aux choses d'en haut et non point à celles de la terre. » Tout dans le christianisme respire une spiritualité céleste. Le châtement final des impénitents est au-delà du tombeau. Ne craignez point, dit Jésus, ceux qui peuvent tuer le corps, mais celui qui peut précipiter le corps et l'âme dans la géhenne. Si les justes héritent la vie éternelle, les méchants iront aux peines éternelles. La Judée attendait un Messie terrestre, par conséquent une doctrine terrestre, et Jésus annonce un Messie céleste, une doctrine céleste; il divinise l'humanité au lieu de la matérialiser. Rien d'étonnant dans le nom de royaume des cieux, donné à la religion qui devait remplacer et compléter la loi et les prophètes.

C'était bien de recommander de fuir l'idolâtrie, d'adorer et d'aimer le seul Eternel, d'aimer le prochain comme soi-même; combien il eût été inutile et insensé d'assurer des biens éternels aux Israélites fidèles! C'était bien de proclamer les principes généraux de la loi morale, mais ne faire aucune concession à la dureté de cœur du peuple, comme en fit Moïse au sujet de la polygamie, du divorce, de l'esclavage, etc., et ailleurs, c'eût été multiplier les transgressions et rendre l'observation de maintes et maintes lois impossible. C'était bien que par de nombreuses cérémonies le peuple fût retenu et attaché à la religion; il eût été dangereux, absurde, de proclamer pour un peuple esclave de ses sens l'adoration en esprit et en vérité. C'était bien de recommander de la bienveillance envers les hommes, même envers les étrangers; c'eût été absurde de recommander aux Israélites de regarder tous les hommes, même les Egyptiens, comme frères, d'aimer leurs ennemis, de leur pardonner, de rendre le bien pour le mal. Une telle loi eût été au-dessus de la portée de leur intelligence, et l'observation d'un tel précepte eût sur-

passé leurs forces. C'était bien d'inspirer l'horreur du péché par l'immolation d'animaux sans défaut et sans tache et de montrer ainsi déjà par de tels emblèmes que le salaire du péché était la mort; c'était bien que de tels sacrifices fussent souvent renouvelés; mais les Israélites n'eussent pas compris qu'un seul homme, que le fils unique de Dieu pût, sur la croix, effacer en une fois les péchés du genre humain.

Dans les prophètes, comme déjà dans la loi, l'Eternel est appelé un Dieu plein de compassion, auprès de qui il y a pardon, pourvu qu'on le craigne; mais quelle manifestation plus puissante de la miséricorde divine que le don de Jésus? Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son fils unique au monde, afin que quiconque croirait en lui ne pérît point, mais qu'il eût la vie éternelle. Rien de surprenant que saint Jean dise : La loi a été donnée par Moïse, mais la grâce et la vérité, c'est-à-dire la grâce véritablement digne de ce nom, est venue par Jésus-Christ. Rien de surprenant que saint Paul dise : Je ne veux savoir autre chose parmi vous que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié — que l'apôtre en fasse le point de départ de tous ses enseignements. L'Evangile est la bonne nouvelle du salut; l'Evangile est la perfection dans le domaine religieux et moral, l'Evangile est pour tous les peuples. Le salut de l'humanité est fait, à l'humanité de l'accepter. Ainsi le soleil luit pour tous; insensé qui fermerait les yeux pour ne point marcher à sa lumière! Dans le premier concile de Jérusalem, saint Pierre appelle la loi un joug, que ni nos pères, ni nous, dit-il, n'avons pu porter. Quel homme peut observer toute la loi? mais la loi n'en est pas moins sainte, et le commandement saint, juste et bon; il n'en rend pas moins les plus importants services. Si la loi ne prévient pas toute désobéissance par une suite de l'humaine faiblesse, elle préserve d'une foule de transgressions, ce qui est un grand bien, mais c'est par la grâce du Seigneur Jésus-Christ, dit saint Pierre, que nous, Juifs, nous sommes sauvés, aussi bien qu'eux, les Gentils. La grâce! ce sont tous les bienfaits spirituels et célestes que Jésus-Christ a promis au genre humain. La grâce! nous n'avons rien fait pour l'obtenir, c'est un don de Dieu. La grâce! c'est le fardeau léger du Seigneur, qui remplace le joug de la loi! La grâce! c'est notre

conversion et notre régénération ; nous avons été créés en Jésus-Christ, nous sommes devenus en lui et par lui de nouvelles créatures, pour faire les bonnes œuvres pour lesquelles Dieu nous a préparés, afin que nous y marchions. La grâce ! Ah ! ne tournons pas cette grâce de Dieu en dissolution ; s'il nous a été beaucoup donné, il nous sera beaucoup redemandé. La grâce ! Salutaire à tous les hommes, elle nous a été manifestée et elle nous enseigne à vivre dans la tempérance, dans la justice et dans la piété, dans l'attente du bonheur que nous espérons et de la manifestation de la gloire du grand Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ.

SOURCES : Keil ; Calv ; Cellérier ; Coquerel ; Guenée ; Michaëlis ;
Montandon ; Guizot.

CHAPITRE XXVII

Aperçu rapide des temps historiques du peuple hébreu depuis Abraham jusqu'au premier siècle de l'Eglise chrétienne. — Patriarches. — Moïse. — Josué. — Les Juges. — Les Rois. — Séparation en deux royaumes. — Les prophètes. — Le retour de Babylone. — Dépendance des Juifs, les Juifs en Egypte. — Les Macchabées. — Les Romains. — Les Hérodes. — La ruine de Jérusalem et de la Judée. — Destinée future du peuple hébreu.

Par la foi Abraham étant appelé obéit à l'ordre de s'en aller dans le pays qu'il devait recevoir en héritage et il partit sans savoir où il allait.... D'un seul homme, déjà affaibli par l'âge, est sorti une postérité nombreuse (Héb. XI, 12).

Toutes les familles de la terre seront bénies en toi (Genèse XII, 5).

Si une partie d'Israël est tombée dans l'endurcissement, ce n'est que jusqu'à ce que la plénitude des Gentils soit entrée dans l'Eglise, ainsi tout Israël sera sauvé (Rom. XI, 25 et 26).

Quelle majesté et quelle simplicité dans ces premiers mots de la Bible : Au commencement, Dieu créa les cieux et la terre. Quand même Moïse eût restreint à ces seuls mots l'histoire du récit de la création, il eût appris aux hommes qu'il existe un seul Dieu éternel et tout-puissant, que le monde a commencé et n'est pas éternel, qu'il n'est pas l'effet du hasard, mais de la volonté de la cause première, de Dieu; trois grandes vérités que n'ignoraient pas même les enfants des Hébreux, plus savants en cela que la plupart des philosophes païens (Werner). Qu'on ne dise pas : Puisque de rien il ne se fait rien, d'où vient le monde ? car il n'y a pas eu un seul moment où rien n'existât; Dieu est de toute éter-

nité ! Dieu créa les cieux et la terre ! Les cieux sont donc plus que la terre, contrairement à l'opinion ancienne que la terre était le centre de tout et que les cieux lui étaient subordonnés¹. (Panchaud.) Au commencement ! Quand ? Il y a des myriades de siècles. Lorsque, par la sagesse, la bonté et la puissance divines, notre globe, après de nombreuses révolutions, dont il porte les traces, eut reçu sa forme actuelle et put servir d'habitation aux hommes, Dieu créa Adam et Eve et fit naître de ce premier couple et d'un même sang tout le genre humain. Quand ? Il y a environ six à sept mille ans. La chute d'Adam et d'Eve, que Dieu voulait élever à la sainteté, par l'obéissance à leur bienfaiteur suprême (la véritable adoration, l'amour vrai, consiste dans l'obéissance), leur bannissement de l'Eden, l'utile obligation imposée à leur postérité pécheresse de manger son pain à la sueur de son visage, la séparation de leurs descendants en deux familles, les enfants de Dieu et les enfants des hommes, l'origine et le

¹ Spinoza, Juif hollandais du XVII^e siècle, a établi et professé un système étrange et qui a trouvé bien des adhérents. Il admet dans l'univers une substance unique, similaire, et qui se développe nécessairement par une infinité d'attributs infiniment modifiés. — Mais une substance unique, toujours semblable à elle-même, invariable, et qui se transforme en toutes les autres substances, l'oxygène devenant azote, le plomb devenant or, l'hydrogène fer, etc.; les principes opposés étant les mêmes : l'attraction semblable à la répulsion, le pôle positif au pôle négatif, l'affirmation à la négation, etc., tout cela est plus absurde et plus incroyable que toutes les fables et métamorphoses de la mythologie (*Académie de Prusse*, par Bartholmès, t. II, p. 116). Dans un cercle d'amis où l'on s'entretenait de choses sérieuses : Ne serait-il pas plus naturel d'admettre une seule essence, la matière, comme cause organisatrice de tout ? — M. Jeanneret, pasteur de la Chaux-de-Fonds, tirant sa montre de sa poche : J'aimerais autant que vous dissiez, répliqua-t-il, que la cause de l'indication des heures, ce sont les aiguilles, le ressort, l'échappement, et qu'il n'y a pas eu d'intelligence d'horloger. — M. le pasteur a raison, cria-t-on tout d'une voix. — Une conséquence du spinosisme ou panthéisme est que tout est dans tout. Dans une société, un professeur qui soutenait ce système, reçut d'un pasteur présent cette observation : Hé ! si vous étiez en moi et moi en vous, ne pensez-vous pas que vous perdriez au change ? Hilarité générale. — Je conseille de lire sur ces questions et autres qui s'y rapportent les très-spirituelles *Lettres d'un pauvre d'esprit*, M. Serment.

développement des arts et de l'industrie humaine, la dépravation générale des mœurs, née d'unions inconsidérées et immorales, la vie des sens étouffant la vie de l'esprit et la piété, le déluge, dont ne fut préservée que la famille de Noé, homme intègre et qui marchait avec Dieu, tels sont quelques-uns des événements, racontés à grands traits et pour l'instruction de l'humanité, dans les premiers chapitres de la Genèse. On fixe l'époque du déluge à environ 1656 ans après que l'homme eût été placé en Eden. Le globe se peuple de nouveau et de Babel les descendants de Noé, formant diverses tribus, se répandent sur la terre, Dieu ayant déterminé les temps et les bornes de leur habitation.

L'idolâtrie, dont l'esclavage des sens est la principale source, devient de plus en plus dominante. Abraham est appelé de Dieu pour être le père et le chef d'un peuple, au milieu duquel se conserverait, même au sein de l'idolâtrie, le monothéisme. Toutes les familles de la terre seront bénies en toi, dit l'Éternel à Abraham. La connaissance du seul vrai Dieu, source de toute sainteté, de toute sagesse, de toute vertu, qui serait maintenue au sein de l'humanité, comme un sel préservateur d'une corruption totale, était une immense bénédiction à laquelle le plus illustre des descendants d'Abraham mettrait le sceau, en vivant, en mourant et en ressuscitant pour le salut du genre humain. Dieu fit plusieurs promesses au patriarche, qui n'en vit point l'accomplissement : il y crut néanmoins. Il peut donc avec raison être appelé le père des croyants. La foi ne va jamais seule ; elle a pour filles la confiance, la bienveillance, l'obéissance dont la vie d'Abraham donne des preuves. Il meurt, rassasié de jours, environ deux mille années avant l'ère chrétienne, espérant une meilleure patrie, la cité céleste dont Dieu est l'architecte et le fondateur. Isaac et Jacob sont les héritiers de la promesse. Des douze fils de ce dernier, Juda est le chef de la tribu qui dominerait sur les autres tribus et dans laquelle naîtrait le désiré des nations. Voici les noms des enfants de Jacob : Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Zabulon, nés de Léa ; Dan et Nephtali, nés de Bilha ; Gad et Ascer, nés de Zilpa ; Joseph, Benjamin, nés de Rachel, et une fille Dina, qui eut Léa pour mère. Les enfants de Jacob sont reçus en Egypte par

Joseph qu'ils avaient persécuté. Dieu changea en bien ce que les hommes avaient pensé en mal. Au bout de 400 ans cette famille, dans la riche contrée que le Nil arrose, était devenue un grand peuple, en dépit de la fausse politique des Pharaons, qui opprimèrent ceux qu'ils auraient dû s'attacher par des bienfaits. Dieu les délivra de la maison de servitude à main forte et à bras étendu. Il se sert de ce Moïse, qu'il fait passer du milieu des roseaux du fleuve, où sa vie courait de grands dangers, à la cour des rois, dans laquelle il est élevé et étudie les sciences des Egyptiens. Il est garanti de l'idolâtrie et des erreurs de ce peuple par une révélation divine. Il demeura ferme, comme s'il eût vu celui qui est invisible. Environ 1500 ans avant l'ère chrétienne, Moïse, à la suite de prodiges, de dix plaies et du passage de la Mer Rouge, conduit son peuple d'environ deux millions d'âmes, du pays de l'esclavage dans la péninsule du Sinaï, où de nouveaux miracles sont nécessaires pour que tant de gens puissent y vivre durant une période de 40 années. Moïse, après avoir dirigé ce peuple de col roide et lui avoir donné, au nom de Jéhovah, des lois sages et en harmonie avec les besoins et les circonstances des Israélites, meurt à l'âge de 120 ans, à la vue de la terre promise où il ne fut pas jugé digne d'entrer. Un héros, Josué, que fortifia l'Eternel, fit la conquête du pays des Cananéens, dont l'iniquité était montée à son comble. Il vaut mieux qu'une nation cesse d'exister que de n'exister que pour faire le mal. Une assistance divine et miraculeuse seconda Josué dans une guerre, dont il sortit victorieusement au bout d'environ 19 ans de luttes contre des peuples que défendaient des villes fortes et qui s'étaient ligués contre les Israélites. Le vainqueur partage le pays entre les tribus, et à l'âge de 110 ans, sentant sa fin prochaine, il adresse encore de graves et touchantes exhortations à son peuple, auquel il rappelle les nombreux bienfaits du Tout-Puissant, et auquel il dit ces remarquables paroles : Choisissez qui vous voulez servir ; pour moi et ma maison nous servirons l'Eternel. Ils n'obéirent point à de si sages avis et ils en portèrent la peine.

Le culte des fausses divinités, si favorables aux passions, était pour eux plein d'attrait. Le monothéisme ne devait cependant point périr. Dieu châtiait Israël chaque fois qu'il

retombait dans l'idolâtrie, en l'assujettissant aux Cananéens qui n'avaient pas tous été chassés ou détruits. Israël, sous le joug de ses ennemis, criait-il au Dieu fort, Jéhovah lui suscitait des libérateurs, d'ordinaire vaillants guerriers, qui, après avoir délivré le peuple, jouissaient d'une certaine considération; ils sont connus sous le nom de Juges. Le livre qui en porte le nom est le récit des alternatives, des chutes et de la repentance du peuple, des luttes entre les anciens et les nouveaux habitants du pays. La victoire finit par rester aux adorateurs du seul vrai Dieu et les Cananéens disparaissent insensiblement de dessus la terre. Dans l'histoire profane, la prudence, la force, la valeur, les armées, les alliances décident de tout; dans l'histoire sacrée, la piété, l'adoration de Dieu, la vertu sont les bases solides de la prospérité d'Israël. Grande et importante leçon pour l'humanité toute entière!

En Israël, dont Jéhovah était en même temps le Dieu et le roi, le peuple était gouverné d'après les lois nationales; l'organisation était telle que les tribus n'avaient pas besoin d'un autre chef que celui que donnait la constitution, le prince de la tribu. Dans les cas difficiles, on s'adressait au souverain-sacrificateur, qui consultait l'Éternel par l'Urim et le Thummim. Les juges, qui ne l'étaient que de quelques tribus, même parfois que d'une seule, n'étaient point un pouvoir inhérent à la constitution d'Israël; on peut les envisager comme des chefs temporaires. La charge de juge ne fut point héréditaire, mais elle le devint, comme on le voit, sous Héli, sous Samuel; ce fut l'acheminement à la royauté. Depuis Hothniel, le premier des juges, jusqu'à Samuel, qui fut le dernier, il s'écoula environ 400 ans et il y eut 16 juges, y compris Abiméleck et les deux fils de Samuel, ses deux fils ayant exercé en même temps cette haute charge, dont ils se rendirent indignes. Hothniel, de la tribu de Juda, procura par ses victoires sur un roi de Mésopotamie qui opprimait Israël, une paix de 40 ans; Ehud, gaucher, Benjamite, tua d'un coup d'épée Héglon, roi de Moab, qui tenait les Israélites sous le joug depuis dix-huit ans; Ehud, qui n'était lié par aucun serment à ce despote étranger, eut recours à une ruse réputée autrefois légitime, mais que les lois de la guerre blâmeraient chez les chrétiens; Sçamgar, armé de l'aiguillon des bouviers, à la

tête sans doute de ses gens, défait, et peut-être en diverses rencontres, 600 Philistins. A cause de cette délivrance, quelques auteurs l'ont mis au nombre des Juges. Débora, la seule femme qui ait rempli les fonctions de juge, était prophétesse et rendait la justice sous un palmier entre Rama et Béthel, sur une des montagnes d'Ephraïm. Les Israélites ne voulaient pas, pour être jugés, s'adresser à un roi de Canaan. Jabin, qui les opprimait. Elle excite Barak, de la tribu de Nephtali, à rassembler sur le Tabor dix mille hommes. Il se sent faible, il désire que Débora l'accompagne, pensant que l'armée sera encouragée par la prophétesse qui jugeait Israël. Ainsi, dans les temps modernes, Jeanne d'Arc ranime d'une ardeur nouvelle et conduit à la victoire les soldats de Charles VII. Le cantique de Débora en mémoire du triomphe de son peuple, de la défaite de Sisera, général de l'armée ennemie, est d'une magnifique poésie. L'honneur du succès y est rendu à l'Eternel. — Gédéon, d'une pauvre famille de Manassé, comme Léonidas, avec une poignée de héros aux Thermopyles, triompha avec 300 hommes des Madianites qui tenaient depuis sept ans Israël sous la plus dure servitude. Le peuple reconnaissant offre la couronne à Gédéon; il la refuse, parce que, leur dit-il, c'est l'Eternel qui doit dominer sur vous. Fils indigne d'un père si généreux, Abimélec gouverne ou plutôt tyrannise Israël pendant trois ans. Il avait fait mourir tous ses frères, à l'exception de Jotham, qui parvint à s'échapper et qui raconta un des plus anciens apologues connus, celui des arbres qui voulurent un jour avoir un roi. Abimélec y est représenté sous l'image de l'épine, qui prétend couvrir de son ombre les autres arbres et d'où sortira un feu qui dévorera les cèdres du Liban. Le despote ambitieux et cruel fut tué au siège de la tour de Tebets par un morceau de meule de moulin qu'une femme lui jeta sur la tête. Juste punition de ses crimes. — Tolath, d'Issachar, fut juge pendant 23 ans; Jaïr, Galaadite, de la tribu de Manassé, le fut 22 ans; il eut trente fils, qui montaient sur 30 ânonnes et qui possédaient trente bourgs dans le pays. Jephté, aussi de Galaad, fort et vaillant, oublie les torts de sa famille et de ses compatriotes envers lui, consent à devenir leur chef pour les défendre contre une injuste agression des Hammonites.

cherche en vain à amener la paix, met ceux-ci en déroute, et ayant fait un vœu conforme à l'esprit de ces temps superstitieux, mais non à l'esprit de la loi, se croit obligé de tenir sa parole, offre en pleurant sa fille en holocauste, est contraint peu après de combattre les Ephraïmites avides de pillage, les bat; à la manière dont ils prononçaient le mot de Schibboleth, ils furent reconnus dans leur fuite, saisis en grand nombre et mis à mort aux gués du Jourdain. On est plus impitoyable encore dans les guerres civiles où l'on devrait être plus humain. Les trois juges qui lui succédèrent, Ibsan, de Bethléhem; Elon, Zabulonite; Habdon, vraisemblablement d'Ephraïm, n'ont rien de remarquable sinon la nombreuse famille qu'eurent le premier et le troisième, selon toute apparence de plusieurs femmes. Quarante années d'assujettissement d'Israël aux Philistins furent la punition de sa désobéissance aux lois de Dieu. Samson fut l'instrument dont l'Eternel se servit pour délivrer les Israélites. Cet homme, remarquable par sa force, est loin d'être un modèle de vertu et de sainteté. Il cède à toutes ses passions, mais Dieu les fait tourner en bien pour son peuple. Il commence par désobéir à son père et à sa mère et il finit par trahir le secret de sa force; il le révèle à une femme impudique et avide d'argent. Le vœu du Nazaréat violé, Samson, qui sent qu'il n'est plus consacré à l'Eternel, perd sa force; on le charge de chaînes, on lui crève les yeux, et comme un esclave il tourne la meule dans sa prison. Sa chevelure commence à croître; son courage et sa confiance en Dieu renaissent; aimant mieux mourir vengé que de languir et terminer ses jours dans la servitude, il rassemble toute son énergie et, par un grand et suprême effort, il ébranle les deux colonnes sur lesquelles il s'appuie, et renverse l'édifice qui dans sa chute fit périr et Samson et une multitude de ses ennemis.

L'histoire cite plusieurs exemples d'hommes remarquables par leur force. Le Thrace Maximin, qui devint empereur de Rome au troisième siècle, brisait d'un coup de poing les dents ou les jambes d'un cheval, terrassait jusqu'à vingt lutteurs sans prendre haleine. (Vulliet, *Hist. romaine*, 161.) Charles VI, roi de France, rompa sur son genou les plus fortes lames. (*Causeries du lundi*, t. VIII, p. 164.) Auguste, roi

de Pologne; brisait des barres de fer. Ses courtisans, à l'exemple du monarque, en vinrent à faire des choses prodigieuses sous ce rapport. (Rulhières, *Histoire de l'anarchie de la Pologne.*) En 1741, à Londres, Thomas Topham souleva trois tonneaux d'eau pesant 1386 livres. De ses dents il levait de terre une table longue de six pieds, chargée à son extrémité d'un poids de cent livres. Il rompait sans peine une corde de deux pouces de diamètre. Il plaçait une barre de fer derrière sa tête sur son cou et, en prenant les deux extrémités avec la main, il les rapprochait jusqu'à les faire toucher l'une contre l'autre. (*Magasin pittoresque*, 1860, p. 336.) L'incrédulité nierait ces faits, s'ils étaient racontés dans la Bible.

Héli, sacrificateur et juge, est par sa faiblesse envers ses enfants, qu'il aurait dû éloigner du sanctuaire, la cause de la défaite des Israélites par les Philistins près d'Aphek et de la prise de l'arche sainte, que le vieillard déplora plus que la perte de ses fils dans la bataille. Il tomba mort de douleur, ne pouvant supporter l'idée que le symbole de la protection divine était entre les mains des ennemis. Dieu, qui ne voulait que châtier son peuple, ne permit pas que l'arche de l'alliance restât longtemps comme un trophée chez les Philistins. Il la leur rendit redoutable et ils la renvoyèrent aux Israélites. Une curiosité interdite par la loi (Nombres ch. IV, v. 15-20) attira un jugement de Dieu sur des habitants du territoire de Bethscémès; ils furent frappés de mort subite. Il fallait rendre à l'arche sainte le respect qui s'était affaibli pour elle par un séjour à l'étranger, et plus encore parce qu'elle avait été prise par les ennemis. Ce qui la rendit plus respectable encore, c'est qu'elle était une source de bénédictions pour les maisons où elle était transportée.

Samuel, juge plein de sagesse, eut aussi le malheur d'avoir des fils qui ne marchèrent point sur ses traces. Il n'est point censuré par l'Éternel; le prophète les avait sans doute bien élevés et c'était à son insu, et quand il était vieux, que ses fils se conduisirent mal; ils exercèrent la charge de juges, mais ils furent des juges iniques. — Le désir d'être gouvernés par un roi, désir qui s'était déjà manifesté précédemment en Israël, reparait en cette occurrence. Ce changement dans la constitution a quelque chose de régulier. Les anciens du peu-

ple s'assemblent, s'adressent à Samuel; ils prétextent son âge et la mauvaise conduite de ses fils, comme si les rois ne vieillissaient pas et que leurs fils marchent toujours dans le droit chemin! Au fond le peuple manquait de confiance en Dieu, qui l'avait toujours délivré dans les plus grands dangers, et il voulait un roi à l'exemple de toutes les autres nations; comme si, en fait de constitution, il fallait imiter! comme si les circonstances particulières à chaque peuple ne nécessitaient pas des différences dans les lois! Cette demande afflige Samuel, qui répandit son cœur devant Dieu. Ce n'est pas toi, c'est moi qu'ils rejettent, lui dit le Seigneur; ils quittaient en effet le roi du ciel pour des rois de la terre, la théocratie pour la monarchie — ingratitude envers leur céleste bienfaiteur! Inutiles sont les observations faites de la part de Dieu au peuple par Samuel, qui montre qu'une augmentation d'impôts et de charges sera nécessaire et que la liberté courra de grands périls. Dieu autorise Samuel à accéder à cette demande. Comme autrefois à Rome des consuls et des dictateurs étaient pris du milieu des champs qu'ils labouraient, un berger de la tribu de Benjamin, Saül, est oint pour roi par Samuel, que désigna aussi le sort sacré. Tout le peuple pousse des cris de joie. Saül montre, même à ceux qui l'avaient méprisé, qu'il était digne de la couronne royale par l'énergie et la bravoure qu'il déploya dans la guerre contre les Hammonites. Mais il oublie que les rois doivent aussi être soumis à la loi. Dans une guerre contre les Philistins, il usurpe les fonctions sacerdotales, il offre l'holocauste, ce qui n'était permis qu'aux sacrificateurs. S'il ne voulait pas attendre Samuel, il pouvait marcher à l'ennemi sans accomplir cette cérémonie, mais attenter aux droits de la sacrificature, empiéter sur le domaine du sacerdoce, quel fâcheux précédent! à quoi n'aurait-il pas conduit! il importait qu'une telle atteinte à la constitution, surtout de la part du premier roi d'Israël, fût réprimée. Le reproche de Samuel à Saül ne fut, semble-t-il, qu'une menace, car la rejection formelle n'eut lieu qu'après la désobéissance et le mensonge de Saül dans la guerre contre les Amalékites. On a remarqué avec raison que la tristesse de Saül était non une tristesse selon Dieu, mais une tristesse selon le monde, celle de perdre la consi-

dération attachée à la royauté ; car il supplie le prophète de continuer à lui rendre devant le peuple les honneurs accoutumés (1 Sam. ch. XV, v. 30). Saül ne descendit pas tout de suite du trône ; il régna et il eût pu régner et faire le bonheur de son peuple, jusqu'à ce qu'il eût pris le grand chemin de toute la terre. Au lieu de s'humilier devant Dieu dans le sentiment de son péché, il se borne à gémir d'avoir été rejeté, sans penser aux fautes dont il s'était rendu coupable. Il avait mérité que l'esprit de l'Eternel, qu'il n'écoutait plus, se retirât enfin de lui. A cette tristesse se joignit une passion redoutable, appelée avec raison la vermine des os, l'envie. — Par un concours de circonstances providentielles avait été conduit à la cour de Saül un jeune berger, sur lequel avait été répandue l'huile de l'onction sainte et auquel le trône était destiné, David. Comme Moïse à la cour des Pharaons s'instruisit dans les sciences des Egyptiens, le fils d'Isaï apprit à la cour de Saül à connaître les hommes. Dans les plaines, où il paissait les troupeaux, le jeune berger avait appris à manier habilement la fronde pour les garantir contre les bêtes féroces ; doué d'une grande force, il avait terrassé un ours et un lion. Les grandes scènes que la nature étale aux regards avaient ému son âme, l'avaient élevée à l'Eternel, dont les œuvres annoncent la bonté et la sagesse ; il composait des hymnes, qu'il accompagnait des sons de la harpe. En en jouant, il calmait les accès de la maladie de Saül. Celui-ci est irrité du chant de victoire par lequel on célèbre le triomphe de David sur un orgueilleux géant qui avait bravé Israël. Saül, dévoré d'envie, cherche à faire périr le vainqueur de Goliath par les mains des Philistins ; il veut le percer de sa javeline. David esquive le coup, prend la fuite, est poursuivi par le monarque furieux, dont il respecte deux fois les jours, ne voulant pas mettre la main sur l'Oint de l'Eternel. Saül reconnaît ses torts et s'écrie : David est plus juste que moi. La passion reprend le dessus et le fils d'Isaï demeure dans l'exil. Quoique environné de gens qui s'étaient réunis autour de l'héritier de la couronne et avec lesquels il eût pu soutenir ses droits contre son persécuteur, David mène quelques années une vie errante. Soutenu de la petite troupe de ses partisans, il protège plus d'une fois la vie et

les propriétés des Israélites contre les bêtes féroces ou contre d'injustes agressions et il ne monte sur le trône qu'après que Saül, vaincu dans une bataille sur la montagne de Guilboah, s'est percé de son épée pour ne pas survivre à sa défaite. On connaît le sublime cantique que composa David sur la mort de Saül et de Jonathan, de Jonathan, modèle de l'amitié, du désintéressement, de la prudence; entre un père et un ami il ne manqua jamais à ce qu'il devait à l'un et à l'autre. Ce que je désire que vous connaissiez, c'est l'admirable morceau de Lamartine sur le suicide. « Je serais, dit-il, déjà mort mille fois de la mort de Caton, si j'étais de la religion de Caton, mais je n'en suis pas; j'adore Dieu dans ses desseins, je crois que la mort patiente du dernier des mendiants sur la paille est plus sublime que la mort impatiente de Caton sur le tronçon de son épée. Mourir c'est fuir, le chrétien ne fuit pas. Caton se révolte, le mendiant obéit. Obéir à Dieu, voilà la vraie gloire. (Préface de son *Cours de littérature*).

David est reconnu roi par sa tribu. Une lutte s'engage entre les partisans de la maison de Saül, représentée par son fils Isboeth, et les partisans de David. Celui-ci ne consent à régner sur toutes les tribus qu'après la mort du fils de Saül et qu'après avoir été reconnu par tout le peuple. Les anciens d'Israël, réunis à Hébron, lui parlèrent en ces termes : « Nous sommes tes os et ta chair (du même sang que toi); quand Saül régnait sur nous, tu marchais déjà au combat à la tête d'Israël et c'est à toi que l'Eternel a dit : Tu seras le conducteur et le chef d'Israël, mon peuple. » Le roi conclut avec les anciens du peuple un pacte devant l'Eternel et ils oignirent David comme roi d'Israël. Il avait trente ans à son avènement et il régna quarante ans; à Hébron, sur Juda, sept ans et demi, et trente-trois ans à Jérusalem, sur Juda et sur tout Israël. Le premier acte de son règne fut de s'emparer de la citadelle de Sion, nommée plus tard la cité de David, dont les Jébuséens étaient demeurés maîtres, quoique la ville de Jérusalem fût entre les mains des Israélites. Sur la limite de la tribu de Benjamin, près de la frontière de celle de Juda, Jérusalem devint le siège du gouvernement; David la fortifia et l'embellit. Devenu roi d'Israël et avant d'être bien affermi

sur le trône, il est attaqué par les Philistins, qui sont battus. Il eut à se défendre contre les nations voisines, les Moabites, les Syriens, les Iduméens, etc., et, couvert de la protection divine, il triompha d'injustes agressions et étendit au loin les limites de son royaume. Il avait conquis un immense butin en argent et en or. Jouissant de la paix, habitant un palais de cèdre, il voulait bâtir aussi un temple magnifique à l'Eternel, dont l'arche de l'alliance n'avait été jusqu'alors que sous une tente. Dieu refuse ce temple, parce que David a versé trop de sang, non qu'il eût fait des guerres injustes, mais Dieu voulait rabaisser la gloire des armes qui aveugle la plupart des hommes. Un prince pacifique, Salomon, son successeur, fut choisi pour ériger un temple à l'Eternel. Tout ne fut pas digne d'éloges dans la conduite de David. Homme selon le cœur de Dieu, quand, simple berger, il reçut du prophète l'onction sainte, il fut plus tard, et surtout étant roi, exposé à des tentations auxquelles il ne sut pas toujours résister. Qui ne sait qu'il fut adultère et homicide ! Ce double crime, longtemps chronique secrète du palais, ne fut point ignoré de l'Eternel, dont la toute-présence est si bien décrite par David au psaume LI. Que les princes sont à plaindre d'être entourés non-seulement de tentations, mais de gens qui cherchent à leur complaire, qui s'empressent à leur obéir et qui sont glorieux d'être les instruments des passions des souverains ! Entre une convoitise et l'accomplissement de leur volonté, il y a pour le vulgaire des hommes un abîme infranchissable ; pour les rois, les grands, les puissants de la terre, il n'y a souvent qu'un pas ; rien n'empêche qu'ils ne cèdent à leurs premiers mouvements, que souvent tout favorise. Pour eux, encore plus que pour les autres hommes, la vigilance et la prière sont des devoirs impérieux de tous les jours, de toutes les heures. Combien de simples mortels agiraient comme ces rois contre lesquels ils s'indignent et erient avec tant de fureur, s'ils étaient eux-mêmes des rois ! Non point que nous voulions excuser la mauvaise conduite des monarques, des princes, des grands du monde, mais simplement l'expliquer. Dieu même ne justifie point les crimes de David ; ils sont racontés, comme toutes les mauvaises actions mentionnées dans l'Ecriture sainte, non pour qu'on les imite.

mais pour qu'on les évite. Le monarque d'Israël porta la peine de son double forfait. Quoique un péché, même un grand péché, ne suffise pas pour juger un caractère, David fut sévèrement puni. Il perdit l'enfant fruit de son adultère; des désordres et des malheurs de tous genres, et qui eurent leur source dans sa propre famille, qu'il avait scandalisée, affligèrent le père et le monarque; le glaive ne s'éloigna pas de sa maison; Nathan le lui avait prédit au nom de l'Eternel. David n'ose châtier son fils Ammon coupable. Un autre fils, Absalom, convoite le trône, en chasse son père, s'empare de son palais, y habite, y agit en souverain, se met à la tête d'une armée, méprise les conseils d'Ahitophel, perd une bataille, s'enfuit, embarrasse son ondoyante chevelure dans le branchage touffu d'un térébinthe et meurt percé par les javelots de Joab qui, bravant les ordres de David, n'avait pas respecté les jours du coupable. Que la douleur du père est dépeinte avec vérité! le cri de la nature l'emporte sur la joie de la victoire! « Absalom, mon fils, que ne suis-je mort à ta place, mon fils Absalom! » David fut donc sévèrement puni de son double forfait. Toute la sincérité, l'amertume, la profondeur de son repentir sont fidèlement retracées dans le psaume LI. — Délivre-moi, s'écrie le monarque coupable; délivre-moi de ce sang qui me poursuit... je reconnais mon crime, il est toujours présent à mes yeux. Lave-moi de mon iniquité, purifie-moi de mon péché; tu ne dédaignes point un cœur contrit et brisé; crée en moi un cœur pur, et ne me retire pas ton esprit saint. — Quel que fût le sentiment qu'il éprouva de son pardon, le souvenir de son double crime ne manqua point sans doute d'empoisonner bien des moments de sa vie. Il éprouva une nouvelle et profonde douleur à la suite du dénombrement de son peuple, qu'il mit sur un pied de guerre. J'ai péché, s'écrie-t-il, mais ces innocentes brebis, qu'ont-elles fait ?

David était devenu vieux, des intrigues sont ourdies autour de lui; lequel des princes héritera la couronne? chacun a son parti, chaque femme du monarque désire le trône pour son propre fils; elles oublient les soins à donner au vieux roi; il les reçut d'Abisag, la Sunamite, qui prit rang au nombre de ses épouses et qui le servit avec empressement. Pour

faire cesser toutes cabales, David nomme pour son successeur Salomon, et, sur le point de mourir, il lui donne des ordres, dont les uns sont pleins de sagesse; tels étaient ceux d'observer tous les commandements de Dieu et d'être plein de bienveillance envers les enfants de Barzillai; et dont les autres causent une pénible surprise: l'ordre de punir de mort le sanguinaire et dangereux Joab et l'insolent Simeï qui avait outragé David malheureux. Celui-ci qui, depuis la mort d'Urie, n'avait prononcé aucune peine capitale, crut devoir léguer la juste punition de ces coupables à son fils. Il eut tort; malgré tout ce qu'on a dit pour excuser le monarque, ce qui le justifierait le mieux, c'est que, quelles qu'aient été ses bonnes qualités, il n'avait aucune idée de la charité ni du pardon qu'enseigne l'Évangile; nous serions trop sévères de le juger d'après une loi qu'il ne connaissait point. En général, malgré ses faiblesses et son double crime, il eut de grandes qualités, protégea son peuple contre des nations ennemies, établit l'ordre dans son royaume, organisa le culte qu'il rendit plus majestueux, revint par un sincère repentir à l'Éternel, composa des hymnes, monuments d'humilité, de foi, de confiance dans le Tout-Puissant, d'actions de grâces envers l'auteur de tout bien, d'admiration à la vue des merveilles de la nature, d'une véritable repentance et d'un sentiment profond de la miséricorde divine. Les psaumes de David sont une telle expression de la plupart des besoins de l'âme humaine, qu'ils seront toujours pour elle une source où elle puisera amour de Dieu, zèle à observer les commandements du Seigneur, consolation, paix et joie. Quelques-uns sont prophétiques. Comment en douter, surtout à la lecture du XXII^e, où sont retracées quelques-unes des scènes de la crucifixion du Sauveur? Aussi David est-il appelé quelquefois le roi-prophète.

Salomon monta sur le trône environ l'an 1000 avant l'ère chrétienne, à peu près dans le temps où vivait Homère. Il n'exécuta les ordres de David à l'égard de Simeï et de Joab que parce que le premier viola la condition sous laquelle il avait obtenu grâce du nouveau roi, et parce que le second était entré dans le complot, formé par Adonija, de monter sur le trône en demandant pour femme Abisag, la Sunamite,

la dernière des épouses de David, ce qui, d'après les coutumes antiques de l'Orient, donnait des droits à la couronne. Salomon avait déjà pardonné à Adonija une tentative analogue (1 Rois ch. I, v. 52), et Joab, pour la seconde fois fauteur de troubles (1 Rois ch. I, v. 19, 41), fut sacrifié à la sûreté du trône et au maintien de la paix. Salomon fut un prince pacifique. C'est ce que signifie le nom même qu'il porte, lequel correspond au Soliman des Orientaux et au Frédéric des Germains, lesquels n'ont pas toujours été des monarques amis de la paix. Au reste, que de personnes dont la conduite n'est guère en harmonie avec les noms qu'ils ont reçus lors de leur baptême ! La vie de Salomon est bien connue. Il demanda à Dieu la sagesse, il eut une grande connaissance du cœur humain, ce que prouvent et un jugement célèbre qu'il prononça et les livres qu'il composa ; il étudia les merveilles de la nature, il fit fleurir l'industrie, le commerce, même le commerce maritime et les arts amis de la paix ; il embellit, fortifia Jérusalem, bâtit ou répara d'autres villes, eut une nombreuse armée, même des chars de guerre et de la cavalerie. Le plus superbe des édifices qu'il construisit fut le temple qui porte son nom, et dont la dédicace se fit par le roi avec une profonde piété et avec une très-grande magnificence, au milieu d'une foule accourue de toutes parts. Il régna sur une vaste étendue de pays. Sa réputation se répandit au loin. Il rendit l'argent aussi commun à Jérusalem que les pierres, et les cèdres du Liban que les sycomores du pays. Mais si l'on n'y prend garde, le luxe entraîne la mollesse à sa suite. Salomon cessa d'être le plus sage des rois. Il voulut l'emporter sur les monarques des états voisins et les imiter ; au lieu d'être observateur fidèle de la loi de Moïse, il voulut comme eux avoir par vanité un nombreux harem ; plusieurs de ses femmes étaient idolâtres et les mariages avec certaines de ces étrangères étaient interdits par l'Eternel. La faiblesse de cœur fut suivie de la faiblesse de la raison. Cédant aux sollicitations de ces femmes, il leur permit d'offrir dans son pays un culte à leurs divinités ; il devint lui-même idolâtre, sans oublier toutefois complètement l'Eternel. — Que d'hommes qui lui ressemblent à cet égard, non dans l'idolâtrie extérieure, mais dans celle du cœur ! Il reconnut avant sa mort que

tout est vanité, hormis de craindre Dieu et de garder ses commandements, ainsi qu'il le dit dans l'Écclésiaste. Mais les dépenses folles, le luxe extravagant avaient nécessité une augmentation des impôts. Sur la fin d'un règne qui dura 40 ans, des murmures éclatèrent, le mécontentement se fit jour, des princes voisins en profitèrent pour inquiéter Israël et pour lui nuire. Le parti des mécontents eut un chef, Jéroboam, qui s'enfuit en Egypte pour échapper à Salomon contre lequel il s'était révolté. Tristes fruits de l'idolâtrie et de l'influence d'un pernicieux exemple ! Les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs.

Un monarque sage eût pu prévenir une crise fatale. Israël, réuni à Sichem pour l'installation du nouveau roi, demanda au fils de Salomon, par l'intermédiaire de Jéroboam revenu de l'Egypte, une diminution des impôts. Les vieillards conseillent à Roboam d'acquiescer à leur demande ; les jeunes gens avec qui il avait été élevé et qui ignoraient les souffrances du peuple, donnent un avis tout opposé ; Roboam fait une réponse aussi dure qu'impolitique, à la suite de laquelle s'opère une scission des plus funestes. Entre les deux principales tribus, celle de Juda et celle d'Ephraïm, existait depuis longtemps une sorte de rivalité, qui éclata d'une manière ouverte en cette occasion. Deux royaumes furent fondés, celui de Juda, composé de cette tribu, de celle de Benjamin, des Lévités, et d'autres membres des diverses tribus, et celui d'Israël, composé de tout le reste de la nation.

Jéroboam s'établit à Sichem ; puis, en politique habile, mais égoïste et impie, craignant que le peuple en allant à Jérusalem à l'époque des grandes solennités ne reprit de l'attachement pour la famille de David, il flatta le penchant des Israélites à l'idolâtrie, établit aux extrémités du royaume, à Dan et à Bethel, un veau d'or à l'imitation des dieux de l'Egypte ; bâtit un temple sur un lieu élevé, choisit pour sacrificateurs des hommes qui n'étaient point Lévités, changea l'époque des fêtes religieuses, dressa un autel, y brûla de l'encens, comme s'il était sacrificateur, mit tout en usage pour prévenir entre les deux parties de la nation un rapprochement qui l'eût rendue plus forte et plus pieuse. L'intérêt particulier l'emporta sur l'intérêt général. Ce culte des veaux d'or est appelé le

péché de Jéroboam, fils de Nébat ; ce culte, différent de celui de Bahal, était un mélange d'idolâtrie égyptienne et de respect pour le vrai Dieu. Averti, puni de son péché par un prophète au nom de l'Eternel, Jéroboam persévéra dans sa désobéissance, qui ne profita pas même à sa famille. Son fils Nadab régna deux ans et de nombreuses dynasties se succédèrent sur le trône d'Israël. Tous les souverains de ce royaume, égoïstes comme Jéroboam, marchèrent sur ses traces, adoptèrent sa politique et gouvernèrent mal. Le peuple se corrompit de plus en plus ; dans le chef était le siège de la maladie qui infectait le corps social. Dans l'espace d'environ 240 ans et près de 8 siècles avant l'ère chrétienne (722 avant Jésus-Christ), Israël eut 19 rois, desquels 11 ont péri de mort violente ou prématurée. Ces 19 monarques furent Jéroboam, Nadab, Bahasça, Ela, Zimri, Homri, Achab, Achasia, Joram, Jéhu, Joachaz, Joas, Jéroboam II, Zacharie, Sallum, Ména-hem, Pekachia, Pekach, Hosée. Rois souvent détrônés, luttes entre le parti des princes tombés et celui qui parvient à la couronne, guerres à soutenir contre les Etats voisins, qui cherchent à profiter de l'affaiblissement survenu sous Roboam par la division en deux royaumes, guerres même parfois entre Israël et Juda, tel est le triste spectacle qu'offre l'histoire du royaume des dix tribus. Le plus mauvais de ces rois fut Achab, meurtrier de Naboth, comme vous le savez. Il régna 22 ans ; plus faible encore que méchant, esclave de sa femme Jésabel, princesse tyrienne, il introduisit dans le royaume le culte de Bahal, il abandonna Jéhovah, les ministres du vrai Dieu furent persécutés, des prophètes massacrés ; tout plia sous la volonté de cette reine. Après la mort d'Achab, qui tomba dans une bataille et dont les chiens léchèrent le sang, selon un divin oracle, Jésabel perdit de son influence sous le règne de ses deux fils, Achazia et Joram. Elle chercha vainement à captiver et à braver Jéhu, qui ordonna de la précipiter de la fenêtre du palais ; elle fut foulée aux pieds des chevaux. C'est une fille de roi, dit le vainqueur, qu'elle soit ensevelie ; mais on ne trouva plus que le crâne, les pieds et les mains. On en fit rapport à Jéhu qui dit : C'est là ce que l'Eternel avait prophétisé par Elie son serviteur : Les chiens mangeront la chair de Jésabel. . . . et son cadavre

sera comme du fumier dans la campagne de Jezrébel, de sorte qu'on ne pourra dire nulle part : Ici est Jézabel !

Le dernier des souverains du royaume des dix tribus, Hosée, quoiqu'il n'allât pas aussi loin dans le mal que ses prédécesseurs, ne put arrêter la décadence de son pays. Quand une nation est corrompue, qu'elle joint ses propres vices à ceux qu'elle a hérités de ses pères, même la vertu d'un roi ne peut la garantir de sa ruine ou la préserver d'affreux malheurs. Que d'exemples de ce phénomène dans l'histoire ! Les rois d'Assyrie tendaient à étendre leurs conquêtes du côté de l'Occident. Un d'eux, Salmanasar, marche contre Hosée, qui se soumet et s'engage à lui payer un tribut annuel, mais qui traite et s'allie en secret avec un souverain de l'Égypte. A cette nouvelle, le monarque assyrien fait arrêter Hosée, le retient en une prison où il finit ses jours, assiège Samarie, s'empare de cette capitale du royaume au bout de trois ans, transporte les Israélites en Assyrie et les établit à Chalach et sur les rives du Chabor et dans les villes des Mèdes, environ sept siècles avant l'ère chrétienne. Quand un peuple est rayé du nombre des nations, il en est la cause. Des guerres, des calamités sont destinées à le régénérer, comme les tempêtes à purifier l'air ; mais si, comme le dit un prophète, on n'écoute ni la verge ni celui qui l'a assignée, le peuple est détruit.

Les causes principales de la rejection du royaume d'Israël sont bien exposées dans le chapitre XVII du second livre des Rois — imitation de l'idolâtrie, des vices, des crimes des habitants de Canaan, culte offert à Bahal et à l'armée des cieux, bocages, hauts lieux où l'on s'abandonnait à toutes sortes de désordres, près des statues de fausses divinités, séparation des deux royaumes entretenue par le péché de Jéroboam, soit le culte des veaux d'or, refus d'écouter les avertissements des prophètes de l'Éternel, iniquité montée à son comble !

Que sont devenus les descendants de ces Israélites des dix tribus ? On a fait là-dessus toutes sortes de conjectures, mais aujourd'hui encore on n'a rien de certain à cet égard. Je crois qu'ils se retrouveront un jour. Pour ne pas laisser déserts les pays qu'avaient occupés les Israélites transportés en Assyrie, Salmanasar y fit venir des gens de ses propres états. En

Orient, le despotisme a plus d'une fois ordonné et accompli de ces transmigrations des peuples, qui se transportent comme des marchandises ou qu'on fait voyager comme des troupeaux d'un lieu dans un autre. Ces nouveaux habitants ne craignaient point l'Eternel. Ils furent inquiétés par des lions. Cette calamité dirigea leurs pensées vers le Dieu qu'on avait invoqué précédemment dans leur nouvelle patrie. Ils désirèrent avoir quelqu'un qui leur enseigne à adorer la divinité locale. Le roi ordonne qu'on leur envoie un des sacrificateurs captifs en Assyrie. Il vint à Bethel et leur enseigna à servir Dieu à la manière des Israélites, sans que cependant le culte des veaux d'or fût rétabli. Il se forma un mélange de la religion révélée par Moïse et de l'idolâtrie que ces étrangers avaient apportée de leur pays dans celui d'Israël. Ils sont connus sous le nom de Samaritains, dont nous aurons encore à parler.

Le royaume de Juda, qui eut plusieurs bons rois et où la vraie religion, source de la piété et des bonnes mœurs, compta souvent de nombreux disciples, subsista environ 150 ans de plus que celui d'Israël. Le royaume de Juda eut pendant l'espace de 380 ans vingt rois, tous descendants de David. Le fils aîné était ordinairement l'héritier de la couronne. Il n'est pas inutile de connaître le nom de chacun de ces rois. On oblige bien à apprendre celui de tant de souverains de l'histoire profane, lesquels méritent beaucoup moins d'être connus et qui n'ont pas exercé une si grande influence sur les destinées morales de l'humanité. Le premier est Roboam : après lui viennent Abijam, le même qu'Abija, Asa, Josaphat, Joram, Achazia, le même que Jéhojachaz, Athalie, la seule femme qui ait régné en Juda, Joas, Amatsia, Hosias, le même que Hazaria (il n'est pas rare qu'un homme porte deux noms). Jotham, Achaz, Ezéchias, Manassé, Amon, Josias, Jéhoachaz, le même que Saïlum, Jéhojakim, le même qu'Eliakim, Jéchonias, le même que Chonja ou Jéhojachim, Sédécias, le même que Mattania. Je ne puis me dispenser de vous dire quelque chose sinon de tous, au moins de plusieurs de ces rois. Selon mon habitude, je ne rapporterai que ce que leur vie offre de plus saillant et ce qui servira à une plus grande intelligence des Ecritures.

Roboam, ayant tenté en vain par l'envoi d'un de ses conseillers d'apaiser le peuple irrité, leva une armée pour le soumettre, mais l'Eternel s'y opposa par le ministère d'un prophète. Dieu ne permit pas que des frères combattissent contre des frères, et il voulait que le péché portant ses fruits apprît aux hommes à en connaître les funestes conséquences et à s'en préserver à l'avenir. Roboam refusa de recevoir instruction, il oublia la loi de Dieu, et l'idolâtrie et les abominations qu'elle entraîne à sa suite souillèrent le pays. Dieu châtia et le roi et le peuple coupable par le bras de Sisak, roi d'Egypte, qui entra dans la Judée, s'empara des forteresses, s'approcha de Jérusalem qui ne fut sauvée du pillage et de la dévastation que par l'abandon que l'on fit au vainqueur des trésors du temple et du palais; même les boucliers d'or de Salomon durent être remis à Sisak et un tribut lui fut payé. Dieu voulait instruire et non détruire Juda, dont le roi et le peuple s'étaient humiliés à la vue de l'ennemi victorieux. Nous avons déjà parlé d'une découverte assez récente faite à Thèbes, en Egypte, dans le palais de Karnac, où se trouve un bas-relief représentant Sesonchis (même nom que le Sésouck ou Sisak de la Bible), qui traîne au pied de ses dieux les chefs des nations vaincues. Dans le nombre se trouve la personnification du royaume de Juda : c'est un personnage à barbe pointue, la tête ceinte du bandeau royal, portant au bras droit un lien en signe de captivité et sur la poitrine un cartouche crénelé en forme de bouclier ovale, où on lit distinctement, en caractères hiéroglyphiques, les mots : roi de Juda. Ce portrait d'une physionomie juive remonte à près de 30 siècles; on en a des copies.

Josaphat est remarquable par sa piété et par son amour pour son peuple, qu'il fait instruire dans la loi de Moïse; il détruit les hauts lieux et les bocages, il établit des juges dans les principales villes de ses états et les exhorte à juger selon la justice et sans acception de personnes. Attaqué par des peuples voisins, il a, comme tous les rois sages de Juda, recours à la protection de l'Eternel par des prières, des jours de jeûne, et il fait prendre les armes à la nation. En toutes choses l'homme doit être ouvrier avec Dieu. L'armée marche à l'ennemi en entonnant des hymnes, les peuples ligués con-

tre Juda sont défaits et par des chants de louanges les vainqueurs en rendent grâce à l'Eternel. — Son fils Joram, qui avait régné quelque temps avec lui, épousa Athalie, fille d'Achab et de Jézabel. L'idolâtrie s'introduisit par-là de nouveau dans le palais des rois et dans la Judée. Des malheurs publics et particuliers en furent la suite. Il perdit l'Idumée qu'avait soumise David. Ses propres états furent ravagés, son palais pillé, ses femmes et ses fils emmenés en captivité, hormis le plus jeune, Achazia, qui régna et marcha sur les traces coupables de son père et de sa mère. Il s'allia avec Joram, le roi d'Israël; Jéhu, chargé de punir les crimes de la maison d'Achab, perça Joram d'une flèche et fit tuer Achazia. Athalie, sa mère, voyant son fils mort, voulut régner seule et pour cet effet elle fit massacrer tout ce qui pouvait rester de la race royale, même les enfants de son propre fils. Mais Joas, un de ses petits-enfants, avait été sauvé par sa tante Jéhoscebah, femme du grand sacrificateur Jéhojadah, et avait été élevé dans l'appartement des prêtres. Si Joas eût été égorgé, comment se seraient accomplis les saints oracles, qui avaient promis de conserver le flambeau de David? Dieu est fidèle. Au bout de six ans, Joas fut proclamé roi dans le temple au milieu de l'allégresse générale, et Athalie, consternée à cette nouvelle, déchira ses vêtements, s'écria : conspiration, conspiration — et fut massacrée aux portes de son palais! Ce ne fut point là une révolution, mais le rétablissement du souverain légitime sur un trône que la scélératesse avait usurpé. Vous connaissez sans doute, plusieurs de vous, l'Athalie, chef-d'œuvre de Racine, qui a cru devoir donner des noms plus modernes au grand-prêtre et à sa femme, en appelant le premier Joad et la seconde Josabeth.

Joas régna avec piété et sagesse, tant qu'il suivit les conseils de son bienfaiteur, qui vécut 130 ans et dont le corps fut déposé dans les tombeaux des rois, parce qu'il avait été fidèle serviteur de la cause de ses princes et qu'il avait été plein de zèle pour Dieu et pour la patrie. Mais hélas! avec Jéhojadah on ensevelit la vertu de Joas. La flatterie, ce poison des rois et des peuples, le perdit. L'idolâtrie reparut. Joas n'écouta point les avertissements des prophètes; il fit mettre à mort l'un d'eux, Zacharie, fils de Jéhojadah, son bienfaiteur, qui.

en mourant, dit : L'Éternel est témoin et il jugera. Le royaume fut envahi ; Joas dut livrer ses trésors pour sauver sa capitale et sa couronne ; ses propres officiers conspirèrent contre lui et le tuèrent. Assassin, il tomba sous le coup d'assassins, Némésis, rétribution souvent visible ici-bas, où les passions sont des tyrans qui se font la guerre et sont tour à tour vainqueurs et vaincus.

Amatsia, son fils, est heureux tant qu'il n'est point idolâtre ; après avoir triomphé des Iduméens, il adore leurs dieux et, dans une bataille sans cause connue, combat contre le royaume des dix tribus ; il est défait, rançonné par le vainqueur, contraint de lui donner des otages et, haï de ses sujets, il périt victime d'une conspiration.

Hosias, son fils et son successeur, fut un des rois les plus actifs de Juda, soit dans la guerre où il remporta de nombreuses victoires, soit dans la paix en favorisant l'agriculture et ses diverses branches. Il fortifia Jérusalem, prépara pour ses soldats des armes offensives et défensives, et pour n'être point pris au dépourvu par les nations voisines, en hostilité presque continuelle contre son peuple, il avait une armée toujours prête à se mettre en campagne. Il chercha Dieu pendant la vie de Zacharie, versé dans l'intelligence des révélations divines, et Dieu lui donna d'heureux succès. Qu'il est difficile d'être à la fois grand, riche, puissant et humble ! Hosias s'enorgueillit ; non content de régner en étant assis sur un trône, il voulut dominer sur le sanctuaire, usurper les fonctions sacerdotales en offrant l'encens sur l'autel des parfums. Les sacrificateurs s'y opposèrent au péril de leur vie. Hosias s'irrite, mais au moment où il tenait l'encensoir, la main de l'Éternel s'appesantit sur lui, il fut couvert de lèpre. La loi lui fut appliquée, il demeura sequestré dans une maison écartée, il resta lépreux toute sa vie et fut inhumé non dans les tombeaux des rois, mais dans le champ qui les entourait.

Son fils Jotham hérita des goûts de son père, fut victorieux comme lui, devint puissant, parce qu'il se conduisit bien devant l'Éternel, mais il ne voulut point entrer dans le sanctuaire, comme Hosias. Il paraît que ce fut sous Jotham que le royaume de Juda parvint à son plus haut degré de gloire ;

dès lors date sa décadence. Achaz, indigne fils d'un père si pieux, introduisit, à l'imitation des rois d'Israël, le culte de Bahal et toutes sortes de pratiques superstitieuses et barbares, car il fit même passer ses enfants par le feu dans la vallée de Hinnon. Il attira ainsi sur lui et sur son peuple les jugements de Dieu : il fut vaincu par les Syriens et par les Israélites ! Pressé de tous côtés, il commit l'immense faute morale et politique de demander des services au roi d'Assyrie, qui l'opprima au lieu de lui être utile. Au milieu de ses malheurs, qui auraient dû l'instruire, Achaz est toujours Achaz ; au lieu de reconnaître qu'il était frappé par l'Eternel, il croit qu'en invoquant les dieux des vainqueurs il obtiendra par eux la victoire. Ils m'aideront, dit-il, comme ils ont aidé les Syriens. Dans sa fureur, il brise les vases de la maison de Dieu, dont il ferme les portes. A Jérusalem et dans d'autres villes de Juda sont établis des autels et un culte aux divinités étrangères. Plus il est malheureux, moins il revient à l'Eternel. L'adversité l'irrite au lieu de l'amender. Il excita tellement l'indignation publique, qu'il ne fut point enseveli dans le tombeau des rois.

Quelle tâche que de réparer les maux occasionnés par tant de vices ! Quoique entouré de mauvais exemples dans la maison de son père, Ezéchias demeura pieux. Il rouvre le temple longtemps fermé, le purifie, abat les autels des faux dieux, met en pièces le serpent d'airain qu'avait fait Moïse au désert et qui était devenu un objet d'idolâtrie, rétablit le culte, offre des victimes pour le péché, encourage les sacrificateurs et les Lévites à accomplir fidèlement leurs devoirs, ordonne une fête en l'honneur de l'Eternel pour lui rendre grâce de ce retour à la loi et au témoignage ; bien plus, il veut que la Pâque soit célébrée et qu'on y invite même les Israélites des dix tribus, qui y vinrent, quoique en fort petit nombre. L'allégresse fut générale. Ezéchias avait recherché Dieu de tout son cœur et il réussit dans toutes ses entreprises. Il secoua le joug des Assyriens que son père, contre tout droit et toute raison, s'était imposé à lui et à son peuple. Cela attira sur ses états l'armée de Sennachérib, roi d'Assyrie. Ezéchias, pour l'éloigner, pour ménager son peuple, fait toutes sortes de sacrifices ; ils sont inutiles. Le monarque de

Juda se recommande à l'Éternel, prend toutes les précautions que prescrit la prudence, ferme les sources, détourne des torrents, fabrique des armes, fortifie les villes, parle au peuple avec énergie et bonté et lui adresse entr'autres ces remarquables paroles : Le roi d'Assyrie n'est soutenu que par le bras de l'homme, nous avons l'Éternel pour nous aider, il combattra pour nous. Quand un noble sentiment anime un peuple, il est fort. Quel plus noble sentiment que celui de la piété ! Ezéchias en pénètre son peuple et son peuple devient courageux et attend l'ennemi avec confiance en Dieu, circonspection, courage. L'insolence de Sennachérib et de ses officiers en vient non-seulement à se moquer d'Ezéchias, mais à blasphémer contre le Très-Haut. Le roi implore avec humilité et avec ardeur le secours de l'Éternel, qui le rassure par le prophète Esaïe et lui annonce une merveilleuse délivrance. Quelque orgueilleux que soit le monarque des Assyriens, il sera dompté et conduit comme un buffle terrible qu'un berger mène en lui perçant les narines d'une boucle et en mettant un mors dans sa bouche. L'ange de l'Éternel fit périr presque toute l'armée des Assyriens. Ce désastre et la nouvelle que Tirhaka, roi de Chus, s'était mis en campagne contre lui, engagèrent Sennachérib à retourner à Ninive, où, un jour qu'il était prosterné dans le temple de son Dieu Nisroc, il fut tué à coups d'épée par deux de ses fils. L'orgueil va devant l'écrasement et la fierté d'esprit devant la ruine. Les assassins ne jouirent point du fruit de leur crime, ils s'enfuirent au pays d'Ararat, en Arménie, et un autre de ses fils, Assarhaddon, régna à sa place¹. Celui-ci, dont le nom véritable est Assar Addan Pal (Seigneur, fils de Pal), est vraisemblablement le même que le fameux Sardanapale. On a trouvé récemment dans les ruines de Ninive un bas-relief qui représente Sennachérib sur un trône, couvert de ses attributs royaux, tenant d'une main un arc et de l'autre deux flèches. On lit auprès de cette figure : « Sennachérib, le roi puissant, le roi du pays d'Assyrie, assis sur le trône du jugement devant la ville de Lakkischa (le Lakis du second livre des Rois ch. XIX, v. 8). Je permets le massacre de la popu-

¹ Hueton, *Cours d'histoire ancienne*.

lation de cette ville. » Il dit aussi qu'Ezéchias, roi de Juda, n'ayant pas voulu reconnaître son pouvoir, il a envahi son royaume, pris des villes fortes, etc., mais qu'il a laissé au roi vaincu Jérusalem et quelques petites villes du voisinage¹. C'est par ce mensonge que Sennachérib couvrit aux yeux de son peuple la honte de sa défaite. Comment s'avouer vaincu par un roitelet de la Judée! Le Tirhaka est le même que le Taracon ou Tarhaka, connu dans l'histoire, et dont le nom a été retrouvé dans des inscriptions hiéroglyphiques; le pays de Chus est l'Ethiopie. Pourquoi s'avança-t-il au devant de Sennachérib? Sans doute pour empêcher les progrès ultérieurs du conquérant, qui aurait bien pu s'avancer jusqu'en Afrique. L'ange qui détruisit l'armée des Assyriens est selon toute apparence une peste, dont la contagion se répandit aisément au milieu d'une foule de gens réunis dans un même lieu, comme le fut aussi la peste qui suivit le dénombrement de David. Quelques savants ont cru que ce fléau fut le vent Samoum, qui peut faire périr à la fois, comme on le sait, des milliers d'hommes. Des théologiens pieux et même très-orthodoxes pensent que, dans nos saintes Ecritures, le mot ange, qui signifie proprement messenger, est quelquefois employé pour désigner tout ce qui exécute les jugements de l'Eternel. Il fait des vents ses anges et des flammes de feu ses ministres. L'ouragan dévastateur, les éclairs et le tonnerre qui foudroient, n'agissent ni ne frappent point au hasard, mais sont aux ordres du Tout-Puissant et de la justice divine. Il faudrait se garder de conclure de ce que l'expression ange a quelquefois le sens que nous venons de dire, qu'il n'existe pas d'anges proprement dits, d'êtres supérieurs à l'humanité et qui s'approchent du trône de Dieu; ces êtres, ces anges existent; vérité trop conforme à la raison et trop évidemment énoncée dans l'Ecriture sainte, comme nous l'avons déjà dit, pour qu'elle puisse être révoquée en doute. Le nombre même en est considérable. Jésus n'a-t-il pas dit que Dieu lui aurait donné, à sa demande, douze légions d'anges? Ils diffèrent d'intelligence, de fonction, de nom. L'Ecriture parle des archanges, des séraphins, des chérubins. Il en est même qui portent des noms particuliers. Qui ne connaît ceux de Ga-

¹ *Magasin pittoresque*, juillet 1837.

briel, de Michel, de Raphaël? Dieu s'est servi quelquefois de leur ministère pour se révéler aux hommes; de Gabriel (héros de Dieu), par exemple, pour expliquer à Daniel le prophète ses visions et pour prédire au sacrificateur Zacharie qu'il aurait un fils, à la vierge que d'elle naîtrait Jésus. Des anges annoncent aux disciples la résurrection de leur maître. Que les anges aient reçu de Dieu même les noms qui les distinguent ou que, se conformant au langage humain, Dieu les ait appelés d'après les noms que leur donnaient les hommes, la chose importe peu. En admettant la doctrine des anges, d'après ce que nous enseigne l'Écriture sainte, nous ne recevons pas toutes les rêveries imaginées par les Juifs, surtout après leur séjour à Babylone. Après cette digression, qui n'est ni sans intérêt, ni sans utilité, reprenons le fil de notre histoire du peuple Juif.

Que la doctrine des anges soit enseignée plus explicitement dans nos livres sacrés depuis le temps de leur captivité, rien d'étonnant. Si Moïse, si les anciens prophètes eussent parlé souvent des anges, soit bons, soit mauvais, Israël les eût adorés et eût oublié le vrai Dieu, il les eût confondus avec les divinités païennes, en eût fait un mélange bizarre, une confusion dangereuse, que plus tard il eût été bien difficile de faire cesser. C'était sagesse en Dieu à cet égard, comme à bien d'autres, de n'enseigner certaines vérités et certains devoirs que quand les hommes pourraient recevoir les uns sans danger et pratiquer aisément les autres. L'enfant doit s'abreuver de lait avant de prendre une nourriture plus solide. Ainsi l'Esprit saint, dans l'Ancien Testament, n'est pas considéré comme un être distinct dans la divinité; cela eût acheminé au polythéisme. Ainsi encore la résurrection avec un corps nouveau n'y est pas enseignée, elle eût pu conduire à la métempsychose.

Il est à remarquer, au sujet de la destruction de l'armée assyrienne, qu'Hérodote parle de Sennachérib qui se dirigeait contre Sethon, souverain de l'Égypte, lequel dut sa délivrance à un prodige à la suite d'une prière qu'il présenta à la divinité. L'historien grec a moins bien connu le prodige, qu'altéra la tradition, que les écrivains sacrés dans le pays desquels était arrivé ce fait extraordinaire.

Vous connaissez sans doute, jeunes amis, la maladie et la guérison d'Ezéchias et l'admirable cantique qu'il composa à cette occasion ; vous savez peut-être aussi comme il a été bien traduit en français par le poète J.-B. Rousseau. Vous n'ignorez pas non plus quelle ambassade lui fut envoyée par Mérodac Baladan, souverain du royaume peu considérable encore de Babylone, que le but ostensible de cette mission était de féliciter le monarque de Juda de sa guérison et le motif secret de s'unir avec lui contre son puissant et redoutable voisin d'Assyrie. Ezéchias ne sut se défendre d'un sentiment de vanité. (Depuis les jours de Salomon aucune ambassade n'avait été envoyée à Jérusalem !) Il étala à ces étrangers tous les trésors renfermés dans son palais, tout ce qui était dans son arsenal. Faiblesse à la fois et politique imprudente ! Tenter la cupidité et l'ambition d'un souverain étranger ! Esaïe, en tirant le rideau qui couvre l'avenir, montre au roi la vanité de ce dont il se glorifie, et lui prédit que tout deviendra la proie du pays devant les ambassadeurs duquel il a étalé follement toutes les richesses qu'il possède. Cette prédiction semblait ne devoir s'accomplir jamais, Babylone étant si petite ! Ezéchias s'humilie, Dieu lui promet que la paix et la tranquillité dureront pendant sa vie. Mais, dans l'ordre social surtout, les fautes des pères retombent sur les enfants. Sa mort causa un deuil universel.

Les regrets chez les gens de bien de Juda durent s'accroître encore, lorsque son fils et son successeur Manassé, orphelin à 12 ans et sans tuteur, au lieu de marcher sur les traces de son père, rétablit l'idolâtrie ; avec elle reparurent toutes les abominations qui l'accompagnaient ordinairement ; il profana le temple, fit passer ses enfants par le feu, répandit beaucoup de sang innocent, persécuta les prophètes qui l'avertissaient inutilement de renoncer à ses impiétés. L'Eternel le châtia par la main du roi d'Assyrie, Assarhaddon (Sardanapale), qui, après l'avoir vaincu dans une bataille, le prit, le lia de chaînes d'airain, le conduisit à Babylone et l'y retint en prison. Le malheur le ramena à l'Eternel ; il se repentit, s'humilia, invoqua le Dieu des miséricordes et, sans que l'auteur sacré en indique la cause, peut-être lorsque Bélésis se fut révolté contre Sardanapale, Manassé revint à Jérusalem, où il

répara autant que possible les malheurs qu'il avait causés. Il régna 55 ans. On lui a appliqué ces paroles bien connues : Il a brûlé ce qu'il avait adoré et il a adoré ce qu'il avait brûlé.

Il n'en fut pas de même de son fils Amon, qui ne fut qu'impie et méchant ; après deux ans de règne, il tomba victime d'une conspiration, et il eut pour successeur son fils Josias, le dernier des bons rois de ce pays. Le soleil de Juda est à son couchant, il jette sous cet excellent prince ses derniers rayons. Son zèle éclairé ne négligea rien pour rétablir le royaume sur ses véritables bases, la piété et la fidélité à l'Eternel. Pendant qu'on travaillait à la restauration du temple, on retrouva le livre de la loi écrit de la main même de Moïse. Rien d'étonnant, puisqu'on possède encore aujourd'hui des papyrus lisibles qui remontent à Sésostris, contemporain du législateur d'Israël. Cet exemplaire aura été caché dans le temple pour le dérober à la fureur des rois impies. Quelle sensation dut produire la lecture solennelle qu'on en fit devant tout le peuple ! Comme les menaces fulminées contre les transgresseurs de la loi durent frapper et le roi et ses sujets ! L'alliance entre Dieu et la nation si souvent rebelle fut renouvelée ; la fête de Pâque fut célébrée avec une exactitude et un éclat extraordinaires. La piété suspendit les coups de la justice divine. L'idolâtrie et les vices qu'elle enfante avaient jeté de trop profondes racines pour être extirpés d'une manière durable. Une succession de bons rois eût été nécessaire. Les remèdes étaient bons, mais ils auraient dû agir plus longtemps sur le corps social, dont l'organisation était si profondément altérée. Josias commit la faute politique de s'allier avec le roi de Babylone contre Néco, roi d'Egypte. Que ne les laissait-il débattre entre eux leur querelle ! Ce fut le tort de plusieurs des monarques de Juda de s'appuyer tantôt sur l'Egypte, tantôt sur l'Assyrie, au lieu de placer leur confiance unique en l'Eternel, comme le leur recommandaient les prophètes. Juda eût dû se borner à se défendre contre d'injustes agressions, ce que la position du royaume rendait facile. La providence ne lui eût pas fait défaut et lui eût procuré toutes sortes de ressources et de moyens de délivrance. Josias, marchant en guerre contre Néco, fut blessé dans la plaine de Méguido et reconduit à Jérusalem, où il mourut uni-

versellement regretté. Jérémie composa un poëme élégiaque, des lamentations, sur ce déplorable événement.

Trois fils de Josias montèrent successivement après lui sur le trône. Aucun d'eux ne fit ce qui est agréable à l'Eternel. D'abord tributaires de l'Egypte, ils tombèrent sous la dépendance du puissant et redoutable Nébucadnézar, qui affaiblit Jérusalem en traînant d'abord à Babylone les principaux du pays, puis en détruisant la capitale de Juda et son temple, à la suite d'une révolte aussi téméraire que coupable du dernier roi, Sédécias, qui avait juré par le nom de Dieu à Nébucadnézar de lui être fidèle. On traita le roi de Juda en rebelle, on égorga ses fils et ses principaux officiers en sa présence, on lui creva les yeux, selon l'atroce usage des Orientaux, on le lia de chaînes et on le conduisit à Babylone, où il mourut en prison. Le peuple fut mené en captivité dans les états du vainqueur, les plus pauvres furent laissés en Judée. Cette catastrophe arriva environ 588 ans avant l'ère chrétienne. Quand les peuples sont détruits, c'est par leur faute. Le péché entraîne la perte des nations, comme celle des familles et des individus. L'idolâtrie et tous les désordres qu'elle amène à sa suite reprenaient toujours le dessus en Juda, en dépit du zèle des rois pieux. Juda ne profita point de la grande leçon que lui donnait la ruine d'Israël. La voix éloquente des prophètes ne fut pas plus écoutée dans un état que dans l'autre, quoique le nombre de ces hommes de Dieu se multipliât, à mesure que les vices s'accroissaient et malgré les persécutions dont ces hommes courageux étaient souvent les victimes. Le mal l'emporta sur le bien et une longue captivité devint nécessaire pour extirper à jamais l'idolâtrie du milieu du peuple juif. Outre l'histoire générale du peuple élu que je viens d'esquisser à grands traits d'après les livres de l'Ancien-Testament, que de leçons utiles de foi, de morale, de piété ils renferment ! que de peintures fidèles du cœur humain ! que de caractères qui se retrouvent partout ! Que de tableaux des mœurs antiques qui se voient encore dans l'Orient moderne ! Que d'exemples des châtimens exercés par l'éternelle justice envers les pécheurs impénitents ! que d'exemples aussi de la miséricorde du Très-Haut envers ceux qui reviennent à lui avec un cœur contrit et brisé ! Outre l'intérêt qui s'at-

tache à cette lecture, on y recueille instruction et sanctification.

Quoique la plupart des Juifs et des principaux d'entr'eux eussent été conduits successivement à Babylone, il en resta cependant, comme nous l'avons dit, quelque peu en Judée sous le gouvernement d'un homme de bien, établi par le vainqueur. Il s'appelait Guédalia, avait choisi Mitspa pour résidence et, de concert avec Jérémie, il encouragea le peuple à ne pas désespérer, à cultiver les campagnes et à se soumettre aux Chaldéens. La réputation de probité de Guédalia attira autour de lui beaucoup de Juifs, mais excita l'ambition d'un prince du sang royal, Ismaël, qui massacra traîtreusement le gouverneur et son parti, toutefois sans pouvoir recueillir le fruit de son crime. Craignant la vengeance de Nébucadnézar, bien des Juifs, malgré les exhortations de Jérémie, se retirèrent en Egypte, où de nouveaux malheurs les attendaient. Le prophète y fut entraîné malgré lui et, arrivé avec eux à Taphnès, ville frontière, il leur prédit le triste sort qui leur était réservé, Nébucadnézar devant étendre ses conquêtes et sa cruauté jusque dans le pays qu'arrose le Nil (Ch. XLIII).

Mais que font les Juifs transportés à Babylone ? Ils versent des larmes sur leurs malheurs, regrettent leur patrie, maudissent leurs ennemis, sentiment qu'exprime avec force et vérité, mais avec la dureté cruelle des Orientaux, le psaume CXXXVII. Ils oublient que leur infortune est leur ouvrage, qu'ils recueillent ce qu'ils ont semé. Mais ils vont plus loin, ils accusent la providence en se plaignant de souffrir pour les iniquités de leurs pères, ce dont ils sont sévèrement repris par Ezéchiël (ch. XVIII), qui les censure de leur orgueil et leur montre qu'ils ont péché aussi bien que leurs pères. Il les exhorte à la repentance : Rejetez loin de vous vos péchés, faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau ; pourquoi mourriez-vous, ô maison d'Israël ? Je ne prends point plaisir à la mort du pécheur, dit l'Eternel, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. Comme ils avaient eu des prophètes dans leur patrie, ils en eurent aussi dans la terre de l'exil : Dieu ne les abandonna point. Ezéchiël était au milieu d'eux, près du fleuve Chaboras, et ils avaient pour protecteur à la

cour Daniel. Jérémie, qui n'alla point à Babylone, ne cesse de s'intéresser au sort de ses malheureux compatriotes. Il leur écrit une touchante lettre (ch. XXIX), les encourage à se résigner à la volonté de l'Eternel, à se soumettre au roi de Babylone, à cultiver les campagnes, à trouver leur bonheur en contribuant à celui de la Chaldée; il les exhorte à se défier des faux prophètes, il leur annonce des jours heureux et le retour de la captivité au bout de soixante et dix années.

Quoique soumis à Nébucadnézar et aux souverains qui lui succédèrent, les Juifs n'étaient point traités en esclaves; ils pouvaient se bâtir des maisons, acquérir des propriétés, s'adonner aux travaux des champs; ils n'étaient point, comme leurs ancêtres en Egypte, exposés aux violences des exacteurs; ils se groupèrent sans doute autour des chefs des principales familles et des membres de la famille royale. Rien ne les empêchait de pratiquer leur religion, d'observer leurs lois; ils jouissaient d'un tel crédit, qu'on en voit plusieurs occuper des emplois éminents à la cour. La captivité de Babylone exerça une grande influence sur le peuple juif. De là date entr'autres leur complet éloignement de l'idolâtrie; elle ne reparait ni chez eux, ni chez leurs descendants; ils reconnurent qu'elle avait été la cause principale de leurs malheurs; ils n'adorèrent pas même les dieux de leurs vainqueurs, ce qui eût semblé bien naturel, d'autant plus qu'ils empruntèrent des Chaldéens non la croyance aux anges, puisque l'Ancien-Testament en confirme l'existence et que la raison même exige de l'admettre, mais toute une doctrine concernant les démons.

Un grand nombre d'événements remarquables, arrivés durant l'exil des Juifs à Babylone, se trouvent consignés dans le livre de Daniel. La haute position qu'il occupait dans le royaume le mit en état de les connaître, d'autant plus qu'il y prit souvent une grande part. Mais, quelque élevé que fût son rang, il n'oublia jamais qu'il était prophète de l'Eternel, qu'à l'Eternel avant tout était due l'obéissance; il paraît avoir eu habituellement sous les yeux la signification de son nom Daniel, c'est-à-dire Dieu est mon juge; il pense au jugement du Très-Haut, du roi des cieux et de la terre, et non au jugement même des plus puissants des mortels. Lui et trois jeu-

nes Hébreux, élevés à la cour, ne veulent point se souiller en mangeant des viandes interdites par la loi. Daniel acquiert du crédit auprès de Nébucadnézar, en lui révélant les visions que le roi avait oubliées et en lui en donnant l'explication : Trois royaumes devaient succéder à celui de Babylone, et un cinquième, figuré sous l'image d'une petite pierre, qui, détachée de la montagne sans l'être par la main d'aucun homme, renversera et remplacera tous ces royaumes, remplira toute la terre et subsistera éternellement. Daniel raconte l'héroïsme des trois jeunes Hébreux, qui ne voulurent point se prosterner devant la statue d'or (recouverte d'or) du roi, qui furent jetés dans la fournaise ardente et que les flammes respectèrent. On connaît la réponse courageuse de ces jeunes hommes au roi irrité. On est étonné de ne point voir Daniel avec ces trois héros de la foi. Une circonstance inconnue résoudrait la difficulté. Peut-être personne n'osa-t-il porter plainte contre lui; peut-être a-t-il faibli dans ce moment, comme cela est arrivé à plus d'un saint homme. Le miracle qui eut lieu à l'égard de Sadrac, Mesac et Habed Nego, est un des plus étonnants de nos livres sacrés. Je dois communiquer ici ce que j'ai lu dans le *Magasin pittoresque* de juin 1858. Si l'on mouille légèrement la partie du corps exposée à la chaleur, la petite quantité d'eau qui le recouvre prend un état sphéroïdal; cette partie du corps devient inaccessible au calorique et forme une enveloppe impénétrable; la température du corps demeure la même, quelle que soit l'intensité de la chaleur. M. B. a plongé sans être brûlé sa main dans un bain de plomb fondu et dans un jet de fonte incandescente. Il suffit de se laver les mains une minute avant l'opération. A Mysore, des personnes enduites d'une substance jaunâtre passèrent au milieu d'un brasier ardent sans se brûler¹. Je n'explique rien, je raconte, je cite des faits qui peuvent aider à rendre le miracle plus compréhensible et je me dis : Dieu avait sans doute, dans les trésors de la nature qui lui est soumise et dont il a établi les lois, bien des moyens, que nous ignorons, d'opérer dans un moment donné cet étonnant miracle. Terrible fut la punition de Nébucadnézar qui, s'enor-

¹ *Revue britannique*, février 1852.

gueillissant à la vue de Babylone qu'il avait bâtie pour être une résidence royale, par son grand pouvoir et à la gloire de sa majesté, fut, au moment même où il se promenait sur la terrasse de son palais, atteint d'une maladie mentale dans laquelle, s'imaginant être un bœuf, il brouta l'herbe des champs. L'historien Bérose parle d'un mal étrange dont souffrit Nébucadnézar avant sa mort. Au bout de sept ans il revint à lui-même, fut rétabli dans son royaume et rendit gloire au Très-Haut.

Un de ses successeurs, Belsazar, se croyant en sûreté dans Babylone, assiégée par les Mèdes et les Perses, faisait un grand festin et buvait dans les vaisseaux d'or et d'argent enlevés du temple de Jérusalem, lorsqu'une vision le saisit d'effroi et lui annonça sa mort prochaine; elle arriva la même nuit, Darius, le Mède, le Cyaxare second, fils d'Asytyage, de l'histoire profane, s'étant emparé de Babylone, secondé qu'il fut de Cyrus, son neveu et son gendre. Daniel, qui jouissait d'un immense crédit à la cour de Darius, faillit être victime de la jalousie des satrapes. Il ne voulut point se soumettre à l'ordre du vainqueur de n'adresser de prières pendant trente jours qu'à ce monarque; idolâtrie non inconnue autrefois en Orient. Les lions, dans la fosse desquels il fut jeté, à la grande douleur du monarque, ne lui firent aucun mal. Qu'un lion dont la faim est apaisée respecte l'homme, cela se conçoit; mais que plusieurs lions, dans le voisinage desquels un homme se trouve toute une nuit, n'attendent point à sa vie, c'est assurément une dispensation particulière et merveilleuse de la providence. Jamais miracle, a-t-on fort bien dit, n'a été plus nécessaire. Quel triomphe pour tout le paganisme de l'Asie, quel coup porté à la foi des Juifs, si un homme comme Daniel avait péri pour avoir refusé de prier Darius ou cessé pendant trente jours de prier Dieu!

Mais les soixante et dix années de la captivité sont à leur terme. Les Juifs retourneront-ils dans leur pays, comme l'a prédit Jérémie? Cela n'est point vraisemblable, humainement parlant. On a bien, dans l'antiquité, des exemples de peuples vaincus qui ont été transportés par le vainqueur dans d'autres contrées, mais que dans la suite, et au bout de longues années, on les ait fait revenir dans leur patrie, je ne

crois pas que l'histoire en offre des exemples; ils seraient au moins fort rares. Quoi qu'il en soit, un prophète avait annoncé que cela s'accomplirait à l'égard des Hébreux captifs sur les rives de l'Euphrate. Qui leur en donnera la permission? Celui qu'un autre prophète (Esaïe ch. XLV) avait désigné *par son nom* Cyrus (Coresch ou le soleil) et appelé l'oint de l'Eternel, celui devant qui les portes d'airain (de Babylone) seraient ouvertes, celui à qui seraient donnés les trésors les plus cachés, celui devant qui, dit Jérémie, l'Eternel desséchera la mer et tarira les sources de Babylone, celui par qui les Chaldéens, au milieu des accès de l'ivresse et d'une folle joie, seront précipités dans un sommeil dont ils ne se réveilleront jamais (Jérémie LI). Cet ordre de Cyrus, ce retour des Juifs à Jérusalem, le temple rebâti (toutes facilités données pour cela), les forêts du Liban à la disposition des Juifs, des objets précieux enlevés par Nébucadnézar restitués, la Judée repeuplée, le seul Eternel de nouveau invoqué dans la terre promise, autant de faits incontestables qui impriment un nouveau caractère de vérité à toute l'histoire sainte. Mais qui a pu porter Coresch, le vainqueur de Crésus, roi de Lydie et des Chaldéens, à donner aux Juifs une telle permission, la première année où il occupa seul le trône de Babylone et, peut-on même dire, de toute l'Asie alors connue? Les quelques considérations politiques qu'on allègue pour expliquer cet ordre n'ont pu occuper dans son esprit qu'une place bien secondaire. Mais Cyrus et les Perses n'étaient point idolâtres. Le monothéisme des Hébreux dut attirer leur attention. Nul doute que, selon l'historien Josèphe, Daniel, en montrant au roi les oracles sacrés, ne l'ait excité à accomplir envers les Juifs les prophéties qui le concernaient, après en avoir vu la réalisation pour lui-même. On peut bien admettre que Cyrus se sentit inspiré par l'Eternel de publier dans tout son royaume cet édit: Voici ce que dit Cyrus, roi de Perse: l'Eternel, le Dieu des cieux, m'a donné tous les royaumes de la terre et m'a commandé de lui bâtir une maison à Jérusalem, dans le pays de Juda; qui d'entre vous est de son peuple, qu'il parte, et que l'Eternel, son Dieu, soit avec lui! etc. (2 Chroniques ch. XXXVI, v. 22, 23; Esdras ch. I, v. 1, etc.) Par malheur, Cyrus mourut sept ans

après la promulgation de cet édit, environ 530 ans avant l'ère chrétienne, à l'âge de septante ans de vieillesse, dit Xénophon. dans une bataille contre Tomyris, la reine des Massagètes, dit Hérodote.

L'impulsion était donnée, la transmigration devait avoir lieu. On en trouve des détails dans les livres d'Esdras et de Néhémie. Le premier départ eut lieu sous la conduite d'un prince de la famille royale de Juda, Zorobabel, nommé aussi Sesbatar, et du souverain-sacrificateur Jesuah. Le premier était gouverneur du pays avec le titre persan de pecha (pacha) ; il porte aussi celui de Atirsatha, comme l'eurent Esdras et Néhémie. Leur premier soin est de relever l'autel pour offrir des sacrifices à leur bienfaiteur suprême et de jeter les fondements du temple. Grande fête à cette occasion, mais, si les jeunes gens étaient joyeux de voir bâtir une maison autour de laquelle se reconstituerait la patrie, les vieillards versaient des larmes au souvenir du premier temple. Le prophète Aggée les console en leur prédisant la gloire future de cette maison, dans laquelle Dieu enverra des jours de paix et le prince de la paix.

Qu'il est rare que les projets les plus excellents puissent s'exécuter sans contradictions et sans obstacles ! Des peuples voisins s'offrent à se joindre à eux pour cet ouvrage. Les Juifs refusent et secours et argent, pour ne pas donner à ces étrangers le droit de s'immiscer dans les affaires concernant la religion, car, si les peuples connus sous le nom de Samaritains adoraient le même Dieu que les Juifs, ils avaient profondément altéré la loi et introduit dans le culte des cérémonies païennes ; ce contact n'eût pas été sans danger pour le culte dit du seul Eternel. Aigris par ce refus, les voisins devinrent ennemis, et, sous une apparence de dévouement à la cause du roi, ils calomnièrent les Juifs auprès de lui. L'entreprise ne peut être poursuivie que mollement, même elle est suspendue jusqu'à la seconde année du règne de Darius (Darawesch), fils d'Hystaspe, qui permet de reprendre les travaux et qui les facilite par les dons qu'il accorde pour cela. Vingt années environ avaient été employées à la construction de ce temple, dont la consécration se fit avec une grande solennité. Cette dédicace fut moins brillante que celle qui eut

lieu sous Salomon, comme le temple de Zorobabel était inférieur en magnificence à celui de ce roi, mais la piété en fut peut-être non moins grande. Les douze jeunes boues offerts en expiation des péchés dans cette fête, indiquaient ou que les Israélites des dix tribus, descendants de ceux qui avaient été transportés d'Assyrie, du temps d'Osée, s'étaient joints à leurs frères de Juda et de Benjamin, ou qu'on n'en voulait exclure aucun, ou que les Juifs s'envisageaient comme représentants de toute la postérité de Jacob. Du retour de la captivité date surtout le nom de Juifs, d'après la principale tribu, celle de Juda; celui de Judéens serait plus conforme à l'étymologie. Il y a plus d'exactitude dans le terme allemand de Juden. Dès le jour de la consécration du nouveau temple, le culte et les fêtes religieuses furent célébrés avec régularité.

Un second départ de Babylone pour la Judée eut lieu du temps d'Artaxercès-Longue-main (Arthasastha), sous Esdras (celui qui aide), de race sacerdotale et savant dans la loi. Les Juifs commencent le voyage en se mettant sous la protection de Dieu. Dans une des haltes qu'ils firent, ils campèrent près du fleuve d'Ahava (Esdras VIII), aujourd'hui inconnu. Arrivés à Jérusalem sans danger, ils en témoignent à Dieu leur reconnaissance. Esdras s'afflige en apprenant le mariage même de principaux d'entre le peuple avec des femmes étrangères, ce que la loi avait interdit; il prévoit les conséquences de telles unions, et il ordonne non-seulement que de semblables désordres cessent à l'avenir, mais que les femmes étrangères soient renvoyées; il va même plus loin que la loi, qui ne défendait d'alliances qu'avec les Cananéennes: la crainte de l'idolâtrie semblait justifier cette rigueur peut-être exagérée, mais à laquelle le peuple consentit sans peine. Neût-il pas suffi de défendre à l'avenir de pareils mariages? Nous sommes trop éloignés de ces temps-là, nous connaissons trop peu les mœurs de ces étrangères pour prononcer avec une parfaite connaissance. Esdras, du reste, par ses lumières, par son zèle, par l'importance qu'il attache à la loi et à ce que la loi fût connue et pratiquée, par son dévouement à Dieu et à la patrie, a mérité la considération dont il jouit chez les Juifs, qui le nomment un second Moïse, le restaura-

teur du culte et de la loi. Les Juifs qui habitent aujourd'hui sur les rives de l'Euphrate vont ériger à ce grand serviteur de Dieu, à l'endroit où, d'après la tradition, il a dû être inhumé, près du confluent de l'Euphrate et du Tigre, un monument digne de ce savant pieux, une école destinée à l'étude des saintes Ecritures. (*Evangelisch-kirchlicher Anzeiger* XI, 9, f. 4. Berlin.)

Les hommes distingués et pieux qui, depuis Esdras et Néhémie jusqu'à Simon le juste, grand sacrificeur, environ l'an 300 avant l'ère chrétienne et mentionné dans le ch. L de l'Ecclésiastique, se sont occupés du culte public et du soin de recueillir les livres sacrés, sont appelés par les Juifs : la grande synagogue ; on en porte le nombre à 120 personnes, les uns ayant vécu dans le même temps, les autres non. On a voulu, mais à tort, voir dans la grande synagogue l'origine du Sanhédrin. On voit Esdras agir de concert avec Néhémie dans plusieurs circonstances. Ils étaient ensemble quand, pendant sept jours, Esdras fit une lecture solennelle de la loi au peuple, à qui les Lévités l'expliquaient, quand tous les enfants d'Israël célébrèrent avec allégresse la fête des tabernacles, quand, peu après, un jeûne solennel fut publié, où Esdras prononça une touchante prière en présence du peuple humilié, revêtu de sacs et couvert de cendres, et où fut renouvelé avec l'Eternel un traité d'alliance que signèrent les chefs des divers ordres et auquel toute la nation s'engagea par serment à demeurer fidèle. Vous savez qui était Néhémie, dont le nom signifie consolateur du Seigneur ou de la part du Seigneur : il le fut en effet pour son peuple. Echanon d'Artaxercès-Longue-main à Suze, il apprend le sort déplorable de ses compatriotes à Jérusalem ; cette tristesse peinte sur son visage, frappe le roi qui, lorsqu'il en connaît la cause, permet à son fidèle serviteur de se rendre en Judée, dont il le nomme gouverneur (Athirsatha), avec des pleins pouvoirs très-étendus et avec la liberté de prendre dans les forêts du roi le bois nécessaire pour les constructions. Le pacha, mentionné aussi dans le livre de Néhémie, était un gouverneur d'un rang moins élevé.

Néhémie resta à Jérusalem douze ans, pendant lesquels il encouragea le peuple à rebâtir la ville, à élever des remparts.

à la fortifier, ce qui n'était pas chose facile, leurs ennemis venant les inquiéter dans leurs travaux, de sorte que les ouvriers étaient contraints d'avoir en même temps des armes pour se défendre et les outils de leur profession. Néhémie veillait à tout. Il déjoue les trames même des plus puissants des ennemis d'Israël, qui avaient des intelligences jusque dans Jérusalem. Il fit cesser des abus qui s'étaient introduits au milieu du peuple, et entr'autres l'usure, laquelle était portée à un si haut point que des Juifs avaient été contraints de vendre comme esclaves leurs enfants pour se procurer du blé. Tous ces indignes contrats furent mis à néant d'un consentement unanime, les fils et les filles furent rendus à leurs parents, les champs et les vignes aliénés restitués à leurs propriétaires. Néhémie avait donné lui-même l'exemple du désintéressement. Il ne retira que pour les employer au bien public les revenus de sa place de gouverneur; par sa fortune, soit héritée de ses pères, soit acquise à la cour de Perse, il subvenait aux dépenses de son rang et à une généreuse hospitalité. Le peuple fut distribué par le sort dans les villes et dans les campagnes. Grandes louanges et bénédictions données à ceux qui consentaient à demeurer à Jérusalem, sans doute parce que les terres y étaient moins fertiles, la vie plus chère et la capitale de l'Etat plus exposée aux attaques des ennemis. Pendant une absence de Néhémie, retourné auprès du roi, duquel il obtint son congé au bout de quelque temps, de nouveaux désordres s'étaient introduits dans la Judée. Lorsqu'il y fut revenu, Néhémie les fit cesser: entr'autres la violation du sabbat, le mariage avec des femmes étrangères, la profanation du temple. Les lectures régulières de la loi furent instituées, les portions des Lévites et des chantres payées, le bon ordre rétabli. Néhémie put terminer en paix une carrière aussi utilement remplie. Quel fut le mobile de sa conduite, qui le soutint au milieu de tant de contradictions et de luttes, qui le porta à quitter les délices de la cour de Perse, comme autrefois Moïse celle de Pharaon, pour se charger d'un fardeau aussi lourd que la réorganisation de son peuple? La piété. Il recherche la gloire de l'Eternel: sa patrie qu'il aime, il veut qu'elle soit consacrée à l'Eternel: il n'entreprend rien sans implorer le secours de l'E-

ternel ; il bénit l'Éternel du succès de toutes ses entreprises. On comprend qu'il ait pu dire : Souviens-toi de moi, ô mon Dieu, pour me bénir de tout ce que j'ai fait en faveur de ce peuple, à l'égard de ta maison et de ton culte. Lui et Esdras ont bien mérité de leur patrie. Il en fut plutôt le réformateur civil et politique, Esdras plutôt le restaurateur de la loi. N'oublions pas que, s'ils eurent de nombreux adversaires, ils eurent aussi des amis et des soutiens, que les prophètes Aggée, Zacharie et Malachie les secondèrent dans leurs entreprises, dont la gloire de Dieu et l'amour de la patrie étaient le but.

Comment passerions-nous sous silence un épisode d'un haut intérêt, raconté dans un livre qui porte le nom de l'héroïne, d'Esther (Hadassa), instrument de la délivrance du peuple juif sous Assuérus ? Ce monarque est sans contredit Xerxès, fils de Darius d'Hystaspe. Son nom persan est Khschwersche, dont les Grecs ont adouci la rudesse en en faisant le mot de Xerxès, et les Hébreux Ahasverus, notre Assuérus. L'oreille harmonieuse des Hellènes ne pouvant s'accoutumer aux sons si durs des Orientaux en a, comme nous l'avons dit, modifié l'expression ; de Darjawsch est dérivé Darius, de Artachschasta Artaxerxès, etc. Les singularités bizarres d'Assuérus n'ont rien qui étonnent, quand on connaît l'histoire de Xerxès, ce fou qui fit battre de verges l'Hellespont, parce que sa flotte y avait été submergée. C'était au reste une coutume orientale et autrefois même russe, que de rassembler les jeunes filles les plus belles d'un empire pour que le souverain pût y choisir une épouse¹. Suivant le conseil de Mardochée, son oncle, Esther osa braver, au péril de ses jours, la sévérité de l'étiquette, affaire importante en Orient, pour intervenir auprès d'Assuérus et prévenir le massacre des Juifs, ordonné par Aman. Celui-ci fut pendu au gibet qu'il avait dressé à Mardochée. Celui qui creuse à son ennemi une fosse, y tombe souvent lui-même. Le roi et Esther étaient dans la grande cité de Suze, et les Juifs, établis dans la Perse, devaient être égorgés. Ils obtinrent le droit de légitime défense. L'idée chrétienne du pardon des injures n'était pas

¹ *Magasin pittoresque*, 1858.

comprise autrefois ; les haines nationales étaient encore plus terribles qu'aujourd'hui.

Le livre d'Esther est le dernier livre historique de l'Ancien-Testament, comme Malachie est le dernier des prophètes dont nous ayons les écrits. Xerxès vivait environ 480 avant l'ère chrétienne et Malachie environ l'an 430.

Jusqu'ici les livres canoniques nous ont servi de guides : nous n'aurons plus, jusqu'aux temps évangéliques, que les livres apocryphes et l'historien Josèphe. Nous parcourrons dès lors, jeunes amis, plus rapidement encore des siècles dont l'histoire offre moins de certitude.

Sous la domination des rois de Perse, les Juifs furent heureux, et leurs souverains-sacrificateurs étaient en même temps les gouverneurs de la Judée. Rien d'étonnant que, dans la lutte entre Alexandre de Macédoine et Darius Codoman, les Juifs soient demeurés fidèles à ce dernier et qu'ils aient failli encourir la vengeance du vainqueur. Nous avons dit comment le souverain-sacrificateur Jaddua, que nous nommons Jaddus, apaisa le monarque irrité. Ce fut sous Alexandre-le-Grand et avec sa permission que fut bâti le temple rival de celui de Jérusalem. Samballat, Samaritain, avait été nommé par un roi de Perse satrape de la Samarie. Ce gouverneur maria sa fille à un frère de Jaddus, Manassé. Celui-ci, par son mariage, ne pouvant exercer des fonctions sacerdotales en Judée, nourrit l'espoir d'être souverain-sacrificateur dans un temple à Samarie et de succéder à son beau-père dans la charge de satrape. Au lieu de rester fidèle à la cause du roi de Perse, Samballat embrassa le parti du conquérant qui, pour le récompenser, lui accorda la permission de bâtir un temple sur la montagne de Garizim et d'y introduire le culte et les rites des Samaritains. Il fut rasé par Jean Hyrcan et dès lors non rebâti. C'est de cet édifice qu'il est fait mention Ev. de saint Jean IV, 20.

Après la mort d'Alexandre, ses Etats furent partagés entre ses généraux. Ptolémée, fils de Lagus, appelé aussi Soter (Sauveur), régna en Egypte, conquit plusieurs pays voisins, entr'autres la Phénicie et la Judée, attira dans Alexandrie, la capitale de ses Etats, les Juifs, dont il avait remarqué l'intelligence, les talents, l'esprit de commerce. Ils y furent

bientôt en très-grand nombre et purent y célébrer leur culte en toute liberté. Dans cette ville, sous le règne de Ptolémée Philadelphie, ami des sciences et des lettres comme son père, le fils de Lagus, eut lieu la célèbre version des septante. Une opinion moderne, au sujet de ce nom de septante, est celle-ci : Les Ptolémées auraient choisi septante hommes sçavants pour recueillir les livres remarquables de tous pays, ceux qu'ils regardaient comme intéressants et utiles ; ils leur donnaient en signe d'approbation le titre d'éditeurs des septante ; on aurait eu, assure-t-on, un Homère des septante, etc. Quoi qu'il en soit, cette célèbre et importante version n'a pas été faite en une année, comme on l'avait absurdement avancé ; elle date de l'an 280 à l'an 260 de l'ère chrétienne, ou même quelques parties d'une époque postérieure. Ce qui est certain, c'est qu'elle remonte au moins à plus d'un siècle avant Jésus-Christ.

Mais tous les Juifs n'étaient pas en Egypte ; le plus grand nombre était toujours dans la Judée. Comme la Palestine était un pays d'une haute importance par sa position, soit pour les Ptolémées, soit pour les Séleucides, rois de Syrie, les Juifs étaient tantôt soumis aux monarques du nord, la Syrie, tantôt aux souverains du sud, l'Egypte, selon que le décidait le sort des batailles entre ces deux royaumes. Dans le chapitre XI de Daniel, on peut lire les prophéties relatives à ces divers événements. Les Juifs ne furent pas trop malheureux dans cette période ; moyennant un tribut qu'ils paraissent avoir dû payer à leurs maîtres, ils pouvaient vivre sous leurs propres lois. Du règne d'Antiochus, roi de Syrie, que ses flatteurs surnommèrent Epiphane, c'est-à-dire l'illustre, et que le peuple appela Epimane, c'est-à-dire insensé, date pour eux une période de calamités. Ils étaient devenus ses sujets. Pour les rendre plus dociles à son autorité, il forma le dessein d'abolir leur religion, leurs mœurs, leurs coutumes, et de leur imposer celles des Grecs, qui étaient les siennes. Il fut malheureusement secondé dans ses projets par des Juifs infidèles, soit par des grands-prêtres même, soit par des descendants d'Aaron qui, par ambition, visant à la souveraine sacrificature, offraient de grosses sommes d'argent à Antiochus pour obtenir cette dignité suprême. Comme

la masse des Juifs s'opposait à de tels ordres iniques, Antiochus recourut aux moyens les plus violents; il pilla Jérusalem, en renversa les murailles; des pierres des remparts démolis il éleva une forteresse qui dominait le temple. Cette maison sainte fut pillée et profanée, la statue de Jupiter Olympien fut mise sur l'autel des holocaustes, le sacrifice perpétuel dut cesser, toute cérémonie quelconque du culte mosaïque fut sévèrement interdite par ordonnance royale; bref, l'ancienne religion fut abolie et remplacée par celle des Grecs. Sur un autel à Jérusalem, et dans d'autres lieux, on contraignait les Juifs d'offrir en sacrifice des pourceaux. Dans toute la Judée on devait adorer les faux dieux, on était obligé de participer aux fêtes célébrées en leur honneur, à celles de Bacchus entr'autres, au jour anniversaire de la naissance du roi. Pour faire la cour au monarque, des Juifs prirent des noms grecs; le sacrificateur Josué s'appela Jason et son frère Ménélas. On recherchait pour les brûler les livres de la loi. Quiconque faisait circoncire ses enfants était puni de mort. Si des Juifs trahirent honteusement la cause de la religion et de la patrie, il s'en trouva aussi un grand nombre de fidèles; le sang des martyrs coula. On ne peut lire sans admiration, dans le second livre des Macchabées, le récit de la mort héroïque du vieil Eléazar et celle d'une mère et de ses sept fils, qui endurent le martyre, parce qu'ils ne voulurent point transgresser la loi et manger de la chair de pourceau. Ils moururent tous, pleins de confiance en Dieu, pour la loi duquel ils souffraient, et dans l'espérance de se retrouver dans la vie à venir par la miséricorde divine.

De telles barbaries devaient avoir un terme. Le temps de l'épreuve est passé, celui de la délivrance est venu. Dans la petite ville de Modin, entre Jérusalem et Joppé, vivait un sacrificateur avancé en âge, nommé Mathathias, père de cinq fils. Le vieillard, indigné à la vue d'un Juif qui jetait de l'encens sur un autel consacré à une idole, le tue; il tue l'envoyé du roi qui forçait les Juifs à sacrifier aux faux dieux, il renverse l'autel et s'enfuit avec ses cinq fils dans les montagnes, où il est suivi de tous ses compatriotes qu'enflammait l'amour de Dieu et de ses lois. Même résistance en d'autres lieux. La guerre devient nationale. On évite les batailles ran-

gées, le succès couronne la valeur. Comme on avait remarqué que les Juifs ne prenaient pas les armes, même pour se défendre, le jour du sabbat, leurs ennemis choisirent ce jour pour les attaquer. Le vieux Mathathias, comprenant déjà que le sabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat, engage ses compatriotes à se défendre au jour du Seigneur. En mourant, il recommande à ses fils de ne point désespérer et de continuer à combattre pour une sainte cause. Après avoir inhumé, à Modin, leur père que tout Israëï pleura, ses fils marchèrent sur ses traces. L'ainé, Juda Macchabée, court de victoire en victoire, il délivre Jérusalem, répare le temple, rétablit le culte saint. Le service divin, selon l'oracle de Daniel, avait été suspendu pendant trois ans et demi; la dédicace du temple restauré eut lieu juste trois ans après que la statue de Jupiter Olympien y avait été placée. Cette fête de la dédicace est celle qui est mentionnée Jean ch. X, v. 22; les Juifs la célèbrent encore aujourd'hui.

Comme cette fête était d'institution humaine, les Juifs n'étaient pas obligés de monter à Jérusalem pour la célébrer. On pouvait la solenniser partout. On l'appelait aussi fête des lumières, parce que, à l'occasion de la purification du temple, on avait rallumé pour la première fois le grand chandelier d'or et les autres lampes du temple; elle durait huit jours; au dessus de la porte de chaque maison, à Jérusalem surtout, on plaçait au moins une lumière, quelquefois jusqu'à huit, d'après le nombre et la fortune des habitants. La fête tombait sur le mois de Kislen, en hiver. (Sepp II, 191.)

Antiochus, qui voulut tenter une dernière et terrible lutte contre les Juifs, fut atteint d'une affreuse maladie; il éprouva d'atroces douleurs, des lambeaux de chair se séparaient de son corps, il en sortait des vers, et il s'en exhalait une puanteur épouvantable. La violence de ses maux le força de reconnaître qu'il était frappé d'une verge divine et il s'écria: Il est juste de s'humilier devant Dieu. Il recommande à son fils Antiochus de la bienveillance envers les Juifs. Juda Macchabée mourut de la mort des braves sur un champ de bataille. Après lui vinrent successivement ses deux frères Jonathan et Simon, qui continuèrent son œuvre et furent à la fois princes et grands-sacrificateurs, car ils étaient d'une fa-

mille sacerdotale. Ils commirent la faute de s'allier avec Rome, ce qui donna lieu à cette puissance d'intervenir dans les affaires intérieures de la Judée. De ces cinq frères, Juda, Eléazar et Jean moururent sur des champs de bataille, Simon et Jonathan victimes d'une trahison. La Judée ne fut plus contrainte de payer de tribut aux rois de Syrie. Jean Hyrcan, fils de Simon, petit-fils de Mathathias, après une guerre malheureuse qui l'asservit un temps à la Syrie, redevint indépendant, agrandit ses Etats et son fils Aristobule prit le titre de roi.

Environ ce temps-là avaient pris naissance les partis des Pharisiens et des Sadducéens, qui jouèrent un grand rôle dans l'Etat, et des Esséniens, qui vivaient paisiblement et solitairement. La période des Macchabées, soit de la lutte pour l'indépendance nationale, dura environ de l'an 167 à l'an 141 avant l'ère chrétienne. Le nom de Macchabée signifie marteau. Ainsi fut surnommé le vainqueur des Maures entre Tours et Poitiers, Charles Martel. Le nom d'Asmonéens, que porte aussi cette famille de héros, vient du bisaïeul de Mathathias, nommé Hasmonéus, sacrificateur juif de la classe de Jojarib. Ce fut environ l'an 107 avant l'ère chrétienne qu'Aristobule reçut le titre de roi. Cette dignité, qui réunissait dans la même personne les deux pouvoirs spirituel et temporel, était une dignité en opposition à la lettre et à l'esprit de la législation mosaïque, même après qu'elle eût été modifiée du temps de Samuel. Les rois qui voulurent empiéter sur l'autorité sacerdotale, Saül, Hosias, Jéroboam même, en portèrent la peine. Sous les premiers Macchabées, les Juifs avaient conquis leur indépendance nationale. Sous leurs descendants, devenus prêtres et rois, les Juifs la perdirent. Il est vrai que le premier d'entr'eux conquit la Samarie et la Galilée, qu'il détruisit Sichem, le temple de Garizim qui fut remplacé par un autel, la ville de Samarie, et s'empara du pays d'Edom, dont il incorpora les habitants à la Judée, politique funeste plus tard aux Juifs; il fortifia Jérusalem, entretint une armée permanente, composée seulement de soldats étrangers, et mourut après un règne de 31 ans. Mais après lui l'histoire des rois Asmonéens n'offre qu'une suite de cruautés et de désastres. Des querelles domestiques

amenèrent les Romains dans la Judée. Deux frères, Hyrcan et Aristobule II, se disputent la couronne; on appelle pour terminer leurs différends le grand Pompée, qui prononça en faveur de l'aîné, Hyrcan, et qui dut combattre le cadet, Aristobule II, lequel, après s'être défendu pendant trois mois, dut céder à la force des Romains, au jour même où, par un jeûne, on se rappelait la prise de Jérusalem par Nébucadnézar, l'an 63 avant l'ère chrétienne. Pompée le fit prisonnier, lui, ses deux fils et ses deux filles, et les conduisit en triomphe à Rome.

Ces querelles entre frères avaient été fomentées par Antipater, fils d'Antipas, qui était Iduméen de naissance, mais qui avait dû embrasser le judaïsme et avait été gouverneur de l'Idumée. Cet Antipater eut une nombreuse famille et eut entr'autres pour fils Hérode, dit le Grand. Pendant les trois mois du siège de la forteresse (le temple même), le service divin ne fut point interrompu. Pompée, qui profita du repos du sabbat pour attaquer ses ennemis, admira leur bravoure, même celle des prêtres, qui se laissaient égorger près de l'autel. Le sang coula par torrents, 12,000 des assiégés perdirent la vie. Le parti d'Hyrcan agit avec plus de fureur contre les concitoyens du parti opposé que les Romains eux-mêmes — guerre civile! Ce qui, plus que tout le reste, consterna les Juifs, fut l'entrée du général victorieux, ainsi que de ses officiers, dans le lieu très-saint, où on leur montra tout ce qu'il y avait de plus sacré. Comme ils n'y virent aucune idole, ils crurent que les Juifs n'avaient aucune divinité. On disait des Juifs : *Nil præter nubes et cæli numen adorant*. Ils n'adorent rien que les nuages et le ciel, qui est leur divinité.

Pompée n'enleva rien du trésor du temple, qui s'élevait à deux mille talents, mais il leva sur le peuple une contribution d'une somme cinq fois plus considérable et imposa un tribut annuel. Les murs de Jérusalem furent rasés. Toutes les conquêtes des Juifs dans la Célé Syrie et ailleurs leur furent enlevées, rendues à leurs anciens possesseurs ou déclarées libres. La Judée fut renfermée dans ses anciennes limites. L'historien Josèphe dit : La querelle des deux frères nous fit perdre la liberté et nous assujettit aux Romains. Un

gouverneur commandait dans le pays au nom des Romains. Pompée ordonna que le temple fût purifié et que les sacrifices fussent offerts comme de coutume.

Dès cette époque jusqu'à l'an 70 de l'ère chrétienne, la Judée fut plus ou moins vassale et dépendante de Rome, qui, selon son habitude à l'égard des peuples soumis, laissa les Juifs jouir de plusieurs de leurs libertés, entr'autres de celle de pratiquer leur religion. De nombreux détails sur cette période se trouvent dans Josèphe, dans Tacite, dans Suétone et dans Strabon. De grands dignitaires romains ne se firent pas faute de s'enrichir aux dépens des Juifs. Ainsi Crassus, gouverneur de Syrie, dans la province de laquelle était la Judée, pillait les deux mille talents que renfermait le trésor du temple de Jérusalem et tous les ornements d'or qui l'embellissaient, évalués à près de huit mille talents. C'est ce Crassus que les Parthes vainquirent dans la fameuse bataille de Carré, en Mésopotamie. Le faible Hyrcan II, que Pompée avait protégé contre Aristobule, n'eut en quelque sorte que le titre de roi, qui lui fut confirmé cependant par le vainqueur de Pompée, Jules-César. Celui-ci lui donna pour premier ministre, avec le titre de procureur, l'Iduméen Antipater, dont nous avons parlé et qui, dévoué de cœur et d'âme aux Romains, était envisagé comme propre à tenir les Juifs sous la dépendance de la maîtresse du monde. Hyrcan obtint pourtant la permission de rebâtir les murs de Jérusalem. Les Juifs virent toujours de mauvais œil ce pouvoir étranger et ceux qui en étaient les instruments. Antipater périt empoisonné. Celui-ci, qui avait quatre fils, en avait nommé deux, Phazaël et Hérode, l'un gouverneur de la Judée, l'autre de la Galilée, autorisé qu'il y était par Jules-César. Marc-Antoine les confirma dans cette dignité avec le titre de tétrarques. Antigone, fils de cet Aristobule II qu'avait vaincu Pompée et neveu du faible Hyrcan II, s'allie avec Pacorus, roi des Parthes, et lui fait de magnifiques promesses, s'il l'aide à remonter sur le trône de Judée. Les armes des Parthes sont heureuses. Jérusalem est conquise. On coupe les oreilles à Hyrcan II pour le rendre indigne de la souveraine sacrificature. (Lévitique ch. XXI, v. 17, etc.) Antigone est proclamé roi; Phazaël et Hérode, qui s'étaient rendus dans le camp des Par-

thes, sont retenus prisonniers; le premier se tue de désespoir dans son cachot, Hérode parvient à s'enfuir, laisse à Massada, forteresse près de la mer Morte, une garnison de 800 hommes qui lui sont dévoués et auxquels il confie la garde de sa fiancée, Mariamne, princesse asmonéenne, petite-fille d'Hyrcan II; il court à Rome où, à prix d'argent, il obtient d'Antoine et d'Octave, ce qui était d'ailleurs conforme à leur politique, un décret du sénat qui déclare Antigone ennemi du peuple romain et Hérode monarque de la Judée, l'an 714 de Rome. Antigone était soutenu par les Parthes et par la plus grande partie des Juifs, qui voyaient en lui un prince de leur nation, un descendant de héros. Quoique soutenu par les Romains, le roi qu'ils avaient nommé dut combattre trois ans jusqu'à ce que Jérusalem eût été prise; le siège avait duré 55 jours; des milliers d'hommes périrent. Antigone, prisonnier, eut la tête tranchée. Hérode, en politique habile, qui s'était fait un parti parmi les Juifs en débarrassant autrefois la Judée d'une bande de brigands, crut accroître le nombre de ses adhérents en épousant, même avant la prise de Jérusalem, Mariamne, du sang des Macchabées, en mettant en liberté et en entourant d'honneurs Hyrcan II, en nommant à la souveraine sacrificature Hananéel, de la famille des grands-prêtres et qu'il avait fait venir de Babylone. Dès cette époque, cette charge cessa d'être héréditaire (ce que prescrivait la loi) et dépendit de la volonté des rois ou des empereurs. Hérode ne jouissait cependant pas sans crainte de sa royauté usurpée. Il savait que la majorité du peuple, que soutenaient et qu'excitaient les Pharisiens, n'était pas pour lui et regrettait les souverains nationaux, les Asmonéens. Être soupçonné d'un complot contre sa vie, être bien vu du peuple, était pour Hérode un crime capital. Autour de lui il ne manquait pas de gens qui entretenaient sa terrible jalousie. Sous les coups de sa cruelle politique tombèrent successivement Aristobule, le dernier des Macchabées, son beau-frère, jeune prince d'une grande espérance, Joseph, époux d'une sœur d'Hérode, Salomé, le grand-sacrificateur Hyrcan, Sohème, confident de ce despote barbare, Alexandra, mère de Mariamne, Mariamne même, sa femme, qui parvenait parfois à apaiser la rage du monstre. Les remords qu'il éprouva

de ce crime durèrent peu. Il immola à sa vengeance dix conjurés qui avaient comploté sa mort, parce qu'il avait construit pour les combats d'animaux un amphithéâtre avec des ornements qui étaient envisagés comme des idoles ; — il en vint même à faire mourir Aristobule et Alexandre, qu'il avait eus de Mariamne, et Antipater, un fils qui lui était né d'un autre mariage. On comprend que l'empereur Octave-Auguste, apprenant tous ces crimes, ait pu dire qu'il valait mieux être le pourceau d'Hérode que son fils, puisque, Juif, il n'égorgeait pas de porcs. Rien ne surprend donc dans l'ordre qu'il donna de massacrer les enfants de deux ans et au-dessous dans le territoire de Bethléhem, pensant envelopper dans le carnage le descendant de David qui pouvait y être né. On sait comment le Christ échappa à la fureur du tyran. Les innocentes victimes ne furent pas nombreuses, car on sait que le territoire de Bethléhem était petit ; on sait combien, d'après la population, il naît d'enfants mâles dans l'espace de deux ans, combien il en meurt. Mais le nombre des enfants mis à mort, n'eût-il été au plus que de douze, comme on l'a calculé, n'en eût-il été immolé qu'un seul, le crime n'en est pas moins horrible. Il ne paraît pas que ce massacre, exécuté secrètement, ait produit hors du territoire de Bethléhem une grande sensation, il pâlisait devant les autres crimes publics d'Hérode. On comprend dès-lors que l'historien Joseph, qui, sans doute, n'en a pas osé parler, n'en fasse aucune mention. Ce massacre de créatures innocentes, comme la mort d'hommes de bien qui tombent sous les coups de l'injustice, nous étonne, mais comme la vie présente n'est pas le tout de l'homme, que la terre est le lieu de la lutte du bien contre le mal, et qu'au-delà du tombeau il sera rendu à chacun selon ses œuvres, ayons foi aux promesses de l'Évangile. Dieu sait adoucir les tourments d'une mort inique. Comme il soutint saint Etienne auquel il montra, durant la lapidation, les cieux ouverts et Christ assis à la droite de Dieu, il donne à la vertu malheureuse, comme l'atteste l'exemple de tant de martyrs, une force qui triomphe de la douleur. Si nous, tout méchants que nous sommes, nous récompenserions l'homme de bien et châtierions le coupable, quand nous en aurions le pouvoir, à combien plus forte raison Dieu, qui a mis

dans notre cœur le sentiment de la justice, sera-t-il un juste juge ?

A quel titre Hérode a-t-il mérité le surnom de Grand ? A cause de son goût pour la magnificence et pour de coûteuses entreprises, qu'il ne put accomplir qu'en pressurant ses sujets, flattés de tant de splendeur. Il restaura des cités en ruines, fortifia plusieurs villes, entoura de murailles Samarie qu'il appela Sebaste, c'est-à-dire Auguste, à l'honneur du potentat qui régnait à Rome ; il bâtit, au lieu où était la tour de Straton, entre Ptolémaïs et Joppe, Césarée dite de Palestine, dont le nom indique la reconnaissance qu'il éprouvait pour son puissant protecteur César-Auguste, qui agrandit les états d'Hérode. A Césarée résidèrent dans la suite les procureurs romains. Il construisit en divers lieux des aqueducs, des théâtres, des amphithéâtres où se livraient des combats de criminels contre des bêtes féroces ; il institua des fêtes où des prix étaient donnés aux vainqueurs dans des jeux et dans l'art de la musique. Il bâtit des temples, même il en érigea un à l'honneur d'Auguste, près des sources du Jourdain ; mais le plus magnifique, celui par lequel il chercha à se concilier, mais en vain, la faveur des Juifs, ce fut celui de Jérusalem. Il répara et embellit de telle sorte le temple de Zorobabel, qu'il ne resta presque plus rien de cet antique édifice. Tout cela constitue-t-il la vraie grandeur ? Non. La vertu qu'enfante la piété est ce qui, pour l'homme, pour le roi, comme pour le berger, est le premier titre de gloire ; tout le reste n'est que secondaire, en admettant même que tout dans les beaux arts, dans les constructions utiles, soit moral, décent et que rien ne corrompe les mœurs et ne tarisse les sources de la prospérité publique. Toute la magnificence d'Hérode ne put apaiser les remords auxquels il fut en proie. Il se voyait entouré de fantômes, sans doute de ceux de ses victimes. Un feu intérieur le consumait ; dévoré d'une soif ardente, il ne pouvait boire sans éprouver de violentes douleurs d'entrailles ; des plaies qui couvraient son corps étaient remplies de vers ; des bains d'huile ne pouvaient détruire ces insectes ; son haleine était courte et fétide ; des crampes parcouraient tous ses membres ; il essaya des eaux thermales de Kallirhoé, sur la rive orientale de la mer Morte ; il ne put

les supporter; il se fit conduire à Jéricho. Dans son désespoir, il voulait parfois s'ôter la vie. Sachant qu'il était détesté et qu'on se réjouissait de sa mort, il manda auprès de lui les principaux des Juifs et supplie sa sœur, Salomé, qu'aussitôt qu'il ne serait plus, elle les fasse massacrer par des soldats, afin qu'on verse des larmes à sa mort. Elle promet, mais ne tint pas sa parole. Ce fut cinq jours avant son trépas qu'il avait ordonné de tuer son fils coupable Antipater; il fut obéi. Hérode mourut dans sa soixante-dixième année, après un règne de 37 ans. On transporta son cadavre de Jéricho à 60 stades de Jérusalem, dans la forteresse de Hérodion, qu'il avait bâtie. Elle renfermait le mausolée qu'il s'était préparé, à l'imitation de celui d'Auguste, mais d'une plus grande magnificence, comme le temple qu'il reconstruisit à Jérusalem en avait peu qui l'égalassent en splendeur (Strauss). Le brancard funéraire était d'or. Au monarque ne manquait aucun des insignes de la royauté, sceptre, manteau de pourpre, couronne et diadème. Cinq cents serviteurs le suivaient portant des essences odoriférantes. Il était accompagné de parents et de soldats de diverses nations. Ses pompeuses funérailles n'ensevelirent point la mémoire de ses forfaits. Il fut le Tibère de la Judée.

On est surpris que les Juifs, qui tenaient tant à avoir des rois de leur nation, n'en aient pas cherché un de la souche de David, dont il existait encore des descendants. Mais depuis Zorobabel ceux-ci tombent de plus en plus dans l'oubli, tandis que d'autres familles, surtout celles des sacrificateurs, croissent en dignité et en puissance. Ainsi se réalise en Jésus le saint oracle d'Ésaïe, au chapitre XI de ses révélations : Il sortira un rejeton du tronc — en apparence desséché — d'Isaï et un rameau naîtra de ses racines. Ainsi se vérifia la prédiction de Jérémie (ch. XXII, v. 30), qu'aucun des descendants de Jéchonias n'aurait la gloire d'être assis sur le trône (temporel et terrestre) de David et de régner sur Juda. Cette postérité existait encore au temps d'Hérode, les registres généalogiques des Juifs le prouvent; mais elle était dans l'abaissement, confondue avec les classes inférieures de la société, et les Juifs attendaient un roi qu'entoureraient les honneurs et la gloire du monde.

Jésus, a-t-on fort bien dit, fût-il né sur un trône ou sur les marches d'un trône, aurait été le centre d'un puissant parti, selon le monde; on aurait attribué ses succès à une influence de famille. N'aurait-il pas été en contradiction avec le but de sa mission, qui était de fonder un royaume qui ne fût pas de ce monde? Les Juifs, d'après les anciennes prédictions, Esaïe XI; Jérémie XXX, 9; XXIII, 5; XXXIII, 15; Ezéchiel XXXIV, 24; XXXVII, 24; Osée III, 5, savaient que le Messie descendrait de David. Les prophètes même l'appellent parfois David (le nouveau David), celui qui doit venir, comme Jean-Baptiste est appelé Elie. Le titre de fils de David, souvent donné à Jésus, était synonyme de Messie; il était salué, invoqué de cette manière par ceux qui avaient foi en son pouvoir divin. Quelquefois il est appelé celui qui doit venir, ou bien le prophète, comme qui dirait le prophète par excellence (Luc VII, 39; Matth. XI, 2).

Les soixante-dix semaines d'années du ch. IX de Daniel étaient à leur terme. Cette prophétie et le mécontentement de l'ordre de choses existant alors, avaient porté les Juifs à désirer ardemment et à attendre le libérateur, le Messie. Même hors de la Palestine et fort au loin, on disait que le temps était arrivé où la Judée jouerait un grand rôle dans le monde. Tacite dit dans ses Histoires, livre V, par. 9, 13: «Plusieurs étaient persuadés, d'après les livres anciens des prêtres Juifs, qu'en ce temps l'Orient prévaudrait et que des hommes sortis de la Judée parviendraient au pouvoir suprême.» Suétone dit à peu près la même chose, *Vie de Vespasien*, 4-8. Dans tout l'Orient une croyance ancienne et permanente s'était répandue, qu'il était écrit dans les livres du destin que des hommes partis de la Judée parviendraient au pouvoir suprême.

Les partisans de Vespasien, dans le nombre desquels il faut ranger Flave Josèphe, eurent l'art de diriger sur le général romain, plus tard empereur, l'oracle messianique. Vespasien, qui était fort superstitieux, qui avait auprès de lui un astrologue, ne dut pas plus repousser l'application qu'on lui fit de cette prophétie que les autres signes, oracles, présages, pouvoirs merveilleux, par lesquels on lui persuadait que la divinité l'appelait au trône, et par lesquels on voulait le grandir

aux yeux de son armée et de la multitude. (Herzog, Vespasien.)

Plusieurs crurent que Jean-Baptiste était le Messie, mais dans son humilité il déclara qu'il n'était pas digne de délier la courroie de celui qui devait venir; plusieurs crurent à des imposteurs qui se donnèrent pour Messie, et qui attirèrent sur leurs partisans toutes sortes de calamités. La plupart méconnurent celui que les prophètes et surtout Esaïe avaient dépeint sous des traits si frappants et si caractéristiques. Les tables généalogiques des Juifs ne subsistent plus. Quand le Messie paraîtra, il établira, disent-ils, sa généalogie. — Quelle persistance dans l'aveuglement! Que Dieu veuille ouvrir leurs yeux à la lumière de la vérité! Que les chrétiens, par la sainteté de leur vie et par leur conduite envers les Juifs, les attirent à l'Évangile, au Sauveur!

Quelle lamentable histoire que celle des descendants d'Hérode! L'empereur Auguste confirma le testament de ce monarque, qui avait partagé son royaume entre ses trois fils. Archelaüs, Hérode Antipas et Philippe. Pour se rendre l'empereur favorable, Hérode-le-Grand n'avait pas manqué de faire à Auguste et à sa femme des legs en argent, en joyaux, en vêtements précieux. Octave, adopté par son grand-oncle, prit de celui-ci le nom de César et, ayant vaincu tous ses ennemis à Actium, il reçut du sénat le titre d'empereur et d'Auguste. Devenu maître de la plus grande partie du monde connu qu'il avait pacifié, il ferma le temple du dieu Janus, qui restait ouvert en temps de guerre; on érigea à ce monarque des temples et des autels. Il régna 57 ans. Jésus-Christ serait né, selon quelques chronologistes, la vingt-sixième année du règne de l'empereur Octave-César-Auguste. Archelaüs, l'aîné des fils survivants d'Hérode, eut pour sa part la Judée, la Samarie et l'Idumée, avec le titre d'ethnarque, équivalent de celui de landgrave. Il se fit tellement haïr par ses cruautés (il avait fait massacrer 3000 Juifs dans le temple) que, sur les plaintes du peuple, Auguste l'exila à Vienne (dans les Gaules), après un règne de 9 à 10 ans. Les cruautés de cet ethnarque rendent raison de la crainte qu'eut Joseph, à son retour d'Égypte, de se rendre dans la Judée. (Saint Mathieu II, 22. Herzog, art. Archelaüs. Paley, II, 134.)

Auguste réunit à la Syrie la Judée, qui reçut des gouverneurs ou procurateurs particuliers, sous la dépendance de l'administrateur en chef de la Syrie. Le premier de ces procurateurs fut Caponius. Le second des fils d'Hérode, connu sous le nom d'Hérode Antipas, reçut en partage, avec le titre de tétrarque, dignité inférieure à celle de son frère, la Galilée et à l'orient du Jourdain une portion de l'ancien territoire de Moab, d'Ammon et de Galaad. Quoique ces princes ne fussent pas des rois, on leur en donnait le titre. Hérode Antipas est celui qui enleva Hérodiade, femme de Philippe, son frère, et fit décapiter Jean-Baptiste, celui qui se moqua de Jésus le jour de la crucifixion. Comme Hérode avait pour Hérodiade renvoyé sa femme, fille du roi Aretas, celui-ci déclara la guerre à son gendre, qui fut battu. Le peuple regarda cette défaite comme une punition de la mort de Jean-Baptiste. Accusé devant l'empereur Caligula, il fut exilé à Lyon, où il mourut. Philippe, le troisième des fils d'Hérode-le-Grand, reçut en partage, aussi avec le titre de tétrarque, des pays au-delà du Jourdain, la Trachonite, l'Iturée, la Gaulonite, la Batanée et l'Auranite, et au pied du Liban un petit district près des sources du Jourdain, où il agrandit la ville de Paneas, qu'il choisit pour sa résidence et qui fut appelée à cause de cela Césarée de Philippe. Il agrandit aussi Bethsaïde, à l'orient du Jourdain, qu'il nomma Julias en l'honneur de Julie, fille d'Auguste. Il fut le plus juste des trois frères, et mourut dans ses Etats l'an 34 de l'ère chrétienne. Comme Philippe n'avait point d'enfants, Tibère réunit son territoire à la province de Syrie, le soumit à l'administration de Rome, jusqu'à ce que Caligula le remit entre les mains d'Hérode Agrippa. Un autre tétrarque, mais non de cette famille, Ly-sanias, eut en partage l'Abylène (entre Damas et Héliopolis), qui, plus tard, fut aussi donnée par l'empereur Claude à Hérode Agrippa.

Les procurateurs romains résidaient ordinairement à Césarée de Palestine, se rendaient à Jérusalem à l'époque des grandes solennités pour y entretenir l'ordre et y rendre la justice. Outre l'escorte militaire qui les y accompagnait, il s'y trouvait une garnison romaine. L'habitation des gouverneurs se nommait le prétoire, comme toutes les demeures de ces

grands fonctionnaires dans les provinces. L'ancien palais d'Hérode avait été converti en prétoire. Au devant de cet édifice, en plein air, sur une petite éminence, Gabbatha (élévation), recouverte d'un pavé particulier, peut-être en mosaïque, était le tribunal où siégeait parfois le gouverneur, comme nous le voyons dans le jugement que prononça Pilate, quand il livra aux Juifs Jésus pour le crucifier. (R. et de G.) Quoique les gouverneurs ou procureurs fussent sous la dépendance du proconsul de la province, ils le représentaient et agissaient quelquefois en son nom, mais pouvaient être appelés à lui rendre compte de leur administration. Ces procureurs étaient souvent des chevaliers romains qui s'enrichissaient par leurs exactions et par leur vénalité. Les plaintes qu'on eût portées contre eux à Rome eussent été inutiles et auraient attiré leur vengeance. On a la liste de ces procureurs. Les émeutes n'étaient pas rares dans la Judée sous une pareille administration. Le livre des Actes des apôtres (V, 37) parle d'un soulèvement qui eut lieu dans le temps que Quirinius ou Cyrenius était gouverneur de la Syrie et à l'époque du dénombrement (Luc II, 2). Le chef de la rébellion fut Juda, un Galiléen, de la ville de Gamala. La révolte fut comprimée, mais l'esprit d'insubordination régna jusqu'à la ruine de Jérusalem. Plusieurs partis politiques divisaient la Judée, entr'autres celui de l'indépendance nationale, celui des Romains, celui des Hérodiens, qui tenaient à Hérode et à sa cour. Les souverains-sacrificateurs dépendaient du bon plaisir des chefs politiques romains. Anne, soit Annas, avait été nommé à cette haute dignité par Quirinius; il en fut déposé; plus tard cinq de ses fils se succédèrent dans cette éminente charge; le dernier d'entr'eux, nommé aussi Anne, fit décapiter l'apôtre saint Jaques. Anne, le chef de cette famille sacerdotale, ne cessa de jouir d'un grand crédit auprès des Romains et d'exercer une grande influence, ce qui se vit dans le jugement de Jésus-Christ. (Jean XVIII, 12.) Son gendre, le fameux Joseph Caïphe, soit Caïaphas, nommé par le procureur Valerius Gratus, fut souverain-sacrificateur pendant tout le temps que Ponce-Pilate fut gouverneur de Judée. Les souverains-sacrificateurs, quand même ils n'étaient plus

en possession de leur charge, conservaient leur titre et jouissaient d'une certaine considération.

On connaît Ponce-Pilate, homme faible et cruel. Pendant son administration, plusieurs émeutes eurent lieu en Judée. Luc en mentionne une (Luc ch. XIII, v. 1), mais une plus sérieuse encore survint, lorsqu'il eut enlevé de force une grosse somme d'argent des trésors du temple; un grand nombre de Juifs périrent. Comme il avait fait mettre à mort plusieurs personnages notables de la Samarie, il fut accusé auprès du gouverneur de la Syrie, Vitellius, qui le dépouilla de sa charge et l'envoya à Rome pour y être jugé par Tibère, qui était mort au moment où Pilate y arriva. Caligula l'exila à Vienne, en France, où il termina sa vie par le suicide. L'empereur Tibère, qu'avait adopté Auguste, était extrêmement jaloux de son autorité; il envisageait comme ennemi quiconque était soupçonné d'y porter atteinte; il immola à cette jalousie et à ses caprices des milliers de victimes. La crainte de passer pour ennemi de César Tibère poussa Pilate à ratifier contre ses convictions la sentence de mort de Jésus-Christ. La ratification et l'exécution de la sentence étaient un droit réservé aux gouverneurs romains. Tibère mourut assassiné.

Il avait, quoique à regret, nommé pour successeur Caligula, fils abominable de l'excellent Germanicus. Ce monstre, ou plutôt ce fou, régna quatre ans; il fut aussi assassiné; il avait dépensé en un an 150 millions d'écus et s'était fait adorer comme Dieu; il avait voulu faire placer ses statues dans le temple de Jérusalem; il y avait envoyé dans ce but Petronius, gouverneur de Syrie; mais les Juifs déclarèrent qu'ils ne le permettraient jamais; de désespoir ils laissèrent leurs champs sans culture. Caligula retira cet ordre à l'instigation de Hérode-Agrippa I^{er}. — Celui-ci, fils d'Aristobule et petit-fils d'Hérode-le-Grand, avait été élevé à Rome, avait participé aux débauches de Caligula, qui, monté sur le trône, fit sortir Agrippa de la prison où Tibère l'avait jeté et lui donna tout le pays qu'avait possédé Hérode-Antipas.

L'année suivante, Caligula mourut et Hérode-Agrippa, étant encore à Rome, gagna les bonnes grâces de l'empereur Claude, qui ajouta à ses autres possessions la Judée et la Samarie, de

sorté qu'il régna sur presque tout le royaume de son aïeul Hérode-le-Grand. Ce fut sous cet empereur Claude qu'arriva en Judée la famine prédite par le prophète Agabus et que saint Paul endura une persécution à Thessalonique. (Actes ch. XVII, v. 1-9.) Claude qui, à l'intercession d'Hérode-Agrippa, s'était montré favorable aux Juifs, les exila plus tard de Rome (Actes des apôtres ch. XVIII, v. 2), parce qu'ils étaient fauteurs de troubles, à l'instigation de Christ, dit Suétone, qui confond les Juifs avec les chrétiens et quelque chef d'émeute avec le Christ, monté depuis longtemps aux cieux. Cependant les Juifs ne tardèrent pas à rentrer dans la capitale du monde. Hérode-Agrippa était, comme son grand-père, ami des vastes constructions et des édifices; il construisit un théâtre à Beryte (Beyruth) et entoura Jérusalem d'une troisième muraille, qui était très-forte. Pour plaire aux Juifs, il poursuivit les chrétiens, fit mourir par l'épée Jaques-le-Majeur, frère de Jean (Actes ch. XII, v. 1), jeta en prison Pierre pour le donner en spectacle au peuple en le mettant à mort publiquement; mais l'apôtre fut délivré de son cachot d'une manière miraculeuse; son persécuteur, en revanche, dans une solennité publique qui eut lieu à Césarée, où il parut couvert de ses habits royaux, et où il harangua le peuple qui s'écria : voix d'un Dieu et non pas d'un homme, fut frappé par un ange du Seigneur, parce qu'il n'avait pas rendu gloire à Dieu. Peu de jours après il mourut, au milieu de cruelles douleurs, rongé des vers. Il avait régné trois ans sur tout le royaume. Il fut regretté du peuple. Josèphe raconte cet événement et cette mort à peu près de la même manière.

Hérode parut, dit Josèphe, au théâtre, vêtu d'une robe toute brochée d'argent. L'éclat de ce métal, resplendissant aux rayons du soleil, frappa les spectateurs d'une admiration mêlée d'effroi et leur arracha ces paroles : « O Dieu, sois nous propice. Si nous t'avons ici respecté comme un homme, désormais nous te regarderons comme supérieur à la nature humaine. » Le roi ne repoussa pas cette flatterie indigne, mais la vue d'un hibou, qui se posa sur un des cordages du théâtre, lui inspira des pressentiments sinistres et bientôt, saisi de douleurs d'entrailles déchirantes, il dit à ses amis : « Voici, votre Dieu va cesser de vivre, la mort va s'emparer de celui

que vous appeliez immortel. Que ce destin voulu de Dieu s'accomplisse! » Au bout de cinq jours de souffrances, il mourut, pleuré de toute la population de Césarée.

Son fils, Hérode-Agrippa II, n'était âgé que de dix-sept ans. Claude réunit de nouveau la Palestine à la Syrie et la fit régir par des procureurs, jusqu'à ce que le jeune prince fût plus avancé en âge. Il lui remit alors, avec le titre de roi, non point tout l'empire de son bisaïeul, mais une grande partie de ses Etats, la surveillance particulière du temple de Jérusalem et le droit de nommer et de destituer les souverains-sacrificateurs, droit dont il usa arbitrairement. Il est appelé quelquefois roi de Chalcis, dans l'île d'Eubée (Négrepont), parce qu'il régna sur ce pays. A la mort de Claude, Néron, son successeur, agrandit encore les Etats d'Hérode-Agrippa II. — Pendant le règne de Claude, il y avait eu plusieurs procureurs en Judée. Ainsi Cuspius Fadus, sous lequel eut lieu l'émeute d'un Theudas, qui se donnait pour prophète et qui promettait à ses partisans de diviser les eaux du Jourdain pour qu'ils le passassent à sec. Il fut saisi et mis à mort par les Romains; c'était un autre que celui qui est mentionné dans les Actes des apôtres ch. V, v. 36. Sous Cumanus eurent lieu plusieurs émeutes, dans l'une desquelles 12,000 Juifs périrent à Jérusalem. Le procureur Félix est bien connu. Devant lui parut saint Paul, que les Juifs avaient accusé et qui fut conduit à Césarée. L'apôtre parla avec un saint courage à Félix et à Drusille, sa femme, qui était juive, de la foi chrétienne, de la justice, de la tempérance, du jugement dernier. Félix, effrayé à l'ouïe d'un discours qui lui rappelait ses désordres, renvoya l'apôtre en lui disant : pour le présent, cela suffit, retire-toi; quand j'en aurai la commodité, je te rappellerai. Le gouverneur avide comptait que Paul rachèterait sa liberté à prix d'argent, mais en vain. Cependant, pour faire plaisir aux Juifs, il laissa Paul en prison. Tacite dit de Félix qu'il était licencieux et cruel, et Josèphe en parle d'une manière analogue. Félix était frère de Pallas, le favori de l'empereur Claude, et avait épousé par adultère Drusille, fille du roi Agrippa I^{er} et sœur d'Hérode-Agrippa II. Dans ce temps, une bande de brigands, les Sicaires, ainsi nommés du poignard (sica), instrument de leur crime, désolaient la Judée;

ils assassinèrent le souverain-sacrificateur Jonathas, à l'instigation de Félix, auquel le courageux grand-prêtre conseillait de gouverner avec justice. De faux prophètes, promettant aux Juifs la délivrance du joug romain, séduisirent une multitude, qu'ils entraînent dans le désert en l'assurant qu'ils opéreraient des miracles. — Jésus avait recommandé de se garder des faux prophètes. (Matthieu ch. XXIV, v. 5, 6, 26.) Félix les fit poursuivre et massacrer par ses soldats. Un Egyptien réunit autour de lui quelques milliers de personnes, qu'il conduisit sur le Mont des Oliviers en les assurant qu'à son commandement les murs de Jérusalem tomberaient. Un grand nombre de ces insensés fanatiques furent mis à mort par les soldats romains; l'Egyptien leur échappa et c'était pour ce séditieux que fut pris saint Paul par le commandant d'une cohorte à Jérusalem (Actes ch. XXI, v. 38).

A Félix succéda Porcius Festus, qui eut à lutter contre le peuple, toujours enclin à la révolte, contre les brigands qui infestaient le pays, et contre les sacrificateurs juifs, divisés entr'eux et formant plusieurs partis. Ce fut devant lui, à Césarée, que les Juifs accusèrent saint Paul, qui se justifia dans un simple et excellent discours en présence du roi Agrippa II et de sa sœur Bérénice¹. Tous ces juges reconnurent que l'accusé n'avait rien fait qui méritât la mort, ni même la prison, et qu'il aurait pu être relâché, s'il n'en eût appelé à César. Ce César était Néron, dont on sait les férociétés et dont les cruautés envers les chrétiens, sur lesquels il rejeta l'incendie de Rome, sont bien connues.

Festus est le dernier des procurateurs romains mentionnés dans l'Évangile. Il eut pour successeur Albinus; avant que celui-ci ne fût arrivé dans son gouvernement, le souverain-sacrificateur Ananias fit lapider Jaques, « le frère de ce Jésus dont on a dit qu'il était le Christ »; c'est l'expression de Joseph. Ce Jaques doit être l'auteur de l'épître qui porte son nom. Le plus détestable de ces procurateurs fut celui qui

¹ Devenue veuve d'un de ses oncles, nommé Hérode; après avoir demeuré avec son frère, elle épousa plus tard un roi de Cilicie. Ses relations avec Vespasien et Titus lui ont valu une certaine célébrité (Rilliet).

succéda à Albinus et qui est nommé Gessius Florus ; il poussa l'impudence jusqu'à faire publier que tout pillage était permis, pourvu qu'il en eût sa part. Sa femme, digne de lui, était une amie de Poppée, épouse de Néron. Sous lui éclata la guerre des Juifs, guerre dont il n'est point question dans les livres du Nouveau-Testament, puisqu'ils furent composés avant la terrible catastrophe qui accéléra la destruction du temple de Jérusalem, la ruine de cette cité déicide et la dispersion des Juifs sur toute la terre.

Le roi Hérode-Agrippa II, qui s'intéressait au sort de Jérusalem, qu'il avait embellie ainsi que d'autres villes, quoiqu'il tint toujours dans cette guerre le parti des Romains, mit tout en usage, mais en vain, pour prévenir les derniers malheurs. Il ne fut pas écouté des Juifs, qui ne l'aimaient pas ; il ne fut pas enveloppé dans le désastre général ; une partie de ses Etats fut respectée et devint l'asile de bien des Juifs. Il vécut jusque sous l'empereur Trajan, au commencement du second siècle de l'ère chrétienne, et mourut fort avancé en âge après un règne de 51 ans.

Quoique la dernière ruine de Jérusalem n'entre point précisément dans le cadre de notre histoire, je crois nécessaire d'en dire quelques mots, parce qu'elle avait été prédite par le Sauveur du monde, qui avait annoncé que la génération à laquelle il s'adressait ne passerait point que les choses qu'il avait prophétisées ne fussent accomplies. Cette prophétie est divine en ce qu'elle était contraire à toute vraisemblance humaine et que les hommes, avec toute leur perspicacité, n'eussent pu prévoir un si lamentable événement. Qui aurait pu supposer que les Juifs se rebelleraient contre les Romains, qui les entouraient et qui étaient maîtres d'une très-grande partie du monde ? Quoique dans l'année de la mort de Jésus-Christ l'horizon politique de la Judée présentât un sombre aspect, rien n'annonçait ni la guerre des Juifs, ni la ruine de Jérusalem, ni la dévastation de la Judée. Ce ne fut qu'environ 30 ans après, que la rébellion éclata et que toutes les tentatives faites pour apaiser les Juifs échouèrent. Les Romains n'avaient pas l'habitude de ruiner entièrement les provinces conquises, ils les laissaient jouir de la plupart de leurs droits sous l'autoocratie de Rome et moyennant quelques im-

pôts. Dans la Judée, le peuple vainqueur agit contre ses principes, et Titus, appelé l'amour et les délices du genre humain, traita les Juifs avec barbarie, en vendit des milliers comme esclaves et en transplanta une multitude hors de leur pays.

Les principales causes des calamités et souvent de la ruine d'un peuple sont l'impiété, ou ce qui ne vaut pas mieux, une piété de nom et la dépravation des mœurs. A ces divers égards, la corruption était si profonde que Josèphe, quelque favorable qu'il soit toujours à sa nation, ne peut s'empêcher de dire que, si Dieu n'avait châtié les Juifs par les armées romaines, il aurait dû détruire ce peuple comme Sodome et Gomorrhè. Les causes prochaines, soit les occasions de ces calamités, peuvent être bien diverses. Souvent Dieu se sert des passions d'un peuple pour châtier ou pour anéantir un autre peuple. Quand l'iniquité est à son comble, que l'édifice est plein de matières inflammables, une étincelle suffit pour le réduire en cendres. Les Juifs, qui gémissaient sous le joug tyrannique des Romains et qui, donnant aux oracles des prophètes une interprétation toute matérielle, attendaient un Messie libérateur, lequel placerait leur nation à la tête de toutes les autres, les Juifs, disons-nous, devaient aisément trouver un prétexte de rébellion contre la puissance romaine. Dans la ville de Césarée de Palestine une querelle, en apparence insignifiante, produisit la conflagration générale. Qui devait jouir dans cette cité du droit de bourgeoisie ? Nous seuls, disaient les Juifs : nous, disaient les Syriens, c'est à nous qu'il appartient. Un décret de Rome donna gain de cause aux Syriens. C'était la douzième année du règne de Néron, la dix-septième de celui d'Agrippa II. Les Juifs étaient furieux. Pour les braver, un païen sacrifia quelques oiseaux sur le seuil de la porte de la synagogue de cette ville. Une lutte s'engagea. Les Juifs furent chassés de la ville, Gessius Florus leur était contraire. Il exigea de Jérusalem dix-sept talents du trésor du temple et il se permit dans cette capitale toutes sortes de vexations ; il alla jusqu'à faire battre de verges et crucifier des Juifs qui étaient chevaliers romains. Il resta sourd aux instantes représentations de Bérénice, sœur d'Agrippa, et résista aux efforts des hommes modérés pour rétablir l'ordre dans Jérusalem. En vain le roi Agrippa cher-

cha-t-il à apaiser le peuple, auquel il dépeignait la puissance invincible des Romains. Le jeune Eléazar, fils d'un souverain-sacrificateur, à la tête d'un parti, prit possession du temple et décida qu'à l'avenir aucun étranger ne pourrait y offrir des sacrifices, dès lors l'empereur non plus. C'était une déclaration de guerre à César.

Les gens sensés, qui avaient inutilement essayé de faire revenir ce parti à d'autres sentiments, demandèrent du secours à Agrippa et à Gessius Florus. Alors s'engagea dans la ville une lutte terrible. Le parti d'Eléazar mit le feu aux palais d'Agrippa et de Bérénice, brûla les archives qui renfermaient les titres des créanciers contre les débiteurs et détruisit une partie de la forteresse Antonia. On laissa partir les soldats d'Agrippa. Eléazar jura par serment aux soldats romains de leur laisser la vie sauve et la liberté s'ils déposaient les armes. Ils le firent, mais on ne leur tint pas la parole jurée et ces soldats furent massacrés un jour de sabbat. Rapprochement terrible! dans le même jour, à la même heure, vingt mille Juifs étaient mis à mort à Césarée. La guerre civile éclata dans tout le pays; chaque ville était partagée en deux camps qui s'entr'égorgeaient, l'un, celui des Juifs, l'autre, celui des Syriens. En divers lieux, les Juifs tombèrent sous les coups de leurs ennemis, à Alexandrie cinquante mille, à Damas dix mille.

Le gouverneur de Syrie, Cestius Gallus, à la tête d'une puissante armée, se décide à marcher contre Jérusalem. Le pillage, le massacre, l'incendie accompagnaient ses pas. Il aurait pu prendre la ville, car il s'était déjà rendu maître de Bezetha, qu'il livra aux flammes, et le parti modéré l'aurait reçu comme un libérateur. Il se retira sans qu'on en sache le motif. Il perdit cinq mille hommes, poursuivi qu'il fut par les Juifs, qui lui enlevèrent un butin considérable; il ne s'arrêta qu'à Antipatris. Exaltés et aveuglés par ce succès, les partisans de la guerre, connus sous le nom de Zélotes (les zélés, ou plutôt les furieux), Eléazar en tête, arment le pays contre Rome. Sous ce régime de terreur, les habitants de Jérusalem qui le purent, quittèrent et cette ville et le pays. Les chrétiens aussi s'en allèrent, dociles aux ordres de Jésus, qui leur avait dit : Quand vous verrez Jérusalem investie

par une armée et dans le lieu saint l'abomination de la désolation, que celui qui est dans la Judée s'enfuit aux montagnes. Ils se retirèrent, au rapport de l'historien Eusebe, dans la ville de Pella, à l'orient du Jourdain, et ne furent pas enveloppés dans la catastrophe, laquelle couvrit de ruines et Jérusalem et le pays qui n'avait pas voulu reconnaître, dans le jour qui lui était donné, les choses qui regardaient sa paix.

A la tête des modérés était le grand-sacrificateur Ananias, qui résista vainement au parti opposé, sous la volonté tyrannique duquel chacun fut contraint de plier. Jérusalem fut mise en état de défense, son triple mur réparé, des armes furent fabriquées, les soldats exercés à la guerre, des chefs appelés à les commander. Un de ces capitaines fut Flave Josèphe. Il reçut le commandement supérieur de la Galilée, où il se conduisit avec prudence et justice, fortifia les places principales, rassembla cent mille recrues, qu'il soumit à la discipline romaine.

La capitale du monde et l'empereur qui y régnait (c'était Néron), ne voulurent pas céder la victoire à un petit peuple révolté. Vespasien, général célèbre par les succès qu'il avait remportés dans la Germanie et dans la Grande-Bretagne, fut envoyé contre les Juifs. Il réunit une armée de soixante mille guerriers, avec lesquels il s'empara de plusieurs villes; une d'elles fut la forteresse de Jotapata, qui, après une valeureuse défense, fut obligée de se rendre. Des milliers d'hommes y furent massacrés; douze cents furent faits prisonniers, du nombre desquels Josèphe, qui prétendit avoir reçu le don de prophétie et qui, conduit devant Vespasien et son fils Titus, leur annonça qu'ils seraient tous deux empereurs. Quoi qu'il en soit de ce récit et de cet oracle, Josèphe resta dans le camp romain auprès des chefs et fut témoin et historien des événements qui amenèrent la ruine de sa patrie.

Au mois de septembre de l'an 67, Vespasien avait conquis toute la Galilée. Il s'avança avec précaution du côté de la Judée, dont il soumit successivement les places non sans une terrible effusion de sang et sans faire de nombreux prisonniers, dont douze cents furent exécutés, trente mille vendus, six mille des plus jeunes envoyés à Néron et un grand nom-

bre donnés en présent au roi Agrippa. Il ne restait plus que trois places à soumettre et Jérusalem. Que s'était-il passé dans cette cité malheureuse ? Les deux partis en étaient venus aux mains, on se battait, on s'entr'égorgeait dans les rues. Les Zélotes y dominaient par le moyen d'un scélérat, Jean Lévi de Giscala. Ils avaient appelé à leur secours des Iduméens, qui, au nombre de deux mille, parvinrent à pénétrer dans Jérusalem, en dépit des efforts du parti modéré, dont le chef, Ananias, homme sage, ne tarda pas à être égorgé. La souveraine sacrificature était tellement méprisée des Zélotes, qu'ils la jetaient au sort et qu'ils en revêtaient les hommes les plus indignes. Les crimes des Zélotes étaient si nombreux, que le parti modéré appela dans la ville, pour s'opposer à leur fureur, une bande de brigands, dont le chef était Simon de Gérasa, et qui étaient moins cruels que les tyrans oppresseurs de Jérusalem. Vespasien ne se pressait pas de s'emparer de cette ville, dont les habitants se massacraient les uns les autres. Il n'était pas destiné à s'en rendre maître. Après la mort de Néron, l'an 68, Galba, Othon, Vitellius ne furent que des empereurs éphémères, et déjà l'an 69 Vespasien fut nommé à l'empire par son armée. Son fils Titus fut chargé de poursuivre la guerre des Juifs.

Il s'avance avec une nombreuse armée, dans laquelle se trouvaient entr'autres deux légions romaines ; la douzième, qui, battue sous Cestius Gallus, ne respirait que vengeance, et la dixième, qui avait joué un grand rôle dans les guerres de Jules-César. Titus ne s'approcha pas de Jérusalem sans avoir à lutter contre des gens enflammés par le fanatisme et par le courage qu'inspire l'espoir du triomphe. Ils firent plusieurs sorties heureuses, dans l'une desquelles Titus faillit être fait prisonnier ; il ne fut sauvé que comme par miracle. A l'approche des Romains, les Zélotes se réunirent contre l'ennemi commun, mais cette alliance dura peu. Ils étaient divisés en trois armées sous trois chefs, Eléazar, Jean de Giscala, et Simon de Gérasa, qui occupaient divers quartiers de la ville et qui se livraient entr'eux des combats acharnés. Par haine réciproque, ils anéantirent des provisions de blé et de vivres en quantité telle, que la ville aurait pu en être nourrie pendant plusieurs années. Aussi, durant le siège, qui fut trans-

formé en blocus, fut-elle désolée par une épouvantable famine. Les aliments les plus vils servirent de nourriture; on en vint jusqu'à dévorer le cuir des sandales, des ceintures, des boucliers. Toute pitié disparut; les plus proches parents s'arrachaient les uns aux autres leurs subsistances. On sait qu'une mère tua et rôtit son enfant et qu'après en avoir dévoré une partie, elle cacha le reste avec soin pour le jour suivant. Titus même, ému de compassion, proposa à diverses reprises à la ville de se rendre à des conditions honorables. Josèphe fut envoyé pour traiter avec ses compatriotes, qui toujours repoussèrent ses offres et qui même une fois lui lancèrent une pierre, laquelle le renversa sans connaissance; les Romains qui étaient près de lui eurent de la peine à l'arracher des mains des Juifs, qui voulaient le traîner dans la ville. Pourquoi nous rendre? disaient-ils; c'est la ville de Dieu, elle ne sera jamais prise. L'arche de l'alliance ne l'avait-elle pas été? Dieu retire sa protection à ceux qui n'ont plus que le symbole de la piété. La croix du Christ dans les mains ou sur la poitrine ne sauve pas, si Christ crucifié n'est pas notre vie.

Des succès partiels, quelques sorties heureuses encouragèrent les Juifs à la résistance. Ceux qui abandonnèrent la ville pour se rendre aux Romains, étaient bien traités par Titus, qui, en revanche, faisait crucifier les prisonniers de guerre; cinq cents furent mis en croix en un seul jour, en face de Golgotha! Plusieurs Juifs affamés mangèrent en arrivant dans le camp romain avec une telle glotonnerie, qu'ils en moururent. Mais chose hideuse et épouvantable à raconter! des Juifs, en sortant de Jérusalem, avaient avalé de l'or qu'ils retrouveraient après l'avoir rendu. Cette ruse fut découverte. Il se répandit dans l'armée romaine la nouvelle que les Juifs avaient de l'or dans l'estomac. Les soldats impitoyables ouvrirent le ventre de tous ceux qui sortaient de la ville; en une nuit deux mille d'entr'eux moururent sous le couteau de la cupidité. En vain, Titus menaçait-il de punir les soldats qui commettaient un tel acte de barbarie, l'amour de l'or l'emporta sur la crainte d'un sévère châtement.

Vous devez-vous rappeler, jeunes amis, que, d'après la situation de Jérusalem, elle ne peut être attaquée que du côté

du Nord. Le temple, remarquable par sa magnificence, étonnait aussi par les pierres énormes qui entraient dans sa structure ; il pouvait servir de forteresse. Titus tenait à l'épargner. Il fit proposer aux chefs des Zélotes qui, sur les portes de l'édifice, avaient placé des machines de guerre, de ne pas l'exposer à la destruction et de ne pas le souiller en l'entourant de cadavres. « Choisissez, leur dit-il, d'autres champs de bataille, je respecterai votre sanctuaire. » On se rit de cette proposition comme dictée par la peur. Titus, malgré l'avis de la plupart de ses capitaines, était décidé à ménager le temple, parce qu'il pourrait être utile et parce que c'était une des merveilles du monde. Ils eurent recours à la flamme et aux machines de guerre, ils se servirent de béliers pour en ébranler les murailles et s'ouvrir une brèche ; à peine au bout de six jours d'efforts continuels purent-ils en détacher quelques pierres ; ils montèrent à l'assaut à l'aide d'échelles et jetaient des brandons de feu pour allumer les portiques du temple. Le courage n'abandonna pas les Juifs et ils s'emparèrent même d'une aigle romaine. Dans un assaut, les soldats ennemis pénétrèrent assez près du temple pour qu'un d'eux, monté sur les épaules d'un de ses compagnons d'armes, jetât, malgré la défense de Titus, un tison allumé par la fenêtre d'or dans l'édifice sacré. Dès que la flamme parut au dehors, les Juifs poussèrent un cri épouvantable d'effroi. Titus ordonna d'éteindre l'incendie ; il ne fut point écouté par les légions furieuses, qui massacraient tous les Juifs même sans défense accourus pour arrêter les progrès des flammes. Comme elles n'avaient pas encore atteint le sanctuaire, Titus espéra le sauver en renouvelant aux soldats l'ordre d'éteindre le feu et de respecter le lieu saint. Il ne fut pas plus écouté que la première fois. La haine, la soif de la vengeance, la fureur, le désir du pillage triomphèrent de la discipline romaine. Un soldat, sans qu'on s'en aperçût, mit le feu au-dessous des gonds d'une porte qui ouvrait sur le sanctuaire. La flamme y éclata tout-à-coup et Titus se retira en déclarant que c'était contre sa volonté que le temple était détruit. — Ce désastre, au rapport de Josèphe, arriva au même jour, le 10 du mois d'août, que le premier temple avait été consumé par Nébucadnézar ; il s'était écoulé dès lors environ 658 ans,

et l'on était dans l'an 70 de l'ère chrétienne. La férocité et la vengeance des soldats n'épargnèrent pas plus les femmes, les enfants, les vieillards, les prêtres, que les Juifs pris les armes à la main. Le sang coula par torrents. Scène épouvantable, où les cris de joie des vainqueurs se mêlaient aux hurlements de désespoir des vaincus et au bruit éclatant des flammes. La colline du temple ne fut bientôt plus qu'un océan de feu. Dans un de ses portiques s'étaient réfugiés près de six mille personnes, parce que, au commencement de l'incendie, un des faux prophètes, si nombreux à Jérusalem, avait déclaré que là se manifesterait la puissance protectrice de l'Éternel. Ces six mille périrent dans les flammes. Malgré tout ce que le feu avait consumé, les Romains firent un butin immense.

Au bout de cinq jours, des prêtres, chassés par la faim, vinrent implorer la pitié de Titus. « Le temps de la clémence est passé; le temple est détruit, il convient que vous périssez aussi »; et il les fit exécuter. Les deux chefs survivants des Zélotes, Simon et Jean, demandèrent une entrevue à Titus. Il leur promit la vie à eux et à leurs bandes, s'ils se soumettaient et déposaient les armes. « Nous avons juré, répondirent-ils, de ne point nous rendre aux Romains; nous abandonnerons la ville, si nous pouvons en sortir avec femmes et enfants pour nous retirer dans le désert. » Irrité, le général déclara qu'il n'épargnerait personne. Il ordonna à ses soldats de piller et d'incendier la ville, ordre qui ne fut que trop fidèlement exécuté. Les chefs s'étaient réfugiés dans le haut de la cité, autour de laquelle Titus fut contraint d'élever un mur de circonvallation. Au bout de dix-huit jours, frappés, on ne sait pourquoi, de terreur, ces chefs si audacieux abandonnent une position des plus fortes, qui aurait bravé toutes les machines de guerre, et Titus n'aurait pu la prendre que par la famine. Ils s'enfuient dans le vallon de Siloé, cherchant à se sauver à travers la ligne d'enceinte; tentative inutile; ils se cachent dans des allées souterraines. Les Romains, joyeux d'une conquête si facile, plantent leurs étendards au haut des tours et se répandent dans la cité pour piller, égorger, brûler. Titus, en voyant ces tours si solides, composées de pierres énormes, s'écria : « Les mains de l'homme ne pouvaient rien

contre de telles forteresses, la divinité en a chassé les Juifs. » Il en laissa trois debout comme monument de sa victoire; on voit encore aujourd'hui la ruine de celle d'Hippicus. (Str.)

Des prisonniers on exécuta tous ceux qui étaient du parti des Zélotes, on réserva les plus jeunes et les plus beaux pour être conduits en triomphe à Rome. On vendit aux enchères publiques tous ceux qui étaient au-dessous de 17 ans. Ceux qui étaient plus âgés furent condamnés aux travaux des mines en Egypte, ou dispersés dans les provinces, ou réservés pour être exposés aux bêtes, ou à s'entretuer comme gladiateurs. Le nombre total des prisonniers, au rapport de Josèphe, fut d'environ 97 mille. Il périt plus d'un million de Juifs. A Pâque, une multitude était accourue de toutes parts dans Jérusalem pour célébrer la fête, de sorte qu'une plus grande masse de peuple fut cernée par les armées ennemies comme dans une prison. Pour représenter la multitude des Juifs qui périrent dans cette guerre et dont le nombre peut s'élever à la moitié de la population de la Judée, Jésus dit : « De deux personnes qui seront dans un même lit, l'une sera prise et l'autre laissée, l'une sera enveloppée dans le désastre, et l'autre échappera. De deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris et l'autre laissé. De deux femmes qui moudront au moulin, l'une sera prise et l'autre laissée. » Dans les grandes catastrophes on retient principalement les riches, on laisse les petits s'enfuir; mais à Jérusalem, les pauvres, même les femmes, obligés, pour gagner leur vie, de moudre le blé d'autrui, seront victimes de cette affreuse calamité. Les deux chefs des Zélotes n'eurent pas le courage de mourir en combattant pour leur patrie. Jean se rendit aux Romains; Simon, qui s'était retiré dans une allée souterraine avec des vivres et avec des ouvriers pour se frayer un passage jusqu'au dehors de la ville, poussé par la faim, sortit de sa caverne, vêtu de blanc et d'un manteau de pourpre et monta sur une des ruines du temple pour frapper les esprits; hypocrisie inutile; il fut pris et réservé comme Jean et sept cents Juifs pour le triomphe.

Il n'y avait plus à piller ni à massacrer dans Jérusalem. Les soldats la rasèrent jusqu'aux fondements; on n'eût jamais cru que là était une populeuse et puissante cité. Le général

vainqueur avait ordonné qu'on ne laissât debout, comme monuments de son triomphe et de la force de cette cité, que les tours d'Hippicus, de Phasaelus et de Mariamne.

Les places fortes de Machärus et de Masada ne furent prises que deux ans après la chute de Jérusalem. A Masada, la garnison juive massacra tous les habitants, après quoi ces soldats furieux s'entre-tuèrent les uns les autres, plutôt que de se rendre aux Romains qui, en entrant dans la ville, n'y trouvèrent que deux femmes et cinq enfants. L'an 72 de l'ère chrétienne, toute la Judée était soumise. Une colonie romaine fut établie à Emmaüs. Des étrangers acquirent à prix d'argent beaucoup de terres. Les Juifs avaient cessé d'être une nation.

Titus et Vespasien étaient entrés avec les honneurs du triomphe dans la capitale du monde, où durent paraître aux yeux du peuple roi, les deux chefs, Jean Lévi de Giscala et Simon de Gérasa, couverts de chaînes. On laissa mourir le premier dans un cachot, on exécuta le second. On porta en triomphe les vases sacrés du temple, les chandeliers d'or, le livre de la loi, la table des pains de proposition, sur laquelle une coupe était placée, et le rideau de pourpre du tabernacle. On reconnaît la plupart de ces objets, tels qu'ils sont représentés en bas-reliefs sur l'arc de triomphe que les Romains firent ériger dans leur capitale à l'honneur de Titus, comme nous l'avons dit ailleurs.

Les circonstances les plus saillantes de cette ruine des Juifs ont été prédites par Jésus-Christ, comme on le voit dans le chapitre XXIV de saint Matthieu, XIII de saint Marc et XXI de saint Luc. L'historien juif Josèphe et l'historien romain Tacite joignent leur témoignage à celui de nos saints livres pour attester l'accomplissement de cette prophétie.

Pierre sur pierre du temple, quelles qu'en fussent la grandeur et la solidité, quelque éclatant que fût le marbre qui entraînait dans sa structure, quelque précieux que fussent les dons qu'il renfermait, tout sera renversé, avait dit le Christ, et tout fut renversé. Les riches Juifs tenaient à embellir le temple par des présents qui étaient placés ou suspendus dans les portiques. On remarquait entr'autres un énorme cep de vigne d'or avec sarments et raisins, lequel, par des dons successifs, ne cessait de s'accroître.

Plusieurs viendront qui prendront mon nom, disant : Je suis le Christ et ils séduiront beaucoup de gens, le temps est proche. — Et plusieurs faux Christs parurent, Simon le magicien, Dosithée le Samaritain, Theudas, Judas le Galiléen, qui promettaient au peuple de le délivrer du joug de Rome.

Vous entendrez parler de guerres, de bruits de guerres ; une nation s'élèvera contre une autre nation, un royaume contre un autre royaume ; en divers endroits il y aura des famines, des pestes, des tremblements de terre. . . . ce ne sera pas encore la fin. . . . ce ne sera que le commencement des douleurs. Guerres des Parthes, de l'Arménie, de la province de Babylone, des Samaritains contre les Juifs, d'Hérode contre le roi Aretas. Bruits de guerre ! La plupart des provinces, soumises à Rome, étaient pleines de troubles, de révoltes, d'actes de barbarie ; les peuples frontières attaquaient le vaste empire romain. Ces tristes événements survinrent et avant et pendant la guerre des Juifs. Les luttes sanglantes qui s'élevèrent pour le trône du monde après la mort de Néron, surtout celles de Galba, d'Othon, de Vitellius, sont connues.

Sous l'empereur Claude, quatre famines désolèrent l'empire ; deux à Rome, une en Grèce, une en Palestine ; celle-ci est mentionnée Actes des apôtres, chapitre XI, v. 28. Des pestes suivent ordinairement les famines ; on en cite entr'autres deux, l'une à Babylone, l'an 40 de l'ère chrétienne, l'autre en Italie, l'an 66. Environ ces époques déplorables, plusieurs tremblements de terre causèrent de terribles désastres, un surtout endommagea plusieurs villes de l'Asie-Mineure, Laodicée, Hierapolis, Colosses ; un autre renversa nombre de villes de la Campanie.

Dans le ciel, il paraîtra des choses épouvantables et de grands signes. Josèphe parle d'une comète, en forme d'épée, qui plana un an au-dessus de la ville, de simulacres d'armées et de chariots qui apparurent dans les airs et qui semblaient assiéger la ville, d'une grande clarté qui brilla dans le temple à neuf heures du soir aux yeux du peuple rassemblé à la fête des pains sans levain. Naturels ou miraculeux, ces phénomènes ont été prédits.

Je ne puis résister au désir de citer quelques mots de Tacite, quand il parle de ces temps. « Je commence, dit-il, le

récit d'une époque riche en désastres, cruelle par les batailles et les soulèvements, sauvage même au sein de la paix. Quatre empereurs morts sous le glaive, trois guerres civiles, un plus grand nombre de guerres étrangères, souvent en même temps. L'Illyrie était pleine de troubles, la Gaule chancelait dans sa fidélité, la Bretagne vaincue secoua bientôt le joug : les tribus des Sarmates et des Suèves se soulevèrent ensemble ; les Daces furent tour à tour vainqueurs et vaincus ; les Parthes furent sur le point de reprendre les armes, séduits par un faux Néron. L'Italie fut atteinte de calamités terribles : sur les côtes fertiles de la Campanie des villes furent ou englouties ou endommagées par des tremblements de terre. Rome fut désolée par l'incendie, le feu mis au Capitole par des citoyens. Les cérémonies sacrées furent profanées, les liens conjugaux rompus, les mers couvertes de bannis, les côtes des mers souillées par le meurtre ; de plus affreuses cruautés encore dans Rome. Richesses, honneurs, vertus surtout étaient traitées comme des crimes. » L'auteur païen ne semble-t-il pas avoir écrit un commentaire des oracles de ce Christ qu'il était loin d'envisager comme un prophète, encore moins comme le fils de Dieu ?

Si la vertu stoïcienne fut persécutée, la vertu des disciples du Christ le fut encore davantage. On vous livrera pour être tourmentés, leur dit Jésus, on vous fera mourir, vous serez haïs de tous les peuples (tant Juifs que païens) à cause de mon nom (parce que vous me reconnaîtrez pour votre maître). Jésus n'omet aucun détail des persécutions auxquelles ils seront en butte ; il parle aussi des dissensions domestiques, des haines de famille auxquelles exposera la courageuse confession de ses disciples. Tout cela n'empêchera pas que l'Évangile ne soit prêché à toutes les nations. Ce qui s'en accomplit va bien au-delà de ce qu'on pouvait attendre au moment où Jésus prophétisait. Par le livre des Actes et par les Épîtres des apôtres nous savons que l'Évangile fut prêché dans une grande partie de l'empire romain, en Italie, en Grèce, dans l'Asie-Mineure, en Syrie, en Espagne, peut-être même dans les Iles britanniques et dans les Indes. Saint Paul dit que l'Évangile a été annoncé à toutes les nations qui sont sous le ciel ; hyperbole de l'étonnement ! qui désigne moins

l'universalité sans exception aucune, qu'une immense majorité. Car, si les Actes et les Epîtres, ne nous parlant que des prédications de deux ou trois apôtres, annoncent des conquêtes spirituelles aussi prodigieuses, qu'ont dû faire tous les autres apôtres ?

Les hérauts de la bonne nouvelle ne doivent point se laisser effrayer par les persécutions. Dieu veillera sur eux, de telle sorte qu'il ne se perdra pas un seul cheveu de leur tête, image de la merveilleuse protection dont le Seigneur les couvrit, peut-être de celle dont les premiers chrétiens furent les objets, en ce qu'ils ne furent point enveloppés dans la ruine de Jérusalem. Une assistance particulière leur est assurée en ce que le Sauveur leur promet le secours du Saint-Esprit, qui leur inspirera à l'heure même des discours, auxquels leurs adversaires ne pourront résister.

Rien de surprenant qu'à l'aspect de tant de calamités qui désoleront la Judée, et de tant d'iniquités qui se seront multipliées, le découragement ne se soit emparé de ceux-là surtout qui espéraient une ère immédiate de paix à la venue du Messie. La charité de plusieurs se refroidira, dit le Christ. Ce refroidissement fut peut-être un des buts pour lesquels fut composée l'épître aux Hébreux. Celui qui, possédant son âme par la patience, persévéra jusqu'à la fin, sera sauvé.

Après les maux avant-coureurs de la ruine de Jérusalem, le moment de la grande catastrophe ne devait plus être éloigné. On le reconnaîtra à un signe très-frappant, et l'évangéliste insiste pour que celui qui lira les paroles de la prophétie y prenne garde. Quand vous verrez dans le lieu saint, dans le pays plus particulièrement consacré à Dieu et appelé à la sainteté, l'abomination de la désolation dont le prophète Daniel a parlé, c'est-à-dire une armée romaine, qui, s'avancant vers Jérusalem, répandrait la dévastation sur son passage et y serait en abomination par les sacrifices offerts aux faux dieux vis-à-vis du temple; quand vous verrez, dit encore plus clairement le Sauveur, pour ne laisser aucun doute, Jérusalem investie par une armée, sachez qu'elle est près de sa ruine. Prenez garde, dit-il, que ce jour ne vous surprenne tout à coup, car il enveloppera, comme un filet, tous les habitants du pays. Tant sera rapide, inattendue, l'arrivée des

troupes romaines ! Dans de telles circonstances, il ne faut perdre aucun instant ; qu'on pense avant tout à fuir ; que ni l'intérêt, ni aucun autre motif quelconque n'arrêtent ; tout retard est un péril. Les recommandations de Christ sont instantes et il les termine par ces mots : Souvenez-vous de la femme de Loth, qui regarda en arrière, s'arrêta et périt. Malheur à qui la fuite serait rendue difficile, comme aux femmes enceintes ou à celles qui auront des enfants à la mamelle. Priez que la fuite n'arrive ni en hiver ni même en un jour de sabbat. Car les chrétiens sortis du judaïsme étaient encore imbus du préjugé qu'il n'était pas permis de franchir un espace de plus de 2000 coudées en dehors de l'enceinte des villes au septième jour de la semaine. La fuite est tellement nécessaire, que depuis le commencement du monde il n'y a pas eu et il n'y aura pas d'affliction aussi grande que celle qui désolera Jérusalem.

L'histoire d'aucun peuple ne présente, ni durant son existence, ni à l'époque de sa ruine, des calamités semblables à celles qui fondirent sur les Juifs. Ce sont là les jours de vengeance, est-il dit. Dieu venge les crimes que dans son immense miséricorde il avait laissés longtemps impunis, afin que s'accomplisse à cet égard ce qui est écrit dans l'Ancien-Testament, dans les prophètes, entr'autres dans Moïse, Joël, Daniel. Il frappe enfin des verges de sa justice les coupables longtemps menacés, longtemps ménagés.

Si les jours de cette affliction n'avaient été abrégés, personne n'échapperait, ajoute Jésus, mais ils l'ont été à cause des élus. Jérusalem était une des places les plus fortes de l'univers, elle renfermait plus d'assiégés que d'assiégeants, des vivres en abondance, mais les défenseurs de cette cité malheureuse s'entr'égorgeaient les uns les autres, anéantissaient leurs provisions, et les Juifs établis dans l'empire des Parthes, qui se préparaient à venir au secours de leurs frères, n'eurent pas le temps d'arriver ; la fin arriva comme une inondation subite, ainsi que l'avait prédit Daniel. Ce temps fut abrégé à cause des élus, de ceux que Dieu s'était réservés parmi les Juifs qui, échappés à la calamité, se convertiraient à l'Evangile.

Jésus exhorte de nouveau à se défier des faux prophètes et

des faux Christs, car, comme il en parut avant, il en parut pendant la guerre. Cela était vraisemblable, quand même Jésus ne l'aurait pas prédit; le fanatisme religieux et politique devait en produire; il paraît qu'ils opéraient des choses si étonnantes, comme auparavant Simon le magicien, que les élus, les chrétiens même, risquaient d'en être séduits. Ou bien faudrait-il entendre par les choses étonnantes les succès prodigieux qu'ils remportèrent à diverses reprises sur les armées romaines? Le fils de l'homme, pour exercer ses jugements sur la nation coupable, arrivera sans qu'elle s'y attende et les exercera d'un bout de la Judée à l'autre bout, comme l'éclair part de l'Orient et brille jusqu'à l'Occident. Destruction bien méritée, car en quelque lieu que soit le corps mort, les aigles, les vautours s'y assembleront. Comme les oiseaux de proie se réunissent où sont des cadavres pour les dévorer et garantir les airs d'infection, ainsi les Romains fondront sur la nation corrompue des Juifs et la détruiront.

Le bouleversement de l'état des Juifs est ensuite dépeint sous les images et les traits par lesquels les prophètes annonçaient de grandes révolutions, d'immenses catastrophes, par l'aspect qu'offre la nature dans les tremblements de terre et dans les violentes tempêtes. Ces agitations du monde physique sont bien propres à retracer vivement les commotions politiques et la ruine des empires. Esaïe prophétise ainsi la chute de Babylone ch. XIII, v. 10; Ezéchiël la conquête de l'Egypte ch. 32, v. 28; Joël la destruction de Jérusalem ch. II, v. 10. Durant un tremblement de terre et pendant une tempête le soleil est obscurci, la lune, enveloppée de nuages, ne donne pas sa clarté ou ne répand qu'une lumière dont la teinte est couleur de sang, les flots de la mer bruissent violemment, les étoiles, par le mouvement de la terre, semblent tomber du ciel, les forces des cieux, soit l'armée céleste, la réunion des astres du firmament, paraissent ébranlées. Rien de plus propre que ces images saisissantes à représenter les calamités qui désolèrent la Judée. Rien d'étonnant que Jésus y ait eu recours. Fait surprenant : Josèphe décrit une nuit terrible de l'an 67, où il y eut tempête épouvantable, tremblement de terre, dont les Iduméens, campés au-devant de la ville, profitèrent pour y pénétrer et venir au secours des

Zélotés. Cet accord du sens figuré avec le sens littéral est fort remarquable.

Alors le signe du fils de l'homme paraîtra dans le ciel, et toutes les tribus de la terre (sainte) se lamenteront, et elles verront le fils de l'homme venir sur les nuées du ciel avec beaucoup de puissance et de gloire. Dieu vient sur les nuées du ciel ! C'est une expression figurée qui, quand même elle ne se trouverait pas dans les écrits des prophètes (Esaïe XIX, 1), désigne le châtiment que Dieu exerce sur une nation ou sur une contrée, lorsque, couvrant un pays d'une nuée menaçante, il veut que la tempête et la foudre y exercent des ravages. Le signe du fils de l'homme dans le ciel, sa venue sur les nuées, sont deux images par lesquelles Jésus représente en traits frappants la vengeance céleste qui atteindra Jérusalem et la Judée, et qui attestera sa divinité et le pouvoir qu'il reçut en partage de punir les Juifs qui l'avaient crucifié. Ce passage, venir sur les nuées du ciel, s'explique aussi en envisageant cette expression comme un symbole de la puissance et de la gloire dont devait être mis en possession le fils de l'homme, d'après la prophétie de Daniel (ch. VII, v. 13-14). Quel tableau des malheurs qui fondront sur la Judée ! (Luc ch. XXI, v. 23-26.) Ce pays sera réduit à une grande extrémité, la colère de Dieu fondra sur ce peuple, ils tomberont sous le tranchant de l'épée ; il y aura une si grande consternation parmi les peuples (à la vue ou sous les coups de ces fléaux), qu'on ne saura que devenir ; les hommes seront comme morts de frayeur dans l'attente des maux dont le monde (surtout la Judée) sera menacé. On les mènera en esclavage parmi les nations.

Le récit que je vous ai fait des malheurs des Juifs, n'est-il pas un commentaire exact des prophéties de Jésus-Christ ? Jérusalem, ajoute-t-il, sera foulée aux pieds par les nations, par des peuples étrangers, jusqu'à ce que le temps des nations soit accompli, jusqu'à ce qu'ait sonné l'heure où les desseins de Dieu à l'égard des nations soient réalisés.

L'événement expliquera ce que renferme d'obscur le sens de ces dernières paroles. — Voilà plus de 1800 ans que Jérusalem est sous la dépendance de nations étrangères et que les Juifs qui y habitent sont sous la servitude plus ou moins

grande des peuples qui y dominant. A combien de vexations ils y ont été exposés ! Le sort terrible de Jérusalem, les malheurs de la Judée entière n'instruisirent pas les Juifs. Long-temps encore ils se révoltèrent contre l'autorité romaine en divers pays, dans la Cyrénaïque, en Égypte, en Chypre, en Mésopotamie ; des flots de sang coulèrent de nouveau. Ils espéraient toujours reconquérir Jérusalem et leur patrie. Environ l'an 132 de l'ère chrétienne, Barcochebas, dont le nom veut dire fils de l'étoile, se donna pour le Messie, s'appliquant l'oracle de Balaam (Nombres ch. XXIV, v. 17) : « Une étoile sortira de Jacob. » L'empereur Adrien envoya un de ses meilleurs généraux, Jules Sévère, en Palestine pour écraser l'émeute ; plus d'un demi-million de Juifs y périrent ; on prit beaucoup de prisonniers, dont on vendit un grand nombre. Dans la vallée des thérébinthes, près d'Hébron, quatre Juifs ne coûtaient qu'une mesure de froment. Défense, sous peine de mort, aux Juifs de demeurer à Jérusalem ; plus tard on leur permit à prix d'argent de la visiter et d'y pleurer une fois l'année en un jour déterminé. L'an 136, après l'issue de la guerre, Adrien continua de rebâtir Jérusalem, qu'il nomma Aelia Capitolina ; Aelia d'après lui, car il s'appelait aussi Aelius, et Capitolina d'après Jupiter Capitolin, auquel le temple fut consacré et où il fit placer sa statue et celle du faux dieu. Les Juifs furent contraints de remettre pour l'entretien de ce temple l'impôt des deux drachmes qu'ils payaient pour celui de Jérusalem. Ni sous les Romains, ni sous les Arabes, ni sous les Croisés, ni sous les Turcs, les Juifs n'y ont joui de leur ancienne liberté. Leurs anciens malheurs n'ont jamais autant duré. Leurs diverses oppressions du temps des Juges furent passagères ; la captivité de Babylone dura septante ans, la persécution sous Antiochus fut de trois ans et demi.

On ne peut voir sans être profondément ému, près du mur des lamentations, des Juifs chaque vendredi pleurer sur les malheurs de leur peuple et sur la ruine de leur temple. Ils devaient payer cette triste faveur, mais un de leurs compatriotes, Moses Montefiore, qui a tant fait pour adoucir leur sort, leur a acheté une fois pour toutes le droit d'y gémir sur les calamités d'Israël. Ce mur, très-élevé, est composé de

pierres de taille énormes et dont quelques-unes entrèrent dans la structure de l'ancien sanctuaire du peuple de Dieu. Les uns psalmodient d'un ton plaintif les lamentations de Jérémie, les autres baisent les pierres qu'ils arrosent de leurs larmes. Ainsi leurs ancêtres pleuraient sur les rives de l'Euphrate les malheurs de Sion ! Ce mur est tout voisin de la mosquée d'Omar. La mort serait la punition de tout mécréant qui passerait ou même tenterait de passer au-delà. Les Juifs sont la population la plus misérable de Jérusalem ; la plupart n'y vivent que d'aumônes ; le quartier qu'ils habitent est d'une malpropreté dégoûtante. Dans cette ville, comme en général en Orient, les Juifs sont inquiets, timides, comme des coupables qui craignent les regards. Leur sourire mielleux masque la peur qui les oppresse. Ne voit-on pas là l'accomplissement des menaces faites à Israël par Moïse : Je rendrai leur cœur lâche dans le pays ennemi, le bruit d'une feuille agitée les épouvantera, etc. (Lévitique XXVI, 36.) Les Juifs ont, à Jérusalem, des synagogues où ils se livrent à des actes de dévotion et où souvent, la tête couverte de cendres, ils prient pour le retour de la gloire de Sion, pour leur salut, pour celui de leurs frères dispersés dans le monde. De riches Israélites étrangers entretiennent dans la ville sainte des coréligionnaires chargés de prier pour ceux qui les paient. (F. B. : Str.)

Mais des jours meilleurs se lèveront pour eux, lorsque la plénitude des Gentils aura embrassé l'Evangile. Le Christ ne cessera pour cet effet de faire publier la bonne nouvelle par ses anges (ses messagers, ses apôtres, ses serviteurs), avec des trompettes d'un son éclatant. Comme en Israël les sacrificateurs convoquaient le peuple aux assemblées solennelles avec des trompettes destinées à cet usage, la prédication éloquente des hérauts de la doctrine chrétienne n'a pas été sans élégance et sans force comparée au bruit retentissant de la trompette. Ils rassembleront ses élus, ceux qui, écoutant la parole, la recevront des quatre vents du monde, d'une extrémité du ciel à l'autre, ou, comme dit saint Marc, de l'extrémité de la terre à l'extrémité du ciel ; expressions qui désignent l'universalité du globe, les lieux de la terre les plus éloignés ; expressions usitées non-seulement chez les Juifs.

mais chez les auteurs païens. Ni les cieus, ni la terre n'ont à proprement parler un bout, mais tous les peuples ont dit l'extrémité de la terre et du ciel pour rendre cette idée : aussi loin que s'étend la terre et l'espace céleste qui la recouvre. — Dociles aux leçons du fils de Dieu, ses apôtres furent des messagers de la bonne nouvelle. Dieu n'a cessé de leur susciter des successeurs, le tiers du genre humain a adopté la religion du crucifié. Mais que la moisson est encore grande ! Qu'il est besoin de prier l'auteur de toutes grâces excellentes d'envoyer des ouvriers dans sa moisson ! Que nous soyons ouvriers avec Dieu ! Qu'à nos prières se joignent des dons pour ces sociétés si éminemment chrétiennes, qui élèvent des missionnaires chargés de prêcher l'Évangile aux peuples qui ne croient point encore à l'Éternel comme au seul vrai Dieu et à Jésus comme au Christ qu'il a envoyé. Que les Juifs ne soient point oubliés dans l'œuvre missionnaire, afin qu'ils croient en celui que leurs ancêtres ont crucifié ! Assez longtemps ils ont été persécutés ! La violence n'est point ce qui les amènera à l'Évangile. Attirons-les par les cordeaux de la charité. Que la sainteté de notre vie réponde à la sainteté de notre foi ! En nous sauvant nous-mêmes nous contribuerons à l'établissement du règne de Christ et chez les Juifs et chez les peuples non encore soumis à la doctrine de la croix, et nous hâterons, par nos bonnes œuvres comme par nos prières, l'époque où il n'y aura plus qu'un seul troupeau sous la houlette du bon berger, du grand pasteur de nos âmes !

SOURCES : Lisco ; Guinée ; Coquerel ; de Guerlach ; de Raumer ; Becker ; Montandon ; Flave Josèphe ; Jean Newton ; Michaëlis ; Strauss.

CHAPITRE XXVIII

Authenticité, vérité, intégrité de nos livres saints. — Livres de l'Ancien-Testament. — Apocryphes.

Le roi est bien informé de tout ceci, et je parle devant lui avec d'autant plus de confiance que je sais qu'il n'ignore rien de ce que je dis, parce que ce ne sont pas des choses qui se soient passées dans un lieu caché (Actes XXVII, 26).

Ils ont fait un miracle qui est connu de tous les habitants de Jérusalem, cela est certain et nous ne pouvons le nier (Actes IV, 16).

N'ajoute rien à ces paroles de l'Eternel, de peur qu'il ne te châtie et que tu ne sois convaincu de mensonge (Prov. XXX, 6).

Si quelqu'un vous annonce un évangile différent de celui que nous vous annonçons, qu'il soit anathème (Gal. I, 9).

Celui qui l'a vu en a rendu témoignage et son témoignage est véritable, et il est bien assuré de ce qu'il dit, ensuite que vous pouvez le croire (Jean XIX, 35).

C'est ce même disciple qui rend témoignage de ces choses et qui les a écrites, et nous savons que son témoignage est digne de foi (XXI, 24).

Authenticité, vérité, intégrité! expressions que vous avez sans doute entendues plus d'une fois, jeunes amis, mais dont il importe que vous connaissiez le sens, quand on les applique à des livres, et dès lors aussi à l'Écriture sainte. Ce chapitre et ceux qui en dépendront ne seront pas les plus compréhensibles de l'introduction à la lecture de la Bible; j'ai même été incertain si j'aborderais ce sujet, mais j'ai cru devoir le traiter, sinon comme indispensable, au moins comme fort utile.

Qu'entend-on par l'authenticité d'un livre? On le nomme authentique, quand il est réellement de l'auteur dont il porte le nom, ou bien, si l'auteur n'en est pas connu, quand il a droit au titre qu'il porte, ayant été composé surtout dans le temps où des témoignages suffisants attestent qu'il a été composé. Ainsi les épîtres de saint Paul sont authentiques, le nom de l'auteur en est connu. Le livre de Job est authentique, quoiqu'on ignore celui qui l'a composé. Ainsi, dans la littérature profane, sont authentiques divers ouvrages, quoique d'auteurs inconnus, par exemple la *Satyre Ménippée*, car ils ont des caractères suffisants d'authenticité.

Je cite la *Satyre Ménippée*, parce qu'elle produisit une immense sensation en 1593, dirigée qu'elle était contre la Ligue, parti religieux et politique, dont le but ostensible était de maintenir en France le catholicisme et d'empêcher un Huguenot (le Béarnais, plus tard Henri IV) de monter sur le trône à la mort du dernier des Valois. Les excès de la Ligue sont assez connus. Pour la livrer au ridicule et au mépris, un auteur ou des auteurs, dont on n'a jamais su exactement le nom, ont composé un livre, sous le titre de *Satyre Ménippée*, terme emprunté de l'antiquité, le philosophe cynique Ménippus ayant fait une satire dans laquelle il flagellait les vices de ses contemporains. Dans ce livre, les personnages mis en scène sont si bien décrits, les principaux événements de la Ligue sont si fidèlement racontés sous le voile de l'allégorie, qu'il ne parut rien qui fût plus applaudi et mieux reçu par les deux partis que cette satire. Peu importait que l'on ne sût qui l'avait composée. Les tableaux étaient d'une si complète ressemblance, qu'on ne s'inquiétait pas de savoir le nom du peintre. L'ouvrage était authentique¹. — Je ne résiste plus à la tentation de vous parler d'un ouvrage neuchâtelois, longtemps anonyme, et qui n'en était pas moins d'une parfaite authenticité. On connaît les troubles qui agitérent le pays de Neuchâtel de 1766 à 1768. Un écrit parut dans ce pays sous le titre, devenu très-populaire, de *Lettres du cousin Abram au cousin David*; il y a bientôt un siècle.

¹ Voir l'excellente dissertation sur cette satire par Jules Vollenberg, professeur au collège français à Berlin.

Dans un langage familier elles traitaient les questions politiques et constitutionnelles agitées alors. Tout y était discuté avec le plus grand soin. On y reconnaissait les personnages qui jouaient un rôle, ceux-là surtout qui portaient atteinte aux droits du pays. Malgré d'actives perquisitions, on n'en put découvrir l'auteur. Elles portaient néanmoins tous les caractères d'authenticité. Supposé qu'on en eût toujours ignoré l'auteur, l'authenticité n'en subsisterait pas moins. Ce n'est qu'assez récemment qu'on a su qu'elles sont sorties de la plume du colonel Abraham de Pury, conseiller d'Etat. Il fut destitué, non pour ces lettres qu'on ne lui attribuait pas, mais pour le courage trop peu modéré avec lequel il avait défendu les lois de son pays. Plus tard, il fut réhabilité dans ses charges. Il est mort, président du conseil d'Etat, en 1807. Il me semble encore le voir avec sa démarche ferme et décidée, quoique fort courbé par les ans. — Mais revenons à notre sujet.

Le papier se laisse écrire, disent quelques personnes qui aimeraient résister aux conséquences qui découlent des principes et des obligations renfermés dans un livre. Oui, il se laisse écrire; on peut tracer sur sa surface des erreurs, des mensonges, tout comme des vérités, mais avec quelque attention, quelque perspicacité, on parvient à discerner le vrai du faux, tout comme on connaît l'or pur de celui qui ne l'est pas, la bonne monnaie de celle qui est altérée. Raisonnement absurde, que celui qui conclut à la fausseté de tout écrit quelconque, parce qu'il y a eu des livres remplis d'erreurs et de mensonges; autant vaudrait prétendre que jamais il n'a existé de témoins véridiques, parce qu'il y a eu des imposteurs et des parjures. On comprend qu'il ne faille pas adopter à la légère un écrit comme authentique, comme vrai, mais il serait déraisonnable de ne pas l'admettre, quand il existe assez de preuves de son authenticité, de sa vérité. Plusieurs rejettent les Ecritures, prétextant l'insuffisance des preuves alléguées en leur faveur, mais, dans le fond, parce qu'ils se sentiraient obligés de vivre selon les dogmes et les maximes de l'Evangile, ce qu'ils ne veulent pas; ils ressemblent à ceux dont Jésus disait qu'ils préféreraient les ténèbres à la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises.

Comment parvient-on à connaître l'authenticité de nos saints livres? Des hommes les ayant écrits, nous pouvons juger de leur authenticité comme de celle des autres livres. Comment savons-nous que le grand catéchisme d'Ostervald a été composé en 1702 par ce pasteur pieux et éclairé? Parce que nous l'avons reçu de nos pères comme l'ouvrage de cet homme célèbre et que jamais personne n'a douté qu'il ne fût de lui. On a une Bible française traduite par Robert Olivétan et imprimée à Serrières, près Neuchâtel, en Suisse, en 1535, par Pierre de Wingle. Pourquoi n'en doute-t-on pas? Le récit de ce fait est parvenu jusqu'à nous par une transmission directe d'auteurs, qui en ont toujours parlé de la même manière; tous les savants qui s'occupent de tels sujets l'ont admis sans hésiter. Il est de même de notoriété publique que Luther, en 1521, commença dans la Wartbourg la traduction de la Bible en langue allemande, œuvre qu'il acheva plus tard. Nous sommes aussi certains de l'authenticité de ces livres que si nous avions été contemporains de leur publication. Nous ne sommes pas moins assurés de l'authenticité de livres plus anciens, des écrits de Virgile, d'Horace, par exemple, qui vivaient du temps d'Auguste, au commencement de l'ère chrétienne. A partir de notre époque, si nous suivons ces livres à la trace dans les documents publics, dans les ouvrages des savants de diverses nations, jusqu'à ce que nous arrivions au siècle de cet empereur, les livres de ces deux poètes sont cités, expliqués, commentés, loués, blâmés et toujours attribués par les vrais critiques aux auteurs dont ils portent le nom, à Virgile, à Horace. Tous s'accordent quant à leur authenticité. Nous avons toute l'évidence désirable à cet égard.

Nous faisons les mêmes recherches pour des livres plus anciens, pour ceux des poètes Pyndare et Sophocle, et pour ceux des historiens Hérodote et Thucydide, cinq siècles avant l'ère chrétienne: on les a toujours attribués aux auteurs dont ils portent le nom. Nous ne pouvons suspecter de pareils témoignages anciens, constants, uniformes, jamais démentis. En appliquant une semblable méthode à nos saints livres, nous obtiendrons les mêmes résultats. Quelques objections peu solides, victorieusement réfutées, confirment plus qu'elles

n'affaiblissent la force des témoignages. Nous aurons plus tard occasion d'en parler.

Il ne suffit pas qu'un livre soit authentique, il faut qu'il dise la vérité, pour qu'on croie ce qu'il raconte. Un roman peut être parfaitement authentique et ne renfermer néanmoins que des récits d'événements plus ou moins imaginaires. La vérité d'un livre est la conformité de ce qu'il rapporte avec les faits, tels qu'ils sont arrivés. Comment parviendrons nous à acquérir cette vérité? En nous assurant de la bonne foi de l'auteur, en étudiant les choses qu'il raconte, en examinant si elles sont en harmonie avec les personnages, les lieux, les temps, les circonstances du récit. Les preuves de faits miraculeux devront nécessairement être et plus nombreuses et plus fortes.

Il est en nous un sentiment intime, je dirai volontiers, un instinct moral, qui nous oblige à accepter avec confiance des témoignages rendus par des historiens sincères, probes, intègres, qui n'ont aucun intérêt à tromper, qui agissent même contre leur intérêt en disant l'exacte vérité, historiens contemporains des événements qu'ils racontent, historiens qu'il eût été facile de réfuter, s'ils s'étaient avisés de rapporter autre chose que ce qui s'était passé, d'autant plus qu'ils se seraient exposés à la malveillance, qui se fût réjouie, si elle l'avait pu, de les convaincre de mensonge. Nous verrons que tels sont la plupart de nos auteurs sacrés et qu'au fond tous sont dignes de notre confiance.

Il arrive quelquefois que l'histoire d'une époque quelconque ou d'un homme, surtout d'un personnage remarquable, est racontée par plus d'un auteur. Nous en avons des exemples, quant à l'Ancien-Testament, dans les livres des rois et dans ceux des Chroniques, et quant au Nouveau-Testament, dans les quatre Evangiles. Infailliblement, en cas pareil, dans nos saints livres comme dans l'histoire profane, les narrateurs, qu'ils aient été témoins des faits qu'ils racontent ou qu'ils n'écrivent que d'après le témoignage d'autrui ou d'après des mémoires ou documents, les narrateurs, dis-je, différeront dans leurs récits, tant par le style que par la variété des circonstances et des détails consignés dans leurs livres. Cette variété ne détruit pas la vérité, pourvu qu'il n'y ait pas con-

tradiction, surtout quant aux faits essentiels et principaux de l'histoire. Variété n'est pas opposition. L'un omet un détail ou qu'il ignore, ou qui ne l'a pas frappé, ou qu'il ne juge pas important à son récit, tandis que l'autre l'envisage comme intéressant ou nécessaire d'après son point de vue. Tous deux, en rapportant les mêmes faits, pourront en intervertir l'ordre, quand cet ordre n'importera pas à la vérité de l'ensemble. Que, par exemple, plusieurs de vous aient été témoins d'un grand incendie et de scènes de désordres qui l'ont accompagné et que vous ayez été appelés devant un tribunal pour déclarer par serment, soit de vive voix, soit par écrit, ce que vous avez vu ou entendu, vous aurez tous, je l'espère, dit la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, et cependant vos dépositions, étant confrontées, différeront à plusieurs égards, l'une renfermant des faits omis dans l'autre, parce que l'un de vous aura été spectateur et auditeur de choses que l'autre n'aura point connues. Dans le récit de détails semblables, vous les raconterez chacun à votre manière, ne vous servant pas des mêmes termes et parfois ne suivant pas même l'ordre dans lequel les événements se sont succédé. Rejettera-t-on vos témoignages à cause de cette variété ? non. S'ils se contredisaient, la question changerait de face, et si vous passez tous comme probes et de bonne foi, on chercherait à concilier ces contradictions, ou bien, si l'on ne pouvait y réussir, on laisserait l'affaire indécise, on ne s'appuierait pas sur votre déposition pour prononcer une sentence qui absolve ou qui condamne.

Quelquefois les contradictions, quoique réelles, ne peuvent détruire la vérité du fait principal ; c'est lorsqu'elles ne roulent que sur des circonstances accessoires. Entre tant d'exemples qu'offre à cet égard l'histoire, citons-en un qui concerne le peuple juif. L'empereur Claude avait ordonné de placer sa statue dans le temple de Jérusalem. Une députation lui fut envoyée pour le prier de révoquer cet ordre. De deux historiens contemporains, Philon et Josèphe, qui rapportent ce fait, le premier dit que l'ambassade fut envoyée à l'époque de la moisson et le second au temps des semailles. Quel homme raisonnable douterait, malgré cette contradiction, de l'ordre donné par Claude et de l'envoi d'une ambassade ?

Jamais ce qu'on a appelé dans nos saints livres contradiction (au moins apparente) n'a détruit le fait principal, essentiel d'un récit, cela n'a roulé que sur des circonstances accessoires. Au surplus, toutes ces contradictions-là ont été conciliées. Par exemple saint Mathieu, dans le récit de la crucifixion du Sauveur, dit: « Et les brigands lui faisaient les mêmes reproches, » tandis que saint Luc rapporte le touchant épisode du malfaiteur repentant. Quelques commentateurs ont pensé que le but de saint Mathieu avait été tout simplement de dire d'une manière générale que Jésus avait été insulté même par ceux qui étaient crucifiés avec lui, tandis que saint Luc expose la différence qu'il y eut entre les deux malfaiteurs. Même des interprètes ont pensé que le brigand qui se repentit dans les derniers moments de sa vie, n'avait pas été sans adresser d'abord aussi quelques reproches au Christ, mais que, touché de sa résignation et n'ignorant vraisemblablement pas quelques traits miraculeux de sa vie et quelque chose de sa doctrine, il avait été amené à résipiscence et s'était converti à la dernière heure. Il est des interprètes qui pensent qu'il n'est pas besoin de chercher à concilier les différences qui n'altèrent point la vérité des faits principaux et qui ne portent nullement atteinte à l'inspiration divine, laquelle consistait essentiellement à empêcher les auteurs sacrés de se tromper dans tout ce qui concerne les vérités de la foi et les devoirs de la morale.

Remarquons aussi que la vérité n'est pas détruite par la manière différente dont sont exprimés les mêmes principes religieux. Qu'un maître donne des leçons, il sera obligé de les répéter et ne négligera aucune occasion de le faire pour la graver mieux dans la mémoire, mais il ne répétera pas toujours ses enseignements en employant des expressions toutes semblables, surtout si les circonstances où il parle sont différentes. Que ses disciples mettent ces leçons par écrit, la rédaction pourra en être fort exacte, quoique les termes ne soient pas toujours ceux du maître, qu'ils ne soient pas toujours les mêmes chez les divers disciples et qu'il y ait chez les uns des développements qui ne se trouvent pas chez les autres. Cela est très-sensible dans le sermon de la montagne d'après saint Mathieu, et dans le même sermon tel que nous

le donne en abrégé saint Luc. Rien d'étonnant non plus d'entendre le Sauveur redire les mêmes conseils, donner de nouveau de semblables instructions.

Qui ne sait qu'on peut écrire l'histoire d'une époque sous divers points de vue, ainsi le point de vue littéraire, ou politique, ou philosophique, ou militaire? De même en écrivant la vie d'un célèbre monarque, de Frédéric-le-Grand, par exemple, on peut l'envisager comme littérateur, comme capitaine, comme philosophe, comme administrateur. La différence du point de vue doit en amener aussi une dans les écrits. Ainsi les livres des Rois racontent surtout l'histoire du royaume d'Israël et les livres des Chroniques surtout l'histoire du royaume de Juda. On comprend dès lors pourquoi les détails relatifs à ces royaumes ne sont pas les mêmes dans ces écrits-là. Les évangélistes ont composé leurs livres dans un but différent, comme nous le verrons plus tard. De là des différences, malgré de grandes ressemblances. Aussi a-t-on fait l'observation fort juste que nos Evangiles se ressemblaient assez pour qu'on vit qu'ils racontaient la même histoire, et qu'ils différaient assez pour qu'on fût certain qu'ils ne s'étaient pas copiés les uns les autres et ne s'étaient point entendus pour tromper.

Non seulement nos saints livres renferment la vérité, mais ils la renferment telle que les auteurs sacrés l'ont annoncée, sans altération, sans falsification. De là vient que nous pouvons dire que nous possédons les Ecritures dans leur intégrité. On entend par-là que nous les avons en entier, telles qu'elles sont sorties de la main de leurs auteurs, sans qu'elles aient été altérées.

Toutefois, si des manuscrits d'un même ouvrage ont été souvent copiés, si les mêmes livres ont été souvent imprimés, il ne se trouvera pas une uniformité complète à tous égards, jusqu'au plus petit mot, jusqu'à la moindre syllabe, jusqu'à la ponctuation, dans les diverses copies et éditions de l'ouvrage. Ces différences portent le nom de leçons ou variantes. Ainsi, pour emprunter des exemples tirés de la langue française, une virgule omise est une variante, un point oublié sur un *i* est une variante, une lettre mal faite est une variante, des mots synonymes employés l'un pour l'autre, comme le serait

dans notre langue devoir pour falloir, mont pour montagne, sont des variantes. Une des variantes les plus remarquables est celle de 1 Timothée III, 16. Après ces mots : le mystère de piété est grand, les manuscrits grecs ont pour leçon, les uns le pronom relatif *ὃς*, lequel signifie qui, les autres *ὃς*, lequel veut dire *celui qui*; d'autres encore *θεός*, lequel est l'abréviation du mot Theos, Dieu. Mais, quelle que soit la leçon admise, la foi n'a point à en souffrir. Ceux de vous, jeunes amis, qui avez lu des auteurs grecs ou latins, auront souvent remarqué au bas des pages des bonnes éditions de ces livres des variantes; aucun auteur quelconque n'en est exempt.

Pour prévenir dans nos saintes Ecritures toute variante, il aurait fallu que Dieu inspirât miraculeusement tous les copistes israélites ou païens, tous les imprimeurs, chrétiens ou non, qui se seraient occupés de transcrire ou de publier, par la voie de la presse, tout ou partie de nos livres saints. Cette prétention serait par trop étrange, d'autant plus que, malgré la très-grande quantité de variantes qui ont été réunies par la confrontation des manuscrits ou des éditions de la Bible, il n'en est, comme nous le verrons, aucune qui porte atteinte à la foi ou à la morale.

Il ne faut pas confondre une variante avec une interpolation. L'interpolation consiste à introduire dans le texte d'un manuscrit ou d'un livre un mot ou une phrase qui ne se trouvaient pas primitivement dans l'original. Les interpolations sont assez faciles à découvrir. Une des plus frappantes est celle du passage 1 Jean V, 7. Elle ne se trouve dans aucun manuscrit avant le cinquième siècle; elle n'a été admise en Occident qu'au onzième et en Orient qu'au seizième siècle.

On a composé des ouvrages pour prouver l'authenticité, la vérité, l'intégrité de chacun des livres de la Bible. La réunion de ces ouvrages formerait une bibliothèque colossale. Faire même une brève analyse de ces ouvrages nous mènerait fort loin. Je veux me borner à établir d'une manière générale l'authenticité, la vérité, l'intégrité du Nouveau-Testament, puisqu'il rend témoignage à l'Ancien, puisque Jésus et les apôtres en reconnaissent la divinité, y renvoient comme à un livre sacré auquel foi doit être ajoutée. Quand nous trou-

vons dans les Évangiles ou dans les Épîtres : Il est écrit, nous savons que tous ceux qui lisaient ou entendaient ces paroles comprenaient que c'était un appel à la loi qui faisait autorité en Israël, parce qu'elle émanait de Dieu lui-même. Quand un auteur sacré appuie ce qu'il dit de ces mots : ainsi s'accomplit ce que le Seigneur avait déclaré par le prophète, c'était se réclamer auprès des Juifs ou des chrétiens du témoignage d'auteurs inspirés. Plus d'une fois Jésus recourt à l'Ancien-Testament, pour convaincre de la divinité de sa mission ou de la sagesse de ses enseignements, ses auditeurs qui regardaient ce livre comme sacré. Qui ne connaît ces paroles : Sondez les Écritures, puisque vous croyez obtenir par elles la vie éternelle, ce sont elles qui rendent témoignage de moi ? Qui ne connaît cette question qu'il adresse à un homme qui voulait l'éprouver : Qu'y a-t-il dans la loi et qu'y lis-tu ? Jésus veut l'instruire même par cette loi, que tous regardaient avec raison comme divine. Qui ne connaît, dans la parabole du mauvais riche et de Lazare, cette grave leçon que Jésus met dans la bouche d'Abraham : Ils ont Moïse et les prophètes, qu'ils les écoutent ? Saint Paul déclare que le commandement est saint, juste et bon, que la loi est sainte, qu'elle est un pédagogue pour conduire à Christ. Quand saint Paul déclare que l'Écriture est divinement inspirée, il s'agit de la connaissance des saintes lettres, dans lesquelles Timothée avait été élevé, c'est-à-dire de l'Ancien-Testament. Saint Pierre parle des prophètes, quand il dit : c'est par le mouvement du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé (2 Pierre I, 21). Or, ces nombreuses déclarations de Jésus et des apôtres sur les livres de l'ancienne alliance, déclarations qu'il eût été facile de multiplier, en prouvent plus certainement la divinité et dès lors l'authenticité, la vérité et l'intégrité que toute espèce de recherches historiques.

Néanmoins je crois indispensable de dire quelque chose de chacun des livres de l'Ancien-Testament, d'en donner sinon une analyse complète, au moins un abrégé succinct, pour qu'on en connaisse le but et la teneur.

Dans le chapitre XIX de cet ouvrage nous avons parlé de la Bible hébraïque, du Pentateuque samaritain, des versions chaldaïques, syriaques, de l'Ancien-Testament, surtout de la

version des septante, ainsi que de l'écriture et des matériaux dont on se servait pour écrire ; je n'y reviendrai pas. Je ne peux m'empêcher de recommander à ceux de vous qui désireraient posséder une connaissance encore plus approfondie à cet égard, de lire l'introduction à la lecture des livres saints (Ancien-Testament) à l'usage des hommes éclairés et religieux, par Cellierier fils.

Dans l'antiquité profane, les lois, les traités, les ouvrages de l'esprit, les observations astronomiques, surtout les écrits et les livres regardés comme saints, étaient déposés dans un lieu sacré, principalement dans les temples ; on les confiait ainsi aux dieux, pour que, sous leur garde, ils fussent préservés de la destruction et qu'ils pussent plus aisément parvenir à la postérité. Il en fut de même chez les Hébreux. Moïse avait ordonné que les lois fussent placées dans le tabernacle à côté de l'arche de l'alliance. (Deut. XXXI, 9-26.) Le traité entre Josué et le peuple fut mis dans le tabernacle (Josué XXIV, 26) Samuel y plaça le traité conclu entre Saül et le peuple (1 Samuel X, 25). Les registres des familles y furent aussi vraisemblablement déposés. Il est fort probable qu'avant la captivité les annales des Hébreux, les oracles des prophètes, les ouvrages de l'esprit y furent conservés et qu'un pareil ordre de choses fut établi après le retour de Babylone. Que cette bibliothèque sacrée et nationale, comme on pourrait la nommer, eût existé ou non, les livres saints ont été conservés par les prophètes qui vivaient du temps de la captivité, comme Jérémie, Ezéchiel, Daniel et plusieurs personnes pieuses qui en avaient des manuscrits. Au retour de Babylone, les amis de la religion et de la patrie, Esdras, Néhémie, les prophètes, rassemblèrent, pour les remettre dans le nouveau temple, les livres sacrés qui étaient leur consolation, leur joie, et qui renfermaient la loi sur laquelle reposait, sinon leur nationalité, au moins leur organisation sociale. Josèphe, en divers endroits de ses récits, parle de la bibliothèque du second temple, et peut-être que l'exemplaire de la loi qui y était déposé fut porté en triomphe à Rome par Titus.

Les livres saints des Hébreux étaient désignés quelquefois par un nom commun à tous, Ecriture, saintes lettres, Ecriture sainte, Ancien-Testament, etc. Chrysostome le premier

a mis en vogue le nom de Bible, donné soit à l'Ancien, soit aux deux Testaments réunis. La littérature hébraïque est remarquable par son antiquité. Les livres qui la composent sont des plus anciens de l'Orient. Ceux de Moïse sont antérieurs à la première connaissance que les Grecs aient eue de l'écriture. Les derniers des historiens et des prophètes hébreux, Esdras, Néhémie, Malachie, sont contemporains d'Hérodote, père de l'histoire grecque, cinq siècles avant l'ère chrétienne. Homère vivait du temps de Salomon, près de 500 ans après Moïse. Daniel était avancé en âge, quand Confucius naquit en Chine et Zoroastre en Bactriane, six siècles avant l'ère chrétienne. Sanchoniaton, Phénicien, vivait environ 250 ans après Moïse. Le prêtre égyptien Manéthon et le chaldéen Béroze sont contemporains des auteurs de la version des septante, et ainsi postérieurs à Moïse d'environ douze siècles. Les Egyptiens, les Phéniciens, les Chaldéens, les Hébreux sont au nombre des peuples les plus anciens de la terre ; ils ont joué un grand rôle dans l'histoire ; pas un n'a parcouru un cercle si remarquable d'événements que les Hébreux ; pas un n'a été comme eux persécuté par les vainqueurs ; cependant, dispersés partout, ils sont partout reconnaissables. Il ne reste des monuments écrits des autres peuples que des fragments insignifiants ; il reste des Hébreux une bibliothèque entière, importante, bien antérieure pour l'antiquité aux écrits des Grecs. Que reste-t-il des écrits conservés par les prêtres des trois premiers peuples nommés ci-dessus ? peu de chose. Malgré des malheurs plus grands, auxquels les Hébreux ont été exposés, la plupart de leurs écrits subsistent.

Quels enseignements précieux ils renferment sur l'origine de l'univers, sur l'histoire du genre humain, dont l'Orient fut le berceau ! Quel livre de l'antiquité peut remplacer les connaissances que l'Ancien-Testament nous fournit à cet égard ? Outre cela, que de leçons excellentes et variées on y trouve dans le domaine de la piété, de la morale ! N'est-ce pas un prodige que cette conservation à travers tant de siècles et tant de calamités ! Peut-on expliquer par voies naturelles un si étonnant phénomène !

Outre le nom de livres saints qui est donné par les Juifs aux écrits de l'Ancien-Testament, ils les appellent quelquefois

les vingt-quatre livres, à l'imitation des Grecs, qui avaient partagé leur Homère en vingt-quatre chants, d'après le nombre des lettres de l'alphabet. Les Juifs avaient d'abord divisé leurs livres sacrés en vingt-deux, d'après le nombre de leurs consonnes ; mais plus tard, soit par superstition, soit pour ressembler aux Grecs, ils en comptaient vingt-quatre, en ajoutant deux jod, soit deux J, à leur alphabeth.

Les Juifs, sans qu'on puisse en fixer l'époque, divisaient en trois parties l'Ancien-Testament, la loi, les prophètes, les hagiographes, ou même parfois les psaumes, sans doute à cause de l'importance de ces chants sacrés. Le recueil de ces livres forme ce qu'on appelle le canon sacré. Ce terme de canon, dérivé du grec, signifie souvent règle ; le surnom de sacré lui est donné, parce que ces livres sont inspirés de Dieu et qu'ils servent de règle sainte pour la foi et pour les mœurs.

Le canon sacré a été fait après le retour de la captivité, puisqu'il renferme des livres postérieurs à Zorobabel et à Esdras ; il a été terminé avant l'âge des Macchabées, puisque l'auteur ou plutôt le traducteur de l'Ecclésiastique de Jésus, fils de Sirach, dans la préface de son livre, parle de la loi, des prophètes et des hagiographes comme d'un ouvrage complet, relatif à la science, à la conduite qu'on doit tenir dans le monde et à la piété. Ce canon sacré était déjà traduit en grec pour les Juifs d'Egypte ; c'est la version des septante. Or, ce fils de Sirach dit positivement qu'il vivait en Egypte pendant qu'Evergète en était roi, c'est-à-dire donc environ trois siècles avant l'ère chrétienne. Au temps des Macchabées, à commencer à l'année 168 avant Jésus-Christ, on regardait l'esprit prophétique comme ayant pris fin en Israël. Pendant la terrible persécution d'Antiochus, il ne parut aucun homme inspiré pour soutenir le peuple et pour prédire la délivrance.

Qui a commencé à choisir et à recueillir les livres de l'Ancien-Testament qui forment le canon sacré ? Esdras, à ce qu'il semble. D'autres hommes pieux et éclairés ont continué. La tradition des Juifs range dans ce nombre une série de docteurs sous le nom de la grande synagogue ; ils étaient, dit-on, 120, dont plusieurs ont vécu simultanément.

Quels livres formaient le canon de l'Ancien-Testament ? D'après les écrits de Philon, savant juif d'Alexandrie, d'après ceux de l'historien Josèphe, d'après les citations nombreuses de l'Ancien-Testament, qui se trouvent dans le Nouveau, d'après les témoignages des plus anciens, des plus savants pères de l'église, on ne peut douter que ce canon ne contienne les mêmes livres que ceux de notre recueil actuel. Il n'a régné de l'incertitude que sur quelques hagiographes, comme entre autres le Cantique des Cantiques et l'Ecclésiaste, non point parce que l'authenticité et l'inspiration en auraient été niées, mais parce que aucun passage de ces livres ne se trouve cité par les auteurs ou dans les écrits qui témoignent en faveur du canon de l'Ancien-Testament. Mais on comprend fort bien que des écrivains ou des docteurs n'aient pas été appelés dans leurs livres ou dans leurs discours à citer des passages de tel ou tel auteur, sans qu'on en puisse conclure que tel auteur et tel de ses ouvrages n'aient point existé.

A la tête du canon sacré était la loi, qui comprenait le Pentateuque, terme dérivé du grec et qui signifie cinq ouvrages ; ce sont les cinq livres de Moïse. Vous en connaissez les noms ; ce sont : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome. Je dois vous rappeler ici ce que je crois vous avoir déjà dit ailleurs ; qu'autrefois on nommait souvent un livre d'après la première histoire, le premier fait qu'il contenait ou même simplement d'après le premier mot du livre. Nous faisons de même quand, au lieu de dire : récitez l'oraison dominicale, le symbole des apôtres, nous disons : récitez, Notre père ; je crois en Dieu, etc.

Moïse était bien l'homme préparé par la Providence à devenir le conservateur fidèle des plus anciennes annales du genre humain et le chef du peuple monothéiste par excellence, du sein duquel devait naître le Messie, fondateur de la religion parfaite que finiront par embrasser tous les peuples de la terre et qui seule peut faire leur bonheur. Esclave en Egypte, le peuple hébreu, comme nous l'avons dit, ne pouvait être délivré ni par un Israélite, que le joug de la servitude avait écrasé, ni par un Egyptien orgueilleux, qui méprisait et haïssait les bergers de brebis. Les plus grandes destinées avaient cependant été prédites par l'Eternel à la posté-

rité d'Abraham : Toutes les nations devaient être bénies en elle. Pour accomplir ses desseins, Dieu choisit un Israélite, qu'il fit élever à la cour des Pharaons et dans la science des Egyptiens.

Israélite, il devait aimer ses compatriotes, savoir par eux bien des faits de leur histoire et surtout apprendre des descendants du père des croyants à connaître le seul vrai Dieu. Elevé en Egypte, comme un jeune prince, reçu dans la savante caste sacerdotale, dont le roi et les princes étaient membres, il dut acquérir toutes sortes de connaissances utiles à qui doit être le chef et le législateur d'un peuple. Exposé petit enfant par une mère prudente au milieu des roseaux du Nil, dans une anse de ce fleuve, pour qu'il ne pérît pas victime d'une aveugle et cruelle politique, il fut recueilli et adopté par une des filles même de Pharaon et appelé Moïse, nom qui, en langage égyptien, signifie sauvé des eaux, et en langue hébraïque Sauveur. Nourri jusqu'à l'âge de trois ans par sa propre mère, il dut sucer avec le lait l'amour de son peuple, qui dut s'entretenir par les visites qu'il rendit sans doute à sa famille, car toute communication avec elle ne devait pas lui être défendue. Les Juifs ajoutent beaucoup de choses à ce que la Bible dit de Moïse, par exemple, qu'il marcha contre l'Ethiopie à la tête de troupes égyptiennes et qu'il fut victorieux. Là-dessus rien de certain, quoique sa sortie du pays de servitude, ses marches, ses campements, ses combats dans la péninsule de Sināï, attestent des talents militaires. Dans les visites faites à sa famille, il apprit à connaître les malheurs de son peuple et à détester ses oppresseurs. Il préféra Goscen à toutes les délices de la cour de Pharaon. Toutes les sciences humaines qu'il acquit en Egypte n'eussent pas suffi à le rendre restaurateur de la vraie religion, du culte du seul Eternel, s'il n'eût été éclairé et dirigé par l'esprit de Dieu, fortifié par sa puissance ; car, au milieu de la civilisation et des sciences égyptiennes, que d'erreurs, de superstitions de toutes sortes, quel bizarre fétichisme ! Que de lois de Moïse sont destinées à combattre, à détruire ces absurdités ! Rien de ce qui nous est connu de la théologie de l'Egypte n'égale l'excellence et la pureté des enseignements du législateur des Hébreux.

Il ne connaissait pas seulement l'Égypte, mais d'autres nations voisines, au milieu desquelles il avait voyagé et vécu, lorsque, après avoir commis un meurtre dans un mouvement irréfléchi de colère, que le patriotisme ne peut légitimer, il s'était enfui d'abord à Madian. Les documents que Moïse nous a laissés sur un grand nombre de peuples de l'antiquité, entre autres aux chapitres X, XXV et XXXVI de la Genèse, trahissent de vastes connaissances géographiques. Il a connu et il nous a transmis les faits les plus saillants de la première époque de l'humanité, depuis Adam jusqu'à Abraham, période de deux à trois mille ans avant l'ère chrétienne. Ces faits avaient été conservés surtout dans la pieuse famille du père des croyants. Rien n'empêche d'admettre que Moïse, dirigé par l'inspiration divine, n'eût puisé dans quelques documents pour écrire cette histoire. Moins elle est étendue, plus elle inspire de confiance.

L'auteur n'aura consigné de cette haute antiquité que ce qu'il regardait comme le plus important et le plus certain. Arrivé à la seconde époque, à celle du père de son peuple, d'Abraham, dont l'histoire devait être mieux connue et devait intéresser davantage les Israélites, les détails sont plus nombreux. Cette époque se termine à la mort et aux funérailles de Jacob. C'est aussi la fin de la Genèse, terme qui veut dire origine, parce que ce livre commence par le récit de la création des cieux et de la terre. La Genèse s'ouvre par un magnifique tableau de la création, nous attriste ensuite par la chute de nos premiers parents dans l'Eden, offre après cela quelques détails sur la naissance des arts et de la civilisation, nous réjouit par la promesse d'un rédempteur dans la postérité d'Abraham, nous présente une peinture fidèle et naïve des temps antiques, des mœurs simples, parfois grossières, des peuplades pastorales de l'ancien Orient et par dessus tout, l'Eternel, Jéhovah, Elohim, dont les yeux sont ouverts sur la conduite des hommes et dont les jugements s'exercent sur les coupables, sur tout le genre humain dépravé, qui, à l'exception d'une famille, périt dans les eaux du déluge, sur les villes corrompues de la plaine foudroyées par le feu du ciel et s'écroulant pour faire place à un lac, la mer Morte, monument durable d'une punition qui n'était que

trop méritée. Dès ce premier livre de la Bible, comme dans les autres livres de Moïse, comme dans tous ceux de l'ancienne alliance, comme dans tous ceux de la nouvelle, nous apprenons que Dieu n'ignore pas même un des plus petits événements de notre vie, l'intérieur du cœur humain et l'intérieur des familles; qu'il fait tourner en bien ce que les hommes avaient pensé en mal; qu'il dispense les biens et les maux d'après les plans de sa sagesse, de sa justice et de sa bonté infinies; les causes secondes, les causes intermédiaires sont ou mentionnées rarement ou passées sous silence. N'omettons pas de remarquer que, dès que commence l'histoire d'Abraham, le pays de Canaan est indiqué comme la patrie future des descendants de ce patriarche; ils l'y attendent; Jacob, Joseph même, désirent d'y être inhumés.

Dans les quatre autres livres du Pentateuque, on reconnaît l'historien contemporain, qui est acteur dans les scènes qu'il raconte, qui a vécu en Egypte dont il connaît tant de lois et de coutumes, qui a pris la part principale aux grands événements, base de l'indépendance et de la nationalité des enfants d'Israël. Rien de surprenant, si les détails dans lesquels il entre sont si nombreux; cela était fort naturel dans la situation de Moïse; les faits qu'il rapporte étaient à la fois intéressants et nécessaires à connaître par ce peuple, auquel ils rappelaient la puissante protection dont Dieu l'avait couvert, et ils devaient le porter à l'adorer et à l'aimer.

L'Exode, mot qui veut dire sortie, parle d'abord de la sortie des Israélites de la terre de servitude, puis il fait le récit de la promulgation du décalogue et de quelques lois, raconte les premières rébellions du peuple et les châtimens sévères qui lui sont infligés, et il se termine par des détails sur la construction du tabernacle, de l'arche sainte et de ce qui dépendait du sanctuaire.

Le Lévitique, comme on le comprend par le mot lui-même, renferme surtout des lois concernant la tribu de Lévi, la consécration d'Aaron et de ses fils au sacerdoce, des ordonnances concernant le culte, les sacrifices, les fêtes solennelles, puis des préceptes pour tout le peuple, enfin la sanction donnée aux commandemens divins par les bénédictions ou les malédictions qui les accompagneraient, selon qu'Israël serait observateur ou violateur de la loi.

Le livre des Nombres, qui débute par le dénombrement du peuple, la seconde année après la sortie d'Égypte, raconte l'histoire de l'envoi des espions, soit éclaireurs, pour reconnaître la terre promise, le refus du peuple d'y entrer, le châtement, suite de ce refus, c'est-à-dire la condamnation des murmureurs qui mourraient dans le désert, diverses marches et campements des Israélites, quelques victoires sur les ennemis, la promulgation de quelques lois, le récit de rébellions réprimées, la mort d'Aaron et le péché de Moïse, qui manque de confiance en l'Éternel et qui, à cause de cela, n'entrera point dans le pays de Canaan. Ce livre renferme une période d'environ 38 ans, pendant lesquels Dieu nourrit et protégea miraculeusement une grande nation.

Le Deutéronome, mot qui signifie seconde loi, est une répétition de la législation donnée; dernier coup d'œil de Moïse sur les lois, qu'il explique, augmente, modifie, sur la bonté de l'Éternel et sur l'ingratitude du peuple, suprêmes adieux d'un père au bord du tombeau, voix d'un prophète qui pense à tout ce qui est arrivé à son peuple et qui lui prédit ses destinées futures, heureuses ou malheureuses, d'après la fidélité ou l'infidélité d'Israël. Le dernier cantique de Moïse et la dernière bénédiction qu'il donne à chacune des douze tribus, sont comme le chant du cygne de cet homme de Dieu. Le récit de sa mort est de la main d'un homme à qui la vie de ce grand prophète ne paraissait pas complète sans cette histoire; ajoutée au Deutéronome, elle fut conservée avec le Pentateuque près de l'arche sainte.

Sous le fils de Salomon (976 ans avant Jésus-Christ), environ dix siècles avant l'ère chrétienne, une révolution s'opéra; Jéroboam fonda le royaume d'Israël, qui resta toujours séparé de celui de Juda. Ces Israélites des dix tribus ne possédaient que le Pentateuque, parce que, au temps de la séparation, les autres livres de l'Ancien-Testament n'étaient pas encore rassemblés; les Israélites n'auraient pas voulu recevoir plus tard d'autres livres de leurs ennemis. Les Samaritains, débris connu de l'ancien royaume d'Israël, ont encore de nos jours le Pentateuque et il est le même que celui des Juifs. Pourtant il est écrit en caractères samaritains. Les Israélites des dix tribus, ensuite les Samaritains et leurs synagogues, ayant

vécu dans des haines perpétuelles avec le royaume de Juda et plus tard avec les Juifs, cette ressemblance, à de légères différences près, des deux Pentateuques qui ont été soigneusement collationnés, fournit une preuve frappante de l'intégrité des cinq livres de Moïse.

Tout annonce que le Pentateuque a eu Moïse pour auteur ; l'économie, soit la disposition de ce livre, le style, les connaissances variées de l'écrivain touchant les mœurs, les usages de l'Égypte, les tribus du désert et des pays voisins qu'il avait visités, l'impatience d'un peuple qui voudrait être libre et qui ne sait rien souffrir, rien attendre, rien faire pour acquérir son indépendance, les murmures de ce peuple, les hésitations des rois de l'Égypte qui ne peuvent pas consentir facilement à relâcher environ deux millions de leurs sujets, les révoltes fréquentes de ces Hébreux qui, dans le désert, ne consentent que malgré eux et à force de châtimens à se soumettre à la loi divine, cette loi elle-même monument d'une sagesse supérieure à l'humanité, les prédictions sur les destinées du peuple qui se sont merveilleusement accomplies, que faut-il de plus pour attester que Moïse, élevé à la cour des Pharaons, était le contemporain des faits qu'il raconte et qu'il a été le chef et le législateur d'Israël ?

Comment Moïse aurait-il pu persuader à toute une nation qu'elle avait été témoin des plaies de l'Égypte, du passage de la mer Rouge, des nombreux prodiges du désert, quand ces événements n'auraient pas eu lieu ? Comment aurait-il pu fonder là-dessus son autorité, souvent sévère, et son droit de châtier les rebelles ? Si ces faits eussent été faux, comment n'eussent-ils pas été démentis par un peuple qu'il traite avec une juste rigueur et qu'il injurie en révélant toutes ses infidélités et ses crimes ?

Si la génération contemporaine n'a pu être trompée sur des faits qu'il lui eût été facile de nier et sur lesquels le législateur n'aurait pu établir son pouvoir, dans quelle époque postérieure de l'histoire du peuple d'Israël la foi à de tels prodiges aurait-elle pu s'introduire ? Assurément pas dans la suivante. Comment les enfants auraient-ils cru des choses extraordinaires, dont jamais ils n'auraient ouï parler par leurs pères ? Dans une époque subséquente, comment de tels faits

auraient-ils trouvé la moindre créance ? Comment auraient-ils pu servir de base à l'existence d'Israël comme nation et à l'autorité de Moïse comme législateur ? Il est plus facile à l'incrédule de nier en quelques mots et sans preuves, que d'établir par des arguments solides son vain système.

Quelquefois les grandes entreprises restent incomplètes, parce que celui qui les a conçues est enlevé par la mort. Il n'en fut pas de même de celle qu'avait formée Moïse. Le même Dieu qui l'avait dirigé, guida aussi son successeur Josué. Dieu ne changea que d'instrument. Le livre à la tête duquel est le nom de Josué, est la continuation de l'histoire d'Israël après la mort du grand serviteur de Dieu. Les douze premiers chapitres sont le récit de la conquête de Canaan, les autres concernent le partage du pays, les conseils et les adieux du guerrier qui a conduit les siens à la victoire.

L'auteur du livre doit avoir été contemporain des faits qu'il raconte. Il entre dans des détails géographiques sur la Palestine tels, que chaque nouveau voyageur confirme la plupart des noms des localités, qui vont parfois jusqu'à la minutie. Le partage définitif du pays est fait avec une exactitude telle que jamais il ne régna à cet égard contestation entre les tribus. Il dut être consigné dans des registres pour prévenir toute querelle future. Aussi ne trouve-t-on dans les guerres civiles des Juifs aucune dispute au sujet des limites territoriales respectives. Les événements racontés dans le livre sont empreints du sceau de l'antiquité. Les mœurs sont fort anciennes. Le signe de la fidélité jurée à l'Eternel est un monument de pierre. Josué peut avoir manié la plume aussi bien que l'épée et avoir écrit ce livre ; il est sûrement l'auteur des documents précieux qu'il renferme, quand même on admettrait, avec quelques pieux théologiens, que des écrivains sacrés l'ont complété en y ajoutant quelques détails intéressants pour la postérité. Depuis l'entrée dans le pays de Canaan jusqu'à la mort de Josué, il s'est écoulé environ 17 ans.

La période des Juges jusqu'à la mort de Samuel renferme un espace d'environ 400 à 500 ans. Le livre des Juges est composé de deux parties bien distinctes ; la première renferme seize chapitres et l'histoire de ces hommes d'ordinaire

guerriers-libérateurs qui, après les services rendus à la nation, jouissaient de la considération du peuple entier ou des tribus qu'ils avaient arrachées à la servitude. Les cinq derniers chapitres sont deux appendices, qui, ajoutés plus tard au livre, racontent des événements antérieurs à la plupart de ceux des livres des Juges; l'un raconte l'origine de l'idolâtrie parmi les Danites, l'autre l'histoire d'une guerre civile provoquée par la conduite abominable de la tribu de Benjamin. Un écrivain sacré aura trouvé convenable de conserver le souvenir de ces faits pour l'instruction de la postérité. Dans le considérable espace de temps qu'embrasse le livre des Juges, il s'est passé bien d'autres événements que ceux qu'il raconte, mais le but de l'auteur qui, selon toute apparence, est Samuel, est de montrer que tous les malheurs du peuple, toutes les oppressions dont il eut à gémir, furent provoquées par l'idolâtrie, par la désobéissance à l'Eternel, et qu'il ne dut d'être délivré de la tyrannie que lorsqu'il revenait à Dieu, qui lui suscitait des héros-libérateurs. Après Josué, encouragé par plusieurs victoires, le peuple, impatienté de jouir, laisse subsister les Cananéens et se contente d'un tribut, au lieu de continuer de vaincre. Cela est naturel au cœur humain; mais le peuple s'amollit, oublie l'Eternel, est vaincu par la nation dont il imite l'idolâtrie, jusqu'à ce que le repentir amène la délivrance. L'auteur laisse de côté presque tout ce qui est étranger à son but et il rapporte même des traits de l'histoire des Hébreux avant, après la mort de Josué et avant qu'il y eut même des Juges en Israël. Les époques de fidélité et de paix sont passées sous silence. Les faits racontés ne concernent pas toujours le peuple entier, mais quelquefois simplement une seule tribu, une seule localité. Le lien de la confraternité nationale est parfois si relâché, qu'un appel aux armes pour l'indépendance nationale ne réveille pas le zèle de toutes les tribus, tant le bien-être les a endormies (ch. V, 14-15).

Les commentateurs de toutes les opinions n'ont pu s'empêcher de reconnaître, tant dans le style de l'ouvrage que dans le récit des événements et la peinture des caractères, le cachet de la vérité, de l'authenticité et de l'antiquité de ce livre. Les mœurs grossières, barbares, n'ont rien qui doive surpren-

dre dans une époque si reculée, et l'histoire de Samson n'a rien que de vraisemblable, comme on l'a montré. Chaque page du livre respire l'esprit des temps anciens. Le droit de la guerre est rude, le sort des vaincus est cruel, comme chez des peuples fort peu civilisés; des villes entières périssent; le serment prêté a une valeur telle, qu'il triomphe même des droits du sang. L'Apologue de Jotham, la plus ancienne fable connue et antérieure de plusieurs siècles à celles de l'Orient et de la Grèce, a dû être prononcée par un homme placé dans les circonstances où se trouvait le seul fils de Gédéon, échappé à l'ambitieuse fureur d'Abimélech. L'auteur a des expressions favorites auxquelles il revient souvent, comme, par exemple, la colère de l'Eternel s'enflamma contre Israël et il le lia entre les mains de ses ennemis. (II, 14; III, 8; IV, 2; X, 7; etc.) Il est dit de l'homme suscité pour délivrer le peuple ou pour accomplir une action courageuse, que l'esprit de l'Eternel vint sur lui, c'est-à-dire qu'il fut animé d'une force, d'une énergie extraordinaire. (III, 10; VI, 34; XI, 29; XIV, 6, 19; XV, 14.)

L'esprit, fatigué des batailles racontées dans les livres précédents, se repose à la lecture du livre de Ruth. Quoique au nombre des hagiographes, il est placé à la suite de celui des Juges, parce que l'événement domestique qu'il raconte s'est passé dans le temps où Israël était sous le gouvernement de ces personnages à la fois héros et magistrats. — Cette histoire, naïve peinture des mœurs anciennes et patriarcales, touche surtout par le dévouement de l'humble héroïne à sa belle-mère et par la pitié compatissante du riche Booz. Ce livre fut écrit après l'établissement de la royauté. On rechercha quels avaient été les ancêtres de David, et ce ne fut assurément pas, a-t-on dit, un poète de cour ou un généalogiste adulateur qui fit remonter l'extraction de ce monarque à une femme Mohabite dans la plus grande indigence, à une veuve réduite à glaner pour son entretien et pour celui d'une autre veuve, Noémi, sa belle-mère! Les prophètes Nathan ou Gad sont regardés comme les auteurs de ce livre, espèce d'idylle qu'on ne peut lire sans intérêt et sans fruit.

Les deux livres de Samuel, qui dans l'origine n'en formaient qu'un, ont été évidemment rédigés d'après des té-

moins oculaires ou d'après des annales contemporaines, très-vraisemblablement la première partie par Samuel lui-même et le reste par les prophètes Nathan et Gad; la rédaction finale est peut-être postérieure et due à un auteur inspiré. Ils portent le nom de livres de Samuel, parce qu'ils comprennent l'histoire de ce prophète, qui mourut longtemps avant les événements racontés à la fin de ces livres. Samuel succéda à Héli et fut le dernier des juges. Quelles causes amenèrent un changement profond dans la constitution mosaïque, comment les Israélites voulurent, à l'exemple des peuples voisins, avoir des rois, au lieu d'être fiers de ne devoir d'obéissance qu'à l'Eternel qui était leur Dieu et leur roi, tout cela est développé avec des détails qui trahissent un témoin oculaire. A côté de Samuel, ce prophète droit, sévère, inflexible, sans passion autre que le désir brûlant d'affermir le règne du Très-Haut protecteur et bienfaiteur du peuple, on voit Saül, le premier roi, guerrier vaillant, qui fut rejeté parce qu'il abusa de son pouvoir en voulant empiéter sur l'autorité sacerdotale, au lieu d'obéir fidèlement à l'Eternel, et surtout le second roi, David, qui de berger devint chef de son peuple, et qui, malgré ses passions et ses fautes graves, dont il fut justement et sévèrement puni, revint par un repentir sincère au Dieu qui pardonne, pourvu que l'amendement atteste la vérité de la conversion. Que de pages pleines d'intérêt et d'instruction dans ces deux livres! le cantique d'Anne reconnaissante, la scène domestique où David est oint pour être roi, sa lutte contre le géant, son amitié pour Jonathan, fils de son persécuteur, sa générosité envers Saül, dont il pouvait deux fois se débarrasser par le glaive, se frayant ainsi la route du trône, au lieu de mener la vie dure et incertaine d'un fugitif, l'épique qu'il compose sur le trépas de Saül et de Jonathan, la patience avec laquelle il attend la couronne, l'hymne admirable de pénitence qu'il composa après son double crime¹, ses larmes sur la mort d'Absalom, qui, quoi-

¹ Qu'il est difficile quand on est maître, chef puissant, roi, de maîtriser toujours ses passions! Combien les grands sont à plaindre d'être entourés de tentations! Que de gens, dans les plus humbles conditions sociales, en descendant dans leur cœur, y trouvent l'ambition d'un

que rebelle, était son fils, ce cri du cœur après la mortalité, suite du dénombrement : Moi, j'ai péché, mais ces brebis qu'ont-elles fait ? Partout, à côté de la peinture des mœurs antiques, se trouve le cachet du naturel, de la simplicité, de la vérité. Dans le livre de Samuel, qui renferme une période d'environ 80 ans, David est plutôt représenté comme homme ; dans d'autres livres, les Chroniques, comme roi.

Les deux livres des Rois, qui dans l'origine n'en formaient qu'un, ont les mêmes caractères d'authenticité et de vérité que ceux de Samuel. L'auteur sacré, qui y parle de la ruine de Jérusalem, a vécu probablement dans le premier temps de la captivité. Ces livres, qui renferment une période d'environ 485 ans, commencent à la fin du règne de David, continuant ainsi son histoire au point où l'a laissée le deuxième livre de Samuel, et finissent au règne de Sédécias, dernier roi de Juda, emmené captif à Babylone. L'auteur a puisé à des sources ou annales contemporaines ; il y renvoie quelquefois et en nomme une : Chroniques des rois de Juda, qui ne sont point nos livres des chroniques, où ne sont mentionnés ni l'étang, ni l'aqueduc construits par Ezéchias (2 Rois XX, 20), ni les actions d'Ammon (2 Rois XXI, 24), etc. On remarque dans les livres des Rois le progrès du luxe, d'une civilisation démoralisante, à mesure qu'on abandonne le vrai Dieu pour l'idolâtrie. Les livres des Rois racontent surtout l'histoire du royaume des dix tribus qui entretiennent constamment le culte des veaux d'or de Jéroboam. Les rois de ces Etats sont

roi et des désirs coupables, qu'ils satisferaient, s'ils étaient rois ! Ceux-ci, cédant à leur premier mouvement, sont entourés de gens empressés à leur complaire ; pour eux, entre la pensée et l'exécution d'un dessein coupable, il n'y a souvent qu'un pas ; pour nous, souvent un abîme infranchissable ; cela explique, mais ne justifie pas. David porta la peine de son crime. Quel que fut son repentir, qu'il manifesta dans plusieurs psaumes pénitentiels, des malheurs de tout genre, suite de son double forfait, désolèrent et lui et sa famille ; le glaive ne s'éloigna point de sa maison ; que de crimes il s'y commit ! il avait été en scandale (2 Samuel XII, 8-12). Le coupable, que ne pouvaient atteindre les lois humaines, fut frappé des coups de la justice divine. Répétons ici que les méchantes actions que raconte la Bible sont rapportées pour inspirer l'horreur, pour qu'on les évite ; les imiter, c'est tirer du poison d'une plante salubre.

tous plus ou moins mauvais. Qui ne connaît la vie d'Achab et de Jézabel ! La voix des prophètes, qui accompagnaient leurs prédications de miracles, ne cesse de s'y faire entendre, mais en vain. Qui ne sait aussi les merveilleuses histoires de deux serviteurs illustres de Dieu, d'Elie et d'Elisée, et de la confusion des prophètes de Bahal ? Autant d'événements qui auraient dû instruire Israël, et qui non-seulement le laissèrent dans son impénitence, mais augmentèrent le poids de sa responsabilité, attirèrent sur lui les justes jugements de Dieu et entraînent la ruine de Samarie et la dispersion du peuple des dix tribus dans les Etats d'Assyrie. Tout cela est raconté, avec de simples et d'énergiques détails, dans le chapitre XVII, au deuxième livre des Rois, où l'on apprend comment, à la place des Israélites, furent établis dans leur pays des peuples étrangers, desquels sont descendus les Samaritains. Ce grand châtiment n'instruisit point le royaume de Juda, dont la ruine arriva l'an 588 avant l'ère chrétienne, environ 130 ans après la ruine de Samarie, dont le dernier roi fut Osée, contemporain d'Ezéchias, roi de Juda. Les livres des Rois sont essentiellement écrits sous le point de vue religieux, le bonheur des deux royaumes dépendant avant tout de l'adoration du seul vrai Dieu, de l'obéissance à ses saintes lois, et le malheur tant de Juda que d'Israël étant attiré par l'idolâtrie et la transgression des préceptes du Dieu très-haut. L'influence de l'exemple de la piété et des mœurs des rois sur la conduite du peuple y est exposée dans un grand jour : Rois idolâtres, peuple idolâtre ; monarques pieux, peuple pieux, nation heureuse. L'exemple donné d'en haut exerce une action puissante sur les masses. Ainsi devait être écrite l'histoire par des prophètes, aux yeux desquels la politique humaine ne tenait que peu de place.

Les livres des Chroniques sont composés dans le même esprit ; mais avant d'en parler, il faut rappeler ici la grande division des écrits de l'Ancien-Testament, la Loi, les Prophètes et les hagiographes ou écrits sacrés. Qu'une distinction existât entre la loi, origine, base de toute l'organisation du peuple hébreu, et les autres écrits, cela se comprend, mais d'où vient la différence établie entre les Prophètes et les hagiographes, laquelle semble mettre dans un rang infé-

rieur ces divers écrits ? On l'ignore ; cependant ils n'en sont pas moins des sources de piété et d'édification, surtout les Psaumes. On rangeait dans le nombre des livres des prophètes : les écrits historiques de Josué, des Juges, de Samuel, des Rois, et les écrits prophétiques d'Esaië, de Jérémie, d'Ezéchiel et des douze petits prophètes. Au rang des hagiographes on plaçait un livre prophétique, Daniel ; des livres historiques, Ruth ; les deux livres des Chroniques, Esdras, Néhémie, Esther ; des livres poétiques et moraux, Job ; les Psaumes, les écrits de Salomon et les Lamentations de Jérémie. Il serait peut-être plus logique de parler d'après cette division de ces divers ouvrages, mais je crois qu'il est plus convenable de suivre l'ordre dans lequel ils sont rangés ordinairement dans nos Bibles.

Nous avons déjà parlé de Ruth. Nous en sommes aux deux livres des Chroniques, terme qui signifie histoire selon l'ordre des temps. Dans l'origine ils n'en formaient qu'un, et ils sont connus dans quelques Eglises sous le nom de paralipomènes, c'est-à-dire mis de côté ou à côté. Ils ont été composés au retour de la captivité, la permission accordée aux Juifs par Cyrus de rentrer dans leur pays et de rebâtir la maison de l'Eternel à Jérusalem étant mentionnée à la fin du deuxième livre. Il est vraisemblable qu'Esdras les ait rédigés. L'auteur a en vue la réorganisation de la Judée, qu'il facilite en rapprochant autant que possible les généalogies des tribus, surtout des deux principales, celle de Juda et celle de Lévi. Il fallait rétablir le trône et l'autel. Rien de surprenant dans les nombreux détails concernant David et Salomon, qui montrèrent un si grand zèle pour l'édification du temple et pour la célébration du culte public. On trouve aussi, et dans la dernière partie de ces livres, l'histoire des deux royaumes, surtout de celui de Juda, qui renaissait de ses cendres, tandis que celui d'Israël était éteint depuis deux siècles. On ne doit pas être étonné de rencontrer dans les chroniques des faits racontés déjà dans des écrits antérieurs, même souvent avec des modifications et des faits nouveaux fort intéressants. L'auteur avait puisé dans des sources qu'il cite, le livre des rois de Juda et d'Israël, celui du prophète Hiddo (2 ch. XIII, 22), etc. Quelques-unes de ces sources sont per-

dues. Ici encore je dois rappeler l'observation présentée à l'occasion du livre des Rois, relative à l'influence de la conduite des souverains sur la piété et les mœurs publiques. S'il est dit d'un monarque : Il fit ce qui est agréable à l'Eternel, on peut être certain que le peuple est fidèle à Jéhovah. Est-il dit, en revanche, d'un roi : Il fit ce qui est désagréable à l'Eternel, la conduite de la nation est indubitablement impie et dépravée. Quelle responsabilité repose sur les supérieurs en général et surtout sur les chefs des peuples ! plus que tous ils sont appelés à être la lumière du monde, plus que tous ils sont semblables à une ville située sur une montagne et qui ne saurait être cachée.

Le livre des Chroniques se termine de la même manière que commence le livre d'Esdras, qui est le complément du premier. Un même but, un même style, parfois une même orthographe ; là où des documents ne sont pas transcrits, tout annonce que ces deux livres ont le même auteur. Le temple de Jérusalem avait été achevé sous Darius fils d'Hystaspe, malgré les intrigues des Samaritains à la cour de Perse. Ce rétablissement était dû à la première colonie revenue en Judée sous la conduite du souverain-sacrificateur Jeshuah et de Zerobabel, prince du sang royal de Juda. Tout cela est raconté dans les six premiers chapitres du livre d'Esdras, d'après des documents souvent copiés mot à mot. La fin du livre renferme l'histoire du retour de la seconde colonie sous Esdras, sacrificateur, scribe, très-versé dans la loi de Moïse. Le roi Artaxerxès Longuemain s'était montré très-favorable aux Juifs ; des vases pour le temple leur avaient été remis et ils pouvaient tirer du trésor royal l'argent nécessaire pour la maison de Dieu et la restauration du culte. Esdras était l'homme capable de remplir une pareille tâche, fortifié par le secours de l'Eternel, en qui il place sa confiance. Rien n'arrête son zèle, qui le porta à extirper impitoyablement toute racine d'idolâtrie.

Son œuvre religieuse et patriotique est favorisée par Néhémie, qui, environ trente-quatre ans plus tard, vint de Suse, capitale de la Perse, à Jérusalem. Il était échanson du roi Artaxerxès Longuemain, environ quatre cent quarante ans avant l'ère chrétienne. Les délices de la cour n'empêchaient

pas Néhémie de penser aux malheurs de son pays et à l'état où se trouvait Jérusalem, dont les murailles n'étaient pas encore réparées. La tristesse peinte sur son visage attire l'attention du monarque, qui en apprend la cause et permet à son serviteur de retourner dans sa patrie où, muni de pleins pouvoirs, il relève les remparts de Jérusalem, triomphe des obstacles que les peuples voisins continuent d'opposer au rétablissement de l'état des Juifs, et fait cesser de graves désordres qui s'étaient introduits dans le sein même de la colonie naissante. Au bout de douze ans, il était retourné à Suze, mais sa présence était tellement nécessaire à Jérusalem que, quand il y revint, il eut à sévir contre des abus qui s'y étaient perpétrés ou introduits. Aussi désintéressé que courageux, Néhémie employa pour le bien de son pays le salaire qu'il recevait en sa qualité de gouverneur. Il mourut dans un âge fort avancé. Son livre a un style et un cachet tout particulier; il est tout pénétré de l'émotion d'un véritable citoyen qu'inquiètent et que tourmentent les malheurs matériels et les désordres moraux qui désolent son pays. Que de prières ferventes il adresse à Dieu ! Comme il sent le besoin de son secours ! Outre quelques faits et divers détails qui ne tiennent qu'indirectement à l'histoire contemporaine, une particularité distingue le livre de Néhémie, comme déjà celui d'Esdras. Au lieu de parler d'eux-mêmes à la troisième personne, comme l'ont fait bien des historiens sacrés et profanes, par exemple Moïse, César, etc., ils se nomment à la première personne. Je pris courage, dit Esdras VII, 28, etc. Je fus dans un état de deuil pendant plusieurs jours dit Néhémie I, 4, etc. Ils le font avec simplicité, sans affectation, souvent avec une sorte de naïveté. On pardonne à Néhémie les prières qu'il adresse au Tout-Puissant de se souvenir de lui pour le bénir, et de ses adversaires, qui le sont surtout de Dieu, pour les châtier de leur infidélité¹.

Les Juifs n'étaient pas tous à la fois retournés en Judée; on sait qu'ils n'y rentrèrent que successivement, que le dernier départ n'eut lieu que sous Artaxerxès Longuemain. Ce fut sous le règne de son père Xerxès I^{er}, que la Bible nomme

¹ Néhémie, *Etude critique et exégétique*, par E. Barde, 1861.

Assuérus, que se passa le mémorable événement raconté dans le livre d'Esther. Comme cette Juive célèbre y joue le rôle principal, on comprend que ce récit porte le nom de cette reine. Xerxès vivait dans la deuxième moitié du cinquième siècle avant l'ère chrétienne. Qui connaît ce que raconte l'histoire profane des folies, des extravagances, des débauches de Sardanapale couronné, ne trouvera rien dans le livre d'Esther qui ne soit en harmonie avec le caractère de ce monarque, qui fit fouetter l'Hellespont, parce que ce bras de mer avait eu l'audace de détruire le pont destiné à transporter d'Asie en Europe l'armée des Perses, qui fit trancher la tête aux architectes incapables de construire un pont assez solide pour résister à la tempête, qui promet une récompense à qui inventerait un nouveau genre de plaisirs, etc. Les mœurs et les coutumes des rois persans y sont dépeintes avec une exactitude conforme à ce qu'en rapporte l'histoire profane. Despotisme des monarques, grands festins aux gouverneurs des provinces appelés successivement à la cour pour délibérer peut-être sur les guerres contre les Grecs, irrévocabilité des lois promulguées, choix d'une épouse selon un usage antique, qui s'est vu même en Russie, etc., etc. La fête de Purim ou des sorts, célébrée annuellement dès cette époque par les Juifs en commémoration de leur délivrance d'un effroyable danger, confirme la vérité de faits si étonnamment providentiels pour les Juifs, puisqu'ils échappèrent aux capricieuses fureurs d'un tyran tel que Xerxès. Les objections qu'on n'a pas manqué de faire contre le livre ont été très-solidement réfutées. L'auteur de l'ouvrage est inconnu; il doit avoir été contemporain des faits. Chose étrange! le nom de Dieu ne s'y trouve pas une seule fois; d'où quelques savants ont cru pouvoir conclure que ce livre n'était qu'une simple et fidèle copie, faite peut-être même par Mardochée, des annales des rois des Mèdes et des Perses (Esther, X 2). Quoi qu'il en soit, on en peut dire, outre la leçon que l'orgueil va devant l'écrasement, que parfois l'humilité mène à la gloire, que souvent on tombe dans la fosse qu'on veut creuser à son prochain, à son ennemi, que dans la main de Dieu les plus faibles causes peuvent produire les plus grands effets, que quelquefois au moment des plus affreux périls éclate

la plus magnifique délivrance; tant les voies de Dieu ne sont pas nos voies et ses pensées ne sont pas nos pensées!

Le premier des hagiographes poétiques que nous trouvons dans notre recueil sacré est le livre de Job. La conclusion des nombreuses recherches, des travaux multipliés sur cet écrit sublime est de l'envisager comme un poème historique. Job, qui en est le héros, a vécu, sans qu'on puisse déterminer l'époque, dans le pays de Uz, probablement en Idumée, d'où étaient deux de ses amis. Il était célèbre par son intégrité et sa crainte de Dieu encore plus que par ses richesses. Longtemps heureux, entouré d'une famille qui faisait sa joie, et à la piété de laquelle il attachait une haute importance, il tomba dans un abîme d'infortunes; richesses, troupeaux, enfants, santé, tout lui fut successivement ravi. Une maladie, la plus dégoûtante des lèpres, couvrit son corps. Sa femme même, pour qui la piété était un calcul, une affaire d'argent, l'engage à renier Dieu. Qui ne connaît ces sublimes paroles du saint homme Job: « L'Eternel l'avait donné, l'Eternel l'a ôté, que le nom de l'Eternel soit béni. Quoi, nous recevrons les biens de la main de Dieu et nous n'en recevrons pas les maux! » De si terribles misères à la suite d'une très haute prospérité chez un des plus puissants des Orientaux durent exciter un étonnement profond dans la contrée et surtout dans le cercle des amis de Job. Ils se rendent auprès de lui pour lui témoigner par leur présence l'intérêt qu'ils prennent à son infortune. Sept jours et sept nuits, ne sachant que penser de telles misères d'après l'opinion, alors adoptée, que de grands malheurs étaient une punition de péchés énormes, ses amis par pitié gardent le silence. Job, dans l'excès de ses douleurs, le rompt et en vient à maudire le jour de sa naissance. Eliphaz, l'un d'eux, lui parle de la justice du Tout Puissant, de l'imperfection même des anges; quelle doit donc être celle des hommes! et il l'exhorte à profiter du châtement! Sages réflexions sans doute, mais que Job repousse, parce qu'il s'y mêlait l'erreur qu'il portait la peine de quelque grande iniquité. Bildad, le second de ses amis, s'irrite des paroles par lesquelles le malheureux se justifie; il l'envisage comme hypocrite. Job reconnaît que, dans un procès entre Dieu et l'homme, celui-ci sur mille articles ne pourrait répondre à un seul; les paroles

de résignation de Job ne sont pas sans mélange de plaintes. Sophar, un autre ami, est plus amer encore dans ses reproches, Job plus vif dans ses réponses. La conversation s'anime en se prolongeant entre eux et lui, chacun persistant dans son opinion, jusqu'à ce que d'entre les auditeurs de ce grave et important débat se lève le jeune Elihu, qui blâme l'extrême sévérité des adversaires de Job et accuse celui-ci non de péchés qui lui aient attiré ses malheurs, mais de la prétention de s'être cru juste devant Dieu ; il lui annonce le retour de la prospérité, s'il se repent et se soumet. Des jours meilleurs se lèvent pour lui, Dieu bénit le second état de Job plus que le premier, et il meurt fort avancé en âge.

Les anciens sages de l'Orient se réunissaient souvent pour discuter sur divers sujets ; ils lisaient ou récitaient leurs discours composés parfois même en vers. Parler en vers est chose assez commune en Arabie ; des hommes de cette nation s'insultent même en vers¹. Le langage poétique de Job et de ses amis n'a donc rien qui doive nous surprendre. Le grand débat religieux ou théologique qui s'était élevé entre ces personnes sur le but des afflictions, offrait un intérêt assez général pour qu'il ne demeurât pas renfermé dans l'enceinte de la tente de Job. Dieu, pour apprendre aux hommes que toute affliction n'est pas une punition, une conséquence d'un péché commis, mais qu'elle est une épreuve destinée à épurer notre foi et à nous sanctifier, inspira un de ses serviteurs, Elihu peut-être, et le pénétra du désir, de l'importance de rédiger sous la forme de poëme didactique l'histoire de Job, ses discours et ceux de ses amis. L'auteur sacré nous transporte dans le ciel, nous fait assister à un conseil de Dieu au milieu de ses anges, pour nous montrer qu'il s'occupe des événements de la vie de chacun des enfants des hommes, qu'il leur répartit, selon sa sagesse, les biens et les maux pour les éprouver et les sanctifier, que les malheurs même, quels qu'en soient les instruments, sont sous sa direction providentielle, et que dès lors nous devons nous soumettre au Très-Haut avec une entière confiance. Vouloir comprendre à fond toutes ces voies, est impossible aux humains. Telle est la

¹ Ritter, *Palestina*, 1125.

grande leçon que Dieu donne à la fin du poème, où il parle surtout à Job du milieu d'un orage, prononçant un discours sublime, où il adresse sur les merveilles du monde visible des questions auxquelles Job est incapable de répondre, questions la plupart résolues de nos jours. Le Très-Haut en eût adressé d'autres à Job, s'il eût vécu dans une époque où la connaissance de la nature eût été plus avancée. Nous ne comprenons point encore notamment ce passage XXXVIII, 8 : « Qui enferma la mer entre des portes, quand elle fit éruption du sein maternel ? » Il ne peut être ici question que des deux mers connues des Hébreux, la mer Rouge et la Méditerranée. Les portes entre lesquelles ces mers sont enfermées, seraient-ce peut être les côtes qui les avoisinent ? Comment donc un mortel ignorant et faible s'aviserait-il de juger des plans de Dieu dans le gouvernement moral des humains ! Se confier en l'Eternel, le craindre et s'éloigner du mal, c'est la vraie sagesse, la véritable intelligence. (Job XXVIII, 28.) Le problème de la douleur est résolu dans l'Evangile, l'utilité des afflictions y est mise en évidence. L'audacieuse témérité avec laquelle Job et surtout ses amis avaient parlé des voies de la Providence, les rendait tous coupables. Aussi furent-ils offrir des holocaustes pour leurs péchés. Job même, qui intercède en leur faveur, fut exaucé par l'Eternel. Job avait été dans ses discours plus sage que ses amis. Sa patience peut aussi servir de modèle, hormis dans les moments où il s'abandonne à la plainte, au murmure, où la chair triomphe de l'esprit, où il ne se jette point comme un fils dans les bras de son père qui est dans les cieux. Il n'avait pas été élevé à l'école de Christ. Malgré les beautés sublimes du livre de Job, on ne peut s'empêcher d'y trouver aussi des passages obscurs. Le Satan des deux premiers chapitres, est-il un ange de lumière ou un ange des ténèbres ou autre chose encore ? incertitude entre les savants.

Quel est l'auteur de ce livre, à quelle époque a-t-il été composé ? Dans quel siècle vivait Job lui-même ? incertitude encore. Mais peu importe, qu'on fasse remonter ce livre au siècle de Moïse, ou qu'on le fasse descendre au retour de la captivité, on sait qu'il était dans le canon sacré ; ce qui vaut mieux encore, les admirables descriptions qu'il renferme de

diverses œuvres de la création, du cheval, de l'hippopotame, du crocodile, sont étonnamment belles; les idées sublimes qu'il donne des perfections divines, les tableaux saisissants qu'il trace de la sagesse du Tout-Puissant, l'utilité des afflictions, le péché de l'impatience et des murmures, la certitude de notre immortalité, etc., rendent le livre de Job un des plus intéressants de l'ancienne alliance. Les beautés poétiques de premier ordre qu'il renferme, ont enlevé les suffrages même d'hommes indifférents en religion et d'incrédules.

De l'Ancien-Testament, aucun livre, autant que les Psaumes, n'exprime des sentiments d'une plus haute piété. On l'y retrouve, ce qui devrait toujours être, dans toutes les circonstances de la vie. Fortement émus des merveilles de la nature, qu'ils contemplant et sur la terre et au firmament, des bénédictions domestiques et nationales qu'ils reçoivent, des afflictions qui les frappent, de la protection divine dont ils sont les objets souvent contre de redoutables ennemis et des peuples voisins, des péchés commis, du besoin d'être pardonnés et du bonheur d'avoir obtenu miséricorde, des malheurs particuliers et des calamités qui pèsent sur le peuple, de la perversité, de l'audace, des impies et des méchants, de leur triomphe passager, vivement touchés de délivrances et de victoires éclatantes, de la faveur de pouvoir célébrer un culte à l'Eternel au milieu de l'allégresse générale, convaincus de la venue future d'un Sauveur oint de l'Eternel, les auteurs sacrés de nos psaumes. David surtout, expriment des sentiments analogues à ces impressions diverses, joie, abattement, repentir, gratitude, espérance, transports d'allégresse, exaltation des perfections divines, consolation, confiance sans bornes en la justice, en la miséricorde et en la sagesse du Très-Haut, attente de jours meilleurs et d'un avenir heureux au-delà du sépulcre! Quelle variété d'accents, de tons, de langage, et toujours vrais, toujours purs, à quelle hauteur au-dessus de la poésie religieuse des peuples païens! Aussi ne devons-nous pas être surpris que nos Psaumes, qui répondent à tant de sentiments humains, soient lus, médités par tant d'âmes agitées, souffrantes, en proie à quelque malheur, ou tourmentées par les remords, ou favorisées de quelque grâce spéciale de la bonté céleste, et qu'elles y trouvent des

paroles en harmonie avec leurs sentiments et leurs besoins ! C'est là, dit saint Ambroise, à propos du livre des Psaumes, que chacun de ceux qui les écoutent ou qui les lisent, en sont pénétrés et se les appliquent absolument comme s'ils avaient été écrits en vue d'eux-mêmes. Je ne suis pas étonné qu'il ait paru des éditions du Nouveau-Testament à la suite des livres duquel on ait imprimé nos Psaumes. On comprend que, vu leur importance dans la littérature sacrée, ils aient formé quelquefois la troisième grande division de l'ancien canon de la loi, les prophètes et les psaumes. Un admirable morceau sur les Psaumes se trouve dans le *Moniteur universel* et transcrit dans la *Semaine religieuse*, 10 octobre 1863; il est de M. Emile Montégut. J'aimerais pouvoir le rapporter ici, mais il est trop long. Quelques phrases du moins : « Ce recueil est devenu l'héritage de l'humanité. Des peuples entiers se sont servis de ces prières pour exprimer leur âme. Le Christ connaissait ces prières et il les a récitées; les apôtres, les disciples, tous les saints, tous les doctes, tous les hommes pieux de toutes les communions anciennes les ont récitées. Ces cantiques ont perdu tout caractère individuel, il semble qu'ils n'aient plus d'âge, ils sont contemporains de l'éclosion de la conscience humaine, dont ils furent et seront les interprètes auprès de Dieu jusqu'à la fin des temps. Comme toutes vraies prières, ces cantiques sont applicables à tous les hommes, conformes à toutes les situations de la vie. A quelque page que vous ouvriez ce recueil, vous trouverez presque infailliblement que les paroles du Psalmiste se rapportent à notre état présent; comme lui vous êtes toujours abattu et toujours relevé, toujours calomnié et toujours justifié, toujours inquiet et toujours confiant, toujours perdu et toujours sauvé, rassuré au sein même du désespoir. »

Dans les livres antérieurs à David, nous trouvons déjà des hymnes, surtout des chants héroïques¹. Au milieu des luttes et des combats qu'Israël eut à soutenir, du temps de Samuel, des prophètes entonnaient des cantiques non plus au son de la trompette mais de la harpe; les effets de ces chants sur le mélancolique Saül sont bien connus. David, né poète et mu-

¹ Chap. XXI de cet ouvrage.

sicien, trouva bien des joies et des consolations dans les hymnes qu'il composait et accompagnait de l'instrument sacré avec lequel souvent on le représente. Bien plus, il influa par ses psaumes sur l'esprit et la piété de la nation, il donna à la poésie lyrique d'Israël le caractère religieux dont elle porta toujours l'empreinte. Il organisa pour le service divin un corps de quatre mille Lévités, composé de chantres et de musiciens qui jouaient de divers instruments¹. Plusieurs hommes cultivaient le talent pour lequel le roi avait de la prédilection. Des hymnes même furent sans doute apprises par le peuple, comme David l'avait ordonné à l'égard du cantique de l'Arc, composé sur la mort de Saül et de Jonathan.

Les psaumes sont au nombre de cent cinquante, dont la plupart sont de David; de là le nom de psalmiste qu'on lui a justement donné. Ils sont divisés d'abord en deux parties, dont la première se termine avec le psaume 72, ce qui en donne à la seconde 78. — Outre cela, les cent cinquante psaumes sont divisés en cinq livres, dont le premier se termine avec le psaume 41, le second avec le 72, le troisième avec le 89, le quatrième avec le 106, le cinquième avec le 150. Cette subdivision fut faite d'après le désir des Juifs de rendre le recueil de leurs cantiques semblable par le nombre à leur livre principal, le Pentateuque. Nous avons déjà parlé des psaumes alphabétiques², partagés en vers ou en strophes, qui commencent par une lettre d'après l'ordre dans lequel elles se suivent dans l'alphabet. Ce sont les psaumes 25, 34, 37, 111, 112, 145 et 119. Je nomme celui-ci le dernier, parce que, jeunes amis, vous l'avez tous remarqué, comme moi, lorsque vous le chantiez au catéchisme public. Vous aurez sans doute désiré, comme moi, de savoir pourquoi au commencement de chaque pause se trouve un mot spécial. Aleph, Beth, Guimel, etc. Ce sont les lettres de l'alphabet hébraïque; dans ce psaume 119, non-seulement le premier vers de chaque pause ou strophe, mais chaque vers de la pause commence par la lettre de l'alphabet par laquelle débute la strophe, — singulier jeu d'esprit et qui ne ressemble pas mal à ce que nous nommons acrostiche.

¹ Chap. XXI et XXIII.

² Chap. XX.

D'après la teneur des psaumes, on les a distingués en eucharistiques ou d'actions de grâces, comme les psaumes 8, 18, 19, etc. ; en didactiques ou donnant des enseignements, des instructions, comme les psaumes 14, 15, 37, etc. ; en pénitentiels ou de repentance, comme surtout le 51 ; en psaumes de supplications et de prières, comme le 3, le 4, le 5, le 6, etc. ; en prophétiques ou annonçant l'avenir, les temps du Messie, comme les psaumes 2, 110 et surtout le 22, ils sont tous trois de David. De là vient qu'il a été appelé le roi prophète, comme nous l'avons dit. Quelques-uns, qui portent pour inscription : Cantiques graduels, paraissent avoir été composés pour les pèlerins qui se rendaient à Jérusalem à l'occasion des fêtes solennelles ; ils les chantaient dans différentes haltes du voyage, ou bien en cheminant, pour le sanctifier ou pour en charmer l'ennui. La plupart des psaumes, depuis le 120^e au 134^e, sont des cantiques graduels. (Guerlach, préface du psaume 120.)

Comme préface de tous ces cantiques sacrés a été envisagé le psaume 1^{er}, où sont résumés dans deux différents tableaux le bonheur des justes et le sort des méchants, conséquences de la fidélité ou de la transgression de la loi de Dieu, selon les principes de l'ancienne économie, où l'Eternel récompensait ou punissait déjà sur la terre les observateurs ou les violeurs de ses commandements, doctrine professée dans tout le livre des Psaumes. Aussi le psaume 2 était-il envisagé comme le premier (Actes des Apôtres XIII, 33). Les cinq derniers psaumes sont des hymnes d'actions de grâces ; ils commencent et finissent par des cris de gratitude : Alleluiah, louez l'Eternel. N'était-ce pas clore dignement le recueil des chants sacrés du peuple de Dieu ?

La plus grande partie des psaumes, 73, sont de David, — susceptibilité d'émotions, profondeur de sentiments, confiance sans bornes dans le Tout-Puissant, mouvements d'indignation contre les ennemis de Dieu, justice divine dans le gouvernement du monde, conviction que, comme roi, il doit agir en représentant de Dieu, rendre justice en son nom, rapporter tout à lui, le remercier des victoires qu'il n'a remportées qu'avec son aide, tels sont les traits qui dominent dans les cantiques du psalmiste.

Sous le nom d'Asaph, Lévite, chantre, prophète, sont douze psaumes remarquables par leur énergie, par les tableaux qu'il trace, d'une touche mâle, des calamités de Jérusalem infidèle à Dieu, du bonheur passager des méchants. — Dans le psaume 50, Dieu est représenté s'avancant de Sion au sein d'un tourbillon de feu, comme autrefois en Sinâï, pour examiner la conduite de son peuple, pour reprocher aux uns leurs méchancetés, et rappeler aux autres l'insuffisance des cérémonies extérieures, sans l'offrande du cœur ! Il y eut vraisemblablement deux Asaph, dont l'un vivait du temps de David, et l'autre, un de ses descendants, et du même nom, au temps de la captivité.

Les cantiques des enfants de Coré, c'est-à-dire des descendants de ce Lévite rebelle du temps de Moïse, sont poétiques à un haut degré et renferment de touchantes élégies, empreintes néanmoins d'un sentiment de profonde confiance en l'Eternel. Ils paraissent avoir été composés par le même auteur, qui est resté inconnu.

On ignore l'époque précise où vivaient Héman, auteur du psaume 88, et Ethan, le même que Jéduthun, auteur du psaume 89, — hymnes élégiaques. Moïse est l'auteur du psaume 90, composé dans le désert à l'occasion du châtement infligé au peuple, dont la vie avait été abrégée à cause de sa rébellion. Salomon a composé, ou bien un poète aurait composé à l'honneur de Salomon, les psaumes 72 et 127. Il est bien des psaumes sans nom d'auteurs ; quelques-uns de ces psaumes sont admirables, par exemple les 103, 104, 105, 106, 107, les 115, 116, 117, 118, 119, etc. Ces quatre derniers vous sont connus sans doute, jeunes amis ; il suffit d'en nommer le chiffre pour que vous sachiez quand ils sont chantés dans nos églises.

Pour juger de la beauté de nos psaumes, il faut les lire dans une bonne version, comme dans celle de Genève, ou surtout dans celle de M. le professeur Auguste Perret-Gentil. Ils ont été mis en vers pour être chantés dans nos églises. Leur traduction, commencée d'abord par Clément Marot et par Théodore de Bèze, à l'aurore de la réformation, et retravaillée dès lors à plusieurs reprises, laisse beaucoup à désirer ; mais il en est qui, dans leur simplicité, sont pleins d'é-

nergie et d'onction, par exemple le 1^{er}, le 19^e, le 22^e, le 27^e, le 51^e, le 65^e, le 103^e, le 116^e, le 118^e, le 119^e, le 130^e. La musique de ces psaumes, fort belle quand elle est bien chantée et d'après la composition originale, est d'un Franc-Comtois pieux, lettré, instruit, Claude Goudimel, huguenot, victime, à Lyon en 1572, des fureurs de la Saint-Barthélemy. On faisait apprendre autrefois les plus beaux de ces psaumes aux enfants, et ils savaient même les chanter par cœur, par exemple le 81^e, le 42^e, etc. J'ai connu des personnes qui, malades ou au lit de mort, trouvaient des consolations en récitant de tels psaumes et en repassant dans leur esprit et dans leur cœur les idées et les sentiments qu'expriment ces hymnes pieux. On apprenait aussi les cantiques chrétiens de Bénédic Pictet, joints à la suite de notre psautier et qui se chantent dans les jours de communion; ils sont excellents. Tout cela est bien trop négligé de nos jours; qu'apprend-on à la place?

Les Eglises réformées n'ont point le même psautier, mais la plupart y ont conservé soit la totalité, soit le plus grand nombre de nos psaumes, comme de raison. N'ont-ils pas été une source d'édification dès les temps anciens? N'ont-ils pas été chantés dans les assemblées du désert? N'ont-ils pas soutenu et consolé dans leurs épreuves et leurs persécutions les fils de la réforme? J'ai connu un vieillard qui avait été baptisé au Désert, dans le Dauphiné, et qui, après avoir quitté la France, était devenu modeste et fidèle messager à pied des Ponts-de-Martel au Loche. A quoi pensez-vous, quand, votre lourd fardeau sur les épaules, vous cheminez ainsi deux heures durant? lui demandai-je un jour. Un de mes plaisirs, c'est de réciter mes prières et mes psaumes. Il savait par cœur nos cent cinquante psaumes mis en vers! Sa mère, née Arnaud, les lui avait fait apprendre, et dans le culte domestique qu'il célébrait dans son pays on les répétait, ou l'on en chantait toujours quelques-uns.

Il est à la vérité des psaumes qui ont besoin d'être mieux traduits, et dont la versification est trop pesante: il en est qui ne sont plus dans nos mœurs. Quelques-uns ont été mis en vers français par des poètes modernes, entre autres par Jean-Baptiste Rousseau et par Le Franc de Pompignan; quel-

que ridicule qu'on ait cherché à répandre sur ceux de ce dernier auteur, ils sont en général heureusement traduits.

Dans nos psaumes on ne trouve pas moins de soixante-neuf fois le mot de Selah! on ne connaît pas l'usage auquel ce terme ou signe, vraisemblablement musical, était destiné. Était-ce une pause entre les strophes? Indiquait-il une modification dans la mélodie, un chant de toute l'assemblée, une répétition, un *da capo*? On a beaucoup écrit là-dessus, sans parvenir à un résultat satisfaisant.

On a moins de doutes au sujet des noms des auteurs des psaumes et des titres de ces psaumes. Ils sont généralement exacts. Le titre ou le sujet du psaume ne se trouve que dans ceux de David. Ceux qui ont recueilli ces hymnes sacrés ont voulu parfois donner un nom d'auteur à ceux qui n'en avaient point, et indiquer l'usage et le sujet de l'hymne. Une inexactitude à cet égard ne porte point atteinte au mérite intérieur du psaume.

Qui ont été les collecteurs de ces saints cantiques? A quelle époque la réunion en a-t-elle eu lieu? On ne le sait pas. Il y a eu au moins quatre ou cinq collections en différents temps, à dater de David jusqu'à la conclusion définitive au temps de la captivité. Car il est des psaumes qui mentionnent la désolation de la Judée, la ruine de Jérusalem et les douleurs de l'exil. Qui ne connaît le psaume 137, dans lequel les regrets de la patrie, d'où les Juifs étaient bannis, sont dépeints avec tant de force et de vérité? Pourquoi ce cantique, dont la première partie est si belle, se termine-t-il par des imprécations terribles? — L'Esprit de Dieu ne les a sûrement point inspirées, pas plus que les malédictions contre les ennemis, qui se trouvent quelquefois dans les livres de l'ancienne alliance. Ceux qui les prononcèrent parlaient alors comme de simples hommes et nullement au nom du Seigneur¹. — Les recherches les plus approfondies établissent qu'aucun psaume n'est postérieur à Néhémie, qu'aucun n'est de l'époque des Macchabées!

Pour apprécier mieux les psaumes, il faut les lire autant que possible, dirai-je, dans le contexte, par où j'entends dans

¹ Chap. II.

les livres où sont racontés les événements auxquels le psaume fait allusion; le 18^e, par exemple, après que le psalmiste eut été délivré de ses ennemis, surtout de Saül; le 26^e, lorsque l'arche de l'alliance fut conduite sur la montagne de Sion; le 51^e après la mort d'Urie. Répétons-le encore, les psaumes sont une source d'édification; la nature pécheresse de l'homme, le besoin du pardon, la faiblesse humaine, le secours divin qui lui est indispensable, la confiance en la sagesse du Très-Haut proclamée dans l'univers, la gratitude qui lui est justement due pour ses faveurs sans nombre, même l'espoir d'une vie future, comme tout cela y est exprimé avec vérité! Mais ce n'est pas encore l'Évangile; les rétributions temporelles, la prospérité ou l'adversité selon la conduite pieuse ou déréglée de l'homme en ce monde, tiennent encore, dans les psaumes, une bien grande place. La charité qui s'intéresse au salut éternel du prochain et qui pardonne aux ennemis, n'était pas encore connue. Israël n'aurait pu comprendre encore le Royaume des cieux.

Nous lisons dans le premier livre des Rois IV, 32-33 : « Salomon prononça trois mille sentences et il composa cinq mille cantiques; il a aussi traité des arbres, depuis le cèdre qui croît sur le Liban jusqu'à l'hysope qui sort de la muraille, des animaux, des oiseaux, des reptiles et des poissons. » Ses ouvrages d'histoire naturelle sont perdus, perte à certains égards regrettable, mais s'ils eussent été conservés et recueillis dans les livres saints, il eût été à craindre qu'une fausse direction n'eût été donnée à la piété et qu'on eût attaché une importance égale à l'étude des merveilles de la création et à celle de la foi et de la morale. Aussi, quoique la contemplation de la nature mérite d'occuper l'homme, la vérité qui est selon la piété doit tenir le premier rang dans les pensées et la conduite des humains. Aussi les œuvres de Dieu dans la nature n'occupent-elles qu'une place secondaire dans le livre des révélations surnaturelles. Avoir une conscience sans reproche devant Dieu et devant les hommes, tendre à la perfection dans ce domaine de la sainteté pour être en état de contempler un jour Dieu dans sa gloire, tel doit être le but de l'humanité; c'est pour nous y acheminer que nous avons reçu la parole de Dieu. D'où vient que des

nombreux cantiques de Salomon nous ne possédions que deux ? Qui le saura ? Sans doute qu'ils n'étaient pas, comme nos 150 psaumes, dignes d'être conservés. Nous avons quelques-unes des sentences de ce sage roi dans les livres qui nous restent de lui. Vous savez que ce sont les Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des cantiques. J'en dirai quelque chose en intervertissant l'ordre qu'ils occupent dans notre recueil sacré ; je parlerai d'abord du Cantique des cantiques, comme du livre de sa jeunesse, peut-être, des Proverbes comme de celui de son âge mûr, et de l'Ecclésiaste comme de celui de sa vieillesse.

Que de systèmes d'explication du premier de ces livres ! D'après le sens littéral, on y voit dépeints avec la verve et les figures hyperboliques de l'Orient les chastes amours de deux époux. Ainsi cet écrit aurait pour but de propager le principe de l'union d'un avec une, soit de la monogamie, dans un pays polygame, et de montrer qu'une pareille union suffit au cœur de l'homme et peut faire son bonheur. Heureux Israélite qui n'avait qu'une épouse ! Il pouvait l'appeler sœur, colombe, unique, parfaite. Salomon était plus heureux avec une épouse, que quand il possédait tout un harem ! Quand même ce livre n'aurait que ce but de mettre un frein à la polygamie, cela ne serait-il pas digne de l'auteur du livre des Proverbes et de l'Ecclésiaste, qui renferment tant de préceptes de morale, tant de conseils de se défier de la femme impudique, dans une époque où les mœurs des femmes étaient fort relâchées et où très-peu étaient sans reproche (Ecclésiaste VII, 28). Salomon aurait-il retracé son amour pour une première épouse, avant qu'il devint polygame ? Ou bien, témoin de la fidélité inébranlable et incorruptible de la Sulamite (de la ville de Sulam, au nord de la Palestine) pour son époux et de l'attachement de celui-ci pour sa compagne, le roi-poète aurait-il été entraîné par le désir de dépeindre cette passion réciproque et pure ? (*Sonntagsabend*, 6 déc. 1863 ; *Sulamite*, par Marbach.)

Que de noms de plantes et d'animaux : rose de Saron, lys des vallées, figuier, palmier, citronnier, cèdre, grenadier, troëne, vignes d'Hengeddi, colombe, chevreuil, cerf, cheval, chèvre, renard même, etc. ! Cela se comprend chez Salo-

mon, qui avait étudié avec soin l'histoire naturelle. Quelle énumération d'objets de luxe : anneaux d'or, pierreries de Tarsis, colonnes d'argent, aromates, essences, myrrhe, aloès, cinnamome, étoffes de pourpre, magasin d'armes, mille boucliers, armure d'hommes vaillants, etc., cela s'harmonise avec la magnificence d'un roi qui avait rendu à Jérusalem l'argent aussi commun que les pierres. Pour qui est versé dans la langue hébraïque, la poésie du Cantique des cantiques est admirable. Tout est pur pour ceux qui sont purs. Que l'impudique, le libertin ne souillent pas de leurs regards profanes et de leurs paroles indécentes un amour qui s'exprime à la fois par un langage plein de naïveté, de force, d'élégance ! Des craintes exagérées des anciens docteurs hébreux les avaient portés à interdire la lecture de ce livre, avant qu'on eût atteint l'âge de trente ans. Le Cantique des cantiques, soit le cantique par excellence, comme nous pouvons nommer la Bible le Livre des livres, forme un tout unique. Salomon le composa-t-il pour lui-même ? Ou, comme je viens de le dire, voulut-il tracer un tableau du bonheur d'une amitié vive et profonde dans l'union conjugale pour l'instruction surtout de son peuple ? Peu importe. Quelques-uns, non contents, blessés même du sens littéral de ce livre, ont voulu y voir une allégorie, qui représentait l'union de Dieu avec son peuple, emblème de l'union future de Christ avec son église. Car on voit déjà dans l'Ancien-Testament l'attachement réciproque de Jéhovah pour Israël et d'Israël pour Jéhovah dépeint sous l'image de l'union conjugale, et l'infidélité du peuple appelée un adultère. Cela est fort possible sans doute et cette opinion a été soutenue par de savants théologiens. Il est étrange néanmoins que le nom de Dieu ne s'y trouve pas une seule fois. Mais je ne puis m'empêcher de reconnaître que de très-belles images ont été empruntées du Cantique des cantiques pour peindre différentes phases de l'amour que Dieu a pour nous et de celui que nous avons pour Dieu, et de rappeler que souvent on a représenté par des images de ce livre des événements survenus dans le domaine de la religion. Ainsi les réformés de France persécutés voyaient leur église dans la colombe que cachent les fentes d'un rocher ou le fond d'une caverne ; pour quelques-uns même c'était un langage

prophétique. Les diverses explications données de ce livre découlent toutes soit du sens littéral, soit du sens allégorique sous lequel on l'envisage. Mais, c'est nous être arrêtés bien longtemps sur ce cantique, qui avait son utilité pour l'ancien peuple et qui n'en a, ce me semble, qu'une bien secondaire pour nous.

Il n'en est pas de même du livre des Proverbes, fruit surtout de l'âge mûr de Salomon. Il n'est presque aucun peuple de l'antiquité, de l'Inde jusque dans la Scandinavie, de la Chine jusqu'à Rome, qui n'ait présenté les idées dominantes de son époque sous une image ou sous une forme propre à les graver mieux dans la mémoire. Aussi a-t-on dit que les proverbes étaient la sagesse des nations, ce qui signifie des opinions réputées sagesse ; car quelques-uns ne portent point le cachet de la vérité. Il n'en est pas de même de ceux de Salomon, qui, sous l'inspiration divine, a parlé selon la piété, selon la raison, et qui peut dès lors être appelé à bon droit le Sage, nom sous lequel il est quelquefois connu. Le livre qui nous occupe, renferme moins encore des proverbes proprement dits, que des sentences pieuses, des leçons utiles, des exhortations salutaires, de judicieuses observations sur le cœur humain, des conseils, fruit de l'expérience, propres à guider jusque dans les soins de l'économie domestique et rurale, et dans la conduite à tenir dans la sphère de la politique. Mais ces maximes sont en général relatives à la terre et aux avantages temporels réservés à la piété ; elles étaient en harmonie avec les besoins du peuple élevé sous le code de Moïse ; elles préparaient à recevoir les leçons du docteur descendu du ciel. Cependant une maxime sage, déposée dans le cœur, a préservé souvent du péché, du remords, de maintes calamités ; c'est un ami à l'heure du péril, de la tentation. Les proverbes de Salomon valent mieux que ses richesses, quoiqu'ils soient comparés à des pommes d'or dans un plat d'argent. Les maximes de ce livre ne sont pas trop nombreuses pour qu'elles n'aient pas été le fruit des observations d'un seul homme. Qu'on pense seulement à celles de la Rochefoucault et aux caractères de la Bruyère ! Le livre des Proverbes peut facilement être partagé en plusieurs sections ; la première renferme les neuf premiers chapitres, qui con-

tiennent des recommandations et des conseils surtout aux jeunes gens. La prosopopée du chapitre VIII est d'une grande beauté. La seconde section s'étend du chapitre X au XXIV^e, que personne ne pourra lire sans intérêt et sans profit. La III^e renferme les maximes de Salomon qui avaient cours dans la société et qui, de peur qu'elles ne se perdissent ou ne s'altérassent, furent recueillies par les serviteurs d'Ezé-chias d'après les ordres de ce sage roi; elles sont renfermées dans la fin du livre, sauf les deux derniers chapitres; on y retrouve l'esprit et le cachet de Salomon. Le chapitre XXX contient les sentences d'Agur, personnage réel, mais inconnu, dont les formes du style diffèrent de celui de l'auteur des proverbes. Agur est aussi nommé le Sage; il mériterait ce titre, n'eût-il prononcé que la prière bien connue: Je t'ai demandé deux choses, ô Dieu, ne refuse pas de me les accorder avant que je meure; éloigne de moi la vanité et le mensonge; ne me donne ni pauvreté ni richesse, mais nourris-moi du pain qui m'est nécessaire, de peur qu'étant dans l'abondance, je ne te renie et je ne dise: Qui est l'Eternel? ou que, dans la pauvreté, je ne dérobe et ne profane le nom de Dieu. Le chapitre XXXI, le dernier du livre, est l'ouvrage d'une femme inconnue; il contient la leçon donnée par une mère au roi Lémuel, nom qui signifie don de Dieu, comme Théodore. Le portrait que cette mère trace d'une femme forte ou vertueuse est bien loin d'être déplacé dans une époque et dans un pays où, comme le dit l'Ecclésiaste, les femmes sans reproches étaient si rares (VII, 28). Il importait de les rappeler à leurs devoirs, de leur en faire sentir la beauté, de leur montrer l'honneur qui leur en reviendrait, et la vanité des avantages extérieurs auxquels elles attachaient si souvent tant de prix. Les grâces trompent, la beauté s'évanouit, mais la femme qui craint l'Eternel est la seule qui sera louée.

Le dernier ouvrage de Salomon et qu'il composa dans sa vieillesse, est appelé l'Ecclésiaste, traduction d'un mot hébreu qui signifie prédicateur. De toutes les hypothèses imaginées pour résoudre les difficultés qu'il présente, la plus vraisemblable serait celle qui l'envisage comme le livre des expériences de Salomon. Il y aurait réuni les idées qui en divers temps s'élevèrent en lui à la vue ou à la connaissance

d'une foule d'événements du monde moral. Au premier aspect, l'homme ne voit partout que misère, désordre, triomphe du méchant, autant de sujets d'alarmes; un voile de mélancolie couvre la terre, et la mort serait la fin de toutes choses. Mais, éclairé par la révélation, l'homme apprend le but de l'existence. Si tout est vanité et ne peut donner ni paix ni bonheur, quand on rapporte tout à la terre, il n'en est plus ainsi quand on sait que Dieu demandera compte (un jour de tout ce qu'on aura fait, même de tout ce qui est caché, soit bien, soit mal, et qu'en considération de cet inévitable avenir, on est convaincu que, pour s'y préparer, craindre Dieu et garder ses commandements, c'est là le tout de l'homme. Ainsi se termine ce livre, dans le dernier chapitre duquel le jeune homme est exhorté à ne pas oublier, même au milieu de ses plaisirs, que Dieu l'appellera en jugement et qu'il doit se souvenir de son créateur au début de sa carrière, avant que d'avoir contracté des habitudes mondaines et étrangères à la religion, de sorte que, dans la vieillesse, il ne prendrait plus de plaisir à entendre parler du créateur et de la piété. Ce n'est pas sans raison que ce livre a été regardé comme un traité sur le souverain bien, objet des recherches des sages de l'antiquité et qui se trouve dans la crainte de l'Eternel et dans l'obéissance à ses divines lois. Salomon s'introduit et parle lui-même, il communique le résultat de ses expériences, de ses tentatives pour parvenir au bonheur, et n'y ayant rencontré que vanité, il veut faire profiter de ses mécomptes les lecteurs de son livre et les détourner de suivre la même voie. Il n'est donc pas nécessaire, comme l'ont cru quelques interprètes, de voir dans cet écrit sacré un dialogue, où Salomon met en présence un mondain blasé, morose, et un sage qui l'éclaire. Salomon, comme, hélas ! le montre sa vie, a été ce double personnage. J'adopte volontiers l'opinion de ces théologiens qui admettent que ce monarque, un instant égaré, s'est repenti de son idolâtrie et de son péché, que l'Ecclésiaste, où il a résumé grand nombre de ses erreurs, de ses observations, de ses jugements, est un monument de sa conversion finale, et que le sage Salomon n'est pas mort dans l'impiété. Rien de nouveau sous le soleil, dit l'Ecclésiaste : effectivement, partout, en général, dans la sphère du monde

moral, mêmes passions, mêmes péchés, mêmes désordres, mêmes erreurs, la vie et la mort; répétition des mêmes faits, appliqués à des hommes et à des temps différents, a-t-on dit; même cercle dans lequel l'homme tourne. Mais Christ naquit et il y eut, sous le soleil, quelque chose de nouveau. Un esprit nouveau fut donné à l'humanité, une direction nouvelle lui fut imprimée, et des destinées meilleures lui sont réservées. Heureux sommes-nous pour le temps et pour l'éternité, si nous cédon's à cette divine influence!

Nous voici arrivés aux prophètes. Nous avons déjà parlé au chapitre XXIV de leur caractère, de leur mission divine, de l'importance de leur charge sainte. Nous n'avons à nous entretenir maintenant que des écrits qui nous restent de ces hommes pieux. Tous leurs discours ne nous ont pas été conservés; ils les prononçaient selon le besoin du moment, d'après les circonstances et poussés par le mouvement de l'esprit de Dieu, dans les places publiques de Jérusalem ou dans les campagnes, ou dans d'autres villes ou bourgades, ou dans les parvis du temple, ou sur le seuil des maisons et en présence de qui que ce fût, des grands comme des petits, des sacrificateurs, des chefs, des rois comme du simple peuple. Quelquefois ils écrivaient eux-mêmes leurs livres ou les dictaient à un secrétaire; quelquefois ils adressaient leurs écrits sous forme de lettres, quelquefois ils étaient affichés aux colonnes, aux murs des palais ou du temple. Voyez-en des exemples, 2 Chr. XXI, 12; Jér. XIX, 2; XXVI, 2; XXIX, 1; XXVI, 4; XXXII, 51-60. L'importance qu'on devait attacher à plusieurs de ces discours se comprend aisément. Ces livres, comme tous les écrits sacrés, ainsi que nous l'avons dit, étaient placés près de l'arche, dans le temple et dans ses saintes archives. Nous possédons vraisemblablement les discours des principaux prophètes, la facilité du parallélisme des idées rend raison des tournares poétiques de ces discours.

L'ordre dans lequel les livres des prophètes se suivent dans l'Ancien-Testament ne correspond pas à leur ancienneté. On les a rangés d'après leur étendue et leur importance. Pour saisir la valeur et comprendre l'à-propos, l'excellence des discours de ces hommes de Dieu, il faut les lire avec l'histoire du temps où les prophètes ont parlé, notamment

les livres des Rois et des Chroniques. Aussi, dans la brève analyse que je ferai de ces livres, aurai-je soin d'indiquer autant que possible l'époque où ont vécu les auteurs.

Esaïe (salut de Jéhovah) fils d'Amots, parent peut-être de la famille royale de Juda, remplit ses saintes fonctions de prophète sous Osias, la dernière année de la mort de ce roi, puis sous Jotham, Achaz et Ezéchias, c'est-à-dire environ 50 ans, près de huit siècles avant Jésus-Christ. Il est à la fois poète sublime par l'élévation de ses pensées, le pathétique de ses sentiments, de ses consolations, par l'énergie de ses censures, et prophète, prince des prophètes, par la clarté, le nombre, l'étendue de ses prédictions messianiques. Aussi a-t-il été appelé le cinquième évangéliste. La précision de son langage et l'harmonie de ses paroles avec les circonstances où il les prononça, sont des plus remarquables. On ne sait de sa mort que ce que longtemps après en ont imaginé les Juifs, qui prétendent qu'il a été scié par l'ordre de l'impie Manassé. Il est certain qu'il eut deux fils et qu'il fut témoin de la ruine du royaume des dix tribus. Il vivait à peu près au milieu de la période qui s'étend de Moïse à Jésus-Christ, dans le temps où l'Assyrie luttait contre l'Egypte pour la domination suprême.

On peut partager les 66 chapitres d'Esaïe en plusieurs sections principales. La première, qui renferme les douze premiers chapitres, parle de la consécration solennelle et admirable du prophète dans son ministère (racontée dans le chapitre VI, qui pourrait bien être le premier), de l'attaque non couronnée de succès contre le royaume où régnait Achaz, de l'invasion des Assyriens, des destinées futures de Juda et de la venue du Messie. Quels tableaux de l'ingratitude du peuple, de sa corruption, des malheurs qui l'attendent, s'il persévère dans l'impénitence, et des jours heureux qui se lèveraient pour lui, s'il s'amende ! La naissance de l'enfant qu'on appellera l'admirable, le conseiller, le Dieu puissant, le père du siècle à venir, le prince de la paix, est prédite au chap. IX, où est annoncée en même temps la grande lumière qui éclairera les peuples qui habitaient dans la région de l'ombre de la mort. Dans le deuxième, les traits caractéristiques du rejeton qui sortira du tronc d'Isaï font con-

naitre déjà le Messie, qui viendra dans l'accomplissement des temps, et les bienfaits de sa venue sont dépeints sous de fidèles et frappantes images. Quelle majesté aussi dans la vision du chapitre VI ! Les traits en sont empruntés d'objets visibles, du tabernacle d'Israël et d'un trône de la terre. Mais ce n'étaient ni un roi ni un souverain sacrificateur, qui étaient assis sur ce trône élevé, c'était le Seigneur ; son palais était un temple, les pans de sa robe en remplissaient toute l'enceinte, image de la protection divine dont tous les êtres sont couverts ; au lieu de lévites et de prêtres, des intelligences célestes, des séraphins brûlant de zèle sont les serviteurs du Très-Haut. Quelle est de toutes les perfections celle qu'ils célèbrent dans leurs cantiques ? Quoique toute la terre soit remplie de la gloire de l'Eternel des armées, la sainteté est la plus auguste. A la voix de ce chœur, les portes du temple tremblèrent et il fut rempli de fumée. Comme le tonnerre, qui sort d'un nuage fumant, ébranle les demeures des mortels, ainsi la proclamation de la sainteté divine pénétra d'effroi ceux qui l'entendirent. Qui peut subsister devant le Dieu trois fois saint ? Le prophète tout confus n'ose pas répondre à la vocation qu'il avait d'abord sentie, de parler au peuple au nom de l'Eternel. Comment l'entreprendrait-il, lui dont les lèvres sont impures, comme celles du peuple le sont aussi ? Il a contemplé le Très-Haut dans sa gloire : qui peut voir Dieu et vivre ? Le Tout-Puissant le rassure. D'un charbon ardent, pris sur l'autel céleste, un séraphin touche les lèvres du prophète, symbole de purification, d'expiation du péché. L'autel est sacré, tout ce qui est sur l'autel est sacré et communique à tout ce qui le touche une sorte, un signe de consécration.

Du chapitre XIII au chapitre XXIII d'Esaië, on lit des prédictions relatives à des nations avec lesquelles le peuple de Dieu était en rapport. Quelle admirable élégie est entonnée sur la chute du roi de Babylone ! « Comment a cessé l'oppression ? Quelle a été la fin du tyran ? L'Eternel a rompu le bâton des impies, la verge des oppresseurs... Du milieu de ta magnificence tu as été précipité dans le sépulcre, les vers forment ta litière. Comment es-tu tombée du ciel, étoile du matin, fille de l'aurore ? comment, toi, qui foulais les nations,

as-tu été terrassé? Tu disais dans ton cœur : Je monterai au ciel, je serai semblable au Très-Haut, mais tu as été précipité dans le fond du sépulcre. Ceux qui te verront, fixeront sur toi leurs regards et diront : Est-ce là cet homme qui faisait trembler la terre, qui ébranlait les royaumes, changeait le monde en désert, détruisait les villes et ne relâchait pas ses captifs, etc.»

La troisième partie, qui s'étend du chapitre XXIV au chapitre XXXIX, renferme des prophéties, des censures de la corruption des mœurs, le tableau des malheurs qui en seront la suite, des récits historiques contemporains, l'invasion de Sennacherib, la merveilleuse délivrance de Juda et d'Ezéchias son roi, la grande faute politique de celui-ci, qui, poussé par l'orgueil, montre ses trésors aux ambassadeurs du roi de Babylone. Deux chapitres de cette troisième partie méritent une attention spéciale, le XXXV^e et le XXXVIII^e ; le premier est une peinture des jours prospères que verra le peuple de Dieu : « le désert, la terre aride sont dans la joie et la steppe dans l'allégresse, elle fleurit comme le lys, elle se couvre de fleurs et se réjouit, heureuse et triomphante, la gloire du Liban lui est donnée, la magnificence du Carmel et de Saron ; on verra la gloire de l'Eternel et la majesté de notre Dieu. Dites aux cœurs alarmés : courage, soyez sans peur, voici votre Dieu, il vous sauvera. Alors s'ouvriront les yeux des aveugles et les oreilles des sourds, le boiteux bondira comme un cerf et la langue du muet chantera ; des eaux jailliront dans le désert et des ruisseaux dans la plaine aride. Il y aura une route et un chemin battu, elle s'appellera la voie sainte. Les rachetés y marcheront et se rendront à Sion avec chants de triomphe, leur tête sera couronnée d'allégresse et ils jouiront d'une joie inaltérable. »

Le chapitre XXXVIII renferme le récit de la maladie et de la guérison d'Ezéchias, puis le cantique de délivrance qu'il composa pour louer le Très-Haut ; en voici un fragment : « Je disais : Je ne verrai plus l'Eternel sur la terre des vivants. Comme l'hirondelle ou la grue je gémissais, je me lamentais comme la tourterelle : mes yeux s'épuisaient à regarder en haut : Eternel, je suis dans l'angoisse, sauve-moi. Il m'a répondu, il m'a guéri ; je me rappellerai toutes les années

de ma vie cette amertume de mon âme; ceux qui vivent te célébreront, comme moi, en ce jour: le père redira aux enfants ta fidélité. L'Eternel m'a sauvé. Nous ferons résonner les cordes de nos lyres tous les jours de notre vie dans la maison de l'Eternel. »

La fin du livre du prince des prophètes, du chapitre XL au chapitre LXVI, renferme des prédictions relatives aux temps évangéliques. Esaïe est transporté en esprit à l'époque de la captivité, il voit revenir de l'exil ses compatriotes: « consolez, consolez mon peuple, dit votre Dieu, parlez à Jérusalem selon son cœur, annoncez-lui que le temps de ses souffrances est fini. La voix crie dans le désert: Préparez le chemin de l'Eternel, aplanissez dans la steppe aride une route pour notre Dieu. » Esaïe voit Babylone en ruines: « Descends, assieds-toi dans la poudre, vierge, fille de Babel, assieds-toi sur la terre, sans trône, fille des Chaldéens, fuis dans les ténèbres; on ne t'appellera plus la souveraine des royaumes. » Le prophète vivait sous Ezéchias dans le VIII^e siècle avant l'ère chrétienne; il prédit, il appelle par son nom l'oïnt de l'Eternel, qui environ deux siècles plus tard brisera les portes d'airain et abattra les verrous de fer de la forte cité de Babel, qui exécutera la volonté du Tout-Puissant, qui dira de Jérusalem: qu'elle soit rebâtie, et du temple: qu'il soit fondé. Quelle plus merveilleuse délivrance annonce Esaïe, quand après le retour de la captivité, il voit pareillement le grand serviteur de l'Eternel, qui, d'abord inférieur aux plus petits des hommes, prospérera, sera fort élevé, haut et puissant, qui, rejeton sorti d'une terre aride, objet de dédain, a pris sur lui nos douleurs, a été percé pour nos forfaits et froissé pour nos iniquités, qui a été retranché de la terre des vivants à cause des péchés de mon peuple, dit l'Eternel; mais il a été tiré de l'oppression et délivré de la condamnation, qui pourra exprimer sa durée? il prolongera ses jours, se verra une nombreuse postérité et les desseins de bienveillance de l'Eternel s'accompliront heureusement entre ses mains. Mais pourquoi citer des fragments de cette admirable prophétie des chapitres LII et LIII d'Esaïe, que chaque catéchumène doit savoir par cœur? Le prophète voit les bénédictions dont le serviteur de l'Eternel sera la source pour tous les peuples,

la lumière se répandra sur ceux qui vivent dans les ténèbres. Quelle lumière ! ce ne sera plus le soleil qui éclairera pendant le jour, ni la lune pendant la nuit : l'Eternel, dit le prophète, sera pour toujours ta lumière et ton Dieu sera ta gloire. Je me suis fait connaître à ceux qui ne pensaient point à moi, dit le Seigneur, je me suis fait trouver à ceux qui ne me cherchaient point ; j'ai dit à la nation qui ne cherchait point mon nom, me voici, me voici. Les afflictions précédentes seront oubliées, je vais créer de nouveaux cieux et une nouvelle terre, soyez dans l'allégresse. Cependant, si l'Eternel manifeste sa puissance envers ses serviteurs, son indignation éclatera contre ceux qui se seront rebellés contre lui, qu'il a appelés et qui n'ont point répondu, qui ont fait ce qui est mal à ses yeux et ont pris plaisir à ce que l'Eternel n'approuve point.

Le prophète annonce de la part du Très-Haut que, lorsque ces nouveaux cieux et cette nouvelle terre existeront, on ne gémera plus ici-bas sur les misères qui nous affligent ; il décrit comme un nouvel âge d'or, où des pleurs ne couleront plus, où l'enfant ne mourra plus au berceau, où le vieillard sera plus que centenaire, où l'on n'offrira plus de sacrifices ; ils ne seront plus nécessaires après la grande victime expiatoire des péchés ; alors immoler un bœuf paraîtrait un meurtre, sacrifier une brebis semblerait comme l'offrande d'un chien, d'un animal immonde, brûler de l'encens serait un acte d'idolâtrie. La sainteté de la vie remplacera les holocaustes et les sacrifices.

Les incrédules et les rationalistes, qui n'admettent ni inspirations, ni miracles, ni prophéties, ont été tellement frappés et embarrassés des prédictions d'Esaië, qu'ils ont eu recours à divers arguments pour rejeter la preuve de la divinité de l'Ecriture sainte tirée des prophéties. Je ne puis entrer à cet égard dans des détails qui mèneraient trop loin. Je me bornerai à citer un exemple de la faiblesse de ces objections, afin que, d'après cela, on juge des autres qui n'ont pas plus de force. En lisant les oracles saints des chapitres LII et LIII, on y voit évidemment racontés le retour de la captivité et des jours meilleurs prédits à Sion, comme dans les chapitres précédents, depuis le XL^e, le prophète annonce que la

connaissance du seul vrai Dieu se répandrait d'Israël chez les nations étrangères et jusqu'aux extrémités du monde. Le prophète décrit ensuite les souffrances du serviteur de Dieu, qui, donnant sa vie en rançon pour le péché, accomplira les desseins de bienveillance de l'Éternel. Eh bien, parce que quelquefois dans l'Ancien-Testament le peuple d'Israël est appelé le serviteur de Dieu, on a prétendu que dans ce chapitre ce serviteur malheureux était ce peuple lui-même. Mais qui ne voit, par une lecture attentive, qu'Ésaïe distingue le serviteur malheureux de ceux pour lesquels il souffre. Il était percé pour nos forfaits, froissé pour nos iniquités, etc. Il est dit de lui qu'il n'avait point commis de violence et qu'il n'y avait point eu de fraude dans sa bouche. Cela pouvait-il se dire du peuple d'Israël? Remarquez aussi le verset 9, où on lit : Il a été retranché de la terre des vivants, mais c'est à cause des péchés de mon peuple qu'il a été frappé. On voit clairement que le serviteur et le peuple ne sont pas un seul et même personnage. La réfutation de tout ce qui a été écrit contre les divins oracles d'Ésaïe se trouve dans un ouvrage excellent que je vous ai déjà cité plus d'une fois : Introduction à la lecture des livres de l'Ancien-Testament par Cellérier. Je ne puis résister au besoin de vous raconter une anecdote très-authentique; j'ai connu celui qui y joue le principal rôle. Dans une famille où l'on avait l'habitude de lire dans le culte domestique quelque partie de l'Écriture sainte, un petit garçon, qui n'avait pas 7 ans et à qui l'on avait déjà raconté la vie de Jésus-Christ, couchait dans un cabinet voisin dont on laissait la porte entrebaillée. — Je sais ce que vous avez lu hier soir dans la Bible dit le lendemain l'enfant à sa mère. — Et quoi donc? — L'histoire de notre Seigneur. — Or quelle était cette histoire? Les chapitres LII et LIII d'Ésaïe. La joie de la mère peut se comprendre. Il lui vint incontinent à l'esprit ces paroles : Tu as tiré des louanges de la bouche même des enfants. Il en sort une voix assez forte pour confondre tes adversaires et imposer silence à tes ennemis.

Le ministère de Jérémie (Jéhovah jettera), plus long encore que celui d'Ésaïe, dura environ 60 ans; le prophète fut témoin des malheurs qu'il avait prédits. Il était d'Anathoth, ville

sacerdotale non loin de Jérusalem, dans la tribu de Benjamin. Son père était un sacrificateur, nommé Hilkija, peut-être le même qui trouva l'autographe de Moïse dans un recoin du temple, sous le règne de Josias. Jérémie vécut sous ce roi et sous Jéhoachaz, Jéhojakim, Jechonias, Sédécias. Josias avait commencé à régner environ l'an 642 et la ruine de Jérusalem, à laquelle survécut Jérémie, arriva l'an 588 avant l'ère chrétienne. Il fut contemporain de Sophonie, d'Habacuc, d'Abdias, d'Ezéchiél et de Daniel, lesquels on peut appeler les prophètes de la captivité. Jérémie prophétise, mais au milieu des larmes; ses paroles ne sont presque que des élégies. On fut sourd à ses avis et on récompensa son zèle par toutes sortes de persécutions, qu'il raconte et dont il faillit être victime, mais l'Eternel veillait sur lui. Naturellement faible et timide, il remplit sa charge par obéissance à Dieu plus que par enthousiasme; de là ses mélancoliques regrets, de là cette compatissante chaleur qui respire dans ses écrits. Cependant il a le courage de censurer les pécheurs, quel qu'en soit le rang, même les prêtres, quoiqu'il fût lui-même prêtre; que d'ennemis il s'attira par ses remontrances! Il annonce les malheurs qui devaient fondre sur son pays depuis le septentrion, c'est-à-dire de l'Assyrie. Consulté par les principaux de la nation et par les rois, il les engage à ne pas résister à une puissante armée, à ne pas se révolter après avoir fait acte de soumission, ce qui aggraverait les malheurs du peuple. Là où les mœurs et la piété véritable, qui en est la source, font défaut, le courage n'est qu'un désespoir inutile. La ville détruite, il pleure sur ses ruines. Il avait vu dans Nébucadnézar l'exécuteur des jugements de Dieu. Ce puissant monarque, quoique le prophète prédit la prise de Babylone et la décadence de l'empire dont elle était la capitale, respecta Jérémie, qu'il laissa libre de s'établir où il lui semblerait bon. Le prophète choisit la Judée, où il conseilla et dirigea ses compatriotes, qui y étaient demeurés jusqu'à ce qu'Ismâïl, meurtrier du trop confiant gouverneur Guédalia, les décida, malgré les conseils de Jérémie, à se retirer en Egypte. Il crut devoir les suivre pour leur annoncer encore la parole du Seigneur, jusqu'à ce qu'il y terminât, sans qu'on sache quand et comment, les fonctions de son pénible et infatigable ministère.

Le style, expression du caractère de l'homme, répond dans Jérémie aux sentiments qui dominaient en lui. On y remarque habituellement le ton d'une douceur élégiaque; au lieu de la force d'Esaië, c'est la tendre plainte. Les images dont il se sert, sont empruntées d'animaux paisibles, la grue, la cigogne, la colombe, l'hirondelle, etc. Cette compassion cesse quand il prophétise contre des peuples étrangers. Lorsqu'il dut rédiger, d'après l'ordre de l'Eternel, les discours qu'il avait prononcés contre son peuple coupable, Jérémie les dicta à Baruch, son secrétaire, et quand le roi Jéhojakim eut jeté le livre au feu, le prophète le dicta de nouveau à l'écrivain et y ajouta plusieurs autres menaces. (Jérémie XXXVI.) Ces oracles saints ne nous sont point conservés dans leur ordre chronologique; quelque étude est nécessaire pour connaître l'époque où ils ont été prononcés. Les quarante-cinq premiers chapitres sont relatifs à la vocation du prophète et en général au royaume de Juda. Qu'à l'aspect de la dépravation d'un peuple on puisse lui annoncer des malheurs et même la ruine, c'est dans la sphère des prévisions humaines. Esaië et Jérémie pouvaient, en simples hommes, prédire des calamités à leur nation; mais il leur eût été impossible, s'ils n'eussent été éclairés d'en-haut, de prophétiser la destruction de Jérusalem, l'assujettissement du peuple au roi de Babylone, de prédire (comme ch. XXV) le nombre des années de la captivité, soixante et dix, la prise de Babylone par Cyrus, qui est appelé par son nom dans Esaië (XLV), et, ce qui est plus étrange, la permission donnée par le roi de Perse aux captifs de retourner dans leur pays. Jérémie ne se borne pas à prédire ce retour; il lui est donné de porter ses regards sur un temps encore plus éloigné, de voir les jours du Messie et ceux de la nouvelle alliance traitée par le Seigneur avec son peuple. Le temps vient, dit l'Eternel, où je susciterai à David un germe de justice (un juste rejeton), il régnera avec sagesse, il exercera la justice et l'équité sur la terre. Sous son nom, Juda prospérera, Israël sera en sûreté; on le nommera l'Eternel, notre justice (XXIII, 5-7). Voici, est-il dit (XXXI, 33), l'alliance que je traiterai avec la maison d'Israël, dit le Seigneur, je mettrai ma loi au dedans d'eux et je l'écrirai dans leurs cœurs, je serai leur Dieu et ils seront mon peuple. . . .

Tous me connaîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand, je leur pardonnerai leur iniquité, je ne me souviendrai plus de leurs péchés.

La fin du livre renferme des prophéties contre des peuples, la plupart voisins d'Israël et souvent ses ennemis. Babylone n'est point oubliée. Le dernier chapitre, le LII^e, n'est pas de Jérémie; peut-être est-il de Baruch; il semble être le lien entre la ruine de Jérusalem et les lamentations du prophète.

Les lamentations de Jérémie, rangées, je ne sais pourquoi, au nombre des hagiographes, sont évidemment du même prophète; la ressemblance du style en est une preuve incontestable; jamais l'authenticité n'en a été révoquée en doute, tant on y retrouve encore une touchante sensibilité et un véritable amour de la patrie!

On comprend que celui qui avait gémi et pleuré en annonçant les malheurs qui frapperaient son peuple, s'il persévérait dans l'impénitence, devait répandre des larmes encore plus amères, lorsqu'il fut témoin de toutes les calamités qui fondirent sur sa coupable et malheureuse patrie. Parce qu'il est dit au second livre des Chroniques (2 ch. XXXV, 24-25) que Jérémie avait composé des lamentations sur la mort tragique du pieux roi Josias, quelques-uns ont cru que c'était le livre que nous possédons; mais il suffit de le lire pour être convaincu qu'il s'agit non de la perte d'une bataille ni de la mort d'un monarque, mais de la destruction totale de Jérusalem, du temple et de la captivité du peuple. Cette élégie est composée de cinq chants alphabétiques. On y voit que les afflictions sont utiles, que la résignation et la confiance en Dieu sont un devoir, surtout quand on souffre pour les péchés qu'on a commis. Jérémie lui-même veut profiter de la leçon de l'adversité. Combien est émouvant le chant III, qui commence par ces mots: «Je suis cet homme qui connaît la douleur»; puis il dit: «l'Éternel est mon trésor, je mettrai en lui ma confiance, la bonté de l'Éternel se déploie sur ceux qui la recherchent; il est bon d'attendre sans impatience que l'Éternel nous délivre; il est bon à l'homme de porter le joug dès sa jeunesse; accoutumé à ce joug, il saura se tenir dans la retraite et le silence, il saura vivre au milieu des opprobres; l'Éternel ne nous rejettera pas pour toujours, il est

riche en miséricorde ; s'il afflige, il a ensuite compassion ; ce n'est pas volontiers qu'il attriste les enfants des hommes. Qui oserait dire qu'il arrive quelque chose sans la volonté du Seigneur ? N'est-ce pas la volonté du Très-Haut, qui distribue les maux et les biens ? » Ce sont là des réflexions dont il n'est personne qui ne puisse retirer quelque profit salutaire.

Esaïe et Jérémie parlaient dans la Judée à un peuple fier de posséder une patrie et un roi, tandis que Ezéchiel (Dieu fortifie) parle à des exilés sur les bords du Kébar (Chaboras), dans la Chaldée. Il était d'une famille sacerdotale ; Buzi est le nom de son père ; Ezéchiel passa sa jeunesse en Judée, où il puisa avec l'amour de la patrie la connaissance des lois et des usages nationaux. Comme il appartenait, par la prêtrise, à la première classe de son peuple, il fut transporté, onze ans avant la ruine de Jérusalem, avec le roi Jechonias (Jéhojakim) dans la terre d'exil, à Tel-Abib, où s'établit une colonie de Juifs, où il posséda une maison et se maria.

Dans la cinquième année de sa captivité, il fut appelé à la charge de prophète, qu'il remplit plus de 20 ans, jusqu'à environ 16 ans après la ruine de Jérusalem. On ne sait combien de temps encore il prophétisa, ni quand, ni comment il mourut. Il était fort considéré au milieu de ses compagnons d'exil. Il appuie le conseil que Jérémie leur avait adressé dans une lettre, d'être soumis aux Chaldéens, de cultiver le sol, d'y bâtir des maisons, de s'y établir jusqu'au temps fixé pour le retour dans la patrie. Son style a un cachet particulier ; on y reconnaît l'homme né en Judée, mais dont le langage est déjà mêlé de tournures chaldaïques. Sa diction, comme déjà celle de Jérémie, offre plus d'une incorrection grammaticale, quoiqu'on voie que ces deux prophètes possédaient à un haut degré l'art d'écrire. (Guizot, *Méditations*, 375.)

Ezéchiel a un génie original, beaucoup d'idées et d'images qui lui sont propres et qu'il n'avait pas puisées dans Moïse. Il présente sous des emblèmes les objets du monde invisible. Son livre abonde en allégories, en paraboles, en actions symboliques, ce que j'ai nommé le langage des signes. Il raconte d'une manière très-pittoresque les visions dont il fut honoré. On se tromperait d'une manière étrange, si l'on regardait comme arrivé en réalité ce qui ne s'est présenté qu'à son

imagination. L'ignorance des idées, des mœurs et des coutumes de l'antiquité rendent difficile à comprendre des passages qui deviennent clairs pour qui connaît quelque peu l'ancien Orient. J'ai déjà dit ce qui remplace le bois dans des contrées pauvres ou dans des années calamiteuses. Ezéchiel prophétise à quelle extrémité sera réduite Jérusalem assiégée (IV, 9, 15, 17). L'adultère était puni de mort en Israël. L'idolâtrie dans l'Ancien-Testament, même dans quelques endroits du Nouveau, est appelée adultère. Naturelle conséquence de l'idée sous laquelle Dieu est représenté dans ses rapports avec la nation qu'il avait choisie plus particulièrement comme sienne. Il était l'époux, elle l'épouse. Afin d'inspirer plus d'horreur contre l'idolâtrie, les prophètes l'appelaient adultère, crime envisagé avec abomination par les Orientaux. Les détails de la vie d'une femme adultère devaient inspirer de l'indignation contre l'idolâtrie, adultère moral. Ezéchiel en trace un tableau propre à flétrir ces crimes, comme plus tard Juvénal, en décrivant de son mâle pinceau les mœurs abominables des Romains de son temps (premier siècle de l'ère chrétienne), fait éprouver dégoût et horreur pour d'aussi hideuses souillures. Au reste, soit peut-être à cause de la crudité, quoique nullement licencieuse, des images employées par Ezéchiel, soit à cause d'autres passages difficiles qui se trouvent dans ses écrits, la lecture en fut plus tard interdite à quiconque n'avait pas atteint 30 ans, comme il était défendu avant cet âge de lire le Cantique des cantiques et le commencement de la Genèse.

L'apparente confusion qui règne dans le livre de cet envoyé de Dieu cesse quand on le divise, d'après l'illustre théologien de Wette, en trois parties; du chapitre I^{er} au XXIV^e il est question d'abord de l'appel du prophète à sa charge sainte, puis de ses discours, de ses censures au peuple qui persévère dans l'idolâtrie, des menaces fulminées contre les rebelles et les faux prophètes qui le perdent, et d'oracles qui annoncent la ruine de Jérusalem, tout cela antérieur à cette époque déplorable; du chapitre XXV au XXXII^e on lit les prédictions concernant des peuples étrangers; du XXXIII^e au XXXIX les conseils, les promesses et les oracles postérieurs à la ruine de Jérusalem et surtout l'annonce de la

venue d'un roi de la famille de David, du Messie ; du XLe à la fin du livre, la restauration de la Judée, de Jérusalem et de son temple.

La vision d'Ezéchiel, lorsqu'il fut appelé à son auguste charge, diffère de celle des autres prophètes. Esaïe avait vu la gloire du Très-Haut dans un temple. Ezéchiel vit une image de cette gloire dans le ciel lui-même où était le trône de Dieu. Au-dessus de ce trône une figure emblématique de roues, couverte d'yeux, d'animaux étranges qui tantôt se mouvaient, tantôt s'arrêtaient ; le souffle du vent, le bruit du tonnerre étaient entendus et des éclairs étincelaient. Est-ce une représentation des forces de la nature qui se manifestent sur notre terre et auxquelles préside le Tout-Puissant ? Ces figures de taureau, de lion, d'aigle, d'homme, indiquent-elles la soumission de tous les êtres de notre globe au Très-Haut, dont une image de sa gloire brille avec une éclatante splendeur, à la contemplation de laquelle le prophète tombe, la face contre terre, et prête l'oreille à la voix de l'Eternel qui lui parle ?

Esaïe a dit au nom de l'Eternel : Le ciel est mon trône et la terre est mon marchepied, le piédestal de sa gloire. Est-ce une représentation des intelligences célestes qui entourent le trône du Tout-Puissant, de ceux qu'Esaïe avait entendu répéter ces admirables paroles : Saint, saint, saint est l'Eternel des armées, toute la terre est pleine de sa gloire ? Les censures, les menaces du prophète sont inutiles ; le fils de l'homme, Ezéchiel, établi pour sentinelle sur la maison de Juda, a parlé en vain ; les menaces de Dieu doivent avoir leur effet. Jérusalem est assiégée par le roi de Babylone. De la terre d'exil, le prophète annonce le jour même où le siège commence (ch. XXIV) ; le soir de ce jour mourut la femme d'Ezéchiel, qui reçoit de Dieu l'ordre de ne point porter le deuil ; ce qui signifiait, leur dit le prophète, que les malheurs qui fondraient sur le peuple seraient si terribles, qu'on n'aurait pas la force de se frapper la poitrine, de verser des larmes, et qu'on serait dévoré par le souvenir des iniquités commises. Le coupable Sédécias, violateur de son serment, sera aussi traîné en captivité, il entrera dans Babylone et y mourra, mais il ne l'aura point vue, parce que le vainqueur farouche, impitoyable, lui fera crever les yeux (Ezéchiel XII, 13).

Que la maison d'Israël méritât de tels châtimens, la conduite entière du peuple le prouve. Quelles peintures effrayantes de leurs désordres dans les ch. VIII et IX ! Mais Dieu n'abandonnera pas à jamais son peuple. Quel saisissant tableau de sa régénération dans ces ossements desséchés qui reprendront vie ! (Ezéchiel XXXVII.) Dieu établira un pasteur qui aura soin de faire paître ses brebis ; mon serviteur David, dit l'Eternel, sera leur berger ; je serai leur Dieu, je ferai une alliance de paix avec eux (XXXIV, 23-25), mon serviteur David sera leur roi, ils n'auront tous qu'un même pasteur, ils se conduiront suivant mes lois. Ils seront mon peuple et je serai leur Dieu (Ez. XXXVII, 23-24). Je leur donnerai un esprit nouveau, un cœur nouveau ; je mettrai mon esprit au dedans d'eux, j'ôterai leur cœur de pierre et je leur donnerai un cœur de chair (XXXVI, 26-27). Qui est ce personnage nommé David ? Ce ne saurait être le fils d'Isaï qui sortirait du tombeau, mais le véritable roi-berger, le bon pasteur, qui donne sa vie pour ses brebis, le Messie qu'attendaient les Juifs et qu'ils nomment non précisément David, mais fils de David, puisque le Messie devait en descendre.

Ezéchiel, comme Jérémie, prédit le rétablissement de la nation d'Israël dans le pays de Canaan. Le temple que la nouvelle colonie devait bâtir est décrit avec beaucoup d'exactitude. Le prophète indique les usages qui devaient être observés dans la ville sainte, la division du pays, telle qu'elle devait avoir lieu d'après l'ordre de l'Eternel. Si cet ordre ne fut pas exécuté, la faute en fut au peuple, qui négligea et transgressa bien des commandemens de la loi. Ezéchiel suppose le retour de toutes les tribus, ce qui était conforme aux discours des autres prophètes et à la volonté de Cyrus. Juda et Benjamin seuls préférèrent le climat de la Palestine au ciel de la Chaldée ; dès lors le plan d'Ezéchiel ne put s'exécuter. S'exécutera-t-il un jour ? Ou bien n'y faut-il voir qu'un plan parfait, sans doute, auquel on devra tendre, sans que jamais il puisse être pleinement réalisé ? On l'a esquissé, il est très-exécutable, on a supputé le nombre des habitans que le pays pourrait contenir, environ 2.200.000 âmes, à peu près autant qu'il sortit d'Israélites de la maison de servitude sous la conduite de Moïse. Le nom de la ville devra être : l'Eternel est

ici. Pourquoi ne serait-ce pas celui de toute ville, de toute maison chrétienne ?

Terminons en disant que le livre d'Ezéchiël prouve que le prophète était un homme non seulement versé dans la loi, dans l'histoire de son pays, mais que les états voisins, Tyr, l'Égypte, la Chaldée, la Scythie (Magog), leur rang, leur influence, leur commerce, leur genre de vie ne lui étaient pas inconnus; les détails dans lesquels il entre à l'égard de la restauration de son pays, de la réédification de la ville et du temple, attestent que les lumières d'Ezéchiël étaient étendues et variées.

Le quatrième des grands prophètes est Daniel (Dieu mon juge), mis au rang des hagiographes, vraisemblablement parce qu'il n'avait pas prophétisé en Judée, ne s'y était pas élevé contre l'idolâtrie, et qu'il avait passé la majeure partie de sa vie chez les Chaldéens, au milieu desquels il avait annoncé la toute-puissance, la toute-science de Jéhovah et la venue du désiré des nations. Daniel n'en est pas moins un prophète. D'anciens Juifs l'appelaient ainsi; Jésus lui donne ce nom (Matthieu XXIV, 15) qu'il mérite bien, puisqu'étant au milieu d'un peuple étranger, où il devint même chef des mages à Babylone, il resta fidèle à Jéhovah. Issu d'une illustre famille en Israël, apparentée peut-être des rois, il fut un des jeunes Hébreux transportés déjà sous Jéhojakim à Babylone, où il reçut l'éducation brillante que les monarques de l'Orient avaient l'habitude de faire donner aux enfants de haut rang des peuples vaincus, pour attacher ces jeunes gens à la cour du vainqueur.

Les sultans de Constantinople n'en ont-ils pas longtemps agi de même envers les fils des familles distinguées de la Grèce, dont ils faisaient des janissaires? Vous connaissez l'intéressante histoire de Daniel, sa sobriété, le don qu'il avait reçu d'en-haut d'interpréter les songes, la piété et le courage des trois jeunes Hébreux jetés dans la fournaise, l'orgueil et la punition de Nébucadnézar, la prise de Babylone par Cyrus, au milieu de l'orgie d'un festin de Belsétsar et de sa cour, la considération dont jouit Daniel sous les rois des Chaldéens et sous les rois de Perse, la jalousie dont il fut l'objet de la part des satrapes, et sa fidélité au vrai Dieu, qui le délivra de la fosse aux lions. De tels faits lus une seule

fois ne s'oublie jamais. Il montra, dit-on, à Cyrus l'oracle d'Ésaïe concernant ce monarque, ce qui l'aurait décidé à publier l'édit du rétablissement des Juifs. L'âge où parvint Daniel fut d'environ 90 ans.

La première partie du livre qu'il a écrit, du ch. 1^{er} au VI, est surtout historique; le prophète ne parle de lui, comme bien des écrivains qui jouent eux-mêmes un rôle dans l'histoire qu'ils racontent, qu'à la troisième personne. La seconde partie, soit les six derniers chapitres, renferme des oracles saints que Daniel reçut de Dieu le pouvoir de prononcer; il parle de lui-même à la première personne, comme on devait s'y attendre; la langue dans laquelle il écrit, est un mélange d'hébreu et de chaldéique, preuve que ce livre date de l'époque de la captivité. Les charges de l'empire sont désignées par des termes pris de l'ancienne langue persane. Tout y annonce un Hébreu vivant, rapproché des hommes puissants et savants de Babylone, un homme qui fut, à la cour des divers potentats qui régnèrent dans la Chaldée, le protecteur de ses compatriotes, dont il contribua à adoucir l'infortune. Il ne paraît pas qu'il soit jamais retourné en Judée. Pour la première fois on voit de saints oracles sous forme de songes. Nous avons déjà dit quelque chose qui concerne les victoires et les conquêtes rapides d'Alexandre-le-Grand (Daniel VIII). Je dois en signaler encore deux autres, celui qu'il prononça à l'occasion de la statue vue en songe par Nébucadnézar, laquelle indiquait la succession des quatre grands empires: chaldéen, perse, grec, romain, auxquels en succéderait un qui couvrirait toute la terre. Le royaume sera remis à quelqu'un de semblable, à un fils de l'homme venant monté sur les nuées du ciel, est-il dit au ch. VII, 13-14, afin que tous les peuples le servent; son empire ne passera point, sa royauté est impérissable: c'est le royaume des cieux que le Messie a fondé sur cette terre où il devait commencer.

Le second oracle est celui du chapitre IX, où Daniel, à l'approche de la fin des septante ans de la captivité, méditait sur la promesse du Seigneur, faite à Jérémie, de terminer l'exil au bout de ce temps. Il est révélé au prophète qu'au bout de septante semaines d'années, à dater de l'ordre de rebâtir Jérusalem, le Christ, l'Oint de l'Eternel arriverait; qu'il

serait mis à mort, retranché, mais non pas pour soi ; qu'il ferait cesser le sacrifice et l'oblation ; que la ville et le sanctuaire seraient détruits et que l'alliance d'un grand nombre d'hommes serait renouvelée avec Jéhovah. Je n'entre pas dans plus de détails concernant cet oracle, que tout catéchumène apprend par cœur et qui est expliqué dans les leçons de religion. On sait qu'à dater du dernier ordre de rebâtir Jérusalem, émané d'Artaxerxès Longuemain, jusqu'à la venue de Jésus-Christ, il y a, en effet, les 490 ans fixés par le prophète. Ces oracles de Daniel sont si positifs et si propres à fortifier la foi, que l'incrédule et le rationaliste embarrassés ont eu recours à toutes sortes de raisons pour chercher à énerver la force de cette preuve ; mais le canon des livres de l'Ancien-Testament où sont ces oracles, ce qu'on ne peut nier, a été fermé plusieurs siècles avant l'événement et les prédictions ont été accomplies. J'en reviens encore à recommander là-dessus l'ouvrage de M. Cellérier, Introduction à la lecture de l'Ancien-Testament. Les Juifs, embarrassés aussi de cet oracle, qui a été plus d'une fois pour ce peuple une occasion de révolte et de malheur, ont défendu la lecture de ce chapitre IX. Un des principaux d'une synagogue, avec lequel j'en parlais, étant étudiant à Genève, ne voulut point le lire. Les Thalmudistes maudissent ceux qui oseraient calculer le temps de la venue du Messie, parce qu'ils scandalisent le peuple. Les faux Messies ont calculé à leur manière et d'après leurs plans ambitieux les septante semaines d'années du prophète. Le Messie arrivera au temps prédit et on trouvera le saint oracle réalisé. (Sepp III, 358.)

On voit dans le livre de Daniel que les prophéties sont révélées et les visions expliquées par des anges, messagers du Dieu vivant et quelquefois gardiens tutélaires de certaines nations. Il est dans le livre de Daniel, comme dans ceux d'autres prophètes, des oracles difficiles à expliquer et que l'avenir éclaircira. Mais il est des vérités des plus importantes qu'enseigne le dernier chapitre de notre prophète : la résurrection des morts, le jugement dernier avec des récompenses ou des châtiments pour l'éternité. Que celui qui lit ces choses y prenne garde ! il y va de son salut ou de sa perdition !

Les douze petits prophètes ont été réunis en un tout et

n'ont été comptés dans le canon sacré que comme un volume. A la tête on plaça le livre d'Osée, parce qu'il était un des plus étendus et des plus anciens. Osée (Salut), fils de Beerî, du royaume d'Ephraïm, vécut sous les règnes d'Hosias, de Jotham, d'Achaz, d'Ezéchias, rois de Juda, sous Jéroboam II, fils de Joas, roi d'Israël, et sous ses successeurs, même jusqu'à la ruine du royaume des dix tribus. Il exerça donc son ministère pendant plus de soixante ans. Il était contemporain de Joël, d'Amos, de Michée, de Nahum et d'Ésaïe. Son livre est surtout adressé aux Israélites des dix tribus; le royaume de Juda n'est point pour cela oublié dans les censures, les exhortations, les menaces et les promesses d'Osée. Ses écrits sont pleins d'énergie, les images en sont variées; l'expression, qui n'est jamais étudiée ni recherchée, sort de l'esprit et du cœur du prophète; son style est comme une plante sauvage que l'art n'a nullement cultivée; il ne ressemble à aucun de ses contemporains. Tout cela concerne les onze derniers chapitres du livre, où nous lisons ces paroles touchantes et bien connues: «Venez et retournons à l'Éternel, il a déchiré et il nous guérira, il a frappé et il bandera nos plaies. Apprenons à le connaître. Il viendra à nous comme la rosée, comme la seconde pluie qui arrose la terre. Que te ferai-je, Ephraïm; que te ferai-je, Juda? Car votre piété est comme la vapeur du matin, comme la rosée qui bientôt s'évanouit.» Ce prophète s'élève contre les alliances si funestes que son peuple cherchait toujours à faire, soit avec l'Égypte, soit avec l'Assyrie, et contre les mœurs corrompues dont l'idolâtrie était la source. Cette idolâtrie, comme on le voit dans Ezéchiel et dans d'autres prophètes, est représentée sous l'image de la fornication et de l'adultère; plus d'une fois nous lisons dans Osée: Le pays se prostitue en abandonnant l'Éternel. Cela a besoin d'être rappelé pour l'intelligence des trois premiers chapitres de ce prophète, qui reçoit l'ordre d'épouser une femme impure ou de la terre des prostitutions, c'est-à-dire abandonnée à l'idolâtrie, fornication spirituelle à laquelle la femme renoncerait en vivant avec le prophète, car la femme infidèle est sanctifiée par le mari fidèle. Le royaume des dix tribus se livrait depuis longtemps à la plus monstrueuse idolâtrie. Dieu l'avait souvent averti. Il se sert aussi

du ministère d'Osée, auquel il dit de prendre une femme dans ce pays idolâtre. Le prophète se marie, a des enfants que le Seigneur appelle lui-même : l'un, plus de miséricorde; l'autre, vous n'êtes plus mon peuple. Sous les yeux de l'ingrat Israël, ces deux fils ainsi nommés rappelaient sans cesse la juste indignation de Dieu, qui châtierait le peuple, s'il persévérait dans l'impénitence. Cette femme n'était donc pas une prostituée, mais une idolâtre; comment en trouver une qui ne le fût dans un pays complètement adonné au culte des faux dieux? Quand même elle aurait été réellement prostituée avant son mariage, le prophète aurait pu l'épouser et la ramener dans le droit chemin. Le prophète qui épouse une femme idolâtre, ne rappelait-il pas à Israël Dieu aimant encore un peuple ingrat? Ce peuple ingrat n'était-il pas représenté par cette femme chérie de son ami et cependant adultère? Car, tel est l'amour de l'Eternel envers les Israélites qui portent leurs regards vers d'autres Dieux. (Osée III, 1.) Cette explication de ces premiers chapitres d'Osée me paraît beaucoup plus simple que celle qui regarde le récit du double mariage d'Osée comme un apologue, une parabole, comme en racontent quelquefois les prophètes. C'est dans les Lettres de quelques Juifs portugais à Voltaire, ouvrage trop peu connu, que j'ai trouvé l'explication si naturelle de ces trois chapitres. Une nouvelle édition de ces lettres, modifiée et augmentée d'après les découvertes modernes de la science, rendrait d'immenses services à la science biblique. Ce serait un moyen de ramener à l'Eternel plusieurs hommes égarés et de leur faire goûter les joies de la conversion et de la sanctification selon le Seigneur, car, dit Osée : Tu ne dois connaître d'autre Dieu que moi, il n'y a de Sauveur que moi.... Ce qui te perd, c'est d'être contre moi, contre ton aide.

Joël (il commencera), fils de Péthuel, n'est connu que par ses prophéties et ses discours adressés à Jérusalem et à Juda; il était vraisemblablement originaire de ce royaume. On croit qu'il remplissait déjà son ministère du temps du roi Joas, vers la seconde moitié du neuvième siècle avant l'ère chrétienne, ce qui en ferait un des plus anciens prophètes dont on vit des oracles, dans le temps où Israël n'avait pour ennemis que des peuples rapprochés de lui et les seuls dont

parle Joël : Tyr, Sidon, les Philistins, l'Égypte, l'Idumée, avant que les Syriens et les Chaldéens, dont il ne dit mot, se soient immiscés dans les affaires du peuple hébreu. La pureté du langage de Joël le place dans une époque florissante de la littérature hébraïque. Son cœur est vivement ému des calamités de sa patrie. Le terrible fléau des sauterelles et une grande sécheresse avaient désolé la Judée. Quel tableau le prophète présente de l'affreuse misère qui en avait été la suite ! Quelle peinture fidèle de l'invasion de ces insectes qui obscurcissent comme d'un nuage l'espace du ciel qu'elles traversent, s'abattent ensuite sur la terre où elles s'avancent comme une armée bruyante, que rien n'arrête et qui ravage tout sur son passage, jusqu'à ce que la Providence en débarrasse la contrée. A l'aspect de si formidables ennemis, la consternation se peint sur tous les visages. Le peuple s'est attiré ce châtement terrible par ses iniquités. La repentance, la conversion, la prière, le jeûne peuvent seuls l'éloigner.

« Déchirez vos cœurs et non vos habits, retournez à l'Éternel, votre Dieu, dit le prophète, car il est plein de compassion et de miséricorde. » Le Tout-Puissant a répondu à son peuple. Les troupes ennemies ont été poussées les unes dans le désert, les autres dans la mer Orientale (la mer Rouge) ou dans la mer Occidentale (la Méditerranée). L'abondance couvre de nouveau les champs, les vergers, les vignobles, les pâturages. Le prophète invite à se réjouir en l'Éternel qui est toujours au milieu de son peuple.

Ce ne sont là que de terrestres bénédictions. Dans la suite des âges des jours plus heureux encore se lèveront, des grâces spirituelles et célestes seront accordées. Dieu réparera son Esprit sur toute chair, et quiconque invoque le nom de l'Éternel sera sauvé. Mais avant cette époque glorieuse d'affreux malheurs affligeront encore la terre ; tempêtes, sang, feu, colonne de fumée, sont des images dont se sert le prophète pour dépeindre ces calamités ; et dans la vallée de Josaphat près de Jérusalem s'exerceront les jugements de Dieu à l'égard des nations qui auront persécuté le peuple de Dieu. L'obscurité de ce dernier oracle disparaîtra au jour où il aura son accomplissement.

Dans ces temps anciens, des prophètes ne manquèrent pas

de faire entendre leur voix au peuple et cette voix était d'autant plus sévère et menaçante, que le peuple oubliait plus le vrai Dieu et que la corruption des mœurs allait croissant de jour en jour. Dieu suscitait de toutes les classes de la société et remplissait d'un zèle ardent des prophètes qu'indignaient l'idolâtrie, les vices et les crimes nationaux. Un simple berger, Amos (fardeau chargé), de Thekoah, à quelques lieues au Sud de Jérusalem, sur une montagne couverte maintenant de ruines, reçut l'ordre d'aller dénoncer les jugements de Dieu au royaume des dix tribus. Pour être berger, il ne manquait ni de piété, ni d'intelligence, ni d'esprit observateur, ni d'une certaine culture. Son style n'a pas la pureté de celui de David ou d'Esaië, il a son cachet particulier. Plusieurs de ses comparaisons et de ses images sont tirées des scènes de la vie champêtre, des dégâts que les lions peuvent faire au milieu des troupeaux de brebis, des constellations que les pasteurs peuvent observer. Amos n'est étranger ni à l'histoire ni à la géographie des peuples voisins de son pays. Osias régnait en Juda et Jéroboam II en Israël, au neuvième siècle avant l'ère chrétienne, quand Amos commença son ministère. La vue et les paroles d'un prophète étranger, qui n'était pas au gage des rois comme les faux prophètes des dix tribus, durent produire de l'effet. Amatsia, sacrificateur à Béthel, voulut attirer sur cet homme courageux la colère du roi (ch. VII). Amos ne s'effraie point, n'a point honte de l'obscurité de sa naissance et déclare hautement quelle était sa mission. «Je ne suis, dit-il, ni prophète, ni fils de prophète, mais un berger et je cultive des sycomores, mais l'Eternel m'a fait quitter les troupeaux et m'a dit : va et prophétise contre mon peuple d'Israël.» Il en prédit la ruine, qui ne serait pas fort éloignée, si le peuple persévérait dans son impénitence.

Israël était parvenu à un très-haut degré de gloire par les conquêtes de Jéroboam, qui avait reculé les limites de son royaume. Au sein de cette gloire, on vivait dans la sécurité et le vice; l'idolâtrie levait audacieusement la tête! Il ne fallait pas mal de courage pour prononcer d'aussi terribles oracles. Il prophétise aussi contre les peuples étrangers et même contre Juda, à cause des crimes qui s'y commettaient; trois

où quatre crimes, répète Amos, parce qu'ils étaient, sans doute encore plus affreux que d'autres, mais c'est à Israël surtout qu'il annonce les plus effrayants malheurs. Les Syriens seront transportés sur les bords du Kir, en Assyrie, ce qui eut lieu au bout d'un demi-siècle; Jérusalem sera détruite par le feu, ce qui s'accomplit deux cents ans après; Israël sera conduit en captivité au nord de Damas, ce qui arriva au bout d'un siècle! Des calamités qui fondront sur Israël, quelle serait une des plus grandes, sinon la plus redoutable? Voici, des jours viennent, dit le Seigneur l'Eternel, où j'enverrai une disette dans le pays, non point une disette de pain ni une soif d'eau, mais celle d'ouïr les paroles de l'Eternel; ils seront errants d'une mer à l'autre, vers le Septentrion et vers l'Orient, pour aller en quête de la parole de l'Eternel et ils ne la trouveront point. Ils n'avaient point craint celui qui a créé les Pleiades et l'Orion, qui change en lumière du matin l'obscurité de la nuit et le jour en nuit ténébreuse, qui fait surgir soudain la ruine sur la tête du puissant et qui détruit les places fortes. Mais Amos annonce que l'Eternel ne détruira pas entièrement la maison de Jacob et qu'il rétablira un jour la maison de David, quoique Israël doive être agité entre toutes les nations, comme dans le cribble on agite le blé. Amos, après avoir accompli sa mission, rédigea par écrit ses discours, comme les autres prophètes rédigeaient les leurs, et les transmit ainsi à la postérité. On comprend le soin qu'on dut prendre de réunir dans le canon sacré les oracles de ces hommes de Dieu.

On ne sait rien ni de la personne, ni du temps où vivait Abdias, soit Obadiah (serviteur du Seigneur), dont il ne reste qu'une prophétie contre l'Idumée. Comme elle indique un homme versé dans l'art d'écrire, ce n'est peut-être qu'un fragment de ses écrits prophétiques. Il prédit la ruine d'Edom en châtiment de sa haine et de ses attaques contre les enfants de Juda, un peuple frère. «Voici l'orgueil de ton cœur t'a séduit, parce que tu habites dans les creux des rochers et que tu fais ta demeure dans un lieu élevé, tu as dit : Qui me renversera par terre? Mais quand tu t'élèverais aussi haut que l'aigle, que tu placerais ton aire entre les astres, je t'en précipiterais, a dit l'Eternel.»

Vous vous rappelez sans doute, jeunes amis, ce que nous avons dit de la position de Pétra, cette Palmyre des rochers. Elle a été récemment découverte, ruine splendide et solitaire. Edom, attaqué par Nébucadnézar, ne fut détruit complètement que sous Jean Hyrcan, un des Macchabées. Abdias est antérieur à Jérémie, qui a emprunté de lui quelques détails saillants. Ce livre, le plus court de tout l'Ancien-Testament, se termine par la prédiction de jours heureux pour la Judée.

Le livre suivant est celui de Jonas (pigeon). Il était d'Amithai de Gath-Ha-Cheber, de la tribu de Zabulon. Il annonce à Jéroboam II des victoires, par lesquelles il rétablirait le royaume d'Israël dans ses anciennes limites (2 Rois XIV, 25). On ne possède pas cet oracle, mais on a un événement historique très-remarquable et d'un haut intérêt sous le nom de Jonas. Qu'il renferme le récit d'un fait réel et miraculeux, c'est ce qu'ont établi plusieurs théologiens distingués, entre autres le célèbre Lavater, dans une suite de sermons excellents. Les difficultés que présente cette histoire y sont savamment résolues. Nous avons vu, en parlant des villes de l'antiquité et notamment de Ninive, même de quelques villes modernes, que la grandeur de cette capitale de l'Assyrie n'avait rien d'impossible. Du nombre des enfants en fort bas âge, 120 mille, qui se trouvaient à Ninive, on peut conclure que la population de cette ville n'atteignait pas même celle des grandes cités modernes de l'Orient. La piété des matelots durant la tempête, le sort qu'ils jettent pour découvrir l'auteur du danger qui les menace, le sacrifice qu'ils offrent à la puissance divine offensée en précipitant Jonas dans la mer, tout cela n'a rien que de conforme aux idées de l'antiquité païenne et de la croyance qu'on avait et de divinités locales et de divinités particulières qui commandaient aux éléments.

La Providence veut instruire et sauver le prophète. Le grand poisson ne fut pas nécessairement une baleine, ce pouvait être un requin, une lamie ou un chien de mer. Le miracle ne consista pas en ce que l'homme entier eut le ventre du monstre marin pour tombeau, car des faits bien avérés attestent des prodiges pareils, mais en ce que le principe de

vie, nécessairement léthargique, ne fut pas éteint dans Jonas et que même il eut des moments où il put invoquer l'Éternel; prière qu'il développa dans un cantique touchant, lorsque le poisson eut rejeté le prophète repentant sur le rivage.

Il se rend à Ninive, où, conformément aux croyances du polythéisme et aux oracles, les habitants de cette grande cité, depuis le monarque jusqu'au dernier de ses sujets, s'humilièrent, jeûnèrent, se couvrirent de sacs en signe de repentance. Dieu épargna la ville. Pourquoi cet amendement fut-il de si courte durée! Au bout d'environ 60 ans commencèrent les malheurs et la ruine de Ninive, dont l'iniquité était montée à son comble. Jonas, qui avait eu à célébrer la miséricorde divine envers lui et qu'auraient dû réjouir les effets salutaires de sa prédication, s'irrite de ce que sa prophétie ne s'accomplisse pas; tout accroît son dépit. Le ricin qui en une nuit s'était développé au point de pouvoir ombrager la cabane du prophète et qui, blessé par un ver, dépérit en une nuit, de sorte que ses feuilles flétries ne purent plus abriter le prophète contre la chaleur, excite en lui un murmure des plus ridicules, comme des plus insensés. Effet trop commun et trop connu de la mauvaise humeur. Dieu lui en fait sentir la folie.

Quelques théologiens ont cru voir dans le livre de Jonas un apologue sacré où le prophète, dont on ne nie pas l'existence, aurait été le principal personnage, mais dont on aurait accompagné l'histoire de quelques circonstances merveilleuses. Cette opinion ne peut que difficilement se soutenir. De nombreux enseignements peuvent être recueillis de ce livre. Quelle leçon surtout devaient en retirer les Juifs, qui, méprisant les autres nations et les croyant indignes d'être les objets des regards de l'Éternel, en voient une cependant qui se repent à la prédication d'un prophète, tandis qu'eux demeuraient sourds aux nombreux avertissements et aux terribles menaces des envoyés du Très-Haut! Pourquoi Dieu, qui ne s'est jamais laissé sans témoignage parmi les nations, ne leur aurait-il pas donné aussi des preuves signalées de sa miséricorde? Si Jonas lui-même a écrit le livre qui renferme son histoire, il aura donné une grande leçon d'humilité; on croit généralement que c'est lui et non un autre prophète qui en est l'auteur.

Michée, abréviation de Michaja (qui est comme l'Éternel?), était de Moreshet, petite ville de Juda sur la frontière du pays des Philistins. Il ne doit pas être confondu avec un autre Michée, fils de Jimla, qui vivait un siècle auparavant (1 Rois XXII, 8), sous Josaphat. Celui dont il nous reste des prophéties dans le livre qui porte son nom, remplit son ministère sous Jotham, Achaz et Ezéchias : il était contemporain d'Ésaïe, dont il a le style pur et l'élan poétique, quoiqu'il lui soit inférieur pour l'abondance des idées et des images, la simplicité pathétique et sublime. Michée a évidemment emprunté d'Ésaïe l'oracle dans lequel il annonce que l'Éternel, le Dieu de Jacob, sera connu des Gentils (Ésaïe chap. II et Michée IV). Du temps de Jérémie (XXVI, 16, etc.), plus d'un siècle après Michée, les oracles de ce dernier prophète étaient connus, preuve du respect qu'on avait pour les écrits de ces hommes de Dieu et de la conservation de leurs écrits. Michée s'élève contre l'idolâtrie et les vices dominant en Juda et surtout en Israël, contre l'iniquité des juges, l'oppression des puissants et les faux prophètes ; il prédit la ruine de Samarie dont il fut témoin et celle de Jérusalem, même le retour de la captivité et la gloire future de Sion.

Ce livre renferme trois discours ; le premier est contenu dans les chapitres I^{er} et II ; le second dans les chapitres III, IV et V ; le troisième dans les deux derniers. Si, dans le chapitre IV, il parle de la connaissance de l'Éternel parmi les Gentils, dans le V^e il annonce la naissance du Christ à Bethléhem. En voici quelques traits : « Et toi, Bethléhem Ephrata, petite entre les milliers de Juda, de toi me sortira Celui qui sera dominateur en Israël et dont l'origine remonte à l'antiquité, aux temps éternels. Il sera pasteur avec la vertu de l'Éternel et avec la majesté du nom de l'Éternel, son Dieu. Car il sera grand jusqu'aux bouts de la terre. Il sera lui-même la paix. » Les deux derniers chapitres présentent l'image grandiose d'un plaidoyer de l'Éternel avec son peuple, en présence des montagnes et des collines, témoins des bienfaits dont il comble la nation élue. Mon peuple, que t'ai-je fait ? en quoi t'ai-je fatigué ? réponds-moi ? Le peuple ému demande comment il rendra son hommage au Dieu suprême. « Me présenterai-je avec des holocaustes ? Offrirai-je mon premier-né

pour expier le péché de mon âme? O homme! dit le prophète, Dieu t'a révélé ce qui est bien; et qu'est-ce que l'Eternel exige de toi, sinon de pratiquer la justice, d'aimer la piété et de marcher avec humilité en présence de ton Dieu? » Michée censure les vices dominants. Le repentir saisit le peuple, que touche la miséricorde de Dieu, qui se plaît à faire grâce, qui met sous ses pieds nos iniquités et qui accomplit les promesses faites aux ancêtres de la nation d'Israël.

Dieu avait détruit le royaume des dix tribus par les mains de Salmanazar, roi d'Assyrie. Après avoir employé la verge pour châtier un peuple rebelle, il la brisera. Ninive, capitale corrompue d'une nation orgueilleuse, dont le repentir n'avait pas eu de durée, tombera sous les coups de la justice divine. Telle est la prophétie unique que renferme le livre de Nahum (le consolé), originaire d'Elcos, village de la tribu de Siméon, d'où il vint habiter à Jérusalem après la ruine d'Israël. Des perfections divines le prophète célèbre d'abord la justice et la bonté. L'Eternel est bon, il est un asile au jour de la détresse, il connaît ceux qui se confient en lui. Il est lent à s'irriter et grand en force, mais il fait ressentir sa colère à ceux qui le haïssent. Sur qui tombera le feu de son courroux? Sur Ninive et les Assyriens. Nahum décrit avec une telle vérité la marche de l'armée ennemie contre la ville vouée à la destruction, ville sanguinaire où il n'y a que fraude et violence, et l'effroi de ses défenseurs, qu'on dirait que le prophète voit le siège et la prise de la ville. Les guerriers qui l'attaquent sont vêtus d'écarlate, leurs boucliers sont rouges, les faux de leurs chars étincellent, leurs lances sont brandies. Entendez les fouets des conducteurs, le roulement des roues, les chevaux bondissants; l'épée jette des flammes et la lance l'éclaire. Les cœurs de ceux qui la défendent se fondent, leurs genoux chancellent, tous les reins souffrent, tous les visages pâlisent; tes lionceaux, dit l'Eternel, seront dévorés par l'épée; j'arracherai ta proie. On n'entendra plus la voix de tes ambassadeurs insolents, comme l'avait été Rabsaké (Esaïe chap. XXXVI). Point de remède à ta blessure; ta plaie est incurable. Tous ceux qui entendront parler de toi battront des mains; car sur qui ne s'est pas étendue ta méchanceté incessante? Juda, célèbre tes fêtes, car voici sur les montagnes les pieds

de Celui qui annonce la paix, car, dit l'Éternel, je veux rompre tes fers et briser de dessus ta tête le joug ennemi. Sous Ezéchias avait été prononcé l'oracle; il s'accomplit près d'un siècle après, Ninive ayant été prise par Cyaxare, roi des Mèdes, et Nabopolassar, roi des Chaldéens de Babylone.

Juda s'est rendu coupable d'ingratitude; il doit en porter la peine. Des armées ennemies seront chargées d'exécuter les jugements de Dieu envers son peuple. Le prophète Habacuc (plein d'affection), qui doit avoir vécu sous les derniers rois de Jérusalem, annonce l'arrivée des Chaldéens farouches et intrépides, qui seront punis un jour aussi de leur violence et de leurs crimes. « Car les yeux de l'Éternel sont trop purs pour voir le crime et pour regarder avec plaisir l'iniquité. Tôt ou tard il est juste juge; s'il tarde, attends-le, car il arrivera assurément et il ne manquera point; le juste vivra par sa foi. » Des calamités fondront sur les Chaldéens. Leur orgueil ambitieux ne leur laisse aucun repos; ils sont insatiables comme le sépulchre et comme la mort. Malheur à qui commet l'iniquité! Elle retombera sur celui qui l'a commise! car l'Éternel est dans son temple saint! Que toute la terre se taise en présence de ses jugements redoutables. Le prophète termine la vision qu'il avait écrite sur des tablettes, par un hymne où il célèbre les antiques bontés de l'Éternel envers son peuple, en faveur de qui prie Habacuc. Dans ta juste colère souviens-toi, ô notre Dieu, d'avoir compassion! Au milieu des calamités qui pèsent sur le peuple, le prophète met sa joie en l'Éternel et son allégresse en Dieu, son Sauveur. L'Éternel, le Seigneur, est sa force. Le livre d'Habacuc passe auprès des juges versés dans la littérature orientale, pour un des plus beaux morceaux de poésie de l'antiquité. On sait que La Fontaine, venant de le lire pour la première fois, quoique dans une traduction, en fut tellement enchanté qu'il allait demandant aux personnes de sa connaissance qu'il rencontrait : Avez-vous lu Habacuc? Quelques-uns disent qu'il parlait de Baruch.

Sophonie (le Seigneur garde), descendant d'Ezéchias, prophétisa sous Josias. Il prédit la ruine de Jérusalem et de Juda, si la nation ne prévient pas le jour de la colère divine en cherchant l'Éternel, la justice, l'humilité. Il soutint ainsi

le pieux Josias dans sa réforme religieuse qui, hélas! ne fut que de courte durée. A la pensée de cette journée de l'Eternel, juste juge, qui ne garderait le silence? qui ne s'examinerait, ni se recueillerait pour apaiser la colère divine? Le prophète s'élève contre ces hommes (trop nombreux encore de nos jours) qui se confient en leurs richesses, se plaisent au milieu de leurs excès et pensent que Dieu est indifférent à ce qui se passe sur la terre.

Je parcourrai Jérusalem aux lanternes, dit l'Eternel (langage emblématique qui apprenait que la revue de la conduite du peuple serait faite avec une grande exactitude), je châtierai tous ces hommes assis sur leurs lits, au milieu de leurs débauches, qui disent en leur cœur : l'Eternel ne fait point de bien et point de mal; leurs biens seront mis au pillage. Ni leur or ni leur argent ne pourront les sauver. Les jugements de Dieu ne s'en exerceront pas moins sur les peuples voisins de Canaan, sur Moab et sur Ninive, de laquelle Sophonie prédit aussi la ruine. Mais à ces temps de corruption et de vengeance succédera une époque bénie, où tous les peuples invoqueront l'Eternel et le serviront d'un même accord, parce que Dieu leur donnera des lèvres nouvelles, les purifiera. Les lèvres seront nouvelles et pures, parce que, selon les saints oracles, Dieu leur aura donné un cœur nouveau, un esprit nouveau. Qui ne reconnaît les temps meilleurs qui paraîtraient avec le Christ? Malgré la faiblesse de sa poésie, qui se ressent de la décadence du langage, les avertissements du prophète n'en sont pas moins graves et solennels. Comme la plupart de ces envoyés de Dieu, après avoir parlé de la justice du Tout-Puissant et des jours d'une sainte colère, Sophonie prédit des jours de miséricorde et de salut non seulement pour un peuple, mais pour tous les peuples.

La nation juive en eut un premier gage en ce que, contrairement à toutes les prévisions humaines, les captifs, protégés par un oint de l'Eternel, revinrent de la terre d'exil, de Babylone à Jérusalem. Les oracles sacrés se sont accomplis : le peuple, mené captif à Babylone, revint à Jérusalem, il la rebâtit; mais les obstacles suscités par les Samaritains et la paresse naturelle à l'homme, le soin qu'il prend de son bien-être plus que de la religion, sont cause que la réédification

du temple ne se poursuivait pas. Un siècle s'était écoulé depuis Sophonie. Un prophète, Aggée (qui célèbre les fêtes), leur est envoyé; il leur reproche leur lenteur et leur indifférence coupable, ils habitent des maisons lambrissées, et la maison de Dieu est en ruines. Voilà pourquoi ils ont été frappés par la main divine du fléau de la disette. A l'ouïe des paroles du prophète, la seconde année de Darius, fils d'Hystaspes, Zorobabel, du sang royal de Juda, le gouverneur du pays Jehosuah, le souverain-sacrificateur, les premiers, puis le peuple reprennent courage. Le livre d'Aggée renferme quatre discours, abrégés peut-être, comme quelquefois ceux des prophètes dans leurs écrits. Ces discours concernent la reconstruction du temple et les bénédictions qui y seront attachées. Les vieillards, qui versaient des larmes au souvenir du premier temple, sont consolés par le prophète, qui annonce que la gloire de cette maison sera plus grande que la première, parce que le désiré des nations y entrera et qu'il y donnera la paix. Le fils de Dieu entrera dans ce second temple; cette gloire l'emportera sur toutes les magnificences du temple de Salomon. Cette gloire ne devait éclater qu'après que de grandes révolutions auraient agité le monde, ce qu'indiquent les paroles : J'ébranlerai les cieux, la terre, la mer, le see, toutes les nations. On ne sait absolument rien d'Aggée; on ne possède que ses discours. Zacharie, son contemporain, fut chargé de la même mission et poursuivit l'œuvre que le premier avait commencée.

Zacharie (l'Eternel se souvient), fils de Barachie, petit-fils d'Iddo, était né d'une famille sacerdotale pendant la captivité; au retour de l'exil, il succéda à son aïeul comme chef d'une classe de sacrificateurs, parce que sans doute son père était mort de bonne heure. Zacharie, comme le dit Jésus, fut tué entre le temple et l'autel. Aucun détail de sa mort dans l'Ancien Testament. Son livre est le plus étendu et peut-être le plus important des petits prophètes. Il est composé de deux parties : la première, qui renferme les huit chapitres qui le commencent, est d'un style tout prosaïque et où l'on reconnaît l'homme qui a vécu en Chaldée. Le prophète rapporte les visions qu'il a eues de la part de l'Eternel, et qui toutes étaient destinées à encourager le peuple à

rétablir le temple et le culte, malgré la faiblesse des moyens et la grandeur des obstacles; les efforts humains bénis de l'Eternel seront couronnés de succès. Des êtres symboliques aperçus en vision sont destinés à représenter la lutte des adversaires de la restauration nationale et le triomphe final du peuple de Dieu. Ces symboles sont assez significatifs, sans qu'il soit nécessaire d'en expliquer tous les traits jusqu'aux plus minutieux détails et de rechercher ce que désigne la couleur du cheval roux monté par un homme qui se tenait parmi les myrtes au bord de la mer et la couleur des autres chevaux qui étaient derrière lui; ainsi que dans les allégories et les apologues, plusieurs traits ne servent qu'à l'ornement des symboles. Comme Daniel, Zacharie voit des anges dans ses visions; on y trouve aussi quelque ressemblance avec Ezéchiël. La faiblesse de l'homme, qui surmonte avec l'assistance divine les plus effrayantes difficultés, est fort bien représentée au chapitre IV. » Ce n'est ni par tes forces, ni par ton pouvoir que tu achèveras l'ouvrage, mais par mon esprit, dit l'Eternel des armées. Qui es-tu, grande montagne, devant Zorobabel? tu deviendras une plaine. Les mains de Zorobabel ont fondé cette maison, et ses mains l'achèveront, et tu sauras que l'Eternel des armées m'a envoyé vers vous. » Car qui pourrait mépriser le jour des petits commencements? Pouvait-il en être autrement? l'Eternel ayant dit (chap. II): Je serai une muraille de feu qui entourera Jérusalem, je serai une gloire au milieu d'elle; qui vous touche, touche la prunelle de mon œil. Cette protection divine devait exciter le peuple à ne point endurcir son cœur, à faire plus que de célébrer des jeûnes, à pratiquer la justice et la miséricorde. La vocation des Gentils est déjà annoncée vers la fin de cette première partie du livre de Zacharie.

La seconde, dont le style est plus élevé et poétique, renferme, outre quelques oracles concernant les ennemis du peuple de Dieu, des prédictions touchant Jérusalem et les temps du Messie. Qui ne reconnaîtrait l'entrée royale de Jésus à Jérusalem prédite par Zacharie au chap. IX, 9: « Réjouis-toi, fille de Sion, voici ton roi juste qui se soutient par lui-même, il vient à toi, pauvre et monté sur un âne. Les arcs dont on se sert à la guerre seront brisés, il annoncera la paix

aux nations, son empire s'étendra d'une mer à l'autre mer, du fleuve jusqu'aux extrémités de la terre. » Les trente sicles d'argent, prix de la trahison du Sauveur, ne les voit-on pas désignés dans l'appréciation chétive qui est faite d'un bon pasteur (ch. X, 13)? Saint Matthieu (XXVII, 8-10), en citant cet oracle, l'attribue à Jérémie, sans qu'on sache précisément pourquoi. Serait-ce, comme le dit saint Jérôme, parce que ce passage se trouvait textuellement dans un écrit de Jérémie, qui avait cours dans la secte des Nazaréens? Ou bien serait-ce encore parce que Jérémie était mis par les Juifs à la tête des prophètes (Matthieu XVI, 13-14)? de sorte qu'en citant Jérémie, on citait le livre des prophètes en général, de même que par les psaumes on entendait les hagiographes, des livres moraux en général, parce que le livre des psaumes tenait le premier rang dans le recueil des hagiographes (Guide du culte domestique, p. 115). Le berger frappé et les brebis dispersées (Zacharie XIII, 7), comme le dit Jésus (Matth. XXVI, 31), l'esprit de grâce et de prière qui sera répandu sur Jérusalem, les regrets des Juifs convertis qui tourneront leurs yeux vers celui qu'ils ont percé (XII, 9-10), la source ouverte aux habitants de Jérusalem pour laver le péché et les souillures (XIII, 1), l'Eternel qui régnera sur toute la terre et dont le nom seul sera adoré (XIV, 9), ce sont là assurément des prophéties qui, quoiqu'elles soient encore enveloppées de quelque obscurité, comme l'est tout oracle divin jusqu'à son parfait accomplissement, n'en annoncent pas moins les temps évangéliques et n'en sont pas moins une preuve de la vérité de nos saintes écritures.

Aggée et Zacharie avaient encouragé les Juifs à rebâtir le temple. Malachie (mon ange, mon messager) en parle comme venant d'être achevé. On ne sait rien de lui, si ce n'est qu'il vivait du temps de Néhémie, où, comme l'histoire nous l'apprend, des vices s'étaient introduits déjà dans la colonie naissante. Dans ses discours, dont le style est celui des auteurs qui ont écrit après la captivité, il condamne entre autres l'ingratitude d'Israël envers Dieu, les misérables offrandes qui sont présentées au Très-Haut, la négligence des paiements des dîmes, la conduite coupable des sacrificateurs qui sont une occasion de chute pour le peuple, les mariages avec

des femmes étrangères, l'infidélité du mari envers l'épouse de sa jeunesse, péchés nombreux qui attirent la malédiction divine, dont la stérilité de la terre est une preuve sensible. Convertissez-vous, dit le prophète, au nom de l'Eternel, et vous verrez la différence qu'il y a entre le juste et l'impie, entre celui qui sert Dieu et celui qui ne le sert pas. Le jour de la justice arrivera, jour brûlant comme une fournaise où se fondent les métaux et où se purifie l'argent et l'or; les orgueilleux et les impies seront consumés comme le chaume, mais sur ceux qui craignent mon nom, dit le Seigneur, se lèvera le soleil de justice qui porte la santé dans ses rayons. Ce jour grand et terrible de l'Eternel arrivera lors de la dernière ruine des Juifs. Mais avant cette époque redoutable, je ferai partir mon envoyé, dit l'Eternel, et il préparera le chemin devant moi, et soudain arrivera dans son temple le Seigneur que vous cherchez, l'ange de l'alliance que vous désirez. Qui est ce Seigneur, cet ange de l'alliance, sinon le Messie? Qui est cet envoyé qui lui prépare la voie? Elie le prophète: ainsi est désigné par Jésus lui-même Jean-Baptiste, qui avait le zèle pieux, la vertu et jusqu'au vêtement d'Elie. Le précurseur ramènera le cœur des pères vers les enfants et le cœur des enfants vers leurs pères. Il s'agit ici du retour de la génération contemporaine de Jean-Baptiste à la foi et à la piété de leurs ancêtres, du père des croyants et de ceux qui l'avaient imité. Abraham, disait Jésus, a désiré voir mon jour et il l'a vu des yeux de la foi. Jean-Baptiste rêva une foi pareille en annonçant que le royaume des cieux était proche. Il y eut plus d'un Siméon, plus d'une prophétesse qui attendaient celui qui devait venir et vers lequel le précurseur dirigerait leurs espérances. En divers lieux de la Judée plusieurs crurent en Jésus-Christ, quoique le nombre n'en fût pas grand. Ainsi s'accomplit ce qui avait été dit au nom de l'Eternel par Malachie: afin que je ne frappe pas le pays d'interdit et que je ne le détruise pas entièrement, dernière parole des livres de l'ancienne alliance: l'incrédulité d'Israël ne fut pas complète et de la Judée le salut se répandit sur toute la terre. Si la voix d'aucun prophète ne se fit plus entendre depuis Malachie, celui-ci avait annoncé néanmoins Jean-Baptiste, qui est comme le lien entre

le Vieux-Testament et le Nouveau, et qui, selon les paroles de Jésus lui-même, est le plus grand de tous les prophètes, même plus qu'un prophète. Malachie vivait encore l'an 445 avant l'ère chrétienne.

J'ai cru, jeunes amis, qu'il vous serait agréable autant qu'utile d'avoir sous les yeux la liste des rois de Juda et d'Israël et celle des prophètes contemporains, quoique vous la connaissiez peut-être déjà par l'excellent manuel de l'histoire sainte de M. le pasteur Henriod. Je dois cependant faire observer que les dates diffèrent, selon qu'on suit la chronologie vulgaire, soit du texte hébreu, soit des Septante. Quelquefois les dates sont les mêmes dans les deux chronologies. Je suivrai aussi en général celle du manuel, la vulgaire.

Ans avant J.-C.	Rois de Juda.	Rois d'Israël.	Prophètes.
975	Roboam.	Jéroboam.	
958	Abija.	
955	Asu.	
954	Nadab.	
953	Bahasa.	
930	Ela.	
930	Zimri.	
929	Homri.	
918	Achab.	
914	Josaphat.	Elie.
897	Acharia.	
889	Joram.	Joram.	
885	Achazia.	Jehû.	Elisée.
884	Athalie.	Joachaz.	
877	Joas.	Joas.	Jonas.
840	Joël.
839	Amasia.	Jéroboam II.	
825	
810	Hosias ou Hazaria	
784	Interrègne.	Osée.
773	Zacharie.	Amos.
773	Sallum.	
772	Menahem.	
761	Pékachja.	
758	Jotham.	Pékach.	
742	Achaz.	Esaïe.
740	Interrègne.	Michée.
739	Hosée.	

Ans avant J.-C.	Rois de Juda.	Rois d'Israël.	Prophètes.
726	Ezéchias.	Osée. Nahum.
721	Destruct. du royaume.	
698	Manassé.	} Jérémie. Sophonie. Habacuc. Abdias. Ezéchiel. Daniel. Aggée. Zacharie. Malachie.
643	Amon.	
641	Josias.	
608	Jehoachaz.	
599	Jehojakim.	
589	Jehojakin ou Jé- chonias.	
588	Sédécias.	
	Destruction du royaume.	
	Au retour de la captivité.	

Le livre de Malachie est le dernier de tous ceux que renferme le canon sacré de l'Ancien-Testament. Les Juifs n'en ont-ils composé aucun jusqu'aux temps évangéliques ? Qui pourrait le croire ? Ils en ont écrit quelques-uns, mais ils les ont toujours exclus du canon. Ces livres sont aujourd'hui tous en grec, soit que les auteurs les aient d'abord composés en cette langue, soit que plus tard on les ait traduits de l'hébreu ou du chaldéen. Ils ont été écrits pendant les deux premiers siècles qui ont précédé l'ère chrétienne, quelques-uns même après Jésus-Christ. Ils sont connus sous le nom d'apocryphes, terme qui signifie caché, mystérieux ; titre qui leur a été donné par saint Jérôme. Ils offrent de l'intérêt en ce que quelques-uns, étant historiques, racontent des faits et des événements concernant le peuple juif et que d'autres, étant didactiques, font connaître les idées religieuses et morales des descendants d'Abraham pendant cette époque. L'essentiel est de ne pas les envisager comme canoniques et inspirés. Ils n'ont point été insérés dans le canon, qui était fermé depuis longtemps. Les auteurs des livres canoniques humilient le peuple pour le porter à la repentance et à la piété ; ils parlent en hommes de Dieu ; les auteurs des apocryphes parlent en hommes de la terre, oublient les fautes et exaltent l'orgueil de la nation.

Comme ces livres étaient en grec, on les joignit d'abord à la version des septante, laquelle était surtout à l'usage des Juifs d'Égypte. L'emploi de cette traduction devint assez général dans l'église grecque. L'église latine, soit l'église romaine, se servait d'une version faite d'après les septante, qui contenait les apocryphes. On s'accoutuma à les lire avec l'Ancien-Testament. Les gens instruits seuls savaient en faire la différence. Ni le Nouveau-Testament ni le Talmud ne citent les apocryphes, quoiqu'il y soit peut-être fait quelque allusion. L'usage s'introduisit dans l'église chrétienne d'en lire quelques portions qui étaient intéressantes. Au IV^{me} siècle, le savant saint Jérôme, en les traitant de fables indignes de leur place, n'osa pas les retrancher de la version qu'il donna des écrits sacrés. Saint Augustin, homme à l'âme élevée et pieuse, qui connaissait mal les langues de la Bible, recommanda les apocryphes. Les églises qui, sur son autorité et sur celle de quelques conciles, les avaient admis avec des restrictions, ne placèrent jamais les apocryphes sur la même ligne que les autres livres de l'Ancien-Testament, car des conciles aussi les rejetèrent¹, entre autres celui de Laodicée, en 363, d'accord en cela avec l'église primitive, qui, ayant dressé avec soin le catalogue des livres inspirés, en a exclu les apocryphes. Le savant Milton, évêque de Sardes au II^{me} siècle, plus tard des hommes éminents par leur savoir et leur piété, Origène, Athanase, Grégoire de Naziance, Jérôme, etc., ne les ont point admis dans le canon. Au XVI^{me} siècle, le concile de Trente prononça anathème contre ceux qui ne les recevaient pas au nombre des livres canoniques, mais il ne leur attribua pas la même origine et les mêmes droits qu'aux autres. Plusieurs théologiens catholiques et en général les hommes instruits de l'église romaine, mais opposés à l'ultramontanisme, reconnaissent qu'on y trouve des erreurs évidentes et des difficultés insolubles. L'église grecque les rejeta du canon au concile de Nicée, dans le IV^{me} siècle, exclusion qui a duré jusqu'au XIV^{me}. Plus tard elle les y admit, du moins en grande partie; car aujourd'hui encore les théologiens de cette église ne sont pas unanimes sur le nombre et l'autorité des apocryphes.

¹ Bungener, *Une journée de l'Eglise de Genève.*

Je ne puis me dispenser d'en dire quelques mots, d'autant moins que plusieurs, offrant de l'intérêt, peuvent instruire et même édifier.

Le troisième livre d'Esdras renferme l'histoire du peuple juif depuis le roi Josias jusqu'au temps où, de retour de la captivité, ce sacrificateur et scribe bien versé dans la loi de Moïse opéra des réformes nécessaires dans la Judée. L'auteur de ce livre est inconnu; il a puisé dans les écrits canoniques de l'Ancien-Testament et à des sources moins pures. On nomme ce livre le troisième d'Esdras, parce que celui de Néhémie était envisagé comme le second. Il est regardé comme canonique par l'église grecque et non par l'église romaine.

Le quatrième livre d'Esdras, qui n'existe plus qu'en latin, en arabe et en éthiopien, n'est admis par aucune église. Il est postérieur à la ruine de Jérusalem par les Romains et renferme de faux oracles, dans lesquels l'auteur cherche à imiter le style des anciens prophètes.

On aimerait admettre au nombre des livres canoniques Tobie, histoire ou plutôt poème historique fort touchant, où l'on voit l'homme infortuné et pieux délivré par la Providence, mais les contradictions historiques et géographiques qu'on y trouve ne permettent pas de le ranger parmi les livres inspirés. Tobie, de la tribu de Néphthali, fut un des Israélites conduits à Ninive par Salmanazar, lors de la ruine du royaume des dix tribus. Le livre qui porte son nom a été composé un ou deux siècles avant l'ère chrétienne. On y trouve et pas ailleurs que je sache, dans la Bible, cette maxime : Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même. Elle enseigne ce qu'on ne doit pas se permettre envers le prochain. L'Évangile la renferme dans ses divers préceptes, mais s'élève encore bien au-dessus, quand il nous apprend nos devoirs envers nos semblables, en disant : Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le leur aussi de même; car c'est là la loi et les prophètes. On ignore si l'original était chaldéen ou grec.

Le livre de Judith, quoique fort intéressant par le courage religieux et politique de l'héroïne, renferme trop d'erreurs en géographie et en histoire pour qu'on puisse le placer dans le canon. Aussi la plupart des savants catholiques eux-mêmes

ont-ils renoncé à défendre la fidélité du récit de ce livre. L'auteur, qui en est inconnu et qui a écrit on ignore si c'est en grec ou en chaldéen, vivait probablement du temps des rois de Syrie, successeurs d'Alexandre-le-Grand, longtemps après le siècle de Nébucadnézar, dont un de ses généraux, Holopherne, tomba sous le glaive de la vaillante Judith devant Béthulie. Le savant géographe Ritter me dit qu'on avait retrouvé cette ville et quelques localités mentionnées dans le livre de Judith, qui n'en renferme pas moins, a-t-il ajouté, beaucoup de fictions.

On a, sous le nom de Baruch, secrétaire de Jérémie, un livre qui renferme une prétendue lettre de ce prophète aux Juifs de la captivité de Babylone; elle est précédée d'une prière d'exhortation à la repentance et de promesse de jours plus heureux. Ce livre, qui est une imitation des anciens prophètes et qui n'a aucune base historique, a été vraisemblablement composé environ deux siècles avant l'ère chrétienne, en langue grecque, par un Juif d'Alexandrie. Il renferme néanmoins quelques beaux passages.

On aurait désiré dans le livre canonique d'Esther plus de détails sur les événements si importants qu'il raconte. Pour y suppléer, un Juif d'Egypte aura composé ce qu'on nomme: Additions au livre d'Esther, lesquelles parfois cependant le contredisent. On y trouve aussi des morceaux édifiants dont Racine, dans sa belle tragédie d'Esther, a su tirer parti. Quelques docteurs catholiques prétendent que le concile de Trente ne s'est pas prononcé sur l'authenticité de ces additions au livre d'Esther.

Il en est de même des additions au livre de Daniel, qui renferme le cantique des trois jeunes gens dans la fournaise, l'histoire de Bel et du dragon et celle de Suzanne. Ce dernier récit, quoique dans le domaine du possible, aurait été inventé pour rehausser la sagesse du jeune Daniel; les trois additions auront été composées en Egypte et dans la langue grecque deux à trois siècles avant l'ère chrétienne.

La prière attribuée au roi Manassé repentant, ajoutée vers la fin du second livre des Chroniques, mais seulement dans les septante et non pas même dans les versions les plus anciennes, renferme des expressions d'un cœur pénitent. Elle

est l'œuvre d'un Juif pieux qui, regrettant de pas en trouver une (2 Chron. XXXIII, 18), aura composé celle qu'il met dans la bouche du monarque. On ne sait point quand cela eut lieu; elle n'est admise que par l'église grecque.

Les livres des Macchabées ne peuvent manquer d'exciter un grand intérêt par le récit des faits héroïques, qu'inspirèrent à des Juifs la piété et le patriotisme dans une époque de persécutions religieuses, quoique ces livres renferment diverses erreurs; nous n'en citerons qu'une: Le roi Antiochus, à tort surnommé l'illustre, meurt de trois manières différentes. Le terme de Macchabées, comme nous l'avons dit, signifie marteau, comme on a dit Charles Martel. C'est le surnom qu'on donna à Judas, le troisième des cinq fils de Matthathias le sacrificateur. Celui-ci, indigné des cruautés d'Antiochus pour contraindre les Juifs à changer de religion, s'était retiré à Modin, où il fut enflammé d'un zèle semblable à celui de Phinéas dans le temps de Moïse. Ce fut le signal de la guerre de l'indépendance des Juifs contre les Séleucides, laquelle dura quarante ans, de l'an 175 à l'an 135 avant l'ère chrétienne. Le nom de Macchabées a été donné aux livres qui racontent cette guerre, où ce héros joue un rôle de la plus haute importance. Les descendants de cette famille, qui eurent le tort de joindre à la sacrificature la couronne royale, sont appelés les princes asmonéens, du nom de l'aïeul de Matthathias, appelé Siméon l'Asmonéen ou le riche.

Le premier livre des Macchabées renferme l'histoire de l'origine de ces persécutions atroces et de ces luttes héroïques. L'auteur de ce livre est un Juif, qui connaissait bien son pays et mal les nations étrangères; il dut vivre près du théâtre de ces mémorables événements qu'il raconte avec exactitude. Sa chronologie est celle des Séleucides, l'an 212 avant l'ère chrétienne. Écrit en hébreu, ce livre ne tarda pas à être traduit en grec, langue dans laquelle nous le possédons.

Le second livre, qui contredit parfois le premier et qui renferme diverses erreurs, est l'ouvrage écrit en grec d'un auteur qui vivait selon les uns un demi-siècle avant l'ère chrétienne et selon d'autres après Jésus-Christ. Personne ne pourra lire sans émotion et sans admiration le martyre d'E-

léazar et celui d'une mère et de ses sept fils dans les chap. VI et VII de ce livre.

Nous ne dirons rien du troisième et du quatrième livre des Macchabées, qui ne se trouvent ni dans nos Bibles ni dans la Vulgate, qui n'ont jamais été reçus dans l'église d'Occident et qui ne l'ont été que tard dans l'église d'Orient.

Deux de nos apocryphes sont essentiellement didactiques, la sagesse ou la sapience de Salomon et l'Ecclésiastique. Peu avant l'ère chrétienne, un Juif helléniste d'Alexandrie emprunta le nom du roi Salomon pour renfermer dans le cadre d'un livre écrit avec élégance des préceptes de sagesse, montrer les avantages de la piété, le bonheur des justes et les malheurs des impies et des méchants.

L'ouvrage qui, dans la Vulgate, porte le titre d'Ecclésiastique, c'est-à-dire livre d'église, est mieux appelé dans le texte grec : sagesse de Jésus, fils de Sirach. Il est très-étendu et n'a pas moins de cinquante-un chapitres. L'auteur vivait à Jérusalem et l'écrivit en langue hébraïque, environ trois siècles avant l'ère chrétienne. Son petit-fils, dont le nom est inconnu, le traduisit en grec, à l'âge de 38 ans, en Egypte, pendant un séjour qu'il y fit, afin qu'il pût servir, dit-il, aux habitants de ce pays qui aiment l'instruction et qui veulent diriger leur vie suivant la loi. Il ne nous en reste que la traduction grecque. Ce livre, le meilleur des apocryphes, renferme une multitude de conseils relatifs à la vie religieuse, sociale, domestique, même à l'urbanité, à la politesse des mœurs. Ils sont présentés avec élégance, souvent avec esprit et sous la forme de proverbes ; mais tout s'y rapporte à la vie présente, au bonheur et au malheur temporels ; les principes fondamentaux de la vertu n'y ressortent point assez. On voit que c'est un livre où respire encore l'esprit de l'ancienne alliance avec des bénédictions et des malédictions terrestres. Les derniers chapitres célèbrent les merveilles de Dieu dans la nature et la protection dont il couvrit le peuple d'Israël. Une prière d'actions de grâces et l'éloge de la sagesse terminent le livre. On aime entendre sortir de la bouche du fils de Sirach ces paroles : Je louerai, je bénirai, je célébrerai sans cesse le nom du Seigneur. Déjà dans mes jeunes ans je t'ai demandé avec ardeur la sagesse dans mes prières, je

te les ai adressées dans les parvis du temple, je te les demanderai jusqu'à la fin de mes jours.

SOURCES : Herzog ; Paley ; Chalmers ; Cellérier ; Eichhorn ; Lisco ; Coquerel ; Keil ; de Raumer ; Hag ; Henriod ; Michaëlis ; de Guerlach ; Guinée ; de Rougemont.

CHAPITRE XXIX.

Nouveau-Testament en général. Apocryphes du Nouveau-Testament.

La loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité est venue par Jésus-Christ (Evangile de saint Jean I, 16).

Dieu ayant autrefois parlé à nos pères, en divers temps et en diverses manières, par les prophètes, nous a parlé en ces derniers temps par son fils (Hébreux I, 1).

Notre souverain sacrificeur est le médiateur d'une alliance plus excellente et établie sur de meilleures promesses, car s'il n'y avait rien eu de défectueux dans la première, il n'y aurait pas eu lieu d'en établir une seconde (Hébr. VIII, 6, 7).

Je n'ai point honte de l'Evangile de Christ; puisque c'est la puissance de Dieu pour le salut de ceux qui croient, premièrement des Juifs et ensuite des Grecs (Romains I, 16).

J'ai à vous parler maintenant, jeunes amis, de l'authenticité, de la vérité, de l'intégrité des livres du Nouveau-Testament, non point avec toute l'étendue dont telle question serait susceptible, ce qui exigerait, au lieu d'un ou de deux chapitres, de nombreux volumes, mais en me bornant à des considérations générales, que je mettrai à la portée de tous ceux qui n'ont pas l'habitude de s'occuper de pareils sujets. Si dans la suite quelques-uns de vous désiraient pousser plus loin ces recherches, de bons et pieux ouvrages ne leur manqueraient pas. Je citerai entre autres : Tableau des preuves évidentes du christianisme par W. Paley. Essai d'une introduction critique du Nouveau-Testament par Cellérier fils.

Des preuves et de l'authenticité de la révélation chrétienne par Chalmers. Recherches sur les preuves du christianisme par C. Bonnet. Christ et ses témoins par de Rougemont. Authenticité du Nouveau-Testament par Olshausen. Conversion du comte de Struensee. Introduction à la lecture de l'Écriture sainte par Bouchinger. Je m'en réfère souvent à ces ouvrages-là, bien propres à fortifier la foi.

Avant de poursuivre la lecture de ce chapitre-ci, revoyez ce qui a été dit dans le précédent sur l'authenticité, la vérité et l'intégrité d'un livre.

On a dit, et non sans raison, que pour établir l'authenticité du Nouveau-Testament, nous l'emportons de beaucoup par le nombre et la variété de nos témoignages sur les preuves alléguées en faveur de l'authenticité des écrits des auteurs les plus célèbres de Rome ou de la Grèce. Les premières sociétés chrétiennes devaient attacher d'autant plus d'importance à s'assurer de l'authenticité des saintes Écritures, qu'étant affligées, persécutées, elles puisaient dans ce livre les consolations, les espérances dont elles avaient besoin. Comme les auteurs de ces livres avaient vécu au milieu de ces sociétés, celles-ci pouvaient s'assurer aisément si ces livres étaient bien des disciples de Christ auxquels on les attribuait, et s'il y était répondu aux questions qui parfois avaient été adressées à des auteurs de ces livres. Il n'est pas difficile de comprendre ce qui engagea les auteurs sacrés à composer les livres du Nouveau-Testament. Les apôtres et les disciples, témoins de la vie, des miracles, de la mort, de la résurrection et de l'ascension de leur maître, restèrent d'abord quelque temps à Jérusalem, où ils annonçaient l'Évangile comme Jésus le leur avait ordonné (Luc XXIV, 47, etc. ; Actes I, 4-8). Les faits dont ils avaient été témoins et qu'ils publiaient, les miracles qu'ils firent eux-mêmes leur procurèrent aussi des disciples ; ce qui se comprend d'autant plus aisément qu'un grand nombre des habitants de cette ville-là connaissaient, ou pour les avoir vus ou par oui-dire, les événements merveilleux racontés par les apôtres. Ceux-ci, comme on le voit dans le livre des Actes, se réunissaient pour se fortifier par la prière, ou ils se joignaient à la multitude de ceux qui avaient cru et qui n'étaient qu'un cœur et qu'une âme. Ils

édifiaient l'église naissante en racontant ce qu'ils avaient vu et entendu du fils de Dieu et ils encourageaient à imiter celui qui nous a laissé un modèle dont nous devons suivre les traces. La foi de plusieurs des disciples, comme celle des apôtres, était à bien des égards la vue ; ils avaient contemplé de leurs yeux, presque autant que de leur esprit, la gloire du fils unique du père. Etienne et plus d'un chrétien de l'église primitive moururent martyrs avant la publication de nos Evangiles. Partout où les apôtres et les premiers témoins de la vie du Christ annonçaient la bonne nouvelle, ils étaient crus, tant à cause de leur parole qu'à cause des miracles qu'ils opéraient. Leur intégrité était connue. D'ailleurs il leur avait été promis l'esprit de vérité, qui les conduirait en toute vérité et qui leur remettrait en mémoire tout ce que leur divin maître leur avait dit.

Mais les apôtres et les premiers témoins ne pouvaient rester toujours dans les églises qu'ils avaient fondées. Leur devoir les appelait à aller annoncer l'Evangile même jusqu'aux extrémités de la terre. Ces hommes saints ne pouvaient pas toujours vivre ici-bas. Il était à craindre qu'en leur absence ou après leur mort la vérité selon la piété, qu'ils avaient prêchée, ne fût altérée ; tout ce qui n'est confié qu'à la mémoire des hommes peut à la longue se dénaturer, se corrompre ! De là la parole écrite par les apôtres et les premiers témoins et les premiers disciples, qui nous ont transmis l'Evangile dans sa pureté primitive. Il y a plus. Les apôtres qui avaient fondé des églises ou qui visitaient pour les fortifier dans la foi les églises établies, ne cessaient point d'entretenir avec elles des rapports plus ou moins intimes ; ils leur écrivaient des lettres, soit pour répondre à des questions qu'elles leur avaient adressées, soit pour les tenir en garde contre les tentations auxquelles elles étaient exposées, soit même pour leur adresser de graves reproches. De là la plupart des épîtres du Nouveau-Testament. Il en est de plus spéciales encore ; elles concernent des particuliers ou des chefs, des conducteurs d'églises. Il fut même révélé à un apôtre, à saint Jean, dans l'Apocalypse, les destinées futures du Christ.

La nécessité de conserver le souvenir de la vie du Christ fut tellement sentie, que des apôtres et des premiers disciples

l'écrivirent. Même il parut dès le premier siècle de l'ère chrétienne divers récits touchant le Christ. Saint Luc nous l'apprend à la tête de son Evangile. Comme plusieurs, dit-il, ont entrepris d'écrire l'histoire des choses dont la vérité a été connue parmi nous avec une entière certitude, par le rapport que nous en ont fait ceux qui dès le commencement les ont vues de leurs propres yeux et qui ont été les ministres de la parole, j'ai cru aussi, très-excellent Théophile, que je devais les écrire avec ordre, après m'en être exactement informé dès leur origine, afin que tu reconnasses la certitude des choses dont on t'a instruit. Cette apparition de divers historiens n'a rien qui doive nous surprendre. Comme l'a montré le célèbre Isaac de Beausobre dans son Histoire du manichéisme, la vie du Christ avait été si étonnante, si merveilleuse, si belle, elle avait fait un si grand bruit, qu'il était naturel que beaucoup de personnes désirassent la connaître. que plusieurs, sans mauvaise intention aucune, si ce n'est parfois pour en retirer par la vente quelque profit, composassent des ouvrages sur cet homme extraordinaire. N'en arrive-t-il pas de même dans toutes les époques où apparaissent quelques personnages célèbres? Ces histoires de Jésus-Christ écrites tant dans le premier siècle que dans les suivants, sont connues sous le nom d'Evangiles ou de livres apocryphes : tels que l'Evangile des Hébreux, celui de l'enfance, celui des Egyptiens, la prédication de Pierre, l'épître aux Laodiciens, etc. On a des fragments de quelques-uns de ces écrits. Certains de ces ouvrages avaient pour but de soutenir quelque opinion particulière à des sectes qui s'introduisirent dans l'église. Mais quelle distance pour la pureté, pour la sagesse, pour la simplicité, pour la sainteté, entre les canoniques et les apocryphes ! Aussi rien de surprenant que ceux-ci n'aient jamais été reçus dans le canon sacré du Nouveau-Testament ; aucun concile ne les a proclamés divins ; ils n'ont jamais fait autorité dans l'église.

Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit touchant la manière d'écrire d'autrefois, sur les autographes du Nouveau-Testament. La première collection des livres saints avait eu lieu sous Trajan, de 98 à 117 de l'ère chrétienne. Ce qui leur imprimait un caractère sacré, c'est qu'ils étaient employés

dans le culte chrétien; ils étaient sous la garde de l'église. Ceux qui traitaient des choses de la piété, mais qu'on ne laissait pas lire dans les assemblées des fidèles, portaient le nom de secrets ou de particuliers. Comme quelques églises qui avaient reçu des épîtres de docteurs apostoliques, avaient essayé de les introduire dans le culte, ce qui aurait pu dégénérer en de graves abus, on dressa, pour prévenir ou combattre de telles erreurs, un catalogue des livres sacrés, soit un canon. Le premier catalogue remonte au commencement du troisième siècle. Quelle que fût la diversité d'opinions qui régnèrent sur d'autres points, parmi les écrivains chrétiens et les églises, ils ont été promptement d'accord sur le canon du Nouveau-Testament, tant était grande la certitude à cet égard! Qu'on ne s'imagine pas qu'il y ait eu précipitation et qu'on ait agi à la légère en les admettant. Car ceux que renferme notre Nouveau-Testament n'y furent pas d'abord tous introduits. On eut des doutes au sujet de l'épître aux Hébreux, de l'épître de saint Jaques, de la seconde de saint Pierre, de la seconde et de la troisième de saint Jean, de celle de saint Jude et peut-être de l'Apocalypse. Après un examen plus approfondi, on les reçut dans le canon sacré. De sorte qu'on distingue les livres du Nouveau-Testament en protocanoniques, c'est-à-dire admis d'abord dans le canon, soit homologoumènes, ce qui veut dire reconnus sans contestation, et en deutérocanoniques, c'est-à-dire admis après un second examen, et en antilégomènes, c'est-à-dire contestés, donnant lieu à des objections. Je ne puis entrer à ce sujet dans des détails qui nous mèneraient bien au-delà des limites fixées à cet ouvrage, où je résume les résultats de la science pour les mettre à la portée de mes jeunes amis.

Avant qu'on eut rédigé sous Trajan une première collection des livres saints, à quel signe les distinguait-on des autres livres? Nous l'avons dit: ils étaient lus dans les assemblées de l'église. La publication en était récente, tous dataient d'avant l'an 70 de l'ère chrétienne. Les apôtres, les premiers témoins, les disciples de ceux-ci vivaient encore. Un évangile, une épître d'un de ces saints hommes paraissaient-ils? quoi de plus naturel que de les acquérir, que de les employer dans le culte, que de les déposer dans un lieu sacré, comme

cela s'était fait pour l'Ancien-Testament, que de les prêter ou d'en donner copie à des églises sœurs, selon que saint Paul le recommande pour l'épître adressée aux Colossiens (IV, 16). Rien de plus facile que de se procurer des renseignements exacts sur ces livres du vivant des auteurs. Aussi les églises furent-elles promptement d'accord sur l'origine et l'autorité des protocanoniques. Il existait trois moyens de connaître l'authenticité des livres saints, la prédication bien connue des premiers témoins et de leurs disciples immédiats, le témoignage perpétuel et uniforme des églises, la comparaison des manuscrits avec les originaux qui existaient encore. Comment n'aurait-on pas ajouté foi à ce que ces hommes pieux racontaient de ce qu'ils avaient vu et entendu, de ce à quoi même parfois ils avaient pris part? Que de personnes qui avaient aussi été témoins de ces faits extraordinaires, qu'il eût été facile de nier s'ils avaient été faux! Que de gens intéressés à en constater la vérité, puisqu'il fallait les confesser au péril de leur vie!

Que les apôtres et les évangélistes avaient été contemporains des faits qu'ils racontent et qu'ils aient été réellement les auteurs des livres qui portent leurs noms, assez de preuves l'attestent. Ils les ont composés avant la destruction de Jérusalem, car ils parlent de cette ville et de l'état des Juifs comme existant encore; ils n'ignorent presque aucune particularité civile et politique de la nation; on voit parfois qu'ils s'attendaient à cette ruine comme Jésus-Christ l'avait prédite, mais pas un mot ne montre qu'elle fût déjà arrivée lorsqu'ils écrivaient. Il serait plus qu'étrange qu'ils n'en eussent pas parlé du tout, si cette catastrophe épouvantable avait déjà désolé la Judée. Comment, en rapportant la prophétie du Sauveur à cet égard, n'auraient-ils pas ajouté qu'elle était accomplie! Il y a plus. Nous voyons dans les épîtres de saint Paul que de grandes contestations s'étaient élevées entre lui, apôtre des Gentils, et les chrétiens hébraïsants, c'est-à-dire les chrétiens sortis du sein du judaïsme. Ceux-ci soutenaient qu'il fallait encore observer la loi de Moïse, malgré la décision du premier concile de Jérusalem (Actes XV). Saint Paul cherche par toutes sortes de raisonnements à les convaincre d'erreur. Dans l'épître aux Hébreux, la supériorité de la nou-

velle alliance sur l'ancienne est démontrée. Mais nulle part ni Paul ni aucun auteur du Nouveau-Testament n'allèguent la raison suivante fort simple et toute naturelle : Puisque Jérusalem est détruite, comment voulez-vous observer la loi de Moïse? Avec la ville du grand roi le temple a été réduit en cendres et toute célébration du culte lévitique est devenue impossible. Le plus vulgaire bon sens eût dicté cette réponse, mais comment la faire le temple étant encore debout? Il subsista jusqu'à l'an 70 de l'ère chrétienne. C'est donc d'avant cette époque que datent nos saints livres.

Les auteurs qui les ont composés montrent une connaissance si exacte et si minutieuse même du siècle et du pays où se passent les événements qu'ils racontent, qu'on ne peut s'empêcher d'y voir des contemporains. Depuis la conquête de la Palestine par les Romains, des changements très-fréquents furent introduits dans son gouvernement, dans ses mœurs, dans ses coutumes, jusque dans le nom de quelques-unes de ses villes et dans les diverses monnaies qui avaient cours. L'histoire du Christ eût-elle été écrite un siècle plus tard, même seulement après la ruine de Jérusalem, de nombreuses méprises eussent été faites à une foule d'égards; il eût été comme impossible de ne pas s'égarer dans le dédale qu'offraient cette différence, cette variation si rapide des usages, des noms, des souverains, des administrateurs du pays. Les écrivains postérieurs se seraient trompés, comme sont tombés dans de graves erreurs Quinte-Curce, Virgile, Tite-Live, quand ils ont parlé des temps qui précédaient leur époque; comme Philostrate, qui écrit la vie du fameux Apollonius de Thyane, qui, se disant contemporain de son héros, décrit la splendeur de Babylone comme existant encore, dans un temps où elle n'était plus qu'une ruine et un désert. Notez bien que ce n'est pas un seul auteur qui a composé le Nouveau-Testament, mais qu'il est l'ouvrage de huit écrivains qui, quoique vivant dans la même période, n'ont rédigé leurs histoires et leurs lettres ni dans une même année, ni dans un même lieu; cependant, après des recherches savantes sur l'antiquité, après avoir consulté les auteurs profanes de ces temps-là, après les avoir comparés avec les écrivains du Nouveau Testament, on n'a trouvé chez ceux-ci aucune erreur,

on a été contraint de rendre hommage à leur exactitude. Amis et ennemis qui ont entrepris ces travaux archéologiques dans des vues bien différentes, sont d'accord sur ce point, qui n'est nullement sans importance. Il serait ridicule, à moins que vous ne voulussiez en faire une étude spéciale, de vous renvoyer à la lecture des savants ouvrages où ce sujet est traité ; mais vous ne lirez assurément pas sans plaisir, ni sans profit, deux ouvrages dont je vous ai parlé, Paley et Cellérier, dans les chapitres qui traitent de l'authenticité et de la crédibilité de nos saints livres. Je crois utile d'extraire de ces deux ouvrages quelques morceaux, qui vous feront comprendre la nature de ces recherches, l'intérêt qui s'y rattache et le genre de preuves qui en résulte.

Il est parlé de diverses sortes de monnaies, grecques, romaines, juives, mais toujours en rapport avec les circonstances et avec le but pour lequel elles étaient employées. Les impôts antérieurs à la domination des Romains sont, comme le dit Josèphe, évalués en monnaies grecques. Ainsi le didrachme, capitation exigée pour le temple (Matth. XVII, 24) et les dons faits au temple, comme la pite de la veuve. C'est en ancienne monnaie juive qu'on paie la somme tirée du sanctuaire, ainsi les trente pièces d'argent que reçut le perfide Judas. Dans les affaires civiles, achats, ventes, etc., les monnaies romaines, as, deniers, etc., sont employées. Les nouveaux impôts sont naturellement aussi en monnaie du peuple vainqueur. C'était donc en deniers d'argent qu'il fallait payer le tribut à César.

On sait avec quelle répugnance un parti chez les Juifs consentait à remettre cet impôt, qui leur rappelait leur sujétion. Des publicains sont établis à Jéricho et à Capernaüm, comme nous le voyons dans l'Évangile, et l'histoire profane nous apprend que, dans la première de ces villes, on recueillait le baume, principale exportation du pays, et que des péagers y étaient nécessaires ; que, dans la seconde de ces cités, ils prenaient un impôt pour un commerce de transit des Aradiens, ce dont parle Strabon. Jésus part de Capernaüm pour se rendre en Judée (Luc VII, 1-11), il arrive le lendemain à Naïn. Josèphe dit que, quand les Galiléens traversaient la Samarie pour aller aux fêtes solennelles, ils passaient par cette petite

ville. Gaza est en ruines, dit saint Luc au livre des Actes (VIII, 26). Cependant Hérode-le-Grand venait de la rebâtir, mais Josèphe nous apprend que la fureur des Juifs l'avait déjà renversée. A Philippe de Macédoine vivait Lydie, marchande de pourpre de Tyatire (Actes XVI, 14), et au milieu des ruines de cette dernière ville, on a trouvé encore aujourd'hui une inscription qui apprend que ce genre d'industrie y était exercé. Les teinturiers doivent en avoir été célèbres¹.

Les noms de villes employés par les auteurs sacrés sont exactement ceux qui étaient en usage de leur temps et souvent différents de ceux sous lesquels les mêmes villes étaient connues trente ans plus tôt et trente ans plus tard. Ils parlent de Sichem, qui peu après fut nommée Flavie et Mabartha; de Césarée de Philippe, appelée quelques années auparavant Panéus; le nom de Philippe survécut peu au tétrarque qui l'avait rebâtie, et elle reçut celui de Césarée près de Panéus; Bethsaïde, rebâtie par le même Philippe, fut appelée Julius sous Tibère, mais du temps des apôtres, ce nom était oublié et fit place pour un petit nombre d'années à l'ancienne Bethsaïde.

D'après ce que nous dit Josèphe, le gouverneur romain avait en Judée exclusivement le droit de vie et de mort, mais les Juifs avaient un consul et des magistrats investis d'une autorité subordonnée, qui jugeaient en première instance et qui faisaient confirmer leur condamnation par le gouverneur. On sait que cette marche fut suivie lors de la crucifixion de Jésus-Christ, pour laquelle on demanda la ratification de Pilate. L'écrêteau au-dessus de la croix, qui indiquait la cause de la condamnation, la flagellation avant que le malheureux fût mis sur la croix, l'obligation où il était de la porter jusqu'au lieu de l'exécution, l'acte par lequel on rompaît les jambes des crucifiés pour terminer leurs souffrances et leur vie, l'abandon du corps d'un homme condamné à mort et exécuté, quand le crime dont il était accusé n'avait rien d'infamant, quoique le supplice pût l'être, tout cela se voit dans le récit de la mort et de la sépulture du Sauveur.

¹ *Semur*, T. 1, p. 305.

Les églises chrétiennes jouissaient de la paix dans toute la Judée, la Galilée, la Samarie (Actes IX, 51). Ce repos coïncide avec l'époque où Caligula voulait faire placer sa statue dans le temple de Jérusalem, menace qui préoccupa et consterna tellement les Juifs, que leur attention fut détournée de tout autre objet. Une grande famine avait été prédite par le prophète Agabus sous Claude (Actes XI, 27). Josèphe parle de cette famine du temps de cet empereur. Celui-ci avait commandé que tous les Juifs sortissent de Rome (Actes XVIII, 2). L'historien Suétone raconte la même expulsion. Plusieurs historiens profanes parlent de l'autel au Dieu inconnu érigé dans Athènes, et l'on sait que saint Paul, dans un discours au milieu de l'aréopage, le mentionne pour révéler le seul Dieu créateur du ciel et de la terre, à des hommes qui, malgré leur science si vantée, ignoraient le principe de toute véritable sagesse. Chacun sait qu'il n'était pas permis de battre de verges un citoyen romain. Saint Paul se réclame de ce privilège auprès du centurion pour échapper à cette flagellation, d'autant plus qu'on l'y condamnait sans jugement (Actes XXII, 25). Que des Juifs fussent citoyens romains et que cette bourgeoisie s'acquît autrefois très-chèrement, ces deux faits sont attestés par l'histoire. Mais les Juifs n'y regardaient pas de si près avec leurs compatriotes. Aussi saint Paul reçut-il en cinq occasions différentes quarante coups de fouet moins un (2 Corinth. XI, 24). La loi défendait de battre de plus de quarante coups (Deut. XXV, 3); de crainte de dépasser la loi, la coutume avait établi d'en donner un de moins. Quand on permettait à un prisonnier de demeurer en son particulier, les Romains le faisaient lier avec le soldat qui le gardait. Cela arriva à saint Paul, qui pouvait dire à ceux qui le visitaient à Rome: c'est à cause de l'espérance d'Israël que je suis lié de cette chaîne (Actes XXVIII, 16-20). Quoiqu'il fût très-facile de pousser plus loin de tels détails, ceux que nous venons de rapporter suffisent pour montrer dans les auteurs sacrés des contemporains instruits jusque dans les moindres détails, souvent au premier abord inaperçus, des faits qu'ils racontent. Que quelques difficultés se rencontrent au milieu de tant de rapprochements, rien en cela qui doive surprendre; elles ont été convenablement résolues.

Il est une preuve d'authenticité, plutôt il est vrai à la portée de ceux qui connaissent les langues anciennes que de ceux qui les ignorent, preuve que je veux au moins indiquer : c'est le style du Nouveau-Testament. De siècle en siècle les langues se modifient. Au XVI^e siècle de notre ère par exemple, on ne parlait ni n'écrivait comme au XVII^e; autre la langue de François I^{er}, autre la langue de Louis XVI. Ainsi encore les psaumes de David, que nous chantons dans nos églises, quoique renfermant toujours les mêmes idées, ont une tournure et des expressions différentes de ce qu'ils étaient dans la traduction de Clément Marot et de Théodore de Bèze au XVI^e siècle. Les livres du Nouveau-Testament sont écrits en grec, mais d'un style qui n'est ni celui des auteurs classiques, ni celui d'aucun dialecte de cette langue, ni celui qu'ont employé plus tard les pères de l'Eglise. C'est le grec écrit par des Juifs du commun peuple, dont la langue maternelle était l'hébreu ou le syrochaldaïque; des tournures en cette langue abondent dans le style de nos livres saints, lequel a quelque ressemblance avec celui de la version des septante, que citent naturellement de préférence nos auteurs sacrés. Ceux-ci sont étrangers aux sciences et aux connaissances hébraïques, qui ne sont pas le partage des hommes du peuple; hormis la littérature de leur pays qu'ils connaissent bien, ils ne citent jamais des auteurs étrangers, n'y font jamais allusion, sauf dans deux ou trois endroits saint Paul, qui avait quelque teinture des lettres, pour avoir été instruit aux pieds du docte Gamaliel. Tout cela prouve que le Nouveau-Testament n'a pu être écrit que dans le siècle des apôtres et dans les circonstances où ils se trouvaient; pourquoi donc pas par eux-mêmes?

Non-seulement ce qu'ils racontent est en harmonie avec l'état du pays, ses mœurs, ses usages, ses lois à cette époque, mais les détails qu'ils donnent sur la manière d'enseigner de Jésus sont en rapport avec ce que l'antiquité nous apprend des partis religieux et politiques qui divisaient la Judée, des diverses opinions qui y dominaient, ce qui prouve encore qu'ils étaient contemporains des faits qu'ils racontent. Jésus s'adresse-t-il aux Pharisiens? il condamne en eux l'importance qu'ils attachaient à l'extérieur de la loi, ce qui

dégénérait en minuties, en une dévotion hypocrite ou formaliste, leur respect pour les traditions, qui allait jusqu'à anéantir maint et maint commandement de Dieu. A-t-il affaire avec les Sadducéens, qui nient la vie future ? il la leur prouve par un argument tiré des livres mêmes de Moïse, dont ces hommes qui rapportaient tout à la terre reconnaissaient l'autorité. Les Pharisiens et les Hérodiens s'entendent-ils pour détourner du grand prophète l'affection du peuple ou pour avoir un prétexte d'accuser Jésus devant les chefs de l'Etat ? le Sauveur répond à cette question captieuse par ces paroles bien connues : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. S'agit-il des Samaritains ? la haine entre eux et les Juifs est bien connue. Jésus ne la partage pas. Il ne repousse point les premiers avec dureté, comme l'eût fait un Galiléen ou un habitant de Jérusalem, et, tout en déclarant que le salut vient des Juifs, il apprend à ses disciples que les campagnes de Samarie sont blanches et prêtes à moissonner. Jésus parle-t-il au peuple juif, que l'attente d'un messie enorgueillit et égare, à ce peuple prompt à s'émouvoir, à se révolter, qui n'était point étranger à toute piété, mais qui ne conformait point sa conduite à la loi, il ne flatte point leurs passions et leur donne des conseils propres à entretenir la paix, en leur prêchant le royaume des cieux.

Ses apôtres, ses disciples eux-mêmes sont bien des hommes nés au sein d'une nation toute pleine de brillantes espérances terrestres, et qu'ils nourrissaient, quoique Jésus les en repréne jusqu'à ce que, après l'envoi de l'Esprit, ils aient été transformés en nouvelles créatures. La candeur de ces écrivains est telle, qu'ils racontent eux-mêmes leur longue ignorance, leur persistante opiniâtreté à cet égard. Cet entêtement, qui résulte d'une opinion sucée avec le lait, est facile à comprendre : les débats qui naissent entre eux au sujet de la prééminence dans ce futur royaume tout resplendissant de gloire mondaine, sont une peinture si fidèle des misères du cœur humain, que, bien loin d'en être surpris, nous devions presque nous y attendre.

Mais tandis que les apôtres, imbus de préjugés, ne comprennent pas ou ne comprennent qu'imparfaitement leur maître, celui-ci, sans se laisser arrêter par les obstacles qui

l'entourent et qui-devaient, semble-t-il, entraver chacun de ses pas, poursuit sa carrière avec calme, dignité et une imperturbable persévérance. Il ne flatte point l'opinion dominante, ne modifie point sa doctrine d'après les idées reçues et selon les circonstances; remarque-t-il qu'on attend de lui des avantages temporels, des biens du monde, il se nomme alors surtout le fils de l'homme (Matth. VIII, 20), selon ce qui avait été prédit par le prophète Daniel (VII, 13-14) (quoiqu'il soit aussi fils de l'homme, dans le sens le plus élevé de cette expression, l'homme normal sans péchés, le type parfait de l'humanité). A ce propos, il est à remarquer que, si Jésus emploie ce terme en l'appliquant à lui-même, jamais les apôtres ne s'en servent en parlant du Sauveur, parce que cette dénomination ne convient au fils de Dieu que dans son abaissement (Tholuck, *Évangile de saint Jean, plan du christianisme*, p. 33); c'est le royaume des cieux qu'il fonde, et non une monarchie terrestre; tout est essentiellement spirituel dans ses enseignements, dans ses récompenses, partage assuré de ceux qui lui auront été fidèles. Les faux Messies caressent l'orgueil national des Juifs, leur promettent la réalisation de leurs espérances temporelles; auprès de Jésus rien de pareil; la croix qu'il faut porter à sa suite mène à la gloire éternelle; grande sera dans le ciel la récompense de ceux qui auront été persécutés et qui auront souffert pour la justice. Jésus sait qu'il sera victime des principes élevés qu'il prêche, mais le juste ne croirait ni à la sagesse de sa doctrine, ni à la vertu qu'elle recommande, si la mort le faisait reculer devant l'accomplissement du devoir. Le sacrifice de ce nouveau Regulus fut le salut, non d'un peuple, mais de tout le genre humain. Cette unité de plan dans la vie du Christ est admirable, et le récit nous en est fait par des hommes dont il contredit le système à la fois religieux et politique, par des hommes qui ne se doutent pas même de la grandeur de ce dessein. Ils se bornent à transmettre avec fidélité ce qu'ils ont vu et entendu. Les choses ont dû se passer comme ils les racontent; pour les raconter ainsi, ils doivent avoir été témoins authentiques.

Les preuves d'authenticité des livres de la nouvelle alliance, comme celles que je viens d'exposer, sont dites preuves

internes, parce qu'elles sont tirées de l'intérieur, du contenu de ces livres. Il en est d'autres qu'on appelle externes, parce qu'elles sont prises de l'extérieur, des témoignages qui du dehors ont été rendus à ces livres en divers temps et par diverses classes de personnes. Si aucun homme sensé et quelque peu instruit ne doute de l'authenticité d'ouvrages profanes, tels que les harangues de Cicéron, l'Eneide de Virgile, Philon, Josèphe, composés à peu près à la même époque que nos livres saints, comment ne pas reconnaître ceux-ci pour les écrits des auteurs dont ils portent le nom, d'autant plus que nos preuves sont plus nombreuses que celles qu'on présente en faveur de quelque écrivain ancien que ce soit. Je me bornerai à vous indiquer ces preuves, sans les développer, ce qui, même en les abrégeant, a fourni un fort demi-volume à W. Paley dans son ouvrage que j'ai déjà souvent cité et qui n'est lui-même qu'un extrait du grand ouvrage du docteur anglais Lardner sur le même sujet.

Tous les écrivains chrétiens, dans une succession non interrompue depuis les contemporains des apôtres jusqu'à nos jours, font mention des livres du Nouveau-Testament, soit par des citations positives, soit par des allusions directes; citations, allusions, accompagnées de quelque expression de respect, comme de livres jouissant d'une autorité qu'on n'accordait à aucun autre et qui tranchaient les difficultés et les controverses entre les chrétiens.

Un exemple entre un grand nombre d'autres. Il existe une épître de Barnabas, compagnon de saint Paul. Elle fut écrite, d'après des preuves internes, peu après la destruction de Jérusalem dont elle parle, au plus tard au commencement du second siècle de l'église. Dans cette épître, qui se retrouve à la suite de nos saints livres dans la Bible de Sina, on lit ce passage : Prenons garde qu'il ne nous arrive comme il est écrit : « Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. » C'est dans notre évangile de saint Matthieu que ces paroles se rencontrent deux fois (XX, 16; XXII, 14), sans qu'on les trouve dans aucun autre livre connu de nos jours. Comme il est écrit : c'était la formule des Juifs en citant leurs écritures. (Paley, Herzog.) Ce qui prouve aussi que l'Évangile existait déjà à cette époque.

Dès les premiers temps, ils furent rassemblés en un volume distinct, lus et expliqués dans les assemblées des premiers chrétiens.

On a composé anciennement déjà des commentaires sur ces livres. On en a fait avec soin des copies, des traductions en plusieurs langues, des harmonies, soit des comparaisons entre les évangiles. Sur la fin du second siècle, Clément d'Alexandrie est le seul écrivain chrétien des trois premiers siècles qui ait composé des commentaires sur d'autres livres que sur ceux du Nouveau-Testament. Il en a écrit un sur la révélation de Pierre, sans qu'il soit regardé pour cela comme canonique. Une des plus anciennes versions est la Syriaque, dite Peschito, qui remonte à la fin du second siècle. A la même époque remonte la version en dialecte de la haute Egypte, dite thébaïque ou sabidique. Au troisième siècle se fit la version en dialecte de la basse Egypte, dite memphitique ou cophte; des versions deviennent ensuite de plus en plus nombreuses.

Des hérésies ne tardèrent malheureusement pas à s'introduire dans l'église. Les trois principaux sujets de controverse roulaient sur la nécessité ou la non-nécessité d'observer la loi mosaïque, sur la nature du Christ, sur l'origine du mal. Cette question de l'origine du mal surtout agita fortement les esprits et donna le jour à la fameuse secte des Gnostiques, laquelle se subdivisait en plusieurs branches. Gnostique signifie partisan ou disciple de la Gnose, c'est-à-dire de la science supérieure des choses. Pour eux le christianisme est une connaissance. Connaître c'est tout, le reste n'est rien. L'idée morale, la vie pratique et chrétienne est négligée. De là toutes sortes d'aberrations depuis l'ascétisme le plus outré jusqu'à une extrême licence des mœurs. (Détails à cet égard dans Pressensé, t. II, p. 439 et Mallet, *Histoire ecclésiastique*, t. I, ch. 8.)

Néanmoins les écrits du Nouveau-Testament ont été reçus par les hérétiques aussi bien que par ceux qui ne l'étaient pas. Les uns et les autres en appelaient à l'autorité de ces livres dans les controverses qui s'élevaient entre eux. Un seul doit être excepté, c'est Marcion, de Sinope dans l'Asie-Mineure, qui vivait vers l'an 130 de l'ère chrétienne et qui,

établissant d'une manière bizarre une différence entre le Dieu des Juifs et le Dieu des chrétiens, reconnaissait comme authentiques dix épîtres de saint Paul, l'Évangile de saint Luc, et rejetait des écrits sacrés tous ceux qui ne favorisaient pas son système; il reconnaissait l'autorité de saint Paul et non celle de saint Pierre. Quelque singulier et téméraire que fût Marcion, il ne rejetait pas tous nos saints livres; ce qu'il en admettait suffit pour constater de quelle autorité cependant ils jouissaient auprès de lui. La rivalité qui existait entre les hérétiques et les orthodoxes, c'est-à-dire ceux qui acceptaient les dogmes reçus universellement dans l'église, sert à établir l'authenticité de nos livres sacrés. Les deux partis étaient tellement aigris, irrités entre eux, qu'ils allaient même quelquefois jusqu'à se persécuter. Ils n'acceptaient rien les uns des autres; cependant orthodoxes et sectaires recevaient comme faisant autorité le Nouveau-Testament, ce qui prouve à la fois son authenticité et son antiquité. S'il avait été composé après la formation des sectes, il n'aurait pu passer ni des sectes dans l'église, ni de l'église dans les sectes, puisqu'elles étaient ennemies; cela eût été impossible. Donc le Nouveau-Testament a été écrit avant que ces sectes se formassent et en dehors d'un esprit de partialité, soit pour l'orthodoxie, soit pour l'hérésie. Or, les sectes remontent déjà au second, même au premier siècle de l'église. C'était, peut-on dire à cet égard, sur un terrain neutre que reposait la question de l'authenticité des livres du Nouveau-Testament.

Les chrétiens n'ont jamais manqué d'adversaires qui les aient persécutés ou qui aient attaqué leurs écrits. Dans le second siècle, un philosophe épicurien nommé Celse, dans le troisième, Porphyre, philosophe néoplatonicien, originaire de Syrie, dans le quatrième, le célèbre empereur Julien l'Apostat, écrivent contre le christianisme; ils critiquent, ils cherchent à réfuter nos livres saints; ce qui prouve que ces livres étaient regardés comme authentiques et comme sources officielles de la doctrine chrétienne par les païens, qui cherchaient à la détruire. Les citations que ces ennemis de notre foi font de nos livres, prouvent que ce sont les mêmes que ceux que nous possédons aujourd'hui. Aucun de ces adversaires n'en attaque l'authenticité et n'avance sur ce sujet une

opinion différente de celle des chrétiens. Combien il eût été favorable à la cause de tels ennemis de pouvoir nier l'authenticité de nos livres saints et de dire que la doctrine qu'ils renferment n'est pas celle du Christ, que même ces livres n'ont pas été écrits par ceux dont ils portent le nom, par les premiers témoins ou par leurs disciples immédiats; ce que n'auraient pas manqué d'alléguer des ennemis aussi astucieux que l'étaient ces trois principaux adversaires de la foi chrétienne; genre d'objections que l'un d'eux, Porphyre, chercha à soulever contre les prophéties de Daniel, quoiqu'il soit solidement prouvé qu'elles sont authentiques et composées avant l'événement.

Rappelons que les membres de l'église chrétienne s'exposaient à la mort plutôt que de livrer leurs livres saints, dépôt de leur foi et de leurs espérances. On méprisait ceux qui, par crainte des persécutions ou de la mort, avaient la faiblesse de les livrer. Puisque ces livres exposaient au martyre, il était naturel qu'on s'enquit avec soin avant tout de leur authenticité; ce qui était chose facile dans les premiers siècles de l'église chrétienne, où eurent lieu de terribles persécutions.

De ces nombreux caractères d'authenticité que renferment nos livres saints du Nouveau-Testament, pas un ne s'applique aux livres apocryphes, qui parurent dans les premiers siècles de l'église. Nous avons vu qu'à cet égard il n'y avait que deux exceptions, Clément d'Alexandrie, dont les citations ne donnent cependant à l'ouvrage aucune autorité, et Marcion, l'hérétique, qui, pour soutenir ses opinions particulières, n'admettait de nos livres saints que ceux qui favorisaient son système. Dans les ouvrages chrétiens qui nous restent des deux premiers siècles, il se trouve des citations du petit volume du Nouveau-Testament plus nombreuses et plus étendues que de tous les ouvrages du célèbre Cicéron chez des écrivains de tous genres pendant plusieurs siècles. Les auteurs chrétiens qui citent ainsi le Nouveau-Testament vivaient souvent fort éloignés les uns des autres. Cela établit une ligne de démarcation bien frappante entre nos livres authentiques, qui jouissaient d'une autorité notoire, et les apocryphes, qui ne la possédaient point. Les écrivains chrétiens des trois pre-

miers siècles ou ne parlent pas de ces apocryphes ou n'en parlent que pour les rejeter. Dans les siècles suivants, ils ont été repoussés d'un consentement presque unanime. En les lisant, on ne peut s'empêcher de leur appliquer souvent ces paroles de saint Paul, qu'ils renferment des fables de vieilles, tant ils sont pleins de contes et de prodiges inutiles, puérils, indécents, cruels ! Que de fange pour quelques parcelles d'or qu'on y trouve ! Cela sert à augmenter notre confiance dans les livres canoniques et à prouver une fois de plus quel jugement sain et quelle sagesse ont présidé à leur admission dans l'église, même en ne tenant point compte du chef invisible qui veille sur ses destinées et sur les livres saints, fondement de la foi, de l'espérance et de la charité.

Quoique des écrits authentiques puissent ne pas renfermer nécessairement la vérité, il est certain que les auteurs qui les ont composés seront plus en mesure de la dire, quand ils auront été contemporains des événements qu'ils racontent et qu'ils auront vécu dans les lieux où les faits se sont passés, où les discours se sont tenus, surtout quand ils en auront été témoins ou qu'ils les connaîtront d'après les témoins.

Ces auteurs authentiques, contemporains et témoins, sont-ils dignes de foi ? On les croit, quand tout atteste leur probité, leur candeur, leur amour de la vérité, quand ils s'en sont enquis avec exactitude, quand les faits qu'ils rapportent ont entre eux une liaison naturelle, quand rien ne les contredit, quand les adversaires eux-mêmes en conviennent ou ne les nient qu'avec des arguments, ou faibles, ou peu solides, ou absurdes, quand il existe des événements postérieurs qui sont la conséquence évidente des faits racontés dans ces écrits authentiques, que même des institutions ont été fondées en conséquence de ces faits, quand enfin les auteurs condamnés à souffrir pour avoir dit courageusement la vérité, enduraient pour elle, sans se rétracter, toutes sortes de tribulations. C'est par de telles preuves que s'établit la vérité historique de nos Evangiles. Il n'existe au monde aucune histoire qui repose sur des bases aussi solides. Ces principes, appliqués aux livres du Nouveau-Testament, constatent la vérité de ce qu'ils renferment avec plus de force que n'est attesté aucun récit de l'histoire profane.

Quelque étrange que paraisse à plusieurs personnes la manière par laquelle on établit la véracité de nos auteurs sacrés, l'argument suivant n'en est pas moins solide. Nous disons que les huit écrivains qui ont composé les livres de la nouvelle alliance sont dignes de foi, car ils n'ont pas été trompés, ils n'ont pas voulu tromper, et, quand même ils l'auraient voulu, ils n'auraient pas pu tromper¹.

Ils n'ont pas été trompés. Ils avaient ou vu les faits, ou entendu les discours qu'ils consignaient par écrit, ou ils les avaient appris des premiers témoins, avec lesquels ils entretenaient des relations intimes. Les actions, les paroles du fondateur de la religion nouvelle avaient quelque chose de si particulier, de si saillant, de si caractéristique, les miracles étaient si frappants, qu'une dose de bon sens ordinaire suffi-

¹ C'est de cette manière, jeunes amis, je pense que vous vous en souvenez, que l'on établit dans les leçons de religion la certitude de la résurrection de Jésus-Christ, résurrection qu'il avait prédite, résurrection nécessaire pour certifier la divinité de sa mission, pour nous assurer du pardon de nos péchés, pour nous donner un gage de notre propre résurrection (1 Corinth. XV), pour montrer d'une manière certaine le triomphe de l'innocence sur le vice, de la vertu sur l'iniquité, de la lumière sur les ténèbres. A la lutte à laquelle l'homme est appelé, succédera pour le vainqueur la récompense. Qui combattra le bon combat recevra la couronne de gloire. Mais toutes ces promesses, tous ces gages ne seraient qu'illusoires, si Jésus n'était pas monté au ciel. Car ou il ne pouvait quitter cette terre qu'en mourant de nouveau et tous les fruits de sa résurrection seraient perdus, ou bien il eût dû rester toujours sur la terre, et alors il y eût fixé nos désirs, attaché nos cœurs; il eût porté les hommes à s'attacher à lui comme à un monarque dont le règne est de ce monde, ou enfin il devait monter au ciel pour nous exciter à nous affectionner aux choses d'en-haut et non point à celles de la terre. Aussi l'ascension a-t-elle eu lieu comme Jésus-Christ l'avait prédite (saint Jean VI, 62; XX, 17). Que cette prédiction se soit réalisée, nous le savons par un témoin oculaire, saint Pierre (1 Pierre III, 22), par des témoins auriculaires, les évangélistes saint Marc et saint Luc (Marc XVI, 19; Luc XXVI, 11; Actes des apôtres I, 9), auxquels nous pouvons ajouter saint Paul dans divers passages de ses écrits (notamment Ephés. I, 20-21; IV, 8-10). Dans l'église primitive, la doctrine de l'ascension était inséparable de celle de la résurrection. Si Jésus eût quitté les apôtres en se bornant à ne plus se montrer à eux, ils eussent été incertains sur ce qu'il était devenu. Cette incertitude les aurait empêchés de prêcher avec zèle l'Evangile. Il devait se séparer d'eux avec une sorte de dignité majes-

sait pour que les témoins fussent certains de la vérité de ce qu'ils voyaient et de ce qu'ils entendaient. Pour le moment, nous faisons abstraction de l'inspiration qui, on le comprend, décide la question. Mais, à n'envisager nos auteurs sacrés que comme de simples historiens, comme des écrivains ordinaires, ils méritent toute notre confiance. Ils n'étaient pas crédules, disposés à ajouter foi à tout ce qu'on leur rapportait : ils ont leurs opinions, leurs préjugés auxquels ils ne renoncent qu'à regret ; ils tiennent tant qu'ils peuvent à l'idée d'un Messie temporel. Sa mort les consterne : nous espérons, disent quelques-uns d'eux, que ce serait lui qui délivrerait Israël. Quand la résurrection est annoncée à ceux qui n'avaient pas encore vu leur divin maître, ils n'inclinent point à croire. On sait la résistance de Thomas. Et ceux-là même qui avaient douté crurent, dit saint Matthieu, parce que la vue avait triomphé de leur inécrédulité.

Ils n'ont pas voulu tromper. Qui n'a pas été frappé de leur candeur, de la naïve franchise avec laquelle ils racontent leurs fautes, leurs torts, leurs illusions ? Jamais ils ne font parade d'honnêteté, ils se donnent tels qu'ils sont, avec leurs faiblesses, au point qu'on ne peut presque s'empêcher de les blâmer de leur lenteur à comprendre et à croire. Ils racontent avec une parfaite simplicité les miracles, sans penser même à les prouver, ayant la pleine confiance que donne le sentiment de la vérité. Ils ne cherchent pas à gagner la confiance des lecteurs par des phrases pompeuses, emphatiques, qui auraient relevé le héros dont ils racontent la vie ; rien ne

tueuse, comme cela était séant au fils unique et bien-aimé, qui rentrait dans la gloire du père.

Celui dont la naissance et la vie avaient été extraordinaires et merveilleuses, ne devait pas quitter la terre comme un simple mortel. Il avait annoncé le royaume des cieux, réconcilié l'humanité pécheresse avec la justice divine, montré par sa doctrine et sa vie que son règne n'était pas de ce monde ; par sa résurrection, il avait arraché à la mort son aiguillon, au sépulcre sa victoire ; il devait monter au ciel d'une manière merveilleuse, ainsi que le rapportent nos livres sacrés, comme il l'avait prédit lui-même. Ce miracle est au-dessus de la compréhension humaine. Le fait est certain, divin ; toutes les explications qu'on cherche à donner pour le rendre plus facile à comprendre sont humaines, incertaines.

sent en eux l'enthousiasme qu'on leur pardonnerait volontiers, ni l'imposture, ni les prétentions de se rehausser eux-mêmes comme serviteurs d'un illustre personnage. C'est la vérité toute nue, sans fard, que des rhéteurs n'auraient pas manqué de recouvrir de brillants et d'oripeaux. On voit que nos modestes écrivains ne sont pas des élèves des écoles savantes ou de Rome ou d'Athènes.

Qui croira les évangélistes, ces hommes sans lettres, sans éducation savante, imbus de toutes sortes de préjugés, capables d'imaginer l'histoire si belle, si sainte, si sublime, du Christ ? On l'a dit : Ce n'est pas ainsi qu'on invente ; les inventeurs seraient plus étonnants que le héros. Ses souffrances et sa mort ignominieuse que personne, au reste, ne nie, pouvaient faire présager aux évangélistes et à ceux qui ajouteraient foi à leurs récits, le sort qui les attendait. Leur propre intérêt les portait à se taire. Leurs adhérents, s'il s'en trouvait d'assez insensés pour les croire, devaient comprendre quel avantage immense résulterait pour eux de rester tranquilles, de ne point se réunir en église, de ne point propager leur doctrine. On ne ment pas contre son intérêt, moins encore quand le mensonge coûterait la vie. Auraient-ils cherché la gloire ? Mais quelle gloire avait recueilli Jésus ? Un des supplices les plus infamants, la croix. Puisqu'on n'avait pas ménagé le maître, on ménagerait moins encore les serviteurs. S'ils ont quelque idée de gloire, ce sera une gloire mondaine, et une telle gloire ne s'acquiert pas sans une croix. Leur suppose-t-on des vues d'un ordre plus élevé ? Leur maître est donc un homme au-dessus du vulgaire, la doctrine qu'il annonce est donc celle qu'il leur a enseignée ; elle est pure et sainte, la plus excellente qui ait été prêchée sur la terre. Il n'est donc pas un imposteur ; ceux qui la transmettent ne peuvent être accusés de mensonge ni de tromperie. On dira peut-être qu'ils se sont épris pour lui d'enthousiasme. Ils auront donc vu en lui un être extraordinaire, qui aura dit et fait des choses étonnantes.

Mais l'enthousiasme ne va pas jusqu'à mourir pour un homme, qu'on serait forcé de regarder comme un imposteur ; il aura dû paraître évidemment tel à leurs yeux, si le principal signe qu'il leur avait donné de sa mission divine, sa ré-

surrection, ne s'accomplissait pas. Tout enthousiasme, supposé qu'ils en aient été encore capables après l'avoir abandonné au moment où ses ennemis se saisissaient de lui, tout enthousiasme a dû tomber, si Jésus ne brise pas les liens de la mort. L'enthousiasme subsiste, Christ est donc ressuscité. « Quel est ce miracle, a dit Duplessis-Mornay, que tant de peuple suive un homme pauvre et abject selon le monde, et que, quand il est mort, on meure pour lui? » Parce que, comme il l'avait prédit, il est ressuscité! Nous pouvons résumer en quelques phrases bien simples et à la portée de tout le monde ce que nous venons de dire et qui a été traité avec beaucoup de science et de profondeur dans bien des écrits sur la vérité de la religion chrétienne : Ou les auteurs sacrés sont des gens de bien ou ils sont des méchants. S'ils sont gens de bien, comment inventeraient-ils des faussetés, des mensonges, qui exposaient ceux qui les croyaient à tant de tribulations, ainsi que cela eût lieu tôt après les premières publications de l'Évangile? S'ils sont des méchants, des imposteurs, d'où leur vient la doctrine si excellente, si pure, qu'ils annoncent, et les vertus qu'ils pratiquent? Aucune fontaine ne peut jeter en même temps de l'eau douce et de l'eau salée.

Quand même ils l'auraient voulu, ils n'auraient pas pu tromper. Les faits qu'ils racontent étaient de notoriété publique. Les écrivains sacrés ne la craignent pas ; ils y font appel en quelque sorte dans leurs écrits en multipliant les détails, même, quand des miracles ont été opérés, en indiquant le nom de la contrée, de la ville, souvent des personnes, en particulier les effets produits, les conséquences qui en ont été la suite. Ce ne sont pas des choses qui se soient passées dans un lieu caché, dit saint Paul (Actes XXVI, 26). Dans cette époque où le Messie était attendu, les passions et la curiosité des hommes étaient éveillées, sur le qui-vive ; la cause avait été débattue devant les tribunaux. Les épîtres adressées par les apôtres à certaines églises renferment la même histoire, les mêmes miracles. Ces églises, exposées, comme celles de Jérusalem et de la Judée, à toutes sortes de persécutions, étaient intéressées à s'enquérir de la vérité des événements arrivés dans la patrie du Christ, faits, événements dont les conséquences naturelles étaient l'abjuration des prin-

cipes religieux dans lesquels on avait été élevé et l'obligation de sacrifier tout, même la vie, plutôt que la foi nouvelle. Une foule de personnes embrassent le christianisme, quoique persécutées. L'eussent-ils fait sans avoir été certains de la vérité de l'histoire évangélique ? Dans ses épîtres à l'église de Corinthe, saint Paul parle de dons miraculeux reçus par les fidèles, et de prodiges qui y avaient été opérés. L'église eût-elle cru l'apôtre, eût-elle toujours vénéré les épîtres qu'il lui adressa, si elle n'avait pas été témoin des événements merveilleux qu'il mentionne ? Ce que nous disons de l'église de Corinthe peut s'appliquer à celles à qui des lettres avaient aussi été envoyées, dans lesquelles il est parlé de miracles, de persécution de la religion nouvelle. Rien n'était plus facile que de s'assurer si les miracles avaient été réels. Les faits étaient récents ; les hommes avaient un puissant intérêt à savoir la vérité ; il y allait de leur repos, de leur destinée, de leur vie. Tout prosélyte chrétien, et ils étaient nombreux, fournit un témoignage en faveur de l'histoire évangélique. Personne n'eût ajouté foi aux récits des auteurs du Nouveau-Testament, s'ils n'avaient pas dit la vérité ; personne n'eût voulu s'exposer à mourir pour des mensonges. On peut mourir pour des principes erronés qu'on croit vrais, mais non pour des faits qu'on sait être mensongers. Je crois volontiers, a dit Pascal, les histoires dont les témoins se font égorger. Des enquêtes au sujet de l'histoire évangélique étaient faciles dans un temps où, entre toutes les parties de l'empire romain, les communications étaient nombreuses, où une grande activité animait ce vaste Etat, où toutes les branches du commerce, de l'industrie, les sciences, les beaux-arts étaient cultivés. C'était encore le siècle d'Auguste, reconnu pour un des plus brillants de la littérature, où les lumières étaient généralement répandues et où il eût été comme impossible de publier comme vrais des faits contemporains, surtout des faits aussi extraordinaires que l'histoire de Christ et de ses apôtres, s'ils eussent été le fruit de l'imposture.

Une distinction importante doit être établie entre les martyrs. Il en est qui meurent pour des opinions, des idées ; une telle mort atteste leur sincérité. Des opinions opposées ont eu des martyrs ; des catholiques et des protestants ont enduré

des souffrances et la mort pour leur religion; preuve de la conviction profonde avec laquelle ils acceptaient chacun leur système religieux. Mais cela n'en montre pas la vérité. Il est en revanche des martyrs qui meurent, rendant par le sacrifice de leur vie témoignage de faits dont ils ont été les témoins oculaires. Des faits sont du ressort des sens, qu'on a toujours regardés comme infaillibles, quand il s'agit de phénomènes aussi nombreux, aussi simples, aussi clairs, aussi palpables que ceux qui concernent l'histoire évangélique. Les apôtres, les premiers disciples, les premiers chrétiens sont des martyrs pour des faits dont ils ont été témoins. Un homme illettré peut n'être pas juge compétent d'une doctrine savante, d'un système de religion ou de morale; mais il peut donner un témoignage valide et digne de foi, quand il s'agit de faits passés en sa présence et à la portée de ses sens. Rejeter des témoignages que le martyr non d'une personne, mais d'un grand nombre, sanctionne, c'est anéantir toute une classe de preuves des vérités historiques, et, la chose la plus forte, c'est vouloir fermer volontairement ses yeux et son intelligence à la vérité.

On sait que quelques disciples, effrayés des persécutions, abandonnèrent la profession du christianisme. Comment se fait-il que pas un d'eux n'ait cherché à justifier son apostasie en déclarant qu'il avait été séduit par des imposteurs? Oh! qu'une telle déclaration eût réjoui les autorités juives et romaines de ce temps-là! Comme elles en auraient tiré parti, vigilantes, jalouses comme elles l'étaient; comme elles se seraient empressées à tourner de tels aveux à leur avantage! à dévoiler l'imposture! Mais non; aucun témoignage de ce genre n'est rendu par les apostats du premier âge de l'église. Quelques-uns même, tourmentés par le souvenir de leur faiblesse, revinrent à la profession du christianisme et expièrent par le martyre leur indigne lâcheté. Si l'apostasie fut une faiblesse assez explicable, elle ne porte point atteinte à la vérité évangélique.

Ainsi la vérité des livres de la nouvelle alliance étant solidement et suffisamment établie, jeunes amis, nous pourrions aborder un autre sujet. Mais je veux, par diverses considérations et par d'autres témoignages encore fournir des preuves

de la vérité particulière des livres historiques du Nouveau-Testament. Les épîtres de nos saints livres parlent si souvent de Jésus-Christ, font si souvent allusion aux principales circonstances de sa vie, qu'on pourrait aisément recomposer avec les citations tirées de ces lettres l'histoire du Rédempteur. Les successeurs immédiats des apôtres, et qui sont connus sous le nom de pères apostoliques, Barnabas au premier siècle, Clément de Rome au même siècle, Polycarpe au second siècle, Ignace à la fin du premier et au commencement du second siècle, Quadratus, son contemporain, Justin le philosophe et martyr au second siècle, nous ont laissé des écrits dans lesquels on voit qu'ils admettent la vérité des faits évangéliques. Il en est de même des hommes distingués qui viennent après eux et qu'on appelle pères de l'église. Plus les écrivains sont rapprochés des événements qu'ils rapportent, qu'ils ont vus ou connus, et pour lesquels ils ont souffert, plus ils sont des témoins dignes de confiance. Ils avaient été Juifs ou Païens ; en se convertissant, ils donnaient une preuve bien forte de leur conviction. Cette conviction est attestée par l'abandon d'une religion ancienne, par la profession de la religion nouvelle, par un changement de vie, par le courage avec lequel ils bravent toutes sortes de dangers, le martyre, la mort. Et plus tard, dans les quatre ou cinq premiers siècles, des hommes éminents, comme un évêque de Lyon, Irénée, un Origène, un Tertullien, un Clément d'Alexandrie, un Eusèbe, un Augustin, un Jérôme, un Chrysostôme, rapprochés qu'ils étaient du berceau du christianisme, avaient trop de bon sens pour embrasser la religion nouvelle sans avoir fait des recherches préalables et sans s'être assurés de la vérité des faits miraculeux sur lesquels elle repose. Ainsi aurions-nous agi, ainsi ont dû agir des hommes qui nous égalent au moins en intelligence et en lumières. Au quatrième siècle, sous Constantin-le-Grand, le christianisme était devenu la religion de l'empire. Dès le milieu du second siècle, il s'était tenu des synodes ou assemblées des chefs, pasteurs ou évêques des églises. La religion était connue, établie. En remontant de siècle en siècle, on arrive, d'écrivains en écrivains, jusqu'au point de contact avec les livres du Nouveau-Testament. Ces écrivains, qui forment une chaîne non inter-

rompue depuis l'origine du christianisme, nous parlent des faits évangéliques comme ils sont racontés dans le Nouveau-Testament. Ces événements, ce grand serviteur de Dieu et ses disciples sont toujours les-mêmes. Il n'existe aucune trace d'histoire de Jésus-Christ et du christianisme différente de celle que nous ont transmise les Evangiles. Il n'en est pas ainsi de bien des hommes célèbres de l'antiquité et même des temps modernes. On sait qu'il n'existe pas moins de quatre récits opposés de la mort de Cyrus, et sur Charlemagne que de contradictions ! Dans une époque plus rapprochée de la nôtre, que de narrations différentes sur la fin de Charles-le-Téméraire, selon les uns mort sur le champ de bataille de Nancy et de la main de Campo-Basso, selon d'autres tué dans sa fuite par des lanciers allemands, selon quelques-uns même n'étant mort que beaucoup plus tard, après avoir vécu dans la pénitence. Nos auteurs évangéliques ne se contredisent point. Tout y est en harmonie. Assez de différences dans leurs narrations pour qu'on voie qu'ils ne se sont pas copiés; assez de ressemblances pour qu'on voie qu'ils racontent la même vérité. — Les épîtres sont dans un accord admirable avec les livres historiques. Saint Paul s'élève contre des erreurs, non sur les faits, mais sur les doctrines et contre des désordres moraux. Eût-il osé censurer avec tant de force et condamner avec tant de rigueur les coupables, si tant les églises que lui-même n'avaient pas été certains de l'histoire du Christ. Jamais de doute, jamais de blâme à cet égard. Les faits étaient trop certains, trop incontestables. Les églises auxquelles Paul s'adresse, auxquelles il parle des miracles qu'il a faits au milieu d'elles, étaient des juges compétents et qui savaient si l'apôtre disait ou non la vérité. Ces églises étaient si rapprochées des événements, qu'elles pouvaient consulter là-dessus des témoins oculaires. Même elles pouvaient s'adresser à quelqu'un des 500 frères, la plupart encore vivants, qui, au rapport de saint Paul, avaient vu Jésus-Christ ressuscité. Les faits de l'histoire évangélique et les livres du Nouveau-Testament qui les racontent n'ont jamais été repoussés par les hérétiques. Ils expliquaient certains dogmes à leur manière; une secte audacieuse n'admettait pas tel et tel des écrits saints qui la condamnaient, mais, somme

toute, les hérétiques acceptaient l'Évangile, vie, doctrine, miracles, souffrances, mort, résurrection et ascension de Jésus-Christ, les événements qui arrivèrent ensuite et les épîtres des apôtres, en un mot le Nouveau-Testament. Quelques hérétiques eussent-ils eu la fantaisie de rejeter tel et tel passage qui ne cadrerait pas avec leur système chrétien, ils n'auraient pu atteindre leur but ni faire disparaître ces passages du Nouveau-Testament, tant les autres églises étaient vigilantes et attachaient de l'importance à posséder sans altération toutes les vérités évangéliques !

L'histoire racontée dans le Nouveau-Testament est pleine de miracles, dira-t-on. Oui, mais la vie du Christ n'est-elle donc pas un miracle ? Elle sort du cours ordinaire des choses. Au milieu d'un peuple imbu de préjugés, de superstitions, ne rêvant que des grandeurs terrestres, matérialisant son existence, il paraît un homme âgé de 30 ans, supérieur non-seulement à sa nation, mais à l'humanité, par la pureté de sa doctrine, la sainteté de sa conduite, la grandeur de ses œuvres, et qui scelle son amour de la vérité par ses souffrances et sa mort. En trois années et demie, il a travaillé à la régénération du genre humain, en proclamant les grands principes qui seuls peuvent élever les hommes à la hauteur de leur origine divine. Pour être enfants du royaume des cieux, ils n'en seront pas moins soumis à leurs obligations domestiques et sociales ; pour se préparer à leur patrie céleste, ils n'en accompliront que mieux leurs devoirs dans la patrie terrestre. Des récompenses en ce monde pour prix de leur fidélité au devoir, des retours de bonheur à ceux qui auront souffert pour la justice, ce n'est pas ce qu'il leur promet, mais grande est la rémunération qui les attend dans le ciel. Un divin spiritualisme domine dans les enseignements du Christ. Sa vie est un phénomène qui n'a point sa cause dans des circonstances, dans un état antérieur de l'humanité. Cette vie est au-dessus du cours ordinaire des événements. Je le répète, elle est un miracle. Il y restera toujours des mystères inexplicables : l'union de l'humanité à la divinité, des crises de tristesse avec la plus parfaite confiance en Dieu, ce qui s'est passé dans cette vie divine pendant cette vie humaine, etc. (Guizot, *Méditations*, 323.)

Des miracles étaient nécessaires pour établir la religion nouvelle et pour prouver l'autorité de son fondateur. Moïse ayant opéré des miracles, Celui qui accomplit, perfectionna la loi et les prophètes, devait, pour ne point échouer dans son entreprise, opérer aussi des miracles. C'était une des conditions du succès. Ce succès est sous nos yeux. Il a été progressif comme le soleil, qui, avant de briller en son midi, est précédé de l'aurore et de teintes diversés de clarté. Les miracles racontés dans l'Évangile sont, comme on vous l'enseigne, jeunes amis, dans vos leçons de religion, dans le domaine des choses possibles, c'est-à-dire, selon le langage de la science, n'impliquent point contradiction. Qu'un être soit en même temps et ne soit pas, qu'un fait soit à la fois faux et vrai, qu'un être humain soit en même temps vivant et mort, qu'une montagne soit ensemble élévation et enfoncement, que, dans le même lieu, au même instant, tout soit lumière et ténèbres, qu'un corps d'une dimension déterminée en ait en même temps une différente et occupe à la fois divers espaces, voilà ce qui est contradictoire, qui ne peut pas exister, que la Toute-Puissance ne peut pas faire, car cela n'est rien, et la puissance divine consiste à faire ce qui est quelque chose et non à faire ce qui n'est rien. Rien de pareil ne peut s'appliquer aux miracles racontés dans nos livres saints. Ces miracles sont aussi faciles à observer, nombreux, variés, publics, opérés par charité en un instant⁴, durables, désintéressés; ils ne furent nullement soutenus par l'autorité, mais faits dans le but seul pour lequel l'ordre de la nature doit être suspendu, d'avancer la gloire de Dieu, d'établir son règne dans les cœurs et de répandre parmi les hommes la vraie piété et la connaissance des lois divines. Tel fut le but du Christ et des miracles.

Les caractères de ces miracles les différencient considéra-

⁴ Les miracles opérés sur le sourd-muet (Marc VII, 32-36, sur l'aveugle de Bethsaïde (Marc VIII, 22-25), qui n'était pas né avec cette infirmité, et sur l'aveugle-né (Jean IX), ont ceci de particulier que la guérison fut un peu plus lente, mais non moins miraculeuse. (Curieuse remarque de Sepp, 447.) Quelques anciens peuples et les Juifs aussi attribuaient à la salive des propriétés merveilleuses. Ce que fit le Christ fut réellement miraculeux.

blement de faits auxquels on a donné à tort un tel nom. Racontés, consignés par écrit dans le temps même et dans le pays où ils avaient été opérés, ils eussent été facilement niés et réfutés par les contemporains ou par les générations suivantes, s'ils eussent été inventés. Ils n'eussent pas été scellés du sang des martyrs, certifiés même par les Juifs, qui disent que Jésus avait eu le pouvoir de les opérer, parce qu'il avait trouvé la véritable manière de prononcer le nom de Jéhovah. Celse et Porphyre, ne pouvant les nier, attribuent à la magie les miracles du Christ. Julien l'apostat reconnaît que Jésus a guéri des boiteux, des aveugles, chassé des démons dans les bourgs de Bethsaïde et de Béthanie ! Cet empereur, ne pouvant nier les faits, cherche à en nier le principe et les conséquences. Eussions-nous vu de nos yeux les miracles, je doute que nous eussions pu en être plus certains que nous ne le sommes en étudiant les caractères que nous venons d'indiquer. Qu'importe que nous en ayons été témoins, si, à la suite d'une recherche exacte, nous sommes obligés de convenir que Jésus les a opérés ? si l'œil de notre raison les aperçoit, aussi bien que les eût pu voir l'œil de notre corps ? si la foi nous persuade de leur réalité, comme la vue l'aurait pu faire ? Nous n'avons point vu Dieu, cependant nous ne doutons point de son existence ; cette conviction est le résultat du bon usage de notre esprit, de notre raison. Nous ne voyons point notre âme, nous ne doutons point que nous n'en ayons une ; cette certitude est le fruit de la réflexion. Nous n'avons point vu le Christ, cependant l'incrédule même, à moins d'être un insensé, est contraint d'avouer que le fils de Marie a vécu sur cette terre ; cette croyance est l'effet de l'attention qu'il a prêtée aux preuves historiques qui attestent l'existence de ce personnage extraordinaire. Comme les merveilles du monde invisible ne peuvent être perçues par les organes du corps, comme nous ne pouvons vivre dans tous les temps et dans tous les lieux, la sagesse suprême nous a doués de facultés spirituelles, à l'aide desquelles nous pouvons acquérir des connaissances certaines sur ce que nos sens ne peuvent saisir, sur les faits arrivés loin de nous et avant nous et, par ce moyen nous avons une grande et suffisante certitude de ce que nos sens n'ont pu et

ne peuvent point saisir. Que Dieu puisse opérer des miracles, qui le niera? Rousseau dit lui-même qu'il faudrait enfermer aux petites maisons celui qui refuserait à Dieu un tel pouvoir, et l'on sait que Rousseau n'est point favorable aux miracles. Comment Dieu les opère-t-il ou donne-t-il le pouvoir de les opérer? Qui le saura? L'action du créateur sur la création ne saurait être limitée que par les bornes de la contradiction, qui n'est autre chose que l'impossibilité de l'existence. Hors de là, Dieu peut agir à son gré sur la nature, la façonner selon sa volonté, en modifier, suspendre, accélérer, retarder les lois. Il peut rendre la vue, l'ouïe, la santé par son pouvoir, sans les remèdes découverts par la science humaine, mais en un instant, par des moyens connus de celui-là seul qui, ayant créé les lois en vertu desquelles tout subsiste, peut les rendre plus énergiques, plus actives. A sa parole les murailles d'une ville assiégée peuvent s'écrouler sans que les armées qui l'entourent les attaquent. A sa parole les eaux d'un fleuve peuvent remonter vers leur source; le lit d'une mer étant soulevé et le vent soufflant avec violence, les eaux partagées peuvent livrer passage à un peuple que Dieu couvre de sa protection. Ce que nous disons de Dieu s'applique au fils unique du père, à Jésus, entre les mains de qui le Très-Haut a remis tout pouvoir. Cela s'applique à tous les prophètes à qui Dieu communiqua une telle puissance. On est seulement obligé de reconnaître que quelques miracles furent comme des créations nouvelles: ainsi le changement de l'eau en vin à Cana, ainsi la multiplication des pains, ainsi la résurrection de Jésus-Christ⁴!

Après cette digression au sujet des miracles, pour la vérité desquels les premiers chrétiens ont souffert le martyre, aussi

⁴ Dieu qui dispense les saisons fertiles peut multiplier en un instant, et par une sorte de création, les pains nécessaires à la nourriture d'une multitude affamée, comme il a créé les plantes de la terre quand il n'y en avait point. Ces choses qui se voient n'ayant pas été faites de choses qui parussent, dit un auteur sacré, Dieu peut, à plus forte raison, changer l'eau en vin, puisque de l'aveu de la science la différente disposition ou combinaison des mêmes éléments constitue la diversité de la plupart des corps liquides. Dieu peut ramener sur cette terre à la vie ceux qui sont morts. C'est rallumer un flambeau éteint. C'est ren-

bien que pour tous les autres événements de la vie de Jésus-Christ, j'ajouterai que ce que des auteurs païens ont écrit sur le christianisme, loin de contredire les faits évangéliques, les confirmerait plutôt, si leur témoignage était nécessaire. Ces auteurs n'en parlent que d'une manière accidentelle, sans un but spécial, comme on devait s'y attendre d'écrivains qui méprisaient le peuple juif, qui ne pensaient pas qu'il pût sortir d'Israël quelque chose de bon et qui parfois même confondaient les Juifs et les chrétiens. Ainsi, à l'occasion de l'incendie de Rome par Néron, qui en rejeta le crime sur les chrétiens, Tacite, au second siècle de l'ère chrétienne, parle du Christ, puni du dernier supplice sous l'empire de Tibère, par son lieutenant Ponce Pilate. Tacite à ce sujet parle du christianisme comme d'une superstition fatale, et des chrétiens comme de criminels dignes de mort, sans qu'aucun de leurs forfaits soit indiqué, sinon qu'ils haïssaient le genre humain, accusation absurde s'il en fût, eux qui regardaient tous les hommes comme des frères. Ces chrétiens, dit pourtant l'historien romain, excitaient néanmoins la commisération, comme étant sacrifiés non à la sûreté publique, mais à la cruauté d'un seul. Suétone et Juvénal, contemporains de Tacite, parlent des supplices que souffrirent les chrétiens. Suétone, confondant les Juifs avec les chrétiens, dit que, sous l'empereur

dre le mouvement et la respiration à ceux chez qui ces fonctions vitales avaient cessé ; cela se comprend d'autant plus aisément, si c'est au bout de peu d'heures ou de peu de jours qu'à la voix du Tout-Puissant la résurrection s'accomplit (lire sur le surnaturel la *Méditation III*, de Guizot).

Les miracles, a-t-on dit, sont contraires à l'immutabilité divine. Voici la réponse du célèbre philosophe Malebranche à ce sujet : Lorsque Dieu fait un miracle et qu'il n'agit pas en conséquence des lois qui sont connues, ou bien il agit en conséquence d'autres lois générales, qui nous sont inconnues, ou bien il y est déterminé par des circonstances qu'il a eues en vue de toute éternité en formant cet acte simple, solennel, invariable, qui renferme et les lois générales de sa providence ordinaire et les exceptions de ces mêmes lois (*VIII^e Entretien sur la métaphysique*). Dans le monde supérieur, dans la vie nouvelle créée par Jésus-Christ, il dut y avoir des manifestations d'un ordre différent du monde actuel. La foi les admet, dès qu'elle croit à la nécessité et à la vérité de la révélation et de la rédemption (*Néander, Vie de Jésus*, article miracles).

Claude, les Juifs ayant pour chef Christ, occasionnèrent des troubles à Rome et qu'ils furent punis de divers supplices sous Néron. Leur divin maître le leur avait prédit. Dans le Nouveau-Testament, on voit que presque en tous lieux ils étaient exposés à des persécutions, eux, dont le monde n'était pas digne. Répétons ici que Pline-le-Jeune, dans sa lettre à l'empereur Trajan, environ soixante-dix ans après la mort du Sauveur, parle des progrès immenses qu'avait faits le christianisme, tant dans les villes que dans les campagnes, des bonnes mœurs des premiers chrétiens, de leur coutume de s'assembler dans certains jours, de chanter des hymnes à Christ comme à un Dieu, de s'engager par serment à ne commettre aucun crime, à s'abstenir de vol, d'adultère, à tenir scrupuleusement leur parole, à rendre les dépôts qu'on pouvait leur avoir confiés. Ce qui n'empêche pas Pline d'envoyer au supplice ceux qui persistaient à se déclarer chrétiens, car il ne mettait pas en doute que, quelle que pût être leur profession de foi, cette opiniâtreté et cette inflexible obstination ne dussent être punies. Trajan répond à Pline qu'on ne doit pas rechercher les chrétiens, mais que, si quelqu'un d'entre eux est dénoncé et se trouve convaincu, il doit être puni. — Un auteur satyrique, Lucien (au second siècle), fait aussi l'éloge des chrétiens, de leur foi en l'immortalité, de leur mépris de la mort, de leur empressement à s'entraider, de l'engagement qu'ils prennent à vivre selon les lois de leur maître, qui a été crucifié, etc. Le courage avec lequel ils bravent la mort est appelé par Epictète une folie, par l'empereur Marc-Aurèle une obstination; Martial, qui écrivit peu avant Pline-le-Jeune, tourne les martyrs en ridicule. Ce que disent des chrétiens quelques auteurs païens rapprochés du premier âge de l'église, confirme donc la crucifixion de Jésus-Christ et ce que le Nouveau-Testament rapporte des mœurs et des tribulations des premiers chrétiens.

Que disent à cet égard les Juifs? Longtemps ils se taisent au sujet de la religion chrétienne, mais on l'a dit, leur silence crie. Ainsi la Mischna, composée environ l'an 180 de notre ère, ne parle point du christianisme, quoiqu'elle contienne un traité sur les cultes étrangers, et cependant la religion du Christ était tellement connue dans le monde, que même des

auteurs païens antérieurs à la date susdite, Plîne-le-Jeune, Tacite, en parlent comme existant et exposant ses disciples à des persécutions. Le talmud de Jérusalem, qui remonte à l'an 300 de notre ère, et celui de Babylone, à l'an 500, en font à peine mention, quoique ces deux ouvrages traitent de matières religieuses. On comprend l'embarras des Juifs en présence d'une religion qu'ils avaient persécutée et qui faisait de rapides progrès, tandis que la leur avait enduré un terrible échec par la ruine de Jérusalem et de son temple, ainsi que par les désastres de la Judée. Ne sachant que dire d'une religion dont ils avaient crucifié le chef et qui éclipsait la leur, ils crurent prudent de garder là-dessus le silence; mais ce silence est éloquent et les condamne.

Mais Flave-Josèphe, qui écrivit ses antiquités ou l'histoire des Juifs environ 60 ans après l'origine du christianisme, qu'en dit-il? Il parle de Jean-Baptiste, de ses prédications, du baptême qu'il administrait à ses prosélytes, de la faveur dont il jouissait auprès du peuple, de son emprisonnement, de sa mort par l'ordre d'Hérode, auquel il avait reproché son commerce adultère. Josèphe parle de Jaques, frère de celui qu'on nommait Jésus et de son supplice. Dans Josèphe on trouve le passage suivant: « A cette époque vivait Jésus, homme sage, si l'on peut le désigner par le nom d'homme, car il opérait des choses merveilleuses, il instruisait ceux qui aiment à recevoir la vérité, il attira à lui plusieurs Juifs et plusieurs Gentils. C'était le Christ; et quand, à l'instigation des principaux d'entre nous, Pilate l'eut condamné au supplice de la croix, ceux qui s'étaient d'abord attachés à lui persévérèrent dans cet attachement, car il leur apparut vivant au troisième jour; les prophètes avaient prédit ces choses à son sujet et plusieurs autres choses étonnantes. La secte des chrétiens, qui tire de lui son nom, subsiste aujourd'hui. » On a contesté l'authenticité de ce passage, qui ne manque cependant dans aucune des éditions de Josèphe, acceptées par les Juifs et par les païens comme par les chrétiens. Comment les ennemis de l'Évangile auraient-ils permis dans les œuvres de Josèphe une telle interpolation, si elle avait été réelle? Comment ne l'auraient-ils pas sur-le-champ dévoilée? Comment aurait-elle passé inaperçue dans tous les

manuscrits de l'historien juif ? Cela n'est pas croyable. On a prétendu que Josèphe avait la tendance de déguiser autant que possible tout ce qui aurait pu confirmer ses lecteurs païens dans l'idée que le peuple juif attendait un Messie — au grand scandale de la synagogue, qui l'excommunia. Il pouvait être excommunié pour bien d'autres motifs d'altération des saintes Ecritures et de ses explications. Josèphe appliqua par flatterie à Vespasien les oracles messianiques, où les prophètes parlaient d'un grand dominateur qui viendrait de l'Orient. Cela expliquerait le silence de Josèphe sur le Christ de Nazareth, si ce silence est réel. (*Revue des Deux mondes*, mai 1863). Les deux faits sont possibles. Josèphe peut flatter Vespasien vivant et plus tard reconnaître dans ses écrits Jésus pour le Messie. Pourquoi révoque-t-on en doute ce passage ? parce que Josèphe ne se fit pas chrétien. Mais les sacrifices de toutes sortes qu'exigeait la confession publique du christianisme, le mépris attaché au nom de chrétien, la crainte de se perdre dans l'esprit des empereurs de Rome, dont il capte la bienveillance et la protection, les principes et les espérances terrestres des Pharisiens qu'il avait adoptés et que condamnait la religion nouvelle, tout cela le retint sans doute dans les liens du judaïsme. Que de gens qui connaissent la vérité et qui ne veulent faire pour elle aucun sacrifice ! Ils seraient non à peu près, mais tout à fait chrétiens, s'il ne leur en coûtait rien de l'être. On en voit des exemples à l'époque des crises religieuses ; cela fut sensible aussi dans le temps de la réformation ; plusieurs pensaient, s'ils n'osaient pas le dire, comme Erasme, qu'ils n'avaient pas un tempérament à endurer le martyre. Quoi qu'il en soit de l'authenticité du fameux passage que nous avons cité, en admettant qu'il ne soit authentique ni en tout, ni en partie, l'omission de Josèphe serait étrange. Ne point parler du Christ dans un temps où les chrétiens étaient nombreux non-seulement dans la Judée, mais à Rome, n'est-ce pas passer volontairement sous silence ce qu'on ne doit, ce qu'on ne peut ignorer ? Embarrassé d'aborder un sujet si épineux, il aura cru prudent, comme les auteurs de la Mischna et du Talmud, de se taire, comme il se tait sur l'expulsion des Juifs sous Claude, de laquelle parle Suétone, en en reje-

tant la cause sur Christ. Josèphe ne pouvait pas ignorer la vie de cet homme extraordinaire. Eût-il eu quelque chose à objecter contre elle, il n'eût certes pas manqué de le faire. Son silence même nous serait donc encore favorable.

Enfin, pour clore notre série de preuves en faveur de la vérité du Nouveau-Testament, nous pouvons dire que les livres apocryphes, composés sur les faits évangéliques, quelque ait été le but dans lequel ils ont été écrits, reposent toujours sur la même histoire fondamentale de Jésus-Christ et de ses apôtres, telle qu'elle est racontée dans nos saints livres, qu'ils affirment ou supposent la mission divine du Christ, sa passion, sa mort, sa résurrection, son pouvoir d'opérer des miracles, lequel il transmet à ses apôtres, que ces livres ne contredisent point les Evangiles authentiques, qu'ils renferment les mêmes faits principaux que les cano- niques, et qu'ils contiennent des additions sans autorité. Ce qui prouve que les points essentiels de l'histoire étaient trop bien établis pour qu'ils pussent donner lieu à quelque alté- ration ou pour qu'on osât les contredire. On pouvait s'atten- dre à ce que ces apocryphes tomberaient insensiblement dans l'oubli et céderaient à l'autorité supérieure et aux dé- tails plus exacts des livres que nous possédons. Les regards du monde chrétien se détournèrent des histoires de Jésus- Christ les moins estimées pour se porter exclusivement sur celles qui jouissaient du crédit le plus légitime, parce qu'on en avait reconnu l'authenticité et la vérité. Personne ne peut donc raisonnablement en douter.

Il nous reste à donner des preuves de leur intégrité; j'ai déjà exposé, au commencement de ce chapitre, ce qu'il faut entendre par-là. Quelques nouveaux détails à cet égard ne seront ni sans intérêt ni sans utilité. Vous vous rappelez ce que nous avons dit des variantes. Nous en dirons encore quelques mots. Le docteur Mill, anglais, en comptait trente mille sur environ quatre-vingt-dix manuscrits; mais on en a trouvé bien davantage dès lors, en multipliant les recher- ches de toutes parts. Quoi d'étonnant, quand on sait que les variantes s'élèvent à vingt mille dans un auteur latin, Té- rence, qui n'a écrit que six comédies! Mais aucun ouvrage n'a été autant traduit, copié, commenté que le Nouveau-Tes-

tament; il devait en être ainsi d'un livre aussi précieux. Un miracle perpétuel eût été indispensable pour prévenir toute variante; à quoi bon, si les moyens ordinaires suffisaient pour garantir de toute altération grave? Ce qui est digne d'admiration, c'est qu'il s'en trouve à peine dix de quelque importance et aucune ne porte réellement atteinte à la foi. Quel est le dogme clairement enseigné qui ne repose que sur un mot? Dans les disputes qui ont agité l'église, les variantes n'ont jamais fourni d'arguments quelque peu forts. Elles n'ont donc rien qui doive alarmer la foi et encore moins l'ébranler. C'est ce que viennent encore de reconnaître le savant professeur genevois Albert Rilliet, dans sa belle édition du Nouveau-Testament d'après le texte du Vatican, et le chevalier Bunsen, esprit indépendant de tout système religieux, dans ses recherches sur la Bible, qui a déclaré qu'il ne se trouve dans les variantes pas un seul passage qui intéresse quelque point important de l'histoire ou de la doctrine évangélique. De quel péché, ajoute-t-il, se rendent coupables ceux qui ont dit que la critique allemande (celle de son pays) a rendu incertain le texte sacré? Il me semble impossible de ne pas voir dans ce phénomène un signe comme miraculeux du soin avec lequel l'esprit saint a veillé sur l'église de Christ et sur le trésor qui enrichit des vrais biens l'humanité.

Disons-le une fois pour toutes au sujet des objections faites contre nos saintes Ecritures et la religion en général. Rien de si facile que de lancer une objection en quelques mots ou une phrase. Pour y répondre solidement, il faut des soins, du temps, de la peine. Et que de gens hors d'état de comprendre la réfutation! Aussi je trouve excellent ce proverbe latin : *Plus negare potest asinus in hora quam in anno probare philosophus*. (Un âne peut en une heure nier plus de vérités qu'un philosophe ne peut en établir en une année.)

Et comment une altération grave aurait-elle pu s'introduire dans nos livres saints? Cela n'aurait pu avoir lieu avec quelque succès pendant la vie des écrivains sacrés, car leur opposition et leur autorité auraient bientôt confondu les faussaires. Cela n'aurait pu arriver non plus immédiatement après la mort des auteurs de ces livres; leurs disciples, leurs le-

cons étaient là, leurs écrits étaient déjà trop répandus et les églises trop nombreuses pour qu'on ne se fût pas élevé contre les falsificateurs. Plus tard, l'impossibilité de l'altération s'accroît à proportion du nombre considérable de copies, de versions qui se répandaient partout. Comment les falsifier toutes ? Comment l'idée en serait-elle venue dans l'esprit de quelqu'un ? Aussi dans les premiers siècles de l'église n'est-il jamais parlé d'une pareille falsification. Comment se serait-on avisé d'altérer des livres, fondement de la foi et des plus chères espérances du chrétien, des livres pour lesquels on endurait le martyre ! Quelqu'un eût-il eu cette audace, quelle opposition il eût rencontrée ! Si des novateurs eussent voulu, pour favoriser leurs opinions particulières, falsifier les livres saints, l'église de plus en plus nombreuse et vigilante aurait protesté hautement. D'un autre côté, si l'Église, pour réfuter avec plus d'avantage les novateurs, se fût avisée de falsifier le texte des livres saints, les novateurs, qui ne la voyaient pas de bon œil, n'auraient pas gardé le silence et auraient crié à l'imposture. Les sectes, les schismes, les contestations qui s'élevèrent de très-bonne heure dans l'église, même du temps des apôtres, ont dû naturellement contribuer à conserver nos livres saints dans leur intégrité. Une coupable tentative d'un parti aurait été incontinent signalée et flétrie par le parti contraire. Au milieu de leurs débats, de leurs querelles, ils en appelaient tous aux livres canoniques, comme au juge suprême et irréfutable des controverses. A mesure que les siècles marchent, que les saints livres se répandent de plus en plus de toutes parts, que l'art des Guttenberg et des Faust les multiplie, il peut y avoir un plus grand nombre de variantes, mais l'altération du texte devient de plus en plus impossible. L'intégrité de nos saints livres est donc indubitable.

En présence de tant de preuves solides de l'authenticité, de la vérité, de l'intégrité des livres du Nouveau-Testament, comment douter des faits qu'ils renferment ; à plus forte raison, comment les nier ? Il n'est dans l'antiquité profane, dans le moyen-âge ou dans des siècles plus rapprochés de nous, aucune histoire aussi certaine que celle du Christ et de ses apôtres. On l'a dit : l'histoire de Socrate, dont personne ne

doute, quoique antérieure même de quelques centaines d'années aux Evangiles, est bien moins avérée que celle du Sauveur. Les changements survenus, à dater de dix-huit siècles, dans le monde religieux et moral, le monothéisme qui remplace peu à peu l'idolâtrie, la société qui se transforme d'après les promesses de l'Evangile, les lois, les mœurs nouvelles, la marche constante et progressive vers un ordre de choses meilleur, en dépit de toutes sortes d'obstacles, des assauts de l'incrédulité, des railleries des profanes, malgré le fer et le feu, tout cela est inexplicable en dehors de l'histoire du Christ. Le monde, a-t-on dit, n'a pas encore subi de révolution pareille à celle qui s'accomplit dans l'espace de quelques années par un artisan obscur de la Palestine, révolution à peine remarquée dans son origine et si étonnante dans ses conséquences. La vie de Jésus, fils unique de Dieu, tel que le représente l'Evangile, explique seule la naissance, l'établissement merveilleux et le succès non moins étonnant de la religion nouvelle ? Croirait-on d'après tout cela que, dans ce siècle-ci, il se soit trouvé des hommes qui aient cherché à donner de la vie de Jésus une idée presque complètement différente de celle que renferme l'Evangile ?

Il est nécessaire, jeunes amis, que je vous dise quelque chose de cette étrange opinion connue sous le nom de système de Strauss, qui a eu naguère un retentissement immense, mais qui a perdu peu à peu tout crédit, une erreur, même éblouissante, devant finir par disparaître devant les rayons victorieux de la vérité. Ressuscitée récemment en France, elle retrouve des partisans et en ce pays-là et ailleurs. Strauss lui-même a écrit de nouveau pour la rendre populaire. Elle fera son temps, elle passera, mais la parole du fils de Dieu ne passera point. De savants théologiens de l'Allemagne, entr'autres Ullman, Tholuck, Hug, Neander, l'ont réfutée; en France, Athanase Coquerel, père. David-Frédéric Strauss, né dans l'année 1808, à Ludwigsbourg, en Wurtemberg, commença ses études dans sa ville natale, les poursuivit dans divers séminaires de théologie, remplit des fonctions pastorales comme suffragant, assista aux cours de Hegel et de Schleiermacher, à Berlin, fut répétiteur de théologie à Tubingue, puis professeur de philosophie dans l'uni-

versité de cette ville. Lorsque parut l'écrit qui le rendit fameux en 1835, il fut destitué de ses fonctions et se retira à Stuttgart, où il enseignait comme un docteur particulier. Son appel comme professeur de théologie à l'université de Zurich, en 1839, y excita des troubles, où même le sang coula. Il ne professa point, mais comme son appel avait été régulier, il reçut une pension annuelle de 1000 francs, qu'il a destinée à des œuvres de bienfaisance. Il a été marié à une cantatrice estimable, catholique, nommée Schebert, descendante de Hussites; elle a publié une partie de sa vie. Strauss s'est séparé d'elle par le divorce. Après avoir séjourné à Heilbronn, il doit vivre maintenant à Heidelberg.

David-Frédéric Strauss, tout en reconnaissant que Jésus avait existé, a prétendu que les Juifs, d'après les écrits de Moïse et des prophètes espérant un Messie, s'en étaient formé des idées qui répondaient à leurs désirs et qu'en la personne de Jésus, homme de bien, modeste et obscur, ils avaient rassemblé comme en un tableau tous les traits qui, selon eux, devaient former le caractère du grand envoyé qui avait été promis. Ainsi l'histoire de Jésus existait déjà dans l'esprit, dans l'imagination des Juifs avant qu'il ne vécût, et ils lui ont attribué tous les miracles et toutes les vertus et toute la sagesse qu'ils attendaient du Messie. Si l'on revêt d'un corps une idée; si, à l'occasion de cette idée, on imagine une histoire pour rendre cette idée plus saillante, cela porte le nom de mythe. De là le nom de mythologie, qui vous est bien connu et qui renferme les fables du paganisme. D'après Strauss, tout ce que renferme de merveilleux la vie de Jésus est mythe; la guérison physique des aveugles est un mythe, elle n'eut point lieu; ce n'était qu'une guérison spirituelle de l'intelligence entourée de ténèbres. La guérison des démoniaques n'eut point lieu; l'esprit mauvais, les pensées perverses qui les animaient furent remplacées par un esprit meilleur, par des pensées plus convenables. Ainsi, dans un sens analogue, sont expliqués les autres miracles, de sorte que ces faits merveilleux, que les contemporains, même les ennemis du Christ, ont reconnu pour réellement arrivés, ces faits que les Juifs, qui ne pouvaient les nier, attribuaient à Bézébut ou à une espèce de pouvoir cruel et magique, ces

faits pour lesquels moururent aussi les premiers martyrs de l'Évangile, étaient des mythes !

Des disciples de Strauss, allant encore plus loin que lui et poussant son système jusqu'à ses dernières conséquences, ont fait de la vie entière du Christ une sorte de mythologie et ont même mis en doute son existence et dès lors les événements principaux qui s'y rattachent !

Est-il possible d'avancer et de soutenir de telles absurdités ! Ainsi les apôtres seraient des mythes ! les églises primitives desquelles descendent les nôtres, étaient des mythes ! les supplices de tous genres qu'enduraient les martyrs étaient des mythes ! Les historiens païens Tacite, Pline, qui parlent des persécutions auxquelles les chrétiens furent exposés sous Néron et sous Trajan, ne racontaient que des mythes, quoiqu'ils les donnassent pour des événements réels ! Passons, je ne dis pas seulement sur de telles invraisemblances, mais sur d'aussi ridicules suppositions.

Et dans quel siècle ces mythes auraient-ils pris naissance ? Dans le siècle d'Auguste, un des âges brillants, on le sait, de la littérature, où les lumières étaient répandues non seulement dans la capitale de l'empire et dans la Grèce, mais en Égypte, mais en Judée, mais en Orient, mais dans la plupart des états soumis à l'empire romain : ce siècle n'est pas moins connu par son incrédulité. On n'y était pas disposé à ajouter foi sans preuves suffisantes et solides à des faits extraordinaires, qui appelaient ceux qui les acceptaient aux plus redoutables sacrifices. Les siècles d'ignorance sont favorables à la création des mythes ; puis il faut quelques générations pour qu'ils se forment, acquièrent de la consistance et apparaissent revêtus d'un corps. Le peu de temps qui s'est écoulé entre la vie du Christ et la composition des livres du Nouveau-Testament, avant la ruine de Jérusalem, ne suffit pas pour que le mythe ait pu prendre naissance. Il est évident que, quand on était appelé à mourir pour le Christ, les membres des églises primitives, les premiers chrétiens, devaient y regarder de près avant de s'exposer au plus grand des sacrifices et devaient s'assurer avant tout de la réalité des faits et des récits.

Et pourquoi tous ces mythes ont-ils été imaginés ? Pour

donner, comme c'est en général le cas des mythes, un corps à des idées en vogue et généralement reçues ! Le Christ aurait été l'expression de son époque et sa doctrine, le résumé des opinions admises de son temps en Israël ! Pour donner plus de relief à ces opinions-là, on les aurait toutes réunies dans les leçons d'un personnage remarquable de ce temps-là, nommé Jésus, auquel on aurait cru nécessaire d'attribuer le pouvoir d'opérer des miracles ! Mais bien loin que Jésus fût le représentant des idées dominantes de ses contemporains, sa doctrine comme sa vie forme avec ces idées une opposition frappante. Assujettis aux Romains, ils attendaient un libérateur de ce joug étranger, mais Jésus ne leur en a pas dit un mot ; il leur annonce le royaume du ciel qui est proche et il le promet à ceux qui se repentent de leurs péchés, qui ont un cœur humble et pur. Ils attendaient un Messie temporel, qui élèverait leur nation au-dessus de toutes les autres et qui ferait affluer dans leur pays les richesses du monde entier. Pas un mot d'un tel Messie dans l'Évangile, et Jésus leur commande en revanche d'amasser des trésors non sur la terre, mais dans le ciel ; et le Christ monte le calvaire et meurt sur une croix ! Ils s'attendaient à un Messie national, sous l'autorité duquel les autres peuples seraient obligés de rendre hommage aux descendants des patriarches. Jésus n'établit point une pareille différence ; il va même jusqu'à exclure de cet empire nouveau bien des Israélites eux-mêmes. Il en viendra, dit-il, d'Orient et d'Occident qui seront assis avec Abraham, Isaac et Jacob dans le royaume du ciel, tandis que les enfants du royaume, bien des Juifs, en seront exclus. Jésus n'a point les idées étroites de sa nation ; il embrasse le monde entier dans son plan sublime de régénération de l'humanité ; il veut attirer tous les hommes à lui, il est venu pour être le sauveur de tous ; l'admission des Gentils, jusque-là méprisés, est proclamée ; il n'y aura qu'un seul troupeau et qu'un seul berger. Ils regardaient Jérusalem et surtout le temple comme tellement saints à l'Éternel, qu'aucune force humaine ne pourrait les détruire, et cependant Jésus prédit la ruine de cette cité, qui ne reconnut point les choses qui appartenaient à sa paix ; et du temple il ne restera pierre sur pierre, tout sera renversé. Les Juifs atta-

chaient une importance particulière et superstitieuse aux cérémonies du culte, aux actes extérieurs de la piété; ils avaient même ajouté bien des rites et recommandé bien des observances que ne prescrivait point Moïse; c'était, selon eux, autant d'actes par lesquels ils se rendraient favorables Jéhovah et mériteraient sa protection et son appui. On sait comment Jésus envisagea ces formes de la piété, qui ne sont rien sans la pureté du cœur, et comment il tança les Scribes et les Phariséens hypocrites auxquels se rattachait l'immense majorité de la nation, qui nettoyaient les dehors de la coupe et du plat, tandis que le dedans était rempli de rapine et de corruption. Ainsi donc, entre le Christ incarné, selon le système de Strauss, dans la pensée des Juifs, et le Christ de l'Évangile, quelle différence! Observons de plus que les premières églises étaient en grande majorité, peut-être quelques-unes même uniquement, composées de membres sortis du sein du paganisme, et qu'entre ces chrétiens, les uns Juifs, les autres nés Gentils, il y avait rivalité, contestation, les uns voulant que l'on continuât d'observer la loi de Moïse, les autres ne le voulant point. Comment ces idées, ces mythes juifs, s'ils eussent existé, auraient-ils été admis par les Gentils, auxquels ces opinions d'Israël étaient tout à fait étrangères? Si les païens se convertissent, s'ils souffrent pour la cause du Christ, c'est qu'ils savent que son histoire, tant sa vie que ses miracles et sa doctrine, ne sont pas des mythes, mais des réalités.

Dans ces premier et second siècles de l'église, époque d'incrédulité et de scepticisme, où tout était soumis à un sévère examen, des hommes sortis du paganisme, dans l'Asie-Mineure, à Tarse, à Antioche, à Ephèse, à Smyrne, dans l'Égypte, à Alexandrie, en Europe, à Athènes, à Thessalonique, à Corinthe, à Rome, embrassent la religion nouvelle. Sous Trajan, d'après le rapport de Pline-le-Jeune, des chrétiens de tout âge, de tout sexe, de tout rang, de toute condition, abondent dans l'empire romain, et ils auraient admis sans preuve un système religieux qui avait pris naissance chez les Juifs si généralement méprisés! Comment les premiers disciples de la foi chrétienne, contemporains, voisins des faits évangéliques, les auraient-ils acceptés comme certains et réels, s'ils

ne l'avaient pas été? Comment, dix-huit cents ans avant le docteur Strauss, n'auraient-ils pas reconnu que ce n'étaient que des fables inventées par la superstition judaïque? Enfin, d'après le système mythique, que fera-t-on de saint Paul? serait-il aussi un mythe? Mais, a dit quelqu'un, on ne raie pas de l'histoire une pareille individualité. Pour s'en débarrasser, Strauss le représente comme un homme sujet à des affections nerveuses, probablement à des crampes épileptiques. Avancer une telle supposition pour expliquer ce grand homme, c'est prouver l'impuissance où l'on se trouve de dire quelque chose de sensé à l'appui d'un étrange système. Une telle hypothèse porte en elle-même sa réfutation. Les épîtres de saint Paul, que Strauss lui-même a respectées et regardées comme des ouvrages de cet homme extraordinaire, ne prouvent-elles pas la vérité de l'Évangile? Cet apôtre ne revient-il pas sur les principaux faits de cette histoire, sur les souffrances, la mort, la résurrection, l'ascension de Jésus-Christ? En citant ces faits, il ne les discute pas, il en parle comme reçus sans contestation des églises auxquelles il adresse ses épîtres; personne ne révoquait en doute la réalité de l'histoire de Jésus; jamais de schismes, de débats dans les églises à cet égard. Paul, ce zéléteur fougueux de la loi de Moïse et des principes des Pharisiens, Paul, élevé aux pieds de Gamaliel, Paul, assurément de tous les apôtres le plus instruit dans les sciences humaines, est miraculeusement converti; cette conversion ne l'empêchait pas d'avoir le sens commun. En manquait-il, lui qui, dans un incorrect langage, dit familièrement des choses sublimes; lui, qui a tracé un si admirable caractère de la charité; lui, qui combat avec une logique si rigoureuse les subtilités des chrétiens judaisants et montre avec tant de force la supériorité de l'Évangile sur la loi; lui, qui à la ferveur religieuse joint une prudence peu commune; qui, tout occupé qu'il soit des choses d'en-haut, sait revendiquer au besoin ses droits civils, les privilèges du citoyen romain; lui, d'un caractère si humble, si vrai, si franc, qui avoue sincèrement ses premières erreurs; lui, ce modèle d'une abnégation admirable, d'un complet désintéressement, d'un zèle qui tend sans relâche à la perfection sur les traces du Christ? Contemporain des évé-

nements sur lesquels il appuie sa prédication, il était à portée d'en connaître la certitude. Assurément un homme d'une candeur, d'une bonne foi qu'on ne peut lui refuser, ne serait pas devenu de persécuteur d'une secte méprisée son disciple le plus fervent, n'aurait pas dépensé sa vie, ne se serait pas soumis à tant de tribulations, s'il n'eût pas été certain que ce Jésus, qui lui était apparu dans une vision miraculeuse sur la route de Damas, était le même qui était mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification. Paul a trop de pénétration et de science, trop de dévouement et de vertu pour avoir été trompé, pour devenir une victime de l'imposture ou pour être lui-même un imposteur. Il a su en qui il avait cru. Ses convictions, mélange de vue et de foi, l'ont revêtu de la force victorieuse avec laquelle il a combattu le bon combat. Quoique le dernier des apôtres, comme il s'appelle lui-même, il n'en est pas moins un témoignage puissant de la vérité de l'histoire de son divin maître.

Mystiques! s'écrieront quelques-uns. Assurément, le monde invisible dont il parle, renferme des mystères. Notre monde visible n'en offre-t-il point? Mais jamais homme plus que cet apôtre n'a insisté avec autant de force sur les devoirs de la vie pratique (ce qui est contraire au mystérieux). Des régions célestes où l'apôtre s'élève et où il veut élever les chrétiens, il descend sur la terre et il leur rappelle les diverses obligations qui leur sont imposées dans la famille et dans la société. De ce monde-ci, dont la figure passe et qui séduit tant d'âmes inconsidérées, il dirige nos affections vers les choses d'en-haut, où Christ est assis à la droite de son père, où l'on contempera Dieu face à face, où l'on connaîtra comme on a été connu, après que notre corps corruptible, méprisable, faible, sera devenu spirituel, incorruptible, plein de force, glorieux. Saint Paul a montré l'harmonie qui doit unir la terre avec le ciel et faire de notre existence terrestre et de notre existence céleste une unique et sainte vie.

On a dit que des millions d'hommes ont accepté bien des faux systèmes; c'est vrai. Mais qu'on nous montre d'abord la fausseté de nos livres saints; puis qu'on montre des millions d'hommes de races, d'époques, de nationalités, de facultés absolument diverses, et parmi eux des esprits vraiment supé-

rieurs, déterminés à croire et même à confesser jusqu'à la mort les Védas, ou le Coran, ou le grand Avusa. Alors nous pourrions commencer à douter des vérités évangéliques. (*Semaine religieuse*, 1864, N° 47.)

Que de preuves de l'authenticité, de la vérité, de l'intégrité des livres du Nouveau-Testament ! Quel homme d'un jugement sain et d'un cœur droit pourrait, d'après ce que nous avons exposé, ne pas reconnaître que ces livres sont réellement des auteurs dont ils portent le nom, qu'ils racontent le récit des faits tels qu'ils sont arrivés et qu'ils sont parvenus sans altération jusqu'à nous. Dans les livres de la révélation, comme dans celui de la nature, Dieu ne s'est pas laissé aux hommes sans témoignage. Mais le plus grand encore de tous les témoignages est l'harmonie qui existe entre l'Évangile et les besoins de notre âme, ce qui montre que ses enseignements émanent de celui qui nous connaît, parce qu'il nous a créés, selon ce que dit Jésus lui-même : Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il connaîtra si ma doctrine est de Dieu ou si je parle de mon chef. Le bonheur que goûte celui qui la met en pratique en atteste la céleste origine et la divine excellence. Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de développer cette idée. On vous l'a exposée, jeunes amis, dans vos cours de religion, et j'aime à croire que vous en avez fait l'heureuse expérience.

J'avais terminé ce chapitre, quand parut un livre publié par M. Ernest Renan, sous le titre de *Vie de Jésus*. Puisque cet ouvrage a fait tant de bruit et qu'il a été accueilli avec tant de faveur, je ne puis me dispenser d'en dire quelques mots, quoiqu'il ait été déjà réfuté.

Disons d'abord quelques mots de l'auteur. M. Renan naquit en Bretagne, à Tréguier, petite ville dans le séminaire de laquelle il reçut sa première instruction. De là il se rendit à Paris, où il fut disciple de l'abbé Dupanloup, actuellement évêque d'Orléans. Au séminaire de Saint-Sulpice, sous la direction du savant abbé Le Hir, il étudia les langues orientales. Il quitta, jeune encore, sans qu'on en sache les motifs, ce séminaire et l'état ecclésiastique, auquel il s'était voué d'abord. Il n'avait cependant ni argent, ni position, ni ave-

nir. Dans une chétive chambrette de la rue de l'Épée, à force d'application et par une énergie de volonté, naturelle, dit-on, aux Bretons, il acquit des connaissances et gagna sa vie. En 1847, il obtint le prix Volney pour le progrès des langues orientales, ce qui le mit plus à l'aise. Il épousa une sœur du célèbre peintre protestant Ary Scheffer; l'archevêque de Paris bénit ce mariage.

M. Renan a composé plusieurs ouvrages qui lui ont acquis de la réputation. Je n'ai pas à en parler. Qu'il me suffise de dire qu'il est panthéiste, qu'il ne croit ni à un Dieu vivant et personnel, ni à l'immortalité de l'âme. Il est membre de l'institut et professeur des langues sémitiques (hébraïque, chaldäïque, syriaque) au collège de France. Le livre qu'il a publié sous le nom de *Vie de Jésus* a répandu au loin et dans toutes les classes de la société le nom d'Ernest Renan, mais il ne sera nullement pour lui un titre de gloire vraie et durable. Il passe pour être de l'école de Strauss, dont le système est pourtant plus lié dans toutes ses parties et plus conséquent.

Quand on raconte l'histoire d'événements qui se sont passés avant nous, la raison enseigne que, pour être digne de foi, il faut s'appuyer autant que possible sur des témoignages contemporains, et que, si on les rejette, on doit dire pourquoi. Vous venez de voir, jeunes amis, sur quelles bases solides nous avons établi l'authenticité, la vérité, l'intégrité de nos Évangiles. Les faits qu'ils racontent sont donc vrais. Si on les nie, on doit prouver qu'ils sont erronés. Si on en avance de contraires, il faut en démontrer la vérité. Autrement aucune discussion sur de tels faits n'est possible. Qu'on affirme ou qu'on nie, il faut prouver qu'on a de bonnes raisons d'approuver ou de nier. M. Renan s'en dispense. Ainsi, pour citer un exemple entre bien d'autres qu'on pourrait alléguer, il nie la résurrection de Lazare, et dit que celui-ci, après s'être entendu avec ses sœurs, s'était enveloppé de draps mortuaires, avait feint d'être mort, s'était retiré dans un sépulcre, et à la voix de Jésus avait fait semblant de reparaître. Pourquoi cette fourberie? pour encourager leur ami Jésus, beaucoup trop timide, à se déclarer comme le Messie. Sur quoi se fonde M. Renan pour imaginer une telle

hypothèse? Sur rien. Qui empêcherait de faire sur ce miracle toutes sortes d'autres suppositions aussi peu raisonnables? Quant à la bonne foi et au mensonge, on n'y regarde pas, en Orient, de si près, a dit M. Renan, tandis qu'il est certain, au rapport de quiconque a à traiter d'affaires avec les Orientaux, surtout sur les côtes de la Méditerranée, que la bonne foi est un des traits qui honore le plus leur caractère.

On croirait parfois que l'auteur que nous combattons n'a pas lu les Evangiles; ainsi, en parlant de la vierge Marie, il prétend qu'à peine il en est fait mention durant la vie de Jésus, et que ce ne fut qu'après lui qu'elle jouit d'une grande considération. Cependant il en est parlé du vivant du Sauveur, et à l'époque de sa nativité et lors de son voyage à Jérusalem, à l'âge de 12 ans, et aux noces de Cana, et dans la journée où elle était inquiète au sein de la foule qui le pressait, et quand elle est au pied de la croix. Après la résurrection du Christ, la mère de Jésus n'est nommée qu'une seule fois dans le Nouveau-Testament. (Actes des apôtres I, 14.

M. Renan dit que Jésus invitait à sa table des pécheresses. Qui aurait-il invité, lui, qui n'avait pas un lieu où reposer sa tête? C'est lui qui est invité, et il ne craint pas de s'asseoir à côté des péagers et des pécheurs pour leur prêcher la repentance. Une pécheresse, tourmentée du sentiment de ses fautes, vient à lui; il parle de paix à son âme et il lui annonce son pardon.

M. Renan représente aussi Jésus comme un aimable et doux rabbin, sans énergie, qui avait besoin d'être excité à jouer un rôle dans le monde, qui, se sentant soutenu, acceptait tout ce qu'on lui attribuait, notamment les miracles qu'il ne fit pas, et qui se crut enfin appelé à accomplir une œuvre divine.

Jésus fut doux et humble de cœur, il est vrai. Mais qui n'a été frappé de la sainte indignation qui l'anime dès le début de son ministère? Il chasse les marchands du temple, ce qu'il renouela lors de son entrée royale à Jérusalem. Il censure en toute occasion les pécheurs, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, même les Pharisiens, le parti le

plus nombreux et le plus puissant de la Judée. Il ne craint pas de dépeindre par une épithète caractéristique Hérode, tétrarque de la Galilée. Il ne ménage pas même ses disciples. Il sait qu'en montant à Jérusalem, il marche au supplice de la croix; il ne recule pas, quoiqu'il frémissé à la pensée des douleurs qu'il devra endurer pour le salut du genre humain. Tout cela prouve de la force et non de la mollesse de caractère.

La scène si touchante de Gethsémané, où l'âme de Jésus est saisie de tristesse en pensant à tous les péchés, à tous les crimes qui entraînaient sa mort, mais où son amour et sa piété triomphèrent de la nature humaine qu'il avait revêtue; cette scène est indignement défigurée dans le livre de M. Renan. Il est représenté comme un beau jeune homme, se prenant à regretter de n'avoir pas profité des agréments de l'existence qui s'offraient à lui, des riches ombrages de la Galilée, de l'affection dont on l'entourait, des charmes de la société auprès de jeunes gens qui ne demandaient pas mieux que de s'attacher à lui. Il s'afflige d'avoir manqué sa destinée.

Où M. Renan a-t-il appris tout cela? Comment sait-il que Jésus est mort de la rupture d'un vaisseau du cœur? Il sait beaucoup de choses que chacun ignore. Mais on aimerait avoir des preuves de ce qu'il avance.

Il est certaines tournures fort commodes qu'il affectionne: *sans doute, peut-être, on comprend, chacun sait, on sait*. Par là un auteur se dispense de prouver ce qu'il serait fort embarrassé de démontrer. De semblables expressions ne doivent être employées qu'avec réserve et que quand, en effet, la chose est évidente.

Entre les suppositions étranges de M. Renan, il en est une que je dois signaler: c'est la jalousie de l'apôtre saint Jean à l'égard de saint Pierre. Mais l'apôtre bien-aimé ne raconte pas avec plus de détails que les autres évangélistes le reniement du fils de Jonas. Il est le seul qui raconte sa réhabilitation dans l'apostolat. Il veut donc le relever aux yeux de tous ses contemporains, de tout le genre humain. Est-ce de la jalousie?

Une très-juste remarque faite par un savant orateur est

celle-ci : On espérait que M. Renan, qui a visité la Palestine, communiquerait quelques découvertes géographiques ou autres, propres à expliquer des passages obscurs ou difficiles de nos saints livres. Mais dans l'impossibilité de dire autrement ou de dire mieux que ce qui a été dit avant lui (cette phrase-là est de M. Renan), ce qu'on savait par conséquent sans lui, il se borne à transcrire mot à mot des morceaux du voyageur américain Robinson dans la Terre-Sainte, ou du célèbre géographe Ch. Ritter, assez souvent, comme d'ordinaire, sans les citer.

Entre les merveilles qui n'avaient pas été remarquées avant lui, on a beaucoup ri des merles bleus qui avaient frappé ses regards. Il n'est presque pas de réfutation de cette *Vie de Jésus* où l'on ne voie apparaître ces merles bleus. Ici M. Renan a raison. Ces oiseaux, aussi connus sous le nom de merles solitaires, sont fort recherchés en Orient à cause de la douceur et de l'harmonie de leur ramage. Ils jouissent même d'une certaine vénération auprès du peuple. C'est ce que j'ai lu dans le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Guenée. Si tout ce qu'a écrit M. Renan était aussi vrai, nous n'aurions pas cette prétendue *Vie de Jésus*, qui est un roman. On pourrait sans peine, avec un peu d'esprit, beaucoup d'imagination, et surtout beaucoup d'audace et de mépris des choses saintes, composer d'autres récits romanesques de la vie du Rédempteur, comme on en a inventé, par exemple, sur Charlemagne et d'autres héros.

M. Renan parle beaucoup d'antiquités, sans indiquer les sources où il puise et que des savants allemands connaissent. Mais parfois ces citations sont entachées ou d'inexactitudes, ou d'erreurs, ce qu'on lui a montré notamment à propos des Parsis ou Guébres, sectateurs de la religion de Zoroastre. Mais ce sont des détails dans lesquels il nous est inutile d'entrer. Cependant un mot là-dessus : M. Renan reproche à ceux qui se sont occupés des critiques du christianisme de n'avoir pas assez pris en considération le Talmud. Cette accusation n'est pas fondée. Chose remarquable, M. Renan n'allègue aucun passage du Talmud qui n'ait été déjà mentionné par de célèbres exégètes anciens, Lightfoot, Selden, Wetstein et d'autres ; il est loin d'avoir épuisé tout ce que ces savants en ont

cité. Dire avec M. Renan que le Talmud est l'écho de la science scholastique avant le Christ, ce serait la même chose que si l'on prétendait que le code Justinien, cinq siècles après Jésus-Christ, est l'écho du droit romain sous la république. On a démontré la haute supériorité de la doctrine du Christ sur les enseignements du Talmud. Il faudrait, pour bien comprendre cela, avoir fait des études qui ne sont pas de votre âge, jeunes amis. Si cela pouvait vous intéresser un jour, vous ne manqueriez pas de guides pour vous diriger dans des recherches d'où résulterait pour vous la conviction de plus en plus forte de la divinité de la doctrine et de la mission de Jésus-Christ.

Les miracles du Sauveur sont le but principal des attaques et des négations de M. Renan. Nous avons vu comment il cherche à expliquer la résurrection de Lazare. Il rejette, cela va sans dire, celle du Christ. Le principe général qui le porte à rejeter les miracles, c'est que ce sont des légendes. Comment le sait-il? Il rejette les miracles parce que ce sont des légendes, et les légendes parce qu'elles racontent des miracles : argument absurde et condamné avec raison dans la logique sous le nom de cercle vicieux. Que Dieu puisse faire des miracles, qui le niera? Rousseau lui-même a dit que qui refuserait à Dieu ce pouvoir, mériterait d'être enfermé aux petites maisons. Que Dieu ait voulu en faire et en ait réellement opéré pour le salut du genre humain, cela n'atteste-t-il pas son immense miséricorde, sa paternelle charité! C'est ce qu'on établit dans tous les cours de critique.

D'après M. Renan, le Nouveau-Testament a été écrit dans le premier siècle de l'ère chrétienne. Les faits miraculeux que les livres saints racontent n'eussent pas été vrais, que des témoins contemporains les eussent niés! Nous l'avons dit: les Juifs même en ont reconnu la réalité.

Pour être certain de la résurrection d'un mort, il faudrait, dit M. Renan, qu'une faculté de médecine, l'institut de France, par exemple, eût constaté le fait! en supposant qu'au premier siècle de l'ère chrétienne il ait existé une corporation savante pareille, et que les magistrats qui avaient accordé la crucifixion de Jésus-Christ, qui savaient sa mort, qui n'ignoraient pas sa résurrection, comme toute leur conduite le

prouve, eussent consenti à soumettre ce miracle, qui les condamnait, à l'examen de ce collège de docteurs et de médecins. Comme ce corps savant n'existait pas, il aurait fallu que Jésus ne fit point de miracles, ne rendit point la vue aux aveugles, ni ne guérît d'un mot toute sorte de maladies et de langueurs parmi le peuple, ne ressuscitât point un mort. Ce serait, convenons-en, limiter beaucoup la carrière charitable du Christ, ce serait lui enlever les signes caractéristiques de sa divinité.

Il est une preuve irréfragable de la résurrection du Christ. C'est le courage avec lequel les apôtres, auparavant si timides, annoncent ce prodige, l'intrépidité avec laquelle les premiers chrétiens endurent le martyre, convaincus qu'ils sont de ce fait extraordinaire, qu'ils ont vu eux-mêmes, ou qu'ils connaissent de témoins oculaires. « Je crois volontiers, dit Pascal, les histoires dont les témoins se font égorger. » C'étaient, dit Pline-le-Jeune, des gens de tout condition. Il n'était pas besoin d'être philosophe, naturaliste, savant pour admettre un fait que le Sauveur lui-même avait prédit. Des philosophes auraient-ils su mourir avec l'héroïsme des premiers chrétiens ? On connaît la pusillanimité de Galilée.

Il ne se fait de miracles, dit M. Renan, que quand on y croit. Voilà pourquoi on crut à ceux dont Jésus, par faiblesse, se laissait attribuer le pouvoir. Mais depuis des siècles il ne s'était point fait de miracles en Judée. On était si peu disposé à y croire que, plutôt que de les admettre facilement, on les envisageait comme l'effet d'un pouvoir magique, occulte, comme l'œuvre de Beelzebul. Quelques-uns auraient voulu des signes du ciel, comme plusieurs de ceux de Moïse. Il fallut pourtant céder à l'évidence. De là la multitude de ceux qui crurent la doctrine de Jésus, laquelle a toujours fait l'admiration même de ceux qui ne le regardent pas comme le Messie, tant elle est à la fois pure, simple, parfaitement en harmonie avec les vrais besoins de l'humanité. Cependant elle n'a pas trouvé grâce devant M. Renan. Il ne voit en elle rien d'original, de caractéristique, de particulier. Il la regarde comme un emprunt du Talmud. Il la dit égale à celle d'autres sages. Tout cela sans preuves ! Il reproche au christianisme d'avoir faussé ou détruit les sentiments les plus

naturels de l'humanité, l'amour de la famille, l'amour de la patrie, excité à l'insubordination contre l'autorité, condamné toute possession des richesses, ignoré la nature spirituelle de l'homme. On croit rêver en lisant de tels reproches. On est tenté de se demander si M. Renan a lu l'Evangile, et s'il a oublié, lui qui connaît l'Orient, comme le langage y est hyperbolique et comme il faut en saisir l'esprit et non la lettre? Jésus a détruit les liens de famille! Mais n'est-ce pas pour sa mère qu'il opéra le premier de ses miracles? Ne la recommande-t-il pas du haut de la croix, au milieu de la souffrance, au disciple bien-aimé? Ne condamne-t-il pas les Pharisiens, qui anéantissaient le cinquième commandement par leurs traditions? L'amour de la patrie! Ne fut-il pas brûlant en Jésus? Ne s'efforça-t-il pas de détourner les maux qui la menaçaient, et d'en réunir sous sa protection sainte tous les habitants, comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes? Dans une époque où tout le pays était comme une fournaise ardente et un foyer de vengeance et de révolution, il recommande la soumission aux lois et qu'on rende à César ce qui est à César, comme à Dieu ce qui est à Dieu. Il ne rampe point devant l'autorité, il ne la proclame point infaillible, mais point de révolte, même quand on est injustement traité. Si vous êtes persécutés dans un endroit, fuyez dans un autre. Il n'est donc pas l'expression de son époque: c'est tout le contraire. Il n'est pas entré dans les idées temporellement messianiques de sa nation.

Quel moraliste éclairé n'a pas signalé le danger des richesses, l'amour des biens de la terre, comme une source de toutes sortes de maux? Mais que Jésus ait condamné toute possession de richesses légitimement acquises, jamais. Il met des riches au nombre de ses disciples, Zachée le publicain, Joseph d'Arimatee, et de pieuses femmes, qui l'assistaient de leurs biens. Il est vrai, et c'est là une des gloires de sa doctrine et de sa vie, tout amour de la famille, de la patrie, des choses de ce monde, doit être subordonné à l'amour supérieur, qui est dû à Dieu, au Christ, à son enseignement, à son exemple, qui sont vérité et vie. Les législateurs temporels disent: La loi avant tout. Jésus veut que, dans la religion qu'il fonde au nom de son père céleste, on recherche

avant tout le royaume des cieux et sa justice et que l'amour de Dieu, en Christ et par Christ, soit notre premier amour.

Un principe doit diriger l'homme dans la vie; quel plus sublime principe que celui qui, par cet amour, nous prépare à nos célestes et éternelles destinées!

S'il est un caractère qui distingue entre toutes les autres doctrines celle du Christ, c'est le spiritualisme, c'est-à-dire la croyance à des choses, à une vie, à des principes spirituels. Voilà que M. Renan accuse Jésus de n'être pas spiritualiste, de n'avoir pas la notion d'une âme séparée du corps, lui qui a dit : « Ne craignez point ceux qui ôtent la vie du corps et qui ne peuvent ôter celle de l'âme », lui qui a dit que dans la vie future on ne se mariera point, qu'on sera comme les anges de Dieu dans le ciel, lui qui a dit que la véritable adoration consiste à adorer Dieu en esprit et en vérité.

Croirait-on, d'après tout cela, que M. Renan range Jésus au nombre des plus grands bienfaiteurs de l'humanité? Mais ce n'est pas la seule contradiction qu'on trouve dans cet ouvrage.

SOURCES : Paley; Ch. Bonnet; Cellérier fils; Chalmers; de Rougemont; Olshausen; Conversion de Struensee; Coquerel; Bouchinger; Hug; Cellérier; Guizot.

CHAPITRE XXX.

Des disciples, des apôtres de Jésus-Christ. — Des livres du Nouveau-Testament.

Je vis, dit saint Jean, un autre ange qui volait par le milieu du ciel, portant l'Évangile éternel pour l'annoncer à ceux qui habitent la terre, à toute nation, à toute tribu, à toute langue, à tout peuple, et qui disait d'une voix forte : Craignez Dieu et donnez-lui gloire, et adorez Celui qui a fait le ciel et la terre, la mer et les sources des eaux (Apoc. XIV, 6 et 7).

Je passerai par vos quartiers en allant en Espagne, et je suis persuadé, dit saint Paul aux Romains, que mon arrivée chez vous y sera accompagnée des bénédictions de l'Évangile de Christ (Rom. XV, 28 et 29).

Je vous dis en vérité (c'est Jésus qui parle) que dans tous les endroits du monde où cet Évangile sera prêché, on racontera, en mémoire de cette femme, ce qu'elle vient de faire (Matth. XXVI, 43).

L'Évangile est annoncé aux pauvres (Matth. XI, 5).

Jésus parcourait toute la Galilée, enseignant dans les synagogues, prêchant l'Évangile du règne de Dieu (Matth. IV, 23).

L'Évangile du règne de Dieu sera publié par toute la terre, pour servir de témoignage à toutes les nations (Matth. XXIV, 14).

Paul et Barnabas s'enfuirent à Lystre et à Derbe, villes de Lycaonie, et au pays d'alentour, où ils prêchèrent l'Évangile (Actes XIV, 6 et 7).

Étant venu à Troas, dit Paul, pour prêcher l'Évangile de Christ, quoique le Seigneur m'y eût ouvert une porte, je n'eus point l'esprit en repos, parce que je n'y trouvais point mon frère Tite (2 Corinth. II, 15).

Il vous paraîtrait étrange, jeunes amis, qu'après avoir dit quelque chose de chacun des livres de l'Ancien-Testament, je ne parlasse point aussi, même avec plus de détails, de ceux du Nouveau, qu'on lit davantage, et qui renferment les vé-

rités fondamentales du salut. Tous les prophètes n'ont pas mis par écrit leurs discours et leurs saints oracles, au moins on ne possède pas des livres de chacun d'eux, par exemple, point d'Elie ni d'Elisée. Il en est de même des apôtres et des premiers disciples du Sauveur; on n'a d'ouvrage que de quelques-uns d'entre eux. Ils s'occupaient bien plus d'annoncer la bonne nouvelle du salut et d'amener les âmes à Christ que de composer des livres. Leur vie était une activité pratique constante pour la cause du royaume des cieux; Jésus lui-même n'a rien écrit. Il en avait été de même de Socrate. Il suffisait de quelques hommes probes et fidèles, éclairés et soutenus par l'esprit de Dieu, pour nous transmettre une histoire authentique et vraie de notre Rédempteur. De ce nombre furent deux apôtres, Matthieu et Jean, et deux évangélistes, Marc et Luc. Des épîtres adressées soit à toutes les églises chrétiennes, soit à quelques-unes seulement, ont été écrites par des apôtres, ou même par des parents de Jésus, celles de Jacques, de Jude, de Pierre, de Jean, surtout celle de Paul, apôtre des Gentils. L'apocalypse est l'œuvre aussi d'un apôtre, du disciple bien-aimé du Christ. Nous ferons une petite biographie de ces auteurs-là, à l'occasion de leurs écrits. Il ne sera pas tout à fait hors de propos de dire quelque chose des apôtres qui n'ont point écrit, ou desquels au moins il ne nous reste aucun livre, aucune épître.

Vous n'ignorez pas la distinction à établir entre un disciple et un apôtre. Un disciple est un homme qui reçoit les leçons d'un maître. Quiconque écoutait et suivait avec attention Jésus et ses enseignements, peut être rangé au nombre de ses disciples. Dans l'acception primitive, le terme d'apôtre désigne un envoyé chargé d'une mission. Un apôtre était choisi d'une manière spéciale par Jésus, pour aller prêcher l'Evangile en tous lieux. L'appel ordinaire que Jésus adressait à un homme qu'il voulait s'attacher d'une manière spéciale et préparer à la prédication de l'Evangile, était conçu en ces termes: Suis-moi. Le nombre des apôtres est égal à celui des tribus d'Israël. En choisissant ces messagers du salut, il n'a égard ni à une haute naissance, ni à une place élevée dans la société, ni à la fortune. Eût-on possédé même de grands biens, il aurait fallu les donner aux pauvres avant de

le suivre, comme on le voit dans ce qu'il dit au jeune homme riche (Matth. chap. XIX), non qu'il s'agit de se dépouiller de tout, puisqu'on sait que les apôtres avaient quelque aisance, mais la richesse ne devait retenir par aucun de ses liens à la terre.

Ni les trésors, ni les grandeurs de la terre ne devaient concourir à l'établissement de la religion chrétienne. L'œuvre de Dieu et non celle de l'homme devait y être visible. La science et l'éloquence humaines, auxquelles en ces temps-là on attachait un haut prix, ne brillèrent pas chez les envoyés du Christ; même le plus savant d'entre eux, Paul, versé dans la littérature hébraïque, qu'a-t-il dans ses discours qui puisse être comparé aux auteurs anciens et aux orateurs contemporains de Rome et de la Grèce, même de la Judée, aux deux Pline, à Sénèque, à Plutarque, à Juvénal, à Quintilien, à Tacite, à Suétone, à Flave-Josèphe, etc., et bien moins encore aux écrivains qui avaient précédé immédiatement cette époque, à Cicéron, à Salluste, à Tite-Live, à Virgile, à Horace, à Strabon, etc., à tous ces joyaux précieux d'une des couronnes du siècle d'Auguste, un des âges d'or de la littérature. Comme les discours et le style de nos auteurs sacrés devaient paraître grossiers et opposés à ceux que dicte la sagesse humaine, selon la fort juste remarque de saint Paul! Dans le choix de ses principaux disciples, Jésus a égard à la probité, à la candeur du caractère, à l'intégrité, à la bonne foi. Ils parleront, ils écriront assez bien, s'ils sont assez honnêtes et droits; d'ailleurs, l'esprit de Dieu les éclairera et les soutiendra dans leur auguste et saint ministère. Avant que cet esprit fût répandu sur eux avec abondance le jour de la Pentecôte et qu'ils fussent installés solennellement dans leurs fonctions de missionnaires de la nouvelle alliance parmi toutes les nations et préparés à cette vocation aussi difficile que sacrée, Jésus les avait, de son vivant, déjà chargés d'annoncer le règne de Dieu dans la Galilée; il voulut les éprouver, les former en quelque sorte, car ils n'étaient pas encore capables de prêcher le salut à l'humanité tout entière. Une seconde fois, il envoie de ses disciples au nombre de soixante dix, peut-être à l'instar des 70 anciens du peuple ou des 70 membres du grand sanhédrin. Il leur donne des instructions

analogues à celles qu'avaient déjà reçues les apôtres et leur annonce un accueil moins favorable, à cause de la malveillance que le parti des Pharisiens cherchait à susciter contre lui de toutes parts. Ils revinrent avec joie raconter à leur maître leurs succès. Ne vous réjouissez pas, leur dit-il, de ce que les démons vous sont assujettis, mais de ce que vos noms sont écrits dans les cieux. En remettant la continuation de son œuvre à ses apôtres, il leur parle en toute vérité et ne leur assure guères que des récompenses spirituelles et célestes; il a soin de les avertir des persécutions qui les attendent.

Avant d'écrire une biographie abrégée de chacun des apôtres, il me semble convenable d'en tracer une aussi de celui qui leur fut inférieur, sans doute, mais qui prépara la voie au Messie.

Depuis quelques siècles, la voix d'aucun prophète ne s'était fait entendre en Israël. L'attente du Christ y était néanmoins générale. On touchait à la fin des 70 semaines d'années du saint oracle de Daniel (ch. IX). Dieu, par l'envoi d'un précurseur, facilita à son peuple le moyen de reconnaître le grand prophète, promis dès les anciens temps. Jean-Baptiste naquit d'une famille sacerdotale, ainsi dans un rang qui jouissait de la considération publique. On serait donc disposé à l'écouter. Sa mère se nommait Elisabeth. Son père, le sacrificateur Zacharie, à qui la promesse d'un fils était faite au nom du Seigneur, fut puni de son manque de foi par un mutisme qui cessa cependant au jour où l'enfant devait être circoncis et où il fut appelé Jean.

Jusqu'au temps où il commença son ministère, la quinzième année du règne de Tibère (selon les uns à dater du moment où Auguste l'associa au trône, selon d'autres plus tard), Jean vécut dans la retraite (*Etrennes religieuses*, 1865, p. 53) et dans la contrée connue sous le nom de désert de Juda, parce qu'elle était moins fertile et moins peuplée que le reste de la Palestine. Son genre de vie, qui rappelait celui d'un ancien prophète, d'Elie, sa nourriture, ses vêtements qui condamnaient le luxe de ses contemporains, devaient attirer sur lui l'attention générale. Ce qui, plus encore que l'austérité de ses mœurs, devait frapper les esprits, ce

furent les courageuses et énergiques prédications dont les Evangiles nous ont conservé quelques traits. Pour lui, point d'acception de personnes; il ne ménage ni les Pharisiens orgueilleux et hypocrites, ni les Sadducéens incrédules et aux mœurs licencieuses. Il leur annonce non un royaume de la terre, mais le royaume des cieus. A l'ouïe de ces prédications, une foule de gens accourus de toutes parts au bord du Jourdain, où il baptisait (de là son nom de Baptiste), confessaient leurs péchés et voulaient recevoir le baptême, signe de purification. Mais pour le fils de Zacharie, l'acte extérieur n'est rien, le changement du cœur est tout, la repentance est nécessaire. Manque-t-elle ! Ils n'échapperont point à la colère à venir, à la condamnation. Qu'ils ne se rassurent point, parce qu'ils sont de la postérité d'Abraham; les vrais enfants du patriarche sont les imitateurs de sa foi et de ses œuvres. Et Dieu peut en susciter de pareils même d'entre les Gentils que les Juifs méprisaient, comme les pierres qui couvraient les rives du fleuve. Qu'ils se hâtent, le jugement ne tardera pas à s'exercer; la cognée est déjà mise à la racine des arbres.

Jean ne refuse sa mission ni au peuple ému des exhortations du prophète, ni aux péagers, ni aux gens de guerre.

Il est comme un lien entre Moïse, les prophètes et Jésus-Christ. Plusieurs même des principaux d'entre les Juifs le prirent pour le Messie ou pour un des prophètes qui, selon la croyance générale, devaient précéder la venue du Christ.

Un des beaux traits du caractère de Jean-Baptiste était son humilité. Sous des dehors rudes, sous une grossière écorce, bat quelquefois un noble cœur. Il déclare qu'il n'est ni un des prophètes que l'on croyait devoir précéder le Messie, ni l'ancien Elie, à la résurrection duquel on s'attendait; qu'il n'est pas même digne de délier les courroies des sandales de celui qui vient après lui. En toute rencontre il annonce qu'il est inférieur à celui qu'il nomme l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde (allusion à ce qu'avait dit Esaïe LIII, 7). Préparer les voies du Messie, encourager le peuple à aplanir les chemins qui conduisent à Christ, telle est la mission du précurseur; il y demeure fidèle. Il a baptisé d'eau, mais le Christ baptisera de saint Esprit et de feu.

Jean ne se borne pas à censurer ceux qui viennent à lui. Le tétrarque de la Galilée, Hérode-Antipas, vit dans un commerce adultère avec Hérodiad (Marc VI, 14, 55). Nouvel Elie, Jean ne craint pas de le reprendre et de lui dire : Il ne t'est pas permis d'avoir la femme de ton frère. On sait quelle fut la conséquence de ce zèle. Jean-Baptiste fut mis en prison. Il s'attendait à être délivré par le Messie. Voilà pourquoi il lui envoie des disciples, afin de lui rappeler que, s'il est réellement le Christ, il se hâte de l'arracher de sa prison (Matth. XI, 1-4). Jean ne comprenait pas, sans doute, que les enfants du royaume des cieux devaient savoir souffrir et mourir pour la justice, pour la vérité qui est selon la piété. Ce doute explique les paroles du Christ (Matth. XI, 11-12) : Le plus petit (prophète) dans le royaume des cieux est plus grand que Jean-Baptiste, a des idées plus vraies et plus complètes de ce royaume, sait que c'est par beaucoup de tribulations qu'on y entre. Les afflictions passagères du temps présent produisent le poids éternel d'une gloire infiniment excellente. La mort de Jean-Baptiste, comme celle de tous les gens de bien qui succombent sous les coups de l'iniquité et du crime, assure le rétablissement de l'ordre moral dans le monde à venir et une rémunération de la part de Dieu, qui ne doit pas traiter de la même manière l'observateur et le transgresseur des lois divines.

Il existe encore sous le nom de Sabéens, de chrétiens de saint Jean, des membres d'une secte très-peu nombreuse répandue en diverses contrées de l'Asie, en Syrie, en Arabie, en Perse, même dans les Indes. Il est déjà fait mention de tels disciples dans les Actes des apôtres (XIX, 1-6). Leur croyance moderne est un mélange de judaïsme, de christianisme et de bizarres idées sur les anges et les démons. Ils baptisent, disent-ils, du même baptême dont Jean a baptisé ses disciples. Ils attendent le Messie (*Magasin pittoresque*, 1857, p. 57).

Pour en revenir aux apôtres, les deux premiers furent Simon Pierre, dont nous parlerons plus tard, et son frère André; ils étaient pêcheurs et fils de Jonas. André (fort, robuste), d'abord disciple de Jean-Baptiste, avait entendu celui-ci dire de Jésus : Voici l'agneau de Dieu qui ôte les péchés

du monde, parole qui avait engagé André à suivre Jésus avec un autre disciple du précurseur, l'apôtre Jean. André apprit à Simon, son frère, qu'il avait trouvé le Messie. C'est aux deux frères que Jésus adressa cet appel énergique, qui désignait une vocation bien supérieure au métier qu'ils avaient exercé jusqu'alors : Suivez-moi, je vous ferai pêcheurs d'hommes. André ne figure que dans une scène de l'histoire évangélique, et encore cette scène a-t-elle peu d'importance (Jean VI, 8). D'un caractère plus doux, moins vif et moins ardent que son frère, il ne déploya point une énergie et n'obtint point une renommée et une autorité pareilles à celles de Pierre. D'après la tradition, André aurait annoncé l'Évangile dans l'Asie-Mineure, en Scythie, en Thrace, en Macédoine, et aurait subi le supplice de la croix à Patras, en Achaïe.

Jaques, même nom que Jacob (supplanteur), exerçait comme l'apôtre Jean, son frère, le métier de pêcheur; ils étaient fils de Zébédée et de Salomé. Les deux frères furent appelés ensemble à l'apostolat. Jaques est surnommé le Majeur. Il fut avec Pierre et Jean un des apôtres distingués par Jésus et choisi comme eux pour être témoin entr'autres de la transfiguration et de l'agonie de son divin maître. Jaques, ainsi que son frère, reçut de Jésus le surnom de Boanerge, fils du tonnerre; était-ce pour désigner la véhémence de leur prédication, comme on a dit de grands orateurs qu'ils étaient des foudres d'éloquence, ou bien pour dépeindre leur zèle impétueux, dont ils donnèrent une preuve en demandant que Jésus fit descendre le feu du ciel sur une bourgade inhospitalière de la Samarie? On l'ignore. Il fut présent à la réintégration de saint Pierre dans sa charge, il reçut comme ses collègues le Saint-Esprit à Jérusalem, et, victime de la haine d'Hérode-Agrrippa contre quelques-uns de l'Église, il eut par ordre du cruel monarque la tête tranchée; second martyr de l'Évangile environ l'an 44 de l'ère chrétienne. La tradition veut que Jaques ait porté l'Évangile en Espagne et même en Angleterre.

Philippe (ami des chevaux) demeurait à Bethsaïda comme Simon et André; il fut appelé à l'apostolat le lendemain de la vocation de Simon, et il amena Nathanaël au Seigneur.

Peu de détails importants sur cet apôtre ; seulement on ne peut s'empêcher de remarquer la singulière demande qu'il adressa au Seigneur de voir le Père. Elle était conforme aux idées juives, d'après lesquelles on considérait une apparition de la gloire de Dieu, ainsi que autrefois à Moïse et à Elie, comme la preuve la plus certaine qu'un envoyé de Dieu pût donner de la vérité de sa mission. Homme simple et droit, il fut amené par la réponse du Christ à comprendre que ce que l'homme pouvait voir ici-bas du Dieu invisible était manifesté par les perfections visibles du fils du Très-Haut. — La tradition rapporte que Philippe annonça l'Évangile aux Scythes et exerça une grande influence dans l'Asie-Mineure. Il mourut à Hierapolis, en Phrygie, où l'on voyait son tombeau. Il ne faut pas le confondre avec Philippe, évangéliste et diacre.

On ne sait rien de particulier sur Barthélemi (fils de Tholmaï), que quelques-uns croient être le même que Nathanaël (don de Dieu), que Jésus nomme un Israélite sans fraude, à cause de la droiture de ses sentiments. D'après la tradition, qui prétend connaître et assigner à chaque apôtre un théâtre spécial d'activité, Barthélemi aurait porté l'Évangile en Perse et en Arabie et aurait souffert le martyre en Arménie.

Thomas, dont le nom hébreu a la même signification que le nom grec Didyme, jumeau, est généralement connu sous le titre de l'apôtre incrédule ; sa foi est dans ses mains, dans ses yeux ; il ne veut point croire sans avoir vu. Jésus le reprend avec douceur et lui dit : ne sois point incrédule, mais crois. On connaît ce cri de repentir et d'adoration de Thomas : Mon Seigneur et mon Dieu ! Il n'avait pas été néanmoins sans dévouement à son maître ; prévoyant des dangers pour Jésus, il veut le suivre à Béthanie, tout prêt, s'il le faut, à mourir avec lui, et il y encourage les autres disciples (Jean XI, 16). Comme eux, Thomas ne comprit pas d'abord la nature spirituelle du règne du Messie. Ce fut à lui que le Christ adressa, pour l'éclairer et nous éclairer tous, ces belles paroles : Je suis le chemin, la vérité, la vie ; personne ne vient au père que par moi. Jésus est à la fois la vérité, source de la vie, et le chemin qui y conduit. Cette vie est la communion avec Dieu. Qui connaît le fils, révélation personnelle de la vérité divine, connaît le père. La tradition nomme Thomas

l'apôtre de l'Inde, où elle l'envoie prêcher l'Évangile et où elle dit qu'il mourut transpercé de lances.

Jaques, fils d'Alphée, soit Cléopas, et de Marie, est connu sous le nom de Jaques-le-Mineur, ou le plus jeune, par opposition à Jaques-le-Majeur, fils de Zébédée. Cléopas passe pour avoir été frère de Joseph le charpentier et Marie pour une sœur de la mère de Jésus. Jaques aurait donc été cousin du Seigneur. Quelques-uns ont cru que c'était le même que celui qui est nommé frère du Seigneur (Galates I, 10 et ailleurs). Cette question de parenté n'était pas décidée (Presensé, t. I^{er}, 419).

Jaques fut, croit-on, pasteur ou évêque de Jérusalem; au moins il y présida, même en présence de Pierre, le concile de l'église et en résuma les décisions. Saint Paul, au retour de son troisième voyage missionnaire, lui rend compte de ses travaux (Actes XXI, 17-18); c'était à lui avant tout autre que Pierre, sorti miraculeusement de prison, annonça sa délivrance (Actes XII, 15). Jaques (le Mineur), Pierre et Jean sont nommés par saint Paul les trois colonnes de l'Église (Gal. II, 12). On croit que Jaques-le-Mineur endura le martyre à Jérusalem après un long ministère.

Simon, surnommé tantôt le Cananite, soit de Cana, en Galilée, soit le Zélé, soit le Zélote, parce qu'il avait peut-être appartenu d'abord au parti fongueux auquel on donna ce nom, était un frère de Jaques-le-Mineur, de Joses et de Jude (Matth. X, 4; XIII, 55; Luc VI, 15-16). Selon une tradition, Simon aurait succédé à Jaques-le-Mineur dans le gouvernement de l'église de Jérusalem, où il aurait aussi souffert le martyre; une tradition différente l'envoie annoncer l'Évangile en Égypte, en Afrique et même en Angleterre.

Jude (Luc VI, 16), autre frère de Jaques-le-Mineur, est le même que Lebbée (Matth. X, 3), surnommé Thaddée (Ibid. X, 3). Une épître porte son nom. Il évangélisa la Mésopotamie, dit-on, et il endura le martyre en Perse ou en Arménie.

Celui des apôtres qui est toujours nommé le dernier est Judas, fils de Simon; il a pour surnom Iscariot, probablement du lieu de sa naissance, Carioth ou Kérijoth, ville de Juda. Jésus l'avait choisi pour l'un des douze, sans nul doute parce qu'il avait trouvé en lui de bonnes qualités mêlées à

quelque amour de l'argent. Quel homme est sans défauts ? Le dessein de Jésus était de l'amender en lui laissant sa liberté morale, comme en tout temps Dieu fournit aux hommes des occasions de se convertir et de se sanctifier. Quoi de plus propre à régénérer Judas que d'être trois ans à l'école et dans la compagnie du Christ ! L'apôtre luttait sans doute longtemps avant de succomber ; il aurait dû s'éloigner de la tentation, se démettre de la charge d'économe de la société des apôtres ; il aurait dû prier. Lorsque Jésus, pour la première fois, lui fait entendre que parmi les douze il se trouve un démon, Judas aurait (Jean VI, 70) dû rentrer en lui-même et se repentir ; mais il ne se crut pas si pervers et pensa que ce reproche s'adressait à un de ses collègues. Comme on est enclin à se croire meilleur que les autres ! Il n'était point nécessaire que Judas trahît Jésus. Le Christ avait bien d'autres ennemis qui l'auraient livré sans que ce fût un des douze. Lors même que Jésus avait prédit la trahison, il n'en est pas l'auteur. La prévision de l'avenir ne détruit pas la liberté humaine. Jésus avait prophétisé aussi l'impénitence et la rébellion des Juifs, sans qu'il en ait été la cause. La seule différence entre Jésus et un ami, un autre apôtre par exemple, qui aurait averti Judas de se garder de la trahison dont il se rendrait coupable, s'il ne réprimait pas son avarice, c'est que Jésus avait la prescience divine, qu'il ne pouvait pas ne pas posséder. Jésus a tout fait pour éloigner Judas du crime. Celui-ci, comme souvent les avares, accuse de prodigalité une dépense dictée par une pieuse amitié. Pourquoi, dit-il, n'a-t-on pas vendu trois cents deniers le parfum dont Marie oignit les pieds de Jésus ? La cupidité dictait ce langage ; il gardait la bourse et avait entre les mains ce qu'on y mettait. Ces paroles, écrites avec tant de ménagement envers un ancien collègue, laissent entrevoir qu'il n'était pas trésorier fidèle. Toute passion longtemps entretenue ne dit jamais : c'est assez. A défaut d'occasions dont elle se hâte de profiter, elle les recherche, les fait naître. Il connaît le désir des ennemis de Jésus d'avoir entre leurs mains celui qui leur porte ombrage et qui les démasque. Qu'ils sont heureux qu'un de ses disciples s'offre à le leur livrer ! Ils lui donnent pour arrhes, sans doute de l'accord qu'ils font avec lui, trente pièces d'argent ou sicles, prix

ordinaire d'un esclave, environ cent francs. Le traître s'attendait peut-être à un complément de récompense, quand le Christ aurait été saisi, arrêté et livré sûrement entre leurs mains. Judas s'était trouvé avec les apôtres et avec Jésus, lorsque celui-ci leur lava les pieds dans la maison où la Pâque avait été préparée. Annoncer à quelqu'un qu'on n'ignore pas le complot qu'il trame, est un moyen de l'en détourner. Jésus leur déclare que, d'après les dispositions qu'il remarque dans l'âme de l'un d'entr'eux, celui-ci le trahira. Pierre fit signe au disciple bien-aimé qui était auprès du Christ, de lui demander dans l'intimité le nom du perfide. Le Christ lui répondit de même à voix basse : Celui à qui je donnerai ce morceau trempé, — signe d'amitié, de bienveillance, d'après l'usage antique, et qui aurait dû toucher le cœur du traître. Se doutant qu'il était question de lui dans cette conversation tacite, et voulant s'assurer si Jésus avait découvert son dessein, il lui demanda, en particulier aussi : Maître, est-ce moi ? Tu l'as dit, fut la réponse du Sauveur, qui ajouta : Fais au plus tôt ce que tu as à faire, dernière parole semblable à celle d'un ami, d'un père, qui, voyant que toutes les représentations adressées à un ami, à un fils, sont inutiles, disent : Eh bien, agis à ton gré, conduis-toi à ta tête — pour le détourner d'un mauvais dessein, d'un grand danger. Les apôtres ne comprennent même pas le sens de ces paroles. On sait le reste, l'histoire de l'arrestation du Christ, que Judas fit connaître par un baiser, le tendre reproche du Christ : ami, pourquoi es-tu venu ici ? Trahis-tu le fils de l'homme par un baiser ? On sait le jugement, la condamnation du fils de Dieu. Mais le pécheur fait une œuvre qui le trompe. Judas est bourrelé par des remords d'autant plus terribles qu'il ne s'attendait pas à une telle issue de ses spéculations. Il ne pensait pas que jamais Jésus fût condamné à la mort ; il croyait qu'il serait simplement arrêté, détenu dans une prison dont, par sa puissance divine, il se délivrerait, et que Jésus lui accorderait son pardon. Au lieu de placer sa confiance en la miséricorde divine, Judas se désespère, il est en proie aux remords, à la tristesse selon le monde ; il n'a point la tristesse selon Dieu, il rend aux sacrificateurs l'argent, arrhes de son crime ; j'ai péché, dit-il, en trahissant le sang

innocent; il s'éloigne désespéré, se pend, la corde se rompt et, son corps s'étant ouvert dans la chute, toutes ses entrailles furent répandues à terre.

Après l'ascension de Jésus-Christ, environ cent vingt chrétiens, réunis en un même lieu, décidèrent de choisir à la place de Judas un douzième apôtre. Il devait avoir été du nombre des disciples et, comme les autres apôtres, témoin de la vie du Christ. Entre les deux, Joseph le juste et Matthias, qui furent jugés les plus dignes et dont les titres à cette charge parurent égaux, ils flottèrent incertains, et, comme cela est naturel et permis en cas semblables, ils s'en remirent au sort après avoir invoqué le Seigneur; le sort tomba sur Matthias, qui fut associé aux onze apôtres. On ne sait rien de sa vie; mais, comme la tradition prétend ne rien ignorer, assigner à chaque apôtre le cercle de ses travaux et connaître son genre de mort, Matthias serait resté quelque temps en Judée, puis aurait porté l'Evangile dans l'intérieur de l'Asie, où il serait mort lapidé ou mis en croix. Quoi qu'il en soit des récits de la tradition sur les premiers missionnaires chrétiens, ils auront sûrement succombé sous le poids de leurs fatigues et sous les coups de leurs ennemis. Ces flambeaux du monde, a-t-on dit, ont disparu de devant nos regards, mais nous voyons le monde éclairé par eux. Ils n'ont point cherché leur gloire, mais Dieu les connaît et des milliers d'âmes sauvées par eux leur doivent l'entrée dans le ciel.

Il est temps de parler tant des apôtres, dont il nous reste des écrits, que de ces écrits mêmes. Celui qui sous ce rapport est mis à la tête des auteurs sacrés, est Matthieu. Son livre est appelé Evangile, expression qui signifie bonne nouvelle, d'après ce qu'il dit IV, 23 et ailleurs. Le même nom est donné aux quatre récits de la vie de celui qui a apporté aux hommes la bonne nouvelle du salut, de celui qui est notre salut. (Actes IV, 12.) Les apôtres étaient plus occupés de prêcher l'Evangile que de composer des livres. Bien faire leur importait plus que de bien parler et de beaucoup écrire. L'église avait été fondée par la parole de leur maître. La foi, dit saint Paul, vient de l'ouïe, et l'on entend parce que la parole de Dieu est prêchée. Il était naturel qu'on préférât la

parole vivante à la parole écrite; ils agissaient plus fortement sur les églises en racontant ce dont ils avaient été des témoins vivants, qu'ils ne pouvaient le faire par des épîtres. On comprend aussi l'importance qu'ils attachaient à visiter les églises. Les plus florissantes des premiers temps ont été fondées par les prédications des apôtres et des disciples immédiats du Christ. Mais les faits s'altèrent par la tradition. Il était nécessaire que la vie du Christ fût transmise à la postérité sans être altérée. Les auteurs sacrés l'ont écrite; ils l'ont dû pour en perpétuer le souvenir intact et pour le transmettre à des personnes qui n'avaient pas entendu les apôtres. Ceux-ci, jusqu'à leur dispersion et d'après l'ordre de leur maître, étaient restés à Jérusalem (Luc XXIV, 47; Actes I, 4-8); ils y travaillaient en commun à la propagation de la doctrine nouvelle en dépit des obstacles et des persécutions. Le souvenir du Christ était vivant parmi eux; c'était plus qu'un souvenir; le Christ était encore pour eux, comme s'il eût été présent. Leurs réunions étaient fréquentes; ils ne se rassemblaient jamais sans parler des choses merveilleuses qu'ils avaient vues et entendues. Moins la sphère intellectuelle des hommes est vaste, plus ils gardent en traits ineffaçables le souvenir des événements qui les ont frappés ou qui leur ont été racontés. On sait que des peuples illettrés ont conservé de mémoire de longs chants et des poèmes étendus. L'histoire de leur maître s'était comme incarnée dans les premiers chrétiens et elle était entrée en eux à une telle profondeur qu'elle ne pouvait leur échapper. Cela se comprendrait déjà, quand même Jésus ne leur aurait pas promis de leur remettre en mémoire par son esprit les choses qu'il leur avait dites.

Les premiers chrétiens durent former une église à Jérusalem, comme on le voit dans le livre des Actes, et ils en établirent une, en effet, dans cette ville où s'étaient accomplis les plus grands événements de la vie du Sauveur. Jusqu'à l'époque de la ruine de Jérusalem, l'église de cette capitale de la Judée était le principal point de réunion des chrétiens. De ce centre rayonnait au loin la lumière de la vérité, qui est selon la piété en Jésus-Christ. C'était l'église-mère, la métropole du christianisme naissant. On en appelle à cette

église, aux apôtres et aux anciens, qui en faisaient partie, dans les grandes questions relatives à l'observation de la loi de Moïse par les Gentils qui embrasseraient la foi nouvelle. (Actes XV.)

Il me semble que c'est ici la place de dire quelques mots sur les différentes significations du terme d'église. Primitivement, d'après l'étymologie et l'usage des Grecs, une église, *ἐκκλησία*, était une réunion du peuple convoquée dans un certain lieu et dans un certain but; quelquefois c'était une réunion accidentelle. Chez les Juifs, une église était une assemblée religieuse dans un certain temps et dans un endroit déterminé pour célébrer le culte et pour s'occuper des choses saintes. Chez les chrétiens, l'église, dans l'acception la plus étendue de ce temps, c'est l'ensemble, l'universalité de ceux qui, en quelques contrées de la terre qu'ils se trouvent, ont foi en Jésus-Christ comme au fondateur et chef d'une institution divine, destinée à éclairer, à sauver et à sanctifier les âmes par l'Évangile. (Eph. III, 15-19.) C'est un édifice spirituel, dont Jésus est la pierre angulaire. (1 Ph. II, 4-8.) C'est le corps spirituel de Christ dont tous les vrais chrétiens sont membres. (1 Cor. XII, 27.) Quelquefois on appelle église une réunion de chrétiens dans un lieu déterminé; c'est alors une église particulière, comme en fondèrent les apôtres dans bien des villes — ainsi l'église de Rome, celles d'Ephèse, de Thessalonique, ainsi les sept églises d'Asie auxquelles écrit saint Jean. (Rom. XVI, 5; Philip. I, 1; Actes XX, 28; Apocalypse ch. II et III, etc.) Des développements ultérieurs appartiennent aux cours de religion, etc.

Le sujet principal des entretiens des membres de l'église primitive, soit en particulier, soit en public, devait rouler sur les grands événements dont ils avaient été témoins, sur les exhortations, les paraboles, les discours du Christ, lesquels étaient tous empreints d'un cachet unique. Telle est la source pure, authentique, vivante, où puisèrent ceux qui désiraient connaître la vérité sur la vie du Christ. L'Évangile était dans les esprits, dans les cœurs et sur les lèvres des premiers chrétiens, avant qu'il fût rédigé par écrit. Je doute qu'il nous reste de l'antiquité une histoire aussi solidement établie que celle de nos Évangiles. Cette source commune

explique les coïncidences, c'est-à-dire les récits des faits semblables qui se trouvent dans nos Evangiles, coïncidences surtout frappantes dans les synoptiques (ceux de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc), ainsi nommés parce qu'on y voit d'un coup d'œil, comme dans un seul tableau, l'histoire de Jésus-Christ. Les différences qui se trouvent dans les Evangiles naissent de la liberté individuelle avec laquelle chacun citait les faits d'après son caractère particulier et d'après le but dans lequel il écrivait. Nul doute qu'avant nos Evangiles il n'ait circulé bien des relations sur d'aussi mémorables événements. Saint Luc le déclare d'une manière positive. Il se décide aussi à écrire à Théophile avec ordre, après s'être exactement informé des choses dont la vérité a été connue avec une entière certitude. Il était à craindre que l'erreur ne se mêlât plus tard à la vérité dans les récits publiés sur le Christ. Ce motif, joint au désir de faire connaître et aux contemporains éloignés du théâtre des événements et à la postérité l'histoire du fils de Dieu, auteur de notre salut, a poussé les évangélistes à écrire leurs livres, motif inspiré par le même esprit saint qui les dirigea dans leur travail, afin qu'ils ne se trompassent point, surtout dans ce qui se rapporte à la doctrine de piété, à la foi, à la sanctification.

Nous avons montré dans le chapitre précédent comment, à ne considérer ces livres que sous le point de vue humain, ils sont empreints de tous les caractères de la vérité. Les quelques détails dans lesquels je vais entrer sur chacun des Evangiles nous montreront quel a été le but spécial des auteurs qui les ont composés. Mais, quel qu'il ait été, un but plus grand et plus général a été atteint, celui d'annoncer à l'humanité toute entière l'Evangile, la bonne nouvelle; pourrait-il en être une meilleure que celle de notre rédemption, que celle qui nous apprend que nous sommes rétablis dans la dignité d'enfants de Dieu ?

Le premier Evangile est celui de saint Matthieu; cet apôtre s'appelait aussi Lévi; son père se nommait Alphée; il était péager à Capernaüm, lieu important de transit des marchandises de la Galilée dans la Pérée, ou réciproquement. Jésus, qui sondait les cœurs, vit en celui que méprisait le public un homme capable de devenir un apôtre et un évangéliste.

Il l'appela en lui disant : suis-moi. Qu'il fut différent du jeune homme qui repoussa une invitation pareille !

Je ne sais comment il s'est fait que jamais jusqu'ici je n'ai parlé avec quelques détails indispensables des péagers mentionnés si souvent dans nos saints livres. Dans l'empire romain, les impôts, les dîmes, les péages, les tributs étaient affermés à des compagnies particulières, parfois à des chevaliers romains, et dans la Judée à des Juifs, qui, au rapport de Josèphe, s'imaginaient avoir le rang de chevaliers. Le droit de recueillir les impôts ayant été acheté, les acheteurs cherchaient à retirer de leur droit un profit plus ou moins considérable, aux dépens de la justice et de la probité. Ceux qui achetaient les recettes étaient les chefs des péages ou des publications (*αρχιτελωναι*). Ceux qui agissaient sous leurs ordres et qui étaient préposés à la recette des impôts étaient des péagers, des publicains (*τελωναι*). La mauvaise foi de la plupart d'entr'eux était cause qu'ils étaient vus de mauvais œil, aussi bien par les Grecs et les Romains que par les Juifs. Ce qui avait ajouté à la haine de ceux-ci contre les péagers était la doctrine fautive, répandue au commencement de l'ère chrétienne, que les Juifs commettaient un péché en payant à César un impôt quelconque, erreur que combat Jésus-Christ. (Mallet XXII, 13-21, p. 1116.) Les péagers étaient souvent des affranchis, des gens de bonne condition. Les Juifs qui se vouaient à ce métier étaient plus odieux encore à leurs concitoyens. Se voyant méprisés, ils se rendaient souvent encore plus méprisables. Par leurs relations avec le peuple, ils s'écartaient souvent des préceptes de la loi de Moïse. Quoique quelques-uns fussent honnêtes, ou du moins ne fussent pas plus pécheurs que d'autres Juifs, tous ceux qui vinrent demander des conseils à Jean-Baptiste, témoin Matthieu, témoin Zachée, étaient cependant tous regardés comme des gens de mauvaise vie ; aucun Juif ne voulait ni manger ni boire avec eux. De là cette expression : regarder quelqu'un comme un païen et un péager, c'est-à-dire n'avoir aucun commerce avec lui, ne soutenir avec lui aucune relation particulière. Il y a des dangers, de l'injustice, à ranger toute une classe d'hommes sous la même condamnation. Jésus, qui n'avait égard ni à l'apparence, ni à la condition extérieure des hommes, rendit justice à plusieurs d'entr'eux.

Matthieu renonça à un métier lucratif pour s'attacher à Christ; grande preuve de désintéressement. Le repas qu'il donna au Sauveur montre qu'il jouissait au moins de quelque aisance. Matthieu convia au festin d'anciens collègues, à qui il voulait sans doute fournir l'occasion d'entendre de salutaires vérités. On ne connaît de lui que l'histoire de sa vocation et sa présence à Jérusalem avec les apôtres après l'ascension. On dit qu'après avoir prêché l'Évangile en Judée il l'annonça en Macédoine, en Arabie, où l'on a retrouvé plus tard son Évangile dans la langue du pays; il termina sa vie par le martyre, sur un bûcher.

Une lecture quelque peu attentive de son Évangile montre avec évidence qu'il a été écrit par un Juif et en vue d'abord des Juifs, car il suppose connus les usages, les mœurs, les lois, les lieux dont il parle; il ne dit jamais rien qui serve à les faire mieux connaître, explications qui se trouvent d'ordinaire dans d'autres évangiles. (Voyez, par exemple, Marc VII, 3 et Luc I, 26; IV, 31; VIII, 26; XXIII, 50; XXIV, 13.) Parlant à des Juifs qui connaissaient l'Ancien-Testament, Matthieu le cite souvent; dans quel but? Pour apprendre à ses compatriotes que Jésus est le Messie prédit par les saints oracles; aussi voit-on souvent dans cet Évangile ces expressions: afin que fût accompli, ainsi a été accompli; argument bien propre à convaincre les Juifs. Le but principal de l'apôtre est d'établir le rapport qui existe entre les prophéties faites au peuple hébreu et l'histoire évangélique. Jésus est le terme et la consommation de l'ancienne alliance. Nous ne devons pas nous attendre à ce que saint Matthieu suive dans ses récits l'ordre des temps; il parlera d'une manière générale et, sans entrer dans des détails, de tout ce qui est étranger à son plan; il suivra plutôt l'ordre des matières, il rassemblera dans une même série ce qui se rapporte au même sujet; mais il n'en tracera pas moins un tableau fidèle de la vie de Jésus, prédit par les prophètes, et fournira une preuve de la supériorité de sa doctrine sur la loi de Moïse, du sermon de la montagne, prononcé avec tant de calme, de simplicité, de majesté, au milieu d'une scène riante et paisible de la nature en Galilée, sur le décalogue promulgué en Sinai au milieu des foudres et des éclairs.

Dans quelle langue Matthieu a-t-il composé son Evangile ? Question longtemps controversée. La réponse qui concilierait le mieux les opinions diverses serait la suivante : L'apôtre aurait d'abord écrit en hébreu pour ses concitoyens, à qui cette langue était chère, mais il l'aurait ensuite écrit ou traduit en grec, afin que son Evangile fût plus répandu, même en Judée, où cette langue était devenue habituelle, familière, employée dans les diverses classes de la société, pour les affaires ordinaires de la vie et surtout par l'autorité dans ses rapports avec la nation ; à quelques exceptions près, le peuple entendait le grec. L'original hébreu est perdu, mais l'Evangile que nous avons est écrit dans le style que devait employer un homme illettré, élevé dans un pays où la langue ancienne était encore parlée, mais concurremment avec la langue moderne, dans un grec parsemé de tournures hébraïques. Comme péager, il devait parler et écrire dans l'idiome usité par les Romains en Palestine, le grec. Son Evangile dans cette langue pouvait se répandre hors des limites de la Judée, devenir donc d'une utilité plus générale, car le grec était la langue sinon dominante au moins bien connue dans une très-grande partie de l'empire soumis aux Césars. A Rome même il n'était presque personne qui ne le comprit. On voit dès lors pourquoi le Nouveau-Testament a été écrit en cette langue. Christ la connaissait, la parlait aussi, quoi qu'on ne puisse rien affirmer de positif à ce sujet, quand il s'adressait à un mélange d'hommes d'origine et de pays divers, aux prosélytes, aux païens, aux Gadaréniens, aux habitants des frontières de Tyr et de Sidon, à la femme syrophénicienne, aux habitants de la Décapole, etc. Mais il est fort probable que Jésus parlait souvent en langue nationale au peuple juif, qui aimait entendre des accents commémoratifs de son antique gloire.

Grande est donc l'erreur ou l'ignorance de ceux qui disent que du temps du Christ la langue grecque était peu répandue en Judée. Les gens instruits savent tout le contraire. Les coffres même du temple, dans lesquels on gardait l'argent des impôts, avaient des inscriptions grecques. Des docteurs juifs prétendaient que l'Ecriture sainte ne devrait être traduite en aucune langue étrangère, sinon en grec. A Césarée,

les écritures publiques se faisaient en grec. Que penser de l'auteur qui dit : « Il n'est pas probable que Jésus ait su le grec; à plus forte raison qu'il ait eu aucune connaissance de la culture grecque? » Quelle preuve l'auteur donne-t-il de ce qu'il avance? Aucune. Quand chacun parlait grec en Palestine, pourquoi Jésus l'aurait-il ignoré? Le peuple, il est vrai, parlait un grec corrompu, dit Josèphe; le goël l'avait appris scientifiquement, comme il l'annonce lui-même. Il ne faut pas confondre la philosophie, la sagesse des Grecs, ainsi que dit saint Paul, avec leur langue. Cette sagesse était pour les chrétiens et pour les Juifs synonyme du paganisme. La langue et la littérature grecques furent aussi mal vues dans les époques où les Juifs avaient à souffrir des persécutions de leurs ennemis, comme après la ruine de Jérusalem par Titus. Des docteurs juifs couvraient des mêmes anathèmes les parents qui donnaient une éducation grecque à leurs enfants et ceux qui élevaient des pourceaux. La confusion des époques peut donner naissance à de graves erreurs. (Cassel. p. 60, *Réfutation* de Renan.)

Le second de nos Evangiles a pour auteur Jean, surnommé Marc. Le surnom était d'ordinaire plus usité que le nom même. Pierre est rarement appelé Simon. Marc était cousin du Lévite Barnabas et fils d'une Marie chez qui se retira Pierre, qu'un ange venait de délivrer des mains d'Hérode. (Actes XII, 12.) On était en prière dans la maison de cette pieuse femme; on craignait que l'apôtre ne fût condamné aussi à mourir par le glaive comme Jaques, fils de Zébédée. Marc était donc, selon toute vraisemblance, originaire de Jérusalem. Marc, après avoir été le compagnon d'œuvre de Paul et de Barnabas, les quitte (Actes XIII, 13). Barnabas le reprend avec lui pour aller en Chypre (XV, 37, etc.), contre l'avis de Paul. Marc rentre en grâce auprès de cet apôtre dont il est, à Rome, l'ami et le zélé collaborateur (2 Timothée IV, 11; Philémon XXIV; Col. IV, 10). Après la mort de Paul, il rejoint, en Asie, son premier maître, Pierre, et, à ce qu'il paraît, ne le quitte plus. Celui-ci appelle Marc son fils (1 Pierre V, 13), qu'il avait probablement converti à la foi, ayant été hôte de Marie, sa mère, à Jérusalem. Barnabas, Paul et Pierre furent les trois guides avec lesquels il travailla à l'œu-

vre du Seigneur. Nos saints livres ne disent rien de plus sur lui. Une tradition, dont l'authenticité n'est pas suspecte, lui attribue la fondation de l'église si importante d'Alexandrie. Ce qu'on rapporte de son martyre au milieu d'une fête païenne de cette cité est douteux et ce qu'on raconte de la translation de ses restes à Venise, ville dont il devint le patron, est plus incertain encore.

Aurait-il été peut-être un des 70 disciples envoyés par le Christ et dès lors témoin de bien des scènes de la vie du Sauveur? Quelques-uns l'ont conjecturé d'après les détails minutieux d'un grand nombre de faits qu'il raconte et qui indiqueraient un témoin oculaire; mais, d'après l'affirmation de tous les premiers pères de l'Eglise et de toute l'antiquité chrétienne, il est certain que saint Marc, disciple-compagnon et aide de saint Pierre, écrivit son Evangile sinon sous la dictée, au moins sous la participation plus ou moins directe de cet apôtre, et toujours avec l'assistance de l'inspiration divine.

Qui pourrait douter, en lisant les Evangiles de saint Matthieu et de saint Marc, que l'auteur du second n'ait eu connaissance de l'ouvrage du premier? On y retrouve la plupart des mêmes faits, des mêmes phrases, des mêmes mots. Saint Marc s'appuie en quelque sorte sur saint Matthieu, dont il conserve sans altération des morceaux entiers. Mais, outre le but des deux auteurs, nous avons vu celui du premier, pour qui l'ordre historique des événements n'avait qu'une faible importance. Marc veut rétablir cet ordre et de plus donner avec toute l'exactitude possible beaucoup de détails non mentionnés par saint Matthieu.

Cela vous frappera, jeunes amis, si vous comparez les mêmes faits dans les deux Evangiles, par exemple l'histoire du lépreux guéri (Matthieu VIII, 2-5 et Marc I, 40), la scène du paralytique de Capernaüm (Matthieu IX, 2-9 et Marc II, 2-13), les démoniaques dans le pays des Gergéséniens (Matthieu VIII, 28, etc., et Marc V, 1-20), l'hémorroïsse tremblante et que Jésus rassure et console; quelle brièveté en saint Matthieu IX, 20-23 et quels détails nombreux et touchants en saint Marc V, 25-34! Commè tout est circonstancié sur Hérode et Jean-Baptiste en saint Marc (VI, 14-29) et

comme tout est plus concis en saint Matthieu (VIV, 6-13) ! Au sujet des sommaires de la loi, conversation rapide en saint Matthieu (XXII, 34-41) et développement plein d'intérêt en saint Marc (XII, 28-31), etc. Saint Marc fait mieux connaître les personnages et les circonstances que saint Matthieu. Par saint Marc on sait plus exactement qui est le chef dont Jésus guérit la fille à Capernaüm (Marc V, 22, 30 et Matthieu IX, 18), qui est la femme cananéenne (Marc VII, 26; Matthieu XV, 22), qui est Simon de Cyrène (Marc XV, 21; Matthieu XXVII, 32), qui est Joseph d'Arimatee (XV, 43; Matthieu XXVII, 57), qui est l'aveugle de Jéricho (Marc X, 46; Matthieu XX, 29). On comprend de quel crime s'était rendu coupable Barrabas (Marc XV, 8; Matthieu XXVII, 16), qui était Marie-Madelaine : c'était celle dont Jésus avait chassé sept démons (Marc XVI, 9; Matthieu XXVIII, 1); quel fut le nombre des pourceaux qui périrent : près de deux mille (Marc V, 13; Matthieu VIII, 32), etc. Une preuve encore qui indique le témoignage d'un homme qui a vu les faits, et que cet homme est Pierre, c'est que Marc nomme plus d'une fois cet apôtre pour s'appuyer de son autorité. De ceux qui cherchaient Jésus avec empressement (Marc I, 36), Simon est le seul qui soit nommé. Pierre est un des témoins de la guérison de la fille de Jaïrus (Marc V, 37). Pierre est indiqué comme ayant pris la parole au sujet du figuier maudit (Marc XI, 21). Pierre est un des disciples qui interrogent Jésus sur l'époque de la ruine du temple (Marc XIII, 2). Il est celui à qui le Christ veut que la résurrection soit particulièrement annoncée (Marc XVI, 7).

L'Évangile fut donc évidemment écrit par saint Pierre, en quelque sorte sous sa direction, et plus encore avec l'assistance de l'esprit saint. Que ce soit à Rome ou ailleurs, peu importe ! A qui a-t-il été primitivement destiné ? Assurément pas aux Juifs, à qui il n'eût pas été nécessaire d'expliquer les coutumes nationales comme le fait saint Marc (VII, 2), en indiquant ce qu'il faut entendre par des mains souillées — (XV, 42), en apprenant ce que c'est que le jour de la préparation (VII, 11) et ce qu'est le korbân, afin d'être mieux compris de ceux pour qui il composait son Évangile. Il a recours parfois à la langue des Romains; voulant faire connai-

tre, dans l'histoire de la pite de la veuve, la valeur d'une monnaie hébraïque, il se sert du mot latin quadrans, la quatrième partie d'un sou (Marc XII, 42). C'était évidemment pour que les peuples de langue latine connussent la valeur de cette chétive pièce d'argent. En cas pareil, l'historien Josèphe aurait traduit en drachmes d'après le système monétaire athénien. Ainsi encore, pour nommer le capitaine de cent hommes, le centenier, témoin de la mort du Christ. Marc ne se sert pas du mot grec employé en cas pareil par Josèphe et par les écrivains du Nouveau-Testament, mais du terme romain, centurion. Ce ne sont pas les seules expressions qui dans cet Evangile font penser à l'Italie. Ainsi Marc, dont le style a un cachet particulier, malgré ses emprunts de saint Matthieu, aura primitivement écrit pour les Romains; c'est ce qu'affirment au surplus Irénée, Epiphane, Jérôme. Attester à ce peuple la divinité du Christ par le pouvoir qu'il eut d'opérer des miracles, paraît aussi un but bien évident dans cet Evangile. L'accomplissement des prophéties devait frapper les Juifs: saint Matthieu y revient souvent. Les miracles devaient frapper les Juifs sans doute, mais surtout les Gentils. Marc les raconte avec de nombreux détails.

Le troisième et dernier des Evangiles synoptiques est celui de saint Luc. On ne connaît que peu de circonstances de sa vie. Il était médecin, au rapport de saint Paul (Coloss. IV, 14) et des premiers pères de l'Eglise. On le croit originaire d'Antioche de Syrie. Le soin qu'il prend de décrire certaines maladies en employant l'expression savante a paru trahir son premier état. Son style, plus correct et plus pur que celui des autres livres du Nouveau-Testament, indique qu'il n'était pas illettré et qu'il avait fait quelques études. On a remarqué qu'il avait un cœur compatissant et qu'il faisait ressortir de préférence le côté miséricordieux de l'œuvre et des enseignements du Christ. On trouve dans son Evangile la parabole touchante de l'enfant prodigue, à la suite de celles qui enseignent que le fils de l'homme est venu chercher ce qui était perdu. Jésus sauveur! Cela ressort de cet Evangile, où abondent les exemples de la compassion divine du Christ envers les pécheurs repentants. A sa naissance, les anges

entonnaient l'hymne de la bienveillance et de la paix. Le Christ ne repousse aucun de ceux qui ont le cœur contristé et brisé ; même du haut de la croix il promet le ciel au brigand qui le reconnaît pour le Messie. Ce n'est pas seulement d'un peuple, mais de tous les peuples qu'il est le rédempteur. Aussi la généalogie de Jésus dans saint Luc ne remonte pas uniquement à Abraham, comme dans saint Matthieu, mais va jusqu'à Adam, le père de tout le genre humain (Godet, *Revue chrétienne*, janvier 1864).

On croit que Luc a été converti par saint Paul, auquel il demeura fidèle, qu'il accompagna dans presque tous ses voyages et dans ses périls, étant à Rome avec Paul, quand celui-ci y était captif (2 Tim. IV, 11). Il n'y a que Luc avec moi, dit-il, car Démas m'a abandonné, ayant aimé le présent siècle. On ne sait pas positivement ni où, ni quand, ni comment mourut cet évangéliste. Une tradition fort incertaine le fait missionnaire chrétien en divers lieux, en Dalmatie, dans les Gaules, même en Afrique, et ceint son front de la couronne du martyr. Une tradition plus douteuse encore et moins ancienne en a fait un peintre ; dès lors on comprend qu'il soit devenu le patron des peintres ; mais que nous importe ! Ce qui est certain, c'est qu'il a admirablement compris et dépeint saint Paul et le premier âge de l'Eglise. La légende s'est trompée en matérialisant une qualité toute morale.

Ce qui nous intéresse bien autrement, ce sont ses écrits, l'Evangile qui porte son nom et le livre des Actes des apôtres. Toute l'antiquité les lui a attribués ; dans tous les deux même style ; les deux sont adressés immédiatement à Théophile, personnage d'un haut rang dans l'empire, puisqu'il lui donne un terme qui correspond à notre terme d'Excellence, et que ne portaient que les grands pontifes, les représentants du monarque dans les provinces, ceux qui percevaient les impôts en son nom, les inspecteurs des édifices et des jeux sacrés. L'homme à qui un livre était dédié en devenait le patron et concourait aux frais coûteux de la publication (Godet, *Revue chrétienne*, janvier 1864). Il est fort probable que Théophile (ami de Dieu) était de l'Italie, car quand saint Luc parle de villes et de pays étrangers à cette péninsule, il a toujours soin d'ajouter quelques mots qui en indiquent la

position géographique (Luc I, 26. IV, 31. VIII, 26. XXIII, 51. XXIV, 13. Actes I, 12), pour les faire connaître mieux à Théophile; il n'en est plus de même quand Luc est arrivé avec Paul en Sicile et en Italie, parce que les lieux qu'il mentionne étaient censés connus du personnage à qui il a dédié son livre; pas une explication relative à Syracuse, Reggio, Pouzoles, la voie Appienne, etc. (Actes XXVIII, 12, 13, 15, etc.).

Selon la coutume des Grecs et des Romains, qui commençaient leurs écrits par un prologue, ce que ne faisaient pas les Juifs, qui entraient immédiatement en matière, saint Luc, par une espèce de préface, qui a quelque chose de l'ampleur de la phrase grecque, indique les motifs qui l'ont engagé à composer son livre. Plusieurs récits de la vie du Christ avaient paru.

Entre autres récits, l'évangéliste comprend évidemment ceux de saint Matthieu et de saint Marc, puisqu'il parle de ces choses dont la vérité a été connue parmi nous, dit-il, avec une entière certitude, d'après le rapport que nous en ont fait ceux qui dès le commencement les ont vues de leurs propres yeux et qui ont été les ministres de la parole; puisque de plus saint Luc cite souvent mot pour mot des passages entiers des deux premiers évangiles. Il veut les raconter de nouveau à Théophile, après s'en être informé avec exactitude dès leur origine, profitant des travaux de ses prédécesseurs et des informations que ses longs voyages avec les apôtres et ses relations avec les premiers chrétiens lui ont procurées, comme cela est évident par les détails qu'il fournit sur la naissance de Jean-Baptiste et sur celle de Jésus-Christ et par les faits nouveaux qu'il ajoute dans son évangile. Il veut les écrire par ordre ou dans leur ordre, y mettre autant qu'il lui sera possible plus de suite chronologique. Aussi, pour la succession des événements, suit-il de préférence saint Marc, qui, sous ce rapport, était plus exact que saint Matthieu, lequel, comme nous l'avons vu, avait un tout autre plan et pour lequel l'ordre des faits était de peu d'importance. Saint Luc raconte aussi avec plus de détails ce que ses devanciers n'ont dit qu'en passant, d'une manière vague et générale, comme dans le récit de la crucifixion de Jésus, où les deux premiers évangélistes parlent des insultes du bri-

gand au Sauveur, tandis que saint Luc rapporte les touchantes paroles du brigand qui se repentit encore à la dernière heure. On voit aussi que saint Luc suppose connus des événements que ses devanciers avaient racontés avec détails et sur lesquels il ne revient pas, se bornant à y faire allusion, pour y renvoyer ses lecteurs, comme par exemple, quand Hérode dit (Luc IX, 9) : J'ai fait couper la tête à Jean. Ce déplorable crime était de notoriété publique : d'ailleurs, saint Matthieu et saint Marc l'avaient raconté. On comprend fort bien que, si saint Luc a ajouté de nombreux récits à ceux de ses devanciers, il n'a pas jugé nécessaire de les rapporter tous ; il s'en réfère alors évidemment, comme il le dit dans son prologue, à ceux qui ont été dès l'origine les témoins de ces mémorables événements. En dédiant son livre à Théophile, chrétien, né probablement païen, saint Luc montre le droit des Gentils au salut annoncé par Christ, doctrine proclamée par saint Paul, dont il fut le compagnon et le disciple fidèle.

Saint Luc termine son Evangile par le récit de l'ascension, qu'il n'indique qu'en une ligne, sans doute parce qu'il avait l'intention d'y revenir avec plus de détails dans un second écrit, celui à qui a été donné par l'Eglise le nom d'Actes des apôtres et qu'il dédie aussi à Théophile. Il est naturel d'en parler maintenant, quoiqu'il ne soit dans notre recueil des livres sacrés qu'après l'Evangile de saint Jean.

Le second livre de saint Luc est la continuation du premier, soit le récit de la naissance et des progrès du christianisme dans diverses parties de la terre, après que le Sauveur l'eut quittée et qu'il fut devenu le chef invisible de l'Eglise. Ses apôtres se conformèrent à l'ordre qu'il leur avait donné en se séparant d'eux : Vous me servirez de témoins à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre (Actes I, 8). En effet, les apôtres, surtout Pierre et Jean, établirent le christianisme à Jérusalem.

Après la lapidation d'Etienne, les fidèles dispersés annoncèrent en divers lieux l'Evangile ; le diacre Philippe le prêcha surtout dans la Samarie. Pierre et Jean viennent seconder ses efforts. L'officier de la reine Candace porte en Ethiopie la semence de la bonne nouvelle. Les églises qui jouissaient

d'un intervalle de paix s'affermis-
 saient dans toute la Judée,
 la Galilée, la Samarie, et se multipliaient par l'assistance du
 Saint-Esprit (Actes IX, 31). Pierre les visitait toutes. Saul,
 persécuteur, devenu après la vision miraculeuse sur la route
 de Damas, sous le nom de Paul, le plus actif, le plus éclairé
 des apôtres, quoiqu'il soit le dernier et qu'il se nomme le
 moindre d'eux tous, annonce l'Évangile en Syrie, dans l'Asie-
 Mineure et en Europe. Il comprend tout aussi bien que Pierre,
 si ce n'est peut-être mieux encore, que la parole du salut
 n'est pas seulement pour les Juifs, mais pour toutes les na-
 tions, et c'est à juste droit qu'il a été nommé l'apôtre des Gen-
 tils. Luc fut souvent son compagnon de voyage et son colla-
 borateur. Cet évangéliste n'a pas donné lui-même au second
 des livres qu'il écrit le nom d'Actes des apôtres, car il n'écrit
 pas leur histoire; il ne parle que de quelques-uns d'entre
 eux, notamment de Pierre et plus encore de Paul. Un carac-
 tère de vérité historique que nous présente ce livre, c'est la
 brièveté du récit lorsque Luc n'est point avec l'apôtre; quel-
 ques versets pour un voyage de Paul d'Ephèse à Jérusalem,
 Antioche, dans la Galatie et la Phrygie (Actes XVIII, 22, 23)
 et pour le séjour d'un an et demi à Corinthe (Actes XVIII, 1).
 Mais quand Luc rejoint l'apôtre (Actes XX, 6), on trouve ri-
 chesse de détail et couleur vivante des récits, comme c'est le
 propre d'un témoin oculaire. On reconnaît à cela qu'il est
 avec l'apôtre, quand même il n'aurait pas parlé au pluriel en
 disant : Nous. Nous nous embarquâmes, nous demeurâmes,
 nous arrivâmes, etc. Si Luc avait voulu raconter l'histoire et
 les travaux des apôtres et des premiers prédicateurs de l'É-
 vangile, les matériaux sans doute ne lui auraient pas man-
 qué. Mais tel n'était pas son but; il écrivait d'abord pour
 Théophile, indubitablement un chrétien d'Italie et peut-être
 de Rome, auquel il tient à faire connaître la marche du chris-
 tianisme depuis le lieu et le temps de sa naissance en Judée
 jusqu'à son établissement dans la capitale de l'empire. Cela
 rend raison de la fin si rapide de son livre, où l'on trouve si
 peu de détails sur l'Italie, sur Rome, sur l'église chrétienne
 de cette ville, où Paul passa deux ans (Actes XXVIII, 30, 31).
 Inutile de parler de tout cela à un homme qui, comme Théo-
 phile, était sur le théâtre des événements et qui les connais-

sait mieux peut-être que les voyageurs qui venaient d'y arriver. Luc, eût-il eu d'abord en vue les chrétiens de tous les pays, il eût continué son histoire en racontant les tribulations, le courage intrépide de son ami, et eût parlé des chaînes dont fut lié l'apôtre et qui devinrent célèbres dans le prétoire et ailleurs (Philip. I, 13).

La période du livre des Actes renferme un intervalle d'environ 30 ans, à dater de l'ascension du Sauveur jusqu'à la fin des deux années de captivité de saint Paul. D'après l'histoire générale, on a pu fixer avec assez de précision l'époque de quelques événements racontés dans le livre des Actes. Ainsi Josèphe parle de la mort d'Hérode-Agrippa; elle dut survenir en l'an 44; ce fut en cette même année qu'il avait fait mourir par le glaive Jaques-le-Majeur (Actes XIII). Josèphe parle de la grande famine qui eut lieu sous l'empereur Claude, qui ne put éclater avant l'an 44 et qui n'atteignit la Judée que dans le cours de l'an 45, époque du voyage de Paul et de Barnabas à Jérusalem, pour y porter la collecte d'Antioche (Actes XI, 27-30). Suétone parle de l'expulsion des Juifs de Rome par l'empereur Claude, ce qui dut avoir lieu l'an 52, époque à laquelle Priscille et Aquilas auraient quitté Rome et se seraient rencontrés avec saint Paul à Corinthe (Actes XVIII, 1-3). D'après Josèphe, le gouverneur Porcius Festus, successeur de Félix, dut entrer en charge environ l'an 58 ou 60; à cette époque, saint Paul parut devant ce gouverneur, devant Agrippa, Bérénice et ceux qui les accompagnaient (Actes XXVI).

Mais, si tous les faits et les discours racontés dans le second livre de saint Luc offrent un puissant intérêt et présentent un tableau du triomphe de la foi et du merveilleux accomplissement des promesses de Jésus-Christ, il en est deux qui l'emportent sur tous les autres en importance, la vision par laquelle saint Paul apprit que l'Évangile devait être annoncé aux Gentils aussi bien qu'aux Juifs (ch. X et XI) et la décision, prise dans une solennelle assemblée du concile, ou pour mieux dire, de l'église de Jérusalem (ch. XV), de ne point contraindre les Gentils à l'observation de la loi de Moïse. Jésus est le Sauveur non d'un peuple, mais de tous les peuples. L'Évangile n'est point entravé dans sa marche.

la religion d'esprit et de vérité n'est point arrêtée dans ses conquêtes (qui embrasseront le monde entier) par le fardeau des ordonnances et des cérémonies qui ne devaient durer qu'un temps, qui n'étaient que l'ombre des choses à venir et qui ne pouvaient être pratiquées que dans la terre de Canaan, promise à la postérité d'Abraham.

Dans le livre des Actes, on voit régner l'harmonie entre Pierre et Paul sur la question qui partageait alors l'église, l'universalité de l'Évangile opposée au particularisme des Juëo-chrétiens. Les deux hommes dont les noms servaient de drapeaux à deux partis qui se repoussaient sans se comprendre, sont d'accord, et tous deux, Paul et Pierre, ont les mêmes droits, les mêmes privilèges, la même autorité (Reuss, t. 2, p. 592).

Le spiritualisme chrétien apparaît avec un merveilleux éclat dans le quatrième de nos Évangiles. Jean (grâce de Dieu) en est l'auteur. Il était fils de Zébédée et de Salomé, frère de Jaques-le-Majeur, et, comme le reste de la famille, pêcheur au lac de Tibériade; il demeurait selon les uns à Capernaüm et selon d'autres à Bethsaïda. Quoiqu'il fût d'une condition obscure, il n'était pas dans l'indigence; il possédait une maison (Jean XIX, 27). Son père avait des gens à ses gages (Marc I, 20). Sa mère, Salomé, fut au nombre des saintes femmes qui achetèrent des aromates pour embaumer le corps de Jésus (Marc XVI, 1). Jean commença par être disciple du précurseur, qui, voyant passer Jésus, le nomma l'agneau de Dieu, ce qui engagea André et Jean à le suivre (Jean I, 35-40). Jean, par humilité selon sa coutume, ne se nomme pas. Il reprit les travaux de son état, et, pendant qu'il s'y livrait avec son frère sur les rives du lac, tous deux furent appelés par le Christ à le suivre et à devenir aussi, comme Pierre et André, pêcheurs d'hommes. Nous le voyons assister aux principaux événements de la vie de Jésus, entr'autres à sa transfiguration, à son jugement, à sa mort. Plein d'un zèle d'abord peu éclairé pour la gloire de son maître, il veut empêcher que quelqu'un, qui n'est pas du nombre des disciples, chasse les démons au nom du Christ; indigné contre une bourgade de Samarie, qui avait refusé à Jésus l'hospitalité, il aurait voulu que le feu du ciel la réduisît en cendres. A cette de-

mande, adressée par les deux frères, leur divin maître répondit : Vous ne savez de quel esprit vous êtes animés ! Tous deux ils rêvaient encore un Messie temporel, ce qu'ils prouvent plus tard aussi en appuyant la demande de leur mère à Jésus, qu'ils eussent les premières places dans le royaume qu'allait fonder le Christ ; selon eux, un royaume de ce monde.

Ce zèle aveugle fut transformé par des rapports plus intimes avec le Sauveur en une ardente et véritable charité. Jean fut le disciple que Jésus aimait plus que tous les autres. Il suivit Jésus au milieu de ses ennemis dans la cour de Caïphe, mais il ne le renia point ; il fut le seul qui ne craignit point de l'accompagner au Calvaire, le seul qui adoucit par sa présence les douleurs du supplice de la croix et les angoisses maternelles de Marie. Aussi la recommanda-t-il à l'apôtre par ces simples et touchantes paroles : Disciple, voilà ta mère ; et dès lors l'apôtre remplit envers elle les devoirs de fils. Il assista aux derniers moments du Christ, entendit ses dernières paroles, vit le sang et l'eau couler du côté percé d'un coup de lance, le zèle pieux de Joseph d'Arimatee pour la sépulture de Jésus, et l'un des premiers il revit son maître ressuscité. Témoin du reniement de Pierre, il fut témoin de sa réhabilitation à la suite de la pêche merveilleuse au lac de Tibériade. Après avoir prophétisé le martyre du fils de Jonas, Jésus avait dit à Pierre, qui l'avait interrogé sur les destinées de Jean : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que t'importe ; ce qui ne signifiait pas que Jean ne mourrait point, mais qu'il vivrait jusqu'après la destruction de Jérusalem, ou jusqu'à l'établissement du règne de Christ dans le monde païen ; deux grands faits souvent représentés sous l'image de la venue du Seigneur. Après la Pentecôte, on le voit dans la société de Pierre dans le temple lors de la guérison du boiteux, en prison pour la parole du Christ, devant le Sanhédrin, qui leur rendit la liberté, et dans la Samarie, où ils firent descendre les dons du saint Esprit sur ceux qui avaient été baptisés. Mais Pierre est celui qui prend habituellement le premier la parole. Ils durent assister tous deux au concile de Jérusalem. Saint Paul (Galates II, 14) les appelle tous deux, ainsi que Jaques, les colonnes de l'Eglise.

On prétend, mais sans preuves suffisantes, que Jean demeura à Jérusalem jusqu'à la mort de Marie, mère de Jésus. On ne sait jusque dans quelles contrées lointaines il porta ensuite l'Évangile; mais, d'après le témoignage de deux pères de l'Église, Irénée et Clément d'Alexandrie, l'apôtre bien-aimé s'établit, après la mort de Paul et de Pierre, non loin de la Grèce, dans une ville principale de l'Asie-Mineure, à Ephèse, d'où, comme d'un centre, il dirigeait surtout les églises de cette importante contrée, les visitait, y présidait à l'élection des évêques, soit pasteurs, y rétablissait l'ordre, quand il était troublé. Probablement sous le règne de Domitien, il fut exilé dans l'île de Patmos, une des Sporades, où, selon un récit légendaire, il aurait été retiré miraculeusement sain et sauf d'une chaudière d'huile bouillante où on l'avait jeté. Ce fut dans cette île qu'il écrivit son Apocalypse. De retour de l'exil, il reprit, du centre de son activité, l'administration des églises de l'Asie-Mineure, survécut à tous les apôtres et mourut à Ephèse après une très-longue carrière, âgé d'environ cent ans, au commencement du règne de l'empereur Trajan.

Dans le disciple bien-aimé, on ne trouve pas l'activité dévorante d'un saint Pierre, d'un saint Paul, mais il a plus qu'eux le sentiment du divin qui existait dans le Christ. Saint Paul fait des efforts pour tendre à la perfection, à la communion avec Christ; saint Jean vit déjà dans cette communion. Tout est plus bouillant dans les deux autres apôtres, tout est plus calme, mais non moins senti dans saint Jean. Cependant il n'avait pas eu toujours cette sérénité d'âme, cette paix; le surnom de fils du tonnerre qui lui fut donné, atteste l'impétuosité naturelle de son caractère. Mais il fut transformé, régénéré par son intimité avec le Christ.

Je ne puis passer sous silence trois faits, quoiqu'ils soient bien connus, parce qu'ils dépeignent son horreur profonde du mal et son ardente charité. Il sortit en toute hâte d'un des bains publics d'Ephèse, lorsqu'il eut appris qu'un dangereux hérétique, Cérinthe, s'y trouvait; il craignait que la maison ne s'écroulât sur un tel homme, qu'il n'avait point manqué sans doute de chercher à ramener dans la vérité selon la piété en Jésus-Christ. Dans un de ses voyages, l'apôtre ayant rencon-

tré un jeune homme, qui à un extérieur avantageux joignait des qualités remarquables de l'esprit et du cœur, le confia aux soins d'un évêque qui l'instruisit et qui le baptisa. Le jeune homme, qui avait bien commencé, se laissa séduire par les voluptés, se livra à la débauche, au vol, et, comme un abîme appelle un autre abîme au bruit de ses canaux, il devint chef de brigands. L'apôtre, étant revenu dans la contrée, redemanda à l'évêque le dépôt qu'il lui avait confié! « Il est mort à Dieu, il désole notre montagne par ses crimes. » Ainsi répondit avec larmes le pasteur. L'apôtre, imitateur de celui qui était venu pour chercher et ramener ce qui était perdu, se hâte et se livre aux mains des brigands. Le jeune homme l'ayant reconnu prend la fuite. Pourquoi, mon fils, fuir ton père? Il te reste une espérance de salut. Arrête-toi, crois, c'est Jésus-Christ qui m'envoie; je mourrai volontiers pour toi, comme il est mort pour nous. Le jeune homme fond en larmes, demande pardon et rentre dans l'Eglise, trophée vivant de la charité de l'apôtre. Celui-ci, courbé sous le poids des ans, ne pouvant plus prononcer de longs discours, se faisait porter dans les assemblées chrétiennes et se bornait à prononcer ces paroles : Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres. C'est le commandement du Seigneur; quand il est accompli, rien ne manque, répondait-il à ceux qui l'interrogeaient sur la fréquente répétition de ce conseil.

Saint Augustin rapporte que, de son temps, on croyait que saint Jean n'était pas mort, mais sommeillait dans son tombeau. Interprétation fautive des paroles du Sauveur à l'apôtre (Jean XXI, 22). En un sens, il n'a jamais disparu de ce monde. Comme il vit dans le sein du père et du Sauveur qui l'aimait, il vivra toujours par ses écrits.

Il nous en reste cinq. Nous avons à parler d'abord de son Evangile. En le lisant, on voit que l'apôtre connaissait les synoptiques, qu'il écrivait après eux et que leurs livres étaient connus de ses lecteurs. Il omet le récit d'événements et de miracles dont il avait été témoin; il ne juge pas à propos de répéter ce qui était consigné dans les Evangiles antérieurs. Il se borne parfois à y faire allusion ou à en parler comme en parenthèse. Ainsi, à l'occasion du précurseur, il dit : Car Jean n'avait pas encore été mis en prison (Jean III, 24). Ainsi,

à l'occasion de la dernière Pâque, où fut instituée la sainte Cène et où le disciple bien-aimé joua un rôle important, il en parle comme d'un événement connu, mais auquel il rattache de graves leçons. Le repas étant achevé, Jésus se leva, etc. (Jean XIII, 2-4). Par divers développements, il nous apprend ce qu'il pouvait savoir mieux que les autres apôtres; par exemple, les circonstances du reniement de Pierre, que Jean, comme témoin, connaissait avec une complète exactitude (Jean XVIII, 13-23), des détails nouveaux sur la crucifixion, puisqu'il se tenait au pied de la croix, et sur la résurrection dont il fut certain l'un des premiers, et à la suite de laquelle il crut sans l'ombre d'un doute que Jésus était le fils de Dieu (Jean XX, 8-9).

Une différence entre les Évangiles synoptiques et celui de saint Jean est relative aux divers séjours de Jésus à Jérusalem. Les synoptiques les supposent, si ce n'est quand il s'agit de la Pâque où il endura le supplice de la croix, alors ils en parlent positivement. Jésus ne pouvait manquer de se conformer à la loi qui exigeait que tout Israélite pieux, au moins quand il habitait dans les limites de la terre promise, se rendit dans la sainte cité, surtout à la fête de Pâque; ce fut sans doute dans un de ces pèlerinages qu'il fit connaissance de la famille de Lazare (Luc X, 38). Ce fut durant ces pèlerinages qu'il prêcha le royaume des cieux et opéra des miracles dans cette ville, à laquelle il adressa plus tard ces touchants reproches : Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants comme la poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et vous ne l'avez pas voulu (Matth. XXIII, 37; Luc XIII, 34). On comprend quelle haine les Pharisiens devaient nourrir contre celui qui annonçait dans la capitale de la Judée une doctrine si opposée à la leur et si nuisible à leur crédit et à leur autorité. On comprend aussi qu'il était convenable que Jésus résidât habituellement dans la Galilée, où il devait former ses apôtres à leur vocation; un séjour prolongé de Jésus à Jérusalem eût hâté sa mort et ses disciples eussent été trop insuffisamment préparés à l'œuvre à laquelle ils étaient destinés.

Saint Jean mentionne les diverses fêtes que le Sauveur

passa à Jérusalem et ce qu'il y fit alors. Outre son voyage dans cette ville à l'âge de 12 ans, il y fut lorsqu'il chassa pour la première fois les marchands du temple; on l'y voit lorsqu'il guérit le paralytique de Béthesda; il y revient à la fête des tabernacles; il y est à celle de la dédicace; il y entre en triomphe au commencement de la semaine où il devait donner sa vie pour le salut de l'humanité.

Le but évident de l'apôtre était moins de donner une histoire complète du maître, puisqu'on en avait déjà plusieurs, que de suppléer à ce qui manquait à cette histoire et d'établir contre quelques sectes naissantes la divinité du Sauveur. Dans le quatrième Evangile, Jésus est à la fois homme et Dieu. Au début de son livre, saint Jean dit que la parole qui a été faite chair et qui a habité au milieu des hommes pleine de grâce et de vérité, était au commencement avec Dieu, était Dieu, était la lumière et la vie, et que rien de ce qui a été fait n'a été fait sans elle.

Cette parole, le verbe, le logos, qui était au commencement avec Dieu, antérieure à la création, avant qu'Abraham fût, cette parole qui avec Dieu a créé toutes choses, est, en dépit de toutes les subtilités par lesquelles on a voulu soutenir des opinions contraires, évidemment, d'après le texte bien clair de l'apôtre, Jésus-Christ. Car par cette parole faite chair nous avons reçu grâce sur grâce. La loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité est venue par Jésus-Christ. Dans les synoptiques ressort surtout Jésus, fils de l'homme, dans le quatrième Evangile Jésus, fils de Dieu. Expliquer la mystérieuse union de la divinité à l'humanité en Jésus-Christ est au-dessus de la portée de nos facultés si bornées. (Voir une intéressante dissertation là-dessus dans Astié, *Evangile de saint Jean*, Appendice III.)

Saint Jean termine l'avant-dernier chapitre de l'Evangile par ces mots : Ces choses ont été écrites, afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, le fils de Dieu, et qu'en croyant vous ayez la vie en son nom.

On voit aussi dans cet Evangile un tableau des progrès croissants de l'incrédulité parmi les Juifs, qui finissent par crucifier le Saint et le Juste, le développement de la foi chez les apôtres, le triomphe final du Christ par sa résurrection et tous les doutes de ses disciples complètement dissipés.

Saint Jean ne raconte que peu de faits, parce qu'ils n'étaient pas pour lui la chose principale; les faits ne forment parfois que le cadre de tableaux plus importants, que la base d'idées religieuses, spirituelles, dogmatiques, au-dessus d'une intelligence vulgaire, et qui respirent une union plus intime entre Jésus et ceux qui sont à lui, comme entre Jésus et son père. On a surnommé saint Jean le Théologien, mais sa théologie est pour le cœur plutôt que pour la réflexion. Il rend témoignage de la nouvelle vie qui s'était manifestée en lui par son union avec le Christ, union source de son bonheur, et à laquelle il aimerait faire participer ceux auxquels il écrit, comme Jésus le demande à Dieu pour l'humanité toute entière; sublime souhait exprimé dans la prière sacerdotale. Ce n'est pas seulement, dit le Sauveur, pour eux (mes disciples), que je te prie, mais pour tous ceux qui croient en moi par leur prédication, afin que tous ne soient qu'un, comme toi, mon père, tu es en moi et moi en toi, qu'ils ne soient qu'un en nous et que le monde croie que tu m'as envoyé. Le cœur du disciple bien-aimé avait saisi ce langage d'une communion intime, plus que ne l'avaient pu les autres apôtres. L'âme de saint Jean était suspendue aux lèvres de son divin maître et respirait, avec la concentration d'un saint amour, cette vie, source intarissable du bonheur. Jean a senti s'accomplir en lui-même cette parole du Christ : Mes brebis entendent ma voix, je les connais, elles me suivent, je leur donne la vie éternelle. Cette vie est déjà ici-bas leur partage. On trouve dans les synoptiques le même cercle d'idées, d'images, d'expressions que dans l'Évangile de saint Jean, mais celui-ci en a sondé et en a retenu la profondeur. Comparez entr'autres Matthieu X, 40 avec Jean XIII, 20, Matthieu X, 39 avec Jean XII, 25, Matthieu V, 6, Luc VI, 21 avec Jean VII, 37 et VI, 57, Matthieu XXVI, 64 avec Jean XVII, 2, 4, Matthieu XII, 8 avec Jean V, 16, Matthieu XVI, 6-12 avec Jean VI, 27, etc. L'Évangile de saint Jean semble un commentaire de Matthieu XI, 27 et Matthieu XXVIII, 18-20.

Marc et Luc, n'ayant pas vécu habituellement avec le Sauveur, n'ont pu sentir comme Matthieu et surtout comme Jean, et n'ont pu reproduire ainsi qu'eux ce langage si intime, si divin et cependant si simple du Sauveur. Les choses du ciel,

le spiritualisme chrétien, personne ne les a saisies et senties mieux que saint Jean. Les personnes qu'elles émeuvent sont bien avancées dans la foi. Si elles les entretiennent en elles, elles ne tarderont à pouvoir dire avec un apôtre : Ce n'est plus moi qui vis, mais Christ qui vit en moi.

Mais comment conserver de mémoire de si longs discours, surtout celui du ch. XIV à XVII de saint Jean? Ce discours et le sermon de la montagne sont les plus longs de tous ceux que les Evangiles renferment. Serait-il nécessaire d'admettre, avec quelques théologiens, que les auteurs sacrés ont conservé, sans en omettre aucune, les idées émises par Jésus en les revêtant du style propre à chaque auteur?

Non, car on pourrait demander comment ils ont pu en garder un fidèle souvenir. Les idées, sans les termes qui les expriment, se retiennent peut-être avec encore plus de peine. Témoin en soit la facilité avec laquelle les vers, à cause de la poésie et de la cadence de la rime, se retiennent. Les exemples ne sont pas rares de personnes à qui il suffisait de lire une seule fois une page de vers pour qu'ils fussent répétés avec une parfaite exactitude. Les formes pittoresques, poétiques, saillantes, concises, parfois hyperboliques, à la façon orientale, dont Jésus revêtit ses enseignements, les gravaient mieux dans la mémoire. On ne révoque point en doute les discours étendus plus encore que ceux du Sauveur, les conversations prolongées de quelques personnages célèbres, de Socrate, par exemple, et conservées par ceux qui les ont ouïes. Pourquoi douter de ceux de Jésus-Christ? Quiconque reconnaît la nécessité d'une révélation surnaturelle, doit admettre une intervention extraordinaire et miraculeuse de la Providence. Dieu aura donné les écrivains sacrés de dons appropriés à leur ministère, aiguisé leur attention, soutenu leur mémoire, comme l'histoire nous montre des personnages revêtus de facultés transcendantes et fort rares au milieu des hommes.

Le savant et pieux philosophe chrétien Charles Bonnet, de Genève, avait une mémoire si prodigieuse qu'il conservait dans sa tête non-seulement toutes les idées, mais toutes les expressions d'un livre, qu'à cause de la faiblesse de sa vue il dictait à un secrétaire. Il a composé de cette manière un ouvrage sur un sujet très-difficile de psychologie, intitulé :

Essais analytiques des facultés de l'âme. Il forme un volume. Le croira-t-on? Il n'y a pas une seule rature dans le manuscrit original. L'ami de Bonnet, l'illustre Albert de Haller, avait aussi une mémoire extraordinaire. Il n'oubliait en quelque sorte rien de ce qu'il avait lu.

Au collège de Chambéry, un écolier ayant défié un camarade, le comte Joseph de Maistre, sur sa mémoire qu'il avait extraordinaire, celui-ci releva le gant et tint le pari; il s'agissait de réciter tout un livre de l'Enéide, au moins 7 à 800 vers latins; le lendemain, en présence de tout le collège, de Maistre réussit et ne fit pas une seule faute. Une cinquantaine d'années après, il dit à un ecclésiastique qui lui rappelait cet exploit de collège : Eh bien, je serais homme à vous réciter sur l'heure ce même livre aussi couramment qu'alors (Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*).

Le baron George Cuvier se souvenait de tout ce qu'il lisait; non-seulement il se rappelait le texte des passages qu'il voulait citer, mais il voyait le livre, le côté de la page, le recto ou le verso, et si c'était au commencement, au milieu ou à la fin. Dans le *Dictionnaire d'histoire naturelle*, de Guéneau, article *mémoire*, on cite des exemples de la puissance de cette faculté qui paraissent incroyables, tant ils sont extraordinaires. *Dans la *Bibliothèque universelle* (août 1863), j'ai lu qu'un Africain, du Sud, faisant partie d'une caravane dont le voyage avait duré 126 jours, en raconta tous les détails jusqu'aux plus petites circonstances, nommant successivement toutes les personnes avec qui et lui et les membres de la caravane avaient été en rapport, énumérant jour par jour les lieux où l'on s'était arrêté, où l'on avait passé la nuit. L'Européen qui raconte cela était confondu de la prodigieuse mémoire de cet homme réputé sauvage et de la justesse avec laquelle il jugeait des choses en toutes occurrences.

Comment Dieu n'aurait-il pas pu douer les messagers de la bonne nouvelle du salut de facultés en harmonie avec l'importance de leur vocation? Il l'a dû, puisqu'il voulait se révéler extraordinairement aux humains! Jésus-Christ le promet à ses apôtres. Voici ses paroles (Jean XIV, 25-26) : Je vous dis ceci, tandis que je suis avec vous, mais le défenseur, le saint Esprit, que mon père enverra en mon nom, vous en-

seignera toutes choses et vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit.

Après l'ascension de leur divin maître, les apôtres, comme nous l'apprend le livre des Actes, restèrent un certain temps à Jérusalem; ils s'entretenaient sans nul doute des choses qu'ils avaient vues et entendues; ils se les rappelaient, les répétaient. Comme les autres apôtres, saint Jean aura mainte et mainte fois redit aux auditeurs qui se rassemblaient autour de lui les enseignements du Christ. Cela était tout naturel. Cela est confirmé par l'histoire ecclésiastique. Eusèbe dit que saint Jean s'occupa pendant longtemps d'enseigner de vive voix et que quand Matthieu, Marc et Luc eurent publié leurs Evangiles et que leurs ouvrages lui furent connus, il les approuva, les confirma par son témoignage et résolut de suppléer par un nouvel écrit, comme nous venons de le dire, à ce qui pouvait y manquer encore.

D'après un document antique qu'a découvert Muratori, et d'après le témoignage d'anciens pères ecclésiastiques, Irénée, Clément d'Alexandrie, etc., il paraît que saint Jean aurait été prié par les notables de l'Eglise de publier un évangile qui renfermât quelque chose de plus profond sur la divinité du Sauveur, dont il leur avait souvent parlé dans ses enseignements, et qu'il l'écrivit sous l'inspiration du Saint-Esprit. On comprend dès lors plus aisément le sens des paroles de la fin de l'Evangile (Jean XXI, 24). C'est ce même disciple (Jean, mentionné dans le verset qui précède) qui rend témoignage de ces choses et qui les a écrites et nous savons que son témoignage est véritable. Nous en avons, a-t-on dit, comme un certificat de la main de ceux à l'instigation desquels il avait composé l'Evangile. Le dernier verset du livre ne parlait point alors peut-être de saint Jean, mais d'un témoin oculaire d'une vie chrétienne dont la richesse dépasse infiniment la teneur du livre. Il en est tellement frappé qu'il recourt pour cet effet à une hyperbole orientale. Quel est cet autre témoin oculaire? On conjecture que c'est André. (Godet.)

Mais pour avoir écrit après les autres évangélistes, aurait-il attendu, comme le prétendent quelques-uns, à l'âge de près de cent ans. Je n'incline guères à le croire. Je pense même,

malgré quelques opinions contraires, que les cinq ouvrages que nous possédons de lui ont été composés avant la ruine de Jérusalem : car je ne pourrais comprendre comment il n'aurait dans aucun d'eux parlé, soit directement, soit indirectement, soit par quelque allusion, de cette grande catastrophe qui causa la mort de plus d'un million d'hommes, attira sur les survivants d'affreuses calamités et mit fin à l'économie mosaïque. Peut-être pourrait-on excepter l'Apocalypse, où allusion paraîtrait faite aux malheurs de la dernière ruine de Jérusalem et de la Judée. Pour prouver que saint Jean écrivait après la ruine de Jérusalem et des lieux voisins, on allègue que l'apôtre, quand il parle des localités qui entourent cette ville, emploie le passé et paraît supposer que ces localités n'existaient plus. Ainsi il dit (Jean XI, 18) : Béthanie était près de Jérusalem, à environ quinze stades. Il y avait un jardin au lieu où Jésus avait été crucifié (Jean XI, 41). Mais quand on parle d'un événement arrivé plusieurs années auparavant dans une contrée dont on est éloigné, ne dit-on pas, même pour ce qui existe encore au temps présent : on comptait, il y avait environ tant et tant de milles, de kilomètres, on y voyait tel édifice, etc. ! Cela m'est arrivé à moi-même. Quant au jardin et aux plantations, ils pouvaient avoir disparu.

Les évangélistes ont, comme nous l'avons vu, chacun leur caractère et leur style propre. On les représente parfois aussi avec un attribut particulier, chacun d'eux accompagné d'un être qui paraît comme un symbole de sa manière de comprendre et d'écrire l'histoire de Jésus-Christ. Je ne me rappelle plus quel père de l'église a dit qu'il y avait quatre Évangiles, comme quatre fleuves du paradis, comme quatre points cardinaux, comme quatre figures au chariot de la première vision d'Ezéchiel. Une de ces figures était celle d'un homme, attribut de saint Matthieu ; la seconde, celle d'un lion, attribut de saint Marc ; la troisième, celle d'un bœuf, attribut de saint Luc ; la quatrième, celle d'un aigle, attribut de saint Jean. Le choix de ces attributs est arbitraire ; celui de saint Jean est le seul qui soit appliqué justement ; il convient à l'apôtre à cause de l'élévation supérieure de ses pensées et de ses sentiments.

Pénétrés plus intimément de l'esprit et de la vie du Christ, le jour de la Pentecôte, les apôtres et les premiers disciples se sentent pressés du besoin de communiquer au dehors les sentiments qui les animent et de rendre l'humanité participante du bonheur qu'ils goûtent eux-mêmes.

Pour l'éprouver, les hommes doivent partager les convictions religieuses qui le donnent : la foi, la charité, les espérances évangéliques. Les premiers hérauts de la bonne nouvelle l'annoncent, baptisés qu'ils sont du Saint-Esprit et de feu, sans crainte et en dépit d'obstacles en apparence invincibles. Ceux qui adoptent les principes du salut en Jésus-Christ doivent, même au milieu d'un monde corrompu, former une société nouvelle, où brillent les vertus de celui qui les a appelés des ténèbres à la merveilleuse lumière de l'Évangile. Cette société, comme un levain précieux, pénétrera de plus en plus dans les masses corrompues, les épurera au moins en partie et amènera beaucoup d'âmes captives à l'obéissance de Jésus-Christ. Cette société est l'église chrétienne. A cette église appartiendra le genre humain tout entier. Le divin chef de cette société sainte l'a prédit. Le temps viendra où il n'y aura qu'un seul troupeau et un seul berger. Que de conquêtes à faire et que de combats à soutenir ! Mais que de progrès déjà ! que de triomphes depuis le jour où 12 hommes luttaient contre le monde entier ! que dis-je ? un seul homme contre le genre humain ! Mais le fils de l'homme était le fils unique de Dieu ! L'histoire de la première période de ces tribulations du Christ et de l'Église est racontée en abrégé dans le Nouveau-Testament. Que nous est-il raconté de cette église primitive ? Il ne peut entrer dans notre plan de le retracer. Je n'en dirai que ce qui est indispensable à l'intelligence des écrits de la nouvelle alliance dont nous avons à parler, laissant de côté toutes questions de controverses entre les communions chrétiennes.

L'Église primitive, quoique les membres en fussent, par leur esprit et par leur vie, séparés du monde, n'avait pas rompu d'abord le lien qui la rattachait à l'ancienne alliance. Ceux qui croyaient, pratiquaient les observations du culte lévitique, ne manquaient pas de se rendre au temple, mais voyaient dans le Christ et sa doctrine l'accomplissement des

prophéties et de la loi. Cette assiduité au temple n'empêchait pas des réunions particulières d'édification.

On rompait le pain de l'agape et de la sainte Cène dans différentes maisons. Les premiers chrétiens étaient aimés de tout le peuple et le Seigneur, dit saint Luc, ajoutait tous les jours à l'Eglise des personnes pour être sauvées. L'influence de ceux qui croyaient était puissante sur le monde. L'Eglise néanmoins constituait un corps à part. C'est devant les apôtres que comparaissent Ananias et Saphira. C'est l'Eglise, composée de la multitude des disciples, qui s'assemble pour élire les sept premiers diacres entre lesquels brille Etienne. Vous savez quelle fut l'origine de cette charge.

Outre les Juifs d'origine hébraïque, étaient entrés dans l'église des Israélites venus de l'étranger et qui, parlant la langue grecque, furent appelés Hellénistes. Dans la distribution des aumônes faites à l'indigence, les Hellénistes furent négligés; pour remédier à cette injustice fut institué le diaconat, la charge de servir l'église dans la distribution des aumônes, afin que les apôtres eussent plus de temps pour vaquer à la prière et à la prédication de la parole. Les noms des élus trahissent presque tous une origine grecque. On avait ainsi largement fait droit à une juste réclamation. Ils furent installés dans leur charge par la prière et par l'imposition des mains.

Une église chrétienne était constituée à Jérusalem; elle est positivement nommée dans le chap. VIII du livre des Actes. Cette église endure une grande persécution à la mort d'Etienne; c'était cette église que Saul ravageait. Les apôtres demeuraient dans cette ville; néanmoins bien des fidèles furent dispersés. Cette persécution produisit son effet ordinaire; elle accrut le zèle de ceux qui croyaient et les porta à annoncer en d'autres lieux la bonne nouvelle. Des églises se fondent dans toute la Judée, dans la Galilée, dans la Samarie (Actes IX, 31) et dans d'autres pays habités par des Juifs (Actes XI, 19), et les églises se multipliaient par l'assistance du Saint-Esprit. L'eunuque baptisé par le diacre Philippe porte les premières semences de la parole de vie dans les Etats de Candace, reine d'Ethiopie. Par l'étonnante vision que reçut saint Pierre, il comprend que l'Evangile ne doit pas être ren-

fermé dans l'enceinte du pays où il fut d'abord annoncé, mais en tous lieux et aux Gentils aussi bien qu'aux Juifs; dans Antioche de Syrie, la ville la plus célèbre de l'empire après Alexandrie et Rome, les membres de l'église, composée de Païens aussi bien que d'Israélites, furent appelés Chrétiens; la première fois que ce nom paraît dans les annales de la religion nouvelle. Le monde entier est maintenant ouvert à l'église. Mais elle eut dès son origine des luttes intérieures et extérieures à soutenir. Les plus dangereuses ne sont pas celles où coule le sang des martyrs, mais celles où des divisions intestines la déchirent. Une assemblée, nommée peut-être à tort le premier concile de Jérusalem, termine avec une admirable sagesse la contestation qui s'était élevée au sujet de l'obligation que quelques-uns voulaient imposer aux Gentils d'observer la loi de Moïse (Actes XV). L'église entière de Jérusalem, occupée de cette question, adopta la lettre écrite à Antioche, choisit les députés qui y furent envoyés et la multitude des fidèles de cette ville fut assemblée pour entendre la lecture d'une lettre qui les réjouit et les consola.

Les chrétiens sortis du paganisme devaient, leur est-il écrit, s'abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés et de la fornication. La première interdiction s'explique par l'horreur des Juifs pour tout ce qui tient à l'idolâtrie, la seconde et la troisième se rapportent à l'ordre donné déjà à Noé de ne point manger la chair avec le sang, et répété plus tard par Moïse de ne point manger le sang; la quatrième, par le relâchement des mœurs païennes au sujet de l'impureté; il était à craindre que la conscience de ces nouveaux chrétiens ne fût relâchée à cet égard et qu'ils ne s'adonnassent à une licence déplorable. Ces concessions n'eurent pas une valeur permanente. L'ancienne église n'a jamais admis le caractère obligatoire du concile de Jérusalem. Saint Augustin dit lui-même qu'une fois passé le temps où l'église se partageait en deux fractions, celle de la circoncision et celle de l'incirconcision, quel chrétien se croirait tenu de s'abstenir de volatiles étouffés? Saint Paul, dans sa première lettre aux Corinthiens (X, 27), dit que le chrétien peut manger sans crainte de tout ce qui lui est présenté en évitant toutefois ce qui pourrait scandaliser un frère. Quant à la fornication, l'or-

dre de s'en abstenir est si souvent réitéré dans l'Évangile et elle est si souvent condamnée comme une souillure, comme un péché, qu'elle a été interdite formellement et avant et après le concile. Quel ton de modération et de largeur chrétienne dans la lettre adressée aux chrétiens d'Antioche ! Point d'anathème ! Mais toute l'assemblée de Jérusalem était sous l'influence de l'inspiration divine. Il a semblé bon, est-il dit, au Saint-Esprit et à nous !

Nous ne suivrons pas les apôtres et les disciples dans leur pieuse et persévérante activité à enseigner les nations, mais nous devons dire quelque chose de l'organisation de la primitive église. On ne connaissait pas alors ce qui a été nommé plus tard confession de foi ; même le symbole dit des apôtres n'existait pas encore, car il ne date dans son état actuel que du V^{me} ou VI^{me} siècle.

Pour être reçu dans l'église, il fallait admettre la doctrine enseignée par les apôtres, consignée ensuite dans nos livres saints. Point de distinction entre les dogmes et la morale. Il fallait croire à l'Évangile, à tout l'Évangile, à rien autre qu'à l'Évangile et mener une vie conforme à l'Évangile. La conversion était nécessaire pour être admis dans l'Église. De la réalité de cette conversion Dieu seul est dans tous les temps le juge. Le signe extérieur de l'admission était le baptême. Les vrais fidèles obtenaient par la grâce divine la rémission des péchés et le don du Saint-Esprit. Le baptême était administré par immersion. On était plongé dans l'eau, comme dans une espèce de sépulture ; on en ressortait pour renaître par une sorte de résurrection à une vie nouvelle (Rom. VI, 4). L'acte extérieur n'était rien s'il n'était pas le signe d'une nouvelle naissance ; car, dit saint Pierre, le baptême qui sauve n'est pas celui qui nettoie les ordures du corps, mais l'engagement d'une bonne conscience devant Dieu par la résurrection de Jésus-Christ (1 Pierre III, 21).

Le culte qu'on célébrait consistait dans l'enseignement, l'adoration, la lecture des livres saints, le chant, la prière. On priait pour tous les hommes, sans oublier les rois ni les personnages élevés en dignité. Pour manifester la part sincère qu'elle prenait à l'invocation, l'assemblée entière, comme cela avait lieu dans les synagogues, prononçait tout d'une voix :

Amen; pratique qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans quelques communions chrétiennes. Quoiqu'on n'ait plus de cantiques de ces temps anciens, le chant qui donne essor à des sentiments ardents et profonds, qui ne peuvent plus être contenus, était en usage dans l'église, comme on le voit à Corinthe (1 Corinth. XIV, 26). Saint Paul le recommande aux Ephésiens (V, 19). Entretenez-vous par des psaumes, des hymnes, des cantiques spirituels, psalmodiant de tout votre cœur au Seigneur.

Dans des circonstances graves et solennelles, le jeûne était joint à la prière (Actes XIII, 2, 3; XIV, 23).

La sainte Cène était célébrée d'abord très-fréquemment et accompagnée de l'agape, repas d'amour fraternel, où le riche et le pauvre participaient avec une sainte égalité. Plus tard, l'agape devint un repas exceptionnel et la communion fut célébrée à part avec une grande solennité; elle était le renouvellement de la Cène prise par le Seigneur avec ses apôtres et le mémorial de l'amour de Dieu et de la rédemption par Jésus-Christ. Le pain était rompu, comme l'avait rompu le Seigneur, afin qu'on se rappelât ses souffrances. On buvait la coupe, symbole du sang répandu pour la rémission des péchés. Des prières et des chants accompagnaient cette cérémonie. La sainte Cène était pour le fidèle le résumé de la religion chrétienne; elle rappelait en un instant, sous les symboles choisis par le Sauveur, toutes les grâces de Dieu envers le pécheur repentant, et converti et toutes les obligations imposées par la plus juste et la plus légitime reconnaissance. Y participer indignement, c'était se rendre extrêmement coupable; c'était manger et boire sa propre condamnation, se l'incorporer en quelque sorte, y avoir soi-même consenti. Plusieurs coupables furent punis dans l'église de Corinthe d'une telle profanation par de graves maladies, même par la mort.

Aussi une discipline sévère était-elle exercée dans l'église pour prévenir un si grand péché, comme pour préserver de tout autre désordre. Repréhension même publique dans l'église, interdiction de la Cène, défense de relations d'amitié avec le coupable impénitent, qu'il fallait regarder comme un païen et un péager (Matthieu XVIII, 15-18), sans cesser ce-

pendant d'éprouver pour lui les sentiments de la charité chrétienne et de prier pour sa conversion; tels étaient les principaux moyens disciplinaires employés dans l'église primitive pour ramener les pécheurs à la repentance. Il ne s'agissait donc pas de les remettre entre les mains du pouvoir séculier, qui les châtierait par des peines corporelles pour des péchés en tant qu'actes contraires à la piété et aux préceptes évangéliques. — Ces péchés portaient-ils en outre atteinte aux lois sociales, cela concernait les magistrats et les tribunaux civils, et restait en dehors des attributions de l'église. L'église cependant, au sein de laquelle la discipline s'exerçait, avait aussi son tribunal. Dans les premiers temps, à l'instar de synagogues où étaient des hommes intelligents et sages, nommés anciens, pour diriger le culte, entretenir l'ordre et les bonnes mœurs, on en eut aussi dans l'église de Jérusalem. Nulle part mention n'est faite de la création d'une telle charge comme d'une institution nouvelle; il en est parlé pour la première fois Actes XI, 30. Ce fut aux anciens que fut remis le secours envoyé d'Antioche aux frères qui demeuraient en Judée; on avait adopté du judaïsme cette institution fort bien appropriée à la nouvelle alliance. Nul doute que, comme les diacres, les anciens n'aient été élus par toute l'assemblée; ils forment son conseil et contribuent de tout leur pouvoir, soit en lisant et expliquant l'Écriture, soit en exhortant, en reprenant, en priant, à la prospérité de l'église. Que l'église ait exercé une discipline sur ses membres, au moins qu'elle l'ait dû, cela est évident par les paroles de Jésus-Christ (Matth. XVIII, 17), qui veut que l'église, soit ses chefs, ses anciens, rapprochent, réconcilient des frères divisés et cessent de regarder comme membre de la famille spirituelle des enfants de Dieu celui qui restera sourd aux exhortations de l'église, quoiqu'on doive toujours être rempli à son égard de charité. La discipline est quelquefois d'une très-grande sévérité; témoin la sentence terrible prononcée contre Ananias et Saphira, chez qui l'avarice se joignait à l'hypocrisie; le pouvoir miraculeux de l'apôtre apparut en cette occasion pour l'instruction et la purification de l'église. Peut-être que leur conscience fut réveillée à l'ouïe des paroles foudroyantes de saint Pierre.

La communauté des biens entre les membres de l'église à Jérusalem était l'effet de l'enthousiasme naturel à la suite des merveilleux événements dont les premiers chrétiens avaient été les témoins. Mais cette communauté n'était ni absolue ni obligatoire et elle ne dura que peu de temps. Outre le châtiement terrible et nécessaire infligé à un mari et une femme qui s'étaient concertés pour une action criminelle, nous voyons que d'autres grands coupables en scandale à l'église, tels que l'incestueux de Corinthe (1 Cor. V, 1-5) et les blasphémateurs Hyménée et Alexandre (1 Timot. I, 20), furent par saint Paul livrés à Satan, c'est-à-dire vraisemblablement atteints d'une très-grave maladie, comme le fut Job aux jours de l'épreuve, ou exclus du nombre des fidèles, chassés de l'église et condamnés à rentrer dans le monde où Satan exerce un funeste empire (Guerlach).

L'apôtre espère que la douleur produira le repentir et que les coupables pourront être réintégrés dans l'église, comme cela eut lieu à Corinthe (2 Corinth. II, 5-11; Id. chap. VII). L'église entière est envisagée comme exerçant la discipline au nom du Seigneur, comme condamnant et éloignant le coupable de son sein ou comme l'y réadmettant. Cela est évident par les paroles de l'apôtre : Vous et mon esprit étant assemblés au nom de notre Seigneur Jésus-Christ (avec la puissance de notre Seigneur Jésus-Christ (1 Corinth. V, 4) et encore par ces paroles : C'est assez à cet homme-là d'avoir subi la censure qui lui a été faite par le plus grand nombre; vous devez lui pardonner et le consoler; je lui pardonne aussi (2 Corinth. II, 6-10). Quelle gravité, quelle importance, quelle solennité, quand l'église entière repoussait le coupable et le réadmettait quand il était repentant! Si plus tard, à mesure de l'extension que prenait l'église, des modifications durent être introduites dans la discipline et qu'un corps particulier dut être chargé de l'exercer, on ne devrait pas oublier que c'est toujours au nom de l'église tout entière que les sentences sont prononcées par ses délégués, par ceux qu'elle charge d'exercer de sa part un tel ministère. Ces délégués doivent être non ses dominateurs, mais ses serviteurs.

Dans les premiers temps, l'Esprit de Dieu était répandu en abondance et de différentes manières dans l'église et rendait

des fidèles capables de remplir diverses charges avec une haute distinction et de faire des œuvres merveilleuses, supérieures à la puissance naturelle de l'homme.

Quand Jésus eut installé ses apôtres une seconde fois et avec une grande solennité dans leurs fonctions d'ambassadeurs divins auprès de l'humanité et qu'il eut prononcé ces mots (Jean XX, 21-22) : Comme le père m'a envoyé, je vous envoie, il souffla sur eux et leur dit : Recevez le Saint-Esprit. Le souffle, symbole frappant de l'esprit, était le signe visible de la grâce invisible qui commençait à leur échoir en partage; c'était, ainsi qu'on l'a dit, comme les arrhes, les prémisses que Jésus leur donne du Saint-Esprit qu'ils recevraient le jour de la Pentecôte; première effusion d'une bénédiction, d'une faveur immense, qu'ils obtiendraient dans sa plénitude dix jours après l'ascension de leur divin maître⁴. Ce vent impétueux, ces flammes de feu en forme de langues étaient des symboles encore plus frappants de l'action de l'esprit saint sur leurs âmes, qui seraient pénétrées d'un zèle brûlant, d'une éloquence entraînante, du pouvoir de parler les langues des peuples à qui ils devaient prêcher l'Évangile et d'accompagner leurs prédications par des miracles.

Outre l'histoire de l'effusion du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte, il est entre autres trois passages qui appuient ce que je viens d'alléguer. Je les rapporterai en entier, parce que la plupart des lecteurs, quand on se borne à leur indiquer les chapitres et les versets où des passages se trouvent, ne les consultent point et sentent dès lors beaucoup moins la vérité et la force de ce qu'on veut prouver. Le premier de ces passages se trouve Rom. XII, 6-8. « Puisque nous avons

⁴ Qui dira la nature intime du Saint-Esprit? Il est Dieu, il est uni au Père et au Fils, quoique distinct d'eux et d'une même essence divine. L'Évangile nous le représente comme sanctifiant nos âmes; avec son aide, nous pouvons gravir la montagne de la sainteté. Il n'est jamais refusé à qui le demande. Comment agit-il en nous? Qui l'expliquera? C'est là un des nombreux mystères du monde invisible. L'essentiel pour nous est d'en sentir l'influence, et qui de nous ne l'a pas éprouvée? L'amour ardent du bien, l'horreur profonde du mal que nous ressentons, ce sont des effets du Saint-Esprit, que quelques-uns ont appelé la Providence spirituelle et morale de Dieu par rapport à nos âmes.

reçu des dons différents selon la grâce qui nous a été donnée, que celui qui a le don de prophétie l'exerce selon la mesure de foi qu'il a reçue, que celui qui est appelé à quelque ministère s'attache à ce ministère, que celui qui a le don d'enseigner enseigne, que celui qui est chargé d'exhorter exhorte, que celui qui distribue les aumônes le fasse avec simplicité, que celui qui préside le fasse avec soin, que celui qui est chargé des œuvres de miséricorde s'en acquitte avec joie. » Le second passage se lit I Corinth. XII, 28 : « Dieu a établi dans l'église premièrement les apôtres, secondement les prophètes, en troisième lieu les docteurs, puis ceux qui ont le don des miracles, puis ceux qui ont le don de guérir les malades, de secourir, de gouverner, de parler diverses langues. » Le troisième est dans l'épître aux Ephésiens chapitre IV, 11, 12 : « Christ lui-même a établi les uns pour être apôtres, les autres pour être prophètes, les autres pour être évangélistes, les autres pasteurs et docteurs, afin qu'ils travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère et à l'édification du corps de Christ ». Plusieurs de ces charges n'ont duré qu'un temps, comme celles d'apôtres et de prophètes, en tant que les prophètes avaient aussi le don de prédire l'avenir. Plusieurs de ces dons n'ont été accordés que dans l'église primitive, comme celui d'opérer des miracles, de parler par inspiration diverses langues¹. Mais il est des dons ordinaires de l'Esprit, accordés à ceux qui les demandent, tels que celui d'exercer des œuvres de miséricorde, etc., comme il est des charges permanentes et qu'on remplit d'autant mieux qu'on est plus rempli de l'Esprit de Christ. Saint Paul, dans l'organisation de l'église, ne parle que de deux charges, celle d'évêque et celle de diacre (I Timothée III; voyez aussi Phil.

¹ Que de systèmes imaginés pour expliquer le miracle du don des langues et le sens de l'expression *parler en langues* (I Corinth., XIV). Aucun ne me paraît satisfaisant. Comme à l'égard de bien d'autres passages bibliques et de divers phénomènes merveilleux de la nature, nous devons admettre les faits et reconnaître notre impossibilité d'en donner une explication suffisante. Ce langage avait quelque chose qui tenait de l'extase et qui cependant était surnaturel. Les apôtres et les disciples réunis dans la chambre-haute furent compris de ceux qui étaient accourus autour de la maison où une scène merveilleuse venait d'avoir lieu.

I, 1). Les fonctions du diaconat sont bien déterminées et connues. Si celles de l'évêque le semblent moins, c'est que dans quelques communions chrétiennes on a établi une différence entre l'évêque et l'ancien ou le pasteur, et qu'on a élevé l'évêque au-dessus du pasteur; mais pour peu qu'on lise avec quelque attention le texte sacré, on verra que les termes d'évêque, de pasteur, d'ancien, sont des noms différents donnés à une même charge, et que ces noms varient d'après le côté sous lequel on envisage la charge. L'évêque, c'est-à-dire le surveillant, est ainsi appelé à cause du soin avec lequel il doit avoir les yeux ouverts sur l'église qui lui est confiée. Cette expression est souvent employée dans les églises sorties du paganisme, parce que, dans l'ancienne Grèce, il existait des magistrats ainsi nommés à cause de la surveillance qu'ils devaient exercer dans l'intérêt de la république. L'évêque est nommé pasteur, parce qu'à l'exemple de Jésus, le bon berger, il doit prendre un tendre soin de ses ouailles. L'évêque est nommé ancien, moins encore à cause de la maturité de l'âge que de celle de l'intelligence qu'il devait posséder. Que la charge d'ancien et celle de pasteur et d'évêque soit la même, cela est évident par le récit de l'entrevue de saint Paul, à Milet, avec les chefs de l'église d'Ephèse (Actes XX, 17). Il les manda auprès de lui; ils sont appelés anciens, puis, dans l'exhortation qu'il leur adresse, il leur parle comme à des surveillants d'un troupeau (XX, 28). Prenez garde à vous-mêmes, leur dit-il, et à tout le troupeau sur lequel l'Esprit vous a établis évêques. Un troupeau suppose un pasteur. Saint Pierre (1 Pierre V, 1-5) prie les anciens, lui qui est ancien avec eux, de paître le troupeau de Dieu en remplissant à son égard les fonctions d'évêques, etc. Comme plusieurs évêques se trouvaient à la fois dans la même église (Philipp. I, 1; Actes XX, 18), cela ne peut s'accorder avec l'idée d'un évêque supérieur aux anciens, comme cela est admis dans quelques communions chrétiennes. L'ancien est identique à l'évêque, disait saint Jérôme, et avant que sous l'impulsion du diable les partis se fussent multipliés, les églises étaient gouvernées par le conseil des anciens. Pour moi, c'est une question de discipline qui, selon la manière dont on envisage l'épiscopat, n'intéresse que fort indirecte-

ment la foi. On établissait autant que possible des anciens et des diaeres dans chaque église.

L'imposition des mains précédait l'entrée en charge. Coutume bien ancienne déjà aux temps apostoliques, elle indiquait parfois la transmission d'un pouvoir; elle consistait à placer les mains sur la tête des personnes que l'on voulait plus particulièrement bénir, car cet acte était accompagné de prières ferventes et solennelles en leur faveur. Jésus avait imposé les mains aux enfants qui lui avaient été présentés et les avait bénis. Les apôtres imposaient les mains aux malades qu'ils guérissaient (Marc XVI, 18). Elle fut conférée aussi plus tard dans des occasions importantes. Elle était considérée comme une bénédiction particulière, car la prière en constitua l'acte essentiel: Une profession de foi en présence de témoins, sans doute de l'église, comme on le voit par l'exemple de Timothée (1 Timothée VI, 12), précédait cette consécration qui revêtait un homme d'une charge dans l'église. On n'agissait point à la légère, car l'apôtre recommande de n'imposer les mains à personne avec précipitation. afin de ne point se rendre coupable des péchés d'autrui. (1 Timot. V, 22.)

Les évêques et les diaeres pouvaient se marier (1 Timothée ch. III). Comment les aurait-on privés d'un droit que possédaient les apôtres eux-mêmes? Pierre était marié. Il est parlé de sa belle-mère (Matth. VIII, 14), comme le dit positivement saint Paul (1 Corinth. IX, 5).

Les églises pourvoyaient à l'entretien de leurs conducteurs spirituels. Saint Paul le recommande, quoiqu'il n'ait point usé pour lui-même du droit d'être entretenu (1 Corinth. IX, 8-15).

La femme, en général plus pieuse et plus compatissante que l'homme, n'aurait-elle eu aucune fonction à remplir dans l'église primitive? Les saintes femmes n'avaient-elles pas subvenu aussi aux besoins de Christ, et plus que la plupart des apôtres ne lui avaient-elles pas été fidèles jusqu'à la mort?

Si saint Paul leur interdit de prendre la parole dans les assemblées de l'église, vu les graves inconvénients qui auraient pu en résulter, surtout autrefois, et qui, quoique moindres, existent dans tous les temps, elles devaient em-

ployer au bien de l'église les dons spéciaux qu'elles ont reçus du Créateur. Elles soigneront avec plus de charité, de dévouement, de persévérance, les pauvres, les affligés, les malades, les membres souffrants de l'église. Elles rendront aux personnes de leur sexe toutes sortes de précieux services. Il y eut sans doute dans les premiers temps plus d'une Dorcas, riche en bonnes œuvres, en aumônes, et faisant des tuniques et des habits pour l'indigence. Les femmes dévouées ainsi au service de l'église étaient nommées diaconesses. Les veuves âgées paraissaient à saint Paul avoir une vocation toute spéciale pour un tel ministère (I Timot. V). Saint Paul recommande aux chrétiens de Rome Phebé, digne diaconesse de l'église de Cenchrée (un des ports de Corinthe); c'est par cette pieuse femme qu'il envoie l'épître qu'il écrit aux Romains.

A mesure que le nombre des chrétiens se multipliait, ils ne pouvaient plus se réunir dans une ou deux chambres; une enceinte plus vaste était nécessaire pour leurs assemblées. De là plus tard des temples d'une grande simplicité, sans images, sans statues; c'est à cause de cela que des païens accusèrent les chrétiens d'athéisme, parce qu'ils n'avaient chez eux aucune représentation de la divinité. Les églises locales, particulières à une ville, entretenaient des relations avec les congrégations chrétiennes d'autres villes; un lien commun les unissait, la foi au chef invisible et divin qui animait ce grand corps dont elles étaient les membres. Étaient-elles sans imperfections? Elles n'eussent pas été composées d'hommes! Mais malgré le désordre et l'hypocrisie qui y apparaissaient quelquefois, elles étaient dans leur ensemble des sociétés chrétiennes, comme l'indiquent les salutations des épîtres adressées par l'apôtre : Aux saints et fidèles qui sont à Ephèse — aux bien-aimés de Dieu, appelés et saints, qui sont à Rome — à ceux qui sont appelés saints, à Corinthe, etc. Mais comme on l'a fort bien dit : Au travers des différentes églises locales et visibles, on aperçoit la grande et sainte image de la véritable église, de l'église invisible, comme on voit le soleil au travers des nuages qui l'obscurcissent. Entre les églises particulières s'entretenaient des relations de charité et de fraternité chrétienne; elles se secouraient mutuellement et celles

qui étaient dans le besoin recevaient des aumônes de celles qui pouvaient en donner. Ainsi l'église de Jérusalem fut assistée généreusement par celle de Corinthe.

Les églises particulières exerçaient naturellement sur leurs membres une surveillance salutaire. Elles voyaient avec peine que si quelques-uns d'entr'eux avaient un différend, ils ne s'en rapportassent pas pour le terminer au jugement des saints, plutôt qu'à celui des infidèles, qu'ils en appellassent aux tribunaux païens et non à l'église.

On voit poindre l'origine du jour du Seigneur, du dimanche, qui remplacera définitivement plus tard le sabbat. Voici les passages de nos saintes Ecritures où le dimanche est distingué des autres jours, et d'où les premiers chrétiens ont conclu qu'il devait remplacer le sabbat. Jésus ressuscite le dimanche; il apparaît à ses disciples en ce jour-là où il avait brisé les portes du sépulcre. Huit jours après, encore un dimanche, il se montre à eux de nouveau et convertit l'incrédule Thomas. Le jour de la première Pentecôte chrétienne était un dimanche. Jésus apparaît en vision à saint Jean un dimanche, jour où il était en recueillement dans l'île de Patmos.

Ce fut le premier jour de la semaine que saint Paul rompit le pain à Troas avec ses disciples et leur adressa un discours. A Corinthe, comme dans les églises de Galatie, on recueillait des aumônes pour les saints le dimanche.

La vie chrétienne est avant tout individuelle. L'homme est transformé par l'Esprit de Christ en créature nouvelle en qui la foi se manifeste par les bonnes œuvres. L'homme ainsi régénéré s'unit à des hommes régénérés comme lui. De là l'église. Des liens nouveaux et suivis rapprochent et unissent les membres d'une même famille. Les désordres, les souillures du paganisme disparaissent peu à peu. Toutes les vocations utiles et nécessaires dans la société s'exercent, mais dans un but plus relevé. On agit pour le Seigneur. En travaillant pour l'aliment qui périt, on n'oublie pas celui qui nourrit l'âme pour la vie éternelle. Un sceau religieux est imprimé sur tous les actes de la vie. Les réformes opérées du dedans au dehors ont transformé l'individu, puis la famille, puis la grande famille de l'état, la société. Est-elle déjà

tout ce qu'elle pourrait et devrait être ? Non. L'Eglise a encore de grandes conquêtes à faire et dans son propre sein et dans les contrées où elle n'est pas encore établie. Qu'elle n'emploie jamais pour amener les âmes à Christ que les armes spirituelles, que le glaive de la parole, et son triomphe final est assuré. Quel homme pourrait méconnaître l'influence salutaire et les bienfaits du christianisme sur l'humanité ? Il trahirait une complète ignorance ou une insigne mauvaise foi.

Un des apôtres qui a sans contredit contribué le plus à avancer le règne de Christ dans le monde, c'est saint Paul, dont nous esquisserons la vie avant de parler de ses écrits.

Dans une vie si riche de faits et de discours importants, on voudrait ne rien omettre, mais il est impossible de tout dire; il faut se restreindre. Saul, ou Saül, son prénom, qui signifie le désiré, a fait croire à quelques commentateurs que, comme Samuel, il était né après une longue attente de ses parents et qu'il avait été, comme le fils d'Elkana, consacré spécialement au service de Dieu. Il était de la tribu de Benjamin, né de parents attachés à la secte des Pharisiens, en Cilicie, dans la ville de Tarse, dont les écoles de littérature et de philosophie rivalisaient avec celles d'Athènes et d'Alexandrie. Il y puisa sa connaissance de la littérature grecque, car il mentionne dans ses écrits Cléanthe (Actes XVII, 28), Ménandre (1 Corinthien XV, 33) et Epiménide (Tite I^{er}, 12). On pense que son père et sa mère étaient morts avant qu'il ait écrit ses épîtres, puisqu'il n'en parle jamais. D'après l'histoire ecclésiastique, il a dû être marié, puis devenir veuf. Il avait une sœur dont le fils, par sa prudence et son dévouement, lui sauva la vie à Jérusalem (Actes XXIII, 16, etc.). Il nomme dans l'épître aux Romains (XVI, 7, 11-21) six de ses parents tous devenus chrétiens. Selon la coutume de bien des philosophes de l'antiquité et des rabbins de son temps, il avait appris un métier, et comme les étoffes de poils de chèvres de la Cilicie étaient connues par leur solidité, il avait appris à fabriquer des tentes avec ces tissus. Le luxe oriental et la corruption de la ville de Tarse durent laisser dans son esprit droit et élevé de pénibles impressions. A Jérusalem, il poursuivit ses études dans la connaissance de l'Écriture et dans la science rabbinique auprès du docteur le plus célèbre de

son temps, Gamaliel, qui est resté en vénération parmi les Juifs. La courageuse défense qu'il prit de l'église de Jérusalem dans le Sanhédrin, prouve qu'il avait des idées plus larges que n'en avaient ses contemporains. Saul acquit auprès de ce docteur une connaissance plus exacte de la religion de ses pères et aussi des commentaires et des subtilités qui l'expliquaient. Saul était un observateur zélé du mosaïsme et des commandements d'hommes qu'on y avait ajoutés. La nouvelle doctrine prêchée au nom du Christ et qu'il ne connaissait qu'imparfaitement, ne l'avait attaché qu'avec plus d'ardeur à l'ancienne loi, dont il fut heureux d'avoir des occasions de se montrer le partisan fidèle. Il était de bonne foi dans son zèle pour Dieu, mais son zèle n'était point éclairé. Pharisien fanatique, il avait consenti à la mort d'Etienne, quoiqu'il ne lui eût point lancé de pierres, et qu'il se fût borné à garder les manteaux de ceux qui lapidaient le premier martyr de l'église naissante. La pieuse résignation de ce saint homme et le généreux pardon qu'il accorde à ses ennemis, ne produisirent-ils aucune impression sur Saul, ou chercha-t-il à l'étouffer par un redoublement de fureur contre la religion nouvelle? Quoi qu'il en soit, il ne respirait encore que menaces et que carnage contre les disciples du Seigneur.

Non content d'exercer sa violence en Judée, il voulut se rendre à Damas, où les Juifs, attirés par le commerce de cette cité florissante, avaient des synagogues et où des chrétiens persécutés avaient cru trouver un sûr asile. Le Sanhédrin de Jérusalem exerçait en religion sur les Juifs dispersés une autorité reconnue par eux et un pouvoir assez étendu. Saul avait obtenu du souverain-sacrificateur une lettre pour la synagogue de Damas, afin que, s'il y trouvait quelques personnes de la secte des chrétiens, hommes ou femmes, il les amenât liés à Jérusalem, où on les jugerait et punirait, comme on le faisait des disciples du Christ. Quelles pensées roulaient dans son esprit, quels sentiments agitaient son cœur durant ce voyage? Ne douta-t-il jamais de la légitimité de sa mission et de la sainteté de sa cause? On ne peut le croire. Le miracle opéré près de Damas le convertit. Il ne fallait rien moins qu'un tel prodige pour transformer ce zéléteur fanatique de l'ancienne loi en apôtre du crucifié. Une lumière

venant du ciel resplendit plus éclatante que la lumière du soleil au milieu du jour, l'environna et ceux qui l'accompagnaient. Ils s'arrêtent d'abord consternés, puis tombent par terre; ils voient la lumière, mais ne distinguent personne; ils entendent une voix, mais sans en comprendre les paroles. Le Christ lui apparut d'une manière plus directe et plus positive que dans une simple vision et lui dit : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? — Qui es-tu, Seigneur ? — Je suis Jésus que tu persécutes ! Il est dur de regimber contre l'aiguillon ; tu y résisterais en vain. — Tout tremblant et effrayé, que veux-tu, dit-il, Seigneur, que je fasse ? — Lève-toi, entre dans la ville ; on t'apprendra là ce que tu dois faire. Mais il a perdu la vue, il est conduit par la main à Damas, où il fut trois jours entouré d'une obscurité complète, incapable de manger et de boire, trois jours passés sans doute à réfléchir sur sa conduite, à s'en humilier, à se reconnaître comme grand pécheur, le plus grand de tous, comme blasphémateur. Comment la paix entrera-t-elle dans cette âme contristée et brisée ? Est-ce peut-être alors qu'il eut la vision qui le ravit au troisième ciel (2 Corinthiens XII, 1) et où il apprit, outre des mystères inénarrables, ce qu'il déclare tenir directement du Seigneur (1 Corinth. XV, 3; Gal. I, 1, 12; Eph. III, 3; 1 Thess. II, 13; IV, 8) ? Car comment eût-il prêché incontinent Jésus-Christ dans la synagogue de Damas, où un disciple, Ananias, avait reçu du Seigneur dans une vision l'ordre d'imposer les mains à Saul, qui aussitôt recouvra la vue, reçut le Saint-Esprit et fut baptisé ? Ses prédications à Damas étonnaient les fidèles, qui ne comprirent d'abord rien à la conversion d'un ennemi furieux en un ami plein de zèle, et remplirent de rage les Juifs, qui cherchaient à le faire mourir et auxquels il échappa, les disciples l'ayant fait descendre de nuit dans une corbeille par la muraille de la ville, parce que ses ennemis en gardaient soigneusement les portes. Il se rendit en Arabie; voyage dont les Actes ne parlent pas, mais que Paul mentionne dans l'épître aux Galates (I, 17); il y resta quelques années dans la retraite, le recueillement, la prière; la méditation de sa vie passée et des choses saintes, se préparant par-là de mieux en mieux à sa vocation future. D'Arabie il revint à Damas, d'où la première fois depuis sa

conversion il se rendit à Jérusalem. Il y fut reçu par l'église avec défiance. Un homme aux idées plus larges que celles des chrétiens-hébraïsants, Barnabas, prosélyte de l'île de Chypre, avec qui l'apôtre s'était lié, le rapprocha des fidèles, notamment de Jaques, frère du Seigneur, et de Pierre, chez qui il logea quinze jours. Ils durent s'entretenir de choses du royaume des cieux, s'exciter à braver les obstacles qui s'accumulaient au devant de l'Évangile.

Saul, instruit et établi directement de Dieu, ne fut point disciple de Pierre. Quoiqu'il ait vu Jésus-Christ glorifié et qu'il ait appris de lui les vérités et les mystères principaux concernant la divine histoire du salut, rien n'empêche d'admettre que par ses conversations avec Ananias, avec Pierre, avec d'autres disciples et apôtres, il ait reçu la connaissance de bien des choses relatives aux faits évangéliques.

On comprend que l'ancien persécuteur des disciples du crucifié dut se sentir pressé du besoin de confesser sa foi dans les lieux mêmes où il avait déployé contre elle tant de fureur. Il s'adressait particulièrement aux Juifs-Hellénistes, principaux auteurs de la mort d'Étienne, lesquels cherchaient aussi à lui ôter la vie. Étant un jour en prière dans le temple, il fut ravi en extase et reçut de Dieu l'ordre d'annoncer la bonne nouvelle dans les pays éloignés, chez les Gentils. Il ne fallait rien moins que cet ordre pour le décider à quitter Jérusalem. Les frères le conduisirent à Césarée de Palestine, à Tarse, sa ville natale, d'où il fut appelé à Antioche. Barnabas y fut encore son introducteur.

L'église y était nombreuse; elle s'accrut par leur prédication et les disciples y reçurent pour la première fois le nom de chrétiens. Fut-ce pour les distinguer d'une manière plus tranchée du judaïsme? ou leurs adversaires leur donnèrent-ils ironiquement un nom qui devait honorer plus tard tous ceux qui manifesteraient leur foi par leurs œuvres? On l'ignore.

Au bout d'une année, Barnabas et Saul furent choisis par l'église pour porter des aumônes aux frères de la Judée qui ne tarderaient pas à souffrir de la famine prédite par Agabus, et qui se fit sentir en bien des contrées sous le règne de l'empereur Claude, l'an 44 de l'ère chrétienne.

De retour de ce voyage, ils reçurent de l'église d'Antioche, d'après une révélation directe du Saint-Esprit, l'ordre d'annoncer l'Évangile aux païens; mission à laquelle ils furent consacrés par le jeûne, par la prière et par l'imposition des mains. Pour les aider, ils avaient Jean, surnommé Marc, qui fut plus tard évangéliste.

Ici commence ce qu'on appelle le premier voyage missionnaire de l'apôtre des Gentils, car il ne s'était jusqu'à maintenant adressé qu'aux Juifs et aux prosélytes. Il s'embarque à Séleucie pour passer dans l'île de Chypre, d'où Barnabas était originaire et où il avait possédé un champ qu'il vendit et dont il déposa la valeur aux pieds des apôtres. De Salamine, port oriental de l'île, ils la traversèrent jusqu'à Paphos, qui est à l'occident, et qui n'est que trop fameuse par son temple de Vénus et par le culte abominable rendu à cette déesse. Il y confond l'imposture d'un magicien juif, Elymas, le frappe de cécité, en punition de sa malice et de sa ruse diabolique, et gagne à la foi le proconsul de l'île, Serge-Paul¹, vivement touché de la doctrine du Seigneur. Ici pour la première fois le nom de l'apôtre est changé. Saul, dit saint Luc, nommé aussi Paul. On a là-dessus formé diverses conjectures. L'aurait-il emprunté à Serge-Paul, en signe de sa première victoire sur le paganisme, ou l'aurait-il pris parce que Paul signifie petit, chétif, humble, ou parce que, plus vraisemblablement, Paul est la forme hellénistique du nom de Saul?

Ils passent à Perge de Pamphlie, où Jean les quitte, se rendant à Antioche de Pisidie, ville importante où était une

¹ L'île de Chypre, au nombre des provinces impériales, avait des gouverneurs ou légats nommés par les chefs de l'empire. Auguste ayant échangé l'île contre une autre province, Chypre retomba sous la juridiction du sénat, qui y envoyait des gouverneurs nommés proconsuls (αὐτοπρωτοί); de ce nombre était Serge Paul. Cette exactitude historique touchant un même détail est d'autant plus remarquable qu'on avait contesté la justesse du titre de proconsul donné par saint Luc à Serge Paul. On ignorait l'échange de Chypre contre une autre province. Un historien païen, Dion Cassius, nous l'apprend, et des monnaies frappées sous le règne de Claude confirment l'exactitude du fait historique et du titre. (*Etrennes religieuses*, 1863, p. 52. Voyez *Discours académique de Neuchâtel*, en 1846, par Pétavel, p. 19.)

synagogue. Selon l'ordre des révélations divines ils s'adressent d'abord aux Juifs, qui auraient dû être mieux préparés à recevoir l'Évangile. Saint Luc nous a conservé les idées générales du discours que prononça l'apôtre. Des Gentils l'avaient aussi entendu. Le judaïsme et le paganisme étaient pour la première fois ce même jour en présence dans la synagogue. Un grand nombre de païens crurent. Les Juifs, émus d'envie comme presque toujours, excitèrent une émeute contre Paul et Barnabas, qui furent chassés du pays. Ils le quittèrent non point en appelant sur lui le feu du ciel, mais en secouant la poussière de leurs pieds.

A Icone, ville voisine, ils annoncèrent l'Évangile, qui trouve un grand accès et chez les Juifs et chez les Grecs. La persécution oblige à la fuite les deux courageux missionnaires, qui vont prêcher l'Évangile dans des villes de la Lycaonie. A Lystre, la guérison miraculeuse d'un homme dès sa naissance perdu de ses jambes, fit prendre par un peuple inculte, grossier et superstitieux Barnabas et Paul comme des divinités, Jupiter et Mercure, qui avaient, disait-on, pris de nouveau une forme humaine pour secourir de malheureux mortels. On était sur le point de leur offrir des sacrifices. Ils manifestèrent leur douleur en déchirant leurs vêtements, prêchèrent à ces gens égarés la conversion au vrai Dieu et les bienfaits de sa providence envers tous les peuples. Non contents de les avoir persécutés à Antioche et à Icone, les Juifs, dans leur fanatisme intolérant, les poursuivirent à Lystre, où Paul, lapidé, n'échappa à la mort que par miracle; son corps même avait été traîné hors de la ville; mais il se releva, y rentra le lendemain; tous deux la quittèrent pour Derbe, où ils firent un grand nombre de disciples, parcoururent de nouveau les lieux où ils avaient annoncé l'Évangile, établirent partout des anciens, encouragèrent les disciples à persévérer dans la foi en dépit des afflictions, puisque c'est par elles qu'on entre dans le royaume des cieux. De retour à Antioche de Syrie, de ce premier voyage missionnaire, ils assemblèrent l'église, proclamèrent les grandes choses que Dieu avait faites par eux, et racontèrent qu'il avait ouvert aux Gentils la porte de la foi.

Deux questions brûlantes s'agitaient alors dans l'Église:

elles furent décidées à Jérusalem; la première concernait l'apostolat de Paul; il plaida sa cause et il fut reconnu apôtre des Gentils, charge que Dieu lui-même lui avait confiée (Galat. II, 1-11). La seconde question était relative à l'observation de la loi de Moïse, qu'un parti voulait imposer aux chrétiens sortis du judaïsme; nous avons déjà dit avec quelle sagesse et quelle largeur de vue elle fut décidée, non point en particulier, mais dans un concile à Jérusalem (Actes XV).

Cependant à Antioche, où se retrouvent, peu après Paul, Barnabas et Pierre, ces deux derniers, par faiblesse de caractère et de crainte de blesser les chrétiens de la circoncision, tergiversèrent, dissimulèrent dans leur conduite et ne voulurent plus manger avec les chrétiens incirconcis, conduite opposée à la doctrine qui avait été reconnue dans le concile de Jérusalem. L'infailibilité dans la doctrine n'entraînait pas l'infailibilité dans la conduite. Paul eut le courage de leur résister en face (Galat. II, 11-14). Cette non-infailibilité dans la conduite parut encore à la veille du second voyage missionnaire de l'apôtre des Gentils. Il ne voulait avoir avec lui que des hommes à principes arrêtés et dont la vie harmoniserait avec ces principes-là. Tels n'étaient pas Barnabas et Jean, surnommé Marc, qui se rendirent en Chypre, tandis que Paul pouvait compter sur Silas ou Sylvain, distingué dans l'église et qui avait été député de Jérusalem aux conférences d'Antioche.

Paul, qui n'avait pas été sans prêcher la parole du Seigneur dans cette ville, la quitta avec son compagnon d'œuvre pour visiter les églises où il avait déjà annoncé l'Évangile. Quoique faible de corps, souvent malade, ayant une écharde dans la chair et, comme il le dit en son énergique langage, un ange de Satan pour le souffleter, une souffrance corporelle, pense-t-on, et qui réagissait sur son âme, il ne se relâche point; son zèle ne s'éteindra qu'avec la vie; il se repose même parfois des fatigues de la prédication et de ses luttes contre ses adversaires en fabriquant des tentes pour n'être à charge à personne. Dans le second voyage missionnaire, il visite et confirme dans la foi les églises qu'il avait fondées en Syrie et en Cilicie. Il retrouve, à Derbe, un disciple, jeune encore, à qui un bon témoignage était rendu, Timothée, fils d'un païen et d'une mère juive, Eunice, et petit-fils d'une

âieule, Loïs, qui l'avaient élevé de bonne heure dans la connaissance des saintes lettres. Comme il tenait par sa mère au judaïsme, il fut circoncis pour se conformer par prudence au concile de Jérusalem et il reçut des anciens de l'église l'imposition des mains, comme Paul l'avait reçue lors de sa première mission. Un autre compagnon d'œuvre de l'apôtre, dès le début de son voyage, et qui lui fut toujours fidèle, fut Epaphras, que plusieurs regardent comme le même qu'Epaphrodite et qui était un chrétien d'origine grecque.

Dans les villes que ces hommes de Dieu traversaient, ils recommandaient aux fidèles l'observation des ordonnances établies par les apôtres et par les anciens de Jérusalem. Cette union dans la même doctrine que ses collègues prouve que Paul, avec toute sa largeur d'esprit et avec son franc-parler, ne rejetait pas toute autorité apostolique.

Paul annonça en ce temps, à ce qu'il paraît, la Parole en Galatie, et, avec ses compagnons d'œuvre, il voulait continuer de prêcher l'Évangile en Asie. Ils en furent détournés par un appel divin.

« Passe en Macédoine et viens nous secourir, » dit en vision à Paul un homme de cette contrée; personnification de cette Grèce idolâtre de la beauté, de la forme, et qui était profondément corrompue. Là aussi des âmes aspiraient à un ordre de choses meilleur et plus relevé. Quels que fussent les obstacles qu'il dût y rencontrer, rien ne l'arrête. Il s'embarque à Troas, avec Silas, Timothée et un nouveau compagnon d'œuvre, Luc, converti par l'apôtre et qui devait, sous l'inspiration divine, raconter l'histoire du premier âge du christianisme. Par la Samothrace et Néapolis, ils arrivent dans la ville la plus importante de la contrée, à Philippes, où une marchande de pourpre, Lydie, et sa famille, converties au Seigneur et baptisées, formèrent le noyau d'une église riche en bénédictions. Là une servante, vraisemblablement en proie à un somnambulisme auquel se joignait une possession diabolique attribuée à l'esprit de Python soit d'Apollon, rapportait un grand profit à ses maîtres en exerçant le métier de devineresse¹. La guérison de cette servante par l'apôtre

¹ En Grèce, au pied du célèbre Mont-Parnasse, était la ville de

excita dans Philippes la fureur de ses maîtres cupides, qui soulevèrent le peuple contre Paul et Silas. Ceux-ci sont battus de verges, quoique citoyens romains, jetés dans une prison, où ils chantent néanmoins des cantiques et d'où ils sont délivrés par miracle. Paul préserve le geôlier d'un suicide, lui annonce la parole du Seigneur et à toute sa maison et les baptise. Les magistrats (duumvirs) relâchent ces prisonniers et sont contraints de leur faire des excuses pour avoir fait battre de verges des citoyens romains, qui étaient garantis de ce châtiment ignominieux par deux lois.

Par Amphipolis et Apollonie, ils arrivent à Thessalonique, capitale du deuxième district de la province de Macédoine. Cette ville était florissante par son commerce; les Juifs y avaient une synagogue. Paul y prêche, a plus de succès auprès des Grecs que des Juifs, qui cherchaient à se saisir de lui. Accompagné de Silas, il se rend à Bérée, où il fut mieux reçu, et gagna à la cause de Christ beaucoup de personnes même de distinction, mais où des Juifs de Thessalonique étant venus, émurent le peuple contre lui. Il quitte Bérée, est conduit à Athènes, où ses compagnons devaient le rejoindre. En les y attendant, il parcourt cette cité célèbre, s'indigne de l'idolâtrie qui y règne, ne se borne pas à annoncer aux Juifs le Christ dans leurs synagogues, mais dans la place publique, où de frivoles Athéniens passaient leur temps à dire et à écouter quelques nouvelles. Il ne craint pas d'aborder des philosophes d'Epicure et de Zénon et de discuter avec eux. Afin d'être mieux entendu, il est conduit à l'Aréopage où, d'après ce qui nous est conservé de son discours, nous voyons que d'un de ces autels que par superstition ils avaient érigés au Dieu inconnu, il s'élève à une sublime hauteur et leur annonce le vrai Dieu qui est esprit et vérité, à l'image duquel

Delphes (aujourd'hui le petit village de Castri), consacrée à Apollon, qui était censé y rendre des oracles par la bouche d'une prêtresse, nommée la Pythie. Ces oracles passèrent longtemps pour divins et infaillibles; de là les richesses du temple de Delphes. On en reconnut insensiblement la fausseté, surtout à l'époque de l'établissement du christianisme; les fourberies des prêtres d'Apollon furent dévoilées et mises au grand jour. On nommait Pythonisses les femmes qui passaient ou se faisaient passer pour inspirées par Apollon.

L'homme est créé et qui a fait naître du même sang tout le genre humain. Il leur parle de la conversion, de la résurrection, du jugement dernier par l'homme qu'il a destiné à cela et qu'il a ressuscité des morts. A l'ouïe de ces doctrines, rejetées par la plupart de ses auditeurs, soit Epicuriens, soit Stoïciens, on ne le persécute pas, mais les uns se moquent, les autres l'entendront, disent-ils, une autre fois; expression synonyme de l'indifférence. Cependant sa parole ne fut point sans produire quelques effets. Il y en eut qui se convertirent: deux d'entre ceux qui crurent sont nommés: une femme, appelée Damaris et un membre de l'Aréopage, Denys. Qui pourrait dire que la parole de l'apôtre ne déposa pas dans d'autres âmes encore le germe de la foi qui se développa plus tard en elles?

D'Athènes Paul vint à Corinthe, qui, détruite par Mummius, 146 ans avant l'ère chrétienne, avait été rebâtie par Jules-César, était devenue très-commerçante, la capitale de l'Achaïe, et fameuse par son luxe et ses mauvaises mœurs. Vivre comme à Corinthe, était synonyme de vivre dans la mollesse et dans toutes sortes de voluptés. Pouvait-il en être autrement dans une ville où était en honneur le culte de Vénus avec toutes ses abominations? Il trouva à Corinthe Aquilas, qui, accompagné de Priscille, sa femme, avait quitté l'Italie ensuite de l'ordre de l'empereur Claude, qui prescrivait aux Juifs de sortir de Rome. Aquilas était originaire du Pont, dans l'Asie-Mineure; d'origine juive, comme l'apôtre, il avait le même métier de faiseur de tentes. Paul logea avec eux, travailla comme eux, et tous les jours de sabbat il discourait dans les synagogues, convertissant des Juifs et des Grecs, ce qui ne manqua pas d'exaspérer les premiers, auxquels il déclara qu'il annoncerait aux Gentils la parole de la vie hors de la synagogue. Il resta un an et demi dans cette ville, y gagna à la foi, outre ses hôtes, plusieurs Corinthiens, entr'autres Stéphanas et Gaius, et parmi les Juifs un nommé Juste et Crispus, chef de la synagogue. Silas et Timothée avaient rejoint l'apôtre. Témoins et furieux du succès de Paul, les Juifs, profitant de l'arrivée d'un nouveau proconsul d'Achaïe, de Gallion (frère de l'illustre Sénèque), et qui, plus tard, fut aussi condamné à mort par Néron (Sepp III, 218).

portèrent plainte à son tribunal contre l'homme qui annonçait une doctrine opposée à la loi. Gallion refusa de se mêler d'une question religieuse et judaïque et leur laissa le soin de régler entre eux cette affaire. Un chef de la Synagogue, Sos-thène, qui avait, paraît-il, porté la parole contre les chrétiens, fut exposé aux mauvais traitements des Grecs, qui profitèrent de cette occasion et du tumulte qui en résulta pour exhiler leur haine contre les Juifs. Paul quitta Corinthe avec Priscille et Aquilas et, sans qu'on puisse en savoir le motif, il avait fait un vœu, celui du Nazaréat, s'engageant à ne point raser de nouveau sa chevelure pendant la durée de ce vœu. Était-ce peut-être par condescendance pour les Juifs de Jérusalem, au milieu desquels il se retrouverait bientôt, étant faible avec les faibles, comme il le dit lui-même dans sa première lettre aux Corinthiens (IX, 22), pour gagner les faibles et en sauver au moins quelques-uns; faible, sans doute dans tout ce que permettait la loi. Arrivé à Ephèse, où il laisse Priscille et Aquilas, il ne quitte point cette ville sans s'être fait entendre dans les synagogues, où il confère avec les Juifs qui auraient aimé qu'il prolongeât au milieu d'eux son séjour; il ne le pouvait alors, car il devait se rendre à Jérusalem pour la fête prochaine, celle de la Pentecôte, mais il leur promit de revenir. Arrivé dans la capitale de la Judée, il y salua l'église et se rendit à Antioche de Syrie, où il termina son second voyage missionnaire!

Aquilas et Priscille, qui étaient restés à Ephèse, entendirent parler d'un Juif d'Alexandrie, éloquent, versé dans les Ecritures, Apollos, qui avait ouï parler de la doctrine nouvelle, mais qui n'avait encore reçu que le baptême de Jean. Comme celui-ci, il enseignait soigneusement ce qui concerne le Seigneur et préparait les voies du Messie. Aquilas et Priscille reçurent chez eux Apollos, qu'ils instruisirent plus exactement de la voie de Dieu. Celui-ci s'était rendu en Achaïe. Plein de foi, de zèle et de talent oratoire, il prouvait avec force et publiquement aux Juifs, par les Ecritures, que Jean était le Christ.

Mais comment Paul aurait-il pu demeurer inactif? Comment n'éprouverait-il pas de saintes alarmes à l'égard des églises qu'il avait fondées? Aussi après avoir fait quelque

séjour à Antioche, entreprend-il un troisième voyage missionnaire. Il visite les églises de Phrygie et de Galatie et arrive à Ephèse, qui devint un centre de sa pieuse activité. Cette ville, fameuse par son commerce et par la corruption de ses mœurs, était célèbre par le temple de Diane, qui était une des merveilles du monde et qui éclipsait par sa magnificence la gloire de toutes les divinités de l'Orient et de l'Occident. Pendant près de trois ans Paul séjourna dans cette ville, il y baptisa au nom du Seigneur ceux qui n'étaient encore que disciples de Jean. Il annonça d'abord le Christ dans les synagogues, où il eut à lutter contre bien des Juifs qui persévérèrent dans l'incrédulité, enseigna plus tard la voie de Dieu dans l'école d'un rhéteur, nommé Tyrannus, gagné sans doute par la prédication de l'apôtre, opéra des miracles nombreux pour confondre les exorcistes juifs, exerça une telle influence que ceux des prosélytes qui possédaient des livres où des arts magiques étaient enseignés, les brûlèrent devant tout le monde.

L'avarice, se couvrant d'un prétexte de piété, excita aussi une émeute contre Paul. A Ephèse se fabriquaient en argent de petits temples de Diane, source de profit pour bien des ouvriers. Un des principaux orfèvres de la ville, Démétrius, les souleva contre un homme qui non-seulement causerait un grand dommage à leur industrie, mais anéantirait la gloire de la grande Diane, adorée dans tout l'univers. Quelle peinture fidèle d'un tumulte populaire qu'apaisa la sagesse du greffier de la ville! (ch. XIX.) Pendant près de trois ans que Paul avait résidé à Ephèse, il avait, selon toute vraisemblance, et comme on peut le conjecturer d'après ses écrits, fait un voyage en Europe. Après l'émeute occasionnée par Démétrius, il visita les églises de Macédoine, alla jusqu'en Illyrie, revint en Grèce où il passa trois mois; il pensait à porter l'Evangile jusqu'en Espagne, mais il sent le besoin de se rendre à Jérusalem, quoiqu'il prévoie les dangers qui l'attendent.

A Troas, où il rentre sur la terre d'Asie, il participe à une agape, ne peut assez exhorter et encourager les frères, rend par miracle à la vie un jeune homme, nommé Eutyche, tombé dans son sommeil d'un troisième étage dans la rue; de quoi

tous les fidèles furent extrêmement consolés. Arrivé à Milet et ne pouvant selon son désir se rendre à Ephèse, il appelle auprès de lui les anciens de cette église, auxquels il adresse les plus graves conseils et fait les plus touchants adieux. Ce qu'offre de plus saillant son voyage, c'est une double prophétie qui lui annonce les malheurs qui l'attendent à Jérusalem; la première lui est faite à Tyr, la seconde à Césarée; mais ni larmes ni prières ne peuvent l'arrêter: Pourquoi, leur dit-il, m'attendrir le cœur? Je suis prêt non-seulement à être lié à Jérusalem, mais à y souffrir la mort pour le nom du Seigneur Jésus. Paul est reçu avec joie par les frères qui étaient dans la capitale de la Judée. Ils glorifient Dieu tous ensemble des succès accordés au ministère de Paul parmi les Gentils. Mais pour ne point heurter les milliers de Juifs convertis à l'Évangile, il consent, sur l'avis de Jaques et sans déroger par là aux décrets du concile de Jérusalem, à se conformer à une pratique légale, de contribuer à la dépense de quelques hommes qui avaient fait le vœu du Nazaréat, ce qui était regardé comme un acte de haute piété. Sans avoir fait lui-même ce vœu, l'apôtre devait néanmoins se purifier et présenter un sacrifice dans le temple.

Cette démarche de conciliation attira sur Paul la fureur de quelques Juifs d'Asie, qui le connaissaient et qui étaient venus pour la Pentecôte à Jérusalem. Voyant l'apôtre dans le temple, où il avait le droit d'entrer, ils l'accusèrent d'être ennemi de la loi, surtout d'avoir introduit des Grecs dans le saint lieu et de l'avoir profané; ce qui était un mensonge. Le peuple ayant traîné l'apôtre hors du temple l'aurait infailliblement tué, si Lysias¹, commandant de la cohorte romaine, ne l'eût fait lier de deux chaînes et n'eût commandé qu'on le menât dans la forteresse Antonia, d'où l'on dominait et surveillait le temple. Quand il y montait, il fut porté par les soldats, à cause de la violence du peuple qui demandait sa mort. Sur

¹ La légion était une des plus grandes divisions de l'armée romaine. Le nombre des soldats qui la composaient a bien varié. Sous les premiers empereurs, elle se composait de six à sept mille hommes. Elle se subdivisait en cohortes ou régiments, et la cohorte en compagnies ou centuries, commandées par un centenier ou centurion, soit capitaine de cent hommes. Les légions étaient distinguées par le numéro

le point d'entrer dans la forteresse, Paul désire parler à la foule. Lysias apprenant qu'il n'était pas l'Égyptien qui avait naguère excité une sédition avec quelques mille brigands, lui permit de haranguer le peuple du haut des degrés. Ayant fait signe de la main au peuple, un grand silence succéda au tumulte et Paul lui adressa la parole en langue hébraïque. Il fut écouté, jusqu'au moment où il parla de la vocation des Gentils auxquels Dieu l'envoyait. A ces mots, les Juifs, qui étaient tellement préoccupés de l'idée que le Messie n'était que pour leur nation, poussèrent des cris de fureur et demandèrent la mort de cet homme. Pour le soustraire à leur rage, le tribun Lysias le fit enfermer dans la forteresse.

Ici commence la captivité de l'apôtre. Il ne recouvrera plus sa liberté, mais pour lui l'Évangile ne fut jamais lié; même dans les chaînes il ne cessa de prêcher Christ et le royaume des cieux. Lysias, désireux de savoir la vérité au sujet de l'accusation dirigée contre un homme si vivement poursuivi par la clameur publique, croyait qu'en le faisant battre de verges il parviendrait à son but. Apprenant qu'il était citoyen romain, le tribun lui fit ôter ses chaînes, mais n'en fut pas moins avide de savoir la vérité sur cet étrange accusé qui dut paraître devant le conseil des Juifs. Ananias, ancien souverain-sacrificateur, le présidait à la place de son successeur, qui avait été assassiné et non encore remplacé.

La conduite brutale d'Ananias ou Ananus, qui ordonne, sans raison quelconque, de frapper Paul au visage, lui attira cette parole prophétique : Dieu te frappera toi-même, muraille blanchie (belle au dehors, décrépite au dedans); tu es assis pour me juger selon la loi et cependant contre la loi tu ordonnes qu'on me frappe. Quelle différence entre la réponse de Jésus que soufflette le soldat et celle de Paul, en qui agit

qu'elles portaient : la première, la deuxième, etc. et sous les empereurs, par des surnoms empruntés des dieux, ou des souverains, ou de quelque mérite spécial, ou du pays qui lui fournissait le plus de soldats. Ainsi légion Apollinaire, légion Auguste, légion fidèle, légion fulminante, légion italique. Ainsi Jules était centurion dans la légion Auguste (Actes XXVII, 1), Corneille était centurion dans la légion italique (Actes X, 1). Cette légion était surtout envoyée en Syrie. (Billiet et Brockhaus.)

encore sa nature impétueuse ! Il se rétracte en apprenant quelle charge remplissait Ananias ; car, dit-il, il est écrit : tu ne diras point de mal du chef de ton peuple. La division se met dans le Sanhédrin à l'ouïe de Paul qui parle de la résurrection, question controversée entre les Phariséens et les Sadducéens qui composaient le conseil. La vie de Paul est encore en danger au milieu du tumulte qui s'élève. Lysias le ramène en prison et apprenant qu'il se trame un attentat contre l'accusé, il l'envoie avec une sûre escorte à Césarée, pour y être jugé loin d'une foule irritée et avec plus d'impartialité, pensait-il, par le gouverneur Félix, devant lequel devaient aussi comparaître les accusateurs de l'apôtre.

Mais quel homme que ce Félix ! Affranchi de l'empereur Claude, se permettant tous les crimes, dit Tacite, il se rendit odieux aux Juifs ; il avait épousé Drusille, fille d'Hérode-Agrippa⁴. On n'osait laisser en prison un citoyen romain sans l'avoir jugé. Ses ennemis ne pouvaient mieux combiner leur plan d'accusation contre Paul qu'en le dénonçant comme un séditionnaire et comme un profanateur du temple. Comme séditionnaire, il aurait dû être condamné à mort par Félix, comme profanateur du temple, remis aux Juifs qui ne l'auraient pas laissé en vie. Paul les réfute si victorieusement que Félix même, étant convaincu de son innocence, ordonne que les chaînes de Paul soient moins serrées, qu'il puisse recevoir des visites et des soins de ses amis. Félix et sa femme l'entendirent plus d'une fois. Quoique repris dans sa conscience et effrayé à l'ouïe des vérités que ne craignait pas de proclamer l'apôtre, le gouverneur, ému un moment, s'endurcissait de nouveau. L'avarice lui inspirait la pensée que Paul, secondé par des amis, rachèterait sa liberté à prix d'argent. Cette captivité dura deux ans, pendant lesquelles il ne dut sans doute pas manquer de correspondre avec les églises

⁴ Fiancée à un Antiochus, elle avait épousé un roi d'Emesse, en Colésyrie, à qui Félix l'enleva pour en faire sa seconde femme ; la première, aussi nommée Drusille, était fille d'Antoine-le-Triumvir et de la reine Cléopâtre ; il en épousa plus tard une troisième qui était aussi du sang royal ; de là vient qu'on l'appela le mari de trois reines. (Riffiel et Coquerel.)

qu'il aimait. On date de ces années quelques-unes des épîtres de l'apôtre.

A Félix qui, pour plaire aux Juifs, avait laissé Paul en prison, succéda Porcius Festus, de qui les Juifs auraient bien voulu obtenir que Paul fût reconduit à Jérusalem, afin de le faire assassiner dans la route ou au moins afin de l'avoir sous leur juridiction particulière. Paul, à qui Festus l'offre, ne veut point se rendre à Jérusalem. Lassé de toutes ces lenteurs et croyant que le moment était venu d'obéir à la voix du Seigneur qui, dans une vision, lui avait dit : Tu as rendu témoignage de moi dans Jérusalem, il faut que tu le fasses aussi dans Rome, Paul en appelle directement au tribunal de l'empereur, à César; c'était la plus haute juridiction. Festus et son conseil, bien aises peut-être d'être quittes d'une affaire qui les embarrassait, consentent à sa demande. Tu en as appelé à César, dit Festus, tu iras à César.

Quelques jours après vint à Césarée Hérode-Agrippa II, habile courtisan des Césars, desquels il avait reçu avec le titre de roi une augmentation de territoire; il était accompagné de sa sœur la fameuse Bérénice. Tous deux étaient corrompus et vivaient dans le plus scandaleux désordre. Agrippa usa de son pouvoir en despote, faisant et défaisant à son gré les souverains sacrificateurs; car cela tenait au droit qu'il avait obtenu de veiller sur le temple de Jérusalem. Festus désira connaître l'avis d'Agrippa sur l'accusé, afin de pouvoir en écrire plus sûrement à César. Le roi dit : Je voudrais bien aussi entendre cet homme. Tu l'entendras demain, lui répond Festus. Qui aurait pu lire et oublier la scène de la comparution de Paul devant un gouverneur romain, incrédule jusqu'à nier et tourner en ridicule une vie future, un roi que la volupté empêche d'embrasser la vérité qu'il reconnaît, une reine toute confuse qui se tait, reprise sans doute dans sa conscience ? Le héros est le prisonnier chargé de chaînes, lequel raconte simplement sa vie et arrache au monarque ébranlé ces mots qu'il adresse à Paul : Peu s'en faut que tu ne me persuades d'être chrétien. La répartie de l'apôtre est celle-ci : Plût à Dieu qu'il s'en fallût peu, même qu'il ne s'en fallût rien du tout, que non-seulement toi, mais aussi tous ceux qui m'écoutent présentement vous devinssiez sem-

blables à moi, à la réserve de ces chaînes! Ses juges reconurent son innocence. Il aurait pu être relâché, s'il n'en eût appelé à César.

Il part de Césarée sur un vaisseau comme prisonnier. Une violente tempête soulève les flots, lui seul reste calme au milieu de l'orage. Il soufflait un vent nommé par saint Luc Euroclydon, c'est-à-dire l'Eurus, vent d'Est, soulevant les flots; la version du Vatican le nomme Eurequilon, vent à la fois de l'est et du nord. Dieu, qui veille sur son apôtre, lui a annoncé que ni lui ni aucun de ceux qui naviguaient avec lui ne périraient, que même ils seraient tous gagnés à la sainte cause que défendait le prisonnier. Tous prennent courage et suivent le conseil de Paul; tous arrivent à Malte la vie sauve. Après un séjour de trois mois dans cette île, où il fut pris d'abord pour un malfaiteur, puis pour un dieu (inconstance et préjugé populaire), où il guérit les malades en leur imposant les mains et où il ne manqua sans doute pas d'annoncer le règne de Dieu, il part et arrive à Syracuse, où il passe trois jours, puis aborde en Italie, traverse des lieux bien connus dans l'histoire, est accueilli en plus d'un endroit par des frères, et arrive dans la capitale du monde, captif, inaperçu, mais préparant pour la cause de la vérité qui est en Jésus-Christ et pour le salut des âmes des victoires bien autrement importantes que celles que célébraient en entrant dans Rome les plus fameux triomphateurs.

Remis par Jules, le centenier d'une légion prétorienne, au préfet du prétoire, le célèbre Burrhus, homme distingué, sévère dans ses mœurs, dont Néron méprisa les conseils, Paul fut traité avec bienveillance; sous la garde d'un soldat il demeura deux ans à Rome dans une maison qu'il avait louée. Il n'avait pas manqué, en arrivant, d'assembler les principaux d'entre les Juifs et de leur prêcher l'Évangile. Ici comme partout, les uns furent persuadés, les autres ne crurent point. Après leur avoir rappelé les menaces sévères d'Ésaïe : Sachez, leur dit-il, que le salut de Dieu est envoyé aux Gentils et qu'ils le recevront. Pendant son séjour à Rome, il pouvait recevoir chez lui tous ceux qui venaient le voir; il annonçait le règne de Dieu, enseignant avec toute liberté et sans empêchement ce qui regarde le Seigneur Jésus-Christ.

Ici se termine le livre des Actes. Ce n'est guère que d'après les lettres de Paul que l'on peut commenter l'histoire de la suite de sa vie. Les liens de l'apôtre devinrent célèbres dans tout le prétoire (Philipp. I, 13). Ses chaînes ont contribué même au progrès de l'Évangile. Il y gagna sans doute des âmes à Christ. Pourquoi son procès ne s'instruisit-il pas ? Pourquoi deux ans d'attente ? Ses accusateurs sans doute ne s'étaient pas hâtés de venir à Rome, prévoyant bien que le rapport de Festus serait favorable à Paul. Le sage Burrhus était mort et son successeur étant une créature de l'impératrice Poppée, femme de Néron, laquelle était prosélyte juive, le moment parut alors opportun aux Juifs, car dans son épître aux Philippiens l'apôtre s'attend à la mort. Il en a le pressentiment, quand il écrit sa seconde lettre à Timothée. Il n'avait auprès de lui personne, lorsqu'il dut, la première fois, défendre sa cause ; personne ne l'a assisté, mais le Seigneur a été avec lui, l'a fortifié, il a confessé le Christ devant le tribunal de César, il a été délivré de la gueule du lion, de la fureur de ses adversaires. Mais ce n'est qu'un répit, il n'y échappera pas une seconde fois ; il prévoit qu'il est sur le point d'être immolé, que le temps de son départ de ce monde est proche, mais il a combattu le bon combat, il a achevé sa course, il a gardé la foi, il attend avec un saint et légitime espoir la couronne de justice, partage de tous ceux qui auront été, comme l'apôtre, fidèles jusqu'à la mort. D'après le témoignage de l'antiquité, il eut la tête tranchée à Rome entre l'an 62 ou 67 de l'ère chrétienne. Il est des savants qui n'admettent qu'une captivité de l'apôtre à Rome ; il en est qui en supposent deux, qui placent, entre les deux, divers voyages de l'apôtre et qui pensent que ce ne fut qu'à la fin de la seconde, après l'horrible persécution des chrétiens sous Néron, que saint Paul qui, plus qu'aucun des apôtres, avait travaillé et souffert pour la cause de son divin maître, attesta par le martyre la sincérité de sa foi et de sa charité.

Si sa prodigieuse activité chrétienne l'a emporté sur celle de tous les apôtres, il a aussi écrit plus qu'aucun d'eux. Les épîtres qui nous restent de lui en sont la preuve.

Plein de zèle pour les églises qu'il avait ou fondées, ou visitées, ou dont il connaissait l'existence, Paul leur écrit

pour les avertir, les blâmer, les consoler, les fortifier. Quelquefois c'était pour répondre à des questions qu'elles lui avaient adressées. Il est vraisemblable qu'il a écrit dans sa vie plus de lettres que celles que nous possédons; on n'a conservé que celles qu'on envisageait comme devant être plus généralement répandues. Elles sont rangées, non d'après le temps de leur composition et de leur envoi aux églises, mais d'après un plan. Au second siècle, elles étaient déjà disposées dans le même ordre qu'aujourd'hui; on a eu égard à leur importance, à leur longueur et à la grandeur des églises auxquelles elles étaient adressées. Celles qui ne le sont qu'à des particuliers sont placées les dernières. Paul, comme tous les hommes empreints d'une puissante originalité, a un style qui lui est propre et qui est l'expression de son caractère; les idées y abondent, il les exprime comme elles se présentent sous sa plume, il n'a pas le loisir de les arranger avec art; les parenthèses n'y manquent pas, mais il ne perd pas de vue son sujet, le fond des choses est pour lui l'essentiel; il ne tient pas à la forme; il le dit lui-même, il est grossier quant au langage, mais non quant à la connaissance. Il n'est disciple d'aucun apôtre et n'a pour maître que l'esprit de Dieu. Aussi, quoique élevé à l'école des Pharisiens, il ne partage point leurs préjugés, il comprend que l'Évangile est pour tous les peuples, il est spécialement l'apôtre des Gentils. Si les raisonnements qu'il emploie rappellent la méthode juive, c'est que les églises auxquelles il écrivait, comptaient surtout entre leurs membres des prosélytes d'Israël.

Des tournures et des raisonnements qui auraient plu à des Grecs, n'auraient pas convenu à des Juifs et n'auraient peut-être pas même été compris. On doit trouver quelques rapports entre l'histoire de saint Paul, telle que nous la lisons dans le livre des Actes, et les lettres qu'écrivait l'apôtre. Ces rapports sont si délicats, même si subtils, qu'un imposteur n'eût jamais pensé ou réussi à les imiter. L'étude de ces rapports est le sujet d'un ouvrage de W. Paley, intitulé *Horæ Paulinæ*, où la vérité de l'histoire de saint Paul est prouvée par la comparaison des épîtres qui portent son nom avec les Actes des apôtres et de ces épîtres entr'elles. Je me rappelle, jeunes amis, que lorsque je lus cet ouvrage, traduit en français, ma

foi s'accrut en l'authenticité et la vérité du Nouveau-Testament.

Après ces considérations générales, jetons un coup d'œil sur chaque épître en particulier et donnons-en une analyse succincte.

La première en rang, non qu'elle ait été écrite avant toutes les autres, est celle aux Romains, tant à cause de l'importance de cette lettre que parce que Rome était la capitale du monde connu. On ignore qui a porté le christianisme dans cette grande ville; peut-être fut-ce de simples évangélistes: seulement il est prouvé que ce ne fut pas saint Pierre; l'Eglise dut considérablement s'y accroître pendant le séjour de saint Paul. Les Juifs et les prosélytes du judaïsme, qu'on appelait hommes craignant Dieu, y étaient en grand nombre. Les premiers, dit l'historien Josèphe, étaient au nombre d'environ 8000. Ils y avaient des synagogues, où la curiosité attirait des païens. Ovide parle de dames romaines qui se rendaient dans les synagogues. Et Juifs et païens y entendirent l'Evangile. D'où se formèrent deux classes de chrétiens; les judaïsants, qui tenaient à l'observation de la loi de Moïse et les disciples de Christ, lesquels avaient été Gentils et ne pratiquaient point cette loi. De là, dans l'Eglise naissante, des divisions que le concile de Jérusalem ne parvint pas à calmer. Un édit de l'empereur Claude avait chassé de Rome les Juifs et ceux qu'on envisageait comme tels, les chrétiens. Ils y rentrèrent les premières années du règne de Néron, avant qu'il fût cruel. Paul, qui n'avait pas été à Rome, connaissait la situation de l'église de cette cité par Aquilas et Priscille (Actes XVIII, 3 et Romains XVI, 3). Il écrivit de Corinthe sa lettre aux Romains environ l'an 60 de l'ère chrétienne, au moment de partir pour Jérusalem, où il portait le produit de collectes en faveur des pauvres de cette ville-ci (Romains XV, 25, 26: Actes XXIV, 17).

Cette épître est la plus dogmatique de l'apôtre. Il y montre que tous les hommes, aussi bien les Juifs que les Gentils, ayant reçu la connaissance de leurs obligations religieuses et morales par la loi naturelle, manifestée aux Gentils par la conscience et aux Juifs avec une complète certitude par la révélation, tous, tant les uns que les autres, ayant été viola-

teurs de ces lois, sont devant Dieu sous la condamnation, parce que la transgression d'une loi, surtout d'une loi divine et sainte, doit être suivie d'un châtiment. Ils ont tous besoin de réconciliation. Cette réconciliation est opérée par la justice d'un seul, de Jésus-Christ, par lequel tous les hommes reçoivent la justification qui donne la vie et sont envisagés devant Dieu comme justes, pourvu qu'acceptant par la foi cette grâce, ils vivent de la nouvelle vie que crée la foi et qu'ils marchent en Jésus-Christ non selon la chair, mais selon l'esprit. Les fruits de cette justification par la foi sont la paix avec Dieu, que nous pouvons invoquer comme notre père, la patience dans l'affliction et dans l'épreuve, et l'espérance, non point trompeuse comme celles du monde, mais une espérance qui ne confond point, parce qu'elle est fondée sur l'amour que Dieu nous a témoigné dans sa sagesse. Toute l'épître n'est que le développement et la conséquence de ces principes; l'homme est pécheur; il est condamné, il est incapable de se justifier; il est sauvé et réconcilié avec Dieu par Jésus-Christ; par l'esprit de Christ il naît à une nouvelle vie. Une étude de cette épître, si remarquable par la profondeur et la solidité des raisonnements de l'apôtre, n'entre pas dans le plan de notre ouvrage, mais je crois devoir arrêter votre attention sur quelques passages saillants de cette lettre.

Qui de vous ne connaît ces belles paroles (ch. I) : « Les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité, se voient comme à l'œil depuis la création du monde, quand on considère ses ouvrages » ? de sorte que même les Gentils sont inexcusables, car ils auraient pu connaître la vérité de Dieu, et ils l'ont changée en mensonge, en des choses fausses; ils ont adoré et servi la créature plutôt que le créateur qui est béni éternellement; quelle hideuse dépravation de mœurs a été la suite de cette idolâtrie! Sans révélation surnaturelle, les Gentils se tenant lieu de loi à eux-mêmes, puisque les commandements de la loi sont écrits dans leur cœur et que leur conscience les accuse ou les défend, les Gentils, dis-je, sont sous la condamnation. Combien plus sont inexcusables les Juifs qui, ayant une loi révélée, déshonorent Dieu en la violant, et par leurs transgressions sont cause que le nom de Dieu est blasphémé parmi les Gentils ! Il n'y a donc

point de juste, d'homme qui ait toujours observé la loi, ni chez les Juifs ni chez les Gentils, non pas même un seul. L'homme ne pouvait donc pas être justifié par ses œuvres ; ce n'est que par la foi en Jésus-Christ (ch. III), par la rédemption qu'il a opérée. Dieu l'ayant établi pour être une victime propitiatoire par son propre sang. Que la foi puisse justifier, c'est ce que prouve l'exemple d'Abraham qui, avant la loi, avant la circoncision, crut aux promesses de Dieu et sa foi lui fut imputée à justice. Notre foi en Christ mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification, nous sera aussi imputée à justice. Cette foi, principe d'une nouvelle vie, produit en nous tous les fruits qui naissent du sentiment du pardon, soit, en un mot, la sanctification.

Si le péché et la mort qui en est la suite ont été introduits dans le monde par la désobéissance du premier homme, désobéissance qui a son siège dans la volonté, si le péché et la mort se sont répandus sur tous les hommes, parce que tous ont péché, par la justice d'un seul, de Jésus-Christ, tous les hommes reçoivent, en ayant la foi, la justification qui donne à l'âme la véritable vie, laquelle aboutit à la vie éternelle. Le baptême en Christ doit nous servir d'image de la mort au péché et de la naissance à une vie nouvelle. L'acte de l'immersion est l'emblème de la mort, et l'acte par lequel on sort de l'eau est l'emblème de la résurrection spirituelle. Sans doute la loi est sainte (ch. VII) et le commandement est saint, juste et bon. Si d'une part elle est un frein contre le péché, d'une autre part elle en réveille le sentiment, elle le montre dans toute son étendue, dans toutes ses branches, dans toute sa turpitude : il est la transgression de la volonté de Dieu ; ce n'est plus le sentiment vague du mal, comme les païens même en avaient la conscience, c'en est la connaissance positive, ce qui rend évidemment plus coupable l'homme qui connaît la loi. La lutte qui exista dès le commencement entre l'esprit et le corps, entre l'entendement et les membres, est plus vive, plus sentie, sous la loi. L'apôtre, qui s'envisage alors pour un moment, dans de telles circonstances, comme le représentant de l'humanité, dit ces paroles si vraies et si connues : J'ai la volonté de faire le bien, mais je ne trouve pas le moyen d'en venir à bout ; je ne fais pas le bien que je

voudrais faire, mais je fais le mal que je ne voudrais pas.... Je prends pourtant plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur, mais je vois une autre loi dans mes membres, qui combat contre la loi de mon esprit et qui me rend captif de la loi du péché, laquelle est dans mes membres. On comprend ce cri de l'apôtre, qui est celui de toute l'humanité sans force contre l'esclavage du péché : Malheureux que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort, de cet état qui aboutit à la mort ! Ici il faut entendre cette expression, comme dans divers autres passages de nos saints livres, non pas comme la séparation de l'âme d'avec le corps, mais de l'âme d'avec la loi, d'avec Dieu qui l'a donnée; de cette séparation découlent toutes sortes de maux temporels, spirituels, éternels. On comprend le cri de reconnaissance de l'apôtre : Je rends grâce à Dieu par Jésus-Christ, notre Seigneur, je suis assujéti selon l'esprit à la loi de Dieu, car je l'étais, selon la chair, à la loi du péché!... Christ lui a communiqué le principe d'une nouvelle vie, lui a donné une force qu'il ignorait. Dès lors il n'y a plus de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, qui ne marchent pas selon la chair, mais selon l'esprit, parce que la loi spirituelle et vivifiante de Jésus-Christ les a affranchis de la loi du péché et de la mort. Tout le chapitre VIII est le développement de cette importante et admirable vérité; il conclut par ces paroles, qui sont comme un chant de gratitude et de triomphe : Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Rien ne nous pourra séparer de l'amour que Dieu nous a témoigné par notre Seigneur Jésus-Christ.

Quelqu'un dira-t-il : Demeurons dans le péché, afin que la grâce abonde ? Celui qui tient un tel langage n'est pas mort au péché, car comment y vivrait-il encore ? (ch. V.) Il en serait comme d'un homme qui dirait : Restons dans les ténèbres, pour qu'une lumière plus vive ne nous éclaire pas ; un tel homme n'est point sorti de l'obscurité, elle l'environne encore ; autrement il marcherait au grand jour. Si quelques-uns tiennent un langage aussi insensé, il n'en est pas moins vrai qu'il y a dans toutes les créatures, dans l'humanité toute entière, un soupir qui réclame la délivrance de l'esclavage de la corruption (VIII, 19-22). Dieu, dans les décrets de sa

sagesse et de sa prescience éternelles, répond à de tels désirs, non-seulement de la race humaine en général, mais de chaque homme en particulier. Le regard éternel de Dieu, pour qui le temps n'existe pas, embrasse la vie de tout individu dans la totalité de ses éléments, et discerne le parti que prendra chaque homme dans la question du salut. Le décret de l'amour infini de Dieu s'applique à toute âme qui ne s'est pas opiniâtrement dérobée à la grâce. Toute la race humaine étant déchue et sous la condamnation, Dieu, dans son amour, ne veut point la laisser périr, mais la régénérer. Il ne choisit d'abord qu'un peuple pour le préparer à recevoir le Sauveur. A celui qui s'étonne d'un tel décret, l'apôtre répond : Qui es-tu, ô homme, pour contester avec Dieu ? L'ouvrage peut-il dire à celui qui l'a fait : Pourquoi m'as-tu fait ainsi ? Une fois écarté de la voie de la vérité qui est selon la piété, l'homme ne pouvait y rentrer de lui-même, il erre, il tâtonne, mais ne la trouve point. L'impuissance de l'homme à cet égard est attestée par l'expérience des siècles qui ont précédé le Messie. Les Gentils en foule, qui soupiraient après cette vérité, l'ont reçue quand elle leur a été prêchée, il leur a été fait miséricorde, ils ont eu la foi. Préparés par la loi qui était un pédagogue pour les conduire au Christ, la plupart des Juifs, imbus d'espérances terrestres, ne l'ont point reconnu ; ils sont tombés, ils sont rejetés, mais non pas pour toujours, car Dieu ne révoque point ses dons ni sa vocation. L'olivier sauvage (les Gentils), ch. XI, enté sur l'olivier franc a porté des branches fertiles, mais les branches de l'olivier franc (les Juifs), retranchées pour un temps, porteront aussi des fruits, entées qu'elles seront sur leur propre olivier. Si leur chute a été la richesse du monde, que ne sera pas la conversion de ce peuple entier ? Si leur rejection a été la réconciliation du monde, que sera leur rappel, sinon une résurrection ? Dieu avait enfermé, enveloppé tous les hommes dans la désobéissance, il ne pouvait voir en eux que des désobéissants et les condamner pour faire ensuite miséricorde à tous. Oh ! que les trésors de la sagesse et de la science de Dieu sont profonds ! que ses jugements sont impénétrables et ses voies difficiles à découvrir ! Qui a connu la pensée du Seigneur, ou qui a été son conseiller ? qui l'a prévenu par ses

dons? et il lui sera rendu. Car toutes choses viennent de Dieu, elles sont par lui et pour lui. A lui soit gloire dans tous les siècles! Amen. — Ainsi se termine, à la fin du chapitre onzième, la partie dogmatique de l'épître de saint Paul aux Romains. Il fallait s'y arrêter et la développer un peu au long, parce qu'elle renferme l'essence du christianisme et en pose les deux principes fondamentaux, la condamnation de tous les hommes devant Dieu, dont ils ont tous transgressé la loi, et la miséricorde, le pardon en Jésus-Christ, qui leur est accordé par la foi.

Que cette foi doive se manifester par les bonnes œuvres, c'est ce qu'atteste la seconde partie de l'épître, où l'apôtre exhorte à la pratique des devoirs de la plus haute importance — sacrifice de notre vie entière à Dieu par le renouvellement de notre esprit, soit par la nouvelle naissance — l'humilité et le zèle dans l'accomplissement de l'œuvre de notre vocation — la charité et la culture de ses diverses branches, jusqu'à l'indulgence compatissante qui supporte les infirmités des faibles, lesquels se scandalisaient au sujet de la distinction des jours et de la manducation de certaines viandes — l'obéissance aux puissances supérieures, qui ne va pas jusqu'à faire le mal qu'elles ordonneraient, car il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, mais est la soumission par un motif de conscience. Résistance passive n'est point révolte; si vous êtes persécutés dans un endroit, fuyez dans un autre, dit le Sauveur; il faut savoir souffrir pour la justice. La recommandation de l'obéissance aux autorités était nécessaire dans un temps où le peuple juif était remuant et enclin à la rébellion, dans l'attente où il était d'un messie temporel.

Il est touchant de voir l'apôtre qui s'est occupé des plus hautes questions de la foi, comme nous dirions de la théologie chrétienne, saluer nominativement tant de personnes qu'il connaissait à Rome, et ajouter presque toujours ou quelques mots d'amitié ou quelques exhortations utiles, quelques pieux encouragements. Si les grandes pensées viennent du cœur, pourquoi détruiraient-elles les sentiments d'une sainte affection et d'une amitié chrétienne? Les noms romains que portent un grand nombre de personnes qu'il salue, prouvent que bien des Gentils convertis faisaient partie de l'Eglise.

Les mêmes principes de doctrine sont ou proclamés ou sous-entendus dans les autres lettres de l'apôtre. Celles qui suivent dans notre recueil l'épître aux Romains sont adressées aux Corinthiens. Une précédente qu'il leur avait écrite est perdue (1 Corinth. V, 9). La première des deux qui nous restent doit avoir été composée l'an 59 de l'ère chrétienne à Ephèse. Nous avons déjà parlé de Corinthe et de la corruption qui régnait dans cette ville riche et, selon le monde, florissante. Saint Paul, dans son premier voyage en Europe, y avait fondé, de concert avec Timothée et Silas, une église composée de Juifs et de Gentils convertis. Ici comme ailleurs étaient en présence et en contestation les chrétiens judaïsants et ceux qui étaient sortis du paganisme; des nuances qui les distinguaient s'étaient formés même quatre partis, dont il est difficile aujourd'hui d'indiquer les caractères différents. Des désordres moraux s'étaient aussi introduits dans cette église. Paul lui adresse une épître pour remédier autant qu'il est en lui à des maux si graves. A Corinthe, la sagesse humaine, la philosophie, comme dans la Grèce en général et dans le monde lettré, prétendait rendre raison de tout dans le domaine de la religion et de la morale et exigeait que les enseignements à ce double égard fussent revêtus des formes de l'éloquence. Les Juifs, toujours pleins de l'espérance d'un messie terrestre et glorieux, ne voulaient pas admettre la doctrine du crucifié. Il ne pouvait se faire que les membres de l'église naissante n'entendissent répéter de telles choses, qui risquaient de porter atteinte à leur foi. Saint Paul combat de telles erreurs en les réfutant par l'expérience. Qu'a fait la science humaine pour régénérer et sauver le monde? Elle a été convaincue d'impuissance. Où est le sage, s'écrie-t-il, où est le scribe? où est le docteur profond de ce siècle? Christ crucifié, scandale aux Juifs et folie aux Grecs, est la puissance de Dieu et la sagesse de Dieu. Toutes les considérations que présente l'apôtre sont pleines d'une mâle vigueur, et les antithèses que l'écrivain accumule sont naturelles et naissent du fond même du sujet. Elles sont éloquentes, parce qu'elles sont empreintes du cachet de la vérité, quand même saint Paul, ici comme partout, ne recherche point la pompe des discours humains et que même il va jusqu'à se dire,

quelque part, grossier quant au langage; il n'a pas le temps de polir son style, mais ses discours n'en sont pas moins émanés de l'esprit et de la puissance de Dieu, qui agissait par son apôtre. Comme il va s'élever avec un mélange de force et de charité contre les désordres qui déshonorent l'église! Il reproche aux chrétiens de Corinthe de laisser dans l'église un homme qui possédait la femme de son père mort, sa belle-mère, ce qui était interdit par la loi de Moïse et par la législation romaine. L'apôtre ordonne que cet incestueux soit chassé de l'église et le livre à Satan, afin qu'il soit frappé dans sa chair, par une maladie sans doute, pour que son âme soit sauvée. A ce sujet, il donne des règles sur la discipline à observer dans l'église et sur les relations des chrétiens avec les hommes qui vivent dans le péché. Il reproche aux membres de l'église leurs querelles et leurs différends et il les blâme d'en appeler dans leurs procès aux tribunaux du pays et non pas à des arbitres, à des juges pris de la communion des fidèles.

Plusieurs attachaient (ch. VII) au célibat une sainteté particulière. Il le conseille à cause des afflictions présentes, des temps difficiles, pleins de danger, qui pourraient porter les hommes à apostasier par attachement à leur famille. Mais il veut que le mariage existant entre chrétiens et non-chrétiens subsiste, à moins que l'infidèle, le non-chrétien, ne veuille se séparer. — On vendait chez les païens des viandes d'animaux qui avaient été sacrifiées aux idoles; des chrétiens assistaient à des festins où se mangeaient de telles viandes. Cela scandalisait les frères sortis du judaïsme. L'apôtre, après avoir reconnu que manger de telles viandes n'est point un péché, parce que l'idole n'est rien, recommande de s'en abstenir et de ne point participer à ces banquets si, par-là, on scandalisait des frères. — Des femmes, imitant la coutume des prêtresses païennes, paraissaient dans les assemblées sans être couvertes d'un voile. L'apôtre veut qu'elles en portent.

Dans l'église de Corinthe s'était accompli ce qui avait été prédit par Joël : Vos fils et vos filles prophétiseront, c'est-à-dire parleront des choses saintes et annonceront même l'avenir au nom du Seigneur. Des femmes s'imaginaient qu'en

vertu de ce don elles acquéraient une sorte d'indépendance et qu'elles pouvaient prier ou prophétiser, tête découverte, étant sous ce rapport égales à l'homme. L'apôtre veut que même alors les grands principes de subordination subsistent. Comme Dieu est le chef de Christ, qui s'est soumis à la volonté de son père céleste, comme Christ est le chef de l'homme et que l'homme doit lui obéir, ainsi la femme, même comblée de dons spirituels et merveilleux, ne doit point oublier sa dépendance de l'homme. Le signe de cette dépendance était le voile, dont elles devaient continuer à rester couvertes dans les assemblées de l'église. Si la femme veut se découvrir la tête, elle déshonore son chef et fait honte à son mari. Elle est comme si elle avait la tête rasée, ce qui la rendrait semblable à l'esclave, ou à la femme de mauvaise vie. Chose singulière, les Romains et les Juifs portaient la tête couverte, de crainte de voir des objets de mauvais augure et par respect pour la divinité trop élevée au-dessus de l'homme pour qu'on ose la contempler. D'après ces considérations, quand l'homme prie ou prophétise, surtout dans les assemblées, il doit avoir la tête découverte, en signe de liberté. C'était le contraire chez les esclaves, qui portaient un bonnet en signe de servitude. L'homme qui en priant ou prophétisant ressemblerait à un esclave, déshonorerait son chef, le Christ, dont il doit refléter en lui, autant que possible, l'image, puisque, comme chef, il est le représentant bien affaibli sans doute de la gloire de Dieu. La femme est la gloire de l'homme; l'homme se glorifie en elle, quand elle l'honore par la décence et par ses mœurs. Le voile qu'elle porte est un signe de sa dépendance, même aussi à cause des anges qui s'intéressent à ce qui arrive aux hommes, à ce qui contribue à la gloire de Dieu. (Luc XV, 10.) Cette inégalité de droits se comprend en quelque sorte : la femme a d'abord été tirée de l'homme. L'homme naît maintenant de la femme, et tout vient de Dieu. Toute cette organisation a Dieu pour auteur. La femme et l'homme ont le même père céleste et le même Rédempteur. Dans une famille chrétienne on aperçoit bien qui est le chef, mais non qui est le maître.

Dans l'église, les femmes doivent aussi garder le silence et ne point prendre la parole pour enseigner. L'apôtre veut

que le plus grand ordre règne dans les assemblées, que dans les agapes, repas fraternels qui accompagnaient quelquefois la participation à la Sainte-Cène, la charité règne, ainsi que la modération dans le manger et dans le boire, autrement ce serait profaner la Cène du Seigneur. Les dons extraordinaires et miraculeux du Saint-Esprit étaient alors répandus abondamment dans l'église; l'apôtre insiste pour que personne ne s'en glorifie, pour qu'il en soit fait usage avec sagesse et dans un but d'édification, à l'avantage de tous, puisque les chrétiens sont tous membres d'un même corps, dont Jésus est la tête, le chef. Alors l'apôtre trace de la charité un tableau admirable, que tous les chrétiens savent par cœur. A ce chapitre XIII^e de la première aux Corinthiens, s'associe, pour la sublimité, le XV^e, qui traite de la résurrection; notre corps vil sera transformé en un corps nouveau, incorruptible, plein de force, glorieux, spirituel même, dit l'apôtre, qui ne trouvait pas d'expression plus propre à rendre la nature, dirai-je éthérée de ce corps. Présentement nous voyons les choses confusément et comme par un verre obscur, imparfaitement, alors nous connaissons face à face comme nous avons été connus. — O mort où est ton aiguillon, ô sépulture où est ta victoire. — Grâces soient rendues à Dieu, qui nous donne la victoire par Jésus-Christ! C'est pourquoi, mes chers frères, dit l'apôtre, soyez fermes et inébranlables, travaillant toujours de mieux en mieux à l'œuvre du Seigneur, puisque vous savez que votre travail ne sera pas sans récompense auprès du Seigneur. — Des considérations d'un ordre si élevé n'empêchent pas l'apôtre de s'occuper d'humbles devoirs, d'aumônes, de collectes, de salutations et de conseils charitables, comme on le voit à la fin de l'épître. — Grande leçon donnée à ces savants qui, heureux de vivre dans une sphère de haute contemplation, semblent dédaigner de descendre dans les détails de la vie pratique. On ne s'élève aux vérités éternelles et célestes que pour être capable d'accomplir les devoirs de la vocation terrestre. On ne vit en communion avec Dieu par Jésus-Christ que pour imiter avec plus de zèle Celui qui vécut ici-bas dans la charité et qui n'en négligea aucun des plus humbles détails.

La charité de l'apôtre ne l'empêche pas d'user d'une juste

sévérité envers ceux qui, agissant contre leur conscience, rejettent l'Évangile ou n'observent point ses divins préceptes. Si quelqu'un, dit-il, n'aime pas le seigneur Jésus, en ne marchant pas sur ses traces, qu'il soit anathème, exclu du nombre des membres de l'Église, Maranatha, c'est-à-dire le Seigneur vient, expression de la langue araméenne et qui paraît très-énergique à l'apôtre, pour exprimer le danger de ne point vivre selon Christ, car le Seigneur vivant ne tardera pas à venir pour juger les coupables; la fin de toutes choses, la mort de chacun est proche et après la mort suit le jugement. Mais, comme si l'apôtre se fût repenti de cette sévérité, il termine son épître par ces paroles : Que la grâce du Seigneur Jésus soit avec vous. Quelque dur que l'apôtre paraisse, il ne hait personne. Ma charité, dit-il, est avec tous en Jésus-Christ. Amen.

L'apôtre comptait rester à Ephèse pour attendre la nouvelle que Tite lui apporterait de Corinthe et de l'effet qu'y aurait produit son épître. Mais l'émeute excitée par Démétrius et par les gens de sa profession obligèrent l'apôtre à quitter cette ville. Ce fut en Macédoine qu'il reçut de Tite les détails qu'il désirait, et ce fut de là qu'il écrivit sa seconde épître aux Corinthiens. Les rapports entre celle-ci et la première sont frappants. L'excommunication prononcée contre l'incestueux avait porté pour fruits la repentance et la tristesse selon Dieu; l'apôtre en est touché et intercède pour le pécheur pénitent. Aux éloges que méritent les Corinthiens pour leurs progrès dans la sainteté se joignent des reproches adressés aux membres de cette église qui dénigraient son ministère. S'il ne s'est pas encore rendu à Corinthe, comme il en avait conçu le dessein, qu'on lui reproche de n'avoir pas exécuté, c'est pour les épargner, car il aurait dû user envers eux d'une grande sévérité; il les conjure, à la fin de sa lettre, de ne pas l'y contraindre, lorsqu'il sera au milieu d'eux, car alors il ne ménagera personne et il montrera son courage à reprendre les pécheurs, de près aussi bien que de loin. Dans les églises de Macédoine se faisait alors une collecte en faveur des églises de Judée qui étaient dans le besoin, et cette collecte avait été abondante malgré l'extrême pauvreté des donateurs. Saint Paul encourage les fidèles de Corinthe à s'associer à cette

œuvre de charité, dont ils avaient déjà eu précédemment le dessein. Des précautions sont prises pour que le produit de la collecte parvienne à sa destination et soit sagement administré, afin de n'encourir aucun blâme, car nous tâchons, dit saint Paul, de faire ce qui est bon non-seulement devant le Seigneur, mais encore devant les hommes. Car il tient à ne mériter aucun reproche et à être digne de l'important ministère qui lui a été confié. Ce qui coûte le plus à un homme de bien, c'est la nécessité de se justifier de fausses accusations dirigées contre lui. L'apôtre s'y voit contraint à l'égard d'adversaires qu'il avait dans l'église de Corinthe. Il doit, non dans son propre intérêt, mais pour la cause de l'Évangile, établir son autorité apostolique et montrer qu'il n'est inférieur en rien aux plus excellents apôtres : une telle justification, quelque indispensable qu'elle soit, lui pèse, et il s'excuse d'être obligé de se vanter lui-même en racontant ce qu'il a fait, ou plutôt ce que le Seigneur a fait par lui. Et dans le cours et à la fin de l'épître, il traite ce sujet auquel était attaché tout son crédit, tout le succès de ses prédications évangéliques. Les chrétiens hébraïsants étaient les plus fougueux de ses ennemis. Aussi fait-il, au chap. III^e, l'apologie de son ministère qui est celui de la nouvelle alliance, lequel est bien supérieur à celui de l'ancienne. Le parallèle qu'il établit entre les deux est tout à l'avantage du second. Celui-ci est un ministère de justice, de gloire, de vie, malgré la faiblesse des hommes qui en sont revêtus, vases de terre contenant ce précieux trésor ; il est celui du salut et de la vie éternelle, il est une source de consolation et d'espérance au milieu des afflictions du temps présent et il excite à comparaître sans crainte devant le tribunal de Christ. Comment les Corinthiens ne recevraient-ils pas dans leur cœur les ambassadeurs du Christ, qui sont chargés d'annoncer le ministère de la réconciliation et qui supportent, à cet effet, avec courage toutes sortes de tribulations ? Vous n'êtes point à l'étroit au dedans de nous, mais vos entrailles sont rétrécies pour nous ; rendez-nous la pareille, élargissez aussi votre cœur, — c'est saint Paul qui parle, tant en son nom qu'en celui de Timothée et d'autres apôtres. Mais ce qui importe bien plus encore, c'est que les Corinthiens ne s'unissent point avec les infidèles,

qu'ils se souviennent qu'ils sont le temple du Dieu vivant et qu'ils doivent se nettoyer de toute souillure de la chair et de l'esprit, achevant leur sanctification dans la crainte de Dieu. Cet appel si touchant et si cordial aura d'autant plus de prix que les Corinthiens sentiront davantage que Paul n'est inférieur en rien aux autres apôtres et il se voit obligé, pour combattre ses adversaires et pour encourager ses amis, de revenir sur tout ce qu'il a fait et enduré pour l'Évangile qu'il prêche gratuitement. Il prie qu'on lui pardonne cette imprudence. Au reste, un homme, quelque éminent qu'il soit, peut avoir, entr'autres faiblesses, celle de se glorifier des avantages qu'il possède sur autrui. Mais Dieu l'a garanti de cette tentation, car, dit l'apôtre, de peur que je n'eusse une trop haute opinion de moi-même à cause de la sublimité de mes révélations, j'ai eu comme une écharde dans la chair, un ange de Satan pour me souffleter et m'empêcher de m'enorgueillir — probablement une épreuve physique et morale, qui lui a fait sentir sa misère et le besoin qu'il avait sans cesse du secours de Dieu. Il a prié ; faible, il est devenu fort par la vertu du Christ. Qu'a-t-il qu'il ne l'ait reçu et pourquoi se glorifierait-il comme s'il ne l'avait point reçu ? — Comment terminait-il sa lettre ? Par des vœux pour leur sanctification, leur union, leur paix par la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit. Amen !

Ce fut d'Ephèse aussi, mais déjà environ l'an 57 de l'ère chrétienne, que saint Paul écrivit l'épître aux Galates. Il avait été au moins deux fois dans cette contrée, où il avait prêché l'Évangile et fondé des églises. Il avait été d'abord reçu avec enthousiasme, comme un ange de Dieu ; vous vous seriez arraché les yeux pour me les donner, dit l'apôtre ; il avait annoncé la doctrine de salut sans exiger l'observation de la loi de Moïse, conformément aux décisions du concile de Jérusalem. Mais, en l'absence de saint Paul, des chrétiens hébraïsants avaient cherché à rabaisser l'autorité de son apostolat et avaient insisté sur l'observation du mosaïsme. Les Galates, impressionables et mobiles comme les Gaulois, dont ils tiraient leur origine, avaient passé bien promptement à un autre Évangile. Aussi le but de sa lettre est-il de montrer et qu'il n'est inférieur en rien aux plus considérés d'entre les

apôtres, et que l'homme est justifié par la foi et non par les œuvres de la loi. Dieu même l'a établi apôtre; il n'a reçu l'Evangile d'aucun homme, mais par la révélation de Christ. Si Dieu avait rendu l'apostolat de Pierre efficace parmi les Juifs, il a agi par lui, Paul, pour lui donner du succès parmi les Gentils. Tout en regardant Jaques, Céphas et Jean comme des colonnes de l'Eglise, Pierre eut, non comme docteur, mais comme simple homme, la faiblesse de dissimuler parmi les Juifs, de sorte que Paul, à Antioche, voyant que Pierre et ceux de son parti ne marchaient pas droitement et selon la vérité de l'Evangile, leur résista en face, parce qu'ils méritaient d'être repris, Paul va jusqu'à déclarer que, si quelqu'un, fût-ce lui-même ou un ange du ciel, annonçait un autre Evangile que celui qu'il a annoncé, il serait anathème.

L'apôtre veut-il pour cela méconnaître l'utilité de la loi et les services qu'elle a rendus? Nullement. Elle a été un pédagogue, un conducteur pour mener à Christ. La loi, en faisant connaître plus complètement le péché, nous a montré que nous étions sous la condamnation et nous a portés à soupirer après un Sauveur, en la foi duquel nous sommes justifiés. La loi punissait quiconque en était le transgresseur, car il est écrit : Maudit quiconque n'observe pas tout ce qui est dans le livre de la loi : et, celui qui fera ces choses vivra par elles. Mais où est l'observateur constant de la loi? Qui ne l'a pas violée et souvent et en plus d'un point? Comment donc pourrait-on avoir la vie, le bonheur par la loi? Christ nous a rachetés de la malédiction qui atteignait tout transgresseur de la loi, en voulant être malédiction pour nous, en portant nos péchés sur le bois. Il a racheté tous ceux qui étaient sous l'esclavage de la loi, les Gentils aussi bien que les Juifs, car les Gentils avaient aussi une loi qui les condamnait; le remords en est une preuve. Rachetés que sont et Juifs et Gentils, ils sont tous adoptés de Dieu comme des enfants revêtus de l'esprit de Christ, ils invoquent Dieu comme père. S'ils sont devenus enfants de Dieu, c'est non par la loi qui les eût condamnés, mais par la foi en Jésus-Christ. La foi, conviction de l'amour infini de Dieu, révélé en Christ, nous donne une force nouvelle, un principe de vie que la loi était impuissante à produire. Que la foi pût sauver, cela ne devait

pas étonner les Juifs, qui savaient qu'un de leurs prophètes (Habacuc II, 4) avait dit : Le juste vivra par la foi, la foi sera sa vie, son bouclier. Bien plus, le père de toute la nation d'Israël avait été béni, non pour avoir accompli la loi de Moïse qui n'existait pas, mais à cause de sa foi. Abraham crut et cela lui fut imputé à justice. Saint Paul ajoute que ceux qui croient sont des enfants d'Abraham, car il lui avait été prédit que toutes les nations de la terre seraient bénies en sa postérité par un de ses descendants, par un fils d'Abraham, le Christ. Par la foi en Christ et par le baptême qui consacre à Christ et qui revêt de son esprit, tous les hommes peuvent être enfants de Dieu. Plus de différence, comme autrefois, entre les peuples et les individus ; tous, unis en Christ, ont également part aux dons de la grâce divine, le Juif, le Grec, l'esclave, le libre, l'homme, la femme ; plus de privilèges ; tous ceux qui sont à Christ sont envisagés comme la postérité d'Abraham, héritiers de la promesse qui lui a été faite, de la bénédiction qui se répandrait sur toutes les familles de la terre. On comprend qu'il ne s'agit pas ici des inégalités, des distinctions inévitables et nécessaires dans les familles et dans la société pour y maintenir l'ordre et une subordination indispensables, mais de différences qui donneraient à des peuples, à des hommes, devant Dieu, sous l'Évangile, droit à plus de grâces qu'à d'autres hommes, qu'à d'autres peuples.

Étant devenus enfants de Dieu et héritiers de Dieu par Jésus-Christ, pourquoi les Galates s'assujétiraient-ils comme des esclaves à la loi de Moïse ? Le judaïsme est l'esclavage, le christianisme est la liberté. L'apôtre souffrira jusqu'à ce que Christ soit de nouveau formé en eux ; il sera dans une grande inquiétude, jusqu'à ce que la vie chrétienne les anime comme auparavant, eux qui couraient si bien dans la carrière de la vérité et qui se sont arrêtés. Par une comparaison du mosaïsme avec Agar et du christianisme avec Sarah, Paul montre la supériorité de la nouvelle alliance, qui donne la liberté aux enfants de Dieu, sur l'ancienne, qui avait un esprit de servitude. Cette comparaison, frappante pour des Juifs, l'est moins pour nous qui n'avons pas l'habitude d'allégoriser. Comme Sarah et Isaac, nés dans la liberté, étaient supérieurs à Agar et à Ismaël, nés dans la servitude, ainsi l'Évangile était supérieur à la loi.

Le mot arabe Hadjar signifie pierre, rocher; on appelait de ce nom, dans le langage ordinaire, le mont de Sinaï. L'apôtre trouve dans la ressemblance de signification de Sina avec Agar un emblème de plus de la servitude où l'on vit sous la loi comparée avec la liberté qui est en Christ.

Mais pour être libres des observances lévitiques, les chrétiens ne doivent pas abuser de cette liberté pour vivre selon la chair, ils doivent être soumis à la loi de la charité. La liberté chrétienne n'est pas licence, elle n'est pas indépendante de tout joug, mais c'est le joug aisé, le fardeau léger du Seigneur. Les désirs de la chair sont opposés à ceux de l'esprit. Que les œuvres de la chair diffèrent des fruits de l'esprit ! L'apôtre le montre; puis il en déduit la conclusion que ceux qui appartiennent à Christ ont crucifié la chair avec ses passions et ses convoitises et qu'animés de l'esprit de la nouvelle vie reçue du Christ, ils se conduiront aussi selon cet esprit. L'apôtre termine sa lettre par des conseils sur la correction fraternelle et sur certains devoirs de charité. Il voit de tels dangers dans l'importance qu'on attache au mosaïsme et à la circoncision qui en était le signe, qu'il revient encore sur ce sujet pour combattre une idée aussi fautive. L'essentiel est la croix de notre Seigneur Jésus-Christ. Vivre en lui est le tout de l'homme. Car en lui, ce qui sert, ce n'est ni d'être circoncis, ni de ne l'être pas (cérémonies, formes extérieures!), mais d'être une nouvelle créature. Que pour tous ceux qui se conduisent par cette règle et qui agissent d'après ce principe, la paix et la miséricorde soient sur eux et sur l'Israël de Dieu, l'Israël chrétien, successeur de l'ancien Israël. En n'obtempérant pas à ses avis, en s'écartant de la droite voie, du véritable christianisme, les Galates causeraient une grande peine à l'apôtre. Ne mériterait-il pas des égards, lui qui porte dans son corps la flétrissure du Seigneur Jésus: lui qui a souffert et combattu dans le bon combat de la foi ! Un martyr dont le corps est couvert de cicatrices a le droit de donner des avis, même des ordres et d'être écouté et obéi. Mais les succès des faux docteurs de Galatie ne furent que momentanés et, à la fin de la carrière de saint Paul, cette église et celle de Corinthe reconnurent l'autorité de l'apôtre. Plus tard, le judæo-christianisme y reparaitra.

L'épître aux Ephésiens et celle aux Colossiens ont été écrites dans le même temps, dans les mêmes circonstances et par le même homme, tant elles se ressemblent pour les idées, pour le style et pour la forme. Une simple lecture suffit à le prouver. Il est, ce me semble, hors de doute qu'elles ont été écrites de Rome pendant la captivité de saint Paul, l'an 64 ou 65. Elles ont été portées par le même messager, Tychique, un frère bien-aimé, fidèle ministre du Seigneur. Il est prouvé et généralement admis que l'épître aux Ephésiens était une lettre circulaire aux églises de l'Asie-Mineure, à commencer par Ephèse et à finir par Laodicée et Colosse. L'épître aux Laodicéens, dont parle saint Paul (Coloss. IV, 15-16), est perdue. Nous avons déjà parlé d'Ephèse, de son commerce, de ses arts et livres magiques, de son temple fameux de Diane, de la persécution que Démétrius, l'orfèvre, y suscita contre Paul. Ephèse, comme Colosse, comme d'autres villes de l'Asie-Mineure, placée entre la Grèce, la Syrie, l'Égypte, et sur le passage des voyageurs de tout pays, était exposée à voir les systèmes philosophiques altérer la pureté de la foi de l'Église naissante. Ces philosophies, aujourd'hui peu connues, roulaient sur toutes sortes d'idées et de rêveries relatives au monde invisible et notamment aux anges, dont on faisait diverses classes et auxquels on donnait divers noms empruntés des dignités de la terre : ceux de principauté, puissance, domination, etc. Quelle que soit cette hiérarchie des anges, saint Paul, qui s'en inquiète peu, déclare que Dieu, qui a fait asseoir le Christ à sa droite dans le ciel, a mis sous ses pieds toutes les grandeurs qu'on peut nommer, non-seulement dans ce siècle, mais aussi dans celui qui est à venir, et l'a établi chef de l'Église qui est son corps, assemblage complet des disciples et formé par le vrai Dieu qui réunit en Jésus toutes choses. L'apôtre relève admirablement la majesté divine de celui qui nous a acquis la rédemption selon les richesses de sa grâce. Sans cette rédemption, les Gentils seraient encore dans leurs fautes et dans leurs péchés, marcheraient selon les maximes du monde, et suivraient celles du prince des puissances de l'air; c'est ainsi que les Orientaux appelaient quelquefois Satan et les anges déchus, les représentant, depuis leur expulsion du ciel, comme rôdant

dans l'espace, jusqu'à ce qu'ils soient précipités dans l'abîme. Cette rédemption n'est point pour un seul peuple, comme l'était l'ancienne alliance, mais pour tous. Cette séparation, profond mystère expliqué par la venue de Christ et révélé à l'apôtre, n'existe plus. Israélites et Gentils, tous domestiques de Dieu, forment un édifice spirituel, dont la pierre angulaire est le Christ, qui suscitera toujours des pasteurs pour travailler à la perfection des saints et à l'édification du corps dont il est le chef et dont nous devons être les membres. Ni Juifs ni païens n'avaient rien fait pour mériter le salut, c'est un don gratuit de Dieu ; les œuvres des hommes ne l'ont point acquis, c'est un effet de la grâce divine ; nous sommes son ouvrage, par elle nous sommes devenus des créatures nouvelles en Jésus-Christ, animées d'un esprit nouveau pour faire les bonnes œuvres que Dieu a préparées, recommandées aux disciples de Christ, afin que nous les pratiquions ; admirable déclaration qui nous apprend que, si nous ne sommes pas sauvés par nos œuvres, nous ne le sommes pas sans les œuvres produites par la foi et par la charité. Dans la seconde partie de l'épître, l'apôtre conjure au nom du Seigneur les chrétiens de ne plus vivre comme le reste des Gentils qui, éloignés de la vie de Dieu, s'abandonnent à toutes sortes de désordres, mais de marcher dans la carrière des bonnes œuvres et de s'appliquer à devenir cette église que Jésus a sanctifiée et qui soit en état de paraître devant lui comme une épouse pure, sans tache, sainte et irrépréhensible. L'importance que saint Paul attache aux devoirs de la vie domestique est frappante par les détails dans lesquels il entre sur les obligations mutuelles des maris et des femmes, des parents et des enfants, des maîtres et des serviteurs ou esclaves. Tous les devoirs ne s'accomplissent pas sans peine, sans lutte. La vie est un combat continué contre le péché. Pour en sortir victorieux, il faut se fortifier au Seigneur et se revêtir de toutes les armes de Dieu, afin de tenir ferme contre les artifices du diable. L'apôtre décrit l'armure spirituelle du chrétien et il emprunte le nom de toutes les pièces qui la composent à celle dont se revêtaient alors les guerriers. Il recommande la prière, la prière faite en tout temps et avec persévérance. On comprend qu'il y insiste, lui qui a fléchi les genoux

devant le père de notre Seigneur Jésus-Christ, lequel nous donne d'être puissamment fortifiés dans l'homme intérieur. afin que Christ habite dans nos cœurs par la foi et que nous soyons remplis de tous les dons de Dieu. Qu'il est naturel qu'après avoir reconnu l'immensité des grâces célestes, l'apôtre se soit écrié : A celui qui par sa puissance agit en nous pour faire infiniment plus que tout ce que nous demandons et que nous pensons, à lui soit la gloire par l'Eglise au nom de Jésus-Christ dans tous les âges et dans tous les siècles ! Amen.

Nous venons de dire que l'épître aux Colossiens était contemporaine de celle aux Ephésiens et qu'elle avait été écrite pendant l'emprisonnement de saint Paul à Rome. Rien d'étonnant si elles se ressemblent : elles sont comme des sœurs ; ce qui arrive quand nous écrivons dans le même temps à deux personnes des lettres sur le même sujet ; il paraît que les mêmes erreurs en religion régnaient dans les églises auxquelles était adressée l'épître circulaire des Ephésiens et l'épître aux chrétiens de Colosses.

Saint Paul n'avait pas été à Colosses ; l'Evangile y avait été prêché par des disciples missionnaires et entr'autres par Epaphras, qui peut-être y avait fondé l'église à laquelle l'apôtre adresse l'épître. Il connaissait l'état de cette communauté chrétienne par le rapport que lui en fit ce fidèle serviteur de Christ, peut-être un de leurs compatriotes, qui était alors aussi prisonnier à Rome pour la cause de Christ et qui ne cessait même dans ses chaînes d'adresser à Dieu de ferventes prières pour que les Colossiens accomplissent tout ce que le Seigneur exigeait d'eux. Cette lettre fut remise aux soins de Tychique, qui était déjà chargé de celle aux Ephésiens, et d'Onésime, esclave fugitif renvoyé à son maître Philémon, qui habitait Colosses. Aristarque, originaire de cette ville et alors prisonnier avec l'apôtre, salue ses concitoyens. Archippe, qui remplissait dans cette église un important ministère, est encouragé à s'en acquitter dignement. Tous ces personnages peu connus se retrouvent soit dans le livre des Actes, soit dans d'autres écrits de l'apôtre et donnent à l'épître un caractère de plus d'authenticité (Actes XXVII, 2 ; Coloss. IV, 9, 10, 17 ; Philémon 2). Paul signe lui-même cette lettre

de sa propre main, puis il ajoute : Souvenez-vous de mes liens. Un prisonnier pour la cause de la vérité qui est en Christ a droit d'être écouté. La grâce soit avec vous, elle vous fortifiera comme elle me fortifie.

Comme dans sa lettre aux Ephésiens, l'apôtre, dans sa lettre à l'église de Colosses, relève la dignité de Christ au-dessus de tous les êtres quelconques des cieus et de la terre, car en Christ habite la plénitude de la divinité; il est supérieur à toutes les puissances, tant du monde visible que du monde invisible; il en a triomphé sur la croix en face de l'univers, puisque Jésus lui seul a pu mourir pour les péchés du genre humain, ce dont auraient été incapables même les intelligences célestes les plus haut placées dans l'échelle de la création. A cause de la supériorité de ces êtres invisibles, des docteurs s'imaginaient que par humilité on leur devait des hommages, ce que l'apôtre condamne en défendant de rendre un culte aux anges, qui affaiblirait ou détruirait l'attachement au chef, à Jésus, de qui tout le corps bien joint par la liaison de ses membres tire ce qui le fait subsister et reçoit l'accroissement selon Dieu. A cette erreur se joignaient aussi des principes d'abstinence outrée, fondés sur des doctrines humaines, car ce n'est pas seulement la loi de Moïse qui donnait des préceptes sur les viandes dont il était défendu de se nourrir; c'étaient aussi des ascètes, de prétendus sages d'entre les Gentils, qui attribuaient à de telles privations un mérite extraordinaire.

Les Colossiens ne devaient pas non plus se croire astreints à l'observation des lois que voulaient leur imposer les judaéo-chrétiens au sujet des jours de fête, des nouvelles lunes et des sabbats; lois que la tradition avait encore portées à un plus haut degré de rigorisme et qui n'étaient pas plus obligatoires pour les chrétiens sortis du paganisme, que la circoncision et d'autres ordonnances lévitiques; même pour les Juifs tout cela n'était qu'une ombre des choses qui devaient venir, mais le corps en est en Christ; c'était comme le crépuscule, comme l'aube qui précède le jour et qui annonce le soleil. Cela n'anéantit pas toute institution sabbatique, mais Jésus l'a dit : le sabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat. Quiconque a bien compris la doctrine du

Christ est mort à son ancien genre de vie de péché. Le baptême par lequel un homme entre dans l'église, est un emblème de sépulture et de résurrection; l'immersion dans l'eau est le symbole de l'inhumation du vieil homme, du corps de péché, et l'émergence est le signe de la nouvelle naissance, de la résurrection.

Que celle du Christ qui, après avoir rompu les liens de la mort, s'est élevé dans les cieux, excite les Colossiens à une résurrection spirituelle et morale et les porte à rechercher les choses d'en-haut et non point celles de la terre. C'est par cette recommandation préliminaire que l'apôtre en vient à encourager les fidèles de cette église à renoncer aux souillures païennes et à pratiquer la charité selon Christ, ainsi que les devoirs de la piété, et notamment ceux de la société domestique, comme il l'avait fait en terminant son épître aux Ephésiens.

Comment ne pas parler ici de l'épître à Philémon, qui habitait Colosses et auquel l'apôtre adressait une lettre dont Onésime était le porteur. Philémon, prosélyte de saint Paul, qui l'avait converti dans un de ses voyages, remplissait une charge supérieure dans l'église qui s'assemblait dans sa maison. Il paraît avoir été un homme dans l'aisance. L'antiquité chrétienne a envisagé Appie comme la femme et Archippe comme le fils de Philémon. Celui-ci est appelé compagnon d'œuvre de l'apôtre et il est dit d'Archippe qu'il servait dans la même milice (spirituelle) que Paul et Timothée, au nom desquels la lettre est adressée même à toute l'église. Onésime, nom qui signifie utile, avait été domestique ou plutôt esclave de Philémon, de chez qui il avait pris la fuite et auquel il avait peut-être même dérobé quelque chose. Arrivé à Rome, agité de remords, il se rend auprès de saint Paul qu'il connaissait ou duquel il avait ouï parler chez son maître. L'apôtre le convertit à la foi chrétienne, l'aima comme un frère, en reçut des services, mais ne voulut point le garder auprès de lui. Quoiqu'il l'appelle son fils, saint Paul exige qu'Onésime répare sa faute, rentre chez son maître et le serve de nouveau. Devenu chrétien, il n'en sera que plus dévoué à ses devoirs, il fera tout par amour pour le Seigneur et il deviendra très-utile à Philémon. La lettre de l'apôtre en faveur

de l'esclave fugitif n'est pas un ordre, mais une recommandation touchante, où brille une ingénieuse charité. Il ne demande pas même que la liberté lui soit rendue, il n'en avait pas le droit, mais que son maître le traite comme fort au-dessus d'un esclave et le reçoive comme il recevrait l'apôtre lui-même. Saint Paul s'oblige à dédommager Philémon des torts qu'aurait pu lui causer Onésime. Le christianisme unit les hommes par le lien de la charité, qu'ils soient maîtres ou esclaves; la tendance de l'Évangile devait insensiblement faire disparaître l'esclavage du monde chrétien et empêcher qu'un frère en Christ continuât, selon le système de l'antiquité païenne, à être non un homme, non un être formé à l'image de Dieu, un racheté du Sauveur, un cohéritier de la gloire éternelle, mais une chose qu'on pouvait aliéner, maltraiter, ainsi qu'on le faisait d'un animal domestique. L'Évangile n'a point proclamé l'affranchissement des esclaves en dépit de la volonté des maîtres, ce qui eût été une injustice et eût amené des guerres atroces, mais par la vertu des principes de charité chrétienne répandus dans les cœurs la liberté des esclaves s'est établie et s'établira de plus en plus dans le monde. L'esclavage par l'influence du christianisme disparaîtra de dessus la terre, comme ont disparu, partout où il a été reçu, tant d'autres coutumes atroces, les combats des gladiateurs, les sacrifices humains, etc. Si tu peux acquérir la liberté, a dit l'apôtre 1 Corinth. VII, profite-en; la liberté est donc préférable à l'esclavage, mais comme l'enseigne et l'apôtre à Philémon et tout l'esprit de l'Évangile, que ce ne soit jamais aux dépens de la justice qu'un tel droit s'acquière. A de purs fins, par de purs moyens. Il n'est pas permis de faire du mal pour qu'il en arrive du bien. Le pardon sollicité par l'apôtre fut sans doute accordé. Une tradition incertaine prétend qu'Onésime devint évêque de Bérée et qu'il y endura le martyre. Plus on méditera cette brève épître, plus on sera étonné des instructions nombreuses qu'on peut en recueillir, plus aussi notre charité, à l'exemple de celle de l'apôtre, revêtira les caractères de la justice et de la prudence, de la force et de la miséricorde.

Entre l'épître à l'église d'Ephèse et celle à l'église de Colosses se trouve celle aux Philippiens. Ailleurs nous avons parlé de la ville de Philippes en Macédoine.

L'église chrétienne y avait été fondée par Paul et par Silas. Quoiqu'elle fût en majorité composée de païens convertis, il s'y trouvait aussi des chrétiens-hébraïsants, qui suscitaient des difficultés à l'apôtre et cherchaient à ajouter des afflictions à ses chaînes. Dans la lettre qu'il leur adresse, tant en son nom qu'en celui de Timothée, il s'élève au-dessus de ces débats sur des questions secondaires, qui devaient s'effacer devant l'importance de la prédication de la bonne nouvelle du salut, fût-elle même prêchée dans un esprit d'intrigue ou d'opposition contre l'apôtre. Néanmoins Christ est annoncé, je m'en réjouis, dit l'apôtre, et je m'en réjouirai toujours. Il ne recherche point sa gloire, mais celle de son divin maître. Aussi entre les nombreuses exhortations qu'il leur adresse, leur recommande-t-il d'être unis ensemble dans une même charité, de ne point agir dans un esprit de contestation, ni par vaine gloire, mais d'être remplis d'humilité, à l'exemple du Christ, qui étant l'image de Dieu, ne fit point parade de sa nature supérieure, divine, comme des triomphateurs tirent gloire du butin qu'ils ont conquis en l'étalant aux regards, mais s'anéantit lui-même en prenant la forme de serviteur; après s'être abaissé sur la terre, il a été souverainement élevé dans le ciel et hommage lui sera rendu par toute la création. Si l'humilité et l'obéissance chrétienne sont difficiles, Dieu donne la volonté et l'exécution pour faire le bien. Le devoir des disciples de Christ est de travailler par leur exemple à la régénération des autres hommes, en brillant comme des flambeaux dans le monde et en y portant la parole de vie. Quelles que soient les souffrances qu'on ait à endurer pour la cause de l'Evangile, ses vrais disciples n'en ont pas moins sujet de s'en réjouir en notre Seigneur; mais que l'on se tienne en garde contre les faux docteurs, qui ont l'impudence des chiens, et auxquels l'apôtre ne craint pas de donner ce nom pour qu'on se préserve de leurs maximes qui, comme des morsures dangereuses, porteraient atteinte à la foi. Les chrétiens hébraïsants se prévalaient de la circoncision pour dénigrer l'apôtre. La véritable circoncision consiste à servir Dieu en esprit et à se glorifier d'appartenir à Jésus-Christ. Saint Paul va plus loin; s'il faut se confier en la chair pour avoir accès auprès des judæo-chrétiens et pour être écoutés d'eux, s'il faut

avoir satisfait à la loi de Moïse et avoir appartenu à l'ancienne alliance, saint Paul serait à cet égard sans reproche, mais il n'en tient aucun compte; il a regardé tout cela comme préjudiciable, puisque cela détourne de Christ et qu'on s'appuie sur la justification qui vient de la loi et non sur celle qui vient de la foi en Jésus-Christ. Mais il regarde toutes ces choses extérieures comme de la boue, pourvu qu'il gagne Christ et qu'il arrive à la résurrection dans laquelle notre Sauveur transformera notre corps vil pour le rendre conforme à son corps glorieux par le pouvoir qu'il a de s'assujettir toutes choses. Comment y parviendra-t-il? En tendant à la perfection. C'est pour cela, dit-il, que Christ m'a pris à lui. Je ne me persuade pas d'y être encore parvenu, mais je laisse les choses qui sont derrière moi, les progrès que j'ai faits, je m'efforce d'aller vers celles qui sont devant moi, je poursuis ma course vers le terme de la carrière pour remporter le prix auquel Dieu m'appelle par Jésus-Christ. En lisant ces nobles paroles, expression d'une âme ardente, on se souvient de ce que disait un des plus grands capitaines de l'ancienne Rome : qu'il croyait n'avoir rien fait, tant qu'il lui restait quelque chose à faire. César parlait de conquêtes, de réalisation de vues ambitieuses. Saint Paul parle de victoires sur lui-même et de triomphes sur tout ce qui s'oppose aux progrès dans la sainteté. Celui qui est maître de son cœur est plus grand que celui qui prend des villes. La lettre se termine par des conseils de piété, de pureté, de charité, d'union et de joie dans le Seigneur. S'il parle de l'exemple qu'il donne, il sous-entend ce qu'il dit positivement ailleurs, qu'il est imitateur de Christ.

Peu d'églises étaient chéries de saint Paul comme celle des Philippiens; il la distinguait des autres en consentant à recevoir d'elle des secours. C'est alors qu'il dit ces paroles bien connues : Je sais vivre dans la pauvreté et je sais vivre dans l'abondance; j'ai appris à être content de l'état où je me trouve, . . . je puis tout en Christ qui me fortifie. Vous avez bien fait néanmoins de m'assister dans la nécessité où je me trouvais. Il envisage ces présents comme des fruits de la foi et de la charité des Philippiens et qui tourneront plus à leur intérêt spirituel qu'à son avantage particulier. En ce sens

encore, il est plus heureux de donner que de recevoir. Ces secours lui avaient été envoyés par Epaphrodite, que quelques-uns croient le même personnage qu'Epaphras. Il était le compagnon des travaux et des combats de saint Paul ; il avait été gravement malade, en danger de mourir pour la cause de Christ, car il avait exposé sa vie pour rendre à l'apôtre des services que les Philippiens ne pouvaient eux-mêmes lui rendre. Que de cordialité dans ces détails et dans toute l'épître ! C'est la lettre d'un père à des enfants bien-aimés. Il désire les revoir encore ; il l'espère, tout en étant résigné au martyre. S'il n'eût pensé qu'à lui, il eût souhaité de déloger pour être avec Christ, mais, pour les Philippiens, il est avantageux qu'il demeure encore sur la terre ; au reste, dit-il, Christ m'est un gain ; soit que je vive, soit que je meure, Christ est ma vie et la mort m'est un gain.

Cette lettre fut écrite sur la fin de l'emprisonnement de Paul à Rome, vers l'an 64 de l'ère chrétienne. Ce séjour dans la capitale de l'empire avait contribué à l'accroissement de l'église de cette cité ; il avait gagné des disciples jusque même dans la maison de César. Quels furent-ils ? On l'ignore, quoiqu'on n'ait pas manqué de former, à cet égard, toutes sortes de conjectures. On n'a pas voulu y voir seulement de simples serviteurs, mais de très-hauts personnages ! L'âme du serviteur n'est-elle pas, devant Dieu, égale à celle du maître ? ne sont-elles pas toutes deux de même nature ? La vertu ou le vice mettent seuls entre elles de la différence.

Les deux épîtres aux Thessaloniens suivent celle qui fut adressée aux Colossiens, de laquelle nous avons déjà parlé.

Thessalonique vous est connue. Là résidait le gouverneur romain. Elle était riche, commerçante, renfermait beaucoup de Juifs qui y avaient une synagogue. Paul y avait prêché l'Evangile et dans l'intervalle de trois semaines il avait gagné à Christ bien des disciples parmi les Grecs et parmi les Juifs. Mais une émeute, suscitée par les Israélites qui n'avaient point cru, avait forcé Paul et ses compagnons d'œuvres, Silas et Timothée, à quitter cette ville, d'où l'apôtre s'était rendu à Athènes, puis à Corinthe.

Nous parlerons plus tard de Timothée. Silas ou Sylvain occupait comme prophète une place importante dans l'église de

Jérusalem (Actes XV, 22, 32, 40) ; il avait accompagné Paul en Macédoine, où il fut emprisonné dans la ville de Philippes (Ibid. XVI), avait séjourné avec lui à Thessalonique (Ibid. XVII, 4-10), l'avait quitté pour rester à Bérée (W. XIV), l'avait rejoint à Corinthe (XVIII, 5) d'où il écrit ses lettres aux Thessaloniens. C'est le même que Sila, mentionné dans la première épître de saint Pierre V, 12 (Rilliet et Coquerel).

Naturellement inquiet du sort de cette église naissante que les persécutions auraient pu détourner de la foi, il y avait envoyé Timothée pour les affermir dans la vérité. Les bonnes nouvelles dont il était porteur parvinrent à l'apôtre dans la cité de Corinthe, d'où il écrit sa première épître aux Thessaloniens. Quoiqu'ils se fussent distingués par leur charité, par leur constance au milieu des afflictions, saint Paul, tout en les louant du bon exemple qu'ils donnaient et en en rendant grâce à Dieu, leur adresse des encouragements, des exhortations et des conseils, dont on a besoin surtout dans les grandes villes. Il les tient en garde surtout contre l'oisiveté, cette mère de tous les vices, contre la fornication et ses souillures, leur recommandant de conserver leur corps dans la pureté et dans l'honnêteté.

A Thessalonique, comme ailleurs, ensuite d'une fausse interprétation de la prophétie de Jésus-Christ sur la ruine de Jérusalem, existait la croyance erronée que la fin du monde était proche. Plusieurs s'imaginaient que ceux qui mourraient avant la venue du Sauveur, ne goûteraient pas une félicité pareille à celle des chrétiens qui vivraient à cette époque. De là toutes sortes d'alarmes au décès de leurs proches. L'apôtre les rassure (IV, etc.), en leur disant de ne point s'affliger à l'égard de ceux qui sont morts ou, comme le porte le texte, de ceux qui se sont endormis ; expression juste, car si la mort est un sommeil, elle sera suivie d'un réveil (Jean XI, 11). Une telle crainte ne sied pas à des chrétiens, qui alors ressembleraient aux hommes qui n'ont aucune espérance au-delà du tombeau, ce qui était le cas d'une foule de Grecs et de Romains qui niaient l'immortalité de l'âme, même la tournaient en ridicule ou, au moins, en doutaient ; doute affreux sur un sujet semblable. Elle a été mise en évidence par l'Évangile. La résurrection du Sauveur est un gage

de la nôtre ; comme Jésus-Christ est mort et ressuscité, Dieu ressuscitera par Jésus ceux qui sont morts, afin qu'ils soient avec lui. Saint Paul, par une révélation du Seigneur, savait qu'aucune différence n'existerait entre les ressuscités, que ceux qui vivraient encore à la venue du Christ ne précéderaient point ceux qui étaient morts auparavant, ne les devanceraient point, n'auraient sur eux aucun avantage, aucun privilège. L'apôtre dit : Nous qui vivrons encore à l'avènement du Seigneur. Non qu'il crût que la fin du monde fût prochaine, mais l'expression nous, d'après une façon de parler ordinaire, désigne ici une portion du genre humain. Ainsi l'historien Josèphe dit : Nous avons passé la mer Rouge — nous, ce qui signifie nos pères ; il aurait pu dire : nous dominerons sur tous les autres peuples — nous, ce qui signifie nos descendants, ceux qui vivront lors de l'accomplissement des oracles saints qui annoncent notre gloire future⁴. Que l'apôtre ne parlât que des hommes qui vivraient lors de la venue du Christ, cela est évident par la seconde épître aux Thessaloniens, ch. XI, où il réfute la fausse interprétation donnée à ce passage de sa première lettre. La description qui en termine le chapitre IV n'en renferme pas moins encore bien des mystères. Des images sont empruntées de la coutume antique de rassembler au bruit de la trompette le peuple pour de grandes solennités. Mais il y a plus : Les anges, un archange, interviendront ; nos corps seront transformés, nouveaux, glorieux, incorruptibles, pleins de force (1 Cor. XV, 43) ; ils seront capables de franchir un grand espace avec rapidité, comme la lumière. Ceux qui seront morts en Christ ressusciteront les premiers ; nous ne mourrons pas tous, mais nous serons tous changés, en un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette, et nous qui serons demeurés sur la terre, nous serons enlevés avec eux dans les airs sur les nuées, au-devant du Seigneur. C'est là tout

⁴ Citons un exemple familier. Les Français de nos jours pourraient dire et disent même : Nous avons vaincu les alliés sous le règne de Louis XIV. Les Prussiens peuvent dire : Nous avons battu les Français à Rossbach. Ces deux peuples pourraient dire : Nous serons encore victorieux à l'avenir — nous qui vivrons lorsqu'une guerre s'allumera entre nos Etats maintenant paisibles.

ce qui pouvait être révélé à des mortels. Si nous en savions davantage, nous ne serions plus des hommes. Ayons confiance en la sagesse, en la puissance, en la bonté de Dieu. Nous en savons assez pour être sûrs de notre immortalité et de la félicité des élus. Consolerez-vous les uns les autres, dit saint Paul, par les choses que nous venons de vous dire. Profitons de ce conseil. Et comme nous ne savons ni le jour ni l'heure où le Seigneur viendra, et que ce jour surprendra, comme un larron, ceux qui diront paix et sûreté, priez sans cesse, dit l'apôtre, abstenez-vous de tout ce qui a quelque apparence de mal, faites du bien à tout le monde. Que le Dieu de paix vous sanctifie parfaitement et que tout ce qui est en vous, l'esprit, l'âme, le corps, soient conservés irrépréhensibles pour le jour de l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ.

La seconde épître aux Thessaloniens fut encore écrite de Corinthe, où l'apôtre avait appris d'eux des nouvelles qui le réjouissaient et des nouvelles qui l'inquiétaient. Au premier égard, il remercie Dieu de leurs progrès dans la foi, dans la charité, dans la patience au milieu des épreuves et il les encourage à persévérer et à se rendre de plus en plus dignes de leur vocation. Au second égard, il combat l'erreur régnante dont nous venons de parler au sujet de la venue du Seigneur qu'ils croyaient prochaine. Quelques-uns s'attendaient à la proximité de ce retour, comprenant mal ce que l'apôtre avait dit dans sa précédente lettre (IV, 15-17), ou s'appuyant sur quelques discours ou quelques autres épîtres qu'on lui attribuait fausement; ce qui jetait le trouble dans l'âme des Thessaloniens. Il les désabuse et leur annonce qu'une grande apostasie doit auparavant avoir lieu dans l'église, qu'on y verra paraître l'homme de péché, le fils de perdition, un autre Judas, qui s'élèvera au-dessus de tout ce qu'on appelle Dieu et qu'on respecte, jusqu'à s'asseoir comme un Dieu dans le temple de Dieu, voulant passer pour un Dieu. Cet impie, avec la force de Satan, avec une puissance diabolique, fera des miracles de mensonge, de faux miracles, et emploiera toutes sortes de séductions, propres à porter au péché ceux qui périssent et qui n'ont point reçu l'amour de la vérité pour être sauvés. C'est pour cela que Dieu leur

enverra un esprit d'erreur, si efficace qu'ils croiront au mensonge, de sorte que ceux qui n'ont point cru à la vérité et se sont plus dans l'injustice seront condamnés. Dieu, ne privant point l'homme de la liberté morale dont il l'a revêtu, laisse s'exécuter les lois ensuite desquelles le mal auquel on s'attache porte des fruits amers ; le mensonge qu'on aime, égare, comme le poison qu'on avale produit de funestes effets. Ceux qui n'ont point aimé la vérité souffriront d'avoir préféré l'erreur. Mais le triomphe du mal ne durera qu'un temps, car le Seigneur détruira cet impie par le souffle de sa bouche et le fera périr par l'éclat de sa présence. L'apôtre leur avait dit ces choses, lorsqu'il était à Thessalonique. D'où vient que cet impie n'apparaît point encore, quoique le mystère d'iniquité opère déjà, que le mal commence en secret et que l'orgueil souille et perde quelques âmes ? Il faut que celui qui lui fait obstacle présentement, la piété qui règne encore, ne subsiste plus, ne soit plus dominante. Cet oracle fameux a été bien diversement interprété et des communions chrétiennes l'ont appliqué à des communions opposées ; discussion dans laquelle je n'entrerai point, quoique j'aie mon opinion arrêtée à cet égard. On a dit que l'apôtre avait, à dessein, enveloppé cet oracle d'obscurité pour ne pas irriter les maîtres du monde, les Romains et leurs empereurs, à la ville, à la puissance ou à l'idolâtrie desquels cette prophétie avait probablement quelques rapports, et que les instructions que saint Paul avait données de vive voix (II, 5) à ce sujet et qui nous sont inconnues, avaient fourni aux Thessaloniciens la lumière qui nous manque. Ce qui est plus important en cette épître, ce sont les exhortations qu'adresse l'apôtre, et il en est entre autres une qui me frappe, parce qu'il y revient après en avoir déjà parlé dans la première lettre. C'est la recommandation, l'ordre de travailler, de manger en paix un pain qui leur appartient, au lieu de vivre dans la curiosité (comme le faisaient aussi les Athéniens) et de s'occuper de choses inutiles, car celui qui ne veut pas travailler ne doit pas non plus manger. Saint Paul lui-même avait travaillé nuit et jour pour n'être à charge à personne. Remarquons la charité de l'apôtre : Si quelqu'un, dit-il, ne veut pas obéir à ce que nous disons dans cette lettre, signalez-le, n'ayez aucun rapport avec

lui, afin qu'il en ait de la honte ; ne le regardez pourtant pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère.

Ces deux épîtres aux Thessaloniens ont été écrites de Corinthe pendant les dix-huit mois que Paul y passa de l'an 54 à l'an 56 de l'ère chrétienne. Ce sont très-vraisemblablement les premières qu'il ait écrites ou que nous ayons de lui. Elles sont placées les dernières dans notre recueil, parce qu'on les envisageait comme moins importantes que les autres.

Viennent ensuite quatre épîtres écrites à des particuliers ; les trois premières sont connues sous le nom de lettres pastorales : deux à Timothée et une à Tite, et la dernière adressée à Philémon ; nous avons déjà parlé de celle-ci.

Timothée (crainte de Dieu), né à Derbe, en Lycaonie, dans l'Asie-Mineure, avait pour père un Grec païen, pour mère Eunice et pour aïeule Loïs, toutes deux Juives pieuses, qui l'avaient élevé dans la connaissance des saintes lettres. On sait combien grande est l'influence des mères dans l'éducation de leurs enfants.

Il s'était converti à l'Évangile et les frères, les membres de l'église, lui rendaient un témoignage avantageux. Saint Paul se l'adjoignit et, pour ne point scandaliser les Juifs de ces lieux-là, il le circoncit, ne considérant, selon la coutume juive, que son origine hébraïque. Timothée reçut l'imposition des mains de l'assemblée des pasteurs, après avoir fait une profession solennelle de sa foi ; mais on ne sait ni en quel temps ni en quel lieu. Ce fut ensuite d'une révélation prophétique, d'une impulsion de l'esprit saint, qu'il fut consacré au ministère apostolique. Paul le chérissait comme son fils ; celui-ci l'aimait comme on aime un père. Je n'ai personne qui ait une telle affection pour vous, écrit-il aux Philippiens. Quel cœur aimant !

Timothée, qui n'était pas moins attaché aux églises qu'à Paul et qui suivait les conseils de son maître, l'accompagna en divers lieux, partagea la plupart de ses dangers, ne le quittait que pour remplir des missions importantes, difficiles, et pour présider à l'organisation d'églises nouvelles. Il jouissait de la confiance de l'apôtre à un tel point, que quelques épîtres de celui-ci sont adressées au nom de Timothée aussi bien qu'au nom de Paul. Il ne ménageait point sa santé, quoiqu'elle fût

débile et qu'il fût sujet à de fréquentes indispositions ; aussi saint Paul croyait de son devoir de lui donner quelque conseil à cet égard. Paul était plutôt fondateur, Timothée plutôt homme d'exécution, remplissait avec une complète fidélité les ordres qu'il recevait. On a dit qu'il était comme le Mélancton du Luther apostolique, si l'on a soin toutefois d'élever l'apôtre fort au-dessus du réformateur, dont le zèle ne fut pas toujours, comme celui de saint Paul, accompagné de prudence et de charité. Timothée, d'après la tradition, souffrit le martyre à Ephèse.

Il était dans cette ville lorsque saint Paul, probablement de la Macédoine, sans qu'on puisse en préciser l'époque, mais dans un temps postérieur à l'histoire du livre des Actes, lui adressa sa première épître, non pour l'y diriger dans la fondation d'une église, puisqu'elle existait déjà et avait des pasteurs, mais pour le guider dans une organisation plus régulière et plus complète de cette église et pour le tenir en garde contre des erreurs qui commençaient à s'y introduire.

Les lettres pastorales ne sont pas uniquement remplies de préceptes donnés aux conducteurs des églises, elles renferment aussi des conseils et des ordres que tous les chrétiens doivent suivre. Le ton qui règne dans cette lettre et dans les deux suivantes diffère de celui des autres épîtres. On devait s'y attendre ; on y reconnaît l'accent paternel, le langage d'un vieillard à des fils en la foi, qu'il éclaire par son expérience. Paul avait plus de 60 ans et Timothée environ 33. Le style, dès lors, ne doit pas en être tout à fait le même, quoiqu'on y retrouve, en plus d'un endroit, la juste et sainte sévérité de l'apôtre contre des principes corrupteurs et une morale dangereuse.

Les enseignements de ces épîtres concernent avant tout les devoirs pastoraux. L'apôtre n'y mentionne que deux charges ecclésiastiques, celle des évêques et celle des diacres. Nous avons vu qu'il n'existait aucune différence entre évêque, pasteur, ancien ou prêtre.

Dans la première épître à Timothée, l'apôtre s'élève contre la doctrine qu'il avait déjà condamnée dans sa lettre aux Colossiens, touchant la classification d'êtres invisibles, dont ils établissaient des généalogies et racontaient toutes sortes de

fables. A cette croyance, qui était chez les Juifs celle des Esséniens, et chez d'autres peuples celle qui fut plus tard connue sous le nom de gnosticisme, se rattachait un ascétisme exagéré, qui allait jusqu'à interdire le mariage, comme aussi certains aliments et certaines boissons. Ainsi les gnostiques imaginaient diverses catégories de démons, de génies, d'êtres nommés éons. Les Esséniens ne se mariaient pas et ne se nourrissaient presque uniquement que de pain, d'eau et de sel.

Quelques partisans de ces systèmes entraient dans l'église, et il était à craindre qu'ils ne cherchassent à y introduire leurs erreurs. Voilà contre quoi saint Paul exhorte Timothée à garantir les églises. Tout ce que Dieu a créé pour la nourriture des hommes est bon et l'on n'en doit rien rejeter, pourvu qu'on le prenne avec actions de grâces; car l'ascétisme de ces gens-là est un exercice qui ne regarde que le corps, est utile à peu de choses, mais la piété chrétienne, qui s'empare de l'âme et la gouverne, est utile à toutes choses, puisqu'elle a les promesses de la vie présente et de celle qui est à venir et assure, sans astreindre à un rigorisme insensé, autant de bonheur qu'on en peut goûter ici-bas et la félicité éternelle.

Entre les nombreuses exhortations de l'apôtre dans cette lettre, il recommande que l'on prie pour tous les hommes, même pour les supérieurs et les rois, qui étaient alors païens. Il recommande aux femmes de garder la pudeur et la modestie dans les vêtements, de ne point imiter les costumes et la parure des païennes et de mener une vie de retraite, occupées qu'elles doivent être de leur famille et de leur ménage. Il recommande l'assistance des pauvres et principalement de ceux de sa famille; si quelqu'un, dit-il, n'a pas soin des siens et surtout de ceux de sa maison, il a renié la foi et il est pire qu'un infidèle, qu'un païen. Que ce devoir est négligé de nos jours! Il recommande aux esclaves chrétiens d'être soumis à leurs maîtres, que ceux-ci soient ou non du nombre des fidèles. Il recommande de se garantir de l'avarice, cette racine de toutes sortes de maux, et aux riches de ne point s'enorgueillir, de faire par leurs bonnes œuvres un saint usage de leurs biens, de s'amasser pour l'avenir un trésor placé sur un bon

fonds, afin d'obtenir la vie éternelle. C'est la piété, jointe au contentement d'esprit qu'elle donne, qui est un grand, un véritable trésor.

L'apôtre semblait d'abord n'avoir en vue dans son épître que Timothée et il n'est personne qui, en la lisant, ne puisse en retirer de solides et importantes instructions.

Comment ne parlerais-je pas maintenant, jeunes amis, de l'épître de saint Paul à Tite ou Titus, vu la grande ressemblance qu'elle a avec la première à Timothée, tant pour le but que pour les idées et le style ? Qu'on les compare et on sera convaincu qu'elles ont été vraisemblablement écrites dans le même temps, de la Macédoine ou de l'Épire qui n'en est pas éloignée, l'apôtre étant appelé, comme on ne l'ignore pas, à de fréquents voyages.

Tite, païen de naissance, fut converti à l'Évangile par l'apôtre, qui l'appelle son vrai fils dans la foi. Il ne fut point astreint à la circoncision, ni à observer les ordonnances mosaïques. Il fut député par l'église d'Antioche au concile de Jérusalem. Il fut chargé par l'apôtre de missions importantes, surtout à Corinthe; il les accomplit avec délicatesse et désintéressement. Tite était dans l'île de Crète, où l'Évangile avait été porté par quelques chrétiens, lorsque Paul lui adressa, dans son épître, l'invitation de venir le trouver à Nicopolis, d'Épire, de Macédoine ou de Cilicie, où l'apôtre comptait passer l'hiver. Le disciple obtempéra sans doute à la demande de son maître et l'accompagna dans son dernier voyage à Rome, où il dut le quitter par des raisons bien impérieuses, pour se rendre en Dalmatie. On ne sait rien de positif sur le reste de sa vie. La tradition dit qu'il mourut, avancé en âge, dans l'île de Crète, dont il gouvernait les églises d'après les conseils de saint Paul.

La tâche n'était pas facile, car les habitants de ce pays-là, aujourd'hui l'île de Candie, passaient pour très-immoraux. Un de leurs compatriotes même, Epiménide, surnommé le prophète, leur reprochait le mensonge, la méchanceté, jointe à l'ignorance et à la sensualité. La richesse favorisait chez eux la débauche. Vivre à la façon des Crétois était une expression proverbiale, qui désignait la licence et la mauvaise foi. La soif de l'or les portait à ne reculer devant aucun

moyen de s'enrichir; les querelles, la violence, les discordes sanglantes leur étaient familières; la piraterie, qu'ils avaient autrefois exercée, leur avait fait contracter de telles habitudes et avait donné à leur caractère l'insouciance et la légèreté; des fêtes licencieuses les endormaient dans le vice. L'Évangile avait néanmoins trouvé accès au milieu d'une population si corrompue. Les conseils de l'apôtre à Tite ont pour but de l'encourager à poursuivre l'œuvre commencée, de combattre les vices dominants et d'empêcher les Crétois de s'imaginer que la foi chrétienne puisse exister sans la tempérance, sans la justice et sans la piété.

Il importait donc que dans cette île fussent établis par Tite des pasteurs éclairés, pleins de zèle, pieux, propres à enseigner, servant de modèles par leur bonne conduite, afin que personne ne les méprisât. Saint Paul les dépeint tels qu'ils doivent être, ainsi qu'il l'avait fait dans son épître à Timothée, et il signale la nature des enseignements et des exhortations à adresser aux églises.

Plusieurs des nouveaux convertis n'appartenaient qu'extérieurement à la foi; faisant profession de connaître Dieu et le reniant par leurs vices, ils attachaient plus de prix aux ordonnances humaines touchant les aliments qu'à la pureté du cœur, ils agitaient des questions folles, tant sur la loi que sur les fables judaïques, sur des généalogies, probablement sur la catégorie des anges et des éons. Les pasteurs ne doivent enseigner que la saine doctrine, éviter ceux qui forment des sectes, toutefois après les avoir avertis. Les femmes dont l'influence sur les mœurs est si puissante, doivent vivre dans la retraite et dans la charité. Non-seulement les jeunes hommes devaient être exhortés à avoir une conduite bien réglée, mais les vieillards aussi avaient besoin d'être rappelés à la sobriété, à la gravité séant à leur âge, à la patience.

L'insubordination semblait tenir au genre de vie des Crétois; de là les exhortations aux femmes d'être soumises à leurs maris, aux serviteurs d'être fidèles à leurs maîtres, à tous les Crétois d'obéir aux princes et aux magistrats. Comment mèneraient-ils une vie dérégulée, assujettis à toutes sortes de passions et de voluptés, dignes d'être haïs et se haïssant les uns les autres, depuis que la bonté de Dieu, notre

Sauveur, et son amour pour les hommes nous ont été manifestés, nous ayant sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais par sa miséricorde, par le baptême de la régénération, par le renouvellement du Saint-Esprit qu'il a répandu sur nous abondamment par Jésus-Christ, afin qu'étant justifiés par sa grâce, nous devenions héritiers de la vie éternelle, qu'il nous a fait espérer et qui doit être le but de la vie présente.

Cette vie éternelle, l'apôtre pressent qu'elle approche pour lui, lorsqu'il adresse, probablement de Rome et durant une nouvelle captivité, sa seconde lettre à son cher et fidèle Timothée. Elle est comme le testament de l'apôtre. Il n'a presque plus personne auprès de lui. Démas, sur lequel il paraissait compter, l'a abandonné, ayant mieux aimé le présent siècle. La première fois que l'apôtre a dû défendre sa cause devant le tribunal de César, il n'a été assisté de personne ; mais le Seigneur a été avec lui, l'a fortifié, a donné efficace à sa prédication ; devant ses juges et en présence d'un grand public, composé à Rome de gens de toutes les nations, il a prêché l'Evangile, il a été entendu et il a échappé cette fois à la gueule du lion, soit qu'on l'ait exposé à la dent de ces bêtes féroces, soit à un supplice ordonné par le cruel Néron, soit à un autre genre de mort. Mais sera-t-il délivré à l'avenir ? Il ne le croit pas. Mais il veut s'occuper de l'œuvre de son ministère jusqu'au terme de sa vie. Voilà pourquoi il réclame son manteau et principalement ses parchemins. Ce dont il est assuré, c'est que le Seigneur le délivrera de toute œuvre mauvaise, de toute indigne faiblesse, de tout écart du devoir, et le sauvera dans le royaume céleste, quelle que soit la mort qui lui soit réservée.

Rien de plus naturel que Paul, dans de semblables conjonctures, souhaite de voir encore son bien-aimé fils en la foi, Timothée, et qu'avant tout le grand apôtre du Seigneur se sente pressé du besoin d'adresser de nouvelles exhortations à son cher disciple, le tienne en garde contre le découragement qui pourrait s'emparer de lui en présence des doctrines pernicieuses, des vices et de l'hypocrisie qui s'introduisaient dans l'église et des persécutions auxquelles seront exposés ceux qui vivront dans la piété selon Jésus-Christ.

Que sont les souffrances ? qu'est la mort ? Si nous souffrons avec lui, nous règnerons avec lui ; si nous mourons avec lui, nous vivrons avec lui. Point de couronne avant la lutte et la victoire. Pour vaincre, il faut se fortifier dans la grâce de Jésus-Christ, méditer les saintes lettres qui peuvent rendre sage à salut. On pourra fuir avec plus de zèle et de persévérance les passions de la jeunesse, rechercher la justice, la foi, la charité, la paix avec tous ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur, qui reconnaissent que l'église que Dieu a fondée repose sur des bases solides qui subsisteront à toujours, et que la double inscription que porte cet édifice est conçue en ces termes : Le Seigneur connaît ceux qui sont siens ! Quiconque invoque le nom de Christ, qu'il se retire de l'iniquité.

L'apôtre conjure Timothée devant Dieu et devant Jésus-Christ, qui doit juger les vivants et les morts, de remplir fidèlement son ministère. Quant à moi, dit saint Paul, je suis sur le point d'être immolé et le terme de mon départ est fort proche ; j'ai combattu dans le glorieux combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi ; il ne me reste qu'à recevoir la couronne de justice qui m'attend et que le Seigneur, juste juge, me donnera dans ce jour-là, et non-seulement à moi, mais aussi à tous ceux qui auront aimé son avènement et vécu sur cette terre dans l'espérance de la vie éternelle promise par Jésus à ceux qui auront en lui une foi véritable. L'apôtre sentait alors se réaliser en lui cette assurance d'adoption dont il parle dans une de ses épîtres : L'esprit rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu ; si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ, pourvu que nous souffrions avec lui, afin d'être glorifiés avec lui ; car il n'y a point de proportion entre les souffrances du temps présent et la gloire à venir qui doit être manifestée en nous ! Les dernières paroles de l'épître à Timothée, comme de la plupart des épîtres de saint Paul, sont celles-ci : La grâce soit avec vous — Amen ! N'est-ce pas le meilleur souhait ? la plus excellente salutation ?

Nous voici arrivés, jeunes amis, à l'épître aux Hébreux. Vous demanderez peut-être comment il se fait que cet écrit si étendu, adressé à toute une classe d'hommes, ne se trouve

pas dans le Nouveau-Testament à la suite des lettres envoyées à des églises considérables, mais après des épîtres à des particuliers, après le billet amical à Philémon. En voici la cause : Quoiqu'elle fût connue dès le premier siècle, on fut incertain de son origine ; tandis que les uns l'attribuaient à saint Paul, les autres la regardaient comme l'œuvre de Barnabas, d'autres de Clément, d'autres encore d'Apollos, etc. De là vient qu'elle a été rangée dans le nombre des livres deutérocanoniques et placée après les épîtres de saint Paul. J'incline à en croire l'auteur et je ne trouve point assez fortes les raisons qu'on allègue pour ne point la lui attribuer. C'était l'opinion des églises anciennes de la Grèce, de l'Égypte, de l'Orient et enfin de l'église latine, ou d'Occident, par l'influence de saint Augustin. Si l'apôtre ne se nomme pas, comme il en a l'habitude, et ne l'adresse pas d'une façon spéciale à quelque église, c'est parce que c'est moins une épître qu'un traité, à la tête duquel il n'était pas nécessaire de placer le nom de l'auteur. La différence de style entre cet ouvrage et les autres écrits de saint Paul s'explique par ce que, dans une dissertation, on prend plus de soin de son langage que dans une lettre, où on laisse courir la plume avec plus de rapidité et d'abandon. Les grandes idées développées dans ce traité, avec méthode et avec chaleur, ne permettaient pas une telle familiarité. Les savants même qui n'attribuent pas l'épître à saint Paul, sont unanimes à reconnaître qu'elle est l'ouvrage d'un de ses disciples intimes, qui partageait en plein les vues de l'apôtre, qui a non-seulement les mêmes idées, mais souvent les mêmes expressions et les mêmes images. Cette similitude dans la doctrine et dans le style donne en tous cas une grande autorité à cet écrit, qui remonte, comme on n'en doute pas, au siècle apostolique. Saint Paul l'aura composé en Italie, sous le règne de Néron, lorsque tant l'apôtre que son fidèle Timothée eurent été délivrés de captivité (Hébreux XIII, 22-24). Ce disciple en aura été le porteur. Elle était destinée aux Hébreux devenus chrétiens, aux chrétiens hébraïsants, soit judæo-chrétiens, en général, et surtout à ceux de la Palestine, qui tenaient encore si fortement aux cérémonies du culte lévitique et qui, ayant eu des persécutions à endurer dans la Judée et à Jérusalem, où des

principaux de l'église avaient souffert le martyre, se laissaient aller au découragement; quelques-uns même inclinaient à abandonner la religion nouvelle et à rentrer dans le sein du judaïsme (Hébreux IV, 14; VI, 4-6; X, 23). Il fallait éclairer, raviver leur foi, ranimer leur courage, leur montrer que sous l'alliance ancienne il y avait eu aussi des martyrs et que les prérogatives de l'Evangile étaient telles, qu'il avait une évidente supériorité sur la loi et les prophètes, de sorte que l'abandonner après l'avoir connu et en avoir goûté les délices, attirerait sur de pareils coupables les plus grands malheurs.

La première phrase de cette épître ou de ce traité est la thèse que développe l'apôtre dans toute l'étendue de l'écrit : Dieu ayant parlé autrefois à nos pères en divers temps et en diverses manières par les prophètes, nous a parlé en ces derniers temps par son fils ! Et quelle est la grandeur de ce fils ? Il est la splendeur de la gloire divine, l'image empreinte de la divinité. Il est supérieur aux anges (ch. I^{er} et II) par le ministère desquels, selon la croyance reçue des Juifs, la législation du Sinaï avait été communiquée à Moïse. Mais combien il leur est supérieur, puisque les anges l'adorent ! S'il leur a été pour un temps inférieur, s'il a participé à notre nature, s'il a été en toutes choses semblable aux hommes, qu'il daigne appeler ses frères, c'était afin de pouvoir accomplir l'œuvre de notre rédemption, en étant un sacrificateur miséricordieux et fidèle. Mais à cet abaissement temporaire a succédé pour lui une plus grande gloire : il est assis à la droite du trône de Dieu (XII, 2). Il a aussi été supérieur à Moïse (III, 2-6). Celui-ci n'a été que serviteur dans la maison de Dieu, dans l'économie divine, tandis que Jésus, qui est le fils, a l'autorité sur toute la maison. D'où l'auteur de l'épître déduit cette conséquence pratique que, si les Israélites coupables du temps de Moïse furent punis et n'entrèrent point (ch. III et IV) dans le lieu de leur repos, dans la Canaan terrestre, aujourd'hui personne de nous, dit l'apôtre, ne tombe dans une semblable rébellion et n'abandonne le Dieu vivant après avoir été fait participant de Jésus-Christ, ou nous serions exclus du repos éternel des saints, de la Canaan céleste. Ne pensons pas échapper au regard du Très-Haut,

car toutes choses sont nues et entièrement découvertes aux yeux de celui à qui nous devons rendre compte. La parole de Dieu nous est donnée pour qu'elle soit vive et agissante sur nous, pour que, semblable à une épée à deux tranchants, elle pénètre dans le fond de notre âme et de notre esprit jusques à ce qu'il y a en notre être spirituel de plus intime, comme le seraient dans le corps les jointures et les moëlles, et que, par cette Parole, nous distinguions les pensées et les intentions de nos cœurs, afin que nous ne conservions en nous rien de contraire à la volonté divine, puisque nous serons jugés.

Ne demeurerions-nous donc pas fermés dans la foi, puisque nous avons pour grand et souverain sacrificateur Jésus, fils de Dieu, qui est entré dans le ciel, qui peut compâtrer à nos infirmités, puisqu'il a été, comme nous, tenté en toutes choses, quoiqu'il n'ait point péché ? Il nous ouvre accès au trône de la grâce et peut nous secourir dans le besoin ? L'apôtre, à propos du sacerdoce de Jésus-Christ, en montre la haute supériorité sur celui du souverain-sacrificateur des Hébreux ; il était nécessaire qu'il s'arrêtât plus longtemps à traiter ce sujet, vu l'importance que les Juifs attachaient à la sacrificature d'Aaron. Si, pas plus qu'Aaron, Jésus ne s'est élevé à la dignité sacerdotale, et si Dieu l'y a aussi appelé (ch. V), il est cependant au-dessus d'Aaron, puisque Dieu dit à Jésus : Tu es mon fils, puisque son sacerdoce est éternel. Tu es sacrificateur pour toujours, lui dit le Très-Haut ; tandis que, sous l'ancienne alliance, la sacrificature se transmettait de père en fils. Jésus était sans souillure et sans tache ; il n'avait pas besoin, comme les sacrificateurs hébreux, d'offrir des sacrifices d'expiation pour ses propres péchés, comme pour ceux du peuple. Cette dignité sacerdotale du Christ lui a été accordée par un serment solennel. Le Seigneur Dieu l'a juré, il ne révoquera point sa parole : Tu es sacrificateur pour toujours, à la manière de Melchisédec (ch. VI et VII). Celui-ci, sacrificateur et roi, était supérieur à Abraham, puisqu'il le bénit et en reçut une dime ; il est un type de Jésus-Christ, aussi sacrificateur, roi et inaugurant un règne de justice et de paix. Comme Melchisédec n'était point de la race sacerdotale d'Aaron, Jésus ne le fut pas non plus ;

nouvelle raison d'envisager celui qui bénit Abraham comme un type du Christ. Jésus (ch. VIII) est le médiateur d'une alliance plus excellente que l'ancienne, car, s'il n'y avait rien eu de défectueux dans la première, il n'y aurait pas eu lieu d'en établir une seconde. L'ancienne est l'image, l'ombre de la nouvelle. Après s'être offert une seule fois pour le péché, après avoir été sacrificateur et victime, Jésus-Christ n'est point entré dans un tabernacle, un sanctuaire bâti par la main des hommes, mais il s'est assis à la droite de Dieu (ch. X). Il nous a donné la liberté d'entrer dans le lieu très-saint, le ciel (ch. IX), par la voie nouvelle, le Christ, qui est le chemin, la vérité, la vie. Sous l'ancienne alliance, la caste sacerdotale avait seule le droit de s'approcher de l'autel ; une séparation subsistait encore entre l'humanité coupable et Dieu non apaisé. De là la nécessité des sacrifices qui rappelaient le péché, quoiqu'on sente qu'il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés. De là ces aspersions de sang sur le peuple, sur les objets sacrés, le livre, les ustensiles du sanctuaire, tant par Moïse d'abord, avec des cérémonies dont une tradition fidèle avait conservé le souvenir, que par ceux qui, après lui, intercédèrent pour le peuple. (*Droit mosaïque*, paragraphe 70, note.)

De là la nécessité du sacrificateur, intermédiaire entre le Dieu saint, juste, et les pécheurs ; une victime sainte, divine, pouvait seule nous convaincre de la sainteté de la loi, de la grandeur du péché et de la certitude de la réconciliation. La nouvelle alliance a ainsi aboli toute sacrificature spéciale au bénéfice du sacerdoce éternel du Sauveur. Nous pouvons et nous devons nous approcher directement de Dieu par Christ, qui est toujours vivant pour intercéder pour nous, comme le dit excellemment l'apôtre (ch. X).

Puisque nous avons un souverain-sacrificateur établi sur la maison de Dieu, l'église, approchons-nous de lui avec une sincère affection, avec une entière confiance, ayant le cœur purifié des souillures d'une mauvaise conscience et le corps lavé de l'eau pure du baptême. Persévérons dans cette espérance en remplissant les devoirs qui nous aident à atteindre ce but. Nous sommes gravement coupables si nous les négligeons. Si quelqu'un avait violé la loi de Moïse, il était, selon

la gravité du cas, mis à mort sans miséricorde; combien il est plus digne d'un plus grand supplice celui qui aura foulé aux pieds le fils de Dieu, qui aura regardé comme une chose profane le sang de l'alliance par lequel il avait été sanctifié, et qui aura outragé l'esprit de grâce !

Un grand courage est nécessaire pour persévérer dans la fidélité au Seigneur. L'apôtre rappelle aux Hébreux les grands combats qu'ils ont déjà soutenus, les souffrances qu'ils ont endurées avec joie, la perte de leurs biens qu'ils ont supportée, sachant qu'ils en avaient de plus excellents dans le ciel et qui dureront toujours. Ils puiseront la fermeté et la patience dont ils auront besoin dans la foi, qui est la vie de l'âme du juste; dans la foi, dont la puissance a été manifestée par tant d'hommes pieux en Israël.

Des considérations sur la foi me semblent ici bien en place. La foi, dans le sens humain, est la confiance en ce que quelqu'un nous dit ou nous promet. La foi croit sans voir. Que de gens de la bouche desquels on entend ces paroles : Nous ne croyons que ce que nous voyons. Cela n'est pas vrai. La position de l'homme au sein de la famille et de la société est telle qu'il ne peut soutenir des relations avec ses semblables sans croire bien souvent, quoiqu'il n'ait pas vu. Qu'arriverait-il, si l'homme n'agissait que quand il lui serait mathématiquement démontré qu'il peut se nourrir des aliments offerts sur sa table sans crainte de poison, qu'il peut cheminer dans la rue sans danger de chute, ou sans risque de recevoir un coup de couteau ou d'une arme à feu? Comment un jeune homme se résoudrait-il à apprendre un métier, s'il ne lui était démontré au préalable qu'il y gagnera sa vie? Quelle entreprise formerait-on, si l'on ne mettait la main à l'œuvre qu'avec la certitude du succès? L'amitié, le dévouement, la générosité ont leur base dans la foi. Qu'est-ce qui constitue dans mainte circonstance le prix du sacrifice de sa fortune, de sa vie à une cause réputée juste et sainte, si ce n'est l'incertitude du triomphe? Quand un ami répond au péril de sa vie pour un ami, comme le montre l'histoire de Damon et Pythias, qu'est-ce qui rend admirable une semblable conduite sinon le doute de la fidélité? Si la foi était la vue, il n'est presque aucune action humaine qui ne fût entachée

d'intérêt, qui ne fût un trafic. Plus de vertu positive; elle serait payée, comme on dit, argent comptant ou en distinctions flatteuses pour la vanité. La foi dite historique consiste dans la confiance au témoignage d'autrui sur des événements contemporains qu'on n'a point vus soi-même, sur l'existence de pays qu'on n'a point visités, sur des phénomènes qui nous sont racontés, ou sur des faits ou des personnages antérieurs à nous. Qui doute de l'existence du Nouveau-Monde, ou de la Terre-Sainte, ou de la Chine, quand-même il ne les a pas vus? Qui doute que des montagnes ne vomissent des flammes, quand même il n'a pas assisté à une éruption volcanique? Quand même nous n'avons été contemporains ni de Cyrus, ni de Socrate, ni d'Alexandre, ni de César, ni de Charlemagne, ni de Mahomet, nous croyons qu'ils ont vécu et qu'ils ont joué un grand rôle dans le monde. On peut donc croire sans voir, même dans la vue actuelle. — Nous y marchons déjà à bien des égards par la foi et non par la vue. Quoi d'étonnant donc que, pour ce qui concerne la divinité, le domaine des intelligences du monde invisible, nous soyons appelés à croire, à avoir la foi? La foi religieuse, soit qu'on l'envisage, ainsi que de profonds penseurs, Cousin, Schleiermacher, Neander, etc., comme une faculté primitive distincte, telle que la raison, l'attention, la mémoire, soit qu'on la regarde comme une réunion de facultés, est l'idée, le sentiment qu'a l'homme du divin, ce qui fait que quelqu'un a appelé l'homme un animal religieux. Mais lorsque les passions eurent entouré de nuages cette idée, ce sentiment du divin, une révélation surnaturelle était nécessaire, comme nous l'avons vu au chapitre premier de ce livre, pour dissiper ces ténèbres, pour rendre à la foi sa pureté, pour la compléter. Aussi définissons-nous la foi chrétienne, non-seulement le sentiment, l'idée du divin, mais l'adhésion de l'esprit et du cœur aux vérités révélées dans l'Évangile. Elle est le flambeau divin à la lueur duquel nous devons marcher sur la route de la terre au ciel.

Cela signifie-t-il qu'il faille admettre sans examen toute doctrine religieuse? Non. Je vous parle comme à des intelligents. Jugez vous-mêmes de ce que je vous dis, telle est la recommandation de saint Paul (1 Corinth. X, 15; saint Jean

(1 ép. IV, 1). Il veut qu'on examine les esprits, les doctrines et les enseignements, pour savoir s'ils viennent de Dieu. Car il est venu plusieurs faux prophètes dans le monde. Que de fois Jésus reproche à ses disciples de manquer d'intelligence ! C'était un ordre d'en faire usage. Si les vérités de la foi sont invisibles, les preuves de ces vérités sont visibles, ou perceptibles par notre raison, notre intelligence, notre cœur. Ainsi nous ne voyons pas Dieu qui est esprit, car si nous pouvions le voir, ou bien il ne serait pas Dieu, ou bien nous ne serions plus hommes, mais les perfections invisibles de Dieu se voient comme à l'œil dans ses merveilleux ouvrages.

Racine le fils a dit :

Oui, c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire,
Mais tout caché qu'il soit, pour révéler sa gloire,
Quels témoins éclatants devant moi rassemblés !
Répondez, cieux et mers, et vous, terres, parlez !

Ainsi nous ne voyons pas la vie future, mais nos facultés intellectuelles et morales, susceptibles d'un développement indéfini et qui ne sont encore qu'ébauchées à notre mort, mais le désordre moral qui règne sur la terre et qui réclame une réparation finale, un rétablissement de l'ordre, comme le crie notre sentiment inné de justice, mais la connaissance de la mort, qui ne doit pas nous avoir été donnée pour nous effrayer, mais pour nous préparer à ce qui suit le trépas ; tout cela prouve une vie future. — Ainsi nous n'avons pas vu le Christ dans les jours de sa chair ; mais qui pourrait douter qu'il n'ait vécu en Judée, il y a plus de 1800 ans, qu'il n'y ait été un personnage extraordinaire, que son histoire n'ait été écrite par des hommes dignes de foi, qu'il n'ait parlé et vécu comme jamais homme n'a vécu et parlé. Sa vie et sa doctrine ne peuvent-elles pas être chaque jour des objets de notre étude et de notre admiration, et nous fournir des raisons suffisantes de croire aux vérités évangéliques, aux preuves frappantes qui les appuient ?

L'établissement du christianisme par douze hommes d'une nation méprisée, qui n'ont ni or, ni argent, ni armée, ni appui des grands de la terre, ni éloquence, fruit d'une éducation lettrée (le plus savant d'entre eux déclare qu'il est grossier quant au langage), pêcheurs, péagers, faiseurs de tentes,

qui avaient à lutter contre les puissances du monde entier conjurées contre eux, ne prouve-t-il pas que les vérités qu'ils annonçaient, méritaient qu'on les admît. Nous portons ce trésor dans des vases de terre, dit saint Paul, afin qu'il paraisse que cette grande puissance vient de Dieu et non pas de nous (2 Cor. IV, 7). Chose extraordinaire, s'écriait un jour celui qui fut plus tard captif à Sainte-Hélène, les fondateurs de grands empires, les Cyrus, les Alexandre, les César, les Mahomet, les Charlemagne (il se nomme aussi lui-même), se sont appuyés sur des armées pour atteindre leur but, et voilà que le Christ, sans secours humain, fonde un empire qui subsiste plus que tous les autres, parce qu'il s'appuie sur la charité. Chose extraordinaire, sans doute; il aurait pu ajouter divine. Il est donc vrai que, si les vérités surnaturelles de la foi sont invisibles, les preuves de ces vérités sont visibles ou perceptibles par notre raison, notre intelligence, notre cœur.

Quoique la foi ne soit pas la vue, elle n'est pas moins une puissance capable d'opérer les plus grandes choses. Tout homme possède une espèce de foi qui le guide dans la vie. Ou bien il dirige ses pensées, ses vœux, son espoir du côté des intérêts de la vie présente : richesse, honneurs, gloire (quels prodiges a produits cette foi, ambition mondaine, qui n'épargne ni temps, ni fatigues, pour atteindre son but, qui y sacrifie même souvent conscience, vertu, religion); ou bien la foi, mélange d'amour de Dieu, de confiance, d'obéissance dans la sphère des révélations chrétiennes, transforme l'âme humaine et la revêt d'une activité, d'une force capable de transporter des montagnes, suivant l'expression proverbiale du Sauveur. L'histoire de l'église depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours, tant des communautés chrétiennes que des simples fidèles, abonde en preuves qui attestent la puissance de la foi. Elle est puissante, parce qu'elle est une vive représentation des choses qu'on espère, et une démonstration de celles qu'on ne voit point.

Qui ne connaît cet admirable chapitre XI, où sont racontées quelques-unes des merveilles que la foi opéra jadis! Ces hommes qu'elle a rendus si recommandables, n'ont point reçu ici-bas ce qui leur avait été promis; la foi eût été la

vue, mais ils recevront, avec les fidèles disciples de l'Evangile, l'accomplissement du bonheur qui leur a été annoncé.

Puisque nous sommes, continue l'apôtre (ch. XI), environnés d'une si grande nuée de témoins, de fidèles, dont le monde n'était pas digne et qui ont persévéré jusqu'à la mort, que leur exemple nous encourage; courons en athlètes intrépides dans la carrière qui nous est ouverte et où ils nous ont précédés. Ayons surtout les yeux ouverts sur Jésus, le chef (antesignanus), le consommateur de la foi, celui qui peut la rendre parfaite et la récompenser pleinement; sur Jésus qui, ayant souffert la croix et méprisé l'ignominie, s'est assis à la droite du trône de Dieu. La croix mène à la gloire. Les souffrances ne sont pas des afflictions sans but et l'effet du hasard, mais des châtimens de notre Père céleste: elles causent d'abord de la tristesse, mais elles produisent des fruits de justice et de sainteté; elles nous préparent à la vie future, elles nous rapprochent de Dieu, des esprits des justes arrivés à la perfection, de l'église des premiers-nés, dont les noms sont écrits dans le ciel, de Jésus, le médiateur de la nouvelle alliance, duquel le sang, versé pour le pécheur repentant, dit de meilleures choses que celui d'Abel; celui du frère de Caïn criait punition, juste vengeance, celui du Christ erie miséricorde et grâce! Conservons au-dedans de nous cette grâce, qui nous fera servir Dieu en fidèles enfans du royaume céleste, lequel n'est point sujet au changement. Cette grâce doit nous détourner du péché; il sera beaucoup redemandé à quiconque il aura été beaucoup donné. L'abus de cette grâce attire le juste jugement de Dieu. Notre Dieu, le Dieu des chrétiens, est aussi un feu dévorant qui consumera ses adversaires. L'apôtre semble ne pouvoir laisser les Hébreux sous l'impression, sous le coup de cette sentence terrible. Il éprouve le besoin d'exhorter encore. Tel est le but du chapitre XIII de cet admirable traité. Je me bornerai à y signaler le conseil d'éviter des doctrines dangereuses, étrangères, différentes de la foi véritable, puisque Jésus-Christ est le même hier, aujourd'hui et éternellement. L'importance attachée par plusieurs à certains aliments, ne sert de rien. Nous avons, dit l'apôtre, un autel, la croix de Golgotha, des offrandes, nos corps offerts en sacrifice vivant,

ce qui est le service raisonnable dû au Seigneur. Ceux qui tiennent encore au tabernacle de l'ancienne loi ne peuvent participer aux bienfaits de l'alliance nouvelle. Jésus a rendu inutiles les anciennes victimes en les remplaçant lui-même ; il a été immolé hors de la porte de Jérusalem, comme on brûlait hors du camp les animaux offerts pour le péché. Jésus est mort pour sanctifier le peuple. Sortons du camp d'Israël, abandonnons toutes les idées du culte lévitique, marchons sur les traces du Christ, dussions-nous même porter son opprobre. En le suivant, nous nous approcherons de la céleste Jérusalem ; car ici-bas, rien de stable ; nous n'avons point de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir. Après le sacrifice offert par Jésus, nous n'en avons point d'autre à présenter à Dieu que des sacrifices de louange, fruits de nos lèvres, pour célébrer son nom en reconnaissance de ce grand sacrifice. Cela ne suffirait pas, si nous n'exercions la bienfaisance, car voilà les sacrifices auxquels Dieu prend plaisir.

Après avoir recommandé aux prières des fidèles les conducteurs de l'église, l'apôtre termine par des salutations, par implorer la grâce de Dieu sur tous ceux à qui ce traité est adressé ; il prononce entre autres ces paroles bien significatives : Que le Dieu de paix, qui a ressuscité Jésus-Christ, le grand pasteur des brebis, avec le sang d'une alliance éternelle, vous rende accomplis en toute sorte de bonnes œuvres, afin que vous exécutiez sa volonté et qu'il fasse en vous par Jésus-Christ ce qui lui est agréable. A lui soit gloire, dans toute l'éternité ! Amen.

Je ne sais, jeunes amis, si j'ai dit quelque part que parfois la collection des livres du Nouveau-Testament était divisée en trois parties : l'*Évangile*, qui renfermait les quatre évangiles ; l'*Apôtre*, qui comprenait les épîtres de saint Paul, auxquelles on adjoignit plus tard les Actes des apôtres, la première épître de saint Pierre et la première de saint Jean ; la troisième partie, appelée quelquefois l'*Épître*, renfermait les autres livres.

On finit par réunir, sous le nom d'épîtres catholiques, la seconde de saint Pierre, la seconde et la troisième de saint Jean (auxquelles on joignit la première de saint Pierre et la

première de saint Jean), puis l'épître de saint Jaques et celle de Jude. Ce sont les sept épîtres connues sous le nom de catholiques, car l'épître aux Hébreux fut jointe à celles de saint Paul; à l'Apocalypse fut réservée une place à part. Le terme catholique, dérivé du grec, signifie universel. L'église est appelée catholique, soit, comme nous le disons dans le symbole des apôtres, universelle. Les sept épîtres sont dites catholiques, parce qu'elles sont adressées à toutes les églises chrétiennes et non à des sociétés ou églises particulières, comme l'étaient celles de saint Paul, quoique, dans le nombre de nos sept épîtres catholiques, les deux dernières de saint Jean ne concernent que des particuliers.

Jaques, auteur de l'épître dont nous allons nous occuper, était, selon toute apparence, propre frère du Seigneur. La plus ancienne tradition et les déclarations d'Eusèbe sont positives à l'égard de cette parenté. Il jouit dans l'église d'une très-grande influence. Il fut évêque de Jérusalem et présida le premier concile qui s'y tint. L'apparition particulière dont il fut honoré par le Seigneur, après que celui-ci se fut montré aux autres apôtres (1 Corinth. XV, 7), relève l'importance de Jaques. Cette apparition du Christ, quoique nous n'en connaissions pas les détails, lui donne, comme à Paul, une consécration, une autorité apostolique. Pourrait-on lui contester cette autorité, lorsque l'apôtre des Gentils (Galat. II, 9) le place à côté de Pierre et de Jean et le nomme aussi une des colonnes de l'Eglise?— Il jouissait d'un très-grand crédit auprès des chrétiens-hébraïsants; il était comme un lien entre eux et les chrétiens sortis de la gentilité; non-seulement il priaït, mais il jeûnait souvent. Il était considéré même de ceux du dehors qui le surnommaient le juste. L'historien Josèphe dit que les Juifs vengèrent son martyre, arrivé peu de temps avant celui de Pierre et de Paul. Les Pharisiens voulurent l'engager à renier sa foi en présence du peuple rassemblé pour la fête de Pâques. Ils le conduisirent au haut du temple et l'interrogèrent devant la multitude. « Dis-nous, ô Juste, quelle est la doctrine de Jésus? Il est dans le ciel, à la droite du Tout-puissant, et doit en revenir sur les nuées. » A l'ouïe de ces paroles, ses ennemis le précipitent du haut des degrés du temple; on le lapide et tandis que, à l'exemple du

Christ, il prie pour ses bourreaux : Père, disait-il, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font, un fanatique se jette sur lui et achève à coups de bâton cet homme de Dieu. Cette mort fut suivie d'une persécution violente contre les églises de la Palestine.

L'épître aux Hébreux était destinée à consoler et à fortifier les fidèles sous la croix. Au reste, les épreuves ne leur étaient point épargnées. Jaques en parle aussi au commencement de son épître.

Il ne s'y nomme point apôtre, quoique l'église s'obstinât à lui donner ce titre. Il avait été d'abord du nombre des frères de Jésus, lesquels ne croyaient pas en lui, ce qui n'est pas dit des apôtres qui, néanmoins, n'avaient pas, dans l'origine, une idée bien juste de la nature du Messie et de son règne. Jaques se nomme simplement et par humilité serviteur de Dieu et de Jésus-Christ ; un sentiment de vénération l'empêchait de se nommer frère du Seigneur. Son épître montre qu'il méritait le surnom de juste, car tout y respire la droiture, l'esprit de la religion pure et sans tache, la sagesse éloignée de tout zèle amer et de toute dispute, l'amour de la paix et le respect de la loi, dont l'observation est nécessaire, si l'on veut attester sa foi par ses œuvres !

L'église orientale, compétente pour juger une épître qui la concernait principalement, puisqu'elle était une lettre circulaire aux judéo-chrétiens d'Orient, n'a jamais douté de son authenticité ; les pères de Syrie l'ont fréquemment citée et la version Peschito, de tous les Antilégomènes n'a reçu que l'épître aux Hébreux et celle de Jaques. Les doutes qui concernent celle-ci ne remontent pas fort haut, puisqu'elle a été citée sans scrupule par Clément Romain, Hermas et Irénée, qui vivaient dans les premiers âges du christianisme. L'église grecque l'a admise comme canonique à la fin du troisième siècle et l'église latine seulement au concile de Carthage, en 412, Personne ne l'envisageait comme fausse, mais on doutait de l'autorité d'un écrit dont l'auteur n'était pas un apôtre et où l'on croyait, à tort, voir une contradiction entre sa doctrine et celle de saint Paul sur la foi.

Quand fut-elle écrite ? Après celle aux Romains, puisqu'elle paraît se rapporter à l'abus que faisaient de cette der-

nière épître les chrétiens d'Orient. Comme le martyr de Jaques-le-Juste eut lieu, d'après Josèphe, en l'an 65 de l'ère chrétienne, c'est avant cette époque qu'elle fut envoyée aux douze tribus qui sont dispersées.

Qui faut-il entendre par-là ? Des chrétiens sortis du judaïsme, donc des chrétiens hébraïsants. Les Juifs établis parmi les païens étaient, comme nous l'apprend le Talmud, divisés en deux dispersions ou nations, celle de l'Asie, dont Babylone sur l'Euphrate était la capitale, et celle des Grecs, qui avaient probablement pour centre Alexandrie d'Egypte.

Les Juifs étrangers recevaient souvent de Jérusalem, comme de leur commune capitale, diverses ordonnances concernant la loi et les fêtes religieuses. Se conformant à cet usage, Jaques adresse son épître, lettre circulaire, aux Hébreux des douze tribus qui avaient embrassé le christianisme et au sein desquels s'étaient introduits des erreurs et même certains désordres. Il était naturel que Jaques-le-Juste, en qui les Hébraïsants devaient avoir une grande confiance, leur écrivit pour les ramener dans le droit chemin. Ces nouveaux chrétiens avaient, semble-t-il, mal compris la nature de la foi, se fondant, à tort, sur la doctrine de saint Paul.

On ne peut guère douter que l'épître aux Romains n'ait été sous les yeux de saint Jaques, quand celui-ci écrivait sa lettre, tant il y a de ressemblance entre les phrases, le choix des mots et les exemples. De faux docteurs abusaient de la doctrine de saint Paul sur la justification par la foi. Cet apôtre établissait, en opposition avec la justice judaïque venant des œuvres de la loi, lesquelles étaient toujours imparfaites et ne pouvaient jamais justifier complètement, la foi en Christ, qui seul peut sauver l'homme et est le principe de la justification. Ce principe est la source d'une nouvelle existence, où pensée, volonté, actes s'harmonisent de plus en plus avec la vie du Sauveur¹. Les sarments tirent du cep la sève qui fait croître. Quelques judæo-chrétiens se contentaient d'une foi purement intellectuelle et de tête, comme les démons, qui croient en Dieu sans vivre en lui et lui obéir. Une telle foi sans les œuvres ne méritait pas le nom de foi; elle était

¹ *Die Seele ist durch den Glauben umgearbeitet*, a dit excellemment Schleiermacher.

morte. Au-dessus de l'indépendance et de l'individualité de Paul et de Jaques, il se manifeste entre eux la plus complète unité. Tous deux veulent la foi, tous deux veulent les œuvres. Paul, qui insiste tant sur la foi, ne recommande pas avec moins de force les œuvres. Mais Paul et Jaques, ayant à parler à des chrétiens qui avaient besoin d'instructions différentes, donnent des leçons en harmonie avec ce que réclamait l'état moral de ces chrétiens. N'est-ce pas le devoir de tout docteur sage, de tout docteur bien instruit de ce qui regarde le royaume des cieux? Paul s'attachait de préférence à montrer la nécessité de la foi pour la justification à ceux qui s'imaginaient être justifiés par la loi. Jaques établissait la nécessité des bonnes œuvres pour des gens chez qui la foi n'était qu'une adhésion de l'esprit, sans qu'elle eût passé dans le cœur, dans la vie, et se fût manifestée par les bonnes œuvres. D'après les doctrines de tous les deux, la foi doit produire les bonnes œuvres et l'on peut résumer leurs enseignements en ces mots, comme je crois l'avoir dit précédemment à propos de l'épître aux Ephésiens : On n'est pas sauvé par les œuvres, mais on ne l'est pas sans les œuvres. Saint Jaques sentait le besoin de relever, auprès des hébraïsants, l'autorité de la loi, non de la loi de Moïse dont il ne dit pas un mot, mais de la loi de Dieu, de celle qui résulte des rapports des êtres moraux et entre eux et entre le créateur et eux, de la loi parfaite, comme il l'appelle, et qui ne peut être dès lors la loi de Moïse ; mais, dit-il, la parole qui est plantée en vous (qu'est-ce sinon l'Evangile?), qui peut sauver vos âmes.

Comme saint Jaques juge tout d'après cette loi sainte ! comme il exhorte, comme il censure d'après elle ! On comprend qu'il en touche les principaux points, ceux sur lesquels les chrétiens à qui il s'adressait, avaient besoin de recevoir de sérieux avertissements. Considérée sous ce point de vue, l'épître ne manque point d'unité. Où la foi vivante se montrera-t-elle ? Avant tout dans la patience à supporter les diverses afflictions auxquelles les chrétiens étaient alors particulièrement exposés. La sagesse rendra plus facile l'exercice de cette vertu. Dieu, auteur de toute grâce excellente et de tout don parfait, donne la sagesse à qui la lui demande avec une confiance filiale. La foi se montrera aussi en endu-

rant toutes sortes d'épreuves, en résistant aux tentations, aux convoitises, en menant une vie conforme à la loi. A quoi servirait-il de la connaître, de savoir en quoi on la transgresse, si on ne la mettait pas en pratique? On ressemblerait à un homme qui, après s'être regardé dans un miroir et avoir vu la malpropreté de son visage, oublierait aussitôt quel il était, au lieu de se nettoyer de sa souillure.

L'église comptait au nombre de ses membres beaucoup de malheureux, beaucoup de pauvres et peu de riches. Il paraît que ces derniers, dans les assemblées chrétiennes, manquaient d'égard envers les pauvres et les regardaient avec dédain. Comme l'auteur sacré a raison de condamner une telle vanité, et d'exhorter à se préserver de la souillure du monde, comme aussi de visiter les veuves et les orphelins dans les afflictions! C'est là la religion pure et sans tache devant Dieu notre père. Quelques-uns prétextaient sans doute qu'ils accomplissaient un grand nombre de leurs devoirs. A quoi saint Jaques répond par ces paroles remarquables : Quiconque aura observé toute la loi, s'il vient à pécher contre un seul commandement, il est coupable comme s'il les avait tous violés; non pas coupable au même degré sans doute, mais il est aussi sous la condamnation. Comme une seule maladie suffit pour conduire au tombeau, un seul péché, surtout un seul péché d'habitude, mène à la mort, à la perdition. Qui a la foi, montre sa foi par ses œuvres, ou bien sa foi est morte; il est plein de miséricorde et il tient sa langue en bride. Il paraît, tant l'auteur sacré y revient souvent, que les péchés de la langue étaient alors très-communs. (Le seraient-ils moins de nos jours?) A ce sujet, quelle magnifique peinture des biens et des maux dont la langue est la source! Lisez-la, jeunes amis, dans le chapitre III, et apprenez de bonne heure à ne pas plus pécher en paroles qu'en actions et en pensées.

Là aussi de simples fidèles s'érigeaient en docteurs, voulaient enseigner, et, pleins d'orgueil et d'un zèle amer, troublaient la paix, amenaient des dissensions et des querelles. L'amour du monde, qui est une inimitié contre Dieu, était la source de ces désordres. L'humilité les aurait prévenus. Elle nous rapproche de Dieu, nous fait sentir que nous sommes sous sa dépendance, au point que, jusque dans nos entre-

prises les plus ordinaires, en formant le projet d'un voyage, d'un négoce, nous devons dire : s'il plaît au Seigneur, si nous vivons encore ! Car qu'est-ce que votre vie, dit saint Jaques, une vapeur qui paraît pour un peu de temps et qui se dissipe bientôt. Cet attachement aux biens du monde, à quoi servira-t-il ?

L'auteur inspiré a devant les yeux l'avènement prochain de la venue du Seigneur pour exercer ses jugements sur Jérusalem et la Judée. Pleurez et vous lamentez, riches, s'écrie-t-il, à cause des malheurs qui vont tomber sur vous. Ces riches à qui il s'adresse, dont il condamne le luxe, les débauches, les injustices, auxquels il prédit la perte de leur argent et de leur or, qui s'élèvera en témoignage contre eux, ces riches n'étaient point des membres de l'église, puisqu'il leur reproche d'avoir condamné et mis à mort le juste qui ne leur résistait point. De quel juste s'agit-il ? peut-être est-il question de l'homme de bien, en général victime de l'orgueil et de la méchanceté des ennemis de l'Évangile, car aucun chrétien ne fut victime des persécutions de membres de l'église. Ces menaces terribles fulminées dans cette lettre circulaire étaient un avertissement pour les fidèles et durent sans doute être connues de plusieurs des Juifs demeurés dans l'incrédulité et qui s'adonnaient à toutes sortes de dérèglements.

Après cette véhémence apostrophe adressée aux riches du siècle, saint Jaques se tourne vers les chrétiens, auxquels il dit, à plusieurs reprises, sur la fin de sa lettre d'une manière pleine d'onction : Mes frères ! Il les exhorte à la patience dans les afflictions qui porteront des fruits salutaires, à la sincérité dans les discours, à la prière dans l'affliction et dans la maladie, dont la guérison avait lieu autrefois d'une manière miraculeuse selon la promesse du Sauveur, à la suite de l'onction d'huile, à l'aveu réciproque de leurs torts, à la prière les uns pour les autres, au zèle à ramener dans le chemin de la vérité un frère qui s'en serait écarté ; car dans cette époque de crise et de tribulations, plusieurs devaient sans doute faire naufrage dans la foi. Tous devaient dès lors sentir le besoin d'exercer les uns sur les autres une pieuse vigilance et de se fortifier par la prière, car la prière faite avec zèle est d'une

grande efficace, même pour les grâces temporelles, comme saint Jaques le prouve en citant l'exemple des prières d'Elie qui furent exaucées.

La lettre circulaire de saint Jaques est dans notre recueil sacré suivie des deux épîtres catholiques de saint Pierre. Esquissons une biographie de cet apôtre, comme nous l'avons fait de tous ses collègues.

Il s'appelait Simon, avait André pour frère, était fils de Jonas. Il naquit à Bethsaïda et vint habiter Capernaüm, où il exerça le métier de pêcheur. D'abord disciple de Jean-Baptiste, Simon avait été conduit par son frère, tout heureux d'avoir trouvé le Messie, à Jésus lui-même; celui-ci, qui n'avait pas besoin qu'on lui rendit témoignage d'aucun homme, parce qu'il connaissait par lui-même ce qui était dans l'homme, pénétra de son regard divin le caractère de Simon, vit en lui une des colonnes futures de l'église et, selon une coutume des docteurs anciens de donner un surnom significatif à des disciples qu'ils distinguaient des autres, Jésus lui dit : Tu es Simon, fils de Jonas, tu seras appelé Céphas, terme hébreu qui veut dire pierre ou rocher. Cette expression, qui déjà chez Homère est une image de fermeté, désignait l'apôtre courageux qui pourra bien tomber, mais qui se relèvera aussitôt (*Saint Jean* par un chrétien, p. 30).

Il n'était encore, comme André, comme Jaques, comme Jean, qu'un simple disciple, un auditeur du Christ. Il était comme eux retourné à ses filets. Mais, après la pêche merveilleuse dont ils furent témoins sur le lac de Génézareth (Luc V, 1-11), Simon stupéfait, troublé, voit en Jésus, qui la leur avait conseillée et comme prédite, un personnage extraordinaire, un prophète, dont il craint de s'approcher. Jésus le rassure et, employant une expression appropriée au métier qu'exerçait Pierre, il lui dit, comme à André, comme peu après aux deux fils de Zébédée : Suivez-moi, je vous ferai pêcheurs d'hommes, vous les attirerez à moi en les entourant des liens plus nobles et plus forts de l'amour de Dieu et de la charité. Pierre et ses collègues quittèrent tout pour suivre le Messie et devenir apôtres.

Pierre est celui de tous qui manifeste le plus de zèle; il se met en avant, parle et agit d'ordinaire le premier, mais par-

fois, comme les hommes d'un caractère plein de feu, il manque de prudence et de persévérance. Impressionnable comme il l'était, quand même on ne connaîtrait pas sa vie, on pouvait être assuré qu'il faiblirait dans des circonstances difficiles et que ses discours ne porteraient pas toujours l'empreinte de la sagesse. Au milieu d'un orage sur le lac de Génézareth, sa foi l'abandonne, et si Jésus ne l'avait pris par la main, l'apôtre aurait été englouti dans les eaux. En revanche, on aime l'entendre répondre à son divin maître, qui demandait aux douze : Et vous, ne voulez-vous point aussi vous en aller? — A qui irions-nous, Seigneur? tu as les paroles de la vie éternelle! Pierre avait vivement senti la spiritualité des discours que Jésus venait de prononcer et qu'avaient trouvés durs un grand nombre de disciples, qui dès lors abandonnèrent le Christ. Lorsque Jésus demande à ses apôtres : Et vous, qui dites-vous que je suis? on aime à entendre Pierre s'écrier : Tu es le Christ, le fils du Dieu vivant. Ce n'était ni la chair ni le sang qui lui avaient dicté cette chère réponse, mais notre Père céleste, aux inspirations duquel cédait l'apôtre, qui justifiait alors son surnom de Céphas ou de Pierre. Mais peu après, au lieu de croire aux paroles du Christ qui leur prédit ses souffrances, l'apôtre, par une compassion déplacée, veut détourner le Sauveur de l'œuvre sainte pour laquelle il était venu au monde. Cela lui attira ce sévère reproche : Arrière de moi, Satan! tu m'es en scandale; tu n'entres point dans les vues de Dieu, tu n'as que des pensées humaines! Reproche sévère, mais que méritait celui qui s'opposait au salut du genre humain. Qu'il fut attristé de cette mort, on le comprend; mais chercher à mettre obstacle à l'exécution de ce sublime dessein de la sagesse éternelle et de l'éternelle charité, c'était mériter une sérieuse et grave censure.

Cependant Pierre fut, comme les deux fils de Zébédée, jugé digne d'être témoin de la transfiguration du Christ et de le contempler dans une gloire divine, à côté de Moïse et d'Elie, avec qui il s'entretenait de sa mort à Jérusalem. Une voix céleste sortit de la nuée resplendissante et répéta ces paroles prononcées sur la rive du Jourdain au baptême du Christ : C'est ici mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toute

mon affection ! écoutez-le ! Cette mort n'empêchait point que Jésus ne fût le fils unique, issu du père. Quoique revêtu de cette dignité auguste, il se soumit, afin d'éviter tout scandale, à payer les deux drachmes pour l'entretien du temple et dans la bouche du premier des poissons que prit Pierre en jetant le hameçon, se trouvait, comme l'avait prédit le Christ, le statère pour acquitter le tribut.

Les apôtres ne se faisaient pas encore de justes idées de la doctrine de leur maître et de la nature du règne de Dieu. Leur vie en fournit plus d'un exemple. Ainsi Jésus a besoin de dire à Pierre qu'il faut pardonner, non pas sept fois, mais sept fois septante fois. Ainsi les apôtres ne comprenaient pas que les richesses pussent être un obstacle à l'entrée au royaume des cieux. Jésus le leur apprend et dit à Pierre, qui l'interrogeait à cet égard, que même en ce monde, quand on aurait tout quitté pour suivre Jésus, on en recevrait parfois le centuple et très-certainement la vie éternelle ; que même, dans le ciel, les apôtres seraient assis sur douze trônes, jugeant les douze tribus du peuple d'Israël. A l'occasion du figuier maudit, dont Pierre avait remarqué le prompt dessèchement, Jésus donne aux apôtres une importante leçon sur l'efficace de la foi. Pierre et d'autres apôtres prennent part à l'entretien qui s'engage avec le Christ sur la ruine du temple qu'ils voient de la montagne des oliviers où ils étaient assis.

Pierre et Jean sont chargés des apprêts de la dernière Pâque que Jésus devait célébrer avec ses apôtres. Pierre, qui refuse d'abord de se laisser laver les pieds par le Christ, consent à recevoir une leçon d'humilité, dont tous les apôtres avaient un grand besoin, eux qui se disputaient si souvent sur les premières places dans le royaume des cieux. A la table du festin de la Pâque, Pierre, non point en élevant la voix comme de coutume, mais par un signe, parvint à savoir lequel des douze serait le traître dont Jésus venait de parler. Pierre ne se doutait pas que lui-même il renierait le Christ, auquel il faisait, en ce moment, toutes sortes de protestations de fidélité : Seigneur, je suis prêt à te suivre partout où tu iras, et en prison et à la mort, je donnerais même ma vie pour toi ! Beau mouvement de zèle, où se mêlait trop de con-

fiance en ses propres forces. Jésus, qui voulait donner à l'apôtre une leçon d'humilité, prononça ces paroles prophétiques : Avant que le coq ait chanté, tu me renieras trois fois !

Témoin, comme les fils de Zébédée, de la transfiguration du Christ, celui-ci les prit tous trois avec lui en Gethsémani pour que, en amis fidèles, ils veillassent avec lui à l'heure de son agonie. Ils s'endorment. A l'approche du traître et de la troupe qui l'accompagnait, les apôtres sortent de leur sommeil.

Pierre, qui avait pris à la lettre les expressions figurées du Christ (Luc XXII, 36-38), s'était armé et, sans attendre la réponse à la question qu'il avait adressée au Christ : Maître ! frapperons-nous de l'épée ? il s'élance sur le serviteur du souverain-sacrificateur et lui coupe l'oreille. Jésus, qui ne veut point de rébellion contre l'autorité légitime, rappelle au devoir son apôtre. On connaît son triple reniement. Il dut être tourmenté par des regrets. Avec quelle joie il apprend la nouvelle de la résurrection de Jésus ! Il court au sépulcre, où, quoiqu'il ne l'y trouvât point, il comprit ce qu'avait dit l'Écriture, qu'il fallait que le Christ ressuscitât. Qu'il fut heureux de revoir plus tard son maître, et à Jérusalem et dans la Galilée ! Après une nouvelle pêche prodigieuse dans le lac de Tibériade, Pierre et d'autres apôtres virent le Seigneur et prirent avec lui un modeste repas.

Quoique Pierre eût pleuré amèrement sa faute, il était à craindre que ses collègues, à cause de son reniement, ne le jugeassent plus digne d'être du nombre des douze. Aussi Jésus, qui connaissait le repentir de Pierre, le rétablit-il solennellement dans son apostolat. A la triple question : M'aimes-tu ? adressée par le Sauveur, qui lui rappelait le triple reniement, et après les réponses réitérées de l'apôtre : Tu sais que je t'aime, Jésus le réhabilite dans la charge de pasteur en lui répétant aussi ces paroles : Pais mes agneaux ! pais mes brebis ! Il lui annonce même dans un langage prophétique enveloppé d'une obscurité que l'événement dissiperait, par quelle mort Pierre glorifierait Dieu. Cette scène touchante se passait dans la Galilée.

Revenus en Judée, les apôtres, témoins de l'ascension du Christ, étaient réunis à Jérusalem, attendant la promesse du

père, le baptême de l'Esprit. Sur la proposition de Pierre, les apôtres et les disciples, au nombre de six-vingts, élurent, après l'invocation du Seigneur, Matthieu à la place de celui pour qui il eût mieux valu de n'être jamais né.

Le jour de la première Pentecôte chrétienne, Pierre harangue la multitude frappée des merveilles dont elle est témoin ; il montre que ce qui arrive est l'accomplissement de saints oracles et exhorte ses auditeurs, pénétrés de componction, à se convertir et à se faire baptiser au nom du Seigneur, pour obtenir la rémission des péchés et le don du Saint-Esprit. Environ trois mille personnes crurent en ce jour-là à la parole de l'apôtre et furent du nombre de ceux qui, à Jérusalem, dans l'église primitive, n'étaient qu'un cœur et qu'une âme.

A la porte du temple la guérison instantanée de l'impotent à qui Pierre dit : Je n'ai ni argent, ni or, mais ce que j'ai, je te le donne ! au nom de Jésus de Nazareth, lève-toi et marche ! augmenta le crédit des apôtres et le nombre des fidèles. Cités devant le sanhédrin, Pierre et Jean défendent avec un noble courage leur cause. Pierre portait toujours la parole. Ils sont relâchés avec défense d'enseigner au nom de Jésus. On connaît leur réponse : Jugez vous-mêmes, s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu !

Les miracles se multiplient comme ceux du Christ ; c'étaient, en général, des œuvres de bienfaisance. Mais il fut nécessaire de donner à l'église naissante un grand exemple de la bonne foi, de l'intégrité, du désintéressement, qui devaient y régner. L'hypocrisie et l'avarice d'Ananias et de Saphira, sa femme, furent sévèrement punies ; ils tombèrent morts à l'ouïe du juste reproche de l'apôtre.

Un nouvel emprisonnement des apôtres, une nouvelle comparution devant les magistrats supérieurs du peuple, une nouvelle défense de parler au nom de Jésus, n'arrachèrent des disciples courageux et fidèles que cette réponse : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ! Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus que vous avez fait mourir, l'ayant pendu au bois. C'est le prince et le Sauveur que Dieu a élevé par sa puissance pour convertir Israël et pour lui apporter la rémission des péchés. Nous en sommes les témoins, et le Saint-

Esprit, que Dieu a donné à ceux qui lui obéissent, l'est aussi avec nous. L'avis de Gamaliel fut cause qu'ils furent relâchés ; mais ils ne purent échapper à la peine de la flagellation.

A la suite de la mort d'Etienne, une grande persécution suscitée contre l'église de Jérusalem en dispersa les membres, surtout les apôtres. Comme c'est l'ordinaire en cas pareil, la doctrine persécutée acquit des adhérents ; il y en eut jusque dans la Samarie, malgré les haines qui divisaient les Juifs et les Samaritains. Pierre fut envoyé avec Jean dans la Samarie, où les fidèles baptisés reçurent, après la prière et l'imposition des mains des apôtres, le don du Saint-Esprit. Ici Pierre confondit un imposteur nommé Simon, qui offrait de l'argent afin d'avoir la puissance de communiquer le Saint-Esprit à ceux à qui il imposerait les mains. On connaît la réponse de l'apôtre : Que ton argent périsse avec toi, puisque tu as cru que le don de Dieu s'acquerrait avec de l'argent.

Pierre et Jean retournent à Jérusalem, prêchant l'Evangile dans plusieurs bourgs de la Samarie qui se trouvaient sur leur passage. Ce fut sans doute alors que Pierre fit la connaissance de Paul, à qui il donna l'hospitalité (Gal. I, 18). Pierre visite les églises naissantes et les fortifie dans la foi, en Judée, en Samarie, en Galilée. Ses prédications et ses miracles convertirent au Seigneur un grand nombre d'âmes. A Lydde, il guérit miraculeusement Enée, paralytique depuis huit ans. A Joppe, il ramène à la vie une veuve fidèle, riche en bonnes œuvres et en aumônes. Dans cette ville, l'apôtre eut la triple vision d'une grande nappe contenant toutes sortes d'animaux purs et impurs, dont une voix divine lui permettait de manger, en disant : Ne regarde pas comme souillé ce que Dieu a purifié ! Malgré l'ordre donné aux apôtres de prêcher l'Evangile à toutes les nations, imbus qu'ils étaient de préjugés héréditaires, ils avaient besoin d'instructions spéciales et saisissantes pour être encouragés à annoncer aux Gentils la bonne nouvelle du salut. La leçon donnée dans l'emblème de la vision était frappante. Il ne s'agissait pas seulement de l'abolition des réglemens mosaïques au sujet des aliments. La distinction des animaux purs et impurs avait, peut-être plus que tout le reste, contribué à tenir les Juifs séparés des autres nations (*Droit mosaïque*, § 203). La per-

mission accordée maintenant de prendre avec les païens les mêmes repas, emportait plus particulièrement avec elle la liberté de se lier avec eux, de les regarder comme membres de la même famille, puisqu'on mangeait à la même table, et dès lors l'autorisation de ne point les laisser dans leurs erreurs et de leur prêcher l'Évangile. Le sens de cette vision emblématique devint plus clair encore par la voix de l'Esprit qui ordonne à Pierre de se rendre à Césarée chez le centenier romain Corneille, homme juste et craignant Dieu, et à qui la nation des Juifs rendait un bon témoignage. Pierre lui dit entre autres : Tu sais qu'il n'est pas permis à un Juif d'avoir aucune liaison avec un étranger, ni même d'aller chez lui ; mais Dieu m'a fait voir qu'on ne doit traiter aucun homme de souillé ou d'impur. Je vois bien que Dieu ne fait point acception des personnes, qu'en toute nation, celui qui le craint et s'attache à la justice lui est agréable, à part à ses grâces, lesquelles ne sont pas seulement pour les Juifs, mais pour tous les peuples. Pendant que Pierre parlait encore, annonçant la paix en Jésus-Christ, sa mort et sa résurrection, le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui étaient rassemblés auprès de Corneille. Comment, s'écria l'apôtre, pourrait-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu le Saint-Esprit aussi bien que nous ? Et ils furent baptisés au nom du Seigneur. Ainsi fut faite la première brèche au mur qui séparait les Juifs des Gentils. Cette innovation ne plut point aux chrétiens issus du judaïsme. Pierre dut, à Jérusalem, se justifier de sa conduite, sur quoi ils s'apaisèrent, même glorifièrent le Seigneur, disant : Dieu a donné aussi aux Gentils la repentance pour les conduire à la vie.

Quoique des détails nous manquent sur l'évangélisation à laquelle Pierre se livra depuis la conversion de Corneille, le fervent apôtre ne demeura point inactif. En prêchant la nouvelle doctrine, il s'attira la haine des Juifs, ce qui fit que Hérode-Agrippa, fils d'Aristobule et de Bérénice, petit-fils d'Hérode-le-Grand, pour leur complaire, avait dessein de le condamner à mort, comme déjà un des fils de Zébédée, Jacques dit le majeur. Le Seigneur le délivra miraculeusement de la prison où il était chargé de chaînes et entouré de soldats. Il quitta pour un temps Jérusalem (XII, 17) pour remplir ailleurs les fonctions de son apostolat.

Il revint dans la capitale de la Judée à l'époque du concile qui s'y tint et où, rappelant tout ce que Dieu avait fait pour les Gentils dont il avait été le premier apôtre, il termina son discours en disant : C'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous sommes sauvés aussi bien qu'eux. Comment, après tant de preuves d'un zèle éclairé, Pierre tint-il à Antioche une conduite différente ? (Galates II, 6-14.) Il dissimulait même au point que Paul dut lui résister en face. Faiblesse du vieil homme qui, pour des considérations humaines et pour ne point déplaire à un parti, reprenait son premier empire ! Pierre ne reniait pas les principes qu'il avait professés, mais en ce moment-là il n'y conformait point sa vie. La remontrance de son collègue ne manqua pas de lui être salutaire.

Pierre s'occupa surtout d'annoncer l'Évangile aux Juifs et aux églises sorties du judaïsme et notamment à Babylone ; il avait des partisans à Corinthe, au milieu des divisions qui y régnèrent pendant un temps (1 Corinth. I, 12 ; III, 22).

On a longtemps disputé et l'on dispute encore au sujet du séjour de cet apôtre à Rome. Nos saints livres n'en disent pas un mot ; il n'y était pas au moins dans le même temps que Paul ou lorsque celui-ci écrivit son épître aux Romains, car comment n'en serait-il fait aucune mention ? Comment Paul, qui y salue tant de personnes, n'envoie-t-il aucune salutation à Pierre ? Mais il est très - vraisemblable (et d'anciens pères de l'église, comme Irénée et Tertullien, s'accordent avec l'unanimité de la tradition) que Pierre a passé les derniers temps de sa vie à Rome, où il mourut martyr de sa fidélité à Jésus-Christ.

Qu'il ait été marié, c'est ce que nous apprenons par le Nouveau-Testament (Matth. VIII, 14 ; 1 Corinth. IX, 5) et par le témoignage de toute l'antiquité chrétienne.

Saint Pierre et saint Paul furent probablement mis à mort, à Rome, sous Néron, qui persécuta si atrocement les chrétiens. D'après une tradition incertaine, Pierre aurait voulu être crucifié la tête en bas, se trouvant indigne de mourir comme le Sauveur. Clément d'Alexandrie rapporte que la femme de Pierre le précéda au supplice et que l'apôtre l'appelant par son nom, lui dit, pour la soutenir à l'heure de l'angoisse : Souviens-toi du Seigneur ! Au commencement du

troisième siècle on voyait, dit-on, à Rome, les tombeaux des deux apôtres. On lit dans les Actes des saints que Pierre, pour échapper au martyre, s'éloignait de la cité ennemie de l'Evangile et que, Christ lui apparaissant, l'apôtre lui demanda : Seigneur, où vas-tu ? — A Rome, pour être crucifié ! L'apôtre comprit que c'était à lui à endurer la mort et que Christ y serait crucifié dans la personne de ses disciples. Souffrir en Christ et pour Christ consolait et fortifiait les martyrs.

La première épître de saint Pierre a dans tous les temps été reconnue comme authentique, tant elle porte de caractères de vérité ; jamais de doute à cet égard. Elle fut écrite de Babylone, où étaient des chrétiens élus comme en d'autres contrées (1 Pierre V, 13). Quelques savants ont cru que par cette ville il fallait entendre Rome païenne, persécutrice des chrétiens, comme l'ancienne Babylone l'avait été pour les Juifs. Rien n'oblige à admettre cette supposition toute gratuite. On ne saurait pourquoi l'apôtre aurait employé ce terme mystique et caché le lieu de sa résidence sous cette dénomination figurée. S'il eût craint de nommer Rome, il eût été naturel que, comme l'auteur de l'épître aux Hébreux, il l'eût datée d'Italie. On doute très-fort qu'il ait été à Rome dans le temps où il aurait dû écrire cette épître. Pourquoi recourir à un terme symbolique, quand le mot propre ne suscite aucune difficulté ? Pierre aurait porté l'Evangile jusqu'à Babylone sur l'Euphrate, un chef-lieu des Juifs de la dispersion en Asie, car, au rapport de l'historien Josèphe, des milliers d'hommes de sa nation y avaient émigré ; ils y étaient si nombreux, que deux places fortes de la Babylonie étaient nécessaires pour garder les offrandes destinées au temple de Jérusalem, et qu'une masse considérable d'hommes étaient obligés d'escorter jusqu'en Judée l'argent destiné au sanctuaire pour qu'il ne fût pas volé sur la route, surtout par les Parthes. Cet exemple montre que les synagogues de la Babylonie continuaient d'être liées avec le centre religieux de la nation, comme l'étaient aussi d'autres synagogues, notamment celle de Damas. Il était fort naturel que Pierre, l'apôtre spécial de la circoncision, désirât publier particulièrement la bonne nouvelle à ceux de sa nation. Mais il n'oubliait point

pour cela les autres églises, notamment celles qui lui étaient connues et qu'il avait ou fondées ou visitées. Sylvain, par abréviation Silas, un des fidèles compagnons d'œuvres de Paul, avait été pour l'avancement du règne de Dieu, sans doute jusqu'à Babylone. Il était tout simple que Pierre remit à Silas, au départ de celui-ci, une lettre d'exhortation et d'encouragement pour les églises auxquelles il s'intéressait spécialement à l'approche des dangers qui les menaçaient ou peut-être déjà au milieu de la persécution, puisque l'apôtre dit : Chers frères, ne trouvez point étrange si vous êtes dans le feu pour y être éprouvés, comme s'il vous arrivait quelque chose de fort extraordinaire, mais réjouissez-vous de ce que vous avez part aux souffrances de Christ, afin que, lorsque sa gloire se manifestera, vous soyez aussi comblés de joie. Pierre avait auprès de lui Marc, l'évangéliste, qu'il appelle son fils. Et celui-ci et l'église élue qui est à Babylone saluent les chrétiens auxquels Pierre adresse son épître.

Ils étaient dispersés dans le Pont, dans la Galatie, dans la Cappadoce, dans la Bithynie et dans la contrée appelée spécialement l'Asie, qu'il ne faut pas confondre avec le nom donné à l'une des cinq parties du monde. Ces églises renfermaient surtout des judæo-chrétiens. De là tant de citations de l'Ancien-Testament dans cette épître ; mais elle renfermait des choses qui ne pouvaient convenir qu'aux païens, entre autres 1 Pierre II, 10 ; IV, 3-4. En la lisant avec quelque soin, on ne peut s'empêcher d'y trouver des passages de l'épître de saint Jaques (1 Pierre I, 6, 7 et Jaques I, 2, 3 ; 1 Pierre I, 24 et Jaques I, 10-11 ; 1 Pierre V, 5, 6 ; Jaques IV, 6-10, empruntés des Proverbes III, 34 ; 1 Pierre IV, 8 ; Jaques V, 20, empruntés des Proverbes X, 12). Bien plus, on y voit des rapports qui ne peuvent être accidentels avec les épîtres de saint Paul aux Ephésiens, aux Colossiens, aux Galates, aux Romains, avec la première à Timothée. Ces passages seraient trop nombreux à citer. Les amateurs de ces recherches pourraient consulter les ouvrages composés sur cette première épître de saint Pierre⁴.

⁴ Voir, entre autres, Cellier, p. 470 ; Reuss, tome II, p. 58. On trouvera aisément ces passages dans les Bibles avec parallèles. On nomme ainsi celles dont les marges renferment les passages qui ont un rapport ou complet ou plus ou moins direct avec le texte.

Cette sage conduite et ces bonnes œuvres porteraient les Gentils à glorifier Dieu et les empêcheraient de calomnier les chrétiens; car il n'est sorte d'infamie qu'on ne répandît parmi le peuple pour l'exciter contre les disciples du Christ. Les confondant avec les Juifs enclins alors à la révolte, on les accusait de haïr le genre humain. Néron leur reprocha d'avoir mis le feu à la ville de Rome, pour détourner de dessus lui ce forfait atroce, qu'il avait commis lui-même. Une fois dirigée contre un parti religieux, contre une secte même de mœurs irréprochables, la malveillance en vient aux suppositions les plus absurdes, les plus abominables. On l'a vu dans différents âges de l'église. On accusa les chrétiens de se livrer à des orgies secrètes, qu'ils terminaient par le sacrifice d'un enfant dont ils buvaient le sang et dévoraient les membres. Ces bruits affreux trouvèrent créance, même chez quelques historiens qui auraient dû s'enquérir de la vérité. Heureusement que des déclarations positives et dignes de foi réfutent ces mensonges. Pline-le-Jeune, neveu de Trajan et gouverneur de la Bithynie, chargé de dresser des enquêtes sur les chrétiens, leur rend un excellent témoignage. S'il y avait eu quelque vérité dans ces accusations malveillantes, comme les magistrats, tant Juifs que païens, se seraient empressés de les leur reprocher en plein tribunal dans les jugements qu'ils rendaient contre les chrétiens détenus en prison! Mais il n'en est pas trace. Tertullien, père de l'église, dans son apologie, parlant de ses coréligionnaires, dit : Si quelques-uns de nous, enfermés dans les cachots, y sont pour quelques crimes, nous convenons qu'ils méritent la mort. Pourquoi donc, répondant à cet appel, les autorités païennes n'ont-elles pas mis au jour ces forfaits? Parce qu'ils n'existaient que dans l'imagination des calomniateurs. Comme l'empereur apostat Julien aurait été heureux de pouvoir charger de crimes les disciples du Nazaréen! C'est pourtant lui qui dit aux Gentils : Voyez les chrétiens, comme ils s'aiment! N'est-ce pas une honte qu'ils assistent, non-seulement leurs pauvres, mais aussi les nôtres?

Saint Pierre avertit ceux à qui il adresse son épître de s'attendre à être persécutés pour la justice, mais loin d'en être contristés, ils doivent s'en réjouir : Que nul de vous, dit-il,

ne souffre comme meurtrier, comme larron, comme mal-facteur, comme s'ingérant dans les affaires d'autrui; s'il souffre comme chrétien, qu'il n'en ait point de honte, mais qu'il en glorifie Dieu! Que ceux qui souffrent selon la volonté de Dieu lui remettent leurs âmes, comme au fidèle créateur, en persévérant à faire le bien. Dieu jugera l'impie et le pécheur. En face de tant de tribulations, il était naturel que l'apôtre exhortât les pasteurs ou anciens à redoubler de zèle dans les fonctions de leur ministère, à paître le troupeau de Dieu, à en être les modèles, afin de recevoir la couronne incorruptible de gloire.

Il croit ne pas pouvoir terminer mieux son épître qu'en recommandant l'humilité. Dans les malheurs, dans une persécution injuste, on regimbe contre l'aiguillon, on résiste, on murmure, on se croit meilleur qu'on ne l'est, on s'enorgueillit. Voilà pourquoi saint Pierre dit : Humiliez-vous sous la puissante main de Dieu, afin qu'il vous élève, quand il en sera temps, à la véritable gloire! En attendant cette époque, déchargez-vous sur Lui de tous vos soucis, car, même dans l'infortune, il a soin de vous. Dans le malheur, on serait tenté de s'étourdir; aussi Pierre recommande-t-il la sobriété, la vigilance, car le diable, instigateur des persécutions, rôde autour de l'Eglise, cherchant qui il pourra dévorer. Résistez-lui en étant fermes dans la foi, et en vous encourageant à combattre avec persévérance, à l'exemple de tant de frères qui souffrent pour Christ les mêmes afflictions que vous. Elles sont passagères. Après que nous aurons un peu souffert, la gloire éternelle sera notre partage. Mais toute force vient d'en-haut. Veuille le Dieu de toute grâce vous perfectionner, vous affermir, vous fortifier et vous rendre inébranlables. A lui soit la gloire aux siècles des siècles, Amen! Après les salutations cordiales qu'il adresse, après le baiser de charité qui accompagnait ses salutations et que l'apôtre recommande, dans les derniers mots de l'épître, au milieu de ce temps de troubles et de tribulations, quoi de plus désirable que la tranquillité chrétienne! Aussi, dit-il, que la paix soit avec vous tous qui est en Christ! Amen.

La seconde épître de saint Pierre rangée parmi les antilegomènes, soit les deutérocanoniques, a été admise sans con-

testation dans le recueil des livres saints depuis le quatrième siècle. Avant cette époque, elle est citée partout avec respect, mais nulle part elle n'est admise dans le canon, nulle part exclue : on nourrissait à son sujet quelques doutes, qui plus tard ont été dissipés. L'apôtre l'adresse aux mêmes églises de l'Asie-Mineure que la première ; il les tient en garde contre de faux docteurs, qui étaient cause qu'on parlait mal de la voie de la vérité ; qui, sous le prétexte de la liberté chrétienne, excitaient au mépris des puissances, poussaient à la révolte, à laquelle les Juifs de cette époque n'étaient que trop enclins, et se moquaient de la doctrine évangélique, du retour du Seigneur pour juger le monde.

Dans l'église primitive, plusieurs s'attendaient au retour prochain de Jésus-Christ pour juger le monde. On avait mal compris le sens de quelques paroles du Sauveur, on confondait à tort ce qu'il avait prédit de la ruine de Jérusalem avec le jugement dernier. Jésus ne leur avait donné aucune lumière à cet égard. Il est des temps et des événements dont le père, dit Jésus, s'est réservé la connaissance à lui seul. (Marc XIII, 32 ; Actes I, 6-7.)

L'église primitive était entourée de toute sorte de séductions. La licence et les mœurs voluptueuses du paganisme offraient de perfides amorces aux passions, et aux nouveaux convertis la tentation de retomber dans leurs anciens désordres. On comprend l'inquiétude des apôtres à cet égard et les avertissements qu'ils donnaient aux églises d'éviter toute souillure de la chair et de l'esprit et de fermer l'oreille à ceux qui, chrétiens de nom, affectant une fausse science et prenant le nom de docteurs, entraînaient les âmes à leur ruine. Aucune société chrétienne, pas même l'église primitive, ne fut complètement pure ; n'y eut-il pas dans celle de Jérusalem un Ananias et une Saphira ? n'y eut-il pas un traître dans le collège même des apôtres ? Mais le devoir des premiers ministres de la parole était de prévenir l'introduction dans l'église, soit de doctrines erronées, soit d'hommes dissolus.

Saint Pierre écrit, dans ce but, cette seconde lettre peu après la première, sans doute lorsqu'il eut appris quels principes relâchés circulaient dans les églises auxquelles il s'intéressait, et quels hommes cherchaient à y acquérir un crédit

déplorable. Il rappelle les titres qu'il a à la confiance des églises, lui qui a vu le Seigneur, lui qui a contemplé sa gloire sur la sainte montagne et qui a entendu cette voix : Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toute mon affection.

Qu'on ne croie pas qu'il suffise d'avoir été appelé à la vie.

Etudiez-vous, mes frères, dit-il, à affermir votre vocation et votre élection ; que la foi produise ses fruits ; joignez à votre foi la vertu, à la vertu la science, à la science la tempérance, à la tempérance la patience, à la patience la piété, à la piété l'amour fraternel, à l'amour fraternel la charité. Ces vertus, quand on les possède, attestent que la connaissance de notre Seigneur Jésus-Christ n'est point oisive ni stérile.

L'apôtre croit d'autant plus de son devoir de les faire ressouvenir de ces choses, quoiqu'ils en soient instruits, qu'il sait que sa fin est proche. Comparant son corps à une tente élevée pour un moment dans le désert de la vie, il doit bientôt la quitter, comme le Seigneur le lui a révélé. Mais, poursuit-il, je ferai mes efforts pour qu'après mon départ vous conserviez le souvenir de ces choses, par des ministres pieux ou par des écrits composés dans ce but ; car l'histoire de Jésus-Christ est certaine. Pierre en a été témoin, les prophètes l'avaient déjà annoncé : ils étaient comme une lampe qui éclaire en attendant le jour, l'étoile du matin.

Des vrais prophètes, l'apôtre passe aux faux prophètes de l'Ancien-Testament et de ceux-ci aux faux docteurs de l'église chrétienne. Ils sont des chefs de secte, qui de la religion font un trafic. Leurs discours sont artificieux ; mais l'avarice les guide ; la dissolution leur plaît ; ils excitent à la révolte, promettent la liberté, quoiqu'ils soient eux-mêmes esclaves de la corruption, car on est esclave de celui par qui l'on est vaincu. Trompeuses sont leurs promesses ! Ce sont des fontaines où le voyageur espère trouver de l'eau et elles en manquent ; ce sont des nuées que le vent pousse çà et là et qui ne répandent pas l'eau qu'attend l'agriculteur ! Mais de grands malheurs seront leur partage ; ils ne seront pas plus épargnés que les anges rebelles, que les villes de Sodome et de Gomorrhe, que Balaam qui aima le salaire d'iniquité. Tous

les injustes seront punis au jour du jugement, tandis que le Seigneur délivrera les fidèles, s'ils persévèrent dans la connaissance de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, et s'ils continuent à renoncer aux souillures de ce monde; car l'apostasie rendrait leur dernière condition pire que la première; il leur eût été plus avantageux de n'avoir point connu la voie de la justice que de se détourner, après l'avoir connue, du saint commandement qui leur avait été donné. Il cite un proverbe commun chez les Orientaux et qui est propre à inspirer le dégoût et l'horreur de la corruption dans laquelle on retombe : Le chien retourne à ce qu'il a vomé, la truie lavée se vautre de nouveau dans le borbier.

Le jugement dernier est annoncé dans l'Évangile. Pour détruire toute crainte du châtement de la justice divine, des moqueurs, qui ne se conduisent que par leurs propres passions, nieront même dans les derniers temps, sous l'économie chrétienne, le retour du Christ pour juger le monde. Où est, diront-ils, la preuve de son avènement? Depuis que nos pères sont morts, toutes choses demeurent dans le même état qu'elles étaient au commencement du monde. Saint Pierre prouve que cela n'est pas vrai; que, dans l'origine, les cieux et la terre, qui n'étaient point, furent créés, que la terre qui était dans l'eau en fut tirée, qu'elle subsiste au milieu de l'eau¹ et que le monde d'alors, à cause des crimes des hommes, périt, étant submergé par un déluge. Il y a donc des changements dans la nature et Dieu en opère aussi pour punir. Les cieux et la terre d'à présent (notre globe et tout ce qui compose notre système solaire) sont gardés par la même parole puissante; ils sont réservés pour le feu qui exécutera les jugements de Dieu au jour fixé pour cela, et les impies seront détruits. Le temps où s'exercera cette justice paraît trop éloigné à l'impatience humaine, mais ce qui est long pour nous est court pour le Seigneur, devant qui mille ans sont comme un jour et un jour comme mille ans. S'il diffère, c'est qu'il use de compassion, de patience, afin de laisser plus de temps aux hommes pour qu'ils se convertissent. Mais ce

¹ On sait qu'en effet sur notre globe il y a environ $\frac{3}{4}$ d'eau et $\frac{1}{4}$ de terre.

jour du Seigneur arrivera infailliblement, inopinément, comme le larron dans la nuit.

L'apôtre ne pouvait décrire qu'en quelques traits rapides cet avènement plein de mystère pour nous ; bruit d'une effroyable tempête, éléments embrasés qui se fondront, terre brûlée avec ce qu'elle contient, cieus enflammés qui seront dissous et passeront⁴.

A la suite de ce bouleversement, qui n'anéantira ni notre terre, ni nos cieus, mais qui les purifiera comme le feu débarrasse d'alliage impur les métaux, nous attendons, dit l'apôtre, des cieus nouveaux, une nouvelle terre où règnera la justice. Quels rapports existeront entre notre terre et nos cieus renouvelés, et les cieus, patrie des élus, glorifiés dans le sanctuaire du Tout-puissant et près du trône de l'agneau immolé pour nous ? Mystère. L'apôtre n'en parle point, mais il insiste pour que ceux auxquels il s'adresse, s'appliquent à vivre de telle sorte que, si même ce renouvellement devait s'opérer de leur temps et selon leurs pieux désirs, ils soient trouvés sans tache et sans reproche. Ils auront à lutter et contre des impies, et contre des ignorants, et contre des hommes peu solides dans leur foi, qui détourneront à un faux sens et à leur ruine des passages des épîtres de saint Paul et des autres écrits sacrés. Vous êtes avertis, dit-il en terminant, soyez sur vos gardes. Que votre fermeté (la fermeté manque d'ordinaire même chez les personnes animées des meilleures, des plus pieuses intentions) ne soit pas ébranlée. Pour cet effet, croissez plutôt dans la grâce et dans la connaissance de notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ. Sans cette grâce, l'homme faiblit et succombe. Elle n'est point refusée à qui la demande. Tout ce que vous demanderez au père en mon nom vous sera accordé, a dit le Sauveur ; à lui soit gloire maintenant et dans toute l'éternité. Amen !

Comment pourrait-on lire la deuxième épître de saint Pierre, surtout le chapitre second, et l'épître de saint Jude, sans remarquer que l'un des auteurs a connu l'autre et s'est

⁴ Le feu détruira comme autrefois l'eau, soit par l'explosion du feu central, soit par un rapprochement momentané de la terre du soleil, soit par d'autres causes à nous inconnues.

appuyé de son autorité pour avoir plus de crédit auprès de ceux auxquels il écrivait ? L'opinion la plus vraisemblable est que Pierre, écrivant dans le même but aux mêmes personnes, aux mêmes églises, a emprunté des idées dans l'épître de Jude en y ajoutant plus de force, des couleurs plus animées et des préceptes encore plus utiles, comme dans sa première épître il avait imité souvent les phrases et les expressions de saint Paul. Jude n'est point apôtre et ne se donne point pour tel ; il se dit frère de Jaques (l'auteur de l'épître) ; tous deux sont frères du Seigneur ; tous deux se nomment serviteurs de Jésus-Christ ; ils n'osent se dire ses frères ; depuis la glorification du Sauveur, ils sentent la différence qui existait entre lui et eux. Jude, pour donner plus d'autorité à son épître, s'appelle frère de Jaques, du premier pasteur ou chef vénéré de l'église de Jérusalem.

On ne connaît de Jude et de sa vie que sa courte lettre. Quoique antilégomène, elle est authentique. On ne peut déterminer l'époque où elle fut adressée à ceux qu'elle devait préserver des faux docteurs, dont nous avons parlé dans l'analyse de la seconde épître de saint Pierre. Ils s'étaient glissés dans l'église et changeaient la grâce de Dieu en dissolution ; haineux et vindicatifs comme Caïn, intéressés, avides comme Balaam, rebelles comme Coré, amis de la vaine gloire, ils déshonoraient par leurs excès les repas de charité (les agapes) auxquels ils prenaient part. Jude les compare à des nuées sans eau, qui font espérer vainement la pluie au laboureur, à des arbres pourris qui, déracinés et plantés de nouveau, doivent être encore une fois arrachés, parce qu'ils ne portent point de fruits, aux vagues de la mer violemment agitée, qui font grand bruit et qui jettent l'écume de leur impureté (tant les clameurs de ces hommes perfides causent de dommage !), à des étoiles errantes qui ne brillent un moment que pour disparaître à jamais et pour être précipitées dans l'obscurité des ténèbres éternelles, tant est inconstante la lumière que répandent ces docteurs de mensonge, dont la condamnation est certaine ! Ils seront punis comme le furent des hommes et des villes coupables, mentionnés dans les saintes Ecritures, comme le furent même les anges rebelles. Ces faux docteurs surtout méprisaient les puissances, parlaient

mal des personnes constituées en dignité, excitaient à la révolte contre les Romains la nation juive, ce qui entraîna la ruine de cette dernière.

Déjà l'ancienne loi défendait à Israël de médire des juges et de prononcer des malédictions contre les chefs du peuple; ce que ne s'était pas même permis un archange à l'égard de Satan. Ici l'auteur sacré a recours à un raisonnement personnel, comme on dit *ad hominem*, pour montrer combien sont coupables ces docteurs perfides. Jude leur cite un fait que ces hommes admettaient et qui devait servir à leur condamnation. Voici à cet égard la tradition juive. On ignore le lieu où Moïse fut inhumé par l'archange Michel, à qui ce soin avait été remis, Dieu l'a laissé inconnu. Le démon aurait souhaité le savoir. Michel, que les Juifs regardaient comme gardien de leur nation, approuvait la sagesse de Dieu à cet égard. De là contestation entre le séraphin déchu et Michel. Mais celui-ci ne porta pas même une sentence de malédiction contre Satan, prince des anges infidèles; il lui dit seulement : Que le Seigneur te reprenne. Il l'abandonne au jugement de Dieu. De là la conclusion à tirer de cet exemple : Ils sont coupables, les hommes qui manquent de respect aux dignités; aucun de ces rebelles n'échappera à la justice divine. La prophétie d'Enoch, qui avait annoncé le déluge aux hommes de son temps, s'applique aussi, selon Jude, à ses propres contemporains coupables. Tous les impies seront condamnés. Ici encore l'écrivain sacré s'appuie sur un écrit qui faisait autorité auprès de ces docteurs de mensonge. Ce livre, composé peu avant l'ère chrétienne et qui renferme la prédiction d'Enoch, quoiqu'il ne soit pas de ce patriarche, a été retrouvé en Ethiopie au commencement du XIX^{me} siècle. On y lit le passage cité par Jude à peu près dans les mêmes termes. Comme la vue de tels coupables aurait pu étonner les fidèles et affaiblir leur foi : Souvenez-vous, mes frères, dit saint Jude, de ce qui a été prédit par les apôtres, qu'il y aurait des moqueurs, des hommes charnels, des sectaires, des impies; Vivraie sur cette terre est mêlée au bon grain; motif de plus pour les frères de persévérer dans la foi, de prier avec un esprit saint, de se conserver dans l'amour de Dieu, d'espérer en la miséricorde de Christ, pour obtenir la vie éternelle.

Que ce discernement est ici nécessaire ! Que la charité les dirige ! Ayez pitié des uns, les ramenant par la douceur et la persuasion ; sauvez les autres par la frayeur et arrachez-les du feu éternel en leur dénonçant les jugements de Dieu, mais n'ayez aucun commerce avec eux ; haïssez non pas leur personne, puisque par Christ vous devez chercher à les ramener dans la droite voie, mais tout ce qui tient à eux, jusqu'au vêtement souillé par leur chair. Or, à celui qui peut vous préserver de toute chute et vous faire comparaître sans tache et comblés de joie devant sa majesté sainte, à Dieu notre Sauveur, qui est le seul sage, soit gloire et magnificence, force et empire maintenant et dans tous les siècles ! Amen.

Même dans les épîtres les plus petites et en apparence les plus insignifiantes, toujours doctrine pure, toujours élévation aux choses d'en-haut, toujours espoir des biens éternels, toujours exhortation à la foi, à l'amour de Dieu et du prochain par Jésus-Christ. C'est bien là le sceau d'une révélation divine. On voit que c'est par l'inspiration du même esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé.

Dans les écrits de saint Jean, dont il nous reste à parler, on reconnaît l'auteur du quatrième Evangile. Tandis que saint Paul prouve, discute, établit le système chrétien par une suite de raisonnements, en montre la supériorité sur la loi de Moïse, sur la sagesse de ce monde, déduit des principes qu'il pose que Jésus a été fait pour nous sagesse, justice, sanctification, rédemption, et que la charité est le lien de la perfection, saint Jean n'argumente pas, il admet la vérité de la foi comme démontrée, il la pose comme certaine et en parle pour en avoir senti plus qu'aucun homme l'influence sur son âme et les ineffables délices. Il souhaite que ce qu'il sent ses disciples l'éprouvent aussi.

La première épître de saint Jean a toujours été regardée comme authentique. La ressemblance de style, de doctrine, d'expressions avec l'Evangile et les témoignages les plus décisifs de l'antiquité ne laissent aucun doute sur l'auteur qui l'écrivit. Il semble même la rattacher à son Evangile, auquel il fait allusion II, 7, 21. On croit qu'il l'adressa de l'île de Patmos aux églises de l'Asie-Mineure et surtout aux Ephésiens, qui étaient déchus de leur ancienne charité. Il paraît

vouloir déclarer d'abord que ce que lui et les autres apôtres disent du Messie, ils en ont été témoins. Ce qui était dès le commencement de la publication de la bonne nouvelle, ce que nous avons ouï, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé, ce que nos mains ont touché concernant la parole de vie, c'est-à-dire le Christ, qui est la parole, nous vous l'annonçons. Dans d'autres passages de l'épître, saint Jean, comme pour donner plus d'autorité à ses exhortations, conserve la forme plurielle, quoiqu'il ne s'agisse que de lui seul. Saint Jean condamne une secte naissante, qui s'imaginait que Jésus n'avait été qu'une ombre, une espèce de fantôme, et qu'il n'avait pas revêtu un corps humain. Ces sectaires portaient le nom de docètes, d'un nom grec qui signifie paraître.

On comprend mieux dès lors le sens de ces paroles de l'apôtre : Tout esprit, tout docteur qui ne confesse pas Jésus-Christ venu en chair, n'est point de Dieu (1 Jean IV, 3). Voilà pourquoi encore l'apôtre dit : C'est ce même Jésus-Christ qui est venu avec l'eau et avec le sang, non-seulement avec l'eau, mais avec l'eau et avec le sang. Ce qui signifie qu'il a été déclaré notre Sauveur et aux eaux du Jourdain lors de son baptême, et sur la croix lorsque son sang coula pour nos péchés. Nier que Jésus soit le Christ, c'est être un antéchrist.

Le Christ est un être distinct de Dieu et pourtant Dieu ; en lui réside la gloire du père ; il est l'image empreinte de sa personne. Par lui Dieu a créé toutes choses. Par lui nous connaissons le père. Nul ne connaît le père que le fils. Voilà pourquoi saint Jean appelle le fils la Parole. Ce fils, cette parole est aussi la vie, la vie éternelle, et il nous purifie de tout péché par son sang. Saint Jean écrit pour que nous ayons communion avec le père et avec le fils, pour que notre joie soit parfaite, pour que nous goûtions le plus grand bonheur dont puisse jouir l'humanité. Mais il faut écouter et suivre les instructions de la parole.

Inspiré de celui qui est la Parole, saint Jean dans son épître nous rappelle surtout que Dieu est lumière et que Dieu est charité. Puisqu'il est la lumière de la vérité et qu'il n'y a point en lui de ténèbres, pour avoir communion avec lui, nous devons marcher dans la lumière en suivant le Christ

qui est le chemin, la vérité, la vie. Dire que nous n'avons pas besoin d'un Sauveur, parce que nous sommes exempts de péchés, que le péché n'existe pas, c'est être dans les ténèbres; nous nous séduisons nous-mêmes, nous étouffons la voix de la conscience, la vérité n'est point en nous. Mais si nous confessons nos péchés, nous avons un avocat auprès du père, Jésus-Christ le juste, qui a expié nos péchés, qui nous purifie de toute iniquité. On demeure en Christ, on marche comme il a marché lui-même, on est dans la lumière, on aime le prochain; il est un frère, car celui qui hait son frère est dans les ténèbres. Celui qui demeure en Christ, qui vit de sa vie, qui est né de Dieu, est régénéré, ne pèche plus, ne vit plus dans le péché, n'a point de communion avec le péché, le péché ne tient plus à lui par aucun point d'attache; il n'aime ni le monde ni les choses qui sont dans le monde, car, si quelqu'un aime le monde, l'amour du père n'est point en lui.

Dieu est charité, il est amour, il est père. Sous l'ancienne loi, la bonté divine apparaît sans doute, mais l'Eternel est surtout le Dieu saint et juste. Sous la nouvelle, il est surtout charité, notre père. Voyez quel amour le père nous a témoigné, dit saint Jean, que nous soyons appelés enfants de Dieu. Nous ne sentons pas la grandeur, l'excellence de ce titre d'enfants de Dieu. Il est si honorable que les Mahométans n'osent le prendre. Un savant d'entre eux, aidant un missionnaire chrétien à traduire la Bible dans une langue d'Orient, ne voulut pas interpréter littéralement cette qualification enfants de Dieu; c'est trop, s'écria-t-il; il se borna à l'exprimer en ces termes : Nous avons la permission de baiser ses pieds.

Mais, enfants du Dieu de charité, nous devons en être remplis les uns envers les autres. C'est le commandement nouveau de nous aimer comme Christ nous a aimés. Nous avons connu la charité de Christ en ce qu'il a donné sa vie pour nous; nous devons savoir aussi, au besoin, donner notre vie pour nos frères. Avec une telle disposition, comment laisserions-nous notre prochain dans l'indigence! Si quelqu'un a des biens de ce monde et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui? Ne point s'acquitter des devoirs de la jus-

tie, ne point aimer son frère, c'est être enfant du malin, c'est demeurer dans la mort. La haine peut être telle qu'on devient dans le cœur meurtrier de son frère, en lui souhaitant la mort, et plus d'une fois on l'est devenu dans la réalité.

Quiconque hait son frère est meurtrier, dit saint Jean, et vous savez qu'aucun menteur n'a en soi la vie éternelle; le principe de cette vie, la charité, il ne l'a ni dans ce monde, ni dans l'autre; mais celui qui vit dans la charité demeure en Dieu et Dieu en lui. Dans cette communion, notre charité devient de plus en plus parfaite en nous et nous ne craignons pas de paraître devant lui au jour du jugement, lorsque nous sommes tels qu'il est lui-même. Il est notre modèle, tendons à la perfection. La charité parfaite bannit la crainte. Celui qui vit dans la charité a accompli la loi. Si l'on aime Dieu, comment haïrait-on le prochain? L'amour sincère et réel que nous éprouvons pour Dieu doit étouffer toute haine. On devient semblable à celui qu'on aime. Aimons-nous Dieu, nous serons de plus en plus semblables à lui. Nous le deviendrons par la foi en Jésus, fils de Dieu, et cette foi nous donne la victoire sur le monde et la force de garder les commandements de notre père qui est dans les cieux.

Comment ne pas avoir foi au fils de Dieu? Dieu ne lui a-t-il pas rendu témoignage? Que de preuves de sa divine mission! C'est par le Fils que nous avons la vie éternelle, qui est en lui; il en est la source, il nous l'a révélée. La confiance en lui doit être telle que, si nous demandons quelque chose selon sa volonté, il nous exaucera. Qui n'en a fait la bienheureuse expérience? Nous le savons, parce que nous avons obtenu ce que nous avons demandé.

Mais nous ne devons pas être égoïstes et penser seulement à nous dans nos prières; notre devoir est aussi d'implorer Dieu pour le prochain. Néanmoins, il est un péché pour lequel il ne faut pas prier, le péché qui va à la mort. Quel est-il ce péché? Je n'en sais rien. Les contemporains de l'apôtre le savaient sans doute; serait-ce le péché contre le Saint-Esprit? Encore une fois, je l'ignore. Prions donc pour tous les pécheurs et pour nous-mêmes, en joignant la vigilance à la prière; car celui qui est né de Dieu est enfant de Dieu, se tient sur ses gardes et le malin esprit ne le touche point.

Cette vigilance est nécessaire, puisque nous savons, enfants de Dieu, ajoute l'apôtre, que le monde est plongé dans le mal. Pourquoi perdriions-nous de vue le but pour lequel le fils de Dieu est venu? N'a-t-il pas éclairé notre intelligence pour connaître le vrai Dieu? Nous sommes en ce vrai Dieu par Jésus-Christ, son fils; par Christ nous vivons de la vie divine. Ainsi que l'apôtre avait annoncé au commencement de son Evangile que la parole était Dieu, il le répète à la fin de son épître : Jésus-Christ est le vrai Dieu, en qui réside la plénitude de la divinité; il est la vie éternelle; elle est en lui, il en est la source, il la donne à ses brebis fidèles, nul ne les ravira de sa main. Saint Jean ne peut s'empêcher de craindre pour ceux qu'il aime les séductions de l'idolâtrie; aussi s'écrie-t-il en terminant son épître : Mes petits enfants, gardez-vous des idoles ! Amen.

Il est impossible de passer sous silence une variante ou plutôt une interpolation non douteuse d'un verset de cette épître, le septième du chapitre V, parce que cela a fait assez de bruit dans le monde, et parmi les savants et parmi même ceux qui ne le sont pas. Le voici : Il y en a trois qui rendent témoignage au ciel, le Père, la Parole et le Saint-Esprit, et ces trois-là sont un. Mais ce verset ne se trouve dans aucun manuscrit grec, sauf dans deux copies postérieures à la découverte de l'imprimerie. Ces mots sont ajoutés au texte par une écriture récente dans une copie du XI^me siècle qui est à Naples. On ne les rencontre dans aucune des versions du Nouveau-Testament faites du deuxième au seizième siècle, sauf dans la Vulgate latine, dont même les plus anciens manuscrits ne les contiennent pas. Le premier des pères de l'église latine qui cite ces paroles est Vigilius, de Tarse (ville au nord de l'Afrique), à la fin du V^me siècle. Aucun des pères de l'église grecque n'en fait mention. Ni les premières éditions du Nouveau-Testament par Erasme, ni aucune des versions allemandes, publiées du vivant de Luther, ne renferme ce passage. On a donc raison de le regarder comme interpolé. Ce passage, au reste, n'introduit aucune doctrine nouvelle et n'affaiblit nullement la foi au Père, au Fils et au Saint-Esprit, dont la divinité est révélée clairement surtout dans les livres de la nouvelle alliance, et par saint Jean plus que par tous

les autres écrivains inspirés. Comme nous l'avons dit dans le chapitre où nous avons parlé des variantes, l'Esprit saint a veillé à l'intégrité du livre des révélations divines. Un passage non authentique ne peut s'y glisser sans que l'erreur ne soit découverte. Motif puissant de nous attacher avec confiance à la Parole de Dieu, qui est la vérité, et qui nous a été révélée pour le salut de nos âmes.

Les deux dernières épîtres de saint Jean, quoique rangées parmi les antilégomènes, ont en leur faveur des témoignages d'écrivains anciens, grecs, orientaux, latins, et plus que cela, l'empreinte du style, du caractère, de l'âme de l'apôtre; on y retrouve ses conseils; comme elles étaient courtes et adressées à des particuliers, on y attacha moins d'importance et elles n'étaient remises au soin spécial d'aucune église. Cependant, au troisième siècle, on rencontre des citations, même de la troisième épître, dont l'authenticité avait été plus douteuse. Quel intérêt aurait-on eu de prendre le nom d'un apôtre et celui de saint Jean pour écrire des lettres d'amitié fraternelle et où sont répétés des avis donnés dans la première épître? On remarque dans la seconde un ton différent de la troisième, parce que l'une s'adresse à une femme chrétienne et l'autre à un homme influent dans l'église: peut-être plus de douceur dans l'une, plus d'énergie dans l'autre. Saint Jean y prend le titre d'ancien, synonyme, comme nous l'avons vu, de prêtre, de pasteur, d'évêque.

Electe (élue), à qui la seconde des épîtres s'adresse, était une dame chrétienne; peut-être n'était-ce que le surnom de cette femme pieuse, appelée par la grâce divine à la foi, au Sauveur. Elle était, selon toute apparence, diaconesse, comme nous savons qu'il s'en trouvait dans l'église primitive, femme pieuse qui se dévouait à servir son divin maître en accomplissant des œuvres charitables de toutes sortes dans la communauté chrétienne. Il en est qui croient que le nom d'Electe concerne toute une église chrétienne; à tort, selon moi, car si Electe s'applique à l'église, quels étaient les enfants dont parle l'apôtre et auxquels il adresse également son épître. Les enfants et l'église ne sont qu'un, tandis que saint Jean les distingue avec soin.

Il répète ce qu'il avait dit ailleurs, d'être fidèle à la vérité,

à la charité, à la doctrine qui proclame Jésus, venu en la chair, comme le Christ. Quiconque ne le confesse point comme tel, est un antéchrist, n'a point Dieu, ne l'honore pas comme il doit être honoré, ne l'envisage pas comme le père des miséricordes, ne suit point ses divins enseignements. Ne recevez point un tel homme dans votre maison, ne le saluez pas, ne lui dites pas : soyez le bienvenu ; car ce serait participer à ses mauvaises œuvres. Comprenons bien ce passage. Il est clair que l'apôtre de la charité ne peut commander la haine, puisque nous devons aimer nos ennemis ; il est évident aussi qu'on doit secourir un homme quelconque, lorsqu'il est dans l'infortune. Mais, autre chose est d'avoir de la bienveillance envers quelqu'un, d'être revêtu des sentiments de charité dont tout chrétien doit être rempli envers le prochain ; et autre chose est l'accueil amical avec lequel on reçoit une personne dont les principes religieux sont conformes aux nôtres et dont le cœur sympathise avec nous. Autrefois, quand des chrétiens, des ministres de l'Evangile surtout, voyageaient dans l'intérêt du règne de Christ, ils étaient entretenus aux frais des églises, ou bien logés gratuitement dans des maisons où ils étaient regardés comme membres de la famille. De faux docteurs, des séducteurs, ainsi que les appelle l'apôtre, ne doivent pas être reçus ni salués comme frères ; comment pourrait-on leur dire avec sincérité : soyez les bienvenus ? Grand serait le danger de les recevoir et de les traiter comme des fidèles disciples du Christ. Ce serait approuver leurs principes, participer à leurs mauvaises œuvres, soit en finissant par les imiter, soit en encourageant autrui à suivre l'exemple de ceux qu'on accueillerait comme des frères.

L'apôtre aurait encore beaucoup de choses à dire à Electe et à ses enfants, mais il ne le peut avec l'encre et le papier, il espère se rendre auprès d'eux et s'entretenir avec eux ; grande, parfaite est la joie d'amis chrétiens, lorsqu'ils se revoient. Les enfants d'une autre sœur en Christ, nommée ou surnommée aussi Electe, saluent peut-être d'Ephèse la famille chrétienne, à qui saint Jean adresse cette lettre ou plutôt ce billet amical, inspiré par la foi et par l'amour fraternel. On ne peut en déterminer l'époque.

On ne sait pas non plus quand fut écrite la troisième épître de saint Jean. Elle est adressée à Gaïus ou Caius (nom assez commun autrefois). Des documents ecclésiastiques nous le représentent comme l'ami et l'hôte de l'apôtre à Ephèse et le correspondant chargé d'y faire connaître son Evangile. Saint Jean l'appelle son bien-aimé, qu'il chérit véritablement. Je n'ai point de plus grand plaisir, dit-il, que d'apprendre que mes enfants marchent dans la vérité; joie paternelle bien douce! Peut-être que Gaïus avait été amené à l'Evangile par l'apôtre et qu'il était un de ses fils en la foi. Quel vœu touchant il forme pour lui! Je souhaite que tu te portes bien et que tu sois à tous égards en aussi bon état que tu l'es à l'égard de ton âme! A combien peu de gens il est possible de faire un pareil vœu! Ce serait un souhait inverse que l'on pourrait former d'ordinaire.

L'éloge de Gaïus est bien fondé. Témoignage est rendu à la charité qu'il exerce à l'égard des frères, même des frères étrangers, qui étaient persécutés ou qui voyageaient pour l'Evangile et qui, par une noble fierté, bien séante à des chrétiens, n'avaient voulu recevoir des Gentils aucun secours; ils avaient raison de compter sur l'assistance de l'Eglise. En faisant un bon accueil aux fidèles, ou persécutés, ou missionnaires, on concourt à la propagation de la vérité.

Quel contraste entre le caractère de Gaïus et celui de Diotrèphe (élève de Jupiter), pasteur ou diacre qui, par orgueil, veut dominer dans l'église et ne point recevoir de conseils de l'apôtre contre lequel il tient des discours pleins de malice. Ce Diotrèphe va plus loin encore; il empêche l'exercice de la charité, de l'hospitalité envers les frères, et il chasse de l'église ceux qui voudraient la pratiquer. L'apôtre se réserve de dévoiler plus tard toute la conduite de cet homme.

A la vue de deux exemples si opposés, que faire? Imiter ce qui est bon. Celui qui fait le bien est enfant de Dieu. Celui qui fait le mal n'a point vu Dieu, ne connaît ni son amour, ni ses perfections, ni les devoirs qu'il recommande. Saint Jean l'avait déjà dit dans sa première épître: Qui n'aime point ses frères n'a point connu Dieu, car Dieu est amour.

Il est encore dans l'église dont Gaïus est membre un fidèle très-distingué, Démétrius, à qui, chose rare, tout le monde

rend un bon témoignage ; la vérité même, quand elle serait personnifiée, le louerait aussi ; sa voix serait en harmonie avec celle de tous et l'apôtre se joint à un si beau témoignage.

Dans l'espérance de revoir bientôt Gaïus, il remet à ce temps bien des choses qu'il aurait à dire. Il lui souhaite la paix, il le salue de la part des amis. Il le charge de saluer les amis, chacun en particulier. L'intérêt que portait l'apôtre aux nombreuses églises qu'il avait fondées, ou qu'il surveillait en véritable pasteur, ne l'empêchait pas d'éprouver pour quelques-uns des fidèles les sentiments affectueux d'un fraternel amour.

Nous sommes parvenus, jeunes amis, au dernier livre du Nouveau-Testament, à l'Apocalypse, soit à la Révélation de saint-Jean. Il est dans le nombre des antilégomènes ; mais, particularité étrange ! tandis que les livres de cette catégorie ne furent que plus ou moins tard reconnus comme authentiques, l'Apocalypse fut d'abord reconnue comme l'œuvre de l'apôtre bien-aimé et jouit de la vénération générale dès les premiers temps de l'église. Jusqu'au IV^{me} siècle, en Afrique, jusqu'au III^{me}, en Occident, aucune voix ne s'élève contre son authenticité, qu'appuient les témoignages nombreux et précis d'auteurs anciens, comme Papias, de Hiéropolis, Phrygien, qui avait connu plusieurs apôtres et saint Jean ; Justin, martyr, de Palestine, qui avait été à Ephèse et qui savait ce qui s'y était passé ; Méliton, évêque de Sardes ; Polycarpe, disciple de saint Jean, évêque de Smyrne (Sardes et Smyrne à qui des lettres sont adressées dans l'Apocalypse) ; Irénée, évêque de Lyon, disciple de Polycarpe ; Tertullien, Cyprien, Hippolyte, Clément d'Alexandrie, Origène, etc. Dès lors seulement, des hommes et des sectes soulevèrent des doutes contre ce livre et le rejetèrent par des raisons qui ne sont point solides, entre autres parce qu'il annonce le millénium, soit le règne de mille ans, pendant lesquels Jésus en personne régnera sur la terre (ch. XX).

Luther, qui ne pouvait se faire à l'idée d'un royaume temporel, même passager, du Messie, s'éleva contre l'Apocalypse avec sa chaleur habituelle. Mais les doctrines contenues dans un livre ne sont point un argument contre son authenticité.

Quel écrit serait authentique, s'il devait être exempt de toute erreur? La Bible seule a ce privilège, et le millénium n'est point une raison de rejeter l'Apocalypse.

Le style diffère de celui de l'Évangile et des épîtres de saint Jean; mais il fallait s'y attendre dans un livre où l'avenir est révélé, où les images, empruntées souvent des anciens prophètes, doivent lui donner une teinte plus colorée, où la vision, exaltant les facultés spirituelles de l'apôtre, doit lui fournir des symboles et un langage autres que ceux d'un écrivain épistolaire ou d'un historien. Cela se comprendra aisément, surtout si l'on admet avec plusieurs auteurs que l'Apocalypse est le premier écrit de saint Jean et a été composé une vingtaine d'années avant ses autres livres, dans un temps où le feu d'un âge moins avancé l'animait encore.

Entre l'Apocalypse et les autres livres de l'apôtre, on trouve de frappants rapports: même ton tendre, pathétique, souvent plein de mélancolie, même amour pour la personne du Christ, même haine de l'hérésie, même hommage à Jésus comme rédempteur, comme agneau qui ôte les péchés du monde, même universalisme chrétien, l'Évangile appartenant à toute tribu, à toute langue, à toute nation, quoique le salut vienne des Juifs; même condamnation de ceux qui, préférant les ténèbres à la lumière, vivent esclaves du péché; mêmes promesses de la résurrection pour la vie éternelle à ceux qui auront pratiqué les bonnes œuvres; même dès ici-bas ils ont déjà passé de la mort à la vie; mêmes tribulations de ce monde, échangées contre la contemplation dans le ciel de la gloire du Fils unique de Dieu auprès de son Père; seulement dans l'Apocalypse tout est plus en tableaux, en symboles; dans les autres écrits tout est plus spirituel, d'un saint mysticisme, quoiqu'il n'y manque ni images, ni similitudes. En lisant l'Apocalypse, qui abonde en métaphores, il faut se rappeler ce qui a été dit dans le chapitre XX sur le langage figuré. On commettrait plus d'une erreur en y prenant tout à la lettre. Les emblèmes auxquels recourt l'apôtre-prophète étaient souvent comme des voiles, destinés à envelopper d'une ombre des événements futurs qui auraient attiré sur l'église des persécutions, si l'avenir avait été révélé avec plus d'évidence. Pourquoi nommer, par exemple, Rome, Néron ou tel autre

empereur, et attirer ainsi des calamités plus nombreuses sur les chrétiens ? Qu'on se garde aussi d'envisager comme arrivé en réalité ce qui n'a eu lieu qu'en vision ! Vouloir représenter par la peinture des scènes diverses, racontées dans ce livre prophétique, c'est oublier le caractère de la littérature orientale et offrir des tableaux d'images incohérentes et propres à blesser les peuples plus calmes de l'Occident. Il ne faudrait peut-être pas toujours tenir à l'exactitude précise de tous les chiffres indiqués ci et là dans ce livre ; car un nombre déterminé, sept, par exemple, ou mille, peuvent avoir été employés pour désigner une quantité indéterminée.

L'Apocalypse fut composée dans l'île de Patmos, où, comme le dit saint Jean lui-même, il avait été banni pour la parole de Dieu qu'il avait prêchée et à cause du témoignage qu'il avait rendu à Jésus-Christ. De là, en véritable apôtre, il continuait à s'intéresser aux églises ; comment ne leur aurait-il pas communiqué la vision prophétique dont il avait été honoré ?

A quelle époque fut-elle écrite ? Les uns croient que ce fut avant la ruine de Jérusalem, à l'occasion ou à l'approche d'affreuses calamités pour l'église ; d'autres admettent que ce fut après l'épouvantable catastrophe qui avait détruit Jérusalem et anéanti l'état des Juifs ; il en est même qui vont jusqu'à préciser le temps où elle parut ; ce serait sous le règne de l'empereur Domitien, entre l'an 81 et 96 de l'ère chrétienne. Il est des auteurs qui pensent qu'elle fut composée bien plus tard. Je ne puis vous exposer les raisons alléguées pour soutenir ces divers systèmes ; à quoi cela servirait-il ? Vous connaissez le mien ; j'incline à placer l'Apocalypse, comme tous les écrits du Nouveau-Testament, avant l'an 70, où Titus s'empara de la cité qui n'avait pas voulu reconnaître, dans le temps qui lui était donné, les choses qui concernaient sa paix et que le Messie lui avait annoncées avec tant d'amour.

Dans quel but l'Apocalypse a-t-elle été écrite ? Dans le même que celui de la plupart des livres anciens des prophètes, pour exhorter et consoler. L'apôtre, à qui, dans son exil, les églises ne cessaient d'être chères, ne peut et ne doit garder pour lui seul ce qu'il a reçu l'ordre de révéler de la part de Celui qui est l'Alpha et l'Oméga, le commencement et la fin, le Seigneur qui est, qui était et qui sera, le Tout-puissant.

Dans la vision où l'apôtre fut ravi en extase, à Patmos, un personnage semblable au fils de l'homme lui apparaît sous la forme la plus majestueuse et la plus propre à lui imprimer le respect et une sainte terreur. Ne crains point, dit-il à l'apôtre, je suis le premier et le dernier (il vit dès le commencement avec Dieu), je suis vivant et j'ai été mort, je suis vivant maintenant pour l'éternité. — Les sept chandeliers d'or qui environnaient le fils de l'homme sont les sept églises, et les sept étoiles qu'il tenait dans sa main droite sont les sept anges, les chefs de ces églises, auxquels l'apôtre reçoit l'ordre d'adresser des paroles d'exhortation. Ces sept églises étaient celles où s'étendait surtout la sphère d'activité pastorale de saint Jean.

Ephèse est louée de sa patience et de son courage, au sein des épreuves, pour le nom de Christ; elle hait aussi les actions des Nicolaïtes, sectaires aux principes erronés et aux mœurs relâchées, mais Ephèse s'est départie de sa première charité. Repentance nécessaire, de peur que la lumière du chandelier de l'Évangile ne lui soit enlevée. Les fidèles se nourriront de l'arbre de vie.

Smyrne, affligée, calomniée, pauvre, quoique riche de la vraie richesse, sera exposée de nouveau à l'épreuve; quelques-uns seront mis en prison, mais l'affliction sera de courte durée, ce qu'indique le terme de dix jours. Soyez, dit l'apôtre au nom du Seigneur, fidèles jusqu'à la mort et je vous donnerai la couronne de vie.

Pergame, qui est dans un lieu où Satan a son trône, n'a pas renoncé à la foi, même lors du martyre d'Antipas, mais dans cette église sont des Nicolaïtes et des disciples de Balaam, qui font des actes d'idolâtrie et s'adonnent à la fornication. Repentance indispensable pour ne pas encourir de rudes châtiements; récompense promise aux fidèles.

Thyatire a eu foi, patience, charité, mais une fausse prophétesse, à qui est donné le nom de Jézabel, entraîne à l'idolâtrie, à la fornication, comme autrefois la reine, femme d'Achab. Ce sont des mystères d'iniquité, les profondeurs de Satan. Malheur à ceux qui ne renonceront pas à leurs mauvaises œuvres! ils seront accablés d'afflictions cruelles; mais ceux qui persévéreront jusqu'à la fin dans les bonnes œuvres

brilleront comme l'étoile du matin et auront la puissance de détruire les erreurs des nations, de réduire en poudre leurs funestes doctrines.

Sardes a le bruit de vivre, mais elle est morte. Affermissez, dit l'apôtre au nom du Seigneur, ce reste qui va mourir. Quelques personnes seulement ne se sont point souillées par des vices. Pour celui qui vaincra au milieu des tentations, son nom ne sera point effacé du livre de vie; mais un châtimeut inopiné tombera sur ceux qui ne se repentiront point.

Philadelphie — église modèle par ses bonnes œuvres, par son courage dans les épreuves, recevra en récompense le pouvoir de persévérer à l'heure de tentations redoutables et générales. Tenez ferme, dit l'apôtre, ce que vous avez, afin que personne n'enlève votre couronne. A celui qui vaincra, est assuré l'honneur d'être une colonne du temple de Dieu et il portera un nouveau nom, celui de chrétien.

Laodicée, enorgueillie de ses trésors, quoiqu'elle soit réellement pauvre devant le Seigneur, aveugle à l'égard de la vraie richesse, nue, dépouillée des biens véritables, vit dans une tiédeur coupable et propre à inspirer le dégoût. Christ offre de la délivrer de cet état misérable; il châtie par amour, il se tient à la porte et il heurte pour qu'on lui ouvre et que, devenant l'hôte de qui l'aura reçu, il vive en communion avec lui. Ce qui manque le plus au tiède, c'est la force; cependant celui-là seul qui vaincra, dit le Seigneur, je le ferai asseoir sur mon trône, comme moi-même j'ai vaincu et suis assis avec mon père sur son trône. On peut tout, avec l'esprit de Christ qui fortifie.

A la première vision, où saint Jean reçut l'ordre d'adresser des exhortations aux sept villes principales sur lesquelles il exerçait sa surveillance, succédèrent des visions prophétiques; il voit une porte s'ouvrir dans le ciel et, ravi en esprit, dans une extase plus sublime, il est instruit par le fils de l'homme de ce qui doit arriver dans la suite. Le sanctuaire où est le trône de Dieu s'offre à ses yeux. Les images les plus propres à représenter la gloire du Très-haut frappent ses regards; quelques traits rappellent la vision du prophète Ezéchiel près du fleuve Chaboras. Les créatures les plus nobles de la création, l'homme, le lion, le taureau, l'aigle en-

tourent le trône auguste et majestueux de l'Éternel et symbolisent la domination universelle du Très-haut. Dans cette sphère élevée, ils sont revêtus de qualités supérieures et ils entonnent des hymnes d'actions de grâces qui célèbrent la sainteté et l'éternité divine : Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu Tout-puissant, qui était, qui est et qui sera. Sept lampes allumées étaient les emblèmes des sept esprits de Dieu, des sept intelligences les plus rapprochées de lui autour du trône céleste. Un chœur de 24 vieillards, nombre égal à celui des 24 classes de prêtres qui desservent le sanctuaire terrestre, étaient assis sur des trônes ; ils étaient vêtus de blanc, portaient sur leurs têtes des couronnes d'or, avaient sans doute combattu pour la cause du Christ ; ils adoraient celui qui est assis sur le trône et qui vit aux siècles des siècles ; ils jetaient à ses pieds leurs couronnes et disaient : Tu es digne, Seigneur, de recevoir la gloire, l'honneur et la puissance, car tu as créé toutes choses et c'est par ta volonté qu'elles subsistent (ch. IV).

Dans la main droite de l'Éternel est un livre fermé de sept sceaux, le livre de l'avenir. Ce livre était composé de sept feuilles, roulées chacune séparément, selon l'usage antique, et sur chacune avait été apposé un sceau particulier. Qui l'ouvrira ? Aucune créature quelconque n'en est capable. L'apôtre fond en larmes. Un des vieillards le rassure et lui dit que le lion de la tribu de Juda, de la race de David, l'agneau qui était là comme immolé et qui avait sept cornes et sept yeux, symboles de la puissance et de la science résidant en lui, prend le livre dont il peut seul ouvrir les sceaux. Et les vingt-quatre vieillards et les animaux qui entouraient le trône et des millions d'anges rendent hommage à celui qui nous a rachetés par son sang pour être à Dieu, de toute tribu, de toute langue, de toute nation, qui nous a faits rois et sacrificateurs à notre Dieu. Ils s'écrient : l'agneau immolé est digne de recevoir puissance, sagesse, force, honneur, gloire et louange. Toutes les créatures qui sont instruites des merveilles de la rédemption, de cette grâce excellente entre toutes les grâces célestes, disent avec allégresse : A Celui qui est assis sur le trône et à l'agneau soient louange, gloire, honneur et empire aux siècles des siècles ! Mêmes hommages

universels à Dieu et à l'auteur de notre salut. Et les quatre animaux disaient : Amen. Et les vingt-quatre vieillards se prosternaient devant Celui qui est assis sur le trône, comme ils s'étaient prosternés devant l'agneau (ch. V).

Des prophéties remplissent le reste du livre et forment, à proprement parler, l'Apocalypse. Mais toute prophétie est, par sa nature, enveloppée d'obscurités avant l'accomplissement. C'est le cas du livre qui nous occupe. Pour ne pas augmenter les souffrances déjà si nombreuses qui pesaient sur les fidèles, l'apôtre devait employer un langage mystérieux, car on ne peut douter que ce ne fût soit à l'approche, soit au milieu de persécutions, que ce livre a été composé pour ranimer le courage et les espérances des chrétiens, en leur montrant le triomphe final de l'Évangile éternel et la gloire céleste réservée aux martyrs.

Que d'explications diverses ont été données de l'Apocalypse! Pour moi, c'est une preuve que les saints oracles qu'elle renferme ne sont pas tous accomplis. Je ne m'aviserai pas moi-même de l'expliquer. Je me hasarderai seulement à développer ce que je viens de dire, qu'on peut y voir la grande lutte du christianisme contre le judaïsme représenté par Sodome, ville où le Seigneur fut crucifié (Apoc. XI, 8); contre le paganisme figuré par Babylone, la ville aux sept collines (il n'était pas prudent de nommer autrement Rome); contre l'antéchrist et tous les autres adversaires quelconques de la religion chrétienne, lesquels sont désignés sous les noms de faux prophète, de dragon, de diable, de Satan (ch. XX). Mais cette lutte sera terminée par la victoire définitive et complète du christianisme, représentée sous l'image de la nouvelle Jérusalem, des nouveaux cieux et de la nouvelle terre (ch. XXI), partage des fidèles, tandis que d'affreux châtiments tomberont sur les impies. Je crois que, quelque système qu'on adopte, il faudra toujours en revenir à ces traits caractéristiques et essentiels. Je n'entrerai point dans les détails qui ont donné lieu à des explications heureuses quelquefois et souvent forcées.

Les sept sceaux sont successivement ouverts et l'on voit ou les malheurs ou les symboles des malheurs qui devront arriver. A l'ouverture du cinquième, les âmes des martyrs

sont exhortées à se confier en la justice de Dieu qui s'exercera en son temps; avant l'ouverture du septième, ils sont réunis autour du trône céleste avec les milliers de leurs frères, qui sont venus de la grande tribulation du monde et qui ont lavé leurs robes dans le sang de l'agneau; ils ont des palmes dans leurs mains et Dieu essuiera toutes larmes de leurs yeux. Dans leur allégresse, ils s'écrient : Le salut vient de notre Dieu qui est assis sur le trône et de l'agneau. Et les anges et les vieillards répètent leurs pieux cantiques en rendant gloire au Dieu qui vit aux siècles des siècles ! A l'ouverture du septième sceau, les prières des saints sont portées devant le trône de Dieu et lui sont offertes avec l'encens (ch. VIII, 1-5).

Aux sept sceaux succèdent sept anges avec sept trompettes, dont le retentissement annonce de nouveaux malheurs (VIII et IX). Quelle solennité, dans le serment que prête l'ange de l'Eternel, qu'il n'y aurait plus de temps avant l'accomplissement du mystère de Dieu (X, 5-7) concernant de terribles calamités ! Mais néanmoins, comme il était dans le temple de Jérusalem, au lieu très-saint, symbole de la protection divine, ainsi, au bruit de la septième trompette, la gloire de Christ apparaîtra, les chants célestes des vingt-quatre vieillards célèbrent d'avance son triomphe et sa domination universelle (XI, 14-19). Le récit de la lutte qui précède cette victoire est racontée au ch. XII. Le ciel protège l'enfant que le dragon voudrait dévorer, image des persécutions et des dangers qui entouraient l'église dès son berceau; mais Michel et sa sainte milice combattent avec succès contre Satan et les anges rebelles. Ceux-ci, quoique défaits, ne cessent de continuer la guerre contre les enfants de Dieu, dont la délivrance finale est certaine et qui sont recueillis dans la gloire céleste. Deux des plus formidables satellites de Satan furent la bête à sept têtes et à dix cornes (ch. XIII), image de Rome et de sa puissance (XVII, 9), et une bête à deux cornes, image de la ruse et des artifices employés pour faire adorer la première bête.

Que celui qui a de l'intelligence suppute le nombre de la bête (je pense de la première, celle à laquelle la seconde est subordonnée), car c'est un nombre d'homme, et ce nombre

est 666 (XIII, 18). C'était un usage des Juifs de calculer la valeur arithmétique des lettres qui composent un nom, car les lettres servaient autrefois de chiffres. Donc le nombre d'un nom est la somme de la valeur numérique de chacune des lettres qui le composent (Rilliet).

Il n'est sorte de personnages que l'on n'ait vus dans ce nombre 666. Nommons entr'autres Titus, Trajan, Julien l'apostat, Mahomet, Luther, le pape Benoît IX, Napoléon, etc. Il est deux noms à choisir et qui me semblent³ les plus vraisemblables: il faut opter entre Néron César, ce cruel persécuteur des chrétiens (on n'osait l'appeler par son nom) et Lateinos (latin); ce mot-ci devrait être écrit en lettres grecques et l'autre, Néron César, en caractères hébraïques. Dans les deux cas, ce serait l'empire romain, personnifié ou par Néron, qui commença les persécutions contre l'église, ou par le terme général Lateinos, qui désignait la puissance dont la base était dans un pays de langue latine. Au lieu de se borner à voir dans l'Apocalypse le triomphe du christianisme sur ses adversaires, et d'abord sur Rome et ses empereurs, il est des auteurs qui ont voulu en préciser l'explication jusque dans les plus petits détails; il est curieux de faire observer que des savants protestants (entr'autres l'illustre Isaac Newton, qui a développé ce système avec beaucoup de talent) ont vu dans la ville aux sept collines et dans des oracles nombreux de l'Apocalypse, non seulement Rome, mais tout l'ensemble du pouvoir pontifical, ses excès comme aussi sa chute certaine. Ce qui vous paraîtra plus étrange encore, jeunes amis, c'est que les théologiens protestants n'ont fait que marcher sur les traces de théologiens catholiques, qui avaient eu les premiers l'idée d'une telle explication.

Pour en revenir à tracer à grands traits la suite de l'Apocalypse, les persécutions n'arrêtent pas les progrès du christianisme (ch. XIV). Le nombre des rachetés se multiplie, ils sont tous admis devant le trône de Dieu. L'Évangile éternel est annoncé à toute tribu, à toute langue, à toute nation. Bonheur à ceux qui gardent les commandements de Dieu et la foi en Jésus, ils ont eu la patience qui convient à des saints. Ils meurent au Seigneur, ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent. Malheur à ceux qui adorent la bête!

la fumée de leur tourment monte aux siècles des siècles. Le siège de sa puissance, Babylone, qui n'est autre que Rome, doit tomber; elle est déjà tombée aux yeux du prophète qui lit l'avenir. Ils sont sublimes les cantiques entonnés par ceux qui, demeurés fidèles, étaient accueillis dans le ciel! Que tes œuvres sont grandes et admirables, Seigneur Dieu Tout-puisant! Tes voies sont justes et véritables, Roi des saints! Qui ne te craindrait, Seigneur, et qui ne glorifierait ton nom, puisque tu es le seul saint? Aussi toutes les nations viendront-elles se prosterner devant toi, parce que tes jugements ont été manifestés (ch. XV)!

La terre doit être frappée de nouveaux désastres. L'apôtre voit sept anges, tenant sept coupes, de la juste colère de Dieu, les verser sur le monde qu'affligent de terribles calamités (ch. XVI). Ruine de la grande prostituée, de la ville aux sept montagnes, sur laquelle la femme siège, de Babylone enivrée du sang des saints et des martyrs de Jésus. Les adorateurs de cette mère des impudicités, de l'idolâtrie, seront consternés de sa chute et en gémiront, mais en vain (ch. XVII-XVIII). Dans le ciel, hymnes de joie des élus louant Dieu du juste jugement exercé contre la grande prostituée qui avait versé le sang des fidèles.

Un puissant obstacle à l'établissement du règne et des noces de l'agneau, son union avec l'église, est levé (XIX, 1-10). Cette victoire du fidèle, du véritable, et qui s'appelle la parole de Dieu, sur la bête, sur les rois qui la servent et sur le faux prophète qui l'accompagne, est célébrée encore une fois et sous une forme nouvelle, sous des traits différents. L'étang ardent de feu et de soufre est le partage de la plupart de ceux qui ont servi et la bête et le faux prophète (ch. XIX, 11-21).

L'ancien serpent, le dragon, le diable sera aussi jugé; il sera enchaîné pour mille ans dans l'abîme. Pendant ce temps, tous ceux qui auront été martyrs pour le témoignage rendu à Jésus et à la parole de Dieu, vivront et règneront avec le Christ — c'est la première résurrection. — Heureux et saints ceux qui y prendront part! Enfin un dernier combat doit se livrer. Après les mille ans, Satan, sorti de sa prison, séduira encore une fois les nations; il trouvera de nombreux satel-

lites, qu'il rassemblera contre la cité de Dieu; mais il sera vaincu et précipité dans l'étang de feu et de soufre où la bête et le faux prophète seront tourmentés aux siècles des siècles (ch. XX, 1-10).

A cette défaite de Satan et de ses anges succéderont la résurrection universelle et le dernier jugement. Les livres sont ouverts; image de la conservation devant Dieu de toutes les œuvres humaines. Ceux qui ne sont point inscrits dans le livre de vie, sont jetés dans l'étang de feu, symbole des plus épouvantables malheurs. — Si l'emblème est si terrible, que sera-ce que la réalité? (ch. XX, 11-14.) Un ciel nouveau, une terre nouvelle, une sainte cité, une nouvelle Jérusalem descend d'auprès de Dieu (ch. XXI, XXII). Pour en décrire la splendeur, il fallait emprunter des images à ce que pourrait offrir de plus magnifique et de plus parfait l'architecture humaine; on y retrouve quelques traits des tableaux des anciens prophètes. — Mais promesse unique : Dieu y habitera avec les élus; il essuiera toute larme de leurs yeux, la mort ne sera plus; il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni travail, parce que le premier état est passé et que toutes choses sont renouvelées. Un fleuve pur d'eau vive, claire comme le cristal, coulera dans cette cité sainte; et sur les bords de ce fleuve sera l'arbre de vie. Ceux qui ont eu faim et soif de la justice seront rassasiés. La ville n'a besoin ni de soleil ni de lune pour l'éclairer, parce que la gloire de Dieu l'éclaire et que l'agneau en est le flambeau : il n'y aura point de nuit. Les serviteurs de Dieu et de l'agneau le serviront : ils verront sa face; son nom, parce qu'ils appartiennent au Seigneur, sera écrit sur leurs fronts et ils règneront aux siècles des siècles!

Moi, Jésus, est-il dit à la fin de l'Apocalypse, j'ai envoyé mon ange, l'apôtre bien-aimé, pour rendre témoignage de ces choses dans les églises. Je suis le rejeton et la postérité de David, l'étoile brillante du matin. Qu'une sainte impatience de jouir d'une telle félicité est légitime! qu'elle est naturelle au milieu de tant de gens qui persévèrent dans l'injustice et qui se souillent de plus en plus! Ceux qui se sanctifient chaque jour davantage soupirent après cette époque heureuse, où ils verront le Dieu et le Sauveur qu'ils ont

aimé. — Celui qui rend témoignage de ces choses, Jésus, dit à ceux qui désirent avec ardeur de le contempler dans la gloire : Oui, je viens bientôt ! Prière fervente du fidèle : Oui, Seigneur Jésus, viens ! Ah, qu'à son arrivée il nous trouve veillant, les reins ceints et les lampes allumées ! Après la mort suit le jugement ; après la mort, un état heureux ou malheureux commence, selon qu'on a vécu ou non en disciple de Christ, en servante du Seigneur.

D'après la similitude du mauvais riche et de Lazare et la parole du Sauveur au brigand, on est, en terminant cette carrière terrestre, dans un état de paix, de joie, ou dans un état de souffrance en attendant la solennité du jugement universel !

Ainsi, c'est par un regard qu'il nous est permis de jeter sur notre éternel avenir que se termine la collection de nos livres saints. Nous contemplerons un jour face à face Celui qui au commencement créa les cieux et la terre, si nous vivons selon le Seigneur ! Comment négligerions-nous un si grand salut ! Affectionnons-nous aux choses d'en-haut et non point à celles qui sont sur la terre. Esprit saint de Dieu ! donne-nous de persévérer jusqu'à la fin dans la vigilance et dans la prière pour hériter la couronne de vie ! Amen !

Dieu m'a donné la force, jeunes amis, de commencer, de poursuivre et de finir ce cours d'archéologie biblique. A lui la gloire ! à lui mes actions de grâces ! Dieu, dans sa sagesse, ayant trouvé bon de se révéler dans un pays d'où la bonne nouvelle devait se répandre sur toute la terre, et sa parole ayant été écrite dans la langue de ce pays et dans une langue qui durant plusieurs siècles était assez généralement connue, il est nécessaire, pour comprendre aussi bien que possible le livre des révélations, de savoir la géographie, les lois, les coutumes, quelque chose de la langue de ce pays, comme aussi des pays avec lesquels le peuple ancien soutint de fréquents rapports. De telles connaissances auraient été comme indispensables, quand même une autre contrée que la terre de Canaan eût été le point central des révélations divines, et que la Bible eût été écrite dans d'autres langues que celle des Hébreux et que celle des Grecs.

L'histoire des livres qui renferment ces révélations saintes,

quelques preuves principales de leur divinité, les merveilles de leur conservation à travers les siècles, ne devaient point être passées sous silence : Voilà ce que renferme ce traité d'archéologie biblique que je ne puis cependant encore appeler qu'élémentaire, parce que je n'ai exposé que ce qui est à la portée du plus grand nombre des lecteurs, et que j'ai laissé de côté toutes les questions qui exigent des études spéciales et plus approfondies. J'ai dû me borner à indiquer sur bien des points le résumé de la science actuelle. Nul doute qu'à l'avenir de nouvelles découvertes et des progrès scientifiques ne servent à résoudre bien des problèmes et à dissiper bien des obscurités. Dans tous les temps la Bible a été l'objet de violentes attaques et toujours elle en a triomphé. Le ciel et la terre passeront, a dit le Sauveur, mais mes paroles ne passeront point.

Que je répète encore ici, que tout ce qui est indispensable au salut est clair et à la portée de l'intelligence la plus ordinaire. Suffirait-il de pouvoir expliquer les passages les plus difficiles de nos saints livres, d'être à cet égard savant dans les Ecritures et de posséder la clef de la science? Non. Chacun de ces passages renferme une leçon que nous devons saisir pour en profiter et pour la rattacher aux vérités fondamentales de la révélation auxquelles cette leçon tient d'une manière plus ou moins directe. La Bible est avant tout et par-dessus tout le livre de la conscience et de la rédemption, une révélation religieuse et morale. Dans d'autres écrits se trouvent de nombreuses et utiles connaissances sur les merveilles de la nature, sur l'histoire de l'humanité, sur de brillantes découvertes, sur la marche ascendante du genre humain vers le perfectionnement des arts et des sciences, sur les excellentes facultés dont notre âme est enrichie. La principale de ces facultés, celle à laquelle toutes les autres se rattachent, celle qui constitue l'homme être religieux et moral en le plaçant sous la dépendance de Dieu et du devoir, celle qui nous rend responsables de notre conduite à un tribunal supérieur à tous ceux de la terre, celle dont on ne viole jamais impunément les principes innés, parce que le remords en venge le mépris, celle dont l'approbation procure une joie sans égale, celle qui nous annonce à la fois un Dieu de jus-

tice et un Dieu rémunérateur au-delà du tombeau; cette faculté, c'est la conscience.

La Bible l'éclaire et la console, lui révèle avec certitude ses destinées éternelles et la sanctifie. La source des plus affreuses misères et des angoisses, des remords les plus déchirants, c'est le péché. Il est la plaie universelle de l'humanité, il est l'aiguillon de la mort. Otez le péché de la terre et elle deviendra un paradis, dût-on même mourir pour contempler de plus près la gloire du père. La loi, en éclairant la conscience et en la convainquant de péché, a mis à nu la racine de tout mal pour que nous en vissions toute l'étendue, toute la profondeur, et que nous comprissions mieux la nécessité du remède, que nous le cherchassions et que nous bénissions Dieu de nous l'avoir donné par Jésus-Christ, qui a été fait pour nous sagesse, justice, sanctification et rédemption. Accepter par la foi Jésus comme notre rédempteur, c'est le reconnaître comme le chemin, la vérité, la vie, comme Celui dont nous devons écouter la parole et sur les traces de qui nous devons marcher pour aller au père. Tel doit être le but auquel nous devons tendre et pour lequel Dieu, après s'être révélé en divers temps et en diverses manières par les prophètes, s'est révélé en ces derniers temps par son fils.

Qui étudiera avec soin l'Évangile sentira combien il est en harmonie avec nos véritables besoins. Ces besoins subsisteront autant que l'humanité. Aussi longtemps que l'homme sera pécheur, aussi longtemps sentira-t-il la nécessité et le bienfait du livre de vie. Voilà pourquoi il est appelé dans l'Apocalypse : l'Évangile éternel. D'après l'étymologie du mot religion, on pourrait définir la religion chrétienne le lien qui rattache à Dieu avec force l'homme que le péché en avait séparé. Les sciences humaines marchent de progrès en progrès, chaque siècle amène des découvertes nouvelles dans le domaine du monde visible, même on pénètre toujours en avant dans la connaissance de nos facultés intellectuelles et dans les mystères profonds du cœur humain. Nulle part ailleurs que dans l'Évangile, nous ne trouverons le remède à nos misères morales : la rédemption par Jésus-Christ, qui nous réhabilite dans notre dignité d'enfants de Dieu et qui,

nous ayant régénérés, nous fait commencer dès ici-bas la vie de foi, d'espérance et de charité qui arrache à la mort son aiguillon et au sépulcre sa victoire. Le modèle le plus achevé de la perfection à laquelle nous puissions tendre est en Christ; il ne sera jamais dépassé. Ceux qui, dans leur cœur, recevront l'Évangile et en pratiqueront la doctrine, reconnaîtront qu'elle ne peut venir que de Dieu. Au milieu des tribulations de la vie ils trouveront la paix de l'âme que goûtent tous les enfants du royaume des cieux que Jésus a fondé sur la terre, la paix de l'âme, bénédiction spirituelle, comme le sont essentiellement toutes les grâces promises dans l'Évangile. Les bénédictions de la vie présente ne méritent ce nom, que parce qu'elles sont en harmonie avec les bénédictions spirituelles. Aussi le Sauveur recommande-t-il surtout de travailler non pour la nourriture qui périt, mais pour la nourriture qui subsiste en la vie éternelle et que le fils de Dieu nous donnera; car, dit-il encore : Mes brebis entendent ma voix, je les connais, elles me suivent, je leur donne la vie éternelle, elles ne périront jamais, nul ne les ravira de ma main. — Ah! si par ce livre j'avais pu contribuer à vous faire comprendre et aimer mieux les saintes Écritures et vous faire aspirer à ce royaume céleste! Mais ce sera ton œuvre, grand Dieu! Opère-la par l'Esprit de ton fils pour chacun de nous! et que, par la sanctification, notre vie entière soit un hymne, un monument de notre gratitude de ce que tu as tant aimé le monde que d'avoir donné ton fils unique au monde, afin que quiconque croirait en lui ne pèrit point, mais qu'il eût la vie éternelle!

Amen!

SOURCES : Cellerier ; Michelet ; Eichborn ; Coquerel ; Godet ; Herzog ; Bochinger ; Olshausen ; Paley ; Pressensé ; Reuss ; Montandon.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES

	Pages		Pages
A			
Aaron (pectoral d'), I,	356	Achab, I,	46
Aaron (murmures d'), I,	524	Achaïe, (l'), I,	610
Aaron (la verge d'), I,	327	Achille (vengeance d'), I,	12
Aaron (mort d'), I,	350	Achille (tombeaux d'), I,	391
Abarim (chaîne d'), I,	103	Achzib, I,	51
Abel Beth Mahaca, I,	565	Accommodations, I,	702
Abdias (livre d'), II,	584	Accompli (ainsi a été), II,	472
Abeilles (les), I,	475	Acro-Corinthe (l'), I,	610
Abimeleck, I,	58	Actes des apôtres (les), II,	478
Abimeleck (mort d'), I,	46	Actes (contenu des), II,	481
Ablutions (les), II,	18	Actes (période du livre des), II,	482
Abomination dans le lieu saint (l'), II,	511	Adam (création miraculeuse d'), I,	167
Abram (voyage d'), I,	229	Adam au milieu de la création, I,	167
Abraham (promesses à), II,	245	Adam (le premier et le second), I,	704
Abraham (le pacifique), I,	251	et II,	528
Abraham en Egypte, I,	246	Adam et Eve (grande taille d') II,	15
Abraham (sacrifice d'), I,	51	Aden, I,	500
Abraham (serviteurs d'), I,	497	Adonaï, I,	277
Abusalon (mort d'), I,	417	Adonibezeth, I,	575
Absynthe (l'), I,	410	Adonis, I,	65
Abubekr (le calife), I,	421	Adonis (l'), I,	85
Abusimbel (monument d'), I,	261	Adoption (l'), II,	54
Abyssinie (l'), I,	292	Adrien (l'empereur), I,	126
Abylène (l'), I,	70	Adultère (l'), II,	55
Acacia (l'), I,	410	Alanitique (golfe), I,	500
Acadameus, I,	615		

	Pages		Pages
Elia Capitolina, I,	126	Aloës (l'), I,	415
Erolithes (chute d'), I,	582	Alorus, I,	192
Eschyllus, I,	600	Alphabétique (forme), I,	715
Africain (mémoire d'), II,	491	Aman, I,	60
Agag, I,	60	Amana (l'), I,	78
Agape (l'), II,	495	Amana (le fleuve), I,	85
Agar et Sarah, II,	540	Amalek (origine d'), I,	60
Agaréniens (les), I,	156	Amalécites (les), I,	60
Agave (papier d'), I,	645	Amalhone, I,	602
Age d'or (l'), I,	192	Aménophis Ramsès, I,	281
Age d'or et d'argent (l'), I,	655	Aménopole III, I,	207
Aggée (le prophète), II,	591	Amérique (populat. de l'), I,	186
Aggée (le livre d'), II,	591	Amérique (langues de l'), I,	190
Agram (aérolithe d'), I,	599	Amérique (idiômes de l'), I,	190
Agridagh (l'), I,	175	Aminadab, II,	170
Aiguille (le trou de l'), I,	451	Amitié chrétienne, II,	551
Aiguillon (regimber contre l'), I,	501	Ammien Marcellin, I,	127
Aiguillon de la mort (l'), I,	680	Ammonites (les), I,	147
Aïnesse (le droit d'), II,	93	Amorrhéens (les), I,	58
Aïn Musa, I,	500	Amorrhéens (victoire sur les), I,	551
Air (puissance de l'), II,	542	Amos (le livre d'), II,	585
Ajalon (vallée d'), I,	42	Amosis et Thetmosis, I,	275
Ajax, I,	446	Amphibies (les), I,	465
Akaba (golfe d'), I,	149	Anatolie (l'), I,	576
Akra (vallée d'), I,	109	Anciens du peuple (les), II,	88
Akrabim, I,	508	Anciens de l'Eglise (les), II,	499
Ala Dagh, I,	576	Ancien Testament (spiritualisme de l'), II,	22
Alcibiade et Socrate, I,	14	Ancien Testament (versions de l'), I,	654
Alcuin (le savant), I,	648	Ancien Testament (citations de l'), I,	701
Al Manzor (le calife), I,	228	Ancien Testament (livres de l'), II,	551
Alexandre Jannée, I,	144	André (travaux d'), II,	462
Alexandrie, I,	267	Androclès, I,	484
Alexandrie (la moderne), I,	268	Ane en Orient (l'), I,	445
Alexandrie (la physionomie d'), I,	268	Ane (proverbe), I,	20
Alexandrie (biblioth. d'), I,	269	Ange (le mot), II,	265
Alexandrie (institut chrétien d'), vol. I,	271	Anges (doctrine des), II,	266
Alexandrie (fondation de l'église d'), II,	475	Anges (existence des), I,	545
Alexis Comnène, I,	582	Anges rebelles (les), II,	75
Ali, I,	502	Angora (chèvres d'), I,	455
Alléluia, I,	696	Angora (population d'), I,	585
Alliances funestes, I,	585	Animaux antédiluviens, I,	158
Alliance (sceau mis à une), II	158		

	Pages		Pages
Animaux (terme de la vie des), I,	553	Apôtres contemporains des faits (les), II,	408
Animaux purs et impurs, I,	558	Apôtres (sincérité des), II,	444
et II,	22	Apôtre et disciple, II,	457
Anne (cantique d'), I,	710	Apôtres (chem. des douze), I,	295
Année (division de l'), I,	169	Apourou, I,	274
Année sabbatique (l'), I,	544	Aquila, I,	641
et II,	215	Ar, I,	144
Année solaire (l'), I,	544	Arabe (caractère de l'), I,	156
Années de repos (les), I,	505	Arabes (hospitalité des), I,	156
Années patriarcales, I,	554	Arabes scénites, I,	140
Anneaux pour la parure, II,	59	Arab, I,	298
Annibal (retraite d'), I,	585	Arabie (pat. des Bédouins), I,	156
Antigone de Socho, I,	757	Aram, I,	179 et 562
Antiliban (l'), I,	78	Ararat (l'), I,	174, 175 et 576
Antioche de Syrie, I,	85	Arbres de la Terre-Sainte (les), I,	417
Antioche (les habitants d') I,	575	Arbres fruitiers (conservat. des), I,	421
Antioche (le patriarche d'), I,	567	Arbres (jours des), I,	554
Antioche (l'Eglise d'), I,	575	Arc (cantique de l'), I,	714
Antioche et Jérusalem, I,	574	et II,	552
Antioche de Pisidie, I,	586	Arc-en-ciel (l'), I,	176
Antiochus Epiphane, II,	281	Arche (construct. de l'), I,	170
Antiochus (maladie d'), II,	285	Arche (restes de l'), I,	175
Antipas, I,	592	Arche de l'Alliance (l'), I,	556
Antipater, II,	285	Archenholtz, I,	182
Antipatris, I,	46	Archélaüs, II,	292
Antiphonie (l'), I,	715	Archimède, I,	269
Antonia (la forteresse), I,	109	Architecture (l'), I,	752
Anubis, II,	138	Archippe, II,	544
Apelles, I,	600	Argent (l'), I,	400
Apion, I,	270	Ariens (les), I,	272
et	742	Arimane, I,	225
Apis (le bœuf), I,	252	Aristote, I,	615
Apocalypse (couv ^t de l'), I,	599	Aristophane, I,	600
Apocalypse (l'), II,	606	Arius (doctrine d'), I,	585
Apocalypse (caractère de l') II,	607	Arménie (l'), I,	161
Apocalypse (date de l'), II,	608	Arméniens (Eglise des), I,	107
Apocalypse (but de), II,	608	Armes (absence d'), I,	505
Apocryphes (livres), I,	725	Armes offensives, II,	142
et II,	596	Armée (entretien de l'), II,	159
Apologue (l'), I,	716	Arnaud (Testament d'), I,	669
Apollonie, I,	46 et 608	Arnon (l'), I,	95
Apollonius, I,	584	Art oratoire (l'), I,	726
Apollos, I,	269	Articles (mille), I,	694
Appius (le marché d'), I,	625		

	Pages		Pages
Arts (les beaux), I,	722		
Arpad, I,	570		
Arvad, I,	65		
Asa (le roi), I,	744		
Asaph, II,	192 et 554		
Ascalon, I,	61		
Asclépiades (les), I,	600		
Asdod, I,	61		
Asie Mineure, I, 576, 577, 578 et	604		
Asiarques (les), I,	590		
Asmonéens (rois), II,	284		
Asphalte (l'), I,	594		
Asphaltite (lac), I,	89		
Aspersions de sang (les), II,	225		
Assafétida (l'), I,	440		
Assolements (les),	505		
Asson, I,	591		
Assur, I,	179		
Assyrie, I,	205 et 210		
Astaroth, I,	61		
Astrologie (l'), I,	202 et 547		
Astronomie pratique, I,	201		
Astronomie et idolâtrie, I,	540		
Athalie, I,	554, et II, 261		
Athanase, I,	272		
Athènes, I, 610, 612, 614 et 615			
Attalée, I,	580		
Aubusson (Pierre d'), I,	601		
Auguste, roi de Pologne, II,	247		
Augustin (saint), I,	292		
Augures (les), I,	484		
Autel des parfums (l'), II,	166		
Autel des holocaustes, II,	167		
Auteurs sacrés (les), I,	26		
Authenticité (recherches sur l'), II,	521		
Autorité paternelle (l'), II,	58		
Autruche (l'), I,	489		
Avare (agitation de l'), I,	487		
Avarice (l'), I,	478 et II, 557		
Avatar, I,	559		
Avertissements, II,	595		
Aveugles (4,000), I,	254		
Azazel (le bouc), II,	224		
Azèques (ancêtres des), I,	197		
Azèques (manuscripts), I,	645		
		B	
		Baalbeck, I,	78
		Baal Tsephon, I,	515
		Baalzéub, I,	61
		Bab el Mandeb, I,	299
		Babel (la tour de), I, 180, 185 et 184	
		Babylone, I,	214, 227
		Babylone (captivité de), I,	217
		Babylone (la nouvelle), I,	228
		Babylone (les Juifs à), II,	270 et 271
		Babylone (second départ de) II,	276
		Babyloniens (langue des), I,	202
		Babyloniens (empire des), I,	216
		Bacchanales (les), I,	555
		Bagradino, I,	602
		Bahal, I,	46 et 61
		Bahal Pehor, I,	144
		Bains (les), II,	20 et 56
		Baiser (le saint), I,	521
		Balaam, I, 145, 551, 552, 555	
		Balak, I,	145
		Bàle (Société de), I,	21, 295
		Balcine (la), I,	465
		Ballon magnifique, I,	579
		Baobab Adamsonia (le), I,	241
		Baptême (signific. du), II,	546
		Barbarie (causes de la), I,	186
		Barbe (la), II,	58
		Barchocha, I,	126
		Barnabas, I,	602
		Barnabas (épître de), II,	465
		Baronius (paroles de), I,	585
		Barthélemi, II,	465
		Baruch (le livre de), II,	599
		Basan (les chênes de), I,	416
		Bas-reliefs, I,	754
		Bassorah (commerce de), I,	215
		Bath (le), I,	525
		Batiste (la), I,	408
		Baumier de Pompée (le), I,	514
		Bdellion (le), I,	597
		Béatitudes (montag ^e des), I,	96

	Pages		Pages
Beausobre (Testam ^t de), I,	669	Bétzaléel, I,	328
Beausobre (Isaac de), II,	406	Beurre (le), employé comme	
Beaux-Ports, I,	604	remède, I,	451
Béchir (émir), I,	80	Beyrouth, I,	65 et 64
Bédouins (les), I,	157 et II, 7	Bézetha, I,	109
Beer Peter, I,	547	Bible (authenticité de la), I,	637
Beersébah, I,	58	Bible (inspiration de la), I,	159
Béhémoth (le), I,	445	Bible (poésie de la), I,	707
Beiram (le), I,	544	Bible (collection des livres de	
Beit Dschala, I,	41	la), I,	657
Beitlabus, I,	40	Bible (popularité de la), I,	726
Bekah (le), I,	497	Bible (le nom de), II,	529
Bel, I,	215	Biblos, I,	65
Bel (histoire de l'idole de),		Birs Nemrod, I,	184
II,	599	Bithynie (la), I,	582
Bellefontaine (de), I,	672	Blumhardt, I,	295
Belka (le), I,	71	Bocages (les), II,	162
Béliers (les), II,	146	Böhner (ouvrage de), I,	162
Bélus, I,	51	Bohémiens (les), I,	565
Bénédictions et malédictions,		Boisseau retourné, II,	47
I, 58, et II, 257		Bonaparte, I,	421, 47, 288
Benjamin (tribu de), I,	42	Bonheur (le), II,	227, 494
Benjamin Constant, I,	277	Bonnet (le), II,	55
Bérée, I,	609	Bonnet (preuves du christia-	
Bérénice, I,	47	nisme), II,	404
Bergers (les), I, 455, 484, 494		Booz, I,	59 et II, 49
et 498		Borel (catéchisme de), I,	584
Bérose, I,	215	Bossuet (paroles de), I,	276
Bessarion, I,	582	Botra (ruines de), I,	55 et 149
Béthabara, I,	69	Bouc (la main sur la tête	
Béthanie, I,	42 et 116	du), II,	225
Béthanie du Jourdain, I,	116	Bouchinger, II,	404
Bethaven, I,	45	Boucles d'oreilles (les), II,	59
Beth Eden, I,	570	Boucle aux narines (une), I,	
Béthel, I,	42 et 459	212 et 455	
Béthesda, I,	109	Bouclier (le), II,	142
Bethfagé, I,	116	Bracelets (les), II,	41
Béthléhem de Zabulon, I,	59	Brebis (laine des), I, 495 et 497	
Béthléhem, I,	59, 40, 41	Brésil (ruines islandaises au)	
et II, 41, 288		I,	190
Beth Rechob (les Syriens		Brésil (sécheresse au), I,	591
de), I,	565	Brigand repentant (le), II,	524
Bethsaïda, I,	50	Brogie (M ^{me} de), I,	727
Bethsaïda de Pérée, I,	50	Bronze (âge du), I,	508
Bethsamé, I,	48	Brouillard sec (un), I,	516
Béthune, I,	44	Buddha, I,	15

	Pages		Pages
Bunsen (le chevalier), II,	458	Cappadoce, I,	584
Burckardt (Jean-Louis), I,	452	Cappadoce (églises chrét. de	
et	455	la), I,	584
Byssus (le), I,	408	Captifs (sort des), II,	149
C		Captivité (commencement	
		de la), II,	269
Cachet (le), II,	51	Caraïbes (usages des), I,	189
Cadence (la), I,	710	Carat (le), I,	417
Cadran d'Achaz (le), I,	559	Caravane (route des), I,	56
Cailles (envoi de), I,	517	Caravane (la grande), I,	568
Caïn, I,	169 et 170	Carie (la), I,	595
Caire (le), I,	264	Carkémis, I,	572
Calach, I,	204	Carmel (le), I,	59 et 74
Calamités (causes des), II,	500	Carmélites (les), I,	75
Caleb, I,	525	Caroubier (le), I,	417
Calendes, (les) I,	541	Carthage, I,	485 et 574
Califes (les), I,	506	Casque (le), II,	142
Caligula, II,	295	Castes égyptiennes (les), I,	254
Callirhoë, I,	55	Castor et Pollux, I,	546
Calomnie (la), II,	155	Catapultes (les), II,	146
Calypso (île de), I,	621	Caucase (le), I,	174
Cam (conduite de), I, 176 et	178	Cavalerie (la), II,	140
Cambyse (ruse de), I,	251	Cavernes (les), II,	6
Caméléon (le), I,	467	Cécité (la), II,	67
Campements israélites, II,	159	Cèdre (le), I,	419
Camps fortifiés, I,	189	Cédron (le), I,	92 et 115
Cana d'Asser, I,	49	Ceinture (la), II,	50
Canaan, I, 54, 176, 179, 525,	569, 516	Célibat et mariage, II,	555
Canaan (la Pâque en), I,	580	Cellérier, I, 558, 668 et II,	405
Cananéens (les), I, 57, 58, 59,	558, 570, II, 159	Celse, II,	448
Candace, I,	294	Cénacle (le), I,	114
Candeur et prudence, I,	486	Cenchrée, I,	610
Candie, I,	604	Cène (célébration de la), II,	490
Canon sacré (le), II,	550	Cep (similitude du), I,	426
Cantique sublime, I,	287	Cep de vigne d'or (un), II,	508
Cantique (le), II,	220	Ceps (les), II,	152
Cantique des cantiques, II,	359	Cérasonite, I,	582
Capernaüm, I,	48	Céraste (le), I,	470
Caponius, II,	295	Cérémonies expiatoires, II,	154
Câprier (le), I,	440	Cerf (le), I,	456
Caprification (la), I,	428	Cervoise (la), II,	24
		César (déclaration de guerre	
		à), II,	501
		Césarée de Palestine, I, 46,	508
		Césarée de Philippe, I,	69
		Cestius Gallus, II,	501

	Pages		Pages
Chaboras, I,	200	Christ (la plénitude de), II,	545
Chaillot (Henri-David), I,	672	Christ (souffrir pour), II,	586
Chalcédoine (concile de), I,	585	Christianisme (le) I,	18, 559
Chaldéens (les), I,	201	Clefs en bois, II,	12
Chalmers (authenticité, etc. de), II,	404	Chroniques (les livr. des), II,	542
Chameau (étoffe de poil de), I,	449	Chronologie biblique (la), I,	532
Chamois (le), I,	456	Chronologie vulgaire (la), I,	532
Chamsin (le), I,	285	Chrysostôme, I,	574, 582
Chandelier d'or (le), I,	418	Chus, I,	179
II,	167	Chypre, I,	601, 602
Chant (le), I,	745 et 748	Cicéron, I,	44
Chapitres et versets, I,	649	Cilice (le), I,	578
Charbon (le), II,	28	Cilicie (la), I,	578
Charité (la), II,	486 et 555	Cimetières publics, II,	81
Charles IX, I,	745	Cinnamome (le), I,	445
Chars de guerre (les), II,	141	Circoncision (la), I,	580
Charybde et Scylla, I,	624	II, 229, 250,	548
Chat el Arab, I,	215	Cité de Dieu (la), I,	292
Chat sauvage (le), I,	458	Cités ruinées, I,	224
Chats (momies de), I,	459	Citium, I,	602
Châtiments miraculeux, I,	442	Civilisation après le déluge, (la), I,	75
Châtiments (nécessité d'), I,	542	Clément, I,	271
Châtiments d' moqueurs, II,	115	Cléopâtre (mort de), I,	469
Chaume (le), I,	404	Cléopâtre (aiguilles de), I,	268
Chaussée des géants, I,	595	Coélézyrie (la), I,	78
Chaussure (la), II,	55	Cœur contrit (le), II,	197
Chemin d'un sabbat, I,	521	Collectes dans l'Eglise, II,	556
Chemises (les), II,	50	Collecteurs des saints canti- ques (les), II,	556
Chérem (le), II,	206	Colombe (simplicité de la), I,	488
Chérubins (les), I, 755 et II,	165	Colonne de nuée (la), I,	287, 515
Cheval (le), I,	444	Colonne militaire, I,	521
Chien (le), I,	461	Colliers (les), II,	40
Chio, I,	598	Colosses, I,	596
Choinix (le), I,	524	Colosses (épître à l'Eglise de) I, 596 et II,	544
Chorazin, I,	50	Comète (une), II,	509
Chrétiens aux lions (les), I,	629	Combats singuliers, II,	145
Chrétiens (calomnies contre les), II,	405	Combustibles (les), II,	27
Chrétien (le nom de), II,	496	Commandement (le grand), II,	256
Chrétien (à peu près), II,	522	Commencement (du), II,	241
Chrischona, I,	294	Commerce (injustice au), I,	515
Christ (les os de Jésus), II,	129	Compagnies (les mauvaises), I,	575
Christ (faux), II,	509		
Christ (la foi en), II,	528		

	Pages		Pages
Comparaisons, I,	674	Côtes (nombre des), I,	168
Conclusion de l'auteur, II,	613	Coupe (la), II,	219
Concile (le premier), II,	251	Coupes (les), II,	613
Concile œcuménique, II,	252	Couronne de justice (la), II,	561
Concubines (les), II,	52	Coutumes orientales, I,	520
Confédération de 15 villes, I,	587	Cramoisi (le), II,	234
Connaissances géographiques		Crassus, II,	286
I,	723	Crête [Kaphtor] (l'île de), I,	
Conscience (la), I,	16, 539	603, 604	
II,	156	Crétois (réputation des), I,	604
Constellations mentionnées		II,	539
dans la Bible, I,	546	Cris de guerre (les), II,	144
Conseillers des rois (les), II,	103	Crocodiles (rivière des), I,	101
Constantin le Grand, I,	127	Crésus, I,	595
Constructions souterraines,		Crocodiles embaumés, I,	244
I,	755	et 46	
Continents (communications		Croisades (les), I,	1286
entre les deux), I,	197	Croisés (enthousiasme des),	
Contradictions (les), II,	225	I,	106
Convocation sainte, I,	750	Cruauté par amour de l'or,	
Cook (carte remise à), I, 183,	657	II,	504
Copernic, I,	583	Cruches de pierre, I,	523
Cophites (les), I,	253	Crucifixion (la), I, 538 et II,	428
Coq (le chant du), I,	486	Ctésias, I,	214
Coque sans amande, II,	177	Cuirasse (la), II,	142
Coran (mérites du), I,	503	Culte (le), II, 152, 154,	210
Corail (le), I,	478	Cumanches (les), I,	189
Corbeaux du torrent (les), I,	482	Cumes, I,	625
Cordillères (tumulus des), I,	190	Curiosité superstitieuse, I,	118
Coré (révolte de), I,	526	Cuvier (George), II,	491
Coré (cantique des enfants		Cydnus (le), I,	379
de), II,	554	Cylicomancie (la), I,	248
Coriandre (la), I,	407	Cyprès (le), I,	410 et 601
Corinthe, I,	611, 612	Cyrène (ruines de), I,	295
Corinthien (ordre), I,	610	Cyrille (intolérance de), I,	271
Corinthiens (épître aux), II,	552	Cyrus, I, 224, 225 et II, 175,	274
Corneille (le centenier), II,			
255, 584			
Cornes de l'autel (les), I,	548	D	
Cornestor (Pierre), I,	666	Dag, I,	464
Corps humain (parties du),		Dagon, I, 45, 207 et II,	150
I,	28	Daher, I,	127
Corps glorieux, II,	552	Daim (le), I,	456
Cos, I,	600	Dalmanutha, I,	51
Cosmos (le), I,	161		
Cosroës, I,	127		

	Pages		Pages
Damas, I,	566, 567, 568,	Dime (la), I,	407, II, 94 et 209
Damaris, I,	616	Dioclétien (colonne de), I,	268
Daniel, I,	218, 222 et II,	Diodore de Sicile, I,	290, 488
	577, 578, 579	Diogène, I,	615
Daniel (additions au livre de), II,	599	Diotrèphe, II,	605
Danse (la), I,	750	Disciple bien-aimé (le), II,	47
Danzig, (le tableau de), I,	684	Disciples (choix des), II,	458
Darius (tombeau de), I,	224	Discipline (la), II,	498
Dates (principales), I,	555	Dispensation mystérieuse, I,	200
et II,	406	Dispersion des peuples, I,	180
Dattes (les), I,	455	Distances (mesure des), I,	521
David, I,	114, 146, 456,	Dithyrambe (le), I,	711
	731 et II, 105, 107, 250,	Divan (le), II,	45
et	255	Divinité réparatrice, I,	559
Décalogue (le), I,	514	Divorce (le), II,	55
Décapole (la), I,	70	Djedda, I,	500
Décrets irrévocables, I,	225	Djérach, I,	68
Dédale, I,	605	Docteurs (les faux), II,	395
Dédan, I,	141	Domestiques (les), II,	60
Dédicace (fête de la), II,	229	Dons du pauvre (les), II,	194
Délivrance (grande), I,	228	Dons (exercice des), II,	502
Délos (île de), I,	465	Douleur (la), II,	76
Déluge (le), I,	470, 171	Dorcas, I,	73
Démétrius, I,	589 et II,	Dourah (le), I,	405
	605	Drachme (parabole de la), I,	528
Démoniaques (les), II,	75	Dracon (lois de), I,	542
Démon (action du), II,	75	Droite (rue nommée la), I,	568
Denderah, I,	262	Druses (les), I,	480
Denier romain (le), I,	550	Dsale, I,	565
Denis d'Halicarnasse, I,	595	DuBois de Montperreux, I,	174
Dénombrement (le), II,	89	DuPasquier (Jaq.-Louis), I,	672
Denys, I,	616	Durand (David), I,	672
Dépendances de Dieu, II,	209		
Désert (un), I,	250	E	
Dessin (le), I,	754	Eau (usage de l'), II,	24
Deuil (le grand), II,	77	Eaux (partage des), I,	287
Deuterocanoniques (livres),		Ebal, I,	45
II,	407	Ecclésiaste (l'), II,	561
Deuteronomie (contenu du),		Ecclésiastique (l'), II,	401
II,	555	Echarde (une), II,	558
Dévastation effrayante, I,	566	Eckbatane, I,	222
Diaconat (le), II,	505	Ecoles pour l'enfance, I,	729
Diane (la statue de), I,	422	II,	37
Dieux des païens (les), I,	42		
Dieu (instruments de), II,	107		
Dimanche (le), II,	242, 245, 506		

	Pages		Pages
Ecrit (il est), II,	527	Emmaüs, I,	40
Ecriture cunéiforme (l'), I,	205	Enakim, I,	59
Ecriture et les sciences (l'),		Encens (l'), I,	142
I,	559, 642, 645, 645	Endor, I,	48
Ecritures (intégrité des), II,	525	Endor (la pythonisse d'), II,	117
Eden, I,	160	Enée, I,	12
Eden (arbre d'), I,	440	Enfant incorrigible (l'), I,	550
Eder (tour d'), I,	495	Enfants (devoirs des), II,	58
Edom (mer d'), I,	500	Enfants vendus, II,	59
Edomites (les), I,	147	Engueddi (désert d'), I,	99
Education domestique (l'), I,	729	Ennemis (aimer ses), I,	565
Eglises (les), II, 480, 497,	504	Enoch, I,	545
	469, 506	Enoch (prophétie d'), II,	597
Eglon, I,	144	Enon, I,	87
Egypte (l'), I, 251, 254, 255,		Enterrement (l'), II,	79
258, 240, 242, 259, 275, 282		Envie (l'), II,	250
284, 404, 406, 470, 702		Epaphras, II,	514
748, II,	26	Ephèse I, 589, 590, II,	518
Egyptiens (les), I, 248, 250, 255		Ephèse (Eglise d'), I,	589
	256	Ephésiens (épître aux), II,	542
Ehud, I,	144	Ephraïm (tribu d'), I,	45
Eisenmeyer, I,	547	Ephraïm (montagnes d'), I,	96
El Ahfa, I,	148	Ephraïm et Juda, I,	695
Elam, I,	179 et 222	Ephrem (code d'), I,	659
Elanitique (golfe), I,	149	Epicure (doctrine d'), I,	615
Elath, I,	149	Epithalame (l'), I,	714
El Eloah, Elohim, I,	277	Epîtres catholiques, II,	571
Eléazar (martyre d'), II,	400	Epîtres (accord des), II,	428
Élégie (l'), I,	714	Epopée (point d'), I,	718
Éléphantiasis (l'), II,	69	Erasmus, I,	664
Éléphants dressés pour la		Ere des Israélites, I,	545
guerre, II,	141	Ere des Séleucides, I,	545
Elie, I, 75, 510, 590, II,	114	Ere chrétienne, I,	551
Eliezér (un fils d'), I,	567	Ermites chrétiens (prem ^{rs}),	
Elim, I,	517	I,	264
Elisée (prédications d'), I,	717	Erostrate, I,	589
Elisa, I,	179	Erreur grave, I,	26
El Kalil, I,	59	Esaïe, II,	267, 564
El Kosch, I,	204	Esaü, I,	58, 147
Eloï, II,	57	Esclavage (l'), I,	177, 561
El Schaddaï, I,	277	Esclaves négociants, I,	554
El Tyh, I,	509	Esclaves (émancipation des)	
Elymas, I,	602	II,	61
Elzévir (les), I,	664	Escol (raisin d'), I,	425
Embaumement (l'), II,	78	Esculape (temple), I,	592
Emims (les), I,	145	Esdraëlou (plaine d'), I,	47

	Pages		Pages
Esdras II, 124, 277, 350,	344		
	598		
Esharradon, I,	207	F	
Esné, I,	262	Face à face (parler à Dieu), I,	323
Espèces diverses, I,	304	Faiblesse envers les enfants,	
Esprits (examiner les), II,	368	II,	248
Esséniens (pratiques des), I,	759	Falastine, I,	37
Esterhazy (le prince), I,	745	Falatschin, I,	374
Esther et Mardochée (tom- beaux d'), I,	222	Famagouste, I,	602
Esther, II,	279, 346	Famille (la), II,	45
Eternel (la voix de l'), I,	391	Famine épouvantable, II,	304
Eternel (le jour de l'), I,	679	Fard (le), II,	39
Eternel (le nom de l'), II,	423	Fardeau des douze tribus (le), II,	188
Ethiopie (l'), I,	295	Fatîme, I,	302
Etienne (Robert), I,	649	Félix (le procureur), II,	297
Etienne (harangue d'), I,	726	Félix et Festus, I,	64
Etna (l'), I,	624	Femme syrophénicienne, I,	64
Etranger (l'), I,	503, 551	Femme (la), II, 44, 45, 46,	47
Etuils d'argent, I,	44	52, 205	
Eumène II, I,	392	Femme au serpent, I,	193
Euphorbes (les), I,	410	Fenêtres treillissées, II,	15
Euphrate (steppes de l'), I,	364	Fer (usage du), I,	175
Eusèbe Pamphile, I,	47	Festins (les), II,	66
Euthatius, I,	648	Festus, II,	298
Evangile (l'), II, 466, 340,	406	Fête (la), II,	226
470, 558		Fêtes chrétiennes, II,	227
Evangelistes (attributs des), II,	498	Fétichisme (le), II,	157
Eve (création d'), I,	167	Feu (usage du), II,	25
Événements (souv. des), I,	659	Figuier (sous sa vigne et sous son), I,	422
Evêque (l'), II,	505	Figuier, I,	427, 428, 429
Excommunication (l'), II,	207	Filer (l'art de), I,	511
Exode (contenu de l'), II,	354	Fils (gloire du), II,	365
Exorcistes (les), II,	76	Fingal (la grotte de), I,	395
Expiation (fête des), I, 344, II,	155	Flave, Joseph (témoignage de), II,	455
Expiation (le sang signe de l'), II,	193	Foi (la), I, 118, 408, II, 245, 340, 564, 566, 595	
Ezéchias, I, 207, 216, 485, II,	263	Fossiles (description des), I,	242
Ezéchiël I, 201, II, 375,	374	Fouet (la peigne du), II,	151
375, 376		Foulon (chemin du), I,	395
		Four à cuire, II,	27
		Fourmi (la), I,	474
		Fournaise de feu (la), I,	309

	Pages		Pages
Franges (les), II,	27	Généalogies (importance des)	
Franklin, I,	640	I,	556
Frédéric Barberousse (mort		Généalogies domestiques, I,	557
de), I,	579	Généalogies de J.-Christ, I,	557
Frères (les) 500, II,	428	Genèse (événement de la), II,	245
Froben (le libraire), I,	664	Genèse (contenu de la), II,	555
Fromage (le), II,	21	Genève (Bible de), I,	668
Fronde (la), II,	142	Gentils (les), I,	56
Frontières fortifiées, I,	95	Gentils (prophètes des), I,	15
Fruits de la Terre-Sainte		Gentils (temps des), I,	119
(les), I,	424	Gentils inexcusables, II,	527
G			
Gabaon, I,	42	Géra (le), I,	417
Gabaonites (ruses des), I,	582	Gessius Florus, II,	500
Gabbatha, II,	294	Gethsémané, I,	416
Gad (possession de), I,	55	Gethsémané (Jésus en), II,	450
Gadara, I,	70	Gethsémané (selon Renan),	
Gage (attendre le), I,	551	II,	450
Gains, II,	605	Ghetto (le), I,	650
Galaad (origine du nom), I,	71	Ghor (le), I,	86, 308
Galaad (baume de), I,	71	Gibier, I,	506, et II, 21
Galaad (montagnes de), I,	55	Giblites, I,	65
Galates (mœurs des), I,	585	Gihon (vallée du), I,	115
Galates (épître aux), II,	558	Gilboa (montagnes de), I,	95
Galatie, I,	584	Girard (le Père), I,	101
Galilée, I,	585	Giroudel (vallée de), I,	517
Galilée (la), I,	55	Gite (recherche d'un), II,	16
Galilée (haute plaine), I,	94	Glume (la), I,	404
Galilée (plaine basse), I,	94	Gnostiques (les), II,	417
Galilée (population), I,	589	Gobat (l'évêque), I,	107
Galiléens, I,	56	Gog, I,	178
Galles (cap du prince de), I,	191	Gog (descendants de), I,	178
Gallo-Grecs, I,	585	Golgotha, I, 110, et II,	128
Gamaliel, II,	585	Goliath, I,	59, 598, 522
Gange, I,	15	Gomer, I,	178
Garizim (temple de) I, 45 et		Gordium, I,	585
II,	280	Goslen, I,	259
Garnisons, II,	147	Gotefend, I,	644
Gath, I,	61	Gourmandise, I,	147
Gaulois, I,	585	Gousse de l'enfant prodigue	
gaza, I,	61	(la), I,	417
Gazelle, I,	412, 456	Grâce (abus de la), II,	529
Généalogies (les), I,	178, 354	Graisse des animaux, II,	25
		Grandes routes, I,	515
		Grandeur (la vraie), II,	289
		Grapillage, I,	424
		Grèce (bornes de la), I,	606

	Pages		Pages
Grecs et latins (contestations entre les), I,	111	Harabim, I,	485
Grecs et catholiques, I,	152	Harpa (la), I,	174
Grecs unis, I,	619	Harem (le calife), I,	127
Grégoire de Naziance, I,	584	Harem (le), II,	15
Grenades d'Égypte, I,	421	Harmaggédon, I,	94
Grenouilles, I,	254	Harun-Al-Raschid et Charlemagne, I,	408
Groënland, I,	187	Hasbécia (le village de), I,	370
Groupes symétriques, I,	710	Hattin (les cornes de) I,	96
Grue, I,	485	Hava, I,	211
Guatemala (habitants de), I,	196	Hebdomas (l'), I,	544
Guédajza et Jérémie, II,	270	Héber, I,	179
Guérar, I,	58	Hébran (le val d'), I,	511
Guérar (évêque de), I,	62	Hébreux (les trois jeunes) I,	247
Guerre (but de la), I,	571	Hébreux (les), I, 274, 557, 545, 745, II,	58, 561
Guerres et bruits de guerre II,	509	Hébron, I,	59, 98, 99
Guicher, I,	458	Hébron (grand chêne d'), I,	416
Guilgal, I,	42	Hégire (l'), I,	505
Guillebert, I,	672	Hékron, I,	61
III			
Habitations lacustres (les), I,	465	Hélène (l'impératrice), I,	75
Habitations des hommes (les), II,	5	Héliopolis (bataille d'), I,	266
Hacan, I,	581	Hellénisme (l'), I,	542
Haceldama, I,	114	Henné (le), I,	410
Hacor, I,	581	Héraclius (l'empereur), I,	127
Hadad, I,	85	Herbes amères (les), I,	407
Hadad Rimmon, I,	95	Herculanum (découverte à), I,	516
Hadadézer, I,	565	Hérétiques et orthodoxes, II,	418
Hadjar (le), II,	351	Hermon (rosée de), I,	47
Hadjy (les), I,	501	Hermon (l'), I,	78
Hagiographes (les), II,	545	Hérode Agrippa, I, 47, II,	296
Haï, I, 581; II,	16	Hérode-le-Grand, I, 425, 551, II,	287, 288, 289, 290, 292
Hallel (le), II,	220	Hérode Antipas, II,	295
Haller (Albert de), I,	405	Hérode Agrippa II, II,	299
Halley, I,	20	Hérodote, I,	595
Halicarnasse, I,	595	Héroopolitain (golfe), I,	287
Hamadan (le), I,	222	Héros divinisés, II,	158
Hamath, I,	50, 366	Hesbon, I,	68
		Hésiode, I,	554
		Héthiens (les), I,	58
		Hetsjongeber, I,	149
		Hévhiens (les), I,	58
		Hibou (emblème du), I,	482

	Pages		Pages
Hier, I,	558	Hymnes élégiaques, II,	77
Hierarchie sacerdotale, II,	97	Hypatie, I,	271
Hiérapolis, I,	596	Hyperbole (l'), I,	691
Hiéromax (l'), I,	92	Hysope (l'),	1 410, II 71
Hiéroglyphes, I,	257		
Hinnon (vallée de), I,	114	■	
Hippocrate, I,	600		
Hirondelle (l'), I,	485		
Historiens (ignorance des), I,	290	Ibrahim Pacha (victoire de),	
Historiens sacrés (les), I,	724	I,	586
Historiens contemporains, II,	522	Icone, I,	586
Hobab, I,	516, 515	Ida (l'), I,	605
Hoffmann, I,	295	Ides (les), I,	541
Hog (lit de), I,	68	Idolâtrie (punition de l'), II,	155
Homer (le), I,	525	Idolâtrie du cœur (l'), II,	225
Homère (berceau d'), I,	590	Idylles (les), I,	714
Hommes et singes, I,	164, 458	Iles (beauté des), I,	598
Hommes (méchanceté des), I,	170	Iles des nations (les), I,	604
Hommes (défense de tuer l'),		Iliade (l'), I,	12
I,	176	Illyrie (l'), I,	607
Hommes (parenté des), I,	188	Images (les),	1 678, II 161
Hommes (nature sociable de		Imposition des mains (l'), II,	504
l'), II,	44	Impudicité (l'), II,	154
Homme de péché, II,	555	Impureté (l'), I,	90 et 547
Hommes (prier pour tous		Incertitude sur les lieux, I,	511
les), II,	557	Incestueux (l'), II,	500
Homri, I,	57	Infailibilité (l'), II,	515
Homs, I,	85	Influence intérieure, I,	29
Honneur peu désirable, I,	459	Innocents mis à mort, I,	574
Hor (montagne de), I,	151	Inondations particulières, I,	175
Horace, I,	12	Inscriptions cunéiformes, I,	212
Horæ Paulinæ, II,	525	Inscriptions antiques, I,	85
Horiens (les),	1 148 et II 6	Inscriptions sinaïtiques, I,	511
Horoscope (l'), I,	547	Inspiration divine, I,	25
Hospitalité en Orient (l'), I,	525	Instruments aratoires, I,	502
Hôtelleries (manque d'), I,	517	Instruments pour écrire, I,	650
Hugo de Saint-Cher, I,	649	Instruments à vent, I,	746
Huile (usage de l'), I,	452	Instruments de musique, I,	749
Huile (onction de l'), I,	455	Intérêt de l'argent, I,	550
Huile (emblème de l'), I,	681	Interdit (l'), I,	572
Humboldt (Alex. de), I,	15	Interpolation (l'), II, 526 et 602	
Huites de bois, I,	496	Intervention miraculeuse, I,	509
Hyène (l'), I,	459	Intolérance, I,	545
Hygiène publique (l'), I,	559	Invitations bienfaisantes, II,	94
Hyksos (les), I,	245		
Hymelle (miel de l'), I,	618		

	Pages		Pages
Ionie (climat de l'), I,	587	Jéricho (chutes des murs de)	
Irène (l'impératrice), II,	585	I,	42 et 580
Ismaël, I,	155 et 159	Jéroboam (péchés de), II	161 et 256
Ismaélites, I,	155 et 515	Jérusalem, I, 67, 75, 104, 106,	
Israël, I, 54, 557, 562, 567,		107, 112, 126, 150, 151, 152,	
II 252 et 258		390, 508, 574, II, 10, 295,	
Israël et Juda (guerre entre),		299, 507, 514 et 571	
I,	240	Jésabel, I,	65
Israël (rois d'), II,	257	Jésuah, I,	124
Israélites (les), I, 275, 286, 529,		Jésus, I, 40, 87, 414, 519, 529,	
402, II, 67 et 258		705, 752, 753, II, 259, 564,	
Issachar (tribu d'), I, 47 et 446		565 et 602	
Issus (bataille d'), I,	579	Jéthro, I,	142
Isthmiques (les jeux), I,	611	Jeûne (le), II, 77, 204, 205,	
Ivraie (l'), I,	409	206 et 498	
J			
Jabok (le), I,	95	Jisrœel, I,	47 et 94
Jacob, I, 51, 55, 247, 545, 454		Job, I, 152, II, 547 et 549	
Jacques (la Bible du roi), I, 666		Jobel, II,	217
Jacques fils d'Alphée, II,	464	Jocabet, I,	275
Jacques, II, 298, 462, 572, 575		Joctam, I,	156
Jaffa (Joppé), I,	58, 75	Joël (livre de), II,	581
Jaggerhauth, I,	15	Jonas, I,	75, 465, 585
Jannès et Jambres, I,	184	Josaphat, I,	515
Jansen (Pierre), I,	170	Josaphat (vallée de), I, 92, 115	
Japhet, I,	178	Josenhans, I,	295
Japon, I,	15	Joseph, I, 247, 249, 250, II, 85	
Javan, I,	179	Joseph II, I,	560
Jean (l'apôtre), I, 590, II, 485,		Joseph de Maistre (mémoires	
484, 485, 486, 489, 598		de), II,	491
Jean Baptiste, II,	459 et 460	Josèphe (Flave), I,	727
Jean Baptiste (désert de), I, 41		Josué, I, 584, II, 244, 557	
Jean Hyrcan, I,	149	Jotham (apologue de), I, 422	
Jébus, I,	105	Jourdain, I, 85, 84, 86 et 578	
Jébusiens (les), I,	58	Jours (noms des), I,	540
Jéhojadah, I,	534	Jubal, I,	746
Jéhovah (le nom de), II,	155	Jubilé (année du), I, 505,	
Jéhu, I,	46, 207, 210	II, 62	
Jephté (vœu de), I,	146	Juda, I, 58, 97, 476, II, 259	
Jérémie, II,	569, 570, 571	Juda Macchabée (victoire de)	
		I,	149, II, 285
		Judas Iscariot, II, 464 et 467	
		Judaïsme (prosélytisme au),	
		I,	740
		Jude, II,	464 et 564
		Judée (la), I, 55, II, 294	

	Pages		Pages
Judith (le livre de), II,	598	Kinnereth (mer de), I,	85
Juges (victoire des), II,	245	Kinnor et Nebel, I,	749
Juges (livre des), II,	557	Kirjath Jéarim, I,	58
Juges iniques, II,	248	Kir Moab, I,	145
Juges (fonctions des), II,	98	Kison (le), I,	94
Juifs (les), I, 515, 519, II,		Korban (le), II,	202
118, 176, 515, 516, 455		Korsabad (ruines de), I,	206
Julien l'apostat, I, 127, II, 418		Koumis (le), I,	449
Jupiter, I,	47	Krischna, I,	559
Juste (bonheur du), I,	451	Kubbet et Sakhrah (mosquée de), I,	108
Justice (administration de la), II,	121	Kupros, I,	601
Justice divine (monuments de la), I,	91 et 575	Kurdes (mission chez les), I,	201
Justification (la), II,	527	Kutha, I,	211
Justin, I,	291		
Justinien (l'empereur), I,	510	L	
Jutland (passage du), I,	579		
Juvénaï, I,	518		

K

Kaaba (la), I,	504	Laboureur (travaux du), I,	502
Kabbale (la), I,	655	Labyrinthe, I,	244
Kabires (les), I,	608	Lachis, I,	101
Kadès Barné, I,	515	Lacroix (Alphonse), I,	296
Kadija, I,	502	Lagus ou Philadelphie, I,	656
Kaiserswerth (diaconesses de), I,	107	Laine, II,	8
Karnac (bas relief de), II,	260	Laïs, I,	58
Kata, I,	487	Lait, II,	21
Katraïne, I,	95	Lamartine (sur le suicide), II,	251
Keith, I,	564	Lamentations (mur des), II,	515
Kémos, I,	144	Lance (la vraie), I,	574
Kémos (peuple de), I,	145	Langage figuré, I,	674
Kérek (le), I,	145	Langues (confusion des), I,	181
Kérith (torrent de), I, 192 et 484		Langues (diverses), I, 655, 654 et 655	
Kermès (le), I,	476	Laodicée, I,	596 et 597
Kétura, I,	142	Laodicéens (épître aux), II,	542
Khans (ou caravansérails), I,	517 et 518	Lapidation, I,	549, II, 125
Kibroth-Tava, I,	517	Laplace (système), I,	541
Kikajon, I,	411	Lardner, II,	446
		Larron (venue du), I, 595, II,	152
		Lasée, I,	604
		Laurier (couronnes de) I,	418

	Pages		Pages
Lavater, I,	464	Lois cérémonielles, I,	554
Leçon importante, II,	245	Lois relatives au bétail, I,	498
Le Fèvre d'Étapes, I,	667	Loi (fils de la), I,	519
Législation mosaïque, I,	541	Loi (passages de la), I,	644
Légumes, II,	21	Loi (partage de la), I,	647
Lemec, I,	449	Loi (étude de la), I,	751
Léontès (le), I,	85	Loi (docteurs de la), I,	751
Léontiasis (la), II,	69	Loi (lecture de la), II,	277
Léopard, I,	458	Lois (conservation des), II,	528
Lèpre, I,	290 et 744	Loi (fonctions de la), II,	559
Lèpre (caractères de la), II,	69	Loth (la femme de), I,	91
Lesbos, I,	598	Loth (les filles de), II,	50
Lessive, II,	55	Loth (descendants de), I,	145
Lettres de change, I,	515	Loup, I,	459
Lettres chiffres, I,	645	Luc (évangile de), II,	477
Lettres pastorales, II,	556	Luc (conversion de), II,	478
Lévi (villes de) I,	55	Lullin (Charles), I,	50
Lévi (tribu de), I,	551	Lunatique, II,	71
Léviathan, I,	465	Lune (la nouvelle), I, 542,	
Lévirat (loi du), I,	559	II, 215	
Lévites (vengeurs), I,	525	Lybie (juifs de la), I,	295
Lévites (les), I, 555, 750,		Lycée (le), I,	615
747, II, 185, 184, 209		Lycus, I,	85
Lévitique (contenu du), II,	554	Lydda, I,	100
Liban (le), I, 77, 79, 419,	422	Lyon (testament imprimé à),	
Liberté morale, I,	24	I,	666
Liberté (abus de la), II,	541	Lystre, I,	586
Lightfoot, I,	546		
Limaçon, I,	478	M	
Lion (la voix du), I,	457		
Lion (générosité du), I,	458	Macchabées (demi-sicle	
Lits, II,	47	des), I,	527
Littérature, I,	722	Macchabées (les), II,	97
Littérature (déclin de la), I,	725	Macchabées (livres des), II,	400
Littérature hébraïque (son		Macédoine (histoire de la), I,	607
antiquité), II,	529	Machaerus, I,	55
Livre (authenticité d'un), II,	519	Macpéla, I,	59
Livre (vérité d'un), II,	522	Macthèda (caverne de), I,	400
Livres (les vingt-quatre), II,	550	Madaï (Mèdes), I,	179
Livres saints (prêt des), II,	408	Madian, Madianites, I,	142
Livres saints (leur prix		Madianites (butin fait sur	
élevé), I,	662	les), I,	599
Livre fermé (le), II,	611	Magdala, I,	51
Logos (le), II,	488		
Lois morales, I,	545		
Lois romaines, I,	548		

	Pages		Pages
Mages (origine des), I,	144	Marc (évangile écrit par saint Pierre), II,	476
Mages (étoile des), I,	347	Marc Aurèle, persécuteur, I,	592
Magée (la), I,	221	Marchands (peuples de), I,	312
Magog, I,	178	Marianne (la princesse), II,	287
Mahaca (Syriens de), I,	565	Marie (fontaine de), I,	48
Mahalaléel, I,	554	Marie (la vierge), II,	449
Mahomet (histoire de), I,	301	Marie (le parfum de), II,	465
Mahomet (caractère de), I,	303	Maron, Jean, I,	79
Mahométans (probité des), I,	305	Maronites (femmes), I,	79
Mahométisme, I, 44, 68, 305,	II, 304	Marseille (fondation de), I,	185
Mahon, I,	59	Marsoutha (le dernier), I,	560
Mains (élévations des), I,	520	Marteau, II,	284
Mains (lavage des), II,	48 et 57	Martyrs (distinction à faire entre les), II,	425
Maison de jeu, I,	556	Masorètes (les), I,	656
Maisons (construction des), II,	8	Massa et Mériba, I,	520
Maisons (disposition des), II,	15	Matthias, II,	282
Maitre (le) en a besoin, I,	446	Matin (fils du), I,	156
Makmel (le), I,	77	Matter (Bible de), I,	669
Malachie (livre de), II,	595	Mathussalem, I,	356
Maladies graves (causes des),		Matthias, II,	467
II,	66	Matthieu (désintéressement de), II,	472
Maltais (les), I,	621	Mausole, I,	595
Malte (chevaliers de), I,	601	Maximin le Thrace, II,	247
Malte (port de), I,	621	Mecque (mer de la), I,	500
Malte (productions de), I,	625	Mecque (caravanes de la) I,	500
Mammon, I,	556	Médecins, II,	68
Mamré (bois de), I,	98	Médie (aspect de la), I,	220
Manassé (péché de), I,	212	Médine, I,	501
Manassé (repentance de), I,	112	Médo-Perses, I,	220
Manassé (prière de), II,	599	Méhémet-Ali, I,	129
Mandaus (les), I,	640	Métange inévitable, I,	409
Mandragore (la), I,	411	Melchisédek, I,	705
Manne (envoi de la), I,	517	Mélite, I,	622
Manne du désert, I,	518	Memnonites, I,	525
Manne (cessation de la), I,	580	Memphis (ruines de), I,	264
Manne cachée, I,	392	Memphis (inscription à), I,	407
Manteau, II,	51	Ménéphtes, I,	247
Manteau de poil, II,	54	Mer Morte, I,	88
Manteau blanc, II,	54	Mer Salée, I,	89
Manuscrit ancien, II,	185	Mer Rouge, I,	299
Macis, I,	175	Mer d'airain, II,	175
Maon, I,	99	Mercure, I,	17
Mar Elia, I,	204	Mérles bleus, II,	451
Mara, I,	516		
Marc (évangile de), II,	474		

	Pages		Pages
Merlin (le pasteur), I,	484	Mnevis, II,	161
Mérodach-Baladan, I,	215	Moabites, I,	144
Méroë, I,	295	Modin, I,	45
Mérom (le lac), I,	84	Mœurs (pureté des), II,	55
Mérom (victoire de), I,	385	Moi (contre), I,	745
Mésopotamie, I,	200	Moines (cupidité et igno- rance), I,	540
Mésopotamie (peuples de la) I,	201	Mois lunaires, I,	542
Messie (abaissement du), I,	55	Moïse Maimonides (tombeau de), I,	50
Mesures de petite dimension, I,	522	Moïse, I, 92, 177, 516, 520, 521, 524, 555, 554, 555, 557, 558, 564, 652, 722, 726, II, 182, 244, 551, 556	
Mesures de capacité, I,	525	Moissonneurs (nourriture des), I,	405
Métamorphoses des insectes, I,	474	Moka, I,	500
Métaphore, I,	675	Moloch (peuple de), I,	145
Métiers usuels, I,	508	Momies, I,	250
Métretès, I,	525	Mongols, I,	129
Métuali (les), I,	82	Monique, I,	292
Meubles et ustensiles, II,	17	Monique (dernières paroles de), I,	292
Meurtrier (le), I, 548, II, 155		Monnaie, I,	512
Mexicains, I,	15	Monnaie étrangère, I,	527
Mexique (calendriers du), I,	191	Monnaies anciennes et mo- dernes, I,	528
Michaëlis (Droit mosaïque), I,	558	Monogamie, I,	168
Michée (prophéties de), I,	59 et 46	Monothéisme, I,	56
Michée (livre de), II,	587	Monothéisme (durée du), I,	540
Midi (le), I,	298	Monothéistes (peuples), I,	180
Miel, II,	21	Montagnes appelées Tau- reaux, I,	455
Migdol, I,	266	Montbéliard (cèdre de), I,	420
Migration des peuples, I,	184	Montefiore (sir Moses), I,	152
Milet, I,	591	Montégut (Emile), II,	551
Mill (le docteur), II,	457	Montesquieu (paroles de) I,	615
Milliers (les), II,	89	Montézuma (palais de), I,	189
Mines (travaux des), I,	400	Monts élevés (aspect des), I,	515
Minos, I,	605	Monument commémoratif, I,	578
Miracle étonnant, I,	288	Monuments araméens, I,	645
Miracle (certitude du), I,	288	Morceau trempé (le) II,	19
Mirage, I,	565	Morée, I,	640
Miroirs d'airain, II,	40	Morijsa, I,	51
Mischna (la) et la Gemara, I,	654	Mort, II,	78 et 251
Missionnaires chrétiens (les premiers) II,	467	Mort (souillure pour un), II,	84
Mitspé, I,	55		
Mitsraïm, I,	179		
Mitylène, I,	598		

	Pages		Pages
Mossul (industrie de), I,	215	Nazareth, I,	48 et 508
Motala (rivière de), I,	578	Nazareth (missions protestan-	
Mots (séparation des), I,	647	tes à), I,	48
Moulins à bras, II,	26	Néapolis, I,	608
Mousselines, I,	215	Nébajoth, I,	140
Moussache, II,	59	Nébo (le mont), I,	105
Moutarde, I,	407	Nébo (divinité), I,	215
Mulets, I,	447	Nébucadnezar, I, 216, 217,	
Muraghes, I,	490	II, 275	
Muratoir (découverte de),		Nedsched (le), I,	298
II,	492	Négociants et marchands, I,	555
Musique, I,	745	Néhémie, I, 124, II, 277 et	545
Musulmane (condition d'une),		Nemrod, I,	179
I,	506	Nephtali (limites de), I,	52
Mylitta, I,	214	Nephtali (montagnes de), I,	94
Myra, I,	581	Néron, I,	626 et 627
Myrrhe (la), I,	142	Nestoriens (les), I,	204
Myrte (le), I,	418	Nestorius, I,	204
Mysie, I,	591	Néthiniens (les), II,	192
Mysie (rivières de la), I,	591	Newton, I,	20
Mystères inexplicables, II,	429	Newton (Jean), I,	564
Mythes prétendus, II,	442	Nicée (concile de), I, 272 et	585
N			
Nabathéens (les), I,	140	Nicolaïtes (les) I,	592
Nacelle de fer, I,	88	Nicomédie, I,	585
Nadab et Abihu, I,	524	Nicopolis, I,	40
Nahr Ibrahim, I,	85	Nicosie, I,	602
Nain, I,	47	Nil (le), I,	251 et 255
Napata, I,	294	Nimroud (ruines de), I,	206
Naphte (sources de), I,	221	Ninive, I,	205, 208 et 210
Naplouse, I,	44	Nisrosch (le Dieu), I,	209
Narcisse, I,	626	Noces (les), II,	47
Nard (le),	415	Nod, I,	169
Nations (temps des), I,	566	Noë, I, 170, 177, 196, 422,	555
Nativité (la), I,	40	Noë (tombeau de), I,	69
Natron (le), I,	596, II, 55	Nom (le nouveau), I,	595
Nausicaa, II,	7	Nombres (contenu des), II,	555
Navarin (combat de), I,	608	Nones (les), I,	541
Navire du désert (le), I,	448	Normands (les), I,	187
Nazaréat (le), II,	205	Nourrices (les), II,	55
Nazaréen, I,	49	Nouveau monde (habitants	
		du), I,	186
		Nouveau Testament égyptien,	
		I,	270
		Nouveau Testament (le), I, 658,	
		II, 526, 404, 406, 415, 416,	
		417, 428, 429	

	Pages		Pages
Nouvelle Zélande (sauvages de la), I,	164	Or (épreuve de l'), II,	388
Nullus mercator, I,	555	Oracles de Dieu (les), I,	155
Ⓛ		Ordres religieux, I,	128
Obed Edom, II,	470	Oreilles percées (les), II,	61
Obéissance (sacrifice d'), II,	200	Orient la perle de l'), I,	387
Obéissance aux puissances, II,	551	Orientaux modernes (les), II,	18
Objections réfutées, II,	346	Origène, I,	271
Oblations, II,	194	Oromaze, I,	225
Observation des jours, II,	345	Oronte (l'), I,	85
Odyssée (l'), I,	12	Osée (livre d'), II,	380
Ode (l'), I,	712	Osiris et Isis, I,	232
Oeufs teints en rouge, II,	21	Osmanlis (les), I,	606
Oeuvres (le salut sans les), II,	345	Ostervald (Jean Frédéric), I,	670
Offrandes à l'Eternel, I, 528, II, 135, 195, 194, 196		P	
Oiseaux (les), I, 479, 480, 481, 482		Pachydermes (les), I,	445
Oïdium (l'), I,	480	Paganisme, I,	271
Oints (les), II,	105	Pain (manger son), I,	495
Olivier (mont des), I,	116	Pain (manutention du), II,	25
Olivier (la branche d'), I,	451	Pains sans levain, II,	25 et 221
Olivier (l'), I, 421, II, 550		Pains de proposition (les), II,	166
Olympie (arènes d'), I,	521	Palais (les), II,	11
Olympie, I,	611	Palenqui (ruines de), I,	186
Olivétan (bible d'), I,	668	Palestine (la), I, 57, 54, 74, 85, 148, 588, 590, 595, 411 et 501	
Olishausen, II,	404	Paley (W), II,	405
Omar, I,	127	Palmes (les), I,	456
Ombres (les), II, 155 et 228		Palmier (le), I,	454 et 455
On (la ville d'), I,	265	Palmyre (ruines de), I,	371
Onagre (l'), I, 155 et 446		Palimpsestes (les), I,	658
Onction (l'), I, 415, 454, II, 57 et 105		Pamphylie (la), I,	580
Onciales (lettres), I,	657	Panéas (Césarée de Philippe), I,	69
Onciaux (manuscrits), I,	657	Panorama magnifique, I,	117
Ophel, I,	110	Pantalon (le), II,	52
Ophir, I,	141	Pantène (le), I,	271
Ophthalmies (les), II,	67	Panthéon, I,	612
Or (usage de l'), I,	599	Paon (le), I,	489
		Paphos, I,	602
		Papyrus (le), I, 257, 274 et 415	

	Pages		Pages
Pâque (la), I, 45, II, 247 et 249		Pentecôte (la), II,	222
Parabole des talents (la), I, 555		Pérée (la), I,	55 et 70
Paraboles (les), I,	685	Pères de la pluie (les), I,	592
Paralipomènes (les), II,	545	Pères de l'église (bon sens des), II,	427
Parallélisme (le), I,	709	Perdrix (la), I,	487
Paralytique (guérison du), II,	40	Perfectibilité de l'espèce hu- maine, I,	165
Paré (Ambroise), I,	284	Pergame, I,	591
Parfums (les), II,	57	Perge, I,	580
Parole vivante (la), II,	468	Péripatéticiens (les), I,	615
Parr (Thomas), I,	555	Perles (pêche des), I,	477
Parrot, I,	475	Perle de grand prix (la), I,	477
Partage égal du pays, I,	557	Perse (la), I,	225
Partage (donner sans), II,	169	Persépolis, I,	515
Parvis (le), II,	174	Perses (les), I,	225
Pascal (paroles de), I, 644, II, 425		Persévérance finale, I,	595
Passage (endroit du), I,	287	Personne (ne saluez), I,	320
Passages bibliques, II,	42	Peschito (version siriaque de), I,	574
Passereaux (prix des), I,	480	Pessinonte, I,	585
Patara, I,	581	Petitpierre (Samuel de), II,	56
Patmos (île de), I,	599	Pétra, I,	150
Pâtres prophètes, II,	7	Pharaon et sa cour, I, 247 et 279	
Patriarches (les), I, 168, 500, 507, II, 86		Phare (le nom de), I, 267 et 657	
Pâturages et prairies, I,	405	Pharisiens (les), I,	756 et 758
Paul (apôtre), I, 269, 374, 607, 619, II, 482, 507, 511, 515, 517, 520, 524, 550		Pharphar (le), I,	85
Pauvreté et abondance, II,	549	Phaseles, I,	581
Pays noir (le), I,	257	Phébé, I,	610
Péagers (les), II,	471	Phédon (le), I,	14
Pêche (la), I,	506	Phénicie (la), I,	62
Péché (la loi du), II,	529	Phéniciens (les), I,	62
Pêcheurs d'hommes, II,	462	Phénomènes remarquables, I, 127	
Pectoral (le), I,	594	Phérésiens (les), I,	58
Pédagogue (le), II,	256	Phibeseth, I,	266
Peines infligées (tes), II, 427 et 455		Philadelphie, I,	594
Pékin (familles juives à), I, 654		Philémon et Onésime, I, II, 546	
Péleg, I,	179	Philellènes (comité des), I,	618
Pèlerins israélites, II,	177	Philippe (baptême de l'eunu- que), I,	41
Pélican (le), I,	482	Philippe (le diacre), I,	294
Pelia, I,	70, 426, II, 502	Philippes (bataille de), I,	607
Péluse, I,	266	Philippe (l'évangéliste), I,	608
Pentateuque (le), I, 44, 497, 632 et 633		Philippe, fils d'Hérode, II,	295
		Philippe (l'apôtre), II,	462

	Pages		Pages
Smyrne, I,	588	Sycomore (le), I,	450
Sodome I,	89 et 90	Syène (ruines de), I,	261
Soif (la), I,	426	Syénite (le), I,	262
Soldats turcs, I,	141	Synagogues (les), II, 180, 181,	277
Solde (la), II,	140	Synode (le), II,	252
Soleil (temple du), I,	78	Synodique (la révolution), I,	542
Soleil arrêté (le), I,	582	Syracuse, I,	625 et 624
Solidarité humaine, I,	177	Syrie (la),	562, 565 et 565
Solon (lois de), I,	560		
Sommeil de la mort (le), II,	531	T	
Sonnâ (la), I,	507		
Sophonie (livre de), II,	589	Tabernacle, I, 556, II, 164, 168,	et 225
Soreck (raisins de), I,	422	Tables de pierre, I,	525
Soristan (le), I,	562	Tables généalogiques, I,	560
Sort sacré (le), I, 584, II,	122	Tablettes de bois, I,	650
Soude (la), I,	415	Tabor (bataille du mont), I,	47
Soufre (le), I,	596	Tabor, I,	95
Souillures diverses, II,	254	Tachpenhès, I,	267
Souliers (les), II,	56	Tacite, I, 291, 546, II, 291,	509
Soupir des créatures, II,	529	Talion (loi du), I,	560
Source pure, I,	192	Talmud, I, 57, 655, II,	245
Sources (rareté des), I,	589	Tamar, I,	455
Souris (fléau des), I,	440	Tamarisque gigantesque, I,	227
Soutane (la), II,	54	Tamarisque porte-manne, I,	518
Souvenir des faits, I,	191	Tannerie, I,	510
Specke, I,	251	Tannuz (le), II,	27
Spectacle (majestueux), I,	79	Tarablus, I,	64
Spittler et C ^e (la maison), I,	370	Tarse (vicissitudes de), I,	579
Stanhope (Lady Esther), I,	82	Tarsis, I,	149 et 179
Statère (le), I,	527	Tartares, I,	575
Strabon (le géographe), I,	588	Tatouage, II,	40
Straton (tour de), I,	46	Taurus, I,	376
Strauss, II, 440, 442 et 445		Taux légal, I,	552
Struensee (conversion de) II,	404	Tebets, I,	46
Style (le), I,	650	Tectosages (les), I,	584
Style des livres canonique, I,	725	Téliémaque, I,	650
Succoth, II,	6	Tell-Hum (ruines de Caper- naüm), I,	50
Sueur de sang, I,	117	Témoins (fidélité des), II,	420
Suffètes (les), II,	99	Temple, I, 119, 120, 121, 125, 124, 125, II, 170, 171, 172,	
Sultans Seldschucides, I,	386		
Sumax (le), I,	412		
Sunem, I,	47		
Supérieur (responsabilité des), II,	544		
Superstition, I,	87		
Sychar, I,	45		

	Pages		Pages
176, 177, 178, 179, 180,	275 et 303	Timothée (histoire de), II,	533
Temples chrétiens, II,	505	Timothée (première épître à),	536
Temps (division du), I,	192	II,	560
Tendance et préjugés, I,	699	Timothée (seconde épître à),	560
Ténèbres morales, II,	600	II,	372
Tente (ameublement d'une),	496	Tiphsach, I,	295, II, 265
I,	496	Tischendorf (le savant), I,	310
Térébinthes (vallée des), I,	101	Tite (épître à), II,	558
Térébinthes (les), I,	416	Tite (histoire de), II,	558
Terre-Sainte, I,	54 et 55	Titus (propositions de), II,	505
Terre promise (exclusion de		Titus (triomphe de), II,	508
la), I,	525	Titus (arc de), II,	508
Terre (culture de la), I,	500	Titus et Voltaire, I,	650
Terre arables, I,	404	Tobie (livre de), II,	398
Terres (inaliénabilité des), I,	557	Toiles de lin, I,	650
Testament (ancien et nou-		Tombeaux, II,	81
veau), I,	658	Topham (Thomas), II,	248
Tezpi, I,	196	Tophet, I,	114
Thadmor ou Palmyre, I,	574	Tor (port de), I,	508
Thalès et Anaximandre, I,	591	Torture (la), II,	125
Thammus, II,	160	Tours mobiles, II,	145
Thèbes (ruines de), I,	265	Tradition juive, I,	654
Thèbes (tableau trouvé à), I,	275	Traditions orales, I,	641
Thédar, Thédaréniens, I,	140	Traités d'alliance et de com-	
Thékoa, I,	97	merce, II,	158
Théocratie, I,	542, II, 96	Trajan, persécuteur, I,	585
Théokalli (grand temple de),		Transfiguration, I,	95
I,	189	Transgression, II,	527
Théologie des docteurs, I,	755	Transjordaniques (monta-	
Théophile (Luc à), II,	406	gnes), I,	102
Thérâphims (les), II,	161	Trébisonde, I,	582
Thessaloniciens (épître aux),		Tremblements de terre, I,	595
II,	550	Trésors, leur utilité, I,	207
Thessalonique, I, 608, 609 et 610		Tribu (la), II,	87
Thirza, I,	46	Tribu (princes de la), II,	88
Thomas (Didyme), II,	465	Tribunal des anciens, II,	121
Thothmès, I,	207	Tribus d'Israël (possession	
Thubal-Caïn, I,	509	des), I,	54
Thyatire, I,	594, I, II, 609	Tribut, I,	529
Tibériade ou Tabarieh, I,	50	Tripoli, I,	64
Tibériade (mer de), I,	85	Tristes selon le monde, II,	249
Tiglat Pilésér, I,	207	Troas, I,	591
Tigre et Euphrate (régions		Troglodites (les), II,	6
entre le), I,	178	Troie, I,	591
Timothée (le jeune), II,	515	Trois hôtelleries (les), I,	625

	Pages		Pages
Trompettes (fête des), I,	544	Variantes (les), II,	525 et 458
Trompettes d'argent, I,	747	Vatican (manuscrit du), I,	629
Trompettes (jours des), II,	245	Veau d'or (le), I,	522
Tschoukchis, I,	187	Végétaux servant de combus-	
Tschoukotskoï, I,	191	tible, I,	440
Tschudy, I,	479	Veilles (les quatre), I,	487
Tsin (désert de), I,	549	Vengeance (la), I,	690 et 512
Tsoba (Syriens de), I,	565	Vengeur du sang (le), I,	549
Tsohar, I,	90	Venin mortel (un), I,	694
Tsor, I,	67	Ver qui ne meurt point (le), I,	114
Turban, II,	55	Verre (découverte du), I,	51
Tunisie, II,	29	Verre (vases en), I,	510
Tunique sans couture, II,	50	Versions de la Bible (les),	
Turcomans, I,	594	I, 660, 664, 667 et 669	
Turcs (ignorance des), I,	581	Vêtements (les), II,	20, 29, 52
Tyane, I,	584	et 77	
Type, I,	705	Veuves (privilège des), II,	65
Typhon, I,	237	Via dolorosa (la), I,	110
Tyr (histoire de), I,	66	Victime (la grande), II,	197
Tyr (ouvriers de), I,	508	Victimes (160 mille), II,	198
Tyr (Guillaume de), I,	67	Victoires remarquables, I,	145
Tyropéon, I,	110	Victoires, II,	65
Tzar (czar), I,	227	Vie (durée de la), I,	555
		Vie chrétienne individuelle	
		(la), II,	506
		Vie nomade (la), I,	250 et 496
		Ville (la première), II,	14
		Villes (cent cinquante) I,	375
		Villes et villages, II,	45
		Vin doux, I,	422
		Virgile, I,	12
		Vœux (les), II, 499, 204 et 202	
		Voie lactée (la), I,	546
		Voile (le), II,	55
		Volney, I,	371
		Volonté et exécution, II,	548
		Voltaire (lettres de quelques	
		Juifs à), I,	558
		Voyage sur mer (un), I,	620
		Voyage (corbeilles de), I,	518
		Voyages, I,	517
		Vrai (principe du), I,	541
		Vulgate (la), I,	649
U			
Ulysse (ruses d'), I,	12		
Unions illégales, II,	50		
Unité de l'espèce humaine,			
I,	161 et 655		
Unité de l'esprit humain, I,	465		
Ur, I,	202		
Urie le Héthien, II,	49		
Urim et le Thummin (l'), I,	556		
Uz, I,	452		
V			
Valette (la), I,	622		
Van, I,	518		

	Pages		Pages
W		Y	
Wadi Feiran, I,	512	Young (Thomas), I,	257
Wadi Mokatteb, I,	512	Z	
Waldo (Pierre), I,	666	Zabulon (limites de), I,	51
Walhalla (la), I,	17	Zacharie (le livre de), II,	595
Wartbourg (la), I,	665	Zachée à Jéricho, I,	450
Wéhabites (les), I,	507	Zadok (juste), I,	757
Weli (le), I,	568	Zarpath, I,	64
Wenzeslas (bible de), I,	662	Zédad, I,	570
Werka, I,	202	Zélotes (les), II,	501 et 505
Whadys, I,	508	Zénon, I,	602 et 615
Wischnou (le dieu), I,	415	Zéred (le), I,	95
Wolff (le missionnaire), I,	156	Ziph (désert de), I,	99
X		Zirknitz (le lac de), I,	84
Xisustros, I,	196	Zoan, I,	267
		Zoar, I,	145
		Zoroastre, I,	221
		Zorobabel, I,	124

PASSAGES DES SAINTES ÉCRITURES

CITÉS DANS LES DEUX VOLUMES

DE L'INTRODUCTION A LA LECTURE DE LA BIBLE

Genèse.

Chap. II, v. 11, vol. I, p. 156. — III, v. 15, vol. I, p. 558. — IV, vol. I, 597. — V, 4, vol. I, 168. — VII, 11, vol. I, 554. — VIII, 5 et 4, vol. I, 544. — X, vol. I, 177. — XI, vol. I, 180. — XII, 7, vol. I, 538. — XII, 7 et 8, vol. II, 155. — XIII, 16, vol. I, 546. — XIII, 18, vol. II, 155. — XV, 18, vol. I, 55. — XV, 5, vol. I, 544. — XV, 9, vol. II, 159. — XVII, vol. II, 229. — XXV, 5 et 6, vol. I, 140. — XXV, 22, vol. I, 695. — XXV, 5, vol. II, 45. — XXVIII, 18, vol. II, 155. — XXXI, 44 et 55, vol. II, 155. — XXXV, 1-14, vol. II, 155. — XXXVI, 57, vol. I, 572. — XLI, 48 et 45. — XLI, 45, vol. I, 248. — XLVII, 21, vol. I, 249. — XLIX, vol. I, 55, 52, 470 et 695.

Exode.

Chap. II, v. 25, vol. I, p. 281. — III, 7 et 8, vol. I, 68. — V, 12, vol. I, 404. — VII, 14, vol. I, 470. — VIII, 25-30, vol. I, 279. — XI, 12-15, vol. II, 189. — XI, vol. II, 170. — XII, 46, vol. II, 129. — XII, 2, vol. I, 545. — XII, 45-49, vol. II, 252. — XIII, 4, vol. I, 545. XIII, 9-16, vol. II, 40. — XIII, 20-22, vol. I, 515. — XV, 26, vol. II, 68. — XVI, 10, vol. I, 515. — XVI, 20, vol. I, 251. — XVII, 14, vol. I, 151. — XIX, 6, vol. I, 552. — XIX, 4, vol. I, 481. — XIX, 5 et 6, vol. II, 184. — XXI, 28 et 52, vol. II, 154. — XXI, 25-56, vol. II, 152. — XXII, 4, vol. II, 152. — XXIII, 4 et 6, vol. I, 562. — XXIII, 20-50, vol. I, 574. — XXIII, 29 et 50, vol. II, 99. — XXIII, 12, vol. II, 211. — XXIV, 2 et 4, vol. I, 65 et 525. — XXV, 8 et 16, vol. I, 651, II, 168. — XXVIII, 15-20, vol. I, 261 et 651. — XXIX, 1-54, vol. II, 189. — XXX, 15-58, vol. I, 455 et 525. — XXXV et XXXVI, vol. I, 402 et 476. — XXXVIII, 8 vol. II, 205.

Lévitique.

Chap. II, v. 13, vol. I, p. 396. — III, v. 17, vol. II, p. 23. — VII, 25-27, vol. II, 25. — VIII, 1-56, vol. II, 189. — IX, vol. II, 154, 170 et 190. — X, 41, vol. I, 421 et 750. — XI, 13, 24 et 40, vol. I, 479, II, 254. — XII, vol. II, 56 et 254. — XVI, vol. II, 155 et 224. — XVII, 10-13, vol. II, 23 et 254. — XVIII, 6-30, vol. I, 370. — XIX, 18-54, vol. I, 346, 485 et 504, II, 39. — XXI, 1-51, vol. I, 370, II, 280. — XXIII, vol. I, 750, II, 224 et 225. — XXIV, 18, vol. II, 152 et 252. — XXV, vol. I, 551, 545, II, 92, 215 et 216. — XXVI, vol. I, 564, II, 95 et 516. — XXVII, vol. II, 92 et 202.

Nombres.

Chap. I, v. 14 et 51, vol. I, p. 315, II, 159. — IV, v. 13-20, vol. II, 248. — V, 14 et 25, vol. I, 644, II, 55. — VI, vol. II, 154 et 205. — VIII, 5-22, vol. II, 185. — X, 10-56, vol. I, 516 et 542. — XI, 31 et 34, vol. I, 488. — XIII, 17-50, vol. I, 57 et 569. — XV, 19 et 20, vol. II, 26. — XVII, 18 et 20, vol. I, 569, II, 159. — XXIV, 17-24, vol. I, 602, II, 515. — XXVII, 8, vol. I, 558, II, 121. — XXX, vol. II, 202. — XXXI, 22-25, vol. I, 599, II, 147. — XXXIII, 2, 55 et 55, vol. I, 370 et 651. — XXXVI, vol. I, 558, II, 47.

Deutéronome.

Chap. I, v. 44, vol. I, p. 176. — III, v. 4, vol. I, p. 59. — VI, 4-9, vol. II, 12, 40 et 182. — VII, 6-8, vol. II, 184. — VIII, 9, vol. I, 596. — IX, 22, vol. II, 110. — X, 16, vol. II, 250. — XI, 4-24, vol. I, 55, 73, 257, 370, 500, 644, II, 182. — XII, 17 et 18, vol. II, 184. — XIV, 12-20, vol. I, 479, II, 22, 27 et 184. — XVI, 18, vol. I, 550, note. — XVII, 14-45, vol. II, 102, 107 et 121. — XVIII, 9-25, vol. I, 485, 505 et 547, II, 118. — XIX, 16-20, vol. II, 121 et 151. — XX, 16 et 18, vol. I, 370. — XXI, 3-18, vol. I, 446, II, 38, 95, 154. — XXII, 6-28, vol. I, 480, II, 155 et 154. — XXIII, 10-20, vol. I, 294 et 551, II, 65 et 252. — XXIV, 6-26, vol. I, 551 et 651, II, 26-155. — XXV, 1-5, vol. I, 350, II, 451 et 412. — XXVI, 2-11, vol. II, 288. — XXVII, 24, vol. II, 154. — XXVIII, vol. I, 564 et 599, II, 67. — XXIX, vol. I, 564. — XXX, vol. I, 564. — XXXI, 9-26, vol. I, 651, II, 216 et 528. — XXXII, vol. I, 564, 411 et 451.

Josué.

Chap. VII, v. 14-18, vol. II, p. 88. — XI, 8, vol. I, 374. — XV, 18-63, vol. I, 406, II, 47. — XIX, 35, vol. I, 85. — XXIV, 26, vol. II, 528.

Juges.

Chap. I, 8-17, vol. I, 406, II, 447. — II, vol. I, 376, II, 359. — III, 8-12, vol. I, 376, II, 359. — IV, 2, vol. II, 359. — V, 14 et 15, vol. II, 358. — VI, 54, vol. II, 359. — IX, 7-20, vol. I, 97 et 716. — X, 7, vol. II, 359. — XI, 29, vol. II, 359. — XIV, 6-22, vol. I, 305, II, 359. — XV, 44, vol. II, 359. — XX, 10, vol. II, 459.

I^r Samuel.

Chap. II, 2 et 10, vol. I, 740. — V, 3-22, vol. I, 444, 407 et 353. — VIII, 7 et 12, vol. II, 447. — X, 25, vol. II, 328. — XIII, 19 et 22, v. II, 445. — XV, 50, vol. II, 250. — XVII, 47, vol. II, 459.

II^me Samuel.

Chap. I, 17-27, vol. I, 744. — VIII, vol. I, 353 et 366, II, 406, 142, 148 et 191. — X, 4, vol. II, 38. — XI, 17, vol. II, 440. — XIV, 26, vol. I, 325. — XV, 4, vol. II, 405, 440 et 491. — XVII, 15, vol. II, 491. — XX, 9, vol. II, 59.

I^r Rois.

Chap. I, 5-52, vol. I, 453, II, 403, 255. — II, 15-35, vol. II, 406. — IV, 26-33, vol. I, 405, II, 441. — V, 48, vol. I, 65. — VIII, 44-65, vol. I, 366, II, 255. — X, 27, vol. I, 401. — XI, 23-59, vol. I, 366, II, 404. — XVIII, vol. I, 75 et 594, II, 445. — XX, 54, vol. II, 446 et 448. — XXII, 28, vol. II, 441.

II^me Rois.

Chap. III, 45, vol. I, 747. — VI, vol. II, 408. — VIII, 42, vol. II, 108. — IX, 19, vol. II, 441. — X, 15 et 25, vol. I, 493, II, 7, 141 et 142. — XIV, 14, vol. II, 407. — XVII, 28-51, vol. I, 655, II, 160. — XVIII, 47 et 25, vol. I, 54 et 370. — XIX, 8 et 12, vol. I, 572, II, 264. — XX, 20, vol. II, 544. — XXI, 24, vol. II, 544. — XXIII, 15 et 55, vol. I, 45 et 366. — XXIV, 14-16, vol. I, 505.

I^r Chroniques.

Chap. XV, 41 et 22, vol. I, 747, II, 491. — XVI, vol. II, 492. — XXIII, 29 et 50, vol. I, 525, II, 454. — XXVII, vol. II, 440.

II^m Chroniques.

Chap. IX, 24-28, vol. II, 141. — XI, 10, vol. II, 85. — XII, 1-4, vol. II, 85. — XIII, 5 et 22, vol. II, 159 et 545. — XVII, 7 et 9, vol. I, 652 et 750, II, 191. — XVIII, vol. II, 115. — XIX, 8 et 11, vol. II, 121 et 191. — XXVI, 15, vol. II, 145. — XXVII, 5, vol. I, 110. — XXVIII, 5, vol. II, 105. — XXIX, 25, vol. II, 105. — XXXIII, 18, vol. II, 400. — XXXV, 24 et 25, vol. II, 370. — XXXVI, 21-25, vol. II, 95 et 274.

Esdras.

Chap. I, vol. II, 274. — VII, vol. I, 751, II, 152 et 545. — VIII, vol. II, 276. — X, 8, vol. II, 152 et 207.

Néhémie.

Chap. VI, 15, vol. I, 545. — VII, 65, vol. I, 558. — VIII, vol. II, 176. — XII, vol. I, 647. — XIII, 16, vol. I, 515.

Job.

Chap. VI, 6, vol. I, 486. — VIII, 14, vol. I, 471. — IX, 5, vol. I, 694. — XIX, 24, vol. I, 650. — XXVI, 7, vol. I, 546 et 725. — XXVIII, vol. I, 400 et 509, II, 549. — XXX, 4, vol. I, 418 et 453. — XXXVIII, 18, vol. I, 478. — XXXIX, vol. I, 444 et 452. — XL, 20, I, 465. — XLI, vol. I, 465.

Psaumes.

Ps. I, vol. I, 86 et 709. — II, 2-5, vol. II, 58 et 148. — V, vol. II, 144. — XI, 6, vol. I, 680. — XXII, 16, vol. I, 426. — XXIV, 2, vol. I, 725, II, 11. — XXIX, vol. I, 591. — XL, 7, vol. II, 62. — XLV, 8, vol. II, 57. — LI, 7, vol. I, 411 et 680, II, 71. — LVIII, vol. I, 469 et 478. — LXVIII, vol. I, 476. — LXIX, 22, vol. I, 426. — LXXX, vol. I, 425. — LXXXIX, 21, vol. I, 455. — XC, vol. I, 556. — XCI, vol. I, 456. — CIV, 19 et 26, vol. I, 465, 542 et 725. — CV, 59, vol. I, 515. — CX, 4, vol. I, 261. — CIV, 40, vol. I, 455. — CXIX, 162, vol. II, 147. — CXX, 4, vol. I, 418. — CXXVII, vol. I, 281. — CXXXIII, vol. I, 680, II, 57 et 63. — CXXXIV, vol. I, 454. — CXXXVII, 7 et 55, vol. I, 449 et 418, II, 270. — CXL, 4, vol. I, 468. — CXLI, 2 et 5, vol. II, 24 et 57. — CXLVII, 9, vol. I, 485.

Proverbes.

Chap. I, 20, vol. I, 695. — VI, 6, 8, vol. I, 474. — VII, 6, vol. II, 445. — VIII, vol. I, 695. — IX, vol. I, 695. — XIII, 44, vol. I, 477. — XVI, 52, vol. I, 709. — XVII, 5 et 19, vol. I, 404, II, 44. — XXI, vol. I, 709. — XXIV, 45, vol. I, 475. — XXV, 44-27, vol. I, 400, 475, 681 et 745. — XXVI, 25, vol. I, 509. — XXVII, 5, vol. I, 709. — XXIX, 5, vol. I, 709. — XXX, 14 et 15, I, 475 et 478. — XXXI, vol. I, 414 et 477.

Ecclésiaste.

Chap. XII, 15, vol. I, 715.

Esaië.

Chap. I, 48-50, vol. I, 416 et 690, II, 24 et 254. — II, 2-20, vol. I, 440, II, 148. — V, 1 et 7, vol. I, 425. — VI, 9 et 10, vol. I, 687, — VII, 5-20, vol. I, 475 et 514, II, 58. — VIII, 5-16, vol. I, 652, II, 108. — IX, 2-6, vol. I, 705, II, 447. — X, vol. I, 695. — XI, 1-16, vol. I, 558, 680, 691 et 705, II, 148. — XII, 5, vol. II, 227. — XIII, vol. I, 228 et 679, II, 147. — XIV, vol. I, 228 et 474. — XVIII, 4, vol. I, 294. — XIX, 4-18, vol. I, 655, II, 514. — XXI, vol. I, 451. — XXII, 22, vol. II, 12. — XXIII, vol. I, 65, 67 et 679. — XXVII, 2 et 6 vol. I, 425. — XXVIII, vol. I, 504. — XXIX, 4-16, vol. I, 437 et 540. — XXX, 2-6, vol. I, 265, 474 et 678. — XXXIV, vol. I, 449 et 597. — XXXV, 6 et 7, vol. I, 565. — XXXVI, vol. II, 588. — XXXVII, 27, vol. II, 9. — XXXVIII, 48, vol. I, 695. — XL, 22, vol. I, 725. — XLIII, 16-19, vol. I, 680. — XLIV, 27, vol. I, 226. — XLV, vol. I, 224, II, 58, 274 et 371. — XLVI, I, 225 et 228. — L, 6 et 7, I, 594, II, 58. — LI, 50 et 52, vol. I, 224. — LII, 7, vol. I, 695. — LIII, 5-7, vol. I, 294 et 709. — LIV, 6-8, vol. II, 55. — LV, 4-25, vol. I, 448, II, 227. — LVIII, 44, vol. II, 227. — LXI, 56, vol. I, 446, II, 247. — LXIII, vol. I, 424. — LXV, 49-27, vol. I, 554. — LXVI, 24, vol. I, 444.

Jérémië.

Chap. I, vol. II, p. 109. — II, 22 et 24, vol. I, 596 et 447, II, 55. — III, 5, vol. II, 7. — V, 56-40, vol. I, 220. — VII, 48, vol. II, 160. — VIII, 7-22, vol. I, 414 et 490. — XII, 9, vol. I, 459. — XIII, 25-45, vol. I, 295 et 458. — XVI, 16, vol. I, 507. — XVII, 44, vol. I, 487. — XXII, 45-50, vol. I, 690, II, 290. — XXIII, 5 et 7, II,

574. — XXV, vol. II, 574. — XXVI, 16, vol. II, 587. — XXVII, vol. I, 688. — XXIX, vol. II, 271. — XXXI, 55, vol. II, 574. — XXXII, 9, vol. I, 400. — XXXIV, 18, vol. II, 459. — XXXV, vol. I, 449. — XXXVI, vol. I, 651, II, 574. — XXXVIII, 2, vol. II, 447. — XXXIX, 18, vol. II, 447. — XL, 15, vol. I, 266. — XLIII, 44, vol. I, 267. — XLIV, 17 et 19, vol. II, 460. — XLV, 5, vol. II, 447. — XLVIII, 41-42, vol. I, 447 et 425. — XLIX, vol. I, 449. — L, 59, vol. I, 228. — LI, vol. I, 228, II, 274.

Lamentations.

Chap. I, 15, vol. I, 425. — IV, 5, vol. I, 465 et 490.

Ezéchiel.

Chap. IV, vol. II, 28. — VIII, 10-14, vol. I, 754, II, 464. — IX, 2, vol. I, 650. — XII, 15, vol. II, 575. — XIV, 14, vol. I, 564. — XVIII, vol. II, 270. — XX, 4 et 10, vol. I, 275. — XXII, 18, vol. I, 404. — XXIII, 14, vol. I, 754. — XXV, 7, vol. I, 447. — XXVII, vol. I, 420, 467 et 478. — XXIX, vol. I, 466 et 507. — XXX, 17, vol. I, 266. — XXXII, 7 et 8, vol. I, 679. — XXXIV, 25-25, vol. II, 576. — XXXV, vol. I, 449. — XXXVI, 26 et 27, vol. II, 576. XXXVII, vol. I, 650, II, 576.

Daniel.

Chap. II, 2, vol. I, 547. — VII, 4-14, vol. I, 217, 458 et 547, II, 314 et 415. — VIII, vol. I, 454. — IX, vol. II, 415 et 224. — XI, 50, vol. I, 602. — XII, 4, vol. I, 652.

Osée.

Chap. III, 1, vol. II, 584. — VII, 11, vol. I, 485. — VIII, 9, vol. I, 446. — X, 14, vol. II, 447. — XI, 1, vol. I, 702. — XIII, 8 et 16, vol. I, 459, II, 447.

Joël.

Chap. I, 14, vol. I, 475. — II, 1-20, vol. I, 475. III, 16-18, vol. I, 406 et 424.

Amos.

Chap. I, vol. I, 449, 595, 567 et 570, II, 447. — III, 12, vol. I, 455. — IV, 2, vol. I, 507. — V, 5-21, vol. I, 45, II, 200. — VI, 2, vol. I, 566. — VII, vol. II, 414 et 585. — VIII, 5, vol. I, 626. — IX, 7, vol. I, 567.

Abdias.

Vol. I, 106 et 149.

Michée.

Chap. I, 6-16, vol. I, 46, 481 et 489. — IV, vol. I, 106 et 495, II, 387. — V, 2, vol. I, 39.

Nahum.

Chap. III, 14, vol. II, 147.

Habacuc.

Chap. I, 14-17, vol. I, 465. — II, 4, vol. II, 340.

Sophonie.

Chap. II, 5-14, vol. I, 147, 204 et 482. — III, 10, vol. I, 294.

Zacharie.

Chap. VII, vol. I, 343. — IX, 9 et 10, vol. I, 705. — X, 13, vol. II, 395. — XI, 9, vol. I, 445. — XII, 4-10, vol. I, 95, II, 129 et 393. — XIII, 1-7, vol. II, 395. — XIV, 3-9, vol. I, 393, II, 395.

Malachie.

Chap. II, 14, vol. II, 34.

NOUVEAU TESTAMENT

Saint Matthieu.

Chap. II, 15-23, vol. I, 694 et 702. — IV, 15, vol. I, 36. — V, 24-45, vol. I, 348, 351, 362 et 698, II, 124. — VI, 25, vol. II, 212. — VIII, 14-20, vol. II, 415, 504 et 585. — X, 5, 6, 12, 29-34, vol. I, 462, 480, 668 et 695, II, 464. — XI, 2, 11 et 12, vol. II, 291 et 461. — XII, 30-43, vol. I, 121, 698 et 715, II, 74. — XIII, 10 et 34, vol. I, 48, 684 et 685, II, 464. — XV, 5, 18-20, vol. I, 634 et 698. — XVI, 15 et 25, vol. I, 697, II, 595. — XVII, 24, vol. I, 327, II, 410. — XVIII, 6-9 et 18, vol. I, 565 et 557, note, II, 12, 498 et 499. — XIX, vol. I, 450, II, 55, 256 et 449. — XX, 16, vol. II, 416. — XXII, 14-40, vol. II, 356 et 416. — XXIII, 2-8 et 24,

vol. I, 449 et 734, II, 19, 124 et 182. — XXIV, vol. I, 679, II, 298. — XXVI, 45-54, vol. I, 529, II, 220 et 595. — XXVII, 6 et 40, vol. I, 529, II, 595.

Saint Marc.

Chap. II, 26, vol. I, 647. — V, 1 et 41 vol. I, 68 et 655. — VII, vol. II, 18. — IX, 47, vol. I, 114. — X, 46, vol. I, 655. — XIII, 52, vol. II, 592. — XIV, 56, vol. I, 655. — XV, 25, vol. I, 558. — XVI, 18, vol. II, 504.

Saint Luc.

Chap. I, 10-52, vol. II, 107 et 154. — II, 2, vol. II, 294. — V, vol. I, 11, II, 578. — VI, 15, 16, 22 et 58, vol. II, 51, 207 et 464. — VII, vol. I, 111, II, 19, 291 et 410. — VIII, 15, vol. I, 755. — IX, 19, 55 et 60, vol. II, 80, 115 et 480. — X, 25 et 58, vol. II, 256 et 487. — XII, 6, 19, 24 et 28, vol. I, 410, 480, 485 et 668. — XIII, 1, 24, 54, 54 et 55, vol. I, 592, II, 11, 295 et 487. — XIV, 7, 11 et 21, vol. II, 19 et 20. — XV, 10, vol. II, 554. — XVI, 29 et 55, 450 et 695. — XVII, 22, 51, vol. I, 91. — XX, 55 et 57, vol. I, 647 et 700. — XXI, 1-4, 25-56, vol. II, 479 et 514. — XXII, vol. I, 679, II, 580. — XXIV, 47, vol. II, 404.

Saint Jean.

Chap. I, 55-40, vol. II, 485. — III, 2, 19 et 24, vol. I, 19, II, 486. — IV, 8, 20, 55, 45 et 45, vol. I, 57, 49 et 406, II, 280. — VI, 8 et 70, vol. II, 462 et 465. — VII, 55 et 57, vol. I, 577, II, 227. — VIII, 12, vol. II, 226. — IX, 22, vol. II, 207. — X, 22, vol. II, 229. — XI, 11, 16, 18, 41 et 54, vol. I, 42, II, 465, 495 et 551. — XII, 25, 42 et 45, vol. I, 405, II, 207. — XIII, 2-4, 26, vol. II, 19 et 487. — XIV, 25 et 26, vol. I, 725, II, 491. — XVI, 2, vol. II, 207. — XVIII, 12 et 25, vol. II, 294 et 487. — XIX, 26, 28, 50, 51 et 42, vol. I, 426 et 524, II, 219, 222 et 485. — XX, 8, 9, 14, 19-26, vol. II, 215, 500 et 487. — XXI, 7, 22 et 24, vol. II, 54, 486 et 492.

Actes.

Chap. I, 4-8, vol. II, 404, 468 et 480. — II, 9 et 56, vol. I, 587, II, 58. — IV, 12 et 26, vol. II, 58 et 467. — V, 57, vol. II, 294. — VI, 1, vol. I, 77. — VIII, 26, vol. II, 411. — IX, vol. II, 125, 412 et 481. — X, 28, vol. II, 255. — XI, 27-50, vol. II, 499, 412, 482 et 495. — XII, 1, 12, 14 et 15, vol. II, 296, 464, 474 et 584.

— XIII, 2, 5, 15, 25 et 50, vol. I, 586 et 602, II, 204, 498 et 559.
— XIV, 25, vol. II, 204, 498. — XV, vol. II, 251, 551, 408, 468,
474, 496. — XVI, 14, vol. I, 586 et 587, II, 551, 411. — XVII, 4-
9, 28, vol. I, 626, II, 296, 507, 526 et 551. — XVIII, 2-16, 25,
vol. I, 586, II, 296, 551, 412, 481 et 482. — XIX, 21, vol. I, 626,
— XX, 6, 7, 12 et 15, vol. II, 215, 505 et 481. — XXI, 18 et 58,
vol. I, 732, II, 298 et 464. — XXII, 25, vol. II, 412. — XXIII, 5
et 16, vol. I, 698, II, 507. — XXVI, vol. II, 482. — XXVII, 2, vol.
II, 544. — XXVIII, vol. II, 469 et 481.

Romains.

Chap. I, 15, vol. I, 626. — II, 29, vol. I, 704. — V, vol. I, 704,
II, 529. — VI, 4, vol. II, 497. — VIII, 15, 19 et 22, vol. I, 655,
II, 529. — IX, 15-21, vol. I, 107 et 510. — XI, 17 et 24, vol. I, 451
et 647, II, 26 et 550. — XII, 1, vol. I, 704. — XIII, 4, vol. I, 698.
— XV, 2, 19 et 29, vol. I, 607 et 626, II, 526. — XVI, 5, 5, 7, 11
et 21, vol. II, 507, 469 et 526.

I^{er} Corinthiens.

Chap. I, 2, 12, 22 et 28, vol. I, 701, II, 57 et 585. — III, 16, vol.
I, 121. — IV, 15, vol. II, 58. — V, 1-6, 8 et 14, vol. II, 221, 228 et
500. — VII, vol. II, 46, 61 et 204. — IX, 5, 22 et 24, vol. I, 521,
611 et 700, II, 504, 517 et 585. — 1, 515, 705, 496, vol. II, 567. —
XI, 15, vol. II, 58. — XII, 27, vol. II, 469. — XIII, vol. II, 555.
— XIV, 26, vol. II, 498. — XV, vol. I, 251, 405, 704, 507, 509,
555, 552 et 572. — XVI, 1 et 2, vol. II, 215. •

II^{me} Corinthiens.

Chap. II, 5-11, vol. II, 500. — IV, 7, vol. II, 569. — VII, vol.
II, 501. — XI, 24 et 52, vol. I, 140 et 549, II, 412. — XII, vol.
II, 509.

Galates.

Chap. I, 1, 10 et 18, vol. II, 509, 464 et 585. — II, 1-14, vol.
II, 515, 464 et 585. — III, 24, vol. II, 58. — IV, 21 et 51, vol. I,
704. — VI, 17, vol. II, 62.

Ephésiens.

Chap. II, 11, vol. I, 704. — III, 5, 15 et 19, II, 509, 469. — V,
19, vol. II, 498. — VI, 10, 14, 16 et 17, vol. II, 50, 142 et 144.

Philippiens.

Chap. I, 1, 11-15, vol. II, 503, 524, 469 et 482. — II, 4-8, vol. II, 469. — III, 49, vol. I, 694.

Colossiens.

Chap. II, 11, 17, 22 et 23, vol. I, 579, 703 et 704. — III, 12, vol. I, 678. — IV, 9-17, vol. II, 542, 544, 408 et 474.

I^{er} Thessaloniens.

Chap. II, 13 vol. II, 509. — IV, 8, vol. II, 509.

II^{me} Thessaloniens.

Chap. II, 2 et 11, vol. I, 280 et 690.

I^{er} à Timothée.

Chap. II, 2 et 11, vol. I, 280 et 690.

II^{me} à Timothée.

Chap. IV, 11, vol. II, 474 et 478.

Tite.

Chap. III, 5, vol. II, 38.

Philémon.

Chap. 2 et 24, vol. II, 474 et 544.

Hébreux.

Chap. I, vol. II, 563. — II, vol. II, 563. — III, 2-6, vol. II, 563. — IV, 14, vol. II, 563. — V, vol. II, 564. — VI, 4 et 6, II, 562 et 564. — VII, vol. I, 705 et 706, II, 564. — VIII, vol. II, 563. — IX, vol. II, 563. — X, 25, vol. II, 563 et 565. — XI, 2 et 30, vol. I, 381, II, 569. — XII, 2, vol. II, 563. — XIII, 22 et 24, II, 562.

Jacques.

Chap. II, 2, vol. II, 181. — V, 12, vol. II, 124.

I^{er} Pierre.

Chap. I, 1, vol. I, 587. — II, 5, I, 704. — V, 12 et 15, vol. II, 474, 551 et 586.

II^m Pierre.

Chap. I, 21, vol. II, 327. — III, 13 et 18, vol. II, 388.

I^r Jean.

Chap. II, 20, vol. II, 37. — IV, 4 et 3, vol. II, 367 et 399.

Apocalypse.

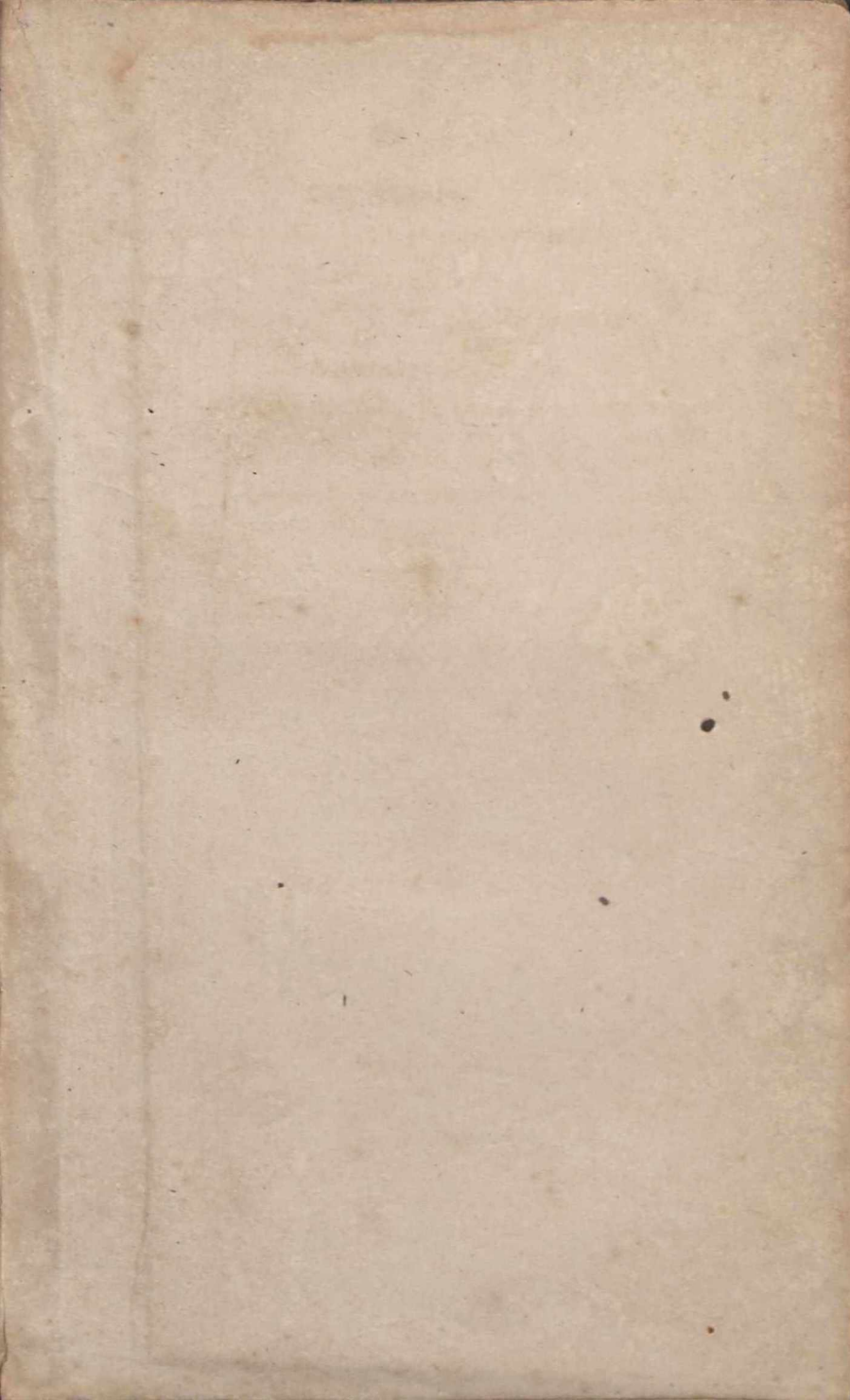
Chap. I, 9 et 10, vol. II, 215. — II, vol. II, 469. — III, 7, vol. II, 42. — VI, 6, vol. I, 524. — VIII, 3, vol. II, 469. — XIII, 18, vol. I, 627. — XIV, 19, vol. I, 425. XX, vol. I, 478.

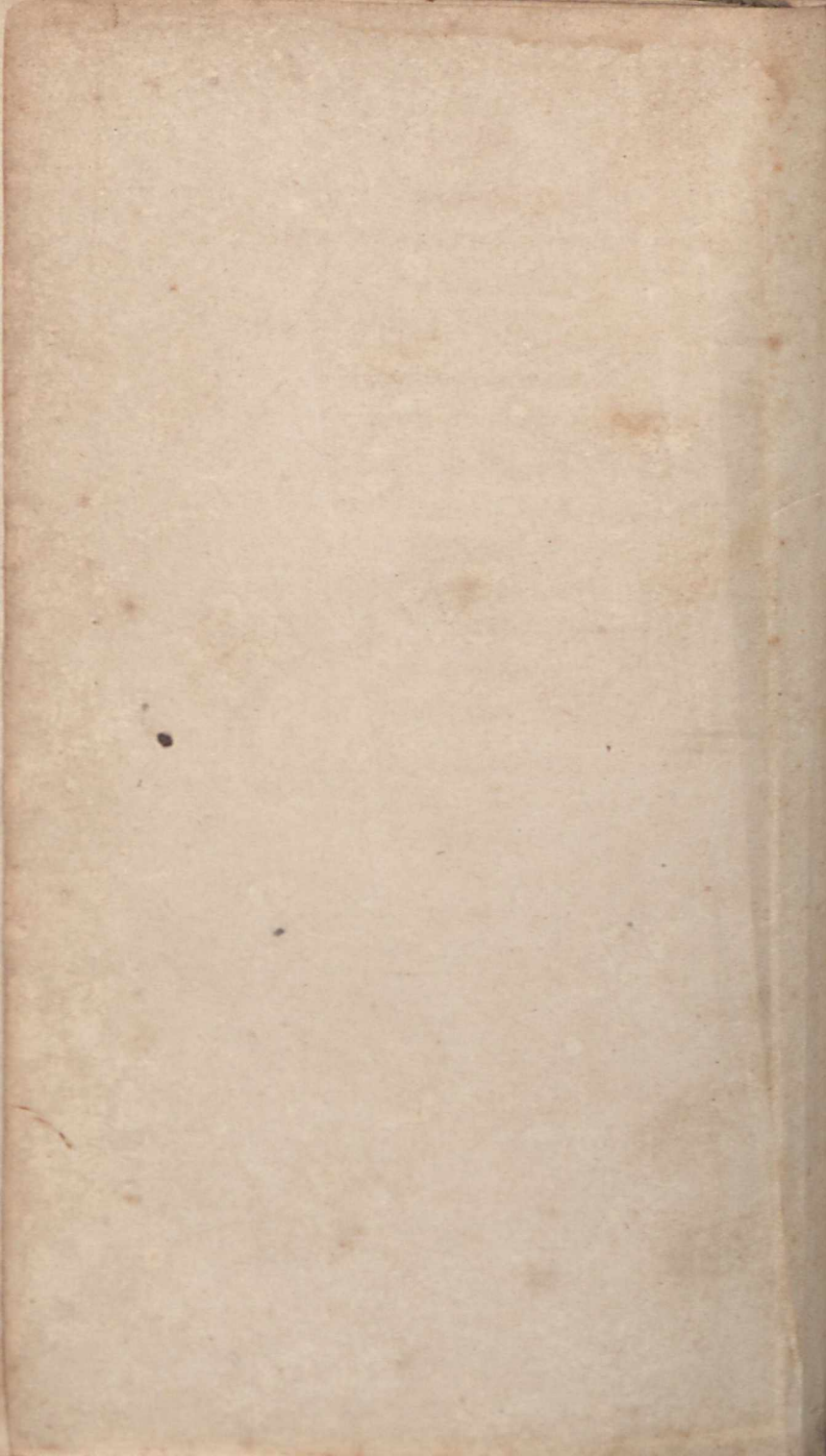


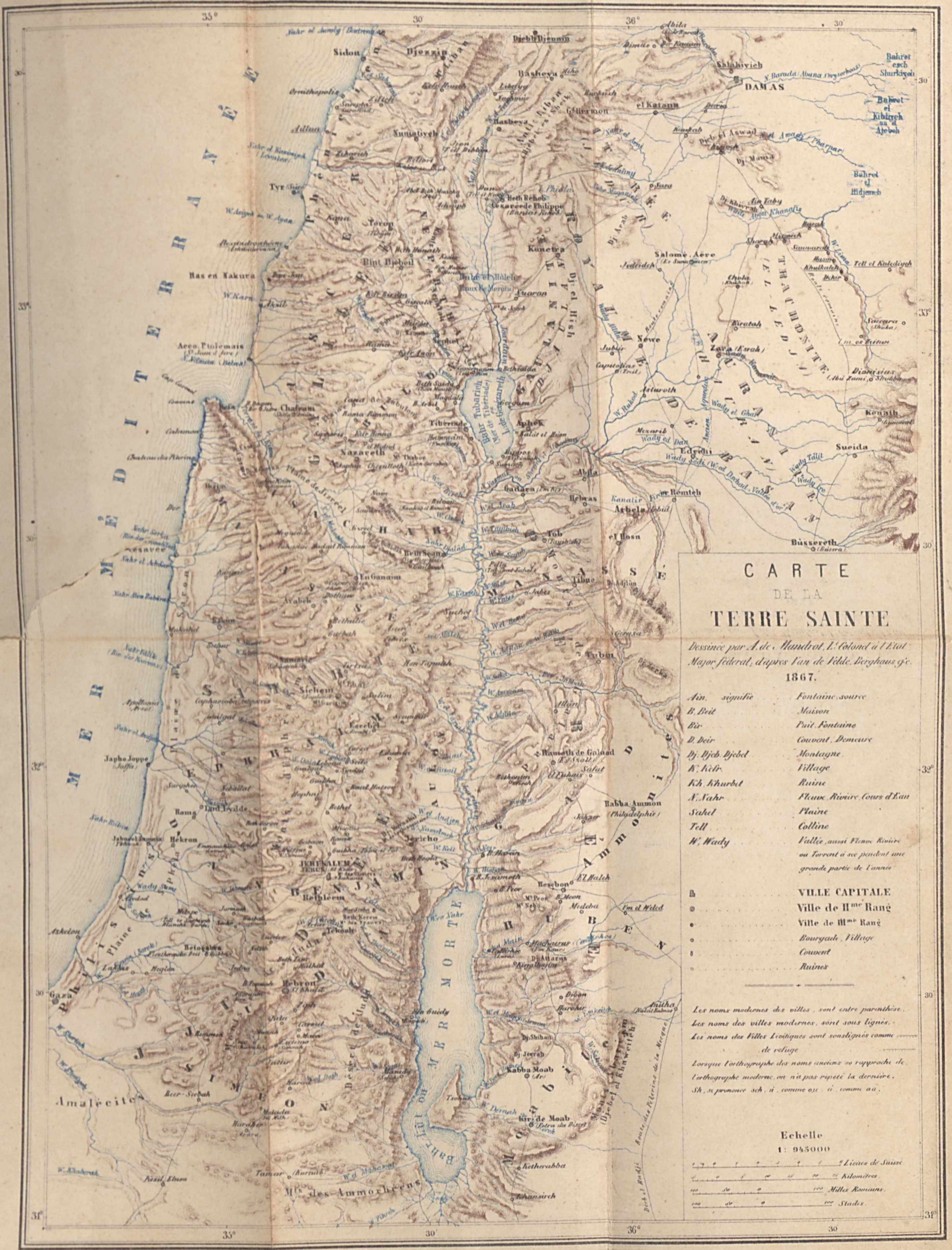
III. *[Faint Title]*

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

[Large area of extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]







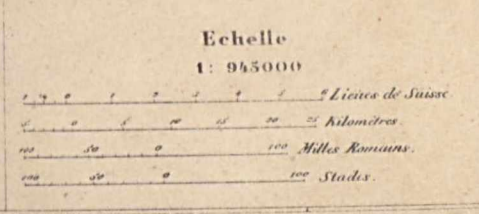
CARTE DE LA TERRE SAINTE

Dessinée par A. de Humbert, Lieutenant à l'Etat Major fédéral, d'après l'an de Seldt, Berghaus &c. 1867.

- | | |
|------------------|---|
| Ain, signifie | Fontaine, source |
| B, Beit | Maison |
| Bir | Puit, fontaine |
| D, Deir | Couvent, Demeure |
| Dj, Djeb, Djebel | Montagne |
| K, Kébr | Village |
| Kh, Khurbet | Ruine |
| N, Nahr | Fluve, Rivière, cours d'eau |
| Sahel | Plaine |
| Tell | Colline |
| W, Wady | Vallée, aussi Fluve Rivière ou Torrent à sec pendant une grande partie de l'année |

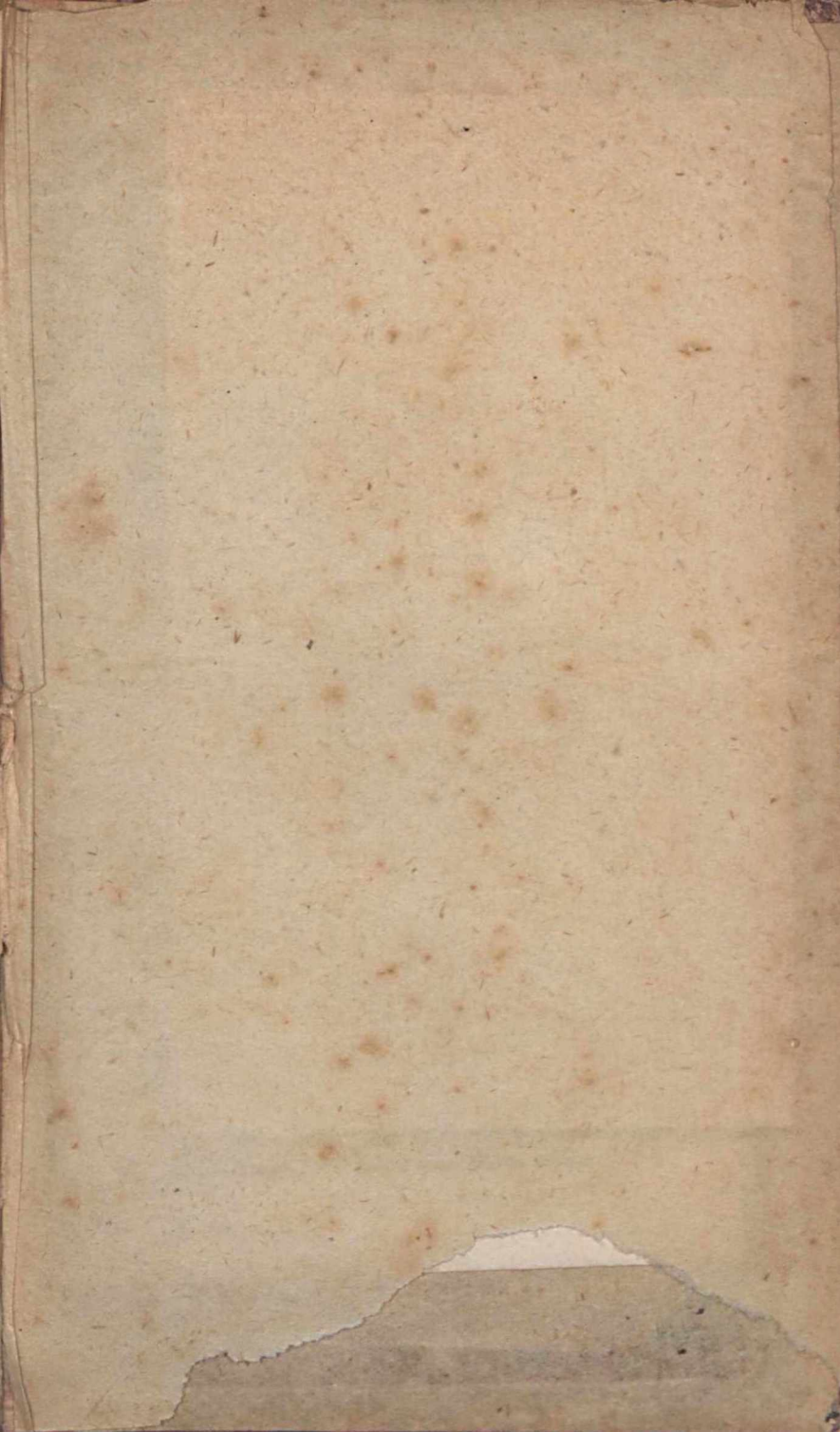
- | | |
|---|-------------------------------|
| Ⓛ | VILLE CAPITALE |
| Ⓞ | Ville de 2 ^{me} Rang |
| ⦿ | Ville de 3 ^{me} Rang |
| ⦿ | Bourgade, Village |
| ⦿ | Couvent |
| ⦿ | Ruines |

Les noms modernes des villes, sont entre parenthèse.
 Les noms des villes modernes, sont sous lignes.
 Les noms des Villes Lévitiques sont soulignés comme
 de refuge
 Lorsque l'orthographe des noms anciens se rapproche de l'orthographe moderne, on n'a pas répété la dernière.
 Sh, se prononce sch, à comme ou, à, comme au.



UNB/B
OBRAS RARAS

2058



Universidade de Brasília

Biblioteca Central

Autor ANDRE, J.F;

Título Troisième livre de lecture: In
roduction a la lecture de la bible

Tome - 2

N.º Chamada

N.º Registro

-48611

DEPOSITO

Prove que sabe honrar os seus compromissos devolvendo com pontualidade este livro à Biblioteca da UNB.

Se, findo o prazo de empréstimo o livro não for devolvido, será cobrada uma multa por dia de atraso.

O prazo poderá ser prorrogado, caso a obra não esteja sendo procurada por outro leitor.

UNB/BC 024.6

